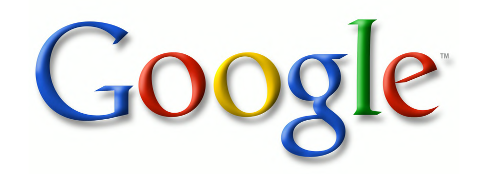
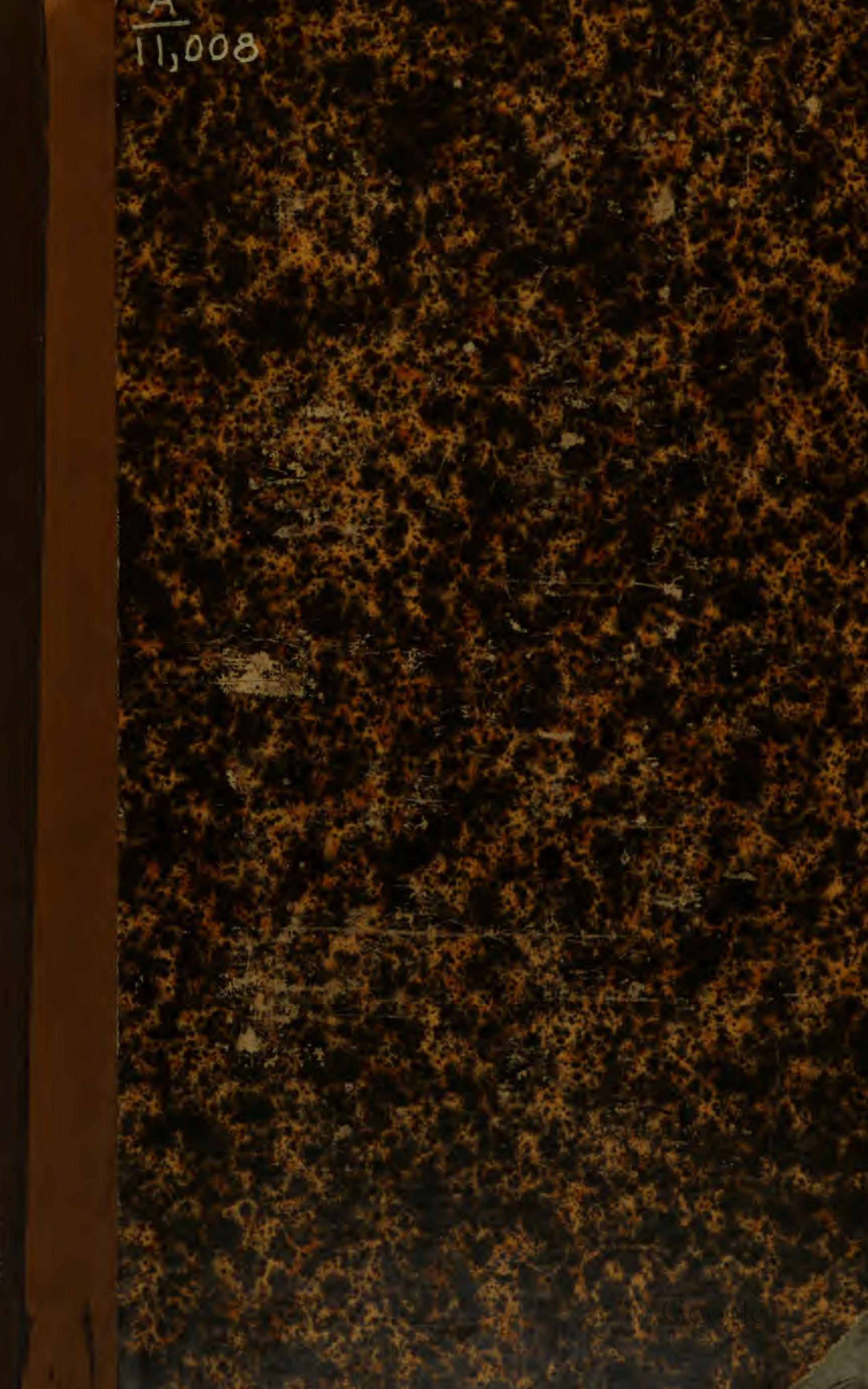
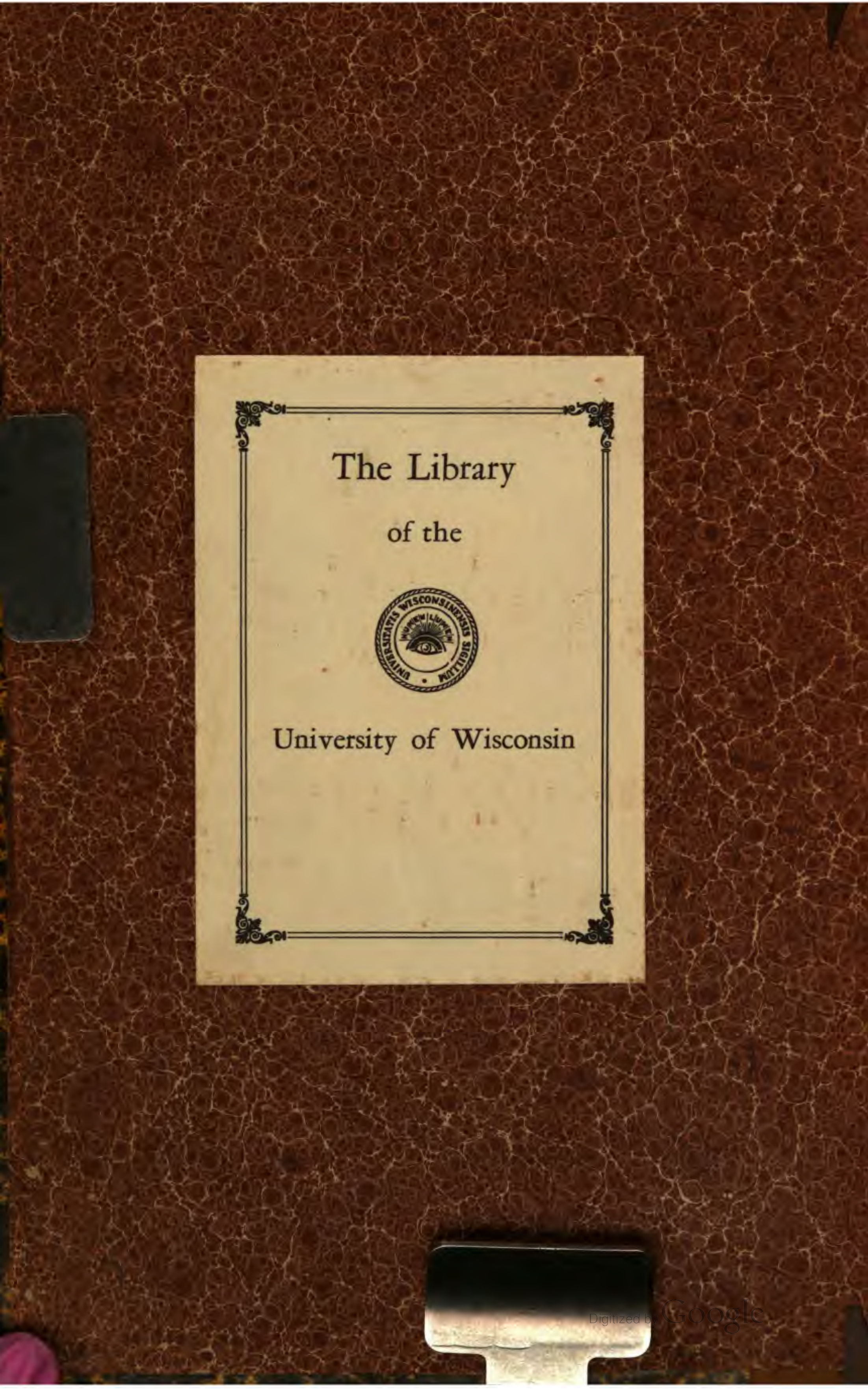





The Library
of the
UNIVERSITATIS WISCONSINENSIS SIGILLUM
NUMEN LUMEN
University of Wisconsin
Digitized by Google



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS.
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ESPAGNOLE DE DUBUISSON ET Cie.
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE
DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME IV.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, Rue Bichat, 40. | JULES RENOUARD ET C[ie], Rue de Tournon, 6

1854

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

LA PÉRIODE FÉODALE.

La période féodale considérée au point de vue politique, philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

Sous les Mérowingiens, le vaste territoire qui est aujourd'hui la France ne fut qu'un champ de bataille entre les deux éléments de la nationalité française : l'élément gallo-romain et l'élément barbare. Ce dernier absorba l'autre, et la France ne fut plus qu'une agglomération de peuplades diverses : Burgundes, Aquitains ou Wisigots, Bretons, Franks neustriens, Franks austrasiens, etc.

Ces peuplades, différentes d'origine, étaient unies, sous les Karolingiens, par la même foi religieuse. Ce lien sacré les rattachait à plusieurs nationalités d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne; elles conservèrent même entre elles une apparence de lien politique et se considérèrent comme faisant partie de l'empire romain, même après la chute de l'empire d'Occident. Les débris de la race romaine cherchaient à entretenir cette idée; les empereurs d'Orient se donnaient comme vrais empereurs romains, aimaient à se dire les maîtres du monde, et accordaient majestueusement aux chefs barbares les titres romains de consuls ou de patrices.

Ce fantôme de l'empire romain ne put survivre longtemps à la réalité.

L'empire d'Orient s'affaiblissait chaque jour, battu en brèche par

les Musulmans, miné à l'intérieur par de continuelles discordes. Les papes, dont l'influence était grande déjà dans le domaine politique, réclamaient en vain, au nom de l'Italie ravagée par les Sarrazins et les Lombards, le secours d'empereurs qui pouvaient à peine se tenir sur leur trône. Abandonnés par eux, ils tournèrent les yeux d'un autre côté.

Au milieu des races barbares, il en était une qui brillait plus que toutes les autres par sa gloire, sa puissance et sa foi : c'était celle des Franks. Depuis peu, les Neustriens avaient reconnu pour chef le duc des Austrasiens, Karl-Martel, dont les exploits avaient retenti dans tout l'Occident.

La papauté appela ce puissant guerrier au secours de l'Italie, et le fit *patrice* des Romains; Karl sembla entrevoir tout ce que ce titre promettait d'avenir à sa race; il l'accepta et se disposait à partir pour l'Italie, lorsqu'il mourut. Son fils Pepin exécuta son projet. Les papes, qui virent alors de près cette race franke si forte, si catholique, conçurent l'idée grandiose d'en faire le point central de toutes les nationalités d'Occident, de créer un empire *romain-frank* qui aurait pour base le christianisme, qui ne serait que l'*Eglise constituée politiquement*.

Cette magnifique idée fut réalisée dans la personne de Charlemagne.

Ce grand homme, d'une haute intelligence, comprit parfaitement la pensée de la papauté, y dévoua toute sa vie, travailla avec une étonnante activité à grouper autour de lui les races de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, à déposer parmi elles tous les principes d'assimilation, à resserrer surtout le lien qui les tenait déjà unies pour la plupart, c'est-à-dire le lien religieux.

Il fallait plus d'une vie d'homme pour détruire les principes de répulsion qui existaient entre les races, au point de vue politique. Charlemagne n'eut pas de successeurs capables de poursuivre son œuvre. A sa mort, les liens qui rattachaient les nationalités diverses se brisèrent, *excepté le lien religieux*. Les chefs, placés par le grand empereur, sous les noms de duc, comte ou marquis, dans les provinces, les cités et les marches, profitèrent du mouvement répulsif qui se manifesta, lorsqu'il n'était plus là pour le comprimer, entre les races dont ils avaient le gouvernement, et commencèrent à vouloir se rendre indépendants des empereurs.

Cette tendance des mandataires de l'autorité impériale à se rendre indépendants dans leurs gouvernements respectifs, se manifesta dès le règne de Hludwig-le-Pieux et de Karl-le-Chauve; elle suivit une marche progressive jusqu'au xe siècle. A la faveur du désordre social qui régna à cette époque, tous les hommes puissants méprisèrent l'autorité des rois qui n'avaient plus le pouvoir de se faire obéir; ils firent des villes et des provinces *leurs propriétés*; construisirent leurs châteaux-forts pour défendre au besoin ces propriétés usurpées qu'ils transmirent à leurs enfants. Du haut de ces châteaux, ils se jetaient, suivis de *leurs fidèles*, sur toutes les propriétés qu'ils ambitionnaient, et bientôt les hommes libres n'eurent plus d'autre moyen de se soustraire à leurs violences que de leur faire hommage des domaines qu'ils possédaient. C'est ainsi que toutes les *propriétés libres* ou *alleux* furent converties en *propriétés inféodées* ou *fiefs*.

En sortant du xe siècle, la France se trouva avec un nouvel état social; fractionnée en autant de gouvernements qu'il y avait de races; sans autre lien politique qu'une royauté qui n'était qu'un

nom. Ces gouvernements eux-mêmes étaient subdivisés en autant de petits Etats qu'il y avait de fiefs ou de bénéfices, et les feudataires de second ordre n'étaient guère plus soumis aux grands feudataires que ceux-ci ne l'étaient au roi.

Ce qui frappe au premier abord dans ce système social qu'on appela *féodalité*, c'est qu'il était purement *personnel*. Les lois romaines, remises en vigueur par Charlemagne, perfectionnées par les lois chrétiennes, et modifiées par les vieilles lois des différentes peuplades, formaient bien un fond de législation dans chaque gouvernement; mais l'application en était réservée au *propriétaire* ou seigneur qui mit l'*arbitraire* à la place du *droit*, et ne respecta guère que les lois qui lui étaient favorables. La volonté de l'homme n'étant point ainsi dominée par une loi juste, expression du bien; la loi, au contraire, étant soumise au caprice de l'homme, il dut nécessairement y avoir, au fond de ce système social, un despotisme brutal et une immense douleur.

Cette douleur eût été plus grande encore, le despotisme eût été plus brutal, si l'Eglise n'eût plané au-dessus de ce chaos politique.

Plus on approfondit les annales du moyen-âge, et plus on découvre clairement la main de la Providence qui conduisit l'Eglise à la souveraineté politique pour servir de contrepoids à la *violence* qui était devenue le seul *droit*.

Au moment où les races barbares vinrent se juxtaposer dans l'empire romain, l'Eglise les domina par l'ascendant de la science et de la vertu. Les barbares appelèrent eux-mêmes le clergé à diriger le mouvement civilisateur. Jamais l'Église ne posséda dans son sein un plus grand nombre d'hommes supérieurs qu'au moment où elle fut chargée de façonner ces éléments des sociétés modernes. « Seule

elle possédait[1] à la fois le mouvement et l'ordre, l'énergie et la règle, c'est-à-dire les deux grands moyens d'influence. Aussi son influence sur la civilisation moderne a-t-elle été très-grande, plus grande peut-être que ne l'ont faite même ses plus ardents adversaires ou ses plus zélés défenseurs. »

La supériorité morale et intellectuelle du clergé l'avait placé à la tête de la société. Au moment où l'empire romain d'occident tombait en dissolution, c'était dans le clergé que l'on trouvait tout ce qui avait intelligence et vie : seul il possédait tous les principes de sociabilité et de progrès contenus dans l'Évangile et dans le droit romain; il devait donc par la force même des choses, par un résultat nécessaire des circonstances, devenir l'instituteur de la nouvelle société.

Hallam, si peu favorable cependant à la puissance politique du clergé, reconnaît le bien immense qui résulta de son influence au moment de l'établissement des barbares. « Les évêques, dit-il[2], acquirent et conservèrent une grande partie de leur ascendant par une influence très-respectable : la supériorité des lumières. Etant seuls versés dans l'art d'écrire, ils furent chargés de la correspondance politique et de la rédaction des lois. A la chute de Rome, leur influence sur les barbares fit disparaître les aspérités de la conquête et préserva en partie les habitants des provinces des suites funestes de cette effrayante révolution.

« Ce fut surtout par les efforts des évêques que la religion, le langage et même une partie des lois de l'ancienne capitale du monde

[1] Guizot, Histoire de la Civil. en Europe, leçon 5me.

[2] Hallam, l'*Europe au moyen-âge*.

furent transplantés dans les cours de Paris et de Tolède, que l'imitation rendit un peu moins barbares. »

M. Guizot ne reconnaît pas moins explicitement les heureux résultats de l'influence du clergé.

« L'Église, dit-il [1], agissait d'une manière efficace pour l'amélioration de l'état social. Nul doute qu'elle ne luttât obstinément contre les grands vices de l'état social, par exemple contre l'esclavage. On ne peut douter qu'elle n'employât son influence à la restreindre, il y en a une preuve irrécusable : la plupart des formules d'affranchissement, à diverses époques, se fondent sur un motif religieux ; c'est au nom des idées religieuses, des espérances de l'avenir, de l'égalité religieuse des hommes, que l'affranchissement est presque toujours prononcé. L'Église travaillait également à la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration de la législation criminelle et civile. Vous savez à quel point, malgré quelques principes de liberté, cette législation était alors absurde et funeste ; vous savez que de folles épreuves, le combat judiciaire, le simple serment de quelques hommes, étaient considérés comme les seuls moyens d'arriver à la découverte de la vérité. L'Église s'efforçait d'y substituer des moyens plus rationnels. Il est impossible de comparer les lois dictées par le clergé et les autres lois barbares sans être frappé de l'immense supériorité des idées de l'Église en matière de législation, de justice, dans tout ce qui intéresse la recherche de la vérité et la destinée des hommes. »

Une conséquence naturelle de l'action politique et religieuse du clergé a été la fusion des lois et des pouvoirs ecclésiastiques et civils.

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en Europe, leçon 6me.

Sous les Mérowingiens, la puissance des évêques se confondit avec celle des rois et des leudes; et comme les évêques avaient incontestablement plus de lumières, ils eurent une prépondérance méritée dans les assemblées législatives qui conservèrent la dénomination ecclésiastique de *conciles*.

Les grands biens dont le clergé eut l'administration contribuèrent aussi à augmenter sa puissance politique.

On lui prodigua les richesses en reconnaissance des services qu'il rendait à la société et de la sagesse qu'il avait montrée en interposant son autorité pacifique entre les vainqueurs et les vaincus. Des hommes puissants, dégoûtés du monde et se consacrant à Dieu, augmentèrent encore ses richesses en lui léguant les domaines qu'ils abandonnaient pour ne songer qu'à leur salut. On savait que les biens qui lui étaient confiés n'étaient qu'un dépôt qu'il saurait utiliser pour le bien général, en secourant les pauvres et en fondant des institutions destinées à soulager les membres souffrants de l'humanité. Enfin les terres défrichées par les associations monastiques des VIe et VIIe siècles formèrent, avec les biens provenant de la libéralité, un fonds immense qui fit des membres du clergé qui en eurent l'administration les plus riches propriétaires de l'État.

Or, avant même que la *propriété* fût devenue le fondement de la *souveraineté*, c'est-à-dire avant la constitution définitive du régime féodal, la propriété territoriale donnait des droits politiques fort importants, en même temps qu'elle imposait des obligations personnelles vis-à-vis du chef de l'État. Le domaine était déjà le *fief* ou *bénéfice*. Les établissements ecclésiastiques, églises ou abbayes, qui furent dotés, devinrent des *fiefs* véritables auxquels furent attachés les droits et les devoirs inhérents à toute la propriété fon-

cière. C'est ainsi que les bénéficiers ecclésiastiques qui formèrent la partie importante du clergé passèrent de l'influence purement morale à l'action politique régulière et légale.

Nous avons dit comment, par une conséquence de sa nouvelle position, le clergé en France se matérialisa au VIIIe siècle, et comment la papauté sauva l'Église de France par les premiers Karolingiens.

L'initiative qu'elle prit alors fut pour elle le commencement d'une action plus directe dans le gouvernement des églises particulières [1]. A dater de cette époque, on voit cette action se développer progressivement en raison de mille circonstances qui la modifient accidentellement et qui l'accroissent jusqu'à l'établissement définitif de la féodalité. Elle arrive alors à une forme complète et fortement dessinée.

La puissance politique de la papauté eut les mêmes phases que sa puissance religieuse; on la voit s'accroître et se fortifier davantage à mesure que s'opère entre les races le travail de désunion dont nous avons parlé. Ce progrès de la puissance politique de la papauté est d'autant plus remarquable que, pendant le Xe siècle et au commencement du XIe, époque de formation du nouveau système politique, les papes ne furent ni capables de se mettre à la tête du mouvement social, ni dignes d'occuper le siége apostolique.

Comment cette puissance se forma-t-elle donc, comment put-elle prendre de si étonnantes proportions?

[1] Nous prions d'observer que nous ne faisons que constater des *faits* sans nous préoccuper le moins du monde des discussions ultramontaines ou gallicanes sur les *principes*.

Voici, selon nous, la solution de ce problème:

L'empire karolingien avait été fondé, comme nous l'avons dit, par la papauté qui lui avait donné pour base l'*idée chrétienne*. Le nouvel empire ne devait être, dans les vues des fondateurs, qu'un vaste *Etat catholique* qui réunirait dans son unité toutes les races occidentales. La personnification de cette unité, au point de vue politique, devait être l'empereur, et, au point de vue religieux, le pape.

Cette idée fut le principe constitutif du nouvel empire romain-frank.

Qu'on lise les capitulaires de Charlemagne, de Hludwig-le-Pieux, de Karl-le-Chauve, partout on la trouvera exprimée; l'*empire*, c'est toujours l'*Eglise de J.-C.*, que l'empereur doit gouverner et défendre sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique.

Ne perdons pas de vue que cette autorité se concentrait progressivement dans la papauté.

L'organisation politique de l'empire karolingien consacrait donc la supériorité, même dans l'ordre temporel, de la puissance ecclésiastique. Lorsque cette organisation se fut brisée en mille parcelles sous l'action dissolvante de l'antagonisme des nationalités et des luttes d'ineptes prétendants; lorsque les royautés et les souverainetés féodales se furent constituées, il ne resta entre elles qu'un lien d'union : la religion, dont l'action extérieure se concentrait dans la papauté. Le pouvoir de la papauté, par sa nature exceptionnelle, avait dominé les événements.

Les membres divisés de l'empire karolingien se trouvèrent donc groupés autour du siége apostolique, et c'est ainsi que l'*empire de la papauté* succéda à l'*empire de Charlemagne*.

Il faut partir de ce *grand fait* qui a la rigoureuse exactitude d'un axiome historique, pour apprécier les principes constitutifs du moyen-âge; ceux-ci, par exemple :

« La papauté a une prééminence universelle sur tous les royaumes.

« Les rois, en perdant la *foi* qui est le principe de l'unité de l'empire chrétien, perdent le droit de régir une partie de cet empire.

« Les hérétiques doivent être punis comme ennemis de l'État, puisqu'en attaquant la foi, ils attaquent dans son principe essentiel l'empire catholique,

« Les rois ne sont que les défenseurs extérieurs de l'Église; s'ils méritent, par leurs crimes, d'être séparés de l'Église, ils doivent être privés de leurs couronnes. »

A l'aide des principes que nous avons posés et qui nous semblent à l'abri de toute contestation, on comprend ces maximes que tant d'historiens n'ont trouvées extraordinaires que parce qu'ils n'ont pas apprécié avec justesse le régime politique de la période féodale. On les a attribuées à Grégoire VII, et que n'a-t-on pas dit, à ce propos, de son ambition et de son orgueil? Le fait est qu'il les trouva au fond de l'état social; seulement, doué d'un génie supérieur et d'une âme vigoureuse, il en poursuivit l'application avec une intelligence, un courage et une activité dignes du chef suprême de l'Église, et d'un vrai réformateur.

La puissance politique de la papauté n'émana point tout à coup du génie d'un homme, mais se constitua peu à peu, comme toutes les grandes institutions.

On peut dire que sous la féodalité, elle était devenue une néces-

sité sociale. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur ce chaos féodal où la souveraineté était divisée en mille percelles, où le désordre moral n'était pas moins grand que le désordre physique, où le *droit* était la *force.* « Alors, comme le dit très-bien Voltaire [1], il n'y avait point de lois en Europe; on n'y connaissait ni droit de naissance ni droit d'élection. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible pour être ensuite précipité par d'autres. »

Pierre Damien, qui fut témoin de ce désordre, nous l'a peint avec sa mâle énergie : « Où ne voit-on pas, s'écrie-t-il [2], régner les rapines et le vol? Qui recule devant les parjures, les impudicités, les plus atroces forfaits? Depuis longtemps déjà nous avons répudié toute vertu, et tous les genres de perversités nous inondent de toutes parts.... Un mauvais esprit précipite le genre humain dans un abîme de forfaits et souffle de tous côtés la haine et la jalousie, sources de divisions. Les guerres, les luttes à main armée, se multiplient à un tel point, que l'épée fait plus de victimes que toutes les maladies. Le monde est comme une mer agitée par la tempête; les dissensions et les discordes agitent les cœurs comme les flots d'une mer agitée. L'homicide pénètre partout et semble avoir juré la destruction du monde...., Les églises sont comme cernées par les armées de Babylone et ressemblent à Jérusalem assiégée avec tous ses habitants. Les laïques s'emparent des droits des églises, saisissent leurs revenus, s'emparent de leurs biens, se parent de la substance des pauvres comme des dépouilles de leurs ennemis. Ils se

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Pet. Dam. Epist., lib. II, 1; lib. IV, 9; lib. I, 15.

La France, quoique morcelée par la féodalité, avait une royauté plus fortement constituée que les autres peuples, et qui travailla sans relâche à centraliser autour d'elle toutes les provinces. L'Eglise de France s'unit à elle pour sauvegarder l'indépendance politique du royaume contre les essais d'empiétement du siége apostolique.

Ce fut aussi en France que la papauté rencontra le plus d'opposition dans les efforts continuels qu'elle fit pour concentrer en elle le gouvernement direct de toutes les églises.

La papauté, pour opérer ce travail de concentration, qui eut du reste d'excellents résultats pour le bien général de l'Eglise, se trouva conduite à attaquer les trois institutions ecclésiastiques les plus chères aux églises particulières : les conciles provinciaux, les élections et les formes anciennes des jugements ecclésiastiques.

Elle dut chercher à ôter aux conciles provinciaux le gouvernement immédiat des provinces ecclésiastiques parce que les évêques, souvent peu vertueux, au lieu d'y adopter ses projets de réforme, les eussent combattus dans ce qui aurait pu blesser leurs intérêts ou leurs habitudes peu sacerdotales.

Les élections étaient à peu près annulées par la prépondérance qu'y exerçait l'autorité royale. Souvent les princes n'en souffraient même pas la forme et imposaient des titulaires qui n'avaient d'autres titres que leur servilisme ou leur argent. La papauté ayant déclaré, avec raison, une guerre énergique à cette prépondérance de l'autorité des princes, fut amenée naturellement à vouloir remplacer, par sa volonté, les élections qu'elle jugeait impossibles sous le régime féodal.

La défiance qu'inspiraient à la papauté les évêques, dont un grand

nombre étaient, à vrai dire, plutôt *seigneurs* que pasteurs de l'Église, fut sans doute la raison qui la détermina à combattre les anciennes formes judiciaires en même temps que les prérogatives des anciens conciles provinciaux. On peut croire, en effet, que beaucoup d'évêques n'auraient pas été assez rigoureux envers leurs confrères ou leurs prêtres coupables de péchés que l'on pouvait leur reprocher à eux-mêmes.

Nous comprenons donc l'effort permanent que fit la papauté pour concentrer en elle-même le gouvernement direct de l'Église entière; mais nous comprenons en même temps l'opposition qu'elle rencontra surtout dans l'Église de France qui lutta continuellement pour les institutions consacrées par l'ancien droit canonique. Dès le IXe siècle, et au moment où le siége apostolique commença à manifester sa tendance vers la centralisation, Agobard et ensuite Hincmar lui résistèrent avec science et énergie; depuis eux jusqu'à Gerson, tous les grands hommes de l'Église de France marchèrent sur la même ligne et protestèrent contre ce qu'ils regardaient comme un empiétement illégal. Les églises, les chapitres, plusieurs abbayes indépendantes, disputèrent le terrain pied à pied et résistèrent à l'envahissement par tous les moyens : l'Église de France tenait à ses conciles provinciaux; à ses élections surtout, qu'elle dut maintenir contre les empiétements de la royauté aussi bien que contre ceux de la papauté; elle sut les faire reconnaître légalement à plusieurs reprises, jusqu'à l'assemblée de Bourges [1], par l'autorité royale.

[1] Nous pouvons citer en preuve la *Pragmatique sanction* attribuée à saint Louis. On fit à l'assemblée de Bourges une nouvelle *Pragmatique sanction* qui fut enre-

Malgré cette opposition, la papauté continua sa lutte qui fut terminée par le compromis ou *concordat* conclu en 1516 entre Léon X et le roi François Ier. Les élections y furent officiellement supprimées au profit de la royauté et de la papauté, qui se réservèrent chacune une part dans le choix des grands bénéficiers.

Ce ne fut pas sans douleur que l'Église de France se vit ainsi placée par le chef même de l'Église dans les serres de l'absolutisme [1].

Depuis les premières luttes de la royauté contre la puissance féodale des seigneurs, elle avait marché à grands pas vers l'absolutisme. Au XVIe siècle le servilisme avait déjà remplacé, dans la no-

gistrée, au parlement, le 13 juillet 1439. Elle reconnaissait les élections et déclarait qu'elles devaient être faites suivant l'ancien droit; elle rétablissait aussi les anciennes formes judiciaires.

[1] Jusqu'au moment où Richelieu eut mis la dernière main à l'absolutisme royal, les plus grands évêques de France réclamèrent, même après le concordat de 1516, les élections; témoin ce passage d'un remarquable discours prononcé aux États de Blois, au nom de la chambre ecclésiastique, par messire Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, et adressé au roi:

« Pour que l'Eglise, dit-il, soit pourvue de bons et religieux pasteurs, et qui, par la vertu de leur doctrine et l'exemple de leur piété et intégrité, puissent redresser ce qui est tombé, r'asseurer ce qui est esbranlé et esclayrer ce qui est obscurcy; *ceux de l'ordre ecclésiastique* vous supplient très-humblement que *il vous plaise remettre l'ancienne forme et manière de l'élection aux prélatures de l'Eglise, suyuant les saincts canons et decrets;* qui sera le moyen pour faire que la porte pour entrer aux prélatures ecclésiastiques ne soit plus, *comme elle a été iusques icy, si apertement ouuerte à la faueur, ambition et symonie* que l'on a veu y régner auec une licence si effrenée que le commerce et le trafic en estoit pareil et pire par aduenture que des biens temporels mesmes. Ce qui a procédé de ce que la *pluspart* des biens destinez pour le seruice de Dieu sont tenus et principalement occupés, ou manifestement *par personne laïz* et non ecclésiastique, ou indirectement par certains *confidens* qui ne sont guères différens d'eux, *au grand scandale et préiudice* de la religion et Eglise catholique. » (*V.* Collect. de procès-verb. des assembl. génér. du clergé de France, t. 1, pièces justif., p. 38.)

blesse, l'indépendance des vieux feudataires. Le *concordat* de Léon X vint à propos pour mettre aux mains de la royauté un moyen puissant de rattacher encore davantage la noblesse au trône. On vit donc les rois, à l'exemple des maires du palais mérowingien, prodiguer aux nobles les biens des églises. Les *cadets*, privés légalement de l'héritage paternel, se jetèrent sur les évêchés, sur les riches abbayes; leurs quartiers de noblesse leur tinrent lieu de science et de vertus aux yeux de rois complaisants qui s'occupaient plutôt à gagner la bienveillance de la noblesse qu'à faire le bien de l'Église. De là ce clergé aristocratique qui *divinisa l'autorité royale;* de là ce gallicanisme parlementaire qui tendait sans cesse à accroître l'action de l'autorité royale dans les choses purement spirituelles, au détriment de l'autorité ecclésiastique.

Ce fut le concordat de 1516 qui donna ainsi indirectement naissance à ce gallicanisme servile qu'il ne faut pas confondre avec le gallicanisme que défendirent tous les hommes illustres de l'Eglise de France sous la période féodale [1].

[1] On n'a pas eu jusqu'à présent assez de soin de distinguer le *gallicanisme du moyen-âge* qui n'avait pour but que la *liberté de l'Eglise*, du *gallicanisme moderne* qui ne tendait qu'à l'*asservir.*

Il y a dans le gallicanisme en général deux points qu'il faut distinguer : 1° la doctrine dogmatique sur la théorie du pouvoir ecclésiastique ; 2° les luttes contre le siége apostolique.

La doctrine dogmatique que l'assemblée du clergé de France, en 1682, a formulée dans le 2ᵉ et le 4ᵉ article de sa déclaration, se réduit à ceci : la plénitude du pouvoir ecclésiastique réside dans le corps entier des pasteurs de l'Eglise et non dans le pape seul. Ce fut le grand schisme d'Occident et les querelles des divers prétendants à la papauté qui donnèrent lieu à l'examen approfondi de cette question théorique qui ne fut pas résolue généralement au xvᵉ siècle en faveur de la papauté et qui est restée au rang des opinions controversées que l'on peut admettre ou rejeter sans cesser d'appartenir à l'Eglise. D'autres théologiens prétendirent, contrairement à cette doctrine, que la puissance ecclésiastique réside dans le pape seul comme dans son principe. Les champions des deux opinions

Mais n'anticipons pas sur des faits que nous aurons à raconter plus tard. Nous avons voulu seulement jeter à l'avance quelques idées, dans le but de nous faire bien comprendre lorsque nous aurons à parler des luttes que soutint l'Eglise de France pendant la période féodale.

Après avoir considéré la nature du pouvoir de la papauté, tel que les faits nous le démontreront, nous devons examiner quels en furent les résultats pour l'Eglise et pour la société.

contradictoires ont voulu s'appuyer sur des témoignages antérieurs au XVe siècle. Le fait est que l'on trouve, même dans les lettres des papes, des passages qui peuvent favoriser l'une et l'autre opinion ; ce qui prouve que cette question n'avait pas été approfondie et qu'on ne doit pas remonter au delà du XVe siècle pour trouver des textes ayant une véritable valeur.

Cette doctrine n'entrait réellement pour rien dans les luttes de l'ancien gallicanisme, quoique l'on trouve dans Agobard, Hincmar, Gerbert, etc., des passages qui la favorisent. C'est là une première différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne qui regarde la doctrine de la déclaration de 1682 comme sa base, son principe fondamental.

Quant à l'indépendance du pouvoir temporel, exprimée dans le 1er article de la déclaration de 1682, on l'adopta en France au moyen-âge, mais d'une autre manière et pour d'autres motifs qu'au XVIIe siècle où l'on ne proclama cette indépendance que par une lâche condescendance pour l'absolutisme et pour accroître son action dans le domaine religieux. Au moyen-âge, on protestait uniquement contre les prétentions de certains papes qui voulaient avoir, en vertu de l'institution divine de la papauté, le droit de suzeraineté sur tous les Etats et prétendirent exercer, en France, les mêmes droits que dans les pays qui s'étaient déclarés *fiefs* du siége apostolique, ce que ne fit jamais la France, comme le reconnait Innocent III : *Rex Francorum in temporalibus superiorem neminem recognoscit.*

C'est là une deuxième différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne.

Ce dernier luttait, comme l'ancien, pour la conservation des usages de l'Eglise de France, suivant le 3e art. de la déclaration de 1682 ; et parmi ces usages on doit reconnaître que plusieurs émanaient directement de l'ancienne lutte pour la liberté de l'Eglise. Mais depuis le concordat de 1516, la royauté s'était fait de ces débris autant de moyens d'oppression pour l'Eglise de France ; de sorte que le gallicanisme, en luttant pour ces usages, combattait plutôt pour la servitude

D'abord la papauté a réellement sauvé l'Eglise en combattant avec vigueur les *investitures*.

Par investiture en général, on entendait: la mise en possession d'un fief donné par un seigneur suzerain à son vassal.

On sait que, sous la féodalité, les Eglises, à cause des biens temporels qui en dépendaient, étaient, quant aux charges et aux droits politiques, assimilées aux autres fiefs. Ainsi, tous les possesseurs des grands fiefs ecclésiastiques que l'on appela depuis *bénéfices consis-*

de l'Eglise que pour sa liberté. L'ancien gallicanisme, au contraire, en défendant les droits des conciles provinciaux et les élections; en cherchant à renfermer dans les bornes de l'ancien droit canonique la juridiction contentieuse des papes, combattait réellement pour des institutions libérales, seules capables de soustraire l'Eglise au despotisme des pouvoirs politiques, de la constituer dans une véritable indépendance.

C'est là une troisième différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne.

D'après ces simples observations, on peut voir clairement combien auraient tort ceux qui aujourd'hui se déclareraient en faveur du gallicanisme moderne. Nous n'en trouvons pas moins erronées les déclamations de certains *soi-disant ultramontains* qui, non contents d'exagérer d'une manière absurde le pouvoir politique de la papauté, se sont crus obligés de déverser l'outrage sur les hommes les plus illustres de l'Eglise de France, uniquement parce qu'ils se déclarèrent partisans du gallicanisme moderne.

Il est certain que, d'après le droit canonique existant en vertu du concordat de 1516, le roi avait un pouvoir légal dans les choses religieuses. De plus, la religion catholique étant la religion de l'Etat, ses lois devaient être lois de l'Etat; pour qu'elles le devinssent, il fallait bien qu'elles fussent confirmées par le chef l'Etat et enregistrées par le parlement, gardien des lois de l'Etat; le clergé était corps politique dans l'Etat et s'occupait dans ses assemblées de questions mixtes, politiques et religieuses; à ce double titre il était soumis au roi, seul chef de l'Etat.

Ce régime nous est antipathique aujourd'hui; mais il était la loi et il existait en vertu d'un acte auquel la *papauté avait aussi bien concouru que la royauté*, *malgré l'Eglise de France*. On ne peut donc blâmer ceux qui vécurent sous ce régime d'en avoir adopté les conséquences, et, sans excuser leurs faiblesses, nous ne croyons pas qu'il soit permis à certains écrivains de nos jours d'insulter à des hommes de génie.

toriaux, étaient obligés de fournir à l'armée un contingent de leurs vassaux, sur la réquisition du chef de l'Etat; et, comme les autres grands feudataires, ils avaient rang dans les assemblées générales du gouvernement.

Le chef de l'Etat avait droit de donner l'investiture du fief ecclésiastique comme de tout autre; et cet acte n'aurait rien eu que de légitime si le prince n'avait eu en vue que la collation du temporel, et si, du reste, il n'eût pas gêné les élections établies par l'Eglise, comme le moyen le plus sûr de connaître les sujets dignes et capables de remplir les fonctions ecclésiastiques. Mais il en fut tout autrement. Dans les vues de l'Eglise, l'investiture du prince eût dû se réduire à une simple formalité confirmative de l'élection, comme elle l'était pour les autres fiefs qui se transmettaient par succession. Les princes voulaient, au contraire, nommer directement aux bénéfices ecclésiastiques, et même conférer, par leur investiture, la juridiction spirituelle à ceux qu'ils avaient choisis.

Les rois de France ne poussèrent pas ordinairement jusque-là leurs prétentions; mais les empereurs d'Allemagne, s'appuyant sur les priviléges accordés autrefois à Charlemagne par la papauté, les convertissant en droits absolus et les étendant même au-delà des justes bornes, s'imaginaient conférer la juridiction spirituelle, en investissant les bénéficiers par la *crosse* et l'*anneau*, symboles de la dignité pastorale. Ils s'attribuaient ainsi le droit de déléguer l'autorité spirituelle, et prétendaient en avoir le principe en eux-mêmes, en vertu de leur pouvoir politique. A leurs yeux, l'Eglise n'était qu'un grand fief relevant d'eux seuls, et les pasteurs de l'Eglise n'étaient que les fonctionnaires publics. C'était bien là détruire toute l'économie divine de l'Eglise, et faire de l'institution spirituelle de

J.-C. une institution purement politique, une branche de l'administration civile.

C'est donc avec une grande légèreté que Voltaire a dit [1], en parlant des discussions qui s'élevèrent à propos des investitures, qu'*on se battit pour une cérémonie indifférente*. La chose était si peu indifférente, qu'il s'agissait du salut ou de la perte de l'Eglise.

« C'est, dit Hurter [2], dans les premières luttes des papes, pour conserver leur indépendance dans tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, que le christianisme trouva un préservatif contre l'asservissement de la puissance temporelle et le moyen de n'être pas réduit à devenir *simple constitution de l'Etat*, comme la religion chez les païens. »

Le simple *choix* des princes, à part même leur prétention de conférer aux bénéficiers la juridiction spirituelle, avait pour l'Eglise les plus graves inconvénients.

C'est un fait incontestable que, dans ce choix, les princes avaient moins égard au mérite et à la vertu qu'à l'argent et aux intrigues. L'anneau et le bâton pastoral étaient par eux mis à l'enchère et adjugés au plus offrant. Les bénéfices étaient une marchandise; ceux qui les avaient achetés, au lieu de s'appliquer aux fonctions ecclésiastiques qui y étaient attachées, ne songeaient qu'à piller leurs vassaux et à taxer, au prix le plus élevé possible, toutes les cérémonies religieuses, afin de rentrer dans les fonds qu'ils avaient déboursés ou de leur faire produire de plus gros intérêts. Ces spéculations sacrilèges, désignées sous le nom général de *simonie*, étaient comme une lèpre qui couvrait le corps entier de l'Eglise.

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Hurter, Hist. d'Innocent III.

Mais l'argent, selon Pierre Damien, n'était pas la seule monnaie avec laquelle on achetait les bénéfices; on les payait encore avec le servilisme et la flatterie. Les princes choisissaient leurs amis, ceux qui leur étaient recommandés, ceux qui brûlaient devant leur majesté un encens sacrilège, ceux qui étaient habiles chasseurs, qui portaient bien le casque ou savaient manier l'épée. La science et la vertu ne donnaient droit à rien. « Qui ne voit, s'écriait le saint et savant Anselme [1], que les investitures sont la source de la simonie et la ruine de toute religion? Quand ils espèrent obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Eglise. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les hommes du palais pour acheter leur recommandation; les autres s'imposent d'énormes dépenses pour vivre à la cour dix ans et plus, souffrant avec patience le froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités des voyages. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux qu'ils regardent comme leurs compétiteurs. »

Ces clercs, devenus évêques ou abbés, se regardaient comme des barons spirituels, prenaient pour modèles les seigneurs laïques plutôt que les apôtres, se mêlaient à toutes les guerres, à toutes les intrigues et ne songeaient point à leurs devoirs spirituels. Il était surtout une obligation qu'ils ne pouvaient accomplir, celle du célibat. Il faut lire les lettres de Pierre Damien et celles de Grégoire VII [2], pour se faire une idée du désordre moral qui existait dans le clergé séculier. Il n'était point rare, au XIe siècle, de voir des bénéficiers

[1] Anselm. Serm. 2.

[2] Pet. Dam. Epist. et præsertim opuscul. 17, de Cœlibat. sacerd. — Gregor. VII Epist.; ap. Labb. et Coss., Conc. t. X.

ecclésiastiques se marier avec l'intention de transmettre leur fief par succession à leurs enfants, comme les autres seigneurs. On en voyait même qui ne se contentaient pas d'une seule femme et vivaient publiquement avec des concubines; les maisons de la plupart des bénéficiers étaient, on peut le dire sans exagération, des lieux de corruption et de libertinage.

Tous ces maux venaient des investitures, du choix des bénéficiers par les princes. La papauté sauva donc l'Église en luttant avec une admirable énergie contre les investitures, contre tous les empiétements des rois et des seigneurs qui menaçaient la liberté de l'Eglise.

La papauté ne rendit pas des services moins grands à la société entière qu'à l'Eglise.

Elle fit le bien des peuples en travaillant avec zèle à corriger les vices des princes. Un vice que ceux-ci regardaient presque comme un de leurs droits, était de violer la sainteté du mariage, en contractant des alliances adultères; les lois du christianisme devaient, ce semble, s'abaisser devant leur puissance, et ils se croyaient permis ce qui ne l'était pas au serf ou au vilain. La papauté leur fit voir que la loi chrétienne était faite pour tous. On connaît ses luttes contre Lothaire, Robert, Philippe Ier et Philippe-Auguste. Il ne s'agissait là ni d'empiétements, ni de droits litigieux, mais bien de cette grande question : le souverain doit-il être, comme les autres, soumis aux lois du christianisme? La papauté n'avait pas à hésiter. Aux yeux de l'Eglise, il n'y a ni rois ni princes, il n'y a que des chrétiens. Or, en mettant un frein aux passions des rois, on ne peut nier que la papauté n'ait rendu service aux peuples qui en sont toujours victimes.

Elle ne combattit pas avec moins de courage la tyrannie.

« L'intérêt du genre humain, dit Voltaire [1], demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans les mains des papes. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. »

Ce que Voltaire donne comme une chose désirable fut une réalité; un auteur protestant le reconnaît :

« Le pouvoir papal, dit Coquerel [2], en disposant des couronnes, empêchait le despotisme de devenir atroce; aussi, dans ces temps de ténèbres, ne voyons-nous aucun exemple de tyrannie comparable à celle de Domitien à Rome. Un Tibère était impossible; Rome l'eût écrasé. Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a rien au-dessus d'eux. »

Ils ne pouvaient avoir cette idée au moyen-âge, grâce à la papauté qui sut faire planer au-dessus de tous les pouvoirs politiques la grande idée de la souveraineté spirituelle. Nous considérons ce magnifique résultat obtenu par la papauté comme le service le plus éminent qu'elle ait rendu à la société féodale.

Nous avons dit comment elle était devenue le point central des royaumes de l'Europe. Son influence unitaire vainquit en partie l'antagonisme des nationalités; aplanit, par la diffusion d'une *pensée*

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Coquerel, Essai sur l'histoire du christianisme.

et d'un *sentiment* identiques, les différences de mœurs et d'intérêts qui existaient entre elles; en fit comme autant de membres d'un même corps dont elle était l'âme, le principe d'intelligence et d'activité. La papauté fut alors comme le cœur de l'humanité, d'où la vie s'échappait pour animer toutes les races qui en sont les membres. Pour peu que l'on parcoure les magnifiques correspondances des papes, de Grégoire VII surtout et d'Innocent III, on voit clairement que la papauté était le principe de tout le mouvement politique et social, au moyen-âge, et que ce mouvement tendait sans cesse à l'unité.

Tous les historiens indépendants et de quelque valeur ont reconnu les avantages que retira l'Occident de cette union des nationalités dans la papauté.

« Dans le moyen-âge, où il n'y avait point d'ordre social, dit Ancillon [1], la papauté seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les Etats isolés.... C'était un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie universelle et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés : elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du régime féodal. »

Ancillon a peu d'enthousiasme, il a peur d'être trop favorable à la papauté, mais la vérité, comme on voit, lui arrache des aveux suffisants. On pourrait citer à sa suite une foule d'écrivains aussi peu suspects. Même les ennemis déclarés de la papauté ne peuvent s'em-

[1] Tableau des Révol. du système politique de l'Europe, t. 1, introd.

pêcher de reconnaître les services qu'elle rendit à la société, en faisant toutefois leurs réserves du côté de l'ambition démesurée qu'ils regardent comme la seule raison de sa souveraineté politique.

Nous en avons indiqué une autre plus satisfaisante au point de vue philosophique comme au point de vue historique.

Ce fut surtout dans la grande lutte contre l'islamisme que l'on sentit toute l'importance politique de l'union des nationalités de l'Occident autour du siége apostolique et que l'on vit la force morale que la papauté exerçait dans l'empire chrétien. Elle planait au-dessus de cette grande unité, sa voix était vraiment regardée comme l'écho de la voix de Dieu, et son action même politique avait, aux yeux des peuples, une consécration religieuse. Elle se servit de l'influence que lui donnait cette opinion générale, pour soulever l'Europe entière contre l'islamisme et favoriser les expéditions guerrières connues sous le nom de *croisades*. Les croisades ont été le motif des plus véhémentes déclamations contre la papauté : nous les considérons, nous, comme un des plus magnifiques résultats de sa politique et comme une des époques les plus glorieuses pour la France; car ce fut surtout la France qui seconda les vues profondes de la papauté.

« Le premier pape français, dit Michelet [1], Gerbert, proclame déjà la croisade; sa belle lettre, où il appelle tous les princes au nom de la cité sainte, précède d'un siècle les prédications de Pierre-l'Ermite. Prêchée alors par un Français, et sous un pape français Urbain II, exécutée surtout par des Français, la grande entreprise commune du moyen-âge, elle nous appartiendra. »

Mahomet avait fondé sa religion au VIIe siècle. Dès la fin du VIIIe,

[1] Michelet, Hist. de France, t. II, p. 146, 147.

ses sectateurs avaient soumis non-seulement les contrées orientales voisines de l'Arabie; mais ils s'étaient répandus, comme les flots d'une mer furieuse, sur tout le littoral de l'Afrique, avaient pénétré jusqu'en Europe, passé les Pyrénées et envahi une partie de la France. D'autres bandes, dans le même temps, attaquaient l'empire grec dans ses possessions d'Italie, dans les îles de la Méditerranée et osaient même assiéger Constantinople. Les vastes régions de l'Asie, la Perse, la Mésopotamie, comme la plupart des provinces de l'Asie mineure, avaient courbé la tête sous leur sabre. Pendant les IXe et Xe siècles les conquêtes des disciples de Mahomet furent moins rapides, mais cependant ils attaquaient sans cesse l'empire grec, l'avaient réduit presque à rien, et ils tenaient l'Europe serrée de tous côtés. Au commencement du XIe siècle, une de ces races asiatiques, comme l'Europe du Ve siècle en avait vues, vint mêler son sang neuf et énergique à celui des premiers mahométans qui commençaient à dégénérer. L'Europe dut trembler devant ces Turcomans qui venaient décupler les forces de l'islamisme dont ils adoptèrent les dogmes.

La papauté sembla, dès l'origine, pressentir tous les maux que réservaient les musulmans à l'Eglise et à l'Europe. Les lettres des papes des VIIe et VIIIe siècles sont des cris de douleur, des lamentations. Ces Jérémies de la nouvelle Jérusalem pleurent sur la désolation du sanctuaire de Dieu. Karl Martel répondit à leur voix en broyant les Musulmans dans les champs de Poitiers, et commença ainsi la chaîne des glorieux exploits qui illustrèrent la France pendant la grande lutte de cinq siècles qu'elle soutint contre les ennemis du christianisme.

Le grand et savant Gerbert avait assisté, dans sa jeunesse, aux

luttes des chrétiens contre les musulmans. Il avait vu son ami le duc Borel cherchant à les arrêter au pied des Pyrénées, mais trop faible pour résister longtemps à des flots qui s'amoncelaient sans cesse contre lui. Un génie comme le sien dut comprendre les dangers que courait l'Europe. Devenu pape, sous le nom de Sylvestre II, il convia l'Eglise occidentale à une grande lutte, et, le premier, conçut ainsi l'idée des croisades.

Cette idée fut comme un germe qui se développa au sein de la société. Graine de senevé d'abord, elle grandit et devint un arbre immense. Grégoire VII, qui comprenait tout ce qui était grand, suivit la pensée de Gerbert et fit un nouvel appel à la catholicité. Les âmes furent profondément remuées, et le monde était prêt lorsque Urbain II donna mission au pauvre moine Pierre d'aller dire à l'Europe entière de prendre les armes et de partir pour l'Orient afin d'attaquer l'islamisme au centre même de sa puissance, et de le frapper au cœur.

Nous ne prétendons pas que tous les papes, depuis Gerbert jusqu'à Urbain II, aient été assez profonds politiques pour voir clairement que les croisades sauveraient l'Europe; mais si l'honneur de cet immense résultat ne peut être attribué à tel ou tel individu, il n'en est pas moins certain qu'il appartient de droit au siége apostolique dont la Providence se servit pour cette grande œuvre. Nous n'irons donc point, comme certains historiens, chercher les causes des croisades dans une foule de circonstances accidentelles; parce que, lorsqu'il s'agit d'évènements de cette valeur, il faut, pour en trouver la raison, considérer les choses d'une manière beaucoup plus large. Quand, élevé sur la hauteur de plusieurs siècles, notre vue plane au-dessus des motifs particuliers et des circonstances immé-

diates, nous découvrons toujours dans les événements qui touchent à l'humanité entière une raison supérieure, une force morale qui fait converger toutes les circonstances, même celles qui, en apparence, seraient contradictoires, vers le but où Dieu veut conduire le monde.

Le moyen direct dont se servit la papauté pour arracher l'Europe de ses fondements et la jeter sur l'Asie, fut l'*enthousiasme religieux*.

Lorsqu'on examine de près les xe et xie siècles, on remarque, au milieu des crimes atroces qui désolaient le monde, une foi d'une énergie étonnante. Les seigneurs les plus violents ne reculaient pas devant l'*expiation*, lorsque des circonstances quelconques venaient surexciter leur foi. Or, à dater de cette époque, les évêques [1] avaient beaucoup de peine à les soumettre aux pénitences canoniques. Les crimes étaient devenus si nombreux, qu'en voulant proportionner les pénitences à leur nombre et à leur énormité, on les avait rendues impraticables; d'où était venu l'usage de les commuer, de manière à pouvoir se libérer, par une seule action, de plusieurs années des anciennes pénitences canoniques. Depuis les premiers siècles, ces commutations avaient été faites par l'autorité ecclésiastique, pour des cas particuliers et surtout pour récompenser la ferveur de certains pénitents; on appelait cet adoucissement *indulgence*. Depuis le xe siècle, les pénitences furent bien plus souvent abrégées et commuées en actes pieux auxquels l'*indulgence* des peines canoniques fut attachée. Parmi ces commutations de pénitences, on fit surtout usage des pèlerinages à Rome, à Jérusalem ou à Saint-Jacques-de-Compostelle. Voilà ce qui explique pour-

[1] Fleury, 6e Discours sur l'Hist. ecclés.

quoi, à partir, du xe siècle, les pèlerinages devinrent plus nombreux et prirent un caractère expiatoire qu'ils n'avaient pas auparavant.

Les papes secondèrent cette ardeur des pèlerinages, depuis surtout que Sylvestre II eut déposé dans le monde l'idée des croisades. Quand le moment fut arrivé de la mettre à exécution, Urbain II, pour exciter l'enthousiasme, attacha au pèlerinage armé une *indulgence*, non pas seulement de plusieurs années de pénitence imposées pour l'expiation de quelque crime particulier, mais une *indulgence plénière* de toutes les pénitences dues pour tous les crimes. C'était le premier exemple de ces indulgences plénières. Il faut se reporter au xie siècle, pour comprendre l'enthousiasme qui dut saisir les âmes à cette nouvelle. Les voleurs et les brigands eux-mêmes quittaient leurs retraites, venaient en foule confesser leurs péchés, et promettaient, en recevant la croix, d'aller les expier en Terre-Sainte. Les seigneurs s'estimaient heureux de pouvoir se purifier de leurs crimes, souvent nombreux, en suivant leur passion dominante, celle de faire la guerre. Leur désir d'expiation et leur ardeur guerrière trouvaient leur satisfaction dans ces pèlerinages grandioses où la mort, d'après leurs idées, ne pouvait être qu'un martyre qui les conduirait droit au ciel.

« On a beaucoup déclamé [1] sur cet enthousiasme qui entraînait nos pères dans des expéditions lointaines; mais l'a-t-on considéré avec des yeux vraiment philosophiques? Il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire pour savoir combien sont ordinairement petits, frivoles ou odieux les motifs de presque toutes les guerres. L'ambition, le dépit, l'amour-propre blessé, ont de tout temps fait couler

[1] Petitot, Collect. de Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. I, Notice sur Villehardoin.

des flots de sang. Puisqu'on est convenu de louer, lorsqu'ils réussissent, les auteurs de ces entreprises souvent injustes, on a, ce semble, mauvaise grâce à traiter avec mépris des expéditions où les dangers étaient plus grands que la gloire, où, dans les premiers moments de ferveur, l'ambition n'avait aucune part, où le désintéressement était même porté jusqu'à l'héroïsme, où enfin les hommes, loin d'être, comme depuis, les instruments aveugles des passions de leurs chefs, voyaient clairement le but vers lequel ils marchaient, et, croyant être appelés par le ciel à la plus noble des conquêtes, jouissaient, soit en triomphant, soit en périssant, de toute la liberté de leurs sentiments et de toute la dignité de leur être. »

Quand on réduirait, comme on l'a fait, les grandes expéditions des croisades aux maigres proportions de la conquête « d'une pointe de rocher qui ne valait pas une goutte de sang »[1], on ne devrait pas les blâmer avec plus d'aigreur que la plupart des expéditions guerrières; mais lorsqu'on les considère de plus haut, lorsqu'on voit en elles une *réaction puissante* contre l'islamisme qui, par les Pyrénées et par la Hongrie, étendait autour de l'Europe ses deux bras immenses et la tenait dans une terrible étreinte, c'est alors qu'on apprécie à leur juste valeur les déclamations de certains historiens qui pour la plupart attaquèrent les croisades, uniquement à cause de leur caractère religieux.

[1] *V.* Volt. dans ses divers ouvrages historiques et l'Encyclopédie de Diderot, art. *Croisades*.—En général les historiens du XVIII[e] siècle, même Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, attaquent les croisades de la manière la plus absurde et la plus injuste. M. Michaud, par sa belle *Histoire des Croisades*, a surtout contribué à réhabiliter ces grandes expéditions. Les déclamations du XVIII[e] siècle sont aujourd'hui reléguées dans le domaine des têtes à préjugés.

Si les papes, depuis Sylvestre II jusqu'à Pie V, n'eussent poursuivi la grande idée de la lutte de l'Occident contre l'Orient, l'Europe serait devenue une des provinces de l'empire musulman. Les croisades ont donc sauvé l'Europe.

Outre ce résultat général, elles en eurent de particuliers d'une incontestable valeur, et un historien sérieux[1] n'a pas craint de dire que ces résultats avaient été « les causes premières des plus grands événements des huit siècles écoulés depuis cette guerre extraordinaire. » Parmi ces événements, il faut surtout en placer deux qui furent, de l'aveu de tous les historiens, la conséquence immédiate des croisades : la cessation des guerres particulières que se faisaient les seigneurs, et l'affaiblissement du régime féodal.

Le pape Urbain II, dans un de ses sermons[2], indique la paix comme un des avantages que les croisades devaient apporter à l'Europe. Les croisades conduisirent beaucoup plus vite et plus sûrement à ce résultat que la *Paix de Dieu* et la *Trève de Dieu*, prêchées depuis le commencement du XIe siècle ; elles tournèrent contre des barbares qui préparaient des fers à l'Europe et abhorraient le christianisme, le courage de ces seigneurs indomptés qui ne pouvaient avoir de repos et n'en voulaient pas laisser aux autres ; elles épuisèrent, contre la tyrannie ottomane, l'ardeur bouillante de guerriers qui l'eussent déployée contre la liberté et le bonheur des populations européennes. L'ardeur que ces guerriers ressentirent fut si grande et si désintéressée, qu'ils vendaient, pour partir, les droits et priviléges qu'ils avaient usurpés depuis deux siècles. Les *villes inféodées* profitèrent des circonstances pour reçouvrer le *régime municipal*

[1] Lacépède, Hist. de l'Europe.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 515.

dont elles avaient joui sous l'administration romaine. Ce régime s'était conservé jusqu'au XIe siècle dans plusieurs cités qui luttèrent courageusement pour leur indépendance : celles qui succombèrent dans leurs luttes contre les seigneurs rachetèrent, de ceux qui prirent la croix, leur liberté pour quelque somme d'argent ; d'autres, qui ne pouvaient se racheter, engagèrent des luttes dans lesquelles elles furent soutenues par la royauté qui trouvait dans les villes ou *communes* un appui contre les seigneurs : c'est ainsi que commença ce grand mouvement de l'*affranchissement* des communes, qui, après avoir absorbé la féodalité, a renversé la royauté elle-même qui ne l'avait favorisé que pour concentrer en elle toute la puissance, pour créer l'absolutisme[1].

Après avoir indiqué quelques-uns des résultats généraux des croisades, nous ne daignerons pas discuter les déclamations des écrivains qui ont reproché aux croisés d'avoir rapporté d'Orient des reliques apocryphes et n'ont rien dit des manuscrits arabes, grecs et syriaques dont ils ont enrichi les bibliothèques de l'Europe ; qui ont scrupuleusement compté le nombre d'hommes qui durent périr dans ces guerres, et n'ont pas fait mention de ceux qui eussent péri dans les guerres féodales ; qui ont relevé des désordres de mœurs et n'ont rien dit des vertus et des glorieux exploits ; qui n'ont vu qu'un insuccès complet et mérité et n'ont mentionné ni les nouvelles relations commerciales qui s'établirent entre l'Orient et l'Occident, ni cet esprit chevaleresque qui naquit alors et remplaça la violence brutale de ces vieux brigands qu'on appelait seigneurs ; ni enfin ce caractère nouveau que prirent les sciences, les arts, la

[1] Cet absolutisme de la royauté ne remonte qu'au XVIe siècle. Ce fut Louis XI et après lui Richelieu qui portèrent les derniers coups au régime féodal.

philosophie, la littérature, caractère trop oriental pour ne pas y reconnaître l'influence des croisades.

C'est donc avec justice que nous avons placé ces grandioses expéditions parmi les résultats les plus utiles de la puissance politique de la papauté. Au lieu de les lui reprocher avec amertume, comme on l'a fait, nous les regardons comme un de ses plus beaux titres de gloire.

Parmi les moyens employés par la papauté, pour produire dans l'Église et dans la société les résultats que nous avons signalés, le principal fut l'institution monastique.

Le clergé séculier ne pouvait seconder ses vues de réforme. A part de rares et respectables exceptions, les évêques et leurs prêtres des paroisses étaient plongés dans les vices et l'apathie. Si l'on parcourt les écrits des hommes les plus remarquables du moyen-âge, de Pierre Damien, de Grégoire VII, de saint Bernard, d'Innocent III, on se convaincra qu'il n'y a rien d'exagéré dans les attaques virulentes dont il a été l'objet. Les ennemis de l'Église, qui n'ont eu pour motif dans leurs invectives que de satisfaire leur passion antireligieuse, sont même restés bien au-dessous des saints réformateurs de l'Église. L'évêque n'était, très-souvent, qu'un grand seigneur qui ne songeait qu'à rançonner ses prêtres, qu'il considérait comme ses vassaux; les prêtres bénéficiers ne pensaient guère qu'à inspecter leurs terres, à surveiller leurs fermiers, à recevoir leurs dîmes. Quant aux vertus de leur état, c'était le moindre de leur souci. Ils laissaient paisiblement les seigneurs ravager leur troupeau, et, s'ils ne tremblaient pas sous les hautes tours du château féodal, ils croupissaient dans un servilisme abrutissant, et se faisaient apanage; chiens muets, comme dit le prophète, ils n'osaient

aboyer contre le loup, ou, comme de vils mercenaires, ils abandonnaient leur troupeau à ses fureurs.

Il en était tout autrement des Ordres religieux. Là était la vie, la vigueur, le courage, la vertu et la science : les écrivains les moins suspects l'ont reconnu.

« Pendant tout le cours du moyen-âge, dit Hallam [1], on ne trouvait guère d'hommes de quelque mérite que dans les chapitres ou dans les couvents... Une salutaire influence, exercée par l'esprit d'une religion plus pure, se déployait quelquefois au milieu des corruptions de la superstition. Il y avait dans les principes qui avaient présidé à l'institution des Ordres monastiques et dans les règles au moins qui devaient les régir, un caractère de douceur, de charité, de désintéressement qui ne pouvait entièrement s'effacer... Le soulagement de l'indigence surtout fut une vertu dans la pratique de laquelle les moines se montrèrent en général pénétrés des véritables sentiments de leur profession. Les anciens temps n'offrent pas, si je ne me trompe, un seul exemple de ces institutions publiques répandues dans toutes les contrées de l'Europe et destinées au soulagement des souffrances humaines. Les vertus des moines prenaient un caractère encore plus noble lorsqu'ils se constituaient les défenseurs des opprimés. »

C'était une mission qu'ils remplissaient souvent, et tandis que le riche bénéficier ne songeait qu'à ses dîmes, arrivait à l'improviste un moine du voisinage qui rassemblait les peuples à la maison de Dieu et faisait entendre, même au seigneur, les préceptes et les anathèmes de l'Evangile contre le mauvais riche et l'oppresseur du pauvre.

[1] Hallam, l'Europe au moyen-âge.

Lorsque la papauté entreprit, au XIe siècle, de réformer l'Eglise, elle dut naturellement jeter les yeux sur des institutions qui pouvaient seules la comprendre et se dévouer à son œuvre.

Les monastères commençaient alors à avoir un caractère nouveau et tout différent de celui qu'ils avaient primitivement.

A l'origine, ces établissements avaient tous une existence indépendante les uns des autres. C'étaient tantôt de pieuses colonies fondées par l'évêque qui les distribuait çà et là dans son diocèse, comme des pépinières d'apôtres; tantôt ils se formaient d'eux-mêmes. Un pieux solitaire se retirait dans une grotte sauvage, au fond d'une forêt : l'auréole de sainteté qui brillait au-dessus de son humble retraite le faisait découvrir, et les âmes avides de perfection se groupaient autour de lui pour entendre sa voix et suivre ses exemples. Ces premiers moines suivaient de leur mieux les règles de Cassien ou de saint Benoît, gagnaient leur vie à la sueur de leur front, défrichaient ces terres qui font aujourd'hui la richesse de la France, ou copiaient les livres qui ont fait sa richesse intellectuelle. « Ils cultivaient la terre, dit Voltaire [1], ils chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers; et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie. »

Dieu les appela à une plus haute mission sociale au XIe siècle; nous les voyons à cette époque quitter leur caractère érémitique, et prendre un caractère d'association qui pouvait seul donner à leur action plus d'*unité* et de *force*.

Ce fut Odon de Cluni qui semble avoir eu le premier l'idée des agrégations monastiques. Il l'emprunta sans doute au régime féodal qu'il voyait se développer et s'établir. Il travailla donc à affilier à

[1] Volt., Essai, etc.

son abbaye, non-seulement quelques prieurés, comme cela se faisait depuis assez longtemps, mais d'autres grandes abbayes. Sans leur ôter leur supérieur, il cherchait à les grouper autour de Cluni comme les arrière-fiefs étaient groupés autour du grand fief, à faire de tous les abbés particuliers de ces monastères, des feudataires spirituels de l'abbé de Cluni, recevant de lui l'impulsion comme d'un centre commun. La pensée d'Odon fut suivie par ses successeurs qui furent tous pendant longtemps des hommes d'une haute capacité et parvinrent à l'appliquer sur une large échelle. L'abbé de Cluni fut décoré, dès la fin du xe siècle, du titre de *proto-abbas*, et cette illustre abbaye comptait, au xie, des affiliations dans toutes les provinces de France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Pologne.

Ce caractère d'association fut depuis adopté par tous les Ordres religieux de la période féodale comme ceux de Citeaux, de la Chartreuse, de Grammont, de Fontevraud, des Dominicains, des Franciscains, des Trinitaires, etc. Toutes ces corporations, aussi bien que les Ordres militaires, formèrent comme les bataillons fortement unis de la grande armée monastique à laquelle la papauté s'appliqua à donner l'impulsion, et qui travailla sans relâche à combattre tous les principes mauvais qui se trouvaient dans l'état social.

Quelques anciens monastères se tinrent en dehors de ces agrégations ou n'y entrèrent qu'à certaines conditions, en conservant plusieurs usages particuliers. Ils peuvent être assimilés aux villes qui jouissaient de priviléges ou franchises et n'étaient pas complètement inféodées. Mais tous les autres étaient réellement inféodés à l'abbaye-mère, qui elle-même ne reconnaissait la suzeraineté que du siége apostolique.

Toute l'histoire atteste l'effort continuel que fit la papauté pour faire de toutes les agrégations monastiques autant de fiefs relevant d'elle seule, et de tous les abbés-généraux autant de grands feudataires du siége apostolique. De là ces tributs prélevés par les papes sur les abbayes [1], de là ces exemptions de la juridiction ordinaire, ces privilèges innombrables accordés aux monastères par la papauté et qui n'étaient tous au fond que des moyens employés par elle pour se les attacher immédiatement et d'une manière plus indissoluble.

Lorsqu'on se reporte aux circonstances, on comprend parfaitement cette tendance de la papauté à distraire les abbayes et les moines de la juridiction de l'ordinaire pour les mettre sous sa dépendance immédiate. La papauté ayant entrepris de réformer le clergé séculier, ne pouvait pas en attendre un concours bien actif, puisque la réforme devait l'atteindre presque tout entier. Il lui fallait des hommes dévoués, énergiques, ne recevant que d'elle l'impulsion, et pouvant exécuter sans entraves la mission qu'elle leur confiait. Or, si elle ne pouvait pas trouver beaucoup de ces hommes dans le clergé séculier, il y en avait un grand nombre dans les Ordres monastiques; elle prit donc à son service ces laborieux ouvriers, formés pendant de longues années au rude exercice de l'obéissance; elle leur confia la mission de réformer l'Eglise, de ressusciter dans le monde l'énergie de la vertu, et, afin de leur aplanir les voies, elle leur donna tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission. Ils pouvaient ainsi, sous l'autorité souveraine du saint-siége apostolique, parcourir toutes les pro-

[1] La papauté voulut même étendre sa suzeraineté sur tous les bénéfices et en recevoir certaines rétributions à propos de l'investiture des nouveaux titulaires ou en d'autres circonstances. On appelait *annates* ces impôts demandés par le pape. Il en sera fait souvent mention dans le cours de cette histoire.

vinces, tous les diocèses, toutes les paroisses de l'Eglise et rappeler au devoir archevêques, évêques et prêtres comme simples fidèles.

Des écrivains placés à distance, et oubliant qu'il ne faut jamais juger une époque reculée par le siècle où l'on vit, ont blâmé la papauté d'avoir accordé aux abbayes des exemptions de la juridiction épiscopale et aux moines des pouvoirs extraordinaires. Nous croyons avoir mieux compris que ces écrivains la *raison* de ces privilèges accordés par le siége apostolique, et cette raison nous les fait envisager sous un point de vue tout différent. Aujourd'hui que le clergé s'acquitte de son ministère avec ordre et harmonie, que les liens hiérarchiques sont respectés, que les évêques résident dans leurs diocèses et les prêtres dans leurs paroisses, les exemptions de la juridiction de l'ordinaire seraient beaucoup plus nuisibles qu'utiles à l'Eglise. Mais au moment où ces privilèges commencèrent à s'établir, les évêques ne résidaient presque pas et s'occupaient presque exclusivement des choses temporelles; les prêtres-bénéficiers étaient pour la plupart le scandale de leurs paroisses; les peuples croupissaient dans l'ignorance et sous le joug tyrannique des seigneurs. La papauté, que le mouvement social avait mise à la tête de tous les royaumes de l'Europe, ne devait-elle pas employer des hommes vertueux, infatigables, indépendants, pour rendre la vie à cette société désolée, pillée; à ces peuples qui ne se sentaient plus vivre que par les souffrances qu'ils enduraient? Et ces hommes, où pouvait-elle les trouver si ce n'est dans les monastères?

Nous ne devrons donc point nous étonner en voyant les moines, pendant la période féodale, diriger le mouvement social et politique.

Ils étaient les bras de la papauté qui elle-même était la tête et le cœur de l'Europe, le principe générateur de tout ce qui fut fait alors de grand et de bien.

Qu'on se place à cette hauteur et que de là on plane sur ces basses régions de l'histoire où grouillent tous les ignares adversaires du *papisme* et du *monachisme*, on éprouvera alors une indicible pitié pour les sottes déclamations, pour les invectives passionnées, absurdes, dont les papes et les moines furent l'objet.

Nous savons que les monastères, après avoir rempli la mission que leur avait confiée la Providence, ont dégénéré : nous dirons aussi franchement le mal que le bien; mais nous dirons l'un et l'autre sans exagération et sans colère. Nous n'écraserons pas sous nos anathèmes les moines des XIe, XIIe et XIIIe siècles, parce qu'à une époque postérieure, il y eut, dans la plupart des monastères, plus de vices que de vertus, plus d'ignorance que de science, plus de paresse que d'énergie.

Toute l'histoire nous dira l'influence morale et sociale des Ordres religieux. Les monuments élevés à la même époque par la philosophie, la science, l'art et la littérature attestent leur influence intellectuelle.

Tout est *chrétien* dans ces monuments; la pensée religieuse est la pensée inspiratrice; et l'on doit reconnaître que l'influence de l'Eglise ne fut pas moins grande, au moyen-âge, dans le domaine de l'intelligence que dans le domaine de la politique.

C'est pour cela sans doute qu'une philosophie sceptique, qui se faisait gloire de son mépris pour le christianisme, a déversé sur cette époque les sarcasmes les plus amers, les calomnies les plus injustes.

Aujourd'hui que la passion commence à faire place à la raison calme et réfléchie, on en rappelle du jugement prononcé contre des siècles dignes à bien des titres d'une étude approfondie.

Avant d'exposer des considérations générales qui pourront, sous certains rapports, froisser des préjugés admis depuis longtemps, nous avons cru utile de citer un morceau remarquable où M. Guizot apprécie avec sagesse les avantages de l'étude du moyen-âge.

« Parce que le XVIIIe siècle et la révolution ont été l'explosion définitive de l'antipathie nationale pour l'état social du moyen-âge, deux choses ont dû arriver et sont arrivées en effet : 1° Dans leurs efforts contre la mémoire et les restes de cette époque, le XVIIIe siècle et la révolution ont dû manquer envers elle d'impartialité, et ne pas reconnaître le bien qui s'y pouvait rencontrer; 2° on a dû méconnaître également alors son caractère poétique, son mérite et son attrait comme berceau de certains éléments de la vie nationale. Les époques où domine l'esprit critique, c'est-à-dire qui s'occupent surtout d'examiner et de démolir, comprennent peu en général les temps poétiques, ces temps où l'homme se laisse complaisamment aller à l'impulsion de ses mœurs et des faits qui l'entourent. Elles comprennent peu surtout ce qu'il y a de vrai et de poétique dans les temps auxquels elles font la guerre. Ouvrez les écrits du XVIIIe siècle, ceux-là du moins qui ont bien le caractère de l'époque et ont contribué à la grande révolution alors accomplie; vous verrez que l'esprit humain s'y montre fort peu sensible au mérite poétique de tout état social très différent du type qu'il concevait et poursuivait alors, surtout au mérite poétique des temps rudes et grossiers, et, parmi ces temps, du moyen-âge. L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* est en ce genre l'image la plus fidèle de la disposition

générale du siècle; cherchez-y l'histoire du moyen-âge : vous y verrez Voltaire constamment appliqué à faire ressortir tout ce qu'il y avait de grossier, d'absurde, d'odieux, de malheureux à cette époque. Il a raison, grandement raison dans le jugement définitif qu'il en porte, et dans ses efforts pour en abolir les restes. Mais c'est là tout ce qu'il en voit; il ne songe qu'à juger et à abolir. Dans ses écrits historiques, s'entend, dans ses ouvrages de polémiques critiques; car Voltaire a fait autre chose que de la critique, Voltaire était poète aussi, et quand il se laissait aller à son imagination, à ses instincts poétiques, il retrouvait des impressions bien différentes de ses jugements. Il a parlé du moyen-âge ailleurs que dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; et comment en a-t-il parlé?

Oh! l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets, aux mortels secourables!
On écoutait tous ces faits admirables
Dans son château, près d'un large foyer.
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins, et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur faisait des contes de sorcier.

On a banni les démons et les fées;
Sous la raison les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité;
Le raisonner tristement s'accrédite;
On court, hélas! après la vérité :
Ah! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

« Voltaire a tort d'appeler *erreur* le côté poétique de ces vieux temps; la poésie s'y associait sans doute à beaucoup d'erreurs; mais en elle-même elle était vraie, quoique d'une vérité très-différente de la vérité philosophique, et elle répondait à des besoins très-légitimes

de la nature humaine. Peu importe, du reste, cette observation incidente; ce qu'il faut remarquer, c'est le singulier contraste entre Voltaire poëte et Voltaire critique : le poëte ressent vivement, pour le moyen âge, des impressions auxquelles le critique se montre complètement étranger; et l'un déplore la perte de ces impressions que l'autre s'applique à détruire. Rien, à coup sûr, ne fait mieux ressortir ce défaut d'impartialité politique et de sympathie poétique du XVIIIe siècle, dont je parlais tout à l'heure.

« Nous sommes maintenant dans la réaction contre cette disposition de l'époque qui nous a précédés. C'est là le fait qui se manifeste dans la direction que prennent, en grande partie du moins, les études historiques, les travaux littéraires, les goûts du public, et aussi dans l'humeur des partisans exclusifs du XVIIIe siècle. Cette humeur est-elle légitime? le danger qu'on signale dans cette réaction est-il grand? est-il même réel?

« Sous le point de vue littéraire, je ne le nierai pas absolument. Je ne répondrais pas qu'il n'y ait quelque exagération, quelque manie dans ce retour de l'imagination vers le moyen âge, et que le bon sens et le bon goût n'aient un peu à en souffrir. La réaction, poursuivie avec beaucoup de talent, me paraît, à tout prendre, un tâtonnement plutôt qu'une régénération. Elle vient, à mon avis, d'hommes fort distingués, quelquefois sincèrement inspirés, mais qui s'égarent souvent en cherchant une bonne veine, plutôt que de gens qui l'ont trouvée, et qui l'exploitent avec confiance. Mais, en vérité, dans l'état actuel de la société et des esprits, le mal ne peut devenir bien grave. La publicité et la critique ne sont-elles pas toujours là, dans le monde littéraire aussi bien que dans le monde politique, et toujours prêtes à rendre partout les mêmes services, à

avertir, retenir, combattre, empêcher enfin qu'on ne tombe sous la domination exclusive d'une coterie ou d'un système? Elles n'épargnent point la nouvelle école; et le public, le vrai et grand public, tout en l'accueillant avec bienveillance, ne paraît point disposé à s'en laisser asservir. Il la juge et la tance même quelquefois assez rudement. Rien ne me paraît donc annoncer que la barbarie soit près de rentrer dans le goût national.

« Il faut bien d'ailleurs prendre la vie où elle se manifeste, le vent d'où il vient, le talent où il a plu au ciel de le mettre; car il faut, avant tout, dans le monde littéraire, du talent, de la vie. Ce qu'il y a de pis, c'est l'immobilité, la stérilité.

« S'agit-il du danger de l'impartialité politique, caractère de la réaction qu'on déplore? Celui-ci, il faut le nier absolument. L'impartialité ne sera jamais une pente populaire, l'erreur des masses; elles sont gouvernées par des idées et des passions simples, exclusives; il n'y a pas à craindre qu'elles jugent jamais trop favorablement du moyen âge et de son état social. Les intérêts actuels, les traditions nationales conservent à cet égard, sinon toute leur ardeur, du moins bien assez d'empire pour prévenir tout excès. L'impartialité dont il s'agit ne pénétrera guère au-delà des régions de la science et de la discussion philosophique.

« Qu'est-elle d'ailleurs dans ces régions mêmes, et parmi les hommes qui s'en piquent le plus? Les pousse-t-elle à quelque retour vers les doctrines du moyen âge, à quelque approbation de ses institutions, de son état social? Pas le moins du monde. Les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, les progrès et les besoins de la raison et de la liberté humaine, n'ont certainement pas de plus fermes, de plus zélés défenseurs que les partisans de

l'impartialité historique; ils sont les premiers sur leur brèche, et plus en butte que nuls autres aux coups de leurs ennemis. Ils n'ont aucune estime pour les vieilles formes, la bizarre et tyrannique classification de la France féodale, œuvre de la force, que des siècles et des travaux immenses ont eu tant de peine à réformer. Ce qu'ils réclament, c'est un jugement complet et libre sur ce passé de la patrie. Ils ne croient pas qu'il ait été absolument dépourvu de vertu, de liberté, de raison, ni qu'on soit en droit de le mépriser pour ses erreurs et ses chutes dans une carrière où encore aujourd'hui, après tant de progrès et de victoires, nous avançons nous-mêmes si laborieusement.

« Il n'y a là évidemment aucun péril ni pour la liberté de l'esprit humain, ni pour la bonne organisation de la société.

« N'y aurait-il pas, en revanche, à cette impartialité historique, à cette sympathie poétique pour l'ancienne France, de grands avantages?

« Et, d'abord, n'est-ce pas quelque chose qu'une source d'émotions et de plaisirs rouverte à l'imagination des hommes? Toute cette longue époque, toute cette vieille histoire, où l'on ne voyait naguère qu'absurdité et barbarie, redevient pour nous riche en grands souvenirs, en belles aventures, en événements, en sentiments auxquels nous portons un vif intérêt. C'est un domaine rendu à ce besoin d'émotion, de sympathie que rien, grâce à Dieu, ne saurait étouffer dans notre nature. L'imagination joue un rôle immense dans la vie des hommes et des peuples. Pour l'occuper, pour la satisfaire, il lui faut ou une passion actuelle, énergique, comme celle qui animait le XVIII[e] siècle et la révolution, ou un spectacle riche et varié. Le présent seul, le présent sans passion, le pré-

sent calme et régulier, ne suffit pas à l'âme humaine; elle s'y sent à l'étroit et pauvre; elle veut plus d'étendue, plus de variété. De là l'importance et le charme du passé, des traditions nationales, de toute cette partie de la vie des peuples où l'imagination erre et se joue librement, au milieu d'un espace bien plus vaste que la vie actuelle. Les peuples peuvent un moment, sous l'empire d'une crise violente, renier leur passé, le maudire même; ils ne sauraient l'oublier, ni s'en détacher longtemps et absolument. Un jour, dans l'un des parlements éphémères tenus en Angleterre sous Cromwell, dans celui qui prit le nom d'un de ses membres, personnage ridicule, dans le parlement Barebone, un fanatique se leva, et demanda que, dans tous les dépôts, dans tous les lieux publics, on anéantit les archives, les titres, tous les monuments écrits de la vieille Angleterre. C'était là un accès de cette fièvre qui saisit quelquefois les peuples au milieu des plus utiles, des plus glorieuses régénérations. Cromwel, plus sensé, fit repousser la proposition. Croyez-vous qu'elle eût eu longtemps l'assentiment de l'Angleterre, qu'elle eût vraiment atteint son but?

« A mon avis, l'école du XVIIIe siècle a plus d'une fois commis cette méprise de ne pas comprendre tout le rôle que joue l'imagination dans la vie de l'homme et de la société. Elle a attaqué, décrié, d'une part, tout ce qui était ancien, de l'autre, tout ce qui prétendait à être éternel : l'histoire et la religion; c'est-à-dire qu'elle a paru disputer et vouloir enlever aux hommes le passé et l'avenir, pour les concentrer dans le présent. La méprise s'explique, s'excuse même par l'ardeur de la lutte alors engagée, et par l'empire de la passion du moment, qui satisfaisait à ces besoins d'émotion et d'imagination impérissables dans la nature humaine. Mais elle n'en

est pas moins grave, et de grave conséquence. Il me serait facile d'en retrouver, dans mille détails de notre histoire contemporaine, la preuve et les effets.

« On s'est plaint d'ailleurs, et avec raison, que notre histoire ne fût point nationale, que nous manquassions de souvenirs, de traditions populaires. On a imputé à ce fait quelques-uns des défauts de notre littérature, et même de notre caractère. Faut-il donc l'étendre au delà de ses limites naturelles? Faut-il regretter que le passé redevienne quelque chose pour nous, que nous y reprenions quelque intérêt [1]? »

Après ces sages réflexions, nous pouvons entreprendre d'esquisser le moyen-âge aux points de vue : philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

On ne peut guère aujourd'hui parler de la philosophie du moyen-âge sans éveiller de nombreux préjugés. S'il est une chose, en effet, qui soit méconnue, disons-le mot, honnie, c'est bien cette pauvre *scholastique* qui est, depuis trois cents ans environ, l'objet des dédains superbes et des attaques de tous ceux qui ont quelque influence sur l'opinion.

Nous aborderons ce sujet avec notre indépendance ordinaire; et si nous ne pouvons nous flatter de réhabiliter complètement la philosophie du moyen-âge, nous aurons du moins le mérite d'avoir travaillé à cette réhabilitation.

Le moyen-âge a laissé des monuments philosophiques d'une haute valeur, et ces monuments intellectuels seraient placés haut dans l'opinion publique, s'il était aussi facile de les apprécier que ces chefs-d'œuvre de l'art qui frappent, qui saisissent l'âme au simple

[1] Guizot, Hist. de la Civilisat. en France, t. III.

aspect. Mais les œuvres philosophiques, il faut les étudier pour les apprécier. Or, quoi qu'on en dise, de nos jours on étudie peu; aussi, malgré la justice que l'on commence à rendre à une grande époque méconnue depuis si longtemps, la rehabilitation complète de la philosophie et de la science du moyen-âge est-elle encore éloignée.

C'est une raison pour nous de nous mettre à l'œuvre.

Leibnitz, parlant de la philosophie du moyen-âge, avait daigné avouer qu'il y avait de *l'or dans son fumier*.

Depuis on a bien voulu aller jusqu'à l'idée de Leibnitz, mais on avait pour ainsi dire peur d'en dire davantage.

Cependant la force de la vérité a parfois arraché aux hommes les plus compétents des aveux précieux.

« On ne doit pas nier, dit Brucker [1], qu'il ait existé à l'époque des scholastiques de grands génies doués d'une pénétration et d'une élévation peu communes. Quoique nous trouvions beaucoup de défauts dans leur méthode, nous n'hésiterons pas à souscrire au jugement de Mélancthon qui appelle les docteurs de l'école « des grands « hommes, des hommes ingénieux. » Si on lit les meilleurs scholastiques, on trouvera, au milieu de beaucoup d'inutilités, d'excellentes observations. Nous formons donc, avec le grand Leibnitz, le vœu qu'un homme docte, également instruit de la philosophie scholastique et de la philosophie moderne, tire de ce fumier l'or qui y est enfermé. Nous sommes certains que son ouvrage serait un recueil de bonnes observations. »

M. Cousin est plus explicite que Brucker. « Je suis loin, dit-il [2],

[1] Bruck. Hist. critic. philosoph., t. III, p. 891; edit. Leips., in-4°.

[2] V. Cousin, Hist. de la Philosoph. du XVIII[e] siècle, 2[e] leç., édit. 1841.

de mépriser la scholastique ; j'en fais même grand cas, à l'exemple de Leibnitz qui disait y avoir trouvé de l'or. Il est impossible d'avoir plus d'esprit que les scholastiques, de déployer plus de finesse, plus d'habileté, plus de ressources dans l'argumentation, plus de cette analyse ingénieuse qui divise et subdivise, plus de cette synthèse puissante qui classe et ordonne. »

« Il y a beaucoup de vérités dans la scholastique, dit encore M. Cousin [1], et tout de même qu'aujourd'hui, après avoir, dans le premier moment d'émancipation, accusé, blasphémé, dédaigné le moyen-âge, on se met à l'étudier avec ardeur, avec passion même ; de même, après avoir dit beaucoup de mal de la scholastique, il ne serait pas impossible, attendu qu'on va toujours d'un extrême à l'autre et qu'il est inévitable qu'il en soit ainsi, il est probable qu'aujourd'hui, si l'on regardait du côté de la scholastique, on serait si fort étonné de la comprendre et de la trouver ingénieuse, qu'on *passerait à l'admiration.* »

Il en serait ainsi, sans aucun doute, si l'on avait le courage de regarder sans trembler les énormes in-folios dans lesquels elle est enfouie ; et, sans vouer à cette philosophie une admiration exagérée, nous dirons, dussions-nous blesser certaines oreilles délicates, que le moyen-âge possède des philosophes qui ne craindraient le parallèle ni avec Descartes ni avec Leibnitz, et qui sont tout aussi profonds, sans être moins clairs, que Reid, Kant ou M. V. Cousin.

Ce dernier philosophe dépeint de cette manière le caractère général de la philosophie du moyen-âge [2] :

[1] V. Cousin, Introd. à l'Hist. de la Philosoph., 2e leçon., édit. 1841.

[2] *Ibid.*, loc. cit.

« Le caractère fondamental de la scholastique est dans ceci, qu'elle s'exerçait dans un cercle qu'elle n'avait pas tracé elle-même, mais qui lui était imposé par une autre autorité que la sienne. L'esprit humain, avec toute son énergie, était dans le moyen-âge, et, quoiqu'il fût alors sous la forme religieuse la plus parfaite, il ne pouvait pas, en vertu de sa nature, ne pas chercher à se rendre compte de cette forme. De là peu à peu un enseignement religieux plus méthodique et plus régulier dans les cloîtres, puis les Universités et la scholastique. Les systèmes les plus divers sont dans la scholastique avec une apparence de hardiesse extrême; vous seriez tout étonnés si vous saviez avec quelle liberté apparente on a raisonné dans le moyen-âge.... Mais ce n'est pas moi, c'est la nature humaine qui le dit: la pensée qui s'exerce dans un cercle qu'elle n'a point tracé elle-même et qu'elle n'ose pas dépasser, est une pensée qui peut contenir toute vérité, mais ce n'est pas encore la pensée dans cette liberté absolue qui caractérise la philosophie proprement dite. »

Ceci serait vrai si la pensée humaine pouvait dépasser les limites du cercle que lui a tracé la raison divine; mais comme ces limites sont dans le domaine du surnaturel et que la pensée de l'homme ne peut, malgré ses efforts, franchir les limites du possible, c'est-à-dire les limites que sa nature elle-même lui impose, le raisonnement de M. V. Cousin est faux de tout point. Aussi sommes-nous loin de souscrire à sa conclusion qu'il formule en ces termes:

« Aussi la scholastique, à mon sens, est si peu le dernier mot de la philosophie, qu'à parler généralement et rigoureusement, c'est à peine, selon moi, *de la philosophie.* »

Quel est cependant le but unique de la philosophie? La connaissance de la vérité. La possession réfléchie et raisonnée de la vérité

constitue donc la véritable philosophie ; la recherche de la vérité ne constitue réellement que ses préliminaires, et plus l'esprit humain *possède* de vérités, plus sa philosophie est vaste et profonde. Si donc un homme se démontre la vérité du christianisme, si, sortant des limites de la nature, il s'élance à la suite du *Verbe de Dieu* jusque dans les régions du surnaturel ; si, éclairé et soutenu par la foi, il surprend quelques-uns des secrets de Dieu et se plonge dans les éternelles splendeurs de *celui qui est*, pourquoi cet homme, inondé des lumières de Dieu, ne serait-il pas philosophe aussi bien que celui qui dédaignerait toutes autres lumières que celles qu'il pourrait acquérir par l'effort solitaire de son intelligence ?

L'erreur de M. Cousin et de beaucoup d'autres philosophes peu éclairés sur la nature de l'autorité de l'Eglise, consiste en ce qu'ils l'envisagent en dehors de son objet, qui n'est que *la vérité révélée*. Voici, en effet, comment M. Cousin s'exprime à ce sujet [1] :

« Quel est le caractère de la scholastique ? d'être renfermée dans un cercle ; de se mouvoir, il est vrai, de s'agiter même dans ce cercle, mais sans pouvoir le dépasser. L'autorité vous imposait les principes et elle surveillait les conséquences ; sauf à vous à aller comme vous vouliez du principe à la conséquence. Telle est la scholastique. »

Il est vrai que la philosophie au moyen-âge respectait la vérité révélée et s'appuyait sur elle comme sur une base inébranlable, mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait été gênée dans ses allures. L'esprit humain avait son domaine, aussi vaste, aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, et, en dehors de ce domaine, il avait le vaste champ de

[1] V. Cousin, Hist. de la Philosophie au XVIII[e] siècle, 2[e] leç.

la révélation où il exerçait son activité et d'où il tirait une bonne substance. Il est vrai que, dans ce champ de la révélation, il rencontrait l'autorité de l'Eglise qui surveillait ses mouvements et l'avertissait de ses écarts; mais, dans le domaine purement rationnel, l'Eglise le laissait à sa liberté.

Aussi n'est-il pas une question que la scholastique n'ait posée, et discutée en toute liberté. L'autorité de l'Eglise, se renfermant dans son domaine et conservant pur le dépôt divin de la vérité, ne fit qu'étendre l'horizon de l'intelligence humaine, en lui permettant de passer les bornes elles-mêmes de la nature, et de sonder les divins secrets échappés de la bouche de J.-C. Au lieu de réprimer les efforts de ces génies hardis qui osaient, sous sa conduite, sonder le principe même et l'essence des choses, l'Eglise les encourageait; seulement, si, dans leur route, ils venaient à s'égarer, à choquer un dogme révélé, elle les en avertissait, soigneuse qu'elle était, comme elle l'a été toujours, de conserver intact le christianisme, sans se préoccuper des expériences philosophiques.

L'autorité de l'Eglise est directive et non oppressive de la raison humaine, dans le travail qu'elle peut faire sur le dogme chrétien; et elle la laisse exercer librement son activité dans la sphère rationnelle où Dieu lui-même a circonscrit son action.

La scholastique, quoique essentiellement chrétienne, a donc été une vraie philosophie, une philosophie élevée, large et profonde.

Son point de départ est celui-ci:

La *vérité* en elle-même est l'expression de *ce qui est*. De même que la *vérité physique* a sa raison dans la réalité de l'être matériel; ainsi toute *vérité métaphysique* a sa raison dernière dans *celui qui est essentiellement*, qui a déposé dans l'âme humaine les premiers prin-

cipes du *vrai* et du *bien*, principes qui ne sont que des émanations de ses idées éternelles et dont il a complété la connaissance par une révélation spéciale.

C'est ainsi que le philosophe scholastique arrivait à la révélation dont il se démontrait le *fait* par le témoignage traditionnel, seul argument philosophique en rapport avec le *fait historique* qu'il faut bien distinguer des faits moraux qui trouvent leur démonstration dans la conscience ou la raison.

Le fait de la révélation démontré, le philosophe s'élançait dans la contemplation des vérités chrétiennes, les rattachait l'une à l'autre par un enchaînement logique, les considérait sous toutes faces, recherchait leurs secrets rapports avec les premiers principes qui émanent de la même source, construisait ainsi un vaste monument où la foi et la raison se prêtaient un mutuel concours.

Certes, au risque de paraître ou fanatique ou ami du paradoxe, nous n'hésiterons pas à dire que la philosophie ainsi conçue nous semble avoir une toute autre ampleur que la philosophie moderne.

Qu'est-ce, en effet, que la philosophie aujourd'hui, qu'une anatomie psychologique, un travail ingrat du *moi* sur lui-même, un empirisme intime dont les résultats sont presque nuls et qui n'est, à vrai dire, que le premier pas dans la philosophie?

Au moyen-âge, la philosophie ne se bornait pas à la contemplation du *moi*, elle était la *science transcendante de tout ce qui est*; elle embrassait tout : Dieu, l'homme et la nature. *Philosophe* au moyen-âge veut dire savant universel, savant qui ne se contente pas de recueillir des faits, mais qui cherche à pénétrer la nature même des choses et à rendre raison de tous les résultats.

Le premier nom qu'il faille prononcer, lorsqu'on entreprend de

parler de la philosophie du moyen-âge, est celui de Gerbert. Cet homme extraordinaire, dont nous dirons la haute influence sur la renaissance du XIe siècle, était un *philosophe* suivant l'acception large que l'on donnait à ce mot, c'est-à-dire un savant universel.

Suivant lui, la philosophie doit être envisagée aux points de vue théorique et pratique. La philosophie pratique est dispensative, distributive ou politique, selon qu'on l'exerce vis à vis de soi, d'un autre individu, ou de la société. La philosophie théorique se divise en trois parties: la physique ou philosophie de la nature matérielle; les mathématiques, ou la philosophie des rapports existants entre les êtres; la théologie, ou philosophie du spirituel et de l'intelligible.

Cette idée générale de la philosophie a incontestablement de l'ampleur; elle est complète, car tout rentre dans les trois catégories: du corporel, du spirituel et de l'intelligible; de soi, de l'individu et de la société.

Gerbert cultiva avec un égal succès la physique, les mathématiques et la théologie.

Il ne considérait la dialectique que comme l'introduction à la philosophie. Quoiqu'il n'eût à sa disposition que les ouvrages les moins importants d'Aristote, et ceux de Porphyre et de Boëce, il avait une grande subtilité de dialectique et savait déjà appliquer à la démonstration des théorèmes de l'ordre moral la méthode géométrique qui fut depuis adoptée généralement dans les écoles de philosophie [1].

Quoique Gerbert fût très-distingué par son génie philosophique,

[1] C'est de là qu'on a appelé cette méthode : *scholastique* (*schola*, école). On a par extension donné le nom de scholastique à la philosophie du moyen-âge.

son influence pour la régénération intellectuelle de son époque s'exerça plutôt d'une manière générale qu'au point de vue spécial de la philosophie.

Celui qui imprima à la philosophie du moyen-âge son vrai caractère fut S. Anselme, d'abord moine et abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry.

Comme Gerbert, Anselme envisageait la philosophie comme la science universelle; mais il s'attacha principalement à la partie métaphysique qui allait mieux à son génie méditatif que l'observation des phénomènes de la nature sensible. Il conçut l'idée sublime de coordonner d'une manière logique toutes les vérités en partant d'un principe incontesté, et d'élever sur ce principe, en marchant de conséquence en conséquence, le monument complet des connaissances métaphysiques accessibles à la raison humaine ou connues par la révélation.

Telle fut l'idée qu'il réalisa dans son *Monologium*. Cet ouvrage, avec le *Proslogium* et le *Dialogus de veritate*, sont, sans contredit, trois œuvres dignes d'être placées au premier rang parmi les ouvrages philosophiques les plus remarquables.

Nous ne pouvons donner une idée plus juste de la philosophie du moyen âge qu'en exposant sommairement le système d'Anselme tel qu'il résulte de ses ouvrages.

Il part de lui-même et admet son être, son existence comme la base sur laquelle il peut asseoir le fondement des connaissances. L'observation psychologique lui découvre en lui comme des principes essentiels, identifiés à son être même, les idées générales du vrai et du bien qui sont les principes essentiels et constitutifs de son intelligence; son être n'a pas sa *raison* en lui-même, il lui faut

donc une cause; de même les idées essentielles qu'il découvre au fond de sa nature, doivent avoir une *raison*. Cette raison première ne peut être qu'un être en qui l'existence soit une nécessité de nature et qui soit le type du *vrai* et du *bien*. C'est ainsi qu'Anselme remonte, de la considération de lui-même, à Dieu.

Il s'arrête à contempler l'essence divine en elle-même. En Dieu, rien ne peut être relatif ou accidentel, tout doit être absolu, nécessaire et substantiel; il *est* par lui-même et *nécessairement* tout ce qu'il est. D'où il suit qu'il est *un*, qu'il ne peut être subdivisé ni en *substance*, ni par le *temps*, ni par l'*espace*. Dc là, les grandes vérités de l'unité, de l'éternité, de l'infinité de Dieu.

L'être existant par lui-même est nécessairement *actif;* il exprime sa *pensée;* cette expression de sa pensée est son *verbe* ou sa parole, et son *verbe* est l'expression de *ce qui est*, et par conséquent est *vérité*. Le verbe de Dieu ne peut être, comme la parole matérielle de l'homme, un son d'une signification conventionnelle, mais l'image réfléchie de tout l'être divin, le résultat de sa compréhension infinie. Ce verbe, distinct en quelque chose de l'être qu'il exprime, lui est cependant co-éternel et n'en peut être *essentiellement* séparé. De là, en Dieu, une dualité ineffable, incompréhensible, mais nécessaire.

Par une série de contemplations non moins rigoureuses et non moins sublimes, Anselme s'élève de la Dualité à la Trinité, et, malgré l'élévation de son vol métaphysique, ne passe jamais les bornes de la plus rigoureuse orthodoxie. Il aime à planer dans ces hauteurs; son génie se plaît à rester suspendu bien au dessus de la sphère de la nature. C'est pour lui, dit-il, chose délectable de s'abîmer dans la contemplation des plus sublimes vérités. Jamais phi-

losophe ou théologien n'a dépassé Anselme, dans la considération de l'essence divine.

De Dieu, Anselme descend à l'homme, dans lequel il voit l'image de la Trinité divine. Il réduit à trois les facultés intellectuelles de son âme : la mémoire, l'intelligence et l'amour. Cette théorie psychologique est commune à presque tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et du moyen-âge ; mais par *mémoire*, ils n'entendent pas seulement *le souvenir*, mais bien l'*âme en possession réfléchie de la vérité.* L'âme ne peut exister sans idées, et la réalité de l'idée ne peut être que dans le vrai. La *vérité* est donc le principe essentiel de l'âme, et c'est sa possession réfléchie qui est la première condition essentielle de l'intelligence. La *mémoire* ainsi entendue est la base des autres facultés : la faculté intellectuelle ou contemplative, qui a pour objet le *vrai;* la faculté active ou l'amour, qui a pour but la réalisation pratique du vrai, c'est-à-dire le *bien*.

C'est ainsi que l'âme, *une* essentiellement et *triple* en facultés premières et fondamentales, est l'image de la Trinité dans laquelle on distingue de même : le principe, le verbe, et l'amour, ou le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Anselme, dans ses ouvrages philosophiques, se tient dans les sphères élevées de la métaphysique. Dieu, l'homme considéré au point de vue psychologique, les rapports nécessaires qui existent entre Dieu et l'homme; ce sont là les sujets ordinaires de ses méditations. Par une induction puissante et rigoureusement logique, il posa les bases fondamentales de la science universelle, et laissa à d'autres les régions moins élevées de la nature.

Un moine de Marmoutiers, nommé Gaunilo, essaya de combat-

tre un des premiers principes d'Anselme et prétendit qu'il ne pouvait logiquement conclure l'existence de Dieu de l'idée purement subjective qu'il trouvait dans sa raison.

Anselme se défendit avec succès [1]. Cette discussion métaphysique du XI[e] siècle est bien propre à nous faire apprécier la puissance de conception de ces premiers philosophes du moyen-âge. Nous en dirons autant de la fameuse discussion des *réalistes* et des *nominalistes* ou *nominaux*. A ce titre nous entrerons dans quelques détails généraux sur cette importante question. Elle fut soulevée à la fin du XI[e] siècle, et fut renouvelée au XV[e] par Occam. On peut donc dire qu'elle remplit toute la période féodale.

Le plus fameux champion, sinon l'auteur du nominalisme, fut Roscelin, chanoine de Compiègne. Suivant lui, les idées générales n'ont rien de réel en elles-mêmes, elles se réduisent pour nous à des *mots* ou des *noms* exprimant de pures abstractions, et ne sont qu'un résultat d'une simple opération intellectuelle. Toute la réalité est dans l'*individu* qui seul a une existence propre. Quant aux idées générales ou *universaux*, l'esprit les acquiert par la généralisation des idées particulières que lui fournissent les individualités d'un même genre, mais ce genre lui-même n'est qu'une abstraction qui n'a d'existence que dans l'esprit qui le conçoit. Par conséquent cette idée exprimée n'est qu'un *nom*, de là la désignation de *nominalistes* ou *nominaux* donnée aux disciples de Roscelin.

Toute idée philosophique, au moyen-âge, était appliquée aux dogmes du christianisme. Comme le plus hardi penseur ne révoquait

[1] La lettre de Gaunilon et la réponse d'Anselme sont dans les œuvres d'Anselme, édit. du P. Gerberon.

point en doute la vérité chrétienne, chacun voulait l'avoir pour soi. Le *dogme* était regardé comme le *criterium* de tout système philosophique, le moyen d'en découvrir le vrai ou le faux, de lui donner de la valeur.

Roscelin voulut donc faire au dogme de la Trinité l'application de son système; mais, sous ce rapport, il ne fut pas heureux. Si, en effet, les idées générales ne sont qu'un *nom*, et que les individualités seules ont de la réalité, il s'ensuit que la *Trinité* n'a pas de réalité en elle-même et que chacune des trois personnes a une existence propre et indépendante; d'où il suivrait qu'il y aurait trois Dieux.

Roscelin, conséquent avec ses principes, prétendit, tout en admettant un seul Dieu, qu'on pourrait dire qu'il y en a trois, si cette manière de parler était en usage. Cette opinion hétérodoxe le fit condamner et nuisit fort à son système qui contenait cependant beaucoup de vrai.

Il eût évité l'écueil sur lequel il vint échouer, s'il eût fait une distinction entre les êtres contingents dont toute l'existence est individuelle et accidentelle, et l'*être nécessaire*, dans lequel tout est *réel* et *un*, puisqu'en lui tout a sa raison dans une nécessité de nature. L'erreur de Roscelin fut regardée comme une preuve que son système n'était pas *vrai*, puisqu'il ne pouvait s'accorder avec la vérité révélée; aussi fut-il vigoureusement attaqué par Anselme, par Odon de Cambrai, par Guillaume de Champeaux et tous les plus célèbres professeurs qui accréditèrent par leur enseignement le système du *réalisme* diamétralement opposé à celui de Roscelin.

D'après les *réalistes*, les idées générales exprimées n'étaient pas

de purs *noms;* elles avaient un type réel. Les *essences*, comme disait Platon, ou les *universaux*, comme on disait au moyen-âge, étaient des réalités dont les individualités n'étaient que des expressions partielles; ces individualités n'existaient que parce qu'ils avaient leur raison d'être, dans cette réalité universelle dont ils faisaient partie intégrante.

Amaury de Chartres, s'emparant de ces principes, prétendit que la réalité universelle, raison première des individualités, n'était autre que *Dieu*; et que tous les êtres tenaient à Dieu comme les parties tiennent au tout. Il arriva ainsi au panthéisme. Voulant ensuite, suivant l'usage, démontrer la concordance de son système avec le dogme chrétien, il abusa de cette expression de l'Ecriture : que les fidèles sont *membres* de J.-C., et prétendit qu'ils ne pouvaient *réellement* en être *membres*, s'ils ne faisaient pas partie de J.-C. lui-même qui n'était que la réalité universelle de tous les individus chrétiens.

D'autres réalistes ne poussèrent pas leur système jusqu'à l'hérésie, mais jusqu'à l'absurde. Ce fut une véritable manie pour créer des *réalités* imaginaires, et l'on transforma en *entités* toutes les idées ou qualités purement intelligibles; de là, les *espèces sensibles* qui n'étaient autres que les qualités des objets transformés en êtres réels; les *espèces intelligibles*, ou entités, qui servaient d'intermédiaires pour porter jusqu'à l'esprit les objets spirituels ou purement intelligibles, de même que les *espèces sensibles* portaient jusqu'à lui la notion des objets matériels.

Plus les idées furent abstraites et singulières, plus on s'y attacha avec opiniâtreté; on croyait ainsi faire preuve d'une plus haute puissance de conception. Aux XIIe et XIIIe siècles, il régnait, dans

les écoles, une espèce de fureur philosophique que Jean de Salisbury a raillée avec autant d'esprit que de raison.

« Les poètes et les historiens, dit-il[1], furent notés d'infamie; et si par hasard on voyait quelqu'un s'appliquer à l'étude des œuvres des anciens, on le regardait comme un pauvre homme plus arriéré qu'un âne d'Arcadie, comme un esprit plus lourd que le plomb, plus obtus qu'une pierre brute; on le regardait en pitié. Chacun ne voulait se nourrir que des fruits de son génie ou du génie du maître dont on suivait les leçons. Aussi voyait-on éclore tous les jours des jeunes gens qui entraient à l'école sachant à peine lire et qui en sortaient philosophes, après y être restés autant de temps qu'il en faut aux petits oiseaux pour avoir des plumes. Comment s'y prenaient donc les chefs des écoles qui avaient consacré, je ne dirai pas leurs veilles, mais leurs rêves à la philosophie? Le fait est que toutes les sciences prenaient de nouvelles allures; on ne pouvait reconnaître ni la grammaire ni la dialectique, à leur physionomie de fraîche date. Pour la rhétorique, il n'en était plus question, écrasée qu'elle était sous l'anathème. Les vieilles règles n'étaient plus de saison, et, du sanctuaire de la philosophie, on avait tiré une méthode toute neuve pour le *quadrivium*[2]. On n'entendait plus retentir que les mots *convenance* et *raison*. C'était l'argument qui coulait de

[1] Joann. Sal. Metalogic., lib. 1.

[2] L'enseignement, depuis le v[e] siècle environ, était divisé en deux parties désignées sous les noms de *trivium* et de *quadrivium*. — Dans le *trivium* étaient comprises : la grammaire, la rhétorique et la logique. De là on appela ces études *triviales* ou élémentaires et communes; beaucoup s'arrêtaient là. — Dans le *quadrivium* étaient comprises : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. — Le *trivium* et le *quadrivium* étaient désignés sous le nom général de : *sept arts libéraux*.

toutes les bouches. Comment faire, je vous prie, une chose *convenablement* et *raisonnablement*, sans parler de *convenance* et de *raison*? L'entreprendre, c'eût été une chose absurde, inepte, indigne d'un philosophe. »

Jean de Salisbury, qui se moquait avec esprit des abus des discussions philosophiques, était lui-même fort bon philosophe. L'enthousiasme pour des questions abstraites pouvait être excessif; mais, par cela même, il dénotait une activité intellectuelle qui ne pouvait avoir, pour le progrès de l'esprit humain, que d'excellents résultats. Au dessus de la foule raisonneuse et querelleuse des philosophes sans portée, s'élevaient des philosophes du premier mérite, qui ne fussent pas nés, peut-être, si l'esprit humain n'eût été dirigé vers ces hautes régions.

Ce fut même sans doute de l'excès des discussions philosophiques que naquit la pensée de systématiser, dans un tout complet et logique, l'enseignement philosophique, et qui donna naissance à ces œuvres extraordinaires que l'antiquité ne connut pas et qui depuis sont devenus si communes.

Nous voulons parler des *sommes* philosophiques ou théologiques, dans lesquelles sont coordonnées d'une manière logique toutes les connaissances philosophiques accessibles à l'intelligence humaine.

On peut regarder le *Monologium* et le *Proslogium* de saint Anselme comme le premier modèle de ces grands travaux [1], comme l'œuvre génératrice dans laquelle sont posés les principes qui furent appli-

[1] Avant cette époque, saint Jean de Damas avait bien composé une somme théologique, mais ce fut surtout en France, pendant le XIe siècle et les siècles suivants, que l'on vit apparaître ces grands travaux.

qués dans tous les autres. Anselme domine toute la philosophie du moyen-âge, comme Descartes la philosophie moderne, et il existe plus d'un rapport entre ces deux hommes de génie qui partent exactement des mêmes principes.

C'est Anselme qui avait dit ces paroles qui furent adoptées comme la base de l'enseignement :

« L'ordre exige que nous *croyions* les vérités profondes de la foi chrétienne avant que nous osions les discuter en elles-mêmes rationnellement; mais c'est à mes yeux une négligence condamnable si, lorsque nous sommes affermis dans la foi, *nous ne cherchons pas à comprendre ce que nous croyons.* »

Toute la philosophie du moyen-âge est dans ce principe.

Elle considère les vérités de foi comme *faits* révélés et comme *l'objet d'investigations philosophiques*. D'abord, elle constate les *faits* par des preuves en rapport avec la nature de ces *faits*, c'est-à-dire par le témoignage traditionnel certain et permanent; puis, cette démonstration acquise, elle sonde rationnellement la vérité révélée pour augmenter la somme des connaissances naturelles qui sont du domaine de l'intelligence abandonnée à elle-même. Tous les philosophes qui vinrent après Anselme suivirent cette marche aussi rationnelle que féconde. Que l'on jette les yeux sur toutes les œuvres philosophiques, et l'on y verra les vérités révélées, appuyées d'abord sur le témoignage traditionnel, puis disséquées, pour ainsi dire, en théorèmes géométriques et démontrées avec une rigoureuse exactitude.

Hildebert, d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Tours, marcha le premier sur les traces d'Anselme. Dans son *Traité philosophique* et dans sa *Philosophie morale*, il exposa d'une manière

systématique l'enseignement dogmatique et moral du christianisme, qu'il démontra philosophiquement. Pierre Lombard profita des travaux d'Hildebert et d'Anselme, et composa son *Livre des Sentences*. Cet ouvrage fut la base de l'enseignement théologique jusqu'à saint Thomas. Il dut cet honneur à sa méthode claire, simple et logique.

Pierre Lombard n'avait pas le génie philosophique d'Anselme, mais il avait l'esprit d'analyse, et savait systématiser avec exactitude. On lui donna le titre de *Maître des sentences* et son ouvrage marcha l'égal de ceux d'Aristote.

Alain des Isles n'obtint pas la réputation de Pierre Lombard; cependant son livre intitulé : *Ars fidei catholicæ* dénote en lui beaucoup de science et de philosophie. Il embrasse *tout* dans son vaste plan : Dieu, l'homme, la nature, les rapports de l'homme et de la nature avec Dieu; la réparation de l'homme par J.-C.; ses moyens de régénération, ses destinées futures.

Abailard, le plus grand philosophe du XIIe siècle, suivit la même route que ses prédécesseurs, mais avec une dialectique plus subtile. Son *Introduction à la Théologie chrétienne*, et son *Ethique*, ne sont qu'une somme théologico-philosophique dans laquelle il procède rationnellement à la démonstration du dogme et de la morale du christianisme. Abeilard a peut-être plus de subtilité qu'Anselme, mais beaucoup moins de génie philosophique.

Jusqu'à la fin du XIIe siècle environ, les philosophes restèrent dans les hautes régions de la métaphysique. La philosophie de la nature se bornait à quelques considérations générales qui n'étaient appuyées que sur une observation superficielle des principaux phénomènes.

Mais bientôt une ère nouvelle s'ouvrit pour cette branche inté-

ressante de la philosophie; dans le courant du XIIe siècle, les œuvres complètes d'Aristote [1], avec les traductions et les commentaires d'Avicenne et d'Averroës, furent apportées en France. On trouve dans les deux commentateurs arabes beaucoup de physique, d'astronomie et d'alchimie (c'est ainsi qu'on nommait la chimie). Leurs ouvrages et ceux d'Aristote, copiés dans toutes les écoles, mirent en circulation d'abondants matériaux et créèrent une génération de *philosophes naturalistes.*

La métaphysique, cependant, fut toujours cultivée avec soin et progressa jusqu'au XIIIe siècle qui est le point culminant de la période féodale, sous tous les rapports.

L'homme qui alors fut la plus haute expression de la philosophie métaphysique, fut saint Thomas d'Aquin. Ce grand homme, italien d'origine, appartient à la France par son enseignement. Nous ne dirons rien d'exagéré en proclamant saint Thomas un des plus grands génies qui aient honoré l'humanité.

Parmi ses nombreux ouvrages, il en est un surtout, qui a toujours fait l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont été capables de l'apprécier, c'est la *Somme théologique.*

Cet ouvrage est un des plus exacts, des plus complets, des plus profonds qui soient sortis du génie humain. Ce n'est pas seulement un cours de théologie, mais de métaphysique, de morale, de politique, « et cette politique n'est pas du tout servile, » dit avec raison M. V. Cousin [2]. Saint Thomas est profond dans ses conceptions,

[1] On n'avait eu jusqu'alors que plusieurs traités d'Aristote; Boëce, Cassiodore, Claudien-Mamert et quelques traités des saints Pères, de saint Augustin, surtout, pour étudier la philosophie.

[2] V. Cousin, conrs d'histoire de la Philosophie, leç. 9e.

rigoureux dans ses déductions ; chacune de ses phrases a l'exactitude d'un axiôme géométrique et la simplicité d'une *vérité*. Dans ce vaste monument philosophique, on ne trouverait peut-être rien qu'on pût retrancher ou modifier sans nuire à la clarté et à l'exactitude. Le principe posé, toutes les questions de détail, toutes les conséquences se succèdent, sortent d'elles-mêmes ; l'œil scrutateur du philosophe va les chercher dans les profondeurs où une vue ordinaire ne les eût pas aperçues. Dans les questions controversées, saint Thomas expose d'abord les raisons qui militent en faveur de l'opinion qu'il ne croit pas devoir adopter ; et ce n'est qu'après avoir revêtu l'opinion adverse de toutes les raisons fournies par ceux qui l'ont admise, qu'il expose les preuves de la sienne ; ces preuves sont toujours claires et concluantes, ou tout au moins aussi fortes que celles qui étayent le système contraire.

Saint Thomas n'appuie pas sur lui-même, comme saint Anselme, l'édifice de ses connaissances ; il ne creuse pas jusqu'à la première pierre ; mais, après de courts préliminaires sur la science théologique, il se pose cette grave question : Dieu existe-t-il ? et il arrive par le raisonnement au point où Anselme était parvenu par induction ; il contemple les attributs de la divinité, approfondit son action créatrice dont il admire en détail les effets : les anges et le monde spirituel, puis le monde physique, l'homme surtout qu'il étudie dans son principe spirituel, dans sa nature corporelle et dans ses destinées. Ces dernières considérations le conduisent à l'examen de *la loi* qui doit diriger les actions de l'homme ; de cette loi dérivent les devoirs qu'il doit accomplir ; cet accomplissement lui fait pratiquer les *vertus* et éviter les *vices*, que le profond docteur expose

dans tous leurs détails avec ce tact sûr qui dénote le moraliste sage et observateur.

Mais, pour arriver à la pratique des vertus ou à l'accomplissement de ses devoirs, l'homme a besoin d'un *moyen* qui supplée aux forces que lui fit perdre la déchéance primitive de l'humanité. Ce moyen c'est la *grâce* que lui a méritée J.-C., le réparateur et le sanctificateur du monde.

Arrivé à ce point, Saint Thomas aborde le majestueux sujet de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la rédemption des hommes.

Là s'arrête la *Somme* de saint Thomas. Le temps fit défaut au saint philosophe et son œuvre est restée inachevée, comme ces vastes monuments qui s'élevaient à la même époque et qui sont restés comme un défi porté aux siècles postérieurs, de continuer ces chefs-d'œuvre.

Outre le grand théologien-philosophe du XIIIe siècle, Hugues-de-Saint-Cher, Alexandre de Halès, Guillaume de Paris, et plusieurs autres, se distinguèrent en France par l'étude de la métaphysique et de la morale; mais aucun ne put rivaliser avec celui qui fut surnommé *l'Ange de l'école* et qui éleva la philosophie du moyen-âge à son apogée.

La *Somme théologique* de saint Thomas remplaça le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, comme base de l'enseignement.

Au commencement du XIVe siècle, cependant, Duns Scott fonda une école opposée à la sienne, et bientôt il ne fut bruit dans le monde savant que des discussions des *thomistes* et des *scotistes*, sur les problèmes les plus élevés de la théologie et de la philosophie. Scott avait en subtilité ce que Thomas avait en profondeur; il n'était pas philosophe, dans la stricte acception du terme; car il

n'avait pas d'opinions qui lui fussent propres; mais il savait donner une physionomie neuve aux opinions des autres et les présenter avec une subtilité inconnue avant lui. Son but était de perfectionner la philosophie en posant toutes les questions d'une manière plus rigoureuse, en apportant dans leur démonstration une méthode plus subtile. Malheureusement cette subtilité dégénéra en véritable manie, et Duns Scott, malgré son mérite, fut l'homme qui contribua le plus à faire tomber la philosophie de la hauteur où saint Thomas l'avait élevée.

A la même époque, Raymond-Lulle, par son *Art combinatoire*, cherchait à faire de l'intelligence humaine une *machine à idées;* Okcam, en réveillant les questions du nominalisme et du réalisme, et en se déclarant pour le système de Roscelin presque abandonné depuis le XII[e] siècle, poussa de même les esprits dans la voie des subtilités prétentieuses.

A la fin du XIV[e] siècle il n'y eut presque plus que des dialecticiens; au XV[e], la philosophie n'était plus qu'un *ergotisme* ridicule; les grandes questions étaient étouffées sous une foule de propositions secondaires, souvent inutiles et ridicules, hérissées de mots barbares, pédantesques, à peine intelligibles pour les plus profonds initiés.

Ce n'était plus la *vérité* qui était l'objet de la philosophie; chacun n'avait qu'un but : celui de raffiner en subtilité sur les autres. Les idées étaient ainsi remplacées par les mots; au lieu de s'occuper des grandes questions, on ne discutait que sur l'univocité de l'être, la quiddité, la forme ou la qualité générale, et autres questions analogues.

Ce n'était plus que la philosophie dégénérée.

On peut donc établir trois périodes bien déterminées dans la philosophie du moyen-âge :

La première commence avec le XIe siècle et s'étend jusqu'au XIIIe : Gerbert, Anselme, Abailard sont les hommes en qui elle se personnifie principalement ;

La deuxième période renferme le XIIIe siècle : elle atteint, grâce à saint Thomas d'Aquin, le point le plus élevé ;

La troisième embrasse les XIVe et XVe siècles ; c'est la décadence successive. Duns Scott, Okcam, Durand de Saint-Pourçain, Pierre d'Ailly, Jean de Buridan, Gabriel Biel, François de Mayron sont les dialecticiens les plus célèbres de cette période. Les philosophes y furent nombreux, et il n'y eut cependant presque plus de philosophie.

On eût dû réserver pour la scholastique dégénérée des XIVe et XVe siècles toutes les attaques que l'on a dirigées en général contre la philosophie du moyen-âge ; on eût alors été dans le vrai : car on ne peut rien dire de trop fort contre les abus de cet *ergotisme* ridicule qui avait envahi l'enseignement.

La science, au moyen-âge, suivit les mêmes phases que la philosophie.

Nous sortirions de notre sujet en présentant le tableau détaillé du mouvement scientifique de cette époque ; cependant nous devons en esquisser quelques traits, d'abord parce qu'alors la science fut chrétienne, et puis, parce qu'elle fut principalement cultivée par le clergé et les Ordres monastiques.

La renaissance de la science, comme celle de la philosophie, comme celle des arts, remonte au XIe siècle, et Gerbert, surtout, influe sur cette régénération scientifique.

Gerbert cultiva surtout les mathématiques, la physique et l'astronomie. L'impulsion qu'il donna à ces sciences les maintint au premier rang. L'arithmétique surtout et la géométrie étaient très-cultivées aux XIe et XIIe siècles. La plupart des hommes célèbres de cette époque sont renommés dans les monuments contemporains pour leurs connaissances mathématiques. L'astronomie fit moins de progrès, faute d'instruments d'optique; l'esprit humain, ne trouvant pas d'aliment suffisant dans les données positives que lui fournissait une observation incomplète, se perdit dans des espaces imaginaires, en des régions inconnues. C'est ainsi que l'astronomie dégénéra en astrologie judiciaire. On voulut voir dans les phénomènes la raison déterminante des événements futurs. L'astronomie ne fut plus une science positive, mais une science occulte, et ses adeptes exercèrent sur les décisions les plus graves une magique influence.

Dès le XIe siècle, l'astronomie avait ce caractère. On cite parmi les plus célèbres astrologues de cette époque Gilbert Maminot, évêque de Lizieux. Cependant les hommes les plus graves protestèrent contre l'abus étrange que l'on faisait de la science des astres et, au XIIe siècle, Hildebert, dans son poème intitulé : *le Mathématicien*, poursuivit de ses sarcasmes les prétendus prophètes.

Gerbert, quoique décoré du titre de *sorcier* ou de *magicien*, ne contribua pas cependant à jeter la science dans ces régions inconnues. Ses ouvrages et les données trop rares que nous fournissent les chroniqueurs de son temps, attestent que sa méthode scientifique était l'observation et que les mathématiques étaient son moyen de démonstration.

Vers la fin du XIIe siècle, la physique et la chimie, très-peu

cultivées jusque alors, firent, comme nous l'avons remarqué, beaucoup de progrès, grâce aux œuvres complètes d'Aristote [1] qui furent alors publiées en France, accompagnées des commentaires d'Avicenne et d'Averroës. Dès lors, dans toutes les écoles, on remarque, pour les sciences, une ardeur beaucoup plus prononcée qu'auparavant. Ce n'est plus seulement l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie que l'on y cultive, mais la physique, la chimie et l'histoire naturelle.

Ces sciences avaient fait de véritables progrès au XIIIe siècle.

Alors vivaient Albert-le-Grand et Vincent de Beauvais, deux savants de premier ordre dont les œuvres attestent la profonde érudition.

Leurs ouvrages ne sont pas, comme on le pense bien, à la hauteur des connaissances actuelles; cependant on y trouve des aperçus fort justes, des observations curieuses, une variété de connaissances qui étonne.

On a souvent reproché aux savants du moyen-âge d'avoir négligé la méthode expérimentale qui seule peut faire progresser la science. Il y a beaucoup de vrai dans cette critique, et il est certain que les physiciens ou naturalistes admettaient avec trop de facilité certains principes fort contestables et auxquels ils voulaient subordonner les faits de la nature. Cependant on voit, par les œuvres d'Albert le Grand, que cet homme célèbre s'appliquait à des observations zoologiques et minéralogiques.

Vincent de Beauvais, sous le titre de *Miroir doctrinal*, *Miroir*

[1] Jusqu'alors on n'avait pas connu les ouvrages d'Aristote sur l'histoire naturelle. Plusieurs même pensent que ses ouvrages de dialectique n'étaient pas tous connus en France avant le XIIe siècle.

moral, *Miroir historique*, *et Miroir naturel*, composa une véritable encyclopédie dans laquelle il résuma toutes les connaissances littéraires, métaphysiques, physiques et historiques de son temps.

A ce titre, et pour l'histoire de la science, le travail de Vincent de Beauvais est extrêmement curieux.

Mais Albert le Grand est bien supérieur à Vincent de Beauvais pour la profondeur et l'étendue du savoir. Il fut, au XIIIe siècle, pour la philosophie naturelle, ce que fut saint Thomas, son disciple, pour la philosophie métaphysique et morale.

On reste stupéfait à la vue des énormes travaux d'Albert le Grand. Cet homme étonnant semble avoir voulu ravir à la nature tous ses secrets. Il approfondit tout ce qu'il peut observer et s'efforce continuellement de découvrir les raisons les plus cachées des êtres et des phénomènes. Désireux de tout connaître, il ne reculait même pas devant la *magie*, et on lui donna le titre de *sorcier*, comme à Gerbert, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance.

Quand on jette seulement les yeux sur les pages d'Albert, on aperçoit la science déborder de toutes parts, et on ne sait si l'on doit plus s'étonner ou de son immense érudition, ou de la légèreté de ces prétendus savants qui n'ont pas encore perdu l'habitude d'appeler le moyen-âge une époque ignorante. Qu'ils ouvrent donc les énormes volumes d'Albert, et, s'ils sont assez habiles pour découvrir les pensées profondes, les aperçus étonnants qui jaillissent, pour ainsi dire, de chaque mot, ils resteront convaincus qu'un siècle qui a produit Albert ne peut être un siècle ignare.

Après le XIIIe siècle, la science dégénéra comme la philosophie.

A part quelques résultats utiles que les savants obtinrent sans les chercher, on ne peut constater dans les travaux scientifiques qu'une

activité stérile; ce qui venait surtout de ce que les savants ne se proposaient que des résultats chimériques pour but de leurs recherches. Ainsi les chimistes ne songeaient qu'à trouver la pierre philosophale; les mathématiciens s'épuisaient en combinaisons pour découvrir le principe du mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle. L'activité dirigée ainsi vers un but chimérique, presque sans autre guide que des principes faux ou tout au moins contestables, ne pouvait produire que des résultats à peu près nuls.

Les arts seuls, à cette époque de décadence, conservèrent quelque splendeur.

Il serait bien inutile aujourd'hui d'entreprendre de réhabiliter le moyen-âge au point de vue artistique; justice lui est rendue sous ce rapport, et l'on ne comprend plus comment, au XVIII[e] siècle, à une époque si rapprochée de la nôtre, on put avoir un mépris aussi ignare pour les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

L'art chrétien naquit au XI[e] siècle. Dans les monuments chrétiens antérieurs à cette époque on ne faisait guère que copier avec plus ou moins de perfection les règles de l'architecture græco-romaine; mais, au XI[e] siècle, on remarque dans les œuvres d'art un caractère propre, un genre nouveau. Ce fut d'abord un mélange incohérent d'idées empruntées indistinctement aux traditions chrétiennes et idolâtriques; mais peu à peu l'idée chrétienne domina ce chaos et fit sortir des éléments divers qui y étaient confondus une architecture improprement appelée *gothique* et à laquelle on donne généralement aujourd'hui le nom beaucoup plus juste d'*architecture chrétienne*. C'est, en effet, l'idée chrétienne qui a été le principe créateur de ce style architectural, c'est elle aussi qui a présidé à ses développe-

ments, qui les a dirigés; aussi peut-on dire qu'une pensée chrétienne jaillit de chaque détail artistique, de chaque pierre de nos églises du moyen-âge.

Le point culminant de l'art chrétien, comme de la philosophie et de la science au moyen-âge, est le XIIIe siècle.

Jusqu'alors on avait conservé beaucoup des caractères de l'architecture romaine, l'arcade en plein cintre, la colonne, le chapiteau à feuilles d'acanthe et à volutes; mais, dès le XIIe siècle, l'arc en tiers-point, ou ogive, remplaça l'arcade en plein cintre et donna à l'architecture chrétienne sa physionomie.

Dès lors, les cintres s'élevèrent progressivement jusqu'à l'ogive à lancettes, svelte et élégante création du XIIIe siècle; les colonnes se changèrent en colonnettes juxtaposées qui s'élancèrent à des hauteurs prodigieuses pour s'épanouir ensuite en nervures gracieuses. Le principe ogival, appliqué à tous les détails de l'art chrétien, donna à l'église un caractère presque aérien, en fit une création neuve qui semblait, par sa nature même, être l'inspiration du spiritualisme et guider les âmes vers les sphères célestes.

Il faudrait être complétement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans émotion ces belles églises du moyen-âge aux formes si pures et si harmonieuses. Qui n'a été saisi d'admiration, en contemplant ces voûtes où l'artiste semble avoir voulu défier les lois de la pesanteur, sur lesquelles les nervures rivalisent de grâce et de délicatesse avec les branches des arbres qui forment les voûtes de feuillage des forêts! Ces flèches, ces dentelles de pierre, ces belles roses parsemées d'émaux brillants et purs, ces sculptures qui font vivre la pierre, le bois et les métaux, ces chapitaux où la pierre docile se plie à toutes les fantaisies de l'artiste, toute cette or-

nementation de nos belles églises du XIIIe siècle en fait, autant par le fini des détails que par les proportions à la fois vastes et gracieuses de l'édifice, un tout harmonieux qui produit sur l'âme l'effet d'une sublime mélodie.

L'imagination est frappée plus délicieusement encore, lorsqu'au delà des détails artistiques, on sait découvrir l'*idée* qui les a inspirés, le symbolisme dont ils sont la traduction. Mais la plupart des admirateurs ne comprennent rien au profond symbolisme de l'Eglise chrétienne.

« L'Église[1] est maintenant un objet de curiosité scientifique, c'est un musée gothique que visitent les habiles; ils tournent autour, regardent irrévérencieusement et louent au lieu de prier. Encore savent-ils bien ce qu'ils louent! Ce qui trouve grâce devant eux, ce qui leur plaît dans l'Église, ce n'est pas l'Église elle-même; ce sera le travail délicat de ses ornements, la frange de son manteau, sa dentelle de pierre.

» Hommes grossiers! chrétiens ou non, révérez, baisez le signe que portent ces pierres; ce signe de la passion c'est celui du triomphe de la liberté morale. »

L'Église chrétienne du moyen-âge est, dans l'économie générale de sa scructure, non pas seulement un monument d'art, c'est une pensée sublime admirablement exprimée; c'est l'Homme-Dieu lui-même. L'autel entouré de colonnettes est sa tête couronnée d'épines; les chapelles qui entourent le sanctuaire sont les rayons de l'auréole divine; le chœur incliné par rapport à la nef, c'est la tête inclinée du Christ expirant; les transepts qui s'allongent

[1] Michelet, Hist. de France, t. II, p. 659, 660.

de chaque côté du chœur sont les bras du Christ étendu sur la croix.

L'Église n'est ainsi que l'expression du sacrifice qui devait se renouveler quotidiennement sur ses autels.

Outre ce profond symbolisme, tout dans l'Église chrétienne a un sens moral. Elle n'est pas ce monument grec qui étonne, qu'on admire, mais qui ne dit rien à l'âme; tout parle en elle, tout vous rappelle l'histoire, les vérités dogmatiques et morales, les cérémonies du culte du christianisme. Il n'est pas une sculpture sur le chapiteau ou la stalle, pas une ciselure sur l'autel ou le reliquaire qui ne rappelle au fidèle ce qu'il doit croire, aimer ou pratiquer. Sous le ciseau inspiré de l'artiste, un modillon, un chapiteau devient l'image pure d'une vertu ou le masque hideux du vice; la flèche légère, image gracieuse de l'âme juste qui aspire au ciel, les autels, les balustres, les pupîtres, les chandeliers, les stalles et les bancs, tout parle dans l'Église chrétienne, tout redit les grandes œuvres de Dieu dans le monde, les actions de J.-C., les triomphes des martyrs; les statues roides et graves qui ornent les portiques sont des gardiens postés dans les parvis de la maison de Dieu; l'œil fixé sur le livre de prière, elles disent à celui qui entre avec quel respect il doit pénétrer dans le lieu saint. Il n'est pas une pierre qui n'exprime une idée; tout parle, même la gargousse qui figure le vice dans toute sa laideur, même ces griffons et ces animaux mythologiques qui ne supportent qu'avec peine, et en grimaçant, le temple chrétien qui les écrase sous son poids.

C'étaient surtout les évêques et les moines qui avaient donné à l'art chrétien ce symbolisme, ce sens moral si profond. On sait que la plupart des architectes appartenaient au clergé et aux Ordres mo-

nastiques. C'est à eux que revient la plus grande partie de la gloire de ces monuments qui font aujourd'hui notre admiration. Nourris d'études mystiques, ces pieux cénobites aimaient à exprimer par la pierre, le métal ou le bois, les pensées dont leurs âmes étaient habituellement nourries. Plusieurs d'entre eux travaillaient de leurs mains, et nous leur devons un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

Sous leur direction, travaillaient des congrégations d'ouvriers voués à la construction des édifices religieux et qui prenaient le nom de *logeurs du bon Dieu*. Ils parcouraient le monde, offrant leurs services aux évêques ou aux abbés qui voulaient faire rebâtir leurs cathédrales ou les chapelles des monastères. On donnait avis de la nouvelle construction, et les populations aussitôt se rendaient en foule à l'endroit indiqué; les uns servaient de manœuvres, les autres s'attelaient comme des bêtes de somme pour traîner les matériaux : tous travaillaient avec ardeur, en priant, ou en chantant des psaumes. C'est ainsi que furent élevés ces monuments grandioses qui défient les richesses et le génie des siècles modernes.

La foi est plus puissante que l'or, et son action est plus féconde que celle du génie de l'homme.

Cet enthousiasme religieux est un des faits les plus étonnants de la période féodale; il se manifeste non-seulement dans la construction des édifices, mais dans la vie sociale tout entière, et particulièrement dans la littérature qui reflète mieux que tout le reste le caractère et les mœurs des siècles.

Nous sortirions de notre sujet, si nous entreprenions de faire le tableau complet de la littérature du moyen-âge. Nous devons nous renfermer dans quelques considérations générales sur la littérature

religieuse. Il est vrai qu'à part certaines productions poétiques dont le but unique était l'amour ou les exploits des preux, toute la littérature est chrétienne; mais on n'attend pas de nous, dans ce Coup-d'œil général, une étude approfondie des poëmes épiques, des romans, des drames et des fabliaux qui réflètent l'esprit religieux de l'époque. Nous en parlerons dans le courant de notre ouvrage, lorsque l'occasion s'en présentera. Cependant nous ne pouvons terminer nos réflexions préliminaires sans offrir quelques rapides considérations sur la littérature religieuse proprement dite.

La littérature religieuse du moyen-âge est d'une immense étendue. Ses productions sont aussi nombreuses que variées; et que l'on ne croie pas que ces œuvres littéraires soient sans mérite. Lorsqu'on les a vues de près, on s'étonne qu'elles aient été l'objet d'un mépris aussi général. Du reste, on commence à leur rendre justice; et plus on les étudiera, plus on saura les apprécier. Nous ne serions point étonnés qu'un jour, et ce jour est peut-être plus rapproché qu'on pourrait le croire, on ne préférât ces œuvres ignorées aujourd'hui, à des compositions beaucoup plus connues et cependant moins dignes de l'être.

L'amour exagéré et exclusif des œuvres grecques et romaines, qui a dominé dans le monde depuis le XVI[e] siècle, avait jeté un tel discrédit sur les ouvrages du moyen-âge, qu'on eût à peine osé, il y a cinquante ans, avouer qu'on leur eût consacré quelque temps; aujourd'hui on ne rougit plus de les étudier, on ose même avouer que parmi ces ouvrages il en est où le naturel et la grâce remplacent avantageusement le ton maniéré et pédant de la littérature imitée des Grecs et des Romains.

La littérature religieuse, proprement dite, a deux branches principales : les œuvres liturgiques et les œuvres mystiques.

La littérature liturgique ne se distingue pas par un style riant et imagé, mais par un naturel, une allure populaire, une simplicité qui n'ont jamais été surpassés. Jamais littérature n'eût sur les masses autant d'influence.

On le sait, le culte était tout pour le peuple simple et candide du moyen-âge. Les actes du culte extérieur étaient son bonheur, sa consolation. Sa vie n'était qu'une suite d'émotions mystiques ; l'année entière était parsemée de jours de fête où tour à tour passaient devant ses yeux les mystères de J.-C. ou de la sainte Vierge et les triomphes des Saints. Ces fêtes étaient les grands jours du repos et des douces joies de la famille. L'Église, comme une bonne mère, les avait multipliées en faveur du pauvre serf qui n'avait même pas la propriété de ses bras et n'avait que les jours consacrés par la religion pour se souvenir qu'il était homme, pour s'élever jusqu'à la pensée morale et au sentiment religieux.

Ce fut pour aider le peuple à s'élever jusqu'à l'idée et à l'amour des choses spirituelles et célestes, que l'Église adopta pour les réunions religieuses ces chants populaires que l'on a désignés sous le nom de *Répons*, d'*Hymnes* et de *Séquences*, et qui forment ce que nous appelons la littérature liturgique.

Il était difficile de rien faire de mieux adapté à la tendance générale des esprits, de plus attrayant pour le peuple, que ces compositions où la vieille langue de l'Église se trouve souvent mêlée à l'idiôme populaire, où la prière est comme dramatisée et ressemble à un dialogue simple et candide entre Dieu et le fidèle. Les hymnes et les séquences surtout ont tour à tour un caractère tendre ou pa-

thétique, triste ou joyeux; il s'en exhale comme un parfum mystique de foi et d'amour qui ne permet pas d'être insensible en les lisant. Ces rithmes, en apparence si simples, vont à l'âme, l'émeuvent doucement. Le simple les comprend et les aime à cause de leur sens clair, de leur mélodie naturelle; le philosophe y admire les pensées les plus hautes du christianisme largement compris. Ce mélange de simplicité et de profondeur est frappant dans la plupart des morceaux liturgiques du moyen-âge.

On ne s'en étonnera pas, lorsqu'on saura que les hommes les plus remarquables ont enrichi la liturgie des œuvres de leur pieux génie.

Le fonds de la liturgie appartient à tout ce que l'antiquité chrétienne eut de plus élevé et de plus saint. Ce fonds a été enrichi en France, pendant la période féodale, par des hommes comme saint Odilon de Cluni, le roi Robert, Fulbert de Chartres, Hildebert, Anselme, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Abailard, Guillaume Durand, Pierre d'Ailly, Gerson, et beaucoup d'autres écrivains célèbres. Les évêques adoptaient en outre pour leurs églises les œuvres des liturgistes étrangers, comme saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Innocent III et autres grands liturgistes de diverses contrées.

A côté de cette littérature liturgique, si vaste et si intéressante, nous devons placer la littérature mystique qui arriva, pour ainsi dire, à sa perfection pendant le moyen-âge.

Que de noms nous aurions à citer, pendant la seule période féodale! Odon de Cluni, Fulbert et Yves de Chartres; Anselme, aussi distingué comme mystique que comme philosophe; Geoffroy de Vendôme, Hildebert, Hugues et Richard de Saint-Victor, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Pierre et Louis de Blois, saint Vin-

cent-Ferrier, Gerson et beaucoup d'autres enrichirent de leurs pieux travaux la littérature mystique.

Parmi eux saint Bernard tient sans contredit la première place. On ne saurait dire tout ce qu'il y a d'éloquence douce, tendre et élevée dans les œuvres de ce grand homme. Nous n'étonnerons point ceux qui les connaissent, en plaçant saint Bernard au rang des plus grands écrivains des époques les plus célèbres. Ce qu'on remarque surtout en lui, c'est une abondance, une facilité qui ne laissent point apercevoir le travail. Les sentiments les plus pieux coulent de son cœur comme d'une source abondante et sont exprimés dans le style le plus attrayant. La lecture assidue de la Bible avait rendu familiers au saint docteur ce sens profond, ces mots saisissants, cette teinte orientale qui forment le caractère des livres sacrés. On a placé saint Bernard au rang des Pères de l'Eglise; c'est à juste titre, et son nom est bien digne de figurer parmi ceux des Jérôme, des Chrysostôme et des Augustin.

Dans le cours des trois volumes que nous consacrons à l'histoire de la période féodale, nous trouverons l'occasion de nous étendre davantage sur les grandes œuvres philosophiques, scientifiques, artistiques et littéraires de cette époque si méconnue et si calomniée; sur la fondation de la Sorbonne et des Universités qui remplacèrent les écoles monastiques; sur les luttes de ces Universités et des Ordres mendiants; sur les discussions philosophiques et théologiques; enfin sur tout ce qui atteste la vie intellectuelle. Nous en parlerons sans préjugés, avec indépendance, et, suivant notre méthode, d'après les monuments les plus incontestables.

D'après toutes ces études, nous serons en droit de conclure que si, pendant le moyen-âge, il y eut des institutions déplorables et

d'intolérables abus, il y eut, en revanche, beaucoup d'éléments de bien, de bonnes institutions, un mouvement intellectuel qui n'a rien à redouter de la comparaison qu'on en pourrait faire avec celui qu'on a tant célébré, à des époques plus admirées, mais ni plus parfaites, ni plus fécondes.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE FÉODALE.

LIVRE PREMIER.

(898—987)

I.

Tableau du x.ᵉ siècle. — Les vices et l'ignorance. — Les travaux intellectuels et les hommes les plus remarquables. — Conversion des Nord-mans. — Rollon. — Querelle entre Hugues et Artold, pour la possession du siége de Reims. — Guerre à ce sujet entre les rois de France, Guillaume, duc de Normandie, Herbert, comte de Vermandois, et Hugues-le-Grand, duc de France. — Divers conciles assemblés pour la même cause. — Légation de Marinus. — Conciles d'Ingelheim et de Trèves. — Sentences des conciles confirmées par le pape Agapet II. — Paix conclue. — Artold maintenu sur le siége de Reims.

898—950.

Parmi les historiens qui nous ont parlé du x.ᵉ siècle, il en est qui nous le représentent comme une ère d'ignorance et d'obscurité, comme un siècle de fer et de plomb; d'autres, et Leibnitz [1] en particulier, soutiennent qu'il fut une des plus brillantes époques du moyen-âge.

Ces deux opinions sont exagérées.

Le x.ᵉ siècle se ressentit de l'impulsion donnée par Charlemagne aux études, et si on le compare au huitième, on le trouvera brillant. Cependant, en rapprochant ses productions intellectuelles de celles du neuvième ou des siècles postérieurs, on est obligé de convenir

[1] Leibnitz, Præf. in Script. rer. Brunswic. *V.* etiam. Mabill., Bened., sæcul. v, Præfat.

qu'après le VIII.e siècle, il fut l'époque la moins éclatante qu'eût encore traversée l'Eglise de France.

Nous trouvons la cause immédiate de cette décadence dans les commotions qui ébranlèrent alors la société.

Les Nord-mans et, après eux, les Sarrazins et les Hongres ravagèrent la France presque entière. Partout sur leur passage, les monastères disparurent, et avec les monastères, les écoles et les bibliothèques, sources de la science et aliment des études.

Tandis que les barbares couvraient de ruines le sol de la France, la race de Robert-le-Fort luttait contre les faibles débris de la race karolingienne, et la féodalité, au milieu de ces commotions, s'établissait d'une manière définitive, pour le malheur de la société et de l'Eglise.

La féodalité existait en germe dans les institutions primitives des Franks. Tous étaient groupés par bandes autour de différents chefs dont ils étaient les *fidèles* ou les *recommandés*.

Au commencement de l'invasion franke, les rois se firent représenter par leurs principaux fidèles, sous les noms de ducs, de comtes, de vicomtes et de marquis, dans les provinces, les cités, les *pagi* et les marches. Ces magistrats civils et militaires étaient d'abord complètement soumis à la volonté souveraine des rois; leur autorité n'était que transitoire, et sur la réclamation des évêques ou des peuples, on les en privait lorsqu'ils s'en étaient montrés indignes.

Il en fut de même sous les premiers rois de la seconde race. Charlemagne régularisa l'administration entière, fit contrôler les actes de tous les fonctionnaires par ses *missi dominici;* et comme les magistrats franks avaient presque toujours été en lutte avec les évêques, défenseurs des vieilles municipalités romaines, il travailla à fondre, au moyen de l'élément chrétien, tout ce qui restait des lois et coutumes romaines avec les lois et coutumes des Franks.

L'autorité de Charlemagne fut respectée, et les magistrats tremblaient à son seul nom.

Mais sous Hludwig-le-Pieux et Karl-le-Chauve, plusieurs luttèrent contre l'autorité royale, et firent quelques tentatives pour se rendre inamovibles dans les gouvernements qui leur étaient confiés. Cette prétention ne fit que s'accroître à mesure que la royauté s'affaiblissait au milieu des ravages des barbares et des luttes que soutenaient entre elles les deux races rivales.

Dans le cours du x.e siècle, non-seulement les ducs ou les comtes dans les provinces et les cités, mais les vicomtes dans leurs *pagi*, et les marquis dans leurs *marches*, se rendirent indépendants, et firent, de leurs gouvernements, des propriétés qu'ils transmirent à leurs enfants.

Plusieurs cités défendirent leur indépendance et conservèrent les franchises que leur accordaient les lois municipales romaines; mais la plupart tombèrent sous le joug des seigneurs soit laïques, soit ecclésiastiques.

Ce fut alors qu'à la faveur des bouleversements qui tenaient la France entière sous l'impression de la terreur, les seigneurs construisirent leurs châteaux pour défendre leur indépendance contre le roi ou des seigneurs plus puissants. Bientôt, du haut de ces châteaux, ils se jetèrent sur les populations d'alentour, qui ne rachetèrent leur vie qu'au prix de leur liberté et de leurs droits les plus inaliénables.

Quand la race de Robert-le-Fort eut enfin, dans la personne de Hugues Capet, expulsé du trône les descendants de Charlemagne, la France se trouva partagée en deux castes, les seigneurs et les serfs.

Les églises et les abbayes tombèrent en grand nombre au pouvoir des seigneurs, qui les abandonnèrent au plus offrant. Quelques évêques ou abbés furent assez puissants pour préserver de l'invasion des seigneurs laïques leurs églises épiscopales ou leurs abbayes; mais ils en firent des titres seigneuriaux, et ces seigneurs ecclésiastiques ne valurent guère mieux que les autres. Ils devinrent guerriers [1] comme les leudes ecclésiastiques du VIII.e siècle, et affligèrent trop souvent l'Église du spectacle de leurs violences. Leur domination, prétendue spirituelle, ne fut qu'une horrible tyrannie, leur vie privée un tissu de crimes; leur immoralité [2] était égale à leur ignorance.

Les prêtres et les moines suivirent les exemples des évêques et des abbés, l'impudicité et la simonie couvrirent comme d'une lèpre affreuse le corps de l'Église.

[1] Folcuin (De Gestis abbat. Lobb.) raconte les exploits militaires de Francon de Tongres contre les Nord-mans. On trouve des évêques et des abbés mêlés à toutes les guerres dont les chroniques de ce siècle sont remplies.

[2] Des prêtres vivaient même avec des femmes qu'ils regardaient comme leurs épouses et avec lesquelles ils s'étaient mariés publiquement. (*V.* Epist. Leon. pap. ad Episcop. Gall. et Germ., apud Labb., Conc. t. IX, p. 597.)

La chaire de Pierre elle-même était indignement souillée, et on vit alors de royales prostituées disposer du siége apostolique en faveur de leurs amants !

Après Benoît IV, qui mourut en 903, Léon V fut élevé au pontificat dont il ne jouit que quarante jours. L'indigne Christofle l'en chassa, et fut lui-même expulsé, l'année suivante, par Sergius III, l'amant de Marozie. Anastase et Landon ne firent que passer, et après la mort de ce dernier, l'infâme Théodora mit sur le saint-siége l'archevêque de Ravenne avec lequel elle entretenait, depuis plusieurs années, un commerce adultère. Cet indigne pape est connu sous le nom de Jean X. Marozie, fille de Théodora, fit mourir le criminel amant de sa mère, et, après le court pontificat de Léon VI et d'Etienne VII, éleva à la papauté Jean XI, le fruit de ses infâmes amours avec Sergius III.

Depuis cette époque jusqu'au grand Sylvestre II, qui monta sur le siége de Saint-Pierre, à la fin du x.e siècle, les papes furent, pour la plupart, meilleurs dans leur vie privée; mais ils ne firent rien de remarquable, et jamais la papauté n'était tombée si bas.

Les vices se multiplièrent donc dans l'Eglise de France sans que la papauté élevât la voix [1]. Pour peindre les désordres qui y régnaient, nous emprunterons les paroles du concile de Troslei, qui se tint en 909.

Il avait été convoqué par Hervé, successeur de Foulques sur le siége de Reims. Hervé, très zélé pour la discipline, fit l'ouverture du concile par un discours dans lequel il peignit de la manière la plus pathétique les maux dont l'Église de France était affligée.

« Il est bien nécessaire, dit-il aux évêques [2], que par vos con-

[1] On possède cependant quelques lettres par lesquelles on voit que plusieurs papes s'occupèrent un peu de l'Église de France. Nous parlerons dans le corps de l'Histoire des relations les plus importantes qu'ils eurent avec elle, et nous citerons, en outre, dans cette note, la lettre du pape Jean X au roi Karl-le-Simple, à propos du siége de Tongres, transféré à Liége, que se disputaient deux compétiteurs Hilduin et Richer. Le pape adjugea le siége à Richer. (Epist. Joann. apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 575 et seq.) Nous citerons encore deux lettres de Léon VII qui fut un des meilleurs papes du x.e siècle; l'une dans laquelle il reproche aux chanoines de Saint-Martin de laisser les femmes entrer dans leur monastère, l'autre dans laquelle il répond à diverses questions de discipline que lui avaient proposées les évêques de France et de Germanie. (Apud Labb., Conc., t. IX, p. 594 et seq.)

[2] Conc. Trosleian., apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 535.

» seils et votre autorité, vous accouriez au secours de l'Église, qui
» semble être sur le penchant de sa ruine. Le démon est maître du
» monde, car chaque année nos terres sont stériles, la mortalité
» étend chaque jour ses ravages, les villes sont ruinées, les monas-
» tères pillés ou détruits, les campagnes réduites en solitude. Nous
» pouvons bien le dire, le glaive vengeur a pénétré jusques à l'ame.
» De même qu'autrefois les hommes vivaient sans loi et sans
» crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi de nos jours chacun
» fait ce qu'il lui plaît, méprisant les lois divines et humaines et les
» ordonnances des évêques. Les puissants oppriment les faibles, les
» pauvres gémissent sous le poids de la violence. Semblables aux
» poissons de la mer, les hommes se font la guerre les uns aux au-
» tres, et les plus gros dévorent les plus petits. En un mot, l'É-
» glise entière est bouleversée et dans la confusion.

» Et à nous-mêmes, que ne pourrait-on pas nous reprocher?
» Hélas ! nous portons le nom d'évêques et nous n'en remplissons
» pas les devoirs ! Nous négligeons la prédication; nous voyons
» ceux dont nous sommes chargés abandonner Dieu et croupir dans
» le vice, sans les avertir, sans leur tendre la main; ou si nous vou-
» lons les reprendre, ils nous appliquent ces paroles de l'Evangile :
» *Ils nous chargent de fardeaux insupportables, et eux ne les tou-*
» *chent pas seulement du bout du doigt.* Ainsi le troupeau du Sei-
» gneur périt, et nous ne pourrions citer personne qui se soit déci-
» dé, d'après nos avis, à quitter les sentiers de la débauche, de
» l'avarice ou de l'orgueil. Quel terrible compte sera le nôtre, lors-
» que le pasteur éternel nous demandera les intérêts du talent qu'il
» nous avait confié et les gerbes de la moisson que nous devions re-
» cueillir ! Quelle sera notre confusion, malheureux pasteurs, lors-
» que nous paraîtrons devant Dieu sans brebis ! »

Hervé conclut son discours en exhortant les Pères du concile à s'armer du glaive spirituel pour couper les vices jusqu'à la racine, et frapper ceux qui refuseraient de se corriger.

On fit au concile de Troslei quinze canons qui mettent à nu la plaie hideuse de l'Église. Dans le premier et le second, les évêques réclament l'appui de la puissance temporelle pour seconder leur projet de réforme, et s'étendent fort au long sur les devoirs d'un roi chrétien. Ces conseils étaient à l'adresse de Karl-le-Simple, pauvre prince qui manquait d'intelligence pour les comprendre et d'énergie pour les mettre à exécution.

Le troisième canon nous fait un triste tableau de l'institution monastique.

« De tous les monastères qui étaient en France, disent les évêques, les uns ont été brûlés par les païens, les autres ont été pillés et démolis presque entièrement. Ceux dont il reste quelque ruine, n'ont rien conservé de la discipline régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. On leur impose d'ordinaire des laïques, et cette mauvaise coutume a eu pour résultat de les faire tomber dans la pauvreté et le libertinage, de leur faire oublier la sainteté de leur profession. La misère en a obligé plusieurs de quitter leur monastère et de retourner dans le monde pour y gagner leur vie.

» Nous voyons dans des monastères d'hommes et de filles, des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens et leurs chiens. Or, il est dit dans les capitulaires, que les abbés doivent expliquer la règle aux religieux et l'observer; comment des abbés comme ceux que nous voyons pourraient-ils expliquer la règle qu'ils ne savent pas même lire? Si on leur présentait le livre, ils seraient obligés de répondre par cette parole d'Isaïe: *Je ne sais pas lire.* »

Le concile, après ces justes plaintes, défend de mettre des abbés laïques dans les monastères, d'envahir les biens ecclésiastiques, de mépriser les paroles des évêques, de commettre des péchés infâmes, des parjures et des homicides. Mais ces prescriptions ne furent guère respectées.

Dans le quatorzième canon, Hervé recommande aux évêques du concile de travailler, de concert avec lui, à réfuter les erreurs des Orientaux touchant la *procession* du Saint-Esprit. C'était Sergius III qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait réclamé les lumières des évêques de France sur cette question. Cet indigne pape aimait mieux passer sa vie dans le désordre que d'approfondir lui-même les questions dogmatiques. Tandis que lui et les mauvais papes qui souillèrent alors le siége apostolique, laissaient voguer à-peu-près à l'aventure la barque de Pierre, l'Eglise orientale se séparait définitivement du centre de l'unité.

L'Église de France fut plus heureuse et se conserva pure de toute hérésie. On ne peut en effet donner ce nom à quelques erreurs absurdes ou à des superstitions qui se dissipèrent avec l'ignorance qui les avait enfantées.

Au premier rang de ces erreurs, il faut placer une opinion que

l'on croyait appuyée sur un passage de l'Apocalypse, et d'après laquelle le monde devait finir avec le X.ᵉ siècle.

Cette opinion, admise déjà au siècle précédent par quelques personnes, se répandit dans tout l'Occident avec une rapidité étonnante. Un ermite de Thuringe, nommé Bernhard, contribua beaucoup à la faire adopter en prétendant que Dieu lui avait fait à ce sujet des révélations. Une consternation générale s'empara de toutes les ames. On vit un grand nombre de fidèles abandonner leur patrie et prendre le chemin de la Palestine, où devait avoir lieu, disait-on, le jugement général. D'autres donnaient leurs biens aux monastères et prenaient l'habit monastique, sous lequel ils se croyaient plus en sûreté. Si le soleil ou la lune s'éclipsait, on désertait les villes, on allait se cacher dans le creux des rochers, dans les cavernes les plus profondes. Les églises, les palais, les maisons même des particuliers tombaient en ruines; on regardait comme un soin fort inutile celui de les réparer, puisque toutes les constructions devaient bientôt disparaître avec le monde. On ne pourrait peindre l'effroi qui régnait de toutes parts. Des prédicateurs imprudents l'augmentaient encore par de prétendues prophéties ou des déclamations fanatiques. Ce fut en vain que des hommes graves tels que Adson, abbé de Montier-en-Der; Richard, abbé de Fleury, et Abbon, moine du même monastère [1], écrivirent contre ces rêveries, on ne se rassura qu'à la fin du siècle, lorsqu'on vit que l'événement ne répondait pas à l'attente.

L'ignorance fut cause de quelques autres opinions ridicules. Celle des anthropomorphites [2] eut des partisans. Plusieurs avaient une dévotion particulière le lundi, parce que, suivant eux, l'archange saint Michel célébrait la messe ce jour-là en présence de Dieu. On poussa aussi jusqu'à la superstition ou au ridicule le culte des saints et des reliques, les enchantements, les sortiléges et les épreuves appelées *jugements de Dieu*.

Ces absurdités étaient combattues par tout ce que le clergé et l'état monastique avait alors d'hommes instruits; car on se tromperait d'une manière étrange, si on regardait le X.ᵉ siècle comme absolument dénué d'hommes remarquables par leur science ou leurs vertus. Ce qui nous reste des conciles qui s'y tinrent atteste que

[1] *V.* Abbon, Apologet.

[2] On appelait ainsi ceux qui se figuraient Dieu sous une forme humaine.

dans toutes les provinces ecclésiastiques il se trouvait des évêques assez zélés pour combattre de front les vices trop généralement répandus.

Outre le concile de Troslei dont nous avons parlé, il se tint, au mois de mai de l'année 909, un autre concile à Jonquières, au diocèse de Maguelone. Arnuste, archevêque de Narbonne, s'y trouva avec onze autres évêques. Dès 902, Arnuste avait tenu un concile avec Rostang d'Arles et plusieurs autres évêques. En 915, Austier de Lyon, Eymin de Besançon, Agius de Narbonne et quelques-uns de leurs suffragants, célébrèrent un autre concile à Châlons-sur-Saône. Hervé, qui avait présidé celui de Troslei en 909, en convoqua un autre dans le même lieu en 921. Seulf, son successeur, présida trois conciles : le premier en 923, dans un lieu inconnu, les deux autres à Troslei, en 924 et 925. Il s'en tint plusieurs autres dans la province de Reims, à Verdun, à Ingelheim et à Trèves, à l'occasion des troubles que causèrent les querelles des prétendants au siége métropolitain de Reims. Nous ferons bientôt l'histoire de ces querelles déplorables.

On connaît encore deux conciles qui se tinrent à Anse, au diocèse de Lyon, dans les années 990 et 994, et où se trouvèrent les évêques de la province et quelques autres. Ceux de la province de Bordeaux en tinrent aussi deux, l'un à l'abbaye de Charroux, vers l'an 988, l'autre dix ans après, à Poitiers [1].

Il est vrai que l'on possède fort peu de chose de ces conciles ; mais nous avons cru devoir les indiquer, pour montrer que si les désordres furent grands et très répandus dans le x.[e] siècle, il se trouva aussi des évêques attentifs à rappeler les règles de la discipline.

Plusieurs même se montrèrent animés d'une louable ardeur pour l'étude. Tels furent Hervé de Reims, dont nous aurons encore occasion de parler ; Rikulf de Soissons, qui recommande instamment à ses prêtres de se rendre exactement aux conférences chaque mois [2] ; Radbod d'Utrech, célèbre surtout par ses poésies chré-

[1] *V.* pour tous ces conciles, Labb., Conc., t. IX, et Hist. litt. de France, t. VI.

[2] On a de Rikulf des statuts ecclésiastiques. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, disent que c'est dans ces statuts qu'ils ont trouvé le premier exemple des conférences ecclésiastiques. Cependant nous avons vu Hincmar de Reims dans ses capitulaires les recommander à ses prêtres et en parler comme d'une institution déjà en vigueur.

tiennes; Salomon de Constance, habile dans l'art de peindre et de dorer les lettres capitales des manuscrits; Brunon de Cologne, dont la maison épiscopale était le rendez-vous de tous les savants des bords du Rhin. Ces contrées étaient alors le point lumineux des royaumes franks. Les empereurs, qui étaient en même temps rois de Lorraine, s'y montraient les dignes héritiers de Charlemagne et y encourageaient les études. On voyait auprès de Brunon de Cologne, Rather, de l'école de Lobbes, aussi distingué par ses connaissances qu'inconstant dans ses désirs[1].

Rather, nommé en 931 évêque de Vérone, pendant un voyage qu'il fit en Italie, était, deux ans après, en prison, où il passa plusieurs années. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il trouva sur son siége épiscopal un prétendant peu disposé à le lui rendre, et il se retira en Provence, où il devint précepteur. Il n'y resta que deux ans et revint à Lobbes, d'où il passa à la maison de Brunon de Cologne, auquel il donna des leçons pendant neuf ans. Il fut ensuite pendant trois ans évêque de Liége, d'où il fut chassé. Etant retourné en Italie, il devint, pour la seconde fois, évêque de Vérone. Bientôt la mésintelligence se mit entre lui et ses clercs; il publia des plaintes, chercha à se soutenir par des mesures de rigueur, et finit par se retirer, pour la troisième fois, dans l'abbaye de Lobbes. Il s'y brouilla avec l'abbé Folcuin et se rendit à Ulm, d'où il revint à Lobbes terminer sa vie agitée et aventureuse.

Rather[2] fut un homme éloquent et instruit, le plus savant évêque, après Gerbert qui fut la merveille du x.e siècle. L'Eglise de France légua Gerbert à l'Eglise Romaine dont il fut la gloire, sous le nom de Sylvestre II. Nous lui consacrerons une étude spéciale.

Il faut encore placer, parmi les évêques célèbres du x.e siècle, Gothescalk du Puy, qui, dans ses voyages, recueillait précieusement les manuscrits pour en enrichir son école épiscopale.

Les barbares avaient brûlé en France les manuscrits avec les églises et les monastères où ils étaient déposés. C'est une des principales causes de la perte d'un grand nombre d'ouvrages et de la ra-

[1] *V.* sur ces évêques et leurs ouvrages, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. VI.

[2] Les ouvrages de Rather, nommé aussi Rathier, sont pour la plupart des apologies ou des accusations contre ses ennemis; des plaintes où il exhale son mécontentement contre son siècle et ses adversaires. On a aussi de lui des opuscules théologiques, une grammaire, etc., etc.

reté des manuscrits antérieurs au x.e siècle. Les hommes studieux de cette époque sentaient vivement la perte qu'ils venaient de faire et entreprenaient de longs voyages pour rechercher les ouvrages importants et en faire des copies. Quand ils avaient trouvé ou copié un ouvrage, c'était une fête dans l'école ecclésiastique ou le monastère; on le déposait sur l'autel comme une chose sacrée, et les savants qui en entendaient parler accouraient en prendre copie pour en enrichir leurs écoles.

Honneur à ces copistes obscurs du x.e siècle, à ces clercs, à ces moines dont le pénible et patient labeur nous a conservé ces chefs-d'œuvre qu'ils ne pouvaient imiter, mais qu'ils savaient admirer!

A côté des évêques les plus célèbres, plaçons les savants que fournit à l'Eglise l'état monastique; Martinien [1], qui a flétri si énergiquement les vices des clercs, des moines et des laïques de son temps; Eberhard, poète et historien; Reginon, abbé de Prum, chroniqueur et canoniste estimé; Abbon de Saint-Germain, chantre des exploits des défenseurs de Paris; Notker, abbé de Saint-Gal, connu surtout par son martyrologe et ses séquences; Flodoard [2], historien instruit et intéressant; Abbon, la gloire du monastère de Fleury; Adalbert, modérateur de l'école de Metz, une des plus célèbres de France sous les évêques Adalberon et Thiéderik; Hilpérik de Grandfel, savant mathématicien; Folcuin, abbé de Lobbes, auteur des *Gestes* de ses prédécesseurs; Létald de Mici; Hucbald de Saint-Amand et son ami Remi d'Auxerre, l'un et l'autre disciples du savant poète Hérik [3] et regardés tous deux, à juste titre, comme de profonds docteurs.

Remi [4] était surtout distingué par ses profondes connaissances en

[1] L'ouvrage de Martinien est divisé en quatre livres et existe en manuscrit. Nous ne pensons pas qu'il ait encore été imprimé. D'après ce qu'en disent les critiques qui l'ont lu, il serait bien digne d'être plus connu. (*V.* sur Martinien et les auteurs que nous citons plus bas, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. VI.)

[2] Flodoard a composé deux ouvrages importants, son Histoire de l'Église de Reims, que nous avons souvent citée, et sa chronique que nous citerons plusieurs fois. Ces deux ouvrages sont classés parmi les meilleurs monuments de notre histoire nationale. Flodoard était chanoine à Reims.

[3] Hérik a mis en vers la vie de saint Germain d'Auxerre, composée au v.e siècle par le prêtre Constance. (*V.* t. 1.er de cette Histoire.)

[4] Remi d'Auxerre fut peut-être l'homme le plus savant du x.e siècle, dans les sciences ecclésiastiques. Il commenta presque toute la Bible, et plusieurs de ses commentaires ont été quelquefois confondus avec ceux d'Haimon ou Raimon

Ecriture Sainte, et ses commentaires ne sont pas indignes de figurer à côté de ceux de Raban-Maur et d'Aimon d'Alberstat.

Les ouvrages des hommes que nous venons de nommer ne sont pas sans érudition; mais, en général, ils sont d'une latinité vicieuse et d'une critique faible.

Le premier défaut vient évidemment du mélange du tudesque ou langue des Franks, avec la langue latine. Cette fusion d'idiômes si différents mit en usage un grand nombre de locutions nouvelles, de mots barbares que les savants latinisaient dans leurs ouvrages. On s'aperçoit particulièrement de cette fusion sous le règne de Charlemagne, où les deux races gallo-romaine et franke commencèrent à se confondre; elle ne fit que s'accroître avec le temps et enfanta la langue romane, d'où est sortie notre langue française.

Le défaut de critique que l'on remarque dans les ouvrages du x.e siècle, venait surtout de la rareté des manuscrits.

Le génie, privé des moyens nécessaires de l'érudition, déploya son activité sur des sujets de pure imagination et surchargea de détails fabuleux les faits historiques dont on n'avait qu'une connaissance imparfaite. C'est au x.e siècle qu'il faut remonter pour trouver l'origine de ces ouvrages fantastiques appelés romans[1] ou fabliaux, et de ces vies de saints surchargées d'aventures incroyables et souvent absurdes.

Des auteurs fort peu érudits et dans l'impossibilité de l'être, s'emparèrent de quelques données historiques transmises dans les Eglises par tradition et les noyèrent dans une foule de récits merveilleux. L'absence de critique les faisait donner et accepter comme vrais, et les conciles furent souvent obligés de s'élever contre les auteurs, qui non-seulement inventaient des faits, mais quelquefois même des saints. Un grand nombre de vies furent ainsi altérées à la fin du IX.e et pendant le x.e siècle, pour satisfaire le goût du merveilleux, qui était dans les mœurs de l'époque; ou la sotte vanité de quelques évêques ou abbés qui voulaient donner à leurs églises ou à leurs monastères une origine miraculeuse ou apostolique. Ces altérations portèrent sur des pièces historiques qui eussent été d'un grand in-

d'Alberstat. Remi a aussi écrit plusieurs ouvrages liturgiques et des commentaires littéraires sur Donat le Grammairien, et sur le Traité des Sept Arts de Martianus Capella. (V. Biblioth. SS. PP., t. XVI, p. 952 et seq. (edit. Lugd.), et l'Hist. litt. de France, t. VI.)

[1] V. Hist. litt. de France, t. VI, p. 12 et suiv. Les *romans* furent ainsi appelés parce qu'ils furent primitivement écrits en langue *romane*.

térêt si elles nous fussent parvenues dans leur intégrité, mais qui ont perdu à-peu-près toute leur valeur, par l'impossibilité où l'on se trouve de distinguer l'erreur de la vérité. Voilà pourquoi, dans toute cette histoire, nous n'avons tenu compte que des documents contemporains des faits et d'une authenticité incontestable, et nous avons négligé toutes les vies des saints primitifs composées ou altérées au moyen-âge.

Ce qui contribua le plus à faire renaître l'érudition en multipliant les manuscrits, fut la réforme des monastères qui fut reprise au x.e siècle, et commença principalement dans l'abbaye célèbre de Cluny. Avant de traiter cet intéressant sujet, nous avons à raconter plusieurs événements importants qui arrivèrent au commencement du IX.e siècle. Un des principaux fut la conversion des Nord-mans.

Plusieurs bandes de ces hommes du Nord étaient campées en diverses provinces de France et surtout en Neustrie, où guerroyait, depuis trente-sept ans, le fameux Rollon, leur chef le plus illustre.

Depuis long-temps les évêques travaillaient à les convertir au Christianisme, et un assez grand nombre avaient reçu le baptême avant leur établissement définitif en France. Mais il faut avouer que pour la plupart des néophytes nord-mans, le baptême n'avait été qu'un moyen de s'attirer des présents. On en vit qui, après avoir été baptisés dans leur pays par Anskair ou par ses disciples, se faisaient de nouveau baptiser en France, et tous, à-peu-près, en recevant le baptême, conservaient leurs anciennes mœurs et vivaient comme auparavant, en vrais païens.

Widon, archevêque de Rouen, dont les Nord-mans étaient dès-lors les maîtres, comptait dans son troupeau plusieurs de ces néophytes. Il était plus affligé de leur conduite que consolé de leur conversion. Craignant toutefois d'aigrir le mal en appliquant à ces faibles chrétiens les canons dans toute leur sévérité, il consulta Hervé, archevêque de Reims, sur la manière dont il devait agir envers eux et envers les catéchumènes de la même nation qui aspiraient au baptême [1].

Hervé lui conseilla d'user d'indulgence. Il vaut mieux, dit-il [2], laisser croître l'ivraie que de s'exposer, en l'arrachant, à déraciner le bon grain.

[1] Labb., Conc., t. IX, p. 484.

[2] *Ibid.*

L'archevêque de Reims travaillait lui-même, ainsi que son ami Widon, à convertir les Nord-mans assez nombreux dans son diocèse. Mais il trouva dans ses néophytes cette inconstance qui avait éveillé les scrupules de l'archevêque de Rouen. Hervé, qui les avait calmés par sa réponse, eut besoin de consulter à son tour, et pria le pape Jean IX de lui faire savoir quelle pénitence il convenait d'imposer aux Nord-mans qui, après avoir reçu le baptême, retournaient à leurs superstitions (900).

Le pape lui répondit [1] :

« La lecture de votre lettre nous a causé en même temps une vive douleur et une grande joie. Nous avons été affligés des maux que vous avez à supporter dans vos provinces, non-seulement de la part des païens, mais aussi de la part des chrétiens, comme vous nous l'avez appris. Mais je ne puis vous exprimer la joie que nous cause la conversion du peuple nord-man, de ce peuple qui, après avoir versé tant de sang humain, commence, par la grâce de Dieu et par vos exhortations, à reconnaître qu'il a été racheté par le sang de J.-C. Nous en rendons d'immenses actions de grâces à l'auteur de tout bien, et nous le conjurons de confirmer ces néophytes dans la foi.

» Quant à la question que me propose Votre Fraternité, savoir comment il convient d'en user avec les Nord-mans qui, après avoir été baptisés et même *rebaptisés*, continuent de vivre en païens, de tuer des chrétiens, de massacrer des prêtres, de sacrifier aux idoles et de manger des viandes offertes aux faux dieux; je pense qu'il faudrait leur appliquer les canons dans toute leur sévérité, s'ils n'étaient pas aussi nouveaux dans la foi. Mais ils sont encore peu instruits. Mieux que nous, vous connaissez leurs mœurs, vous savez donc mieux que nous avec quelle prudence il faut en agir avec eux. Vous comprenez qu'en de telles circonstances il ne convient pas d'user envers eux de la sévérité prescrite par les lois, de peur de leur rendre insupportable le joug de J.-C., et de leur fournir un prétexte de retourner à leurs anciennes erreurs. Cependant, si vous en trouvez quelques-uns assez fervents pour consentir à se soumettre à toute la rigueur de la pénitence canonique, vous devez la leur imposer. »

Il y avait donc déjà un certain nombre de Nord-mans baptisés et initiés aux éléments de la foi catholique, avant leur établissement

[1] Labb., Conc., p. 483, et apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 534.

définitif en Neustrie. Mais l'exemple de Rollon fut plus efficace que les efforts des évêques, pour les convertir au Christianisme.

Karl-le-Simple, qui voyait son trône continuellement menacé par la faction des seigneurs dévoués à la race de Robert-le-Fort, et qui était hors d'état de résister à Rollon, conçut le projet de traiter avec le chef nord-man et de s'en faire un allié.

Francon, successeur de Widon sur le siége de Rouen, fut chargé de la négociation. S'étant donc rendu au camp de Rollon, il lui parla ainsi :

« Illustre guerrier [1], as-tu résolu de faire toute ta vie la guerre » aux Franks? Si tu meurs dans les combats, quel fruit recueil- » leras-tu de tant de travaux? Crois-tu être un dieu? N'es-tu pas » un homme mortel, fait comme les autres d'un peu de poussière? » Si tu continues comme tu as commencé, l'enfer sera ton partage, » et là, dans cette triste demeure, tu ne pourras plus faire la guerre » à personne; mais si tu veux embrasser la religion de J.-C., tu joui- » ras de la paix en cette vie et en l'autre.

» Le roi Karl veut bien te céder ces rivages de la mer que toi et » Hasting avez ravagés, et il t'offre en mariage sa fille Gisèle qui » sera le gage de la paix. Que ce soit l'amour de la gloire ou l'inté- » rêt qui te guide, tu dois accepter de telles conditions, car elles » n'ont rien que de glorieux pour toi et d'avantageux pour ton » peuple. »

Rollon et ses guerriers étaient fatigués des combats et aspiraient au repos. Les propositions du roi frank leur plurent, et Rollon ne désespéra pas d'en obtenir de plus avantageuses encore. Il renvoya au roi l'archevêque Francon pour lui représenter que le pays qu'il lui offrait avait été désolé par les guerres précédentes, et qu'il fallait y joindre quelqu'autre province d'où il put tirer des vivres pour la subsistance de ses guerriers. Karl fut bien obligé d'y consentir, et se rendit à Saint-Clair, sur les bords de la rivière d'Epte, où Rollon vint le trouver pour conclure le traité. Le roi déclara lui céder tout le pays situé entre la rivière d'Epte et la mer, et qui prit le nom de Normandie, lui donner sa fille Gisèle en mariage, et la Bre-

[1] Dud., lib. II.—Dudon de Saint-Quentin nous a donné une Histoire des Nordmans; mais de graves auteurs lui reprochent de l'avoir exécutée plus en romancier qu'en historien. Pour les faits qui se sont passés de son temps, il n'est pas sans autorité.

tagne pour la subsistance des Nord-mans, jusqu'à ce que le pays qu'il lui cédait fût repeuplé et bien cultivé.

De son côté, Rollon promit d'embrasser la religion chrétienne, et mit ses mains dans celles du roi pour lui faire hommage du fief dont il recevait la propriété; mais il refusa de lui baiser les pieds, comme c'était l'usage. Un Nord-man, qui fit à sa place cette étrange cérémonie, leva si haut le pied du pauvre Karl, qu'il le fit tomber à la renverse (911).

L'archevêque de Rouen Francon se mit, aussitôt après la conclusion du traité, à instruire Rollon des mystères de la foi, et le baptisa au commencement de l'année 912. Lorsque Rollon eut reçu le baptême, il dit à l'archevêque : « Nommes-moi les églises les plus » respectables de mon nouveau pays? — Ce sont, lui répondit Fran- » con, les églises de Notre-Dame de Rouen, de Notre-Dame de » Bayeux et de Notre-Dame d'Evreux; celle du Mont-Saint-Michel, » de Saint-Pierre de Rouen [1] et de Saint-Pierre de Jumièges. — » Dans les environs, ajouta Rollon, quel est le saint le plus puis- » sant auprès de Dieu? — C'est saint Denis, répondit l'archevêque. » — Eh bien, continua le Nord-man, avant de partager ma terre à » mes guerriers, je veux en donner une partie à Dieu, à la Sainte- » Vierge et aux saints que tu m'as nommés, afin de mériter leur » protection. »

En effet, pendant les sept jours qu'il porta l'habit blanc des nouveaux baptisés, il donna quelque portion de terre aux sept églises que l'archevêque lui avait désignées [2]. Le territoire de la nouvelle province fut ensuite mesuré au cordeau, et partagé entre tous les Nord-mans qui voulurent y fixer leur demeure. Rollon prit soin de les faire instruire de la religion, et en peu de temps ils reçurent presque tous le baptême.

Ils connaissaient d'avance le Christianisme annoncé à tous les peuples du Danemark et de la presqu'île scandinave par Ebbon, saint Anskair et ses disciples; témoins, depuis un demi-siècle qu'ils parcouraient les diverses provinces de la France, des cérémonies du culte catholique, ils tenaient peu à leurs superstitions et les

[1] Depuis nommée Saint-Ouen.

[2] « Chaque matin, dit M. Aug. Thierry, les prêtres qui l'instruisaient lui firent donner quelque portion de terre aux églises et aux saints du pays. (Hist. de la Conq. d'Angleterre par les Normands, t. I, p. 166.) M. Thierry ne peut toucher à un fait religieux sans y laisser l'empreinte de ses préjugés anti-catholiques.

abandonnèrent sans regret dès qu'ils comprirent que c'était leur intérêt.

Rollon, devenu chrétien, se montra législateur aussi intelligent qu'il s'était montré auparavant guerrier terrible. Il fit des ordonnances sévères contre le pillage et le vol, défaut dominant dans sa bande, et elles furent si exactement observées qu'on n'osait ramasser ce que l'on trouvait, dans la crainte de paraître l'avoir volé [1]. Grâce à la vigueur du nouveau duc et à l'influence salutaire des principes chrétiens qui pénétraient doucement les cœurs, les Nordmans devinrent bientôt un peuple modèle. « Ils l'emportèrent sur les autres, dit Raoul-Glaber [2], par la gloire des armes au milieu des combats, par leur union et leur libéralité pendant la paix. Toute la province qui leur était échue en partage semblait former une seule maison, une même famille unie par les liens d'une concorde inviolable. Ils traitaient comme voleur et brigand tout homme qui avait recours au mensonge pour demander, dans une affaire, plus qu'il n'avait droit d'exiger, ou pour soustraire quelque chose à autrui. Les pauvres, les indigents, tous les étrangers étaient comme leurs enfants d'adoption, et trouvaient toujours chez eux des soins vraiment paternels. Ils envoyaient dans presque tout l'univers les dons les plus magnifiques aux saintes Églises; on voyait même tous les ans des moines venir de la Palestine et du mont Sinaï à Rouen, et remporter des secours pour leurs monastères. »

L'Église de France n'avait jamais oublié l'Église de Jérusalem. Au x.e siècle comme au cinquième, elle envoyait aux saints lieux de nombreux pélerins qui lui redisaient les maux qu'avaient à souffrir les fidèles de Jérusalem, depuis surtout qu'ils étaient soumis à la domination des Musulmans. Nous verrons dans deux siècles les Nord-mans, dignes de leurs pères, marcher à la délivrance du tombeau de J.-C.

Les années qui suivirent la conversion de Rollon sont pleines d'intrigues politiques, dans lesquelles les évêques remplissent le même rôle que les seigneurs laïques. Deux partis étaient en présence, celui de Karl-le-Simple, représentant de la race karolingienne, et celui du comte Robert, descendant de Robert-le-Fort. Karl eut beau faire excommunier dans un concile ceux qui lui

[1] Willelm. Gemmet., lib. II, c. 20.

[2] Rod. Glab., lib. I, c. 5.

manqueraient de fidélité, il se vit abandonné de presque tous les seigneurs, dans un plaid qui se tint à Soissons [1] en 920. Hervé, archevêque de Reims, qui lui resta fidèle, le conduisit dans son diocèse et l'y retint jusqu'à ce qu'il eût regagné l'appui des seigneurs. Il le ramena alors dans son royaume. Karl ne fut pas reconnaissant des services d'Hervé, et prit le parti d'un seigneur nommé Erlebald, auquel l'archevêque de Reims avait été obligé de faire la guerre.

Hervé, pour se venger de l'ingratitude du roi, l'abandonna, et l'an 922 mit solennellement la couronne royale sur la tête du comte Robert. Karl, soutenu des Lorrains, marcha contre son compétiteur, et lui livra bataille près de Soissons. Robert perdit la vie au milieu de la victoire, et ses partisans élurent roi Rodolphe ou Raoul qui fut sacré à Soissons par Walther [2], archevêque de Sens. Karl, trahi par Herbert, comte de Vermandois, fut enfermé par lui à Château-Thierri, et sa femme Otgive s'enfuit en Angleterre auprès d'Edward son père, avec un fils en bas-âge, seul reste de la race de Charlemagne [3].

Séulphe ou Seulf, successeur d'Hervé, qui s'était déclaré contre Karl [4] comme son prédécesseur, ne jouit pas long-temps de son siége, et avant de mourir, laissa dans son Église un germe de troubles qui dégénérèrent en guerre civile.

Cet évêque était d'un caractère fier et hautain : sous prétexte que Odon et Hervé, l'un frère et l'autre neveu de l'archevêque Hervé son prédécesseur, avaient manqué aux égards qu'ils lui devaient comme vassaux de l'Église de Reims, il les fit sommer de venir

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 920. Epist. Corol. ad Episcop.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 572.

[2] Cet évêque est aussi appelé Vaultier. On a de lui des réglements ecclésiastiques. (Ap. Labb., Conc., t. IX, p. 577.) Il y prend des mesures contre les vices trop communs dans les monastères et contre les mauvais clercs.

[3] Il s'appelait Hludwig, et revint en France. Il est connu sous le nom de Louis d'Outre-mer. Karl-le-Simple mourut dans sa prison en 929.

[4] Flod., Chron. ad ann. 923. — On a cependant les actes d'un concile de Reims, dans lequel Seulf impose une pénitence sévère à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons. Comme on pouvait se racheter de la pénitence, moyennant une certaine somme, c'était peut-être pour Seulf un moyen d'avoir de l'argent. (V. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 578.) Seulf assembla un autre concile à Troslei, où le comte Isaac fut obligé de payer à Étienne, évêque de Cambrai, cent livres d'argent à titre de dédommagement pour un château dont il s'était emparé sur lui.

se justifier en sa présence ou de se battre en duel pour prouver leur innocence; ils ne firent ni l'un ni l'autre, et, sur leur refus, Seulf les dépouilla de leurs fiefs et les fit jeter en prison. On prétendit que pour obtenir la détention de ces deux seigneurs, Seulf avait promis à Herbert, comte de Vermandois, de faire élire son fils archevêque de Reims. Il mourut peu de temps après, et Herbert, s'étant aussitôt rendu à Reims, fit élire son fils Hugues à peine âgé de cinq ans [1].

Le savant Flodoard et quelques autres prêtres s'opposèrent courageusement à une élection aussi irrégulière. Herbert, pour les punir, les dépouilla de leurs bénéfices et envoya le décret d'élection à Rome par Abbon, évêque de Soissons (925).

Jean X, élevé sur le siége apostolique par une courtisanne, était peu scrupuleux. Il approuva l'élection et chargea Abbon du spirituel de l'archevêché, en attendant que le titulaire fût en âge d'être ordonné. Herbert n'approuva pas cette dernière disposition du pape et chargea du spirituel Odalric, évêque d'Acqs, chassé de son siége par les Sarrasins qui ravageaient alors plusieurs provinces de France et d'Italie [2].

Herbert tenait toujours prisonnier le pauvre Karl-le-Simple, et le roi Rodolphe, dans la crainte de le lui voir relâcher, laissait impunis tous les actes coupables de ce comte; mais Karl étant mort en 929, Rodolphe entreprit d'ôter le scandale qu'avait donné Herbert en faisant élire, archevêque de Reims, son fils encore enfant.

Il ordonna d'abord [3] aux clercs de cette église de procéder à une autre élection; mais ceux-ci, dévoués à Herbert ou craignant de s'attirer la haine du terrible comte, répondirent au roi qu'ils ne pouvaient choisir un archevêque du vivant de Hugues qui avait été élu. Sur cette réponse, le roi alla mettre le siége devant Reims qui lui ouvrit ses portes après trois mois de résistance, et fit élire archevêque

[1] Flodoard., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 20; Chron. ad ann. 925.

[2] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 22. — Les Hongres ravageaient à la même époque la Lorraine, les bords du Rhin, la Bourgogne et une grande partie de l'Aquitaine. Ce fut alors que fut martyrisée sainte Viborade, qui vivait recluse près du monastère de Saint-Gal. Les Hongres répandirent une grande frayeur parmi les populations, et on les prit pour Gog et Magog, dont il est parlé dans l'Ecriture comme devant apparaître à la fin du monde. Un évêque de Verdun (*V.* Spicil. d'Acheri) consulta même à ce sujet un abbé du monastère de Saint-Germain, qui déploya beaucoup d'érudition pour lui prouver que les Hongres ne pouvaient être Gog et Magog.

[3] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 24; Chron. ad ann. 933, 935.

Artold, moine de Saint-Remi, en présence de plusieurs évêques de France et de Bourgogne. Artold appartenait à une famille puissante, capable de soutenir son élection. Il obtint le *pallium* du pape Jean XI, et tint, l'an 933, un concile auprès de Château-Thierry, tandis que le roi Rodolphe assiégeait cette place. Hildegeaire y fut ordonné évêque de Beauvais. Deux ans après, Artold présida à Fîmes un autre concile dans lequel on obligea les usurpateurs des biens ecclésiastiques à faire satisfaction à l'Église.

Rodolphe, pour soutenir Artold, fit la guerre au comte Herbert et s'empara sur lui de Château-Thierry, de Noyon et de Laon. La paix entre le roi et le comte ne fut conclue qu'en 936, par l'entremise du roi de Germanie.

Cette même année mourut Rodolphe. La plupart des seigneurs, ayant à leur tête Guillaume, duc de Normandie, successeur de Rollon, et Hugues, duc de France, rappelèrent d'Angleterre le fils de Karl-le-Simple, Hludwig surnommé d'Outre-mer, et le firent roi.

Herbert, voyant l'archevêque Artold privé de son protecteur, lui déclara la guerre et s'empara des fiefs de l'Église de Reims. Artold[1], ayant pris l'avis de quelques évêques, l'excommunia en présence du roi Hludwig. Celui-ci avait pris le parti de l'archevêque de Reims à la sollicitation de Hugues, qui était alors brouillé avec Herbert; mais ce dernier parvint, à force d'intrigues, à détacher du parti du roi, Hugues de France, ainsi que Guillaume de Normandie, et ces trois seigneurs allèrent ensemble mettre le siége devant Reims. Les hommes de l'archevêque le trahirent et le livrèrent à Herbert, qui le retint prisonnier au monastère de Saint-Remi.

Pendant sa réclusion, Artold fut sollicité de donner sa démission, et comme il n'avait pas d'autre moyen de recouvrer sa liberté, il la signa à condition qu'on lui laisserait pour sa subsistance les abbayes de Saint-Basle et d'Avenai. Dès qu'il fut libre, il se repentit de ce qu'il avait fait et se retira auprès du roi Hludwig, avec plusieurs de ses parents dépouillés par Herbert des biens de l'Église de Reims qui leur avaient été donnés en fiefs. Tous les partisans d'Artold furent indignement maltraités par Herbert : Flodoard, qui avait toujours protesté contre l'élection irrégulière de Hugues, fils d'Herbert, eut beaucoup à souffrir. On lui ôta l'église de Cormicy et un bénéfice dont il avait la jouissance ; il fut même retenu prisonnier pendant cinq mois.

[1] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 27.

Herbert, ayant en main la démission d'Artold, fit revenir son fils de l'école d'Auxerre où il était élevé. Il n'était encore que diacre et n'avait que vingt ans environ, ce qui n'empêcha pas Gui de Soissons de lui conférer l'ordination épiscopale. Pour donner à cette ordination une certaine solennité, on assembla à Soissons un concile où se trouvèrent tous les évêques de la province de Reims, le comte Herbert et Hugues de France (940).

Le fils d'Herbert s'y rendit accompagné de Flodoard, tiré de sa prison deux jours auparavant. On examina [1] d'abord si l'on devait procéder à l'ordination du jeune archevêque; à la requête de quelques clercs et laïques de Reims, il fut décidé qu'il ne fallait pas la différer. On apporta pour motifs qu'Artold n'avait jamais été élu canoniquement, qu'il n'était qu'un intrus, et que d'ailleurs il avait donné sa démission. Cependant, afin de conserver en apparence toutes les formes, on députa à Laon où se trouvait Artold, l'évêque Hildegeaire et quelques autres prélats, pour l'inviter à se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvait aller à Soissons, mais que si on avait quelque chose à lui communiquer, on pouvait lui désigner un lieu sûr et qu'il s'y trouverait pour en conférer avec les évêques. Les députés lui ayant désigné ce lieu, Artold s'y trouva et commença par se prosterner humblement aux pieds des délégués du concile, les conjurant de lui donner un avis salutaire. Ceux-ci le pressèrent de consentir à l'ordination de Hugues, et pour l'y engager, lui promirent plusieurs fiefs de l'archevêché.

Artold espérait autre chose. Voyant que ses prières et son humilité n'avaient pas produit l'effet qu'il en attendait, il se leva et défendit de la part de Dieu, sous peine d'excommunication, aux évêques de sa province, de procéder à l'ordination de Hugues, ajoutant que si on l'ordonnait, il en appelait au saint-siége.

Cette déclaration irrita les députés du concile. Artold, craignant de ne pouvoir se tirer de leurs mains, s'adoucit un peu, leur fit espérer qu'il pourrait se désister, quand il aurait consulté la reine Gerberge, et demanda qu'on envoyât seulement avec lui un des députés pour recevoir sa dernière réponse. On nomma pour l'accompagner Dérold, évêque d'Amiens. Lorsqu'ils furent arrivés à Laon, en présence de la reine, Artold fulmina de nouveau son excommu-

[1] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 28. Epist. Artold., apud Labb., Conc., t. IX, p. 627, et apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 589.

nication et déclara à Dérold qu'il l'excommuniait lui-même s'il refusait de la publier.

Les évêques du concile de Soissons ne tinrent aucun compte de la sentence d'Artold qu'ils ne regardaient plus comme leur métropolitain. Après avoir arrêté tout ce qu'ils crurent utile pour assurer le droit de Hugues, ils se transportèrent à Reims où ils l'ordonnèrent évêque avec une grande solennité.

C'est ainsi que se forma dans l'Église de Reims un schisme funeste qui fut long-temps encore le sujet d'une guerre sanglante.

Herbert, comte de Vermandois, étant mort en 943, Artold crut l'occasion favorable pour recouvrer son archevêché ; à sa sollicitation, le roi Hludwig alla mettre le siége devant Reims ; mais au bout de quinze jours, il le leva sur la promesse que lui fit l'archevêque Hugues de lui donner toutes les satisfactions qu'il pourrait désirer. Hludwig ne cherchait qu'un prétexte pour terminer une guerre qui l'eût empêché de suivre le projet qu'il avait conçu de se rendre maître de la Normandie. Guillaume venait de mourir, ne laissant qu'un fils en bas-âge nommé Richard. Le roi parvint à emmener à son palais le jeune duc, mais les Nord-mans surent le tirer habilement de ses mains. Hludwig leur déclara la guerre, se laissa tromper, fut pris et retenu prisonnier d'abord par les Nord-mans et ensuite par Hugues, duc de France, qui avait pris les intérêts de son neveu Hugues, archevêque de Reims.

Le roi ne fut délivré de cette captivité qu'en cédant à Hugues la ville de Laon, la seule place forte qu'il eut à sa disposition [1].

Tous les seigneurs s'étant déclarés propriétaires de leurs fiefs, le roi, qui n'en possédait pas, s'était trouvé moins puissant qu'eux, malgré sa souveraineté.

Hludwig, rendu à la liberté (946), appela à son secours Othon, roi de Germanie, frère de sa femme Gerberge, et entra avec lui sur les terres de France [2] et de Normandie ; mais les deux rois échouèrent contre les vassaux rebelles qu'ils voulaient punir.

Pour s'en consoler, ils allèrent mettre le siège devant Reims [3].

[1] V. Flod., Chron.

[2] On désignait alors par ce nom les terres comprises entre les grands fiefs de Vermandois, de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Bourgogne et de Lorraine. Hugues, duc de France, fut père de Hugues-Capet.

[3] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 31 et 34 ; Chron. ad ann. 947 et 948.

L'archevêque Hugues, malgré les promesses qu'il avait faites à Hludwig, s'était déclaré contre lui. Se voyant vivement pressé, il demanda à entrer en conférence avec quelques seigneurs de l'armée des assiégeants. Ceux-ci lui avouèrent qu'ils n'auraient pas assez de crédit sur les deux rois pour empêcher qu'on ne lui crevât les yeux après la prise de la ville et lui conseillèrent la fuite. Hugues suivit leur avis et se retira à Mouzon, place forte où il put se maintenir malgré les rois. Artold fut rétabli à Reims, mais Hugues continua de faire à Mouzon les fonctions d'archevêque et ordonna, en sa qualité de métropolitain, Thetbauld, évêque d'Amiens.

Les rois Hludwig et Othon, désespérant de mettre fin au schisme par la voie des armes, eurent recours aux moyens canoniques et tinrent, auprès de Mouzon, une assemblée où se trouvèrent les deux prétendants. Mais il n'y fut rien décidé, et on remit l'examen de l'affaire au concile qui fut convoqué à Verdun pour la mi-novembre. On laissa provisoirement Artold à Reims et Hugues à Mouzon. Othon, roi de Germanie, voulant que l'autorité du concile ne pût être contestée, envoya à Rome Frédéric, évêque de Mayence, solliciter pour Robert de Trèves une commission spéciale de juger la cause de l'Eglise de Reims. Le pape l'accorda, et le concile se tint à Verdun à l'époque indiquée. Robert de Trèves le présida et sept autres évêques y assistèrent, savoir : Artold de Reims, Odalric d'Acqs, Adalberon de Metz, Gozlin de Toul, Hildebald de Munster et Israël, évêque breton dont on ne connaît pas le siége. Brunon, abbé de Lauresheim et frère d'Othon, Agenold de Gorze et plusieurs autres abbés s'y trouvèrent avec les évêques.

L'archevêque Hugues y fut mandé. On lui envoya même pour l'amener les deux évêques Gozlin et Adalberon, mais il refusa d'y venir. Alors le concile, à l'unanimité, adjugea l'archevêché de Reims au seigneur Artold et on indiqua un nouveau synode pour le 13 janvier suivant.

« Il fut célébré [1] dans l'église de Saint-Pierre, près Mouzon, par le seigneur Robert, les autres évêques de la province de Trèves et quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues y vint, parla à Robert, mais ne voulut point entrer au synode et se contenta d'envoyer aux évêques, par un de ses clercs, des lettres que lui avaient envoyées le pape Agapet II. Ces lettres ne contenaient au-

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 948.

cune autorité canonique, dit Flodoard, mais enjoignaient de restituer à Hugues l'évêché de Reims. Quand les évêques en eurent pris connaissance, ils tinrent conseil avec les abbés et les hommes doctes qui étaient présents, et décidèrent qu'il n'était ni juste ni convenable que la charge de légat apostolique. qu'avait reçue l'archevêque Robert fût suspendue par des lettres produites par l'ennemi de l'archevêque Artold, et qu'on devait terminer canoniquement ce qui avait été commencé régulièrement.

» En conséquence, on lut le dix-huitième chapitre du concile de Carthage, touchant l'accusé et l'accusateur, et après cette lecture, on arrêta, suivant la règle du même concile, qu'Artold conserverait le diocèse de Reims, et que Hugues, qui avait dédaigné de se rendre à deux conciles, serait exclu du gouvernement du susdit diocèse et de la communion, jusqu'à ce qu'il se fût rendu à un concile national qui fut indiqué pour le premier jour d'août (948).

» Les évêques firent écrire en leur présence ce capitulaire et l'envoyèrent à Hugues. Celui-ci le renvoya le lendemain à l'archevêque Robert, et lui fit dire qu'il n'obéirait point.

» Cependant les lettres de convocation du concile national furent adressées par Artold au seigneur pape Agapet qui envoya son légat Marinus au roi Othon pour le prier de convoquer lui-même le concile; le pape adressa aussi des lettres particulières à quelques évêques de Gaule et de Germanie pour les engager à s'y rendre. »

Ce concile, fixé d'abord au 1.er août, se tint le 7 de juin, dans la résidence royale d'Ingelheim. On y traita non-seulement l'affaire des prétendants Artold et Hugues, mais celle des dissensions qui existaient entre le roi Hludwig et Hugues-le-Grand, duc de France. Ces deux querelles troublaient tout le royaume des Francs. Lorsque Marinus, légat apostolique, fut arrivé, trente évêques de Germanie, de France [1] et de Lorraine prirent séance avec lui.

« Lorsqu'on eut récité les prières prescrites pour la célébration des conciles et que le légat Marinus eut fait un discours, le roi Hludwig se leva de son siége placé à côté de celui d'Othon, et, avec la permission de ce dernier, exposa à haute voix ses plaintes contre Hugues, duc de France, en présence de Marinus et des autres évêques qui siégeaient avec lui.

[1] Il n'y eut de France qu'Artold de Reims, Rodolphe de Laon, chassé de son siége, et Fulbert de Cambrai. Hugues-le-Grand empêcha les autres évêques de s'y rendre.



» L'archevêque Artold se leva ensuite, exposa, selon l'ordre qu'il avait reçu du pape romain, le commencement et la suite de la dispute qui s'était élevée entre lui et l'évêque Hugues, et lut à cet effet une lettre [1] qu'il avait écrite à Marinus sur ce sujet et qui fut interprétée en langue tudesque à cause des deux rois qui ne savaient pas le latin.

» Alors un clerc de Hugues, nommé Sigebold, entra dans le concile et présenta les lettres qu'il avait déjà produites au synode de Mouzon, affirmant qu'elles lui avaient été remises à Rome par Marinus lui-même, qui présidait le concile. Marinus prit les lettres et les fit lire à haute voix devant les Pères du concile. On y disait que Gui de Soissons, Hildegeaire de Beauvais, Rodolphe de Laon et les autres évêques de la province de Reims avaient adressé des lettres au siége de Rome pour que Hugues fût réinstallé dans l'évêché de Reims et Artold expulsé.

» Artold, Rodolphe et Fulbert réfutèrent ces lettres, affirmèrent qu'elles étaient mensongères, et que la démarche en question n'avait jamais eu lieu. Le clerc Sigebold n'eut rien à répondre et avoua qu'il avait inventé ce qui était contenu dans la lettre qu'il avait apportée au concile. Sur la réquisition du légat Marinus, les évêques ayant reçu l'aveu public du clerc, se firent lire les capitulaires relatifs aux calomniateurs, et jugèrent qu'il devait être dégradé de son Ordre et exilé. Il le fut en effet, après avoir été chassé ignominieusement du concile. »

Hugues n'avait donc à offrir que des faussetés contre son compétiteur. Aussi les évêques [2], ayant considéré qu'Artold ne s'était jamais refusé à l'examen de sa cause, décidèrent-ils dans la première session qu'il devait être confirmé dans son siége. Ils le louèrent même et l'engagèrent publiquement à prendre courage.

« Le lendemain, le concile tint sa deuxième session, que le légat Marinus ouvrit par un discours. Robert, archevêque de Trèves, représenta ensuite que le concile ayant rendu à Artold son évêché de Reims, devait lancer une sentence synodale contre l'usurpateur de ce siége. Le légat Marinus, sur cette proposition, ordonna de proférer la sentence canonique. Après donc qu'on eut lu les passages

[1] On possède encore cette lettre. — (Apud Labb., Conc., t. IX, p. 627, et apud Sirm., t. III, p. 589.) Elle est tirée de Flodoard, (Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 35).

[2] Flodoard., Chron. ad ann. 948.

de l'Ecriture et des lois ecclésiastiques qui se rapportaient à ce sujet, les évêques excommunièrent Hugues jusqu'à ce qu'il vînt à pénitence et fît une satisfaction convenable.

» Les jours suivants, ajoute Flodoard, le synode fit des réglements nécessaires sur les unions incestueuses et touchant les églises de Germanie que des laïques donnaient et même vendaient illégalement et enlevaient injustement aux prêtres. On traita aussi de plusieurs autres choses utiles à l'Eglise de Dieu [1]. »

On y décida en particulier que Hugues-le-Grand devrait faire satisfaction au roi Hludwig sous peine d'excommunication, et avant de se séparer on indiqua un concile à Trèves pour y prononcer la sentence en cas de résistance de la part de ce duc.

Aussitôt après le concile d'Ingelheim, le roi partit pour la France avec le duc de Bourgogne, Conrad. Les évêques de Lorraine, à la tête des hommes de leurs églises, allèrent assiéger Mouzon, et après en avoir détruit les fortifications, se joignirent à l'armée du roi pour assiéger Laon. Pendant ce siége, les évêques tinrent un concile dans l'église de Saint-Vincent, excommunièrent Thibault qui défendait la ville, et citèrent Hugues-le-Grand de la part du légat Marinus, à venir faire satisfaction des excès auxquels il s'était livré contre le roi et les évêques. Gui de Soissons vint à cette assemblée se réconcilier avec le roi et demander pardon d'avoir conféré à Hugues l'ordination épiscopale.

Hugues-le-Grand, pour punir l'évêque de Soissons de cette démarche, brûla une grande partie de sa ville et ravagea en même temps les terres de l'Eglise de Reims. Mais il fut abandonné par une partie de ses soldats, effrayés de l'excommunication dont il était menacé.

Les sentences ecclésiastiques, méprisées par quelques individus, avaient beaucoup d'influence sur la masse de la population. Hugues-le-Grand affecta de ne tenir aucun compte de la citation des conciles d'Ingelheim et de Laon, c'est pourquoi on procéda à son excommunication formelle au concile de Trèves.

« L'archevêque Artold, dit Flodoard [2], partit pour le synode de Trèves avec Gui de Soissons, Rodolphe de Laon et Wicfrid de Té-

[1] On possède dix canons de ce concile. — Apud. Labb., Conc., t. IX, p. 624, et apud Sirm., t. III, p. 585.

[2] Flodoard., Chron. ad ann. 948. Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 37.

rouanne. A leur arrivée, ils trouvèrent Marinus qui les attendait avec l'archevêque Robert; mais aucun des prélats germains ou lorrains n'y était. Ceux de France prirent cependant séance, et le légat Marinus leur demanda comment le prince Hugues s'était conduit à leur égard depuis le concile d'Ingelheim. Ils rapportèrent ce qui s'était passé. Marinus demanda ensuite si les lettres qu'il avait données pour le citer à comparaître lui avaient été remises. L'archevêque Artold lui répondit que plusieurs lui avaient été données; que d'autres ne l'avaient point été, parce que celui qui les portait avait été arrêté en chemin par les hommes de Hugues; mais que cependant, soit par lettres, soit par messages, il avait été cité. On s'informa s'il n'y avait pas quelque part un envoyé du prince Hugues, et comme on n'en trouva point, on décida qu'on attendrait jusqu'au lendemain pour voir s'il n'en arriverait pas. Il n'en vint point. Alors tous ceux qui étaient présents, tant clercs que nobles laïques, déclarèrent hautement qu'on devait l'excommunier. Mais les évêques différèrent jusqu'au troisième jour pour prononcer la sentence. »

Dans l'intervalle, on s'occupa des évêques qui avaient soutenu l'usurpateur du siége de Reims, et le troisième jour on excommunia le duc de France et deux évêques ordonnés par Hugues.

Après quelques autres affaires de détail, les évêques se séparèrent et Marinus, après avoir été en Saxe consacrer l'Église de Fulde, retourna à Rome rendre compte au pape de sa légation.

Le pape Agapet [1], dans un synode qu'il présida dans l'église de Saint-Pierre, confirma la sentence d'excommunication lancée à Ingelheim contre l'archevêque Hugues, et celle du concile de Trèves contre Hugues-le-Grand.

Ce duc songea enfin à se réconcilier avec le roi et fit une trêve avec lui en 950. L'année suivante, la paix fut conclue. Artold demeura ainsi archevêque de Reims et ne mourut qu'en 961 [2].

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 949.

[2] A sa mort, Hugues voulut remonter sur le siége de Reims; mais Brunon de Cologne s'y opposa, et dans un concile de treize évêques des provinces de Sens et de Reims, on élut Odalric, malgré les intrigues des partisans de Hugues qui cherchèrent à lui gagner les suffrages.

Hugues-le-Grand resta fidèle à Hludwig. A la mort de ce roi, arrivée en 954, il prit le parti de son fils Hlother et mourut en 956. Hugues-le-Grand laissa un fils, Hugues-Capet, qui lui succéda comme duc de France et parvint au trône.

Cette grande querelle sur la possession de l'Eglise de Reims peut nous donner une juste idée du désordre qui régnait dans le reste de la France.

Dans toutes les provinces, les ducs ou les comtes les plus puissants voulaient étendre leur domination jusques sur les Eglises, les réduire à l'état de fiefs et faire des évêques leurs vassaux. Ils s'emparaient des églises et des monastères, les cédaient, comme des fiefs ordinaires, au plus offrant, et mettaient ainsi leur volonté à la place des lois ecclésiastiques.

Les évêques qui voulaient résister à la violence étaient chassés et quelquefois même cruellement mis à mort. Ainsi Arnuste, archevêque de Narbonne, qui se faisait remarquer par son zèle pour la discipline, fut attaqué lorsqu'il se rendait à un concile, et ses meurtriers lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, le mutilèrent honteusement et le laissèrent mourant sur le chemin. Bennon, évêque de Metz, prédécesseur d'Adalberon, fut aussi indignement mutilé et eut les yeux crevés.

De telles violences n'étaient point rares, et chaque fois qu'un évêque mourait, ce n'étaient qu'intrigues et désordres dans sa pauvre Eglise, qui avait ainsi trop souvent plutôt un mercenaire qu'un pasteur pour la gouverner.

II.

CLUNI. — Diverses tentatives de réformes ecclésiastique et monastique. — S. Gerauld d'Aurillac. — S. Gérard de Brogne. — Plusieurs seigneurs et évêques qui travaillèrent à la réforme. — Adalberon de Metz. — S. Bernard de Menthon. — Réforme de Cluni. — Histoire de Cluni sous les abbés Bernon, Odon, et Mayeul.

910 — 994.

L'Église, dans son pèlerinage à travers les siècles, dut nécessairement avoir ses phases de splendeur et d'obscurité. Les événements qui remuent et changent les formes sociales l'atteignent dans son existence extérieure et rendent nécessaires des modifications, des réformes successives. A part le *dépôt divin* qu'elle est chargée de conserver intact et pur, l'Église se doit à elle-même de mettre ses lois disciplinaires en harmonie avec le développement de la société dans laquelle elle vit.

Lorsqu'on approfondit ses annales, on la trouve toujours à la hauteur de sa mission providentielle ; et si, par l'effet des circonstances, la vie semble parfois sur le point de lui échapper, on voit aussitôt surgir de son sein un principe vivifiant, un élément nouveau qui lui rend toute la splendeur du *bien* et du *vrai*.

Ainsi, dans les premiers siècles, la Providence agrandissait progressivement la puissance sociale de l'Église, à mesure que venaient se juxta-poser dans l'empire romain les masses barbares qu'elle devait civiliser. Ainsi, dans l'Église Franke, au moment où l'élément barbare menaçait d'absorber l'élément chrétien, grandissait la race karolingienne qui devait lui rendre la vie. Ainsi encore, au x.e siècle, lorsque de nouveaux barbares apportèrent avec eux l'ignorance et le vice dans l'Église de France, Dieu déposa dans son sein un principe de réforme qui se développa, grandit et enfanta les beaux siècles de la période féodale, pendant lesquels l'Église brilla d'un éclat d'autant plus vif, qu'il tranchait sur le fond si noir, si triste de la société civile à la même époque.

Après avoir tracé impartialement le tableau des vices qui désolèrent le x.e siècle, notre œil se reposera avec bonheur sur cette réforme naissante dont nous suivrons les développements successifs.

Son principal et premier berceau fut l'abbaye de Cluni.

En dehors de cet illustre monastère, il y avait quelques efforts partiels dont nous parlerons d'abord.

On distingue, parmi les réformateurs, le comte d'Aurillac, Gerauld [1], qui comptait parmi ses ancêtres saint Césaire d'Arles et saint Iriez [2]. Il fut digne d'eux, et au milieu d'un monde pervers, mit en pratique les conseils mêmes de l'Evangile. Il était jeune encore, lorsqu'il hérita du fief d'Aurillac, qui avait appartenu à son père. Les guerres qu'il dut supporter de la part de seigneurs ambitieux et les tentations inséparables de la nature humaine, lui rendirent le monde odieux, et sans l'évêque de Cahors, Gausbert, il eût embrassé l'état monastique ; mais Gausbert lui fit comprendre qu'il pouvait, dans sa position, être plus utile à l'Église qu'enseveli dans un monastère, et Gerauld se rendit à ce conseil.

Mais, tout en restant dans le monde, il voulut pratiquer, au-

[1] Odo. Clun., Vit. S. Gerald.

[2] *V.* sur ces deux saints le 2.e vol. de l'Hist. de l'Eglise de France, p. 46 et suiv. et 193.

tant qu'il lui était possible, les observances monastiques. Son habit était modeste ; sa barbe, sans être entièrement rasée comme celle des moines, était plus courte que celle des autres seigneurs. Il se fit même faire sur la tête une petite tonsure qu'il cachait sous ses cheveux.

Afin de pouvoir se dérober quelquefois aux affaires du siècle, Gerauld fonda un monastère auprès d'Aurillac et le peupla de moines fervents. Il eut de la peine à en rencontrer d'aussi parfaits qu'il le désirait, car il avait une si haute idée de la vie monastique, qu'il ne trouvait que la vie des anges qui pût lui être comparée.

Gerauld, avant de mourir, affranchit cent esclaves qu'il possédait et légua ses plus belles terres au monastère d'Aurillac. Sa vie fut écrite par saint Odon de Cluni.

Un autre seigneur, nommé Gérard [1], contribua plus puissamment à la réforme que le comte Gerauld. Après avoir guerroyé pendant plusieurs années dans l'armée de Béranger, comte de Namur, Gérard eut occasion de venir en France et visita le monastère de Saint-Denis. Un jour qu'il y assistait aux vêpres, il entendit qu'on y faisait mémoire de saint Eugène, et demanda qui était ce saint. On lui répondit que c'était un des compagnons de saint Denis, et Gérard pria instamment les moines de lui donner ses reliques pour les placer dans une nouvelle église qu'il faisait élever dans sa terre de Brogne. On les lui refusa, mais en lui faisant entendre cependant qu'il les obtiendrait s'il se faisait moine à Saint-Denis.

Gérard en conçut aussitôt le désir, et après avoir consulté son oncle Etienne, évêque de Liége, retourna à Saint-Denis, où il reçut l'habit monastique.

Comme tous les seigneurs de l'époque, Gérard ne savait pas lire. Il commença humblement à apprendre l'alphabet comme les enfants, fit des progrès rapides, devint savant et fut ordonné prêtre. Après un séjour de dix ans à Saint-Denis, Gérard retourna à Brogne avec douze moines et les reliques de saint Eugène, et fonda, dans cette terre, un monastère qui devint célèbre par sa régularité.

Gislebert, duc de Lorraine, et Arnoul, comte de Flandre, furent si édifiés des vertus qu'on y pratiquait, qu'ils chargèrent Gérard de réformer toutes les abbayes situées sur leurs terres. Gérard entreprit courageusement cette œuvre difficile et vint à bout de mettre la ré-

[1] Vit. sancti Gerard., apud. Bolland., 3 octob.

forme dans les monastères de Saint-Guislain, de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand; de Saint-Martin à Tournai; de Marchiennes, d'Hasnon; de Saint-Waast, à Arras; de Saint-Bertin, de Saint-Omer, de Saint-Amand, de Saint-Vulmar, de Saint-Riquier, de Saint-Remi de Reims, et de plusieurs autres en France et en Lorraine.

Gérard, après avoir fait le voyage de Rome pour obtenir des priviléges en faveur de son abbaye de Brogne, visita tous les monastères qu'il avait réformés et abdiqua sa charge d'abbé avant de mourir.

Guillaume, duc de Normandie et successeur de Rollon, seconda, à l'exemple de Gislebert de Lorraine et d'Arnoul de Flandre, la réforme monastique dans son duché, fit rebâtir la célèbre abbaye de Jumiéges et voulut y embrasser la vie monastique. L'abbé, dont il prit conseil, préférant le bien public à celui de sa communauté, l'en détourna. Guillaume voulut au moins avoir une cuculle et une tunique de moine, afin de s'en revêtir au besoin [1].

On regardait alors l'habit monastique comme une sauve-garde contre la colère de Dieu. Richard imita Guillaume son père et réforma l'abbaye de Saint-Michel, où il mit des moines à la place des chanoines qui y menaient une vie licencieuse. Geoffroi, comte d'Angers, chassa de même, du monastère de Saint-Aubin, les chanoines pour y mettre des moines. Pons Raymond, comte de Toulouse, était aussi très zélé pour la réforme monastique, et fonda en l'honneur de saint Pons une abbaye qui devint plus tard un siége épiscopal [2].

Parmi les évêques, ceux qui se distinguèrent surtout par leurs travaux de réforme, sont Gothescalk, évêque du Puy, réformateur du monastère de Saint-Chaffre; Brunon de Cologne, Béranger de Verdun, fondateur du monastère de Saint-Vanne, qui devint, dans la suite, l'abbaye-mère de la congrégation de ce nom; Walther ou Vaultier de Sens, saint Gozlin de Toul, et surtout Adalberon, évêque de Metz.

Le célèbre monastère de Gorze [3], fondé au VIII.e siècle par saint

[1] Guillelm. Gemmet., lib. III.

[2] V. Gall. Christ., Prov. Tolos.

[3] Vit. B. Joan. Gorz. apud Bolland., 27 feb.—Le bienheureux Jean de Gorze était remarquable par sa fermeté, et il en donna des preuves particulièrement dans une ambassade dont il fut chargé par Othon, roi de Germanie et de Lorraine. Le bienheureux Jean sut faire admirer sa fermeté par Abderame, roi des Sarrasins d'Espagne, vers lequel il était envoyé. Il devint abbé de Gorze.

Chrodegang, était alors presque en ruines. Après en avoir fait réparer les bâtiments, Adalberon s'appliqua à y faire refleurir la discipline. Ayant appris que plusieurs ecclésiastiques de Lorraine avaient résolu de passer en Italie pour y mener une vie plus parfaite, il leur offrit le monastère de Gorze qu'ils acceptèrent. Parmi eux, on distinguait particulièrement Agenold, qui fut abbé, et Jean, qui fut procureur de la nouvelle communauté.

Sous leur gouvernement, elle acquit une telle réputation, qu'on y accourut de toutes parts pour s'y former aux vertus monastiques et aux sciences.

Guibert[1] ayant fait un monastère de sa terre de Gemblours, située près de Namur, alla à Gorze étudier les pratiques de la vie religieuse et y choisit un abbé pour sa communauté. Ce fut Erluin qui transporta à Gemblours les bonnes traditions de Gorze. Pour Guibert, il vécut en simple moine dans ce dernier monastère, et y mourut en saint.

Adalberon, après avoir rendu au monastère de Saint-Chrodegang sa première splendeur, entreprit la réforme des chanoines de Saint-Arnoul de Metz, qui menaient une vie fort déréglée[2]. Après les avoir exhortés plusieurs fois à abandonner leurs désordres, Adalberon, qui vit ses conseils inutiles, les chassa de leur cloître et établit des moines à leur place. Les chanoines s'en plaignirent à Othon, roi de Germanie et de Lorraine, mais ce fut inutilement, et le roi confirma ce que l'évêque avait fait.

Adalberon appela ensuite à Metz saint Kadroé, pour réformer le monastère de Saint-Clément, situé dans cette ville.

Saint Kadroé[3] était passé d'Irlande en France avec douze compagnons. Après avoir visité le tombeau de saint Fursi, autrefois pélerin comme eux, ces Irlandais se fixèrent auprès d'un oratoire dédié à saint Michel, et que leur donna une femme pieuse. Le supérieur de la petite communauté, nommé Maccalan, établit à Saint-Michel la réforme de Gorze, et Kadroé, après avoir passé quelque temps à Fleuri-sur-Loire, pour y approfondir la règle de saint Benoît, gouverna le monastère de Vassor.

La sagesse avec laquelle il dirigea cette communauté détermina

[1] Vit. S. Guib., apud. Bolland., 23 maii.

[2] Præcept. Adalber., apud. Labb., Conc., t. IX, p. 607.

[3] Vit. S. Kadroe, apud. Bolland., 6 maii.

Adalberon à lui confier celle de Saint-Clément, où il rétablit la régularité.

On doit placer au nombre des principaux réformateurs du x.e siècle saint Bernard de Menthon, qui se dévoua à l'instruction des pauvres populations des Alpes. Ce saint homme se donna tout entier à la destruction des superstitions et des pratiques idolâtriques encore en usage dans ces lieux à demi-sauvages. Il abattit les idoles qui étaient encore sur le sommet des plus hautes montagnes et laissa des monuments de sa piété sur celles qu'on nomme encore de son nom, le Grand et le Petit Saint-Bernard.

Mais la grande pépinière des réformateurs fut l'abbaye de Cluni, dont nous devons maintenant commencer l'histoire.

Cluni eut Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, pour fondateur, et Bernon pour premier abbé. Bernon était abbé de La Baume, lorsque plusieurs hommes du duc Guillaume vinrent y demander l'hospitalité. Ils furent si édifiés de la régularité des moines et de la charité du saint abbé, que sur les éloges qu'ils en firent à leur retour, le duc Guillaume conçut le projet de fonder un monastère, et d'en confier le gouvernement à Bernon.

Il appela donc le saint abbé à sa terre de Cluni, où il résidait alors, et Bernon s'y rendit avec son ami Hugues, moine de Saint-Martin d'Autun. Le duc les reçut bien, leur fit part de l'intention où il était de bâtir un monastère et leur dit de chercher dans ses terres le lieu qui leur paraîtrait le plus convenable. Bernon et Hugues, séduits par le site de Cluni où ils se trouvaient, répondirent qu'ils ne pourraient trouver ailleurs un lieu plus propre à un établissement religieux. « Il ne faut pas y penser, dit le duc, car » c'est ici que je loge ma meute pour la chasse. — Eh bien, sei- » gneur, répondit Bernon, chassez-en les chiens et mettez-y des » moines. » Le duc y consentit enfin de bonne grâce et fit écrire en bonne forme l'acte de donation. Cette pièce est digne de figurer dans l'histoire, à cause de la célébrité de Cluni et parce qu'elle nous expose clairement le but qu'on se proposait ordinairement dans la fondation des monastères.

Après avoir dit quelques mots sur le bon usage que l'on doit faire des richesses, Guillaume s'exprime ainsi [1] :

« Voulant employer utilement pour mon ame les biens que Dieu

[1] Apud. Labb., Conc., t. IX, p. 565, et in Biblioth. Cluniac., p. 2.

« m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'a-« mitié de ses pauvres; et afin que cette œuvre soit perpétuelle, « entretenir à mes dépens une communauté de moines. Que tous « les fidèles qui sont et qui seront jusqu'à la consommation des siè-« cles sachent que, pour l'amour de Dieu et de J.-C. Notre Sei-« gneur, j'ai donné aux saints apôtres Pierre et Paul la terre de « Cluni avec ses dépendances, et la chapelle qui y est bâtie en l'hon-« neur de la Sainte Vierge et de saint Pierre; le tout situé dans le « comté de Mâcon ou aux environs. Moi Guillaume et mon épouse « Ingelberge, faisons ce don pour l'âme de mon seigneur le roi « Eudes; pour celles de mon père et de ma mère; pour le salut de « nos âmes et de nos corps; pour l'âme d'Aventina qui m'a légué « cette terre de Cluni par testament; pour nos frères et sœurs, « pour nos neveux, tous nos parents et serviteurs, et pour la con-« servation de la foi catholique. Enfin, comme la foi et la charité « nous unissent à tous les chrétiens, nous offrons à Dieu cette « terre de Cluni pour tous les fidèles qui ont été, qui sont et qui « seront dans la suite des temps, et nous voulons qu'on y bâtisse, « en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, un monastère « suivant la règle de saint Benoît.

« Notre intention est que ce monastère soit à jamais un refuge « pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, n'apporteront avec eux « que la bonne volonté. Les moines et les biens seront sous la puis-« sance de l'abbé Bernon tant qu'il vivra. Après sa mort, les reli-« gieux auront le pouvoir d'élire un autre abbé de leur Ordre, selon « la règle de saint Benoît, sans qu'aucune puissance ait droit de les « en empêcher. Tous les cinq ans, ils paieront dix sous d'or à Saint-« Pierre de Rome, pour le luminaire; ils auront les saints Apôtres « pour protecteurs et le pape pour défenseur. Ils exerceront tous « les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers « les pauvres, les étrangers et les pélerins. De ce jour, ils ne se-« ront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune « puissance de la terre[1]. Aucun prince séculier, aucun comte, « aucun évêque, aucun pape même, je les en conjure au nom de « Dieu et de ses saints et par le jour du jugement, ne s'emparera des « biens de ces serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, dimi-« nuera, ou donnera en fief à personne. »

[1] Ceci doit s'entendre pour le gouvernement intérieur de la communauté.

Guillaume prononce ensuite de grandes malédictions contre ceux qui voudraient empêcher l'effet de cette donation. La plupart des clauses insérées dans cette charte sont évidemment des précautions contre les désordres du temps. Le pieux duc ne voulait pas que sa fondation eût le sort de tant d'autres.

L'acte de donation fut dressé à Bourges [1] et signé du duc Guillaume, de Madalbert, archevêque de Bourges, d'Adalhard, évêque de Clermont, et d'un autre évêque nommé Atton. Ingelberge et plusieurs seigneurs y apposèrent leur sceau.

Bernon, premier abbé de Cluni, appartenait à une noble famille du comté de Bourgogne. Ayant embrassé la vie monastique, il fonda de ses biens le monastère de Gigni, au diocèse de Lyon, réforma celui de la Baume et les gouvernait l'un et l'autre dès l'an 894. Il ne mit d'abord à Cluni que douze moines, à l'exemple de saint Benoît, qui n'en mettait pas davantage en chaque monastère, et, avec l'aide de son ami Hugues, il y établit la plus parfaite régularité [2].

La réputation de Cluni se répandit au loin et l'on s'empressa de mettre d'autres monastères sous la conduite du saint abbé qui le gouvernait avec tant de sagesse. Outre Gigni, La Baume et Cluni, Bernon eut encore sous sa direction le monastère d'Ethice [3] et ceux de Vézelai, Massai en Berri, Deols ou Bourg-Dieu dans la même province.

Les grands monastères, comme Saint-Denis et Fulde, avaient depuis longtemps des prieurés qui reconnaissaient la juridiction de l'abbé de la communauté-mère; mais ce fut au xe siècle que l'on vit s'établir sur une plus vaste échelle ces agrégations monastiques, ces associations de nombreuses communautés, recevant l'impulsion d'un abbé unique, et liées entre elles par l'union la plus intime et une même pensée. La congrégation de Cluni fut la première de ce genre en France. Ses premiers abbés semblent avoir voulu appliquer à l'institution monastique les lois féodales alors en vigueur dans la société civile, et rallier à un centre commun les communautés particulières, comme tous les petits fiefs étaient ralliés au

[1] Cluni fut fondé en 910.

[2] Saint Hugues, après avoir travaillé avec saint Bernon à la fondation de Cluni, retourna au monastère de Saint-Martin d'Autun, et fut nommé, par Arnoulx, son abbé, prieur d'Anci-le-Duc. Il y mourut saintement.

[3] Il n'est resté aucun autre souvenir de cette communauté.

grand et ne faisaient qu'un avec lui. Nous pensons cependant que saint Bernon n'eut pas cette idée, et qu'elle appartient à saint Odon, son successeur. Bernon, en effet, avant de mourir, partagea, du consentement des moines, ses monastères entre deux de ses disciples, Widon ou Gui, son parent, et Odon. Widon eut Gigni, La Baume, Ethice et la Celle de Saint-Lautein. Odon eut Cluni, Massai et Deols.

Se sentant près de mourir, Bernon pria les évêques voisins de se rendre à Cluni. En leur présence, il se démit de toute supériorité, reconnaissant, les larmes aux yeux, qu'il en avait toujours été indigne, et pria ensuite les moines de se choisir un abbé. Ceux-ci, qui connaissaient ses intentions, élurent Odon. L'humble moine, effrayé des devoirs attachés à la charge qu'on voulait lui imposer, refusa d'abord, et pour vaincre sa résistance, les évêques furent obligés de le menacer d'excommunication. Odon reçut la bénédiction abbatiale des mains de Bernwin, archevêque de Besançon, et signa, avec Widon, le testament dans lequel Bernon leur partageait les monastères qu'il avait gouvernés.

Bernon mourut le 13 janvier de l'année suivante [1].

Odon, son successeur à Cluni, fut le plus bel ornement de l'Église de France au xe siècle, et on l'a toujours regardé, avec raison, comme un des plus illustres restaurateurs de l'institution monastique.

Il naquit dans le Maine [2]. Son père, Abbon, était un seigneur de grande piété, qui savait l'histoire et le droit romain, sciences fort rares parmi les nobles qui laissaient d'ordinaire aux clercs le soin d'étudier [3], et qui ne savaient même pas lire. Abbon passait pour un jurisconsulte si distingué, qu'on le prenait souvent pour arbitre. Il faisait toujours lire l'Evangile pendant ses repas et observait religieusement les vigiles des fêtes.

Ce fut pendant la vigile de Noël qu'il obtint par ses prières d'avoir un fils, quoique sa femme fût déjà avancée en âge. Il le nomma Odon et l'offrit, aussitôt après sa naissance, à saint Martin, pour

[1] *V.* Bolland., 13 jan.; Mabill. sæcul. Bened. et Biblioth. Cluniac.

[2] L'opinion commune est qu'il naquit à Tours, ce que ne dit aucun de ses historiens. Son éloge, qui fut composé dès le temps de saint Odilon, le fait naître dans le Maine. La vie de saint Odon a été écrite par Jean, son disciple. (Apud Mabill. sæcul. Bened. et in Biblioth. Clun.)

[3] Les clercs presque seuls étaient savants, d'où on appela la science ou l'étude *clergie*.

lequel il avait une dévotion particulière. Odon fut confié, dès son enfance, à un prêtre qui l'initia aux éléments des sciences, et passa ensuite au palais de Foulques le Bon, comte d'Angers. Ce seigneur était ami d'Abbon; comme lui il aimait la science, et comme lui aussi il avait beaucoup de dévotion à saint Martin, en l'honneur duquel il composa douze beaux répons aussi remarquables par la beauté du style que par l'harmonie du chant. Odon passa quelque temps à l'école du palais de Foulques, puis, son père le trouvant trop bien fait pour le laisser dans la cléricature, l'envoya au palais de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, pour qu'il s'y formât aux exercices des armes.

Odon se sentait appelé de Dieu à un autre état. La chasse n'était pour lui qu'une fatigue, et il ne trouvait aucun plaisir au milieu des divertissements qui charmaient les jeunes nobles, ses compagnons. Il avait près de seize ans, lorsqu'un jour de Noël il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il se crut à la mort. On le ramena chez son père, et le mal, pendant trois ans, déjoua toutes les ressources de la médecine. Abbon crut alors que saint Martin redemandait son fils. Odon lui-même en fut persuadé, se fit couper les cheveux et se mit au nombre des chanoines de Saint-Martin, à l'âge de dix-neuf ans. Le jour de son admission fut une solennité pour le cloître de Saint-Martin; on y remarqua un grand nombre de seigneurs, entre autres Foulques le Bon, qui donna au nouveau chanoine une maison près de l'église et une pension sur le revenu de l'abbaye.

Odon, devenu chanoine, donna tout son temps à la prière et à l'étude; priant la nuit et lisant presque tout le jour. Il lut d'abord les auteurs profanes et surtout Virgile; mais une vision le dégoûta de cette étude et lui fit préférer celle des Pères et des interprètes de l'Ecriture Sainte. Les autres chanoines blâmaient son amour de l'étude et prétendaient qu'il devait comme eux se contenter de savoir les psaumes par cœur; mais Odon les laissait dire et continuait d'étudier. La règle de saint Benoît était sa lecture de prédilection, et il commença dès-lors à la pratiquer autant que son état le permettait. Une demi-livre de pain avec une poignée de fèves était sa nourriture de chaque jour; il buvait peu, et couchait tout vêtu sur une natte.

Le désir de se perfectionner dans les sciences l'attira à Paris, où Remi d'Auxerre donnait des leçons publiques. Odon étudia, sous ce fameux docteur, les sept arts libéraux, et surtout la musique, dans

laquelle il devint très-habile. Revenu à Tours, il reprit l'étude des Pères de l'Eglise, et les Morales de saint Grégoire eurent tant d'attrait pour lui, qu'il en fit un abrégé que nous avons encore. On prétend qu'Odon fut chargé de l'école de l'abbaye de Saint-Martin, et Sigebert lui donne le titre de grand-chantre.

La lecture des Pères, et particulièrement de la règle de saint Benoît, avait inspiré à Odon un vif désir de pratiquer la vie monastique. Il avait même conçu le projet de l'embrasser, lorsqu'un jeune seigneur, nommé Adhégrin, qui partageait le même désir, vint demeurer avec lui à Tours. Ils visitèrent ensemble tous les lieux de France où avaient existé jadis les monastères les plus célèbres, mais ils n'en trouvèrent point où ils eussent pu vivre avec la régularité parfaite dont ils avaient idée, et revinrent tristes à leurs cellules.

Nous avons dit comment la plupart des monastères avaient été ruinés et ravagés par les barbares.

Odon et Adhégrin ne trouvant point en France de monastère à leur gré, prirent la résolution d'en aller chercher ailleurs. Adhégrin partit pour l'Italie, décidé à aller jusqu'à Rome, s'il ne rencontrait auparavant la communauté régulière qu'il cherchait. En passant en Bourgogne, il visita La Baume que dirigeait l'abbé Bernon. Il y fut reçu dans la maison des hôtes et voulut y demeurer quelque temps pour apprendre les usages et coutumes de ce monastère. On y suivait, dans toute leur sévérité, les institutions de l'abbé Eutychus, c'est-à-dire, de saint Benoît d'Aniane. Après quelque séjour à La Baume, Adhégrin fut si touché de l'ordre qui régnait dans cet communauté et de la charité avec laquelle Bernon l'avait reçu, qu'il écrivit à Odon qu'il avait trouvé enfin ce qu'ils cherchaient l'un et l'autre avec tant de persévérance. Odon n'hésita pas un instant et partit pour La Baume, n'emportant avec lui que cent volumes qui formaient sa bibliothèque.

Adhégrin, qui avait beaucoup d'attrait pour la vie solitaire, se retira, avec la permission de l'abbé Bernon, dans une grotte située à deux milles du monastère. Il y vécut trente ans, ne venant que le dimanche à La Baume, d'où il emportait un peu de farine et quelques fèves qui étaient toute sa nourriture.

Pour Odon, il fut chargé, en sa qualité de savant, de l'école du monastère. Quelques moines, dont la vie peu fervente contrastait avec celle du reste de la communauté, cherchèrent d'abord à le détacher de l'abbé Bernon. « Vous êtes venu ici pour vous perdre, lui « disaient-ils, et nous cherchons tous à sortir de cette maison pour

« sauver nos âmes. » Odon les ayant priés de s'expliquer : « Vous « ne savez pas, ajoutèrent-ils, avec quelle dureté l'abbé Bernon « traite un religieux. Ses réprimandes sont suivies de coups de « fouet; il charge de chaînes et exténue de jeûnes ceux qu'il a fait « fustiger; encore ne peut-on espérer d'obtenir ses bonnes grâces « au prix de ces mauvais traitements. »

Odon se laissa ébranler, mais Adhégrin lui fit comprendre que c'était le démon qui parlait par la bouche de ces mauvais moines.

L'amitié de Bernon ne contribua pas peu à le fortifier contre ces attaques. Le saint abbé eut à peine vu Odon, qu'il l'apprécia. Mais les témoignages de son amitié et la science dont le nouveau religieux donnait chaque jour des preuves comme modérateur de l'école, excitèrent la jalousie de Widon, neveu de l'abbé, qui engagea secrètement quelques moines à faire des insultes à Odon; mais celui-ci les désarma par sa modestie et son humilité. Ses vertus étaient si parfaites, que Bernon le fit ordonner prêtre par Turpion, évêque de Limoges, prélat distingué par sa piété et par sa science. Odon étant allé un jour trouver cet évêque par ordre de son abbé, eut avec lui un long entretien sur la dignité du sacerdoce et sur l'état déplorable où se trouvait l'Église; il parla avec tant d'éloquence et de sagesse, que Turpion, touché de ses discours, le pria de les lui mettre par écrit. Odon y consentit, après en avoir reçu de son abbé l'autorisation, et rédigea son entretien en trois livres, sous le titre de Conférences.

Odon avait une si haute idée du sacerdoce, qu'il fut profondément affligé de son ordination. Lorsque le lendemain il vit à son cou l'étole sacerdotale, il eut honte de paraître avec le signe d'une dignité dont il se croyait indigne, et n'osa, pendant plusieurs jours, sortir du monastère.

Odon avait quarante-huit ans lorsqu'il fut élu abbé [1]. Il se fixa à Cluni, le principal des trois monastères dont il avait reçu la direction, et son premier soin fut d'achever la construction des bâtiments de l'abbaye et de l'église, commencés par Bernon.

Sous son gouvernement, Cluni se distingua bientôt de toutes les autres abbayes, devint l'école la plus célèbre de France, et fut comme le foyer d'où la réforme monastique s'étendit, non-seulement en France, mais en Espagne, en Italie et jusqu'à Rome.

Les principaux monastères où Odon mit la réforme sont : Fleuri,

[1] En 927.

nommé aussi Saint-Benoît-sur-Loire; Saint-Pierre-le-Vif, à Sens; Saint-Julien, à Tours; Charlieu, au diocèse de Mâcon; Saint-Paul, à Rome; Saint-Augustin, à Pavie. Ces monastères furent les premières affiliations de Cluni.

Ce ne fut pas sans peine que l'abbé Odon put y rétablir l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Il trouva surtout une résistance opiniâtre à Fleuri.

Le comte Elisiard, qui possédait cette abbaye, la confia à l'abbé de Cluni pour la réformer. Celui-ci se mit en route avec quelques évêques. Les moines ayant appris le sujet de sa visite, se revêtirent de leurs armes et firent la garde à la porte de l'abbaye, le casque en tête et l'épée à la main. Après avoir tout disposé pour la défense, ils envoyèrent un ambassadeur à Odon pour lui présenter un acte de priviléges, en vertu duquel l'abbé d'un autre monastère ne pouvait l'être à Fleuri, et pour lui demander le sujet de son voyage. Odon répondit qu'il venait apporter la paix, qu'il ne ferait de mal à personne, et que son intention était seulement de rétablir la régularité.

C'était ce que les moines craignaient le plus.

La réponse d'Odon répandit l'alarme parmi eux, et ils n'omirent rien pour intimider le saint abbé, tantôt en le menaçant de la colère du roi, tantôt en lui faisant dire par des émissaires que s'il osait mettre le pied dans leur monastère, il y serait, sans aucun doute, massacré.

Les évêques qui accompagnaient Odon eurent peur pour lui et pour eux, et lui conseillèrent de s'en retourner. Trois jours s'étaient passés en hésitations, lorsque le saint abbé, n'écoutant que son zèle, monta sur un âne et marcha droit au monastère, malgré les évêques qui lui représentèrent en vain qu'il courait à une mort certaine et qu'il n'y avait pas de crimes dont ne fussent capables de mauvais moines. Le Seigneur, qui lui avait inspiré sa résolution, le prit sous sa sauve-garde, et changea tellement les cœurs des religieux de Fleuri, qu'en l'apercevant, ils jetèrent leurs armes et accoururent baiser ses pieds.

Odon, pour rétablir parmi eux une réforme solide, travailla à leur persuader de ne plus manger de chair et de remettre en commun les biens qu'ils avaient partagés entre eux. Il eut de la peine à obtenir ces deux choses; mais enfin, il en vint à bout par sa douceur et ses affectueuses recommandations. Le reste suivit de près ces deux points importants, et Fleuri édifia autant par sa régularité, qu'il

avait scandalisé par ses désordres. Nous verrons cette abbaye jeter beaucoup d'éclat au commencement du XIe siècle.

Toute la vie d'Odon se passa en travaux de réforme monastique; il était avec raison regardé comme le chef et le guide de tous les monastères où la discipline régulière était en vigueur. Tous les écrivains ses contemporains, qui ont eu occasion de parler de lui, ne le font qu'avec de grands éloges. Flodoard le regarde comme le réparateur de la règle de saint Benoît; Aimoin de Fleury loue sa sainteté incomparable; Odon, dit Raoul-Glaber, était un abbé d'une si profonde sagesse et d'une si haute piété, que les principaux monastères de France et d'Italie s'estiment heureux d'être sous sa conduite. Sigebert lui reconnaît un élégant génie, une rare éloquence, et un incontestable talent pour composer des offices en l'honneur des saints. Odon, ajoute Pierre de Poitiers, moine de Cluni, n'est pas devenu moins célèbre par sa science que par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles. Au milieu d'une foule d'occupations inséparables de sa dignité, il n'a point négligé l'étude et il en a laissé le fruit à la postérité [1].

On possède en effet plusieurs ouvrages de saint Odon. Outre l'abrégé des *Morales de Saint Grégoire* dont nous avons parlé, et le *Traité du sacerdoce* qu'il écrivit à la prière de Turpion de Limoges, on a de lui plusieurs hymnes et antiennes en l'honneur des saints. La composition littéraire en est faible, mais elles sont très-pieuses. Comme Odon était habile musicien, on peut croire qu'il en avait lui-même composé le chant. Il avait fait un traité de musique qui existe encore en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et un grand ouvrage qui n'a pas encore été imprimé et qui est intitulé : *des Occupations*. Il est divisé en quatre livres et écrit en vers. C'est à Odon que nous devons la Vie de saint Grégoire de Tours et de saint Gerauld d'Aurillac. La plupart de ses discours sont perdus, on n'en connaît que cinq qui lui appartiennent incontestablement. Plusieurs autres ouvrages du saint sont également perdus, et on lui en a attribué quelques-uns qui ne lui appartiennent pas [2].

[1] On peut voir en tête des œuvres de S. Odon plusieurs autres témoignages en faveur de la sainteté et de la science de ce saint abbé.

[2] On trouve les œuvres de S. Odon dans la *Bibliothèque des Pères*, tome XVII (edit. Lugdun.), et dans la *Bibliothèque de Cluni*, compilation faite par D. Marrier et Duchesne. — *V.* aussi sur S. Odon et ses œuvres, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. VI.

La diversité et l'importance de ces ouvrages témoignent des connaissances variées et de l'activité du saint abbé de Cluni. Sa science, ses travaux de réforme et son admirable sainteté contribuèrent également à lui donner une grande réputation dans toute l'Église. Le pape Léon VII conçut pour lui la plus hante estime et ne trouva personne qui fût plus capable que lui d'être le médiateur de la paix entre Hugues, roi d'Italie, et Albéric, duc de Toscane et patrice des Romains; il le pria donc de se rendre en Italie.

Odon arriva à Rome, lorsque le roi Hugues en faisait le siége. Il sut, par sa prudence et sa douceur, calmer les passions, concilier les intérêts des deux partis, et les amener à consentir à la paix.

Le pape, pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, le chargea de réformer, sur le modèle de Cluni, plusieurs monastères de Rome, entre autres celui de Saint-Paul. Deux ans après [1], la guerre s'étant rallumée entre Hugues et Albéric, Odon retourna en Italie, et travailla à la paix avec le même succès que la première fois; aussi Flodoard lui donne-t-il le titre de *pacificateur de l'Italie.*

Pendant son séjour à Rome et dans ses divers voyages, Odon employait à l'étude le peu de temps que lui laissaient les affaires publiques et la réforme des monastères dont il était chargé. L'étude eut toujours pour lui tant d'attrait, qu'il trouvait moyen de s'y livrer malgré les occupations qui devaient absorber la plus grande partie de son temps. Quant à ses voyages, rien de plus édifiant que la manière dont il les faisait. Lorsqu'il avait planté sa tente en quelque endroit, suivant l'usage des voyageurs de cette époque, il y donnait l'hospitalité à tous les pauvres qui n'avaient pas d'asile. Les aveugles et les boiteux, disait-il souvent, seront les portiers du ciel. Lorsque quelqu'un de sa suite rebutait un pauvre, il appelait ce pauvre et lui disait : « Lorsque celui qui vous a rebuté viendra à la « porte du ciel, rendez-lui la pareille et empêchez-le d'entrer. » S'il trouvait sur son chemin un vieillard, il descendait de cheval et le faisait monter.

C'est ainsi que, de tout temps, les saints ont compris et pratiqué l'Évangile. Il est beau de voir ces sublimes exemples de respect pour la portion déshéritée de l'humanité, à cette époque où

[1] C'est-à-dire en 938. Le premier voyage eut lieu en 936; S. Odon fit un troisième voyage en Italie l'an 942. Quelques auteurs comptent ce dernier pour le quatrième et en mettent un autre entre 938 et 942.

l'orgueil des seigneurs faisait tant de malheureux et d'esclaves.

Odon fut rappelé de nouveau en Italie par le pape Étienne VIII qui succéda à Léon VII en 939. Le feu de la guerre civile s'y était rallumé. L'abbé de Cluni travaillait à concilier les intérêts des princes rivaux, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre aiguë. Cette maladie était mortelle. Il le comprit, et demanda seulement à Dieu de lui rendre assez de force pour retourner à Tours; tout son désir était de revoir le tombeau de saint Martin et de rendre le dernier soupir dans le lieu même où il avait commencé sa vie spirituelle.

Dieu lui accorda cette consolation. Odon arriva à Tours vers la fête de saint Martin, et choisit sa demeure à l'abbaye de Saint-Julien où il avait rétabli depuis peu de temps l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Après la fête de saint Martin, le quatrième jour de l'octave, la fiève revint avec plus de violence qu'auparavant, et il fit appeler les moines autour de sa couche, pour leur donner ses dernières instructions. Parmi eux, était le moine Jean qui a écrit la Vie du saint abbé. Après leur avoir fait ses derniers adieux, Odon reçut le viatique et mourut en invoquant J.-C. et saint Martin, le 18 novembre de l'année 942 [1]. Théotolon, archevêque de Tours, son ami, l'inhuma dans le caveau de l'église de Saint-Julien, au côté droit de l'autel.

Odon eut pour successeur à Cluni le vénérable Aymar, un de ses disciples qu'il avait fait son coadjuteur avant son dernier voyage de Rome.

Aymar, par son gouvernement ferme et doux en même temps, sut maintenir la régularité dans sa nombreuse abbaye, et se faire aimer comme un père; mais ayant perdu l'usage des yeux, et sentant que les infirmités de la vieillesse ne lui permettaient plus d'exercer la surveillance nécessaire au maintien de l'ordre, il résolut de se donner un coadjuteur. Il réunit donc un jour les religieux, leur dit qu'il n'était plus en état de les gouverner, et les pria de choisir parmi eux celui qu'ils jugeraient le plus capable de conserver l'exacte discipline dans le monastère. Tous hésitaient et ne savaient sur qui arrêter leur choix. Alors Aymar leur désigna Mayeul, et tous s'écrièrent aussitôt qu'ils le choisissaient pour abbé [2].

[1] Flod., Chron. ad ann. 942.—Jean ne donne point, dans sa Vie de S. Odon, l'année de sa mort. Nalgod, autre historien du saint, la met en 945 ; mais son autorité ne vaut pas celle de Flodoard, chroniqueur exact et contemporain de S. Odon.

[2] Vit. S. Majol., apud Bolland., 11 maii, et in Biblioth. Cluniac. — La Vie de

Mayeul refusa formellement, et, pour le décider, Aymar fut obligé de prier les évêques et les seigneurs du voisinage de se rendre à Cluni. En leur présence, il dressa un acte dans lequel il disait que son grand âge et ses infirmités ne lui permettant plus de s'acquitter des devoirs de sa charge, il établissait Mayeul abbé de Cluni et des monastères qui en dépendaient, pour y maintenir l'ordre suivant la règle de saint Benoît. Cet acte fut signé par Aymar, par Maimbold, évêque de Mâcon, par deux autres évêques, deux abbés et cent trente-deux moines. Après quoi on entonna une antienne, et l'on conduisit Mayeul à l'église où il reçut la bénédiction abbatiale (948).

Mayeul[1] naquit à Avignon vers l'an 906. Foucher, son père, était si riche, qu'il donna au monastère de Cluni vingt terres avec les églises qui en dépendaient, situées dans les diocèses de Riez, d'Apt, d'Aix et de Sisteron. Mayeul était encore jeune quand il perdit son père et sa mère. Ses terres ayant été ravagées par les Sarrasins et les Hongres, il fut obligé de quitter son pays et de se retirer à Mâcon où il fut recueilli par un de ses parents. L'évêque de cette ville, nommé Bernon, connut bientôt les heureuses qualités qu'il avait reçues de la Providence, et le fit chanoine afin de l'attacher à son Église[2].

Mayeul se distingua parmi les clercs, par son amour pour la chasteté et son ardeur pour l'étude. Ayant appris qu'à Lyon un docteur fameux, Antoine, abbé de l'Ile-Barbe, enseignait la philosophie avec beaucoup de succès, il alla suivre ses leçons, et fit de rapides progrès dans cette science. De retour à Mâcon, il fut promu au diaconat, puis élevé à la dignité d'archidiacre. Dans cette charge, il donna surtout des preuves de sa charité envers les pauvres, et se dévoua à l'instruction des clercs qui venaient le trouver de divers lieux, et lui demander ses leçons. Sa réputation se répandit au loin; l'archevêché de Besançon étant devenu vacant, le roi, le clergé et le peuple s'accordèrent pour le

S. Mayeul a été écrite par Syrus et par Aldebauld, ses contemporains, et par Nalgod. S. Odilon, son successeur, composa son éloge.

[1] Vit. S. Majol., apud Bolland. 11 maii. — *V.* et. Biblioth. Clun., et Mabillon. Act. SS. Bened.—L'opinion la plus commune est que Mayeul naquit à Avignon; cependant quelques auteurs le font naître à Valensola, petite ville du diocèse de Riez.

[2] On entendait encore alors par chanoines, des clercs vivant en communauté et suivant *la règle canonique*.

lui offrir; mais l'humble archidiacre le refusa constamment et conçut même dès-lors le projet de quitter le monde. Comme le monastère de Cluni était peu éloigné de Mâcon, Mayeul y faisait de fréquentes visites. Il aimait à s'entretenir de choses spirituelles avec les religieux, et ceux-ci, qui avaient ainsi occasion de connaître son mérite, souhaitaient ardemment l'avoir pour frère. Leurs désirs furent enfin accomplis.

Vers l'an 942, Mayeul fit sa profession monastique à Cluni, et l'abbé Aymar le nomma bibliothécaire et apocrisiaire de l'abbaye. La première charge lui donnait l'intendance des études. Il s'appliqua particulièrement à donner une nouvelle impulsion aux études religieuses et à détourner les moines de la lecture des poètes profanes. Lorsqu'on lui demandait des livres frivoles, il répondait: « Les odes divines des prophètes vous suffiront bien pour vous « initier à la poésie; vous n'avez pas besoin des vers de Virgile qui « vous souilleraient l'imagination. » Comme apocrisiaire, Mayeul était chargé de la garde du trésor de l'Église et des négociations importantes de la communauté. En cette qualité il fit un voyage à Rome.

Mayeul était depuis six ans moine à Cluni (948), lorsqu'il fut élu abbé coadjuteur de saint Aymar [1]. Il fut digne de ses prédécesseurs et se montra aussi zélé pour maintenir la discipline que pour développer parmi ses moines le goût de l'étude. Il leur donnait l'exemple, et même pendant ses voyages il étudiait.

La lecture des livres saints faisait ses délices; il ne méprisait pas toutefois les philosophes et les auteurs profanes qui pouvaient offrir quelque utilité. Personne ne connaissait mieux que lui, non-seulement les règles monastiques, mais le droit canonique et le droit civil. Il parlait avec élégance et facilité; son éloquence captivait surtout lorsqu'il avait à discourir sur des points de morale. Son amour pour la pureté le faisait veiller avec un soin extrême sur celle de ses disciples, et les moindres fautes étaient reprises par lui avec vigueur. Plusieurs hommes riches et puissants, touchés des exhortations du saint abbé, abandonnèrent le monde et vinrent augmenter sa communauté; mais quoiqu'elle fut nombreuse et que les moines fussent de nations et de mœurs différentes, la paix et l'union n'y étaient jamais altérées.

[1] Aymar vécut jusqu'en 965 et conserva le titre d'abbé jusqu'à sa mort, comme on le voit en plusieurs chartes.

Mayeul augmenta considérablement les biens temporels de Cluni, et affilia à sa congrégation plusieurs monastères qu'il fut chargé de réformer.

L'empereur Othon Ier, surnommé le Grand, gémissait depuis longtemps sur l'état déplorable où étaient réduits la plupart des monastères de son royaume. Ayant entendu parler de Mayeul, il le fit venir à sa cour, et conçut pour lui tant d'estime et d'affection, qu'il lui donna la surveillance de tous les monastères qui dépendaient de lui en Germanie et en Italie. L'impératrice Adéléïde partageait la vénération de son époux pour le saint abbé; tous les seigneurs de la cour le chérissaient, et tous ceux qui avaient quelque grâce à obtenir de l'empereur avaient recours à sa médiation.

En 966, Mayeul fit un voyage en Italie pour réformer l'abbaye de Saint-Apollinaire, et pour prendre soin de celle de Saint-Sauveur que l'impératrice faisait bâtir près de Pavie. Il en fit un second en 973, et fut pris en revenant, au passage des Alpes, par les Sarrasins, avec une grande troupe de gens qui l'accompagnaient.

Les Sarrasins chargèrent de chaînes tous leurs prisonniers. En conduisant Mayeul à leur fort de Fressinet, plusieurs lui témoignaient beaucoup de respect, mais d'autres se moquaient de lui et parlaient avec mépris de la religion chrétienne. L'abbé de Cluni n'eut pas de peine à leur démontrer l'excellence de la religion de J.-C. et la fausseté de la leur, ce qui les irrita tellement qu'ils lui mirent les fers aux pieds et l'enfermèrent dans une affreuse prison. Mayeul, dans son triste réduit, n'aspirait qu'au moment où il se verrait couronner du martyre, lorsque Dieu, dans un songe, lui donna l'espérance d'être délivré. Les Sarrasins lui avaient laissé par mégarde un petit traité de l'Assomption de la Sainte-Vierge attribué à saint Jérôme. Ce fut une grande consolation pour le pauvre prisonnier. Il eut la pensée de compter combien il restait de jours jusqu'à l'Assomption, et ayant trouvé qu'il y en avait encore vingt-quatre, il ne désespéra pas de pouvoir célébrer cette fête avec les chrétiens, et pria la Sainte-Vierge de lui obtenir cette grâce.

Les Sarrasins, quelques jours après, le vinrent trouver et lui demandèrent s'il était assez riche pour se racheter, lui et les siens. « Je « ne possède rien en ce monde, répondit Mayeul, mais j'ai sous moi « des gens qui ont de grandes terres et beaucoup d'argent. » Ils l'engagèrent alors à envoyer un des siens chercher la rançon, et la fixèrent à mille livres pesant d'argent. Mayeul envoya un de ses

moines avec un billet écrit de sa main, et qui ne contenait que ces mots : « A mes seigneurs et frères de Cluni, frère Mayeul, malheu-« reux prisonnier :

« Les torrents de Bélial m'ont environné, et j'ai été enveloppé « dans les filets de la mort. Envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour « moi et pour ceux qui sont avec moi. »

Cette lettre causa une profonde affliction à Cluni et dans tout le pays d'alentour. On vendit tout ce qui servait à l'ornement du monastère. De pieux fidèles offrirent des dons volontaires, et on amassa promptement la somme exigée par les barbares. Le porteur fit tant de diligence, que le vénérable abbé put être délivré pour le jour de l'Assomption, comme il le désirait. La nouvelle de sa captivité avait alarmé tout le monde ; on s'empressa partout sur son passage de lui témoigner la joie que l'on ressentait de sa délivrance. Les moines de Cluni allèrent au-devant de lui avec des parfums et des cierges.

Mayeul, en revenant d'Italie, avait prédit la mort d'Othon le Grand, qui mourut en effet la même année. Othon II, son fils, eut pour le saint abbé de Cluni autant de vénération que son père. A peine fut-il assis sur le trône, qu'il songea à remédier aux scandales que l'ambition, la violence et l'immoralité des usurpateurs du saint-siége donnaient depuis trop longtemps au monde chrétien. Dans ce but, il prit, de concert avec sainte Adéléïde, sa mère, la résolution d'élever Mayeul à la papauté, et le manda à sa cour. L'humble abbé refusa cette dignité : « Je veux rester pauvre, dit-« il, et jamais je n'abandonnerai mon petit troupeau. » Comme l'empereur et sa mère redoublaient leurs instances, il demanda du temps pour y penser et se mit en prières. Sa première résolution ne fit que se fortifier, et il répondit aux évêques et aux seigneurs qui voulaient lui persuader de se rendre au désir de l'empereur: « Je sais que je n'ai pas les qualités nécessaires pour une si haute di-« gnité. D'ailleurs, les Romains et moi nous sommes aussi éloignés « de mœurs que de pays. »

Il demeura ainsi ferme dans son refus. C'est une preuve qu'il eût été digne de gouverner l'Eglise. Othon II et Adéléïde, sa mère, donnèrent à Mayeul une autre preuve de leur respect.

Les délations de quelques flatteurs ayant mis entre eux de la mésintelligence, la pieuse Adéléïde fut obligée de se retirer en Bourgogne, auprès de Conrad, son frère. Mayeul l'ayant appris, alla trouver Othon et lui représenta les châtiments qu'il avait à craindre,

en traitant ainsi celle que Dieu lui ordonnait d'honorer. L'empereur fut touché et pria Mayeul de le réconcilier avec sa mère. Adéléïde était trop chrétienne pour ne pas pardonner à son fils, et leur réconciliation fut aussi constante qu'elle avait été sincère.

Le succès des réformes de Mayeul en Germanie et en Italie porta plusieurs évêques et seigneurs de France à mettre sous son autorité les monastères qu'ils possédaient. L'initiative ne venait pas des moines, qui généralement aimaient leurs désordres et s'opposaient, autant qu'il était en eux, à la réforme. Ceux de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, opposèrent une résistance opiniâtre.

L'esprit de saint Maur, patriarche des Bénédictins de France, n'avait point passé dans ce monastère avec ses reliques. Les moines qui se glorifiaient de posséder ce trésor, en avaient perdu un plus précieux, l'amour et l'esprit de leur état, et ils étaient tombés dans un relâchement scandaleux, sous le gouvernement de l'abbé Magenard [1]. C'était un homme de qualité qui aimait le luxe et l'éclat, et n'avait du moine que l'habit; encore le quittait-il souvent pour se revêtir de fourrures précieuses. Il aimait passionnément la chasse où il était plus assidu qu'à l'office, et il nourrissait sur les fonds du monastère, des meutes de chiens et des oiseaux. Les moines marchèrent sur les traces de l'abbé, et bientôt parmi eux on ne vit plus vestige de la discipline régulière. Dieu, cependant, conserva dans cette communauté un saint religieux, nommé Adic, comme un lis parmi les épines, comme une étincelle pour y rallumer le feu de la ferveur. Adic, voyant le désordre croître de jour en jour, eut recours à Burcard [2], comte de Paris et de Corbeil, et le pria d'y apporter remède.

Burcard était un seigneur de haute piété. Affligé du triste tableau que lui fit Adic des désordres des moines de Saint-Maur-des-Fossés, il pria le roi de lui donner en fief ce monastère, jusqu'à ce qu'il y eût mis la règle en vigueur. Le roi était alors Hugues-Capet qui avait été élu par les principaux seigneurs en 987, après la mort de Hludwig-le-Fainéant. Burcard ayant obtenu de Hugues l'abbaye qu'il sollicitait, se rendit à Cluni, se jeta aux pieds de saint Mayeul, et lui dit qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour soumettre à son

[1] Vit. Burcard. comit., apud Duchêne, t. IV, p. 116.

[2] Ou Bouchard. Le roi lui fit épouser la veuve d'Aimon, comte de Corbeil, et père, dit-on, des quatre fils Aymon, si célèbres dans les vieux romans de chevalerie. La famille de Montmorency compte ce Burcard ou Bouchard parmi ses aïeux.

obéissance le monastère de Saint-Maur-des-Fossés. Mayeul, qui était du royaume de Bourgogne, lui répondit : « Vous avez dans votre » royaume tant de monastères! que n'y cherchez-vous le secours » que vous désirez, plutôt que de venir chercher si loin des incon- » nus? » Cependant il se laissa fléchir aux instantes prières du comte, et partit à sa suite avec quelques-uns de ses religieux les plus parfaits.

Quand ils furent arrivés sur la Marne, près de Saint-Maur, le comte envoya ordre à l'abbé et aux moines de venir à sa rencontre au-delà de cette rivière. Ils y allèrent sans se douter de rien; mais à leur arrivée, Burcard leur déclara que ceux d'entre eux qui voudraient vivre sous la conduite et suivant la réforme de Mayeul, pouvaient s'en retourner au monastère, mais que les autres pouvaient se retirer où il leur plairait. Presque tous aimèrent mieux s'en aller, n'emportant que les habits qui les couvraient, que de vivre avec régularité. Magenard fut mieux traité, parce qu'il était noble, et on lui donna l'abbaye de Glanfeuille ou Saint-Maur-sur-Loire qui dépendait de Saint-Maur-des-Fossés.

Mayeul laissa dans ce dernier monastère les religieux qu'il y avait amenés avec lui, et leur donna pour prieur un moine, nommé Teuton, qui dans la suite en fut abbé. Le roi fut si édifié de la ferveur des moines de Saint-Maur-des-Fossés, qu'il leur donna plusieurs terres. Le comte Burcard fit de même et voulut y terminer sa vie sous l'habit monastique.

Eudes ou Odon, comte de Chartres, de Tours et de Blois, entreprit, vers le même temps, de rétablir la règle monastique à Marmoutier. Les religieux de cette abbaye, après avoir longtemps suivi la règle de saint Martin leur père, y avaient renoncé pour suivre la règle des chanoines qui était plus douce. Eudes obtint de saint Mayeul treize moines qu'il mit à Marmoutier où l'on suivit désormais la règle de saint Benoît, suivant la réforme de Cluni. Villebert fut mis à la tête de la nouvelle communauté, avec le titre de prieur; mais on pensa que ce serait manquer à saint Martin que de ne pas donner un abbé particulier à son monastère, et Villebert en prit le titre. Mayeul le trouva d'abord mauvais, mais Villebert lui représenta que le pape et le roi l'avaient ainsi voulu pour honorer saint Martin.

Le monastère de Marmoutier n'en fut pas moins sous la surveillance de l'abbé de Cluni qui était à la tête de toute la congrégation, et auquel on donnait le titre de premier abbé (proto-abbas).

Eudes voulut, comme Burchard, mourir sous l'habit monastique ; il se fit moine à Marmoutier, se croyant ainsi plus sûr de trouver grâce auprès du souverain juge.

Henri [1], duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, affilia aussi à la congrégation de Cluni l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre ; Brunon, évêque de Langres, s'adressa de même à Mayeul pour réformer celle de Saint-Bénigne à Dijon. Le saint abbé y envoya douze de ses moines auxquels il donna pour supérieur un religieux nommé Guillaume, qu'il avait amené d'Italie.

Guillaume [2] fut élevé dans le monastère de Saint-Janvier à Locedia, près Verceil. Ce qu'il avait entendu dire de la régularité de Cluni lui avait déjà inspiré le désir d'aller y mener une vie plus parfaite, lorsque saint Mayeul s'arrêta à Locedia, dans un de ses voyages en Italie. Guillaume lui fit connaître secrètement ses désirs, et Mayeul, qui découvrit en lui d'excellentes dispositions, lui promit de l'emmener à son retour de Rome.

Guillaume fit de rapides progrès dans la piété et montra une rare capacité pour le gouvernement. C'est pourquoi saint Mayeul l'envoya tour à tour réformer les monastères de Saint-Saturnin-sur-le-Rhône, de Saint-Bénigne à Dijon et de Bèze. Henri de Bourgogne lui donna de plus à réformer celui de Verzi. Guillaume se montra partout le digne collaborateur de Mayeul, et sa réputation pénétra jusqu'en Normandie.

Richard I[er], qui en était duc, avait fait rétablir l'église et le monastère de Fescamp et y avait mis des chanoines à la place des religieuses pour lesquelles ce monastère avait été bâti primitivement. Les chanoines y menèrent une vie très-peu régulière, et Richard prit la résolution de les remplacer par des moines ; il mourut avant d'avoir pu exécuter son projet. Son fils Richard II hérita de sa pensée, et manda l'abbé Guillaume à sa cour. Le saint abbé accepta Fescamp, et y mit une colonie religieuse qui donna autant d'édification que les chanoines avaient donné de scandale. Le duc Richard venait souvent dans la nouvelle communauté, servait lui-même les religieux à table et prenait la dernière place au milieu d'eux.

Outre Fescamp, Richard mit encore sous la discipline de Guillaume les monastères de Jumièges, de Saint-Ouen, du Mont-Saint-Michel et quelques autres. Le saint abbé établissait partout, non-

[1] *V.* Biblioth. Clun., p. 314.

[2] Rod. Glab., Vit. S. Guill. ; apud Mabill., act. SS. Bened.

seulement la discipline la plus exacte, mais aussi des écoles où tous ceux qui voulaient s'instruire, riches ou pauvres, libres ou esclaves, étaient admis, et quelquefois même nourris sur les revenus des monastères.

Grâce à ces écoles monastiques, on vit renaître, au commencement du XI[e] siècle, l'amour de la science, de la littérature et des arts. L'œuvre de Charlemagne était reprise après un siècle d'interruption. C'est aux moines Odon, Mayeul, Guillaume, Odilon, à leurs disciples ou à leurs imitateurs que l'Église de France doit d'être sortie si brillante des ruines du X[e] siècle. Que toutes les générations bénissent ces enfants de saint Benoît qui reçurent du ciel une si haute mission civilisatrice!

Guillaume affilia encore à la congrégation de Cluni les monastères de Saint-Faron de Meaux, de Gorze, de Saint-Evre de Toul, de Saint-Arnoul de Metz et plusieurs autres. Il gouverna environ quarante-huit monastères, dans lesquels on comptait douze cents moines.

Dans ses voyages, Guillaume fit de nombreuses conquêtes pour sa congrégation. Une des plus avantageuses fut celle d'un chanoine de Saint-Julien de Brioude, nommé Odilon.

Ce fut, dit-on, à la persuasion de Guillaume [1] qu'Odilon embrassa la vie monastique à Cluni. Il n'y était que depuis quatre ans, lorsque saint Mayeul jeta les yeux sur lui pour en faire son successeur. Se voyant vieux et chargé d'infirmités, Mayeul voulut imiter ses prédécesseurs et faire élire son successeur de son vivant. «Craignant, comme il le dit lui-même dans la charte d'élection qui a été conservée, que les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent de maintenir la règle dans toute sa vigueur, » il convoqua la communauté, et fit élire Odilon (991) qui eut dès lors le titre d'abbé conjointement avec saint Mayeul qui mourut trois ans après.

Mayeul, déchargé du soin de la communauté, ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Loin de se relâcher dans sa vieillesse, dit l'auteur de sa Vie [2], il s'excitait à servir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne

[1] Quelques auteurs disent cependant que ce fut S. Mayeul qui gagna à Cluni S. Odilon, dans un voyage qu'il fit en Auvergne. S. Odilon était originaire de cette province. Les anciens seigneurs de Mercœur prétendaient être de la même famille que S. Odilon.

[2] Vit. S. Majol., c. 19.

voulait plus paraître en public, et se tenait enfermé dans le monastère ou dans quelqu'une des maisons qui en dépendaient. Là, il ne laissait pas de donner aux frères de salutaires avis; mais son occupation principale était la prière ou la lecture; souvent il pleurait au souvenir des hommes spirituels qu'il avait connus, qui faisaient fleurir la religion et combattaient courageusement pour la défense de l'Église; il gémissait d'être si loin de ses modèles, et désirait ardemment de quitter le monde où il se croyait inutile.

Telles étaient ses dispositions lorsque le roi Hugues le pria de se rendre au monastère de Saint-Denis où la paix avait été troublée. Mayeul se mit en route malgré ses infirmités, mais il tomba malade en arrivant au prieuré de Silviniac (Souvigny), situé à deux lieues de Moulins, et dépendant de sa congrégation. Il connut que sa dernière heure était arrivée, et l'envisagea avec cette douce joie que donne aux saints l'espérance de voir bientôt leurs vertus couronnées. Ses religieux fondant en larmes autour de son lit, il les consolait par ces paroles : « Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger » du bonheur dont je vais bientôt jouir? Dieu m'appelle ; après le » combat il me convie à la gloire. » Il leur donna ensuite à tous l'absolution et la bénédiction, après quoi il ne s'entretint plus qu'avec Dieu. « Seigneur, disait-il, je suis charmé de la beauté de » votre maison ; que vos tabernacles sont aimables, ô seigneur des » vertus! » Puis il priait en silence et formait sur lui le signe de la croix. Il passa ainsi au repos éternel, plein de jours et de mérites, le 11 de mai de l'année 994.

Le roi Hugues, ayant appris la mort du saint homme, accourut à Silviniac pour assister à ses funérailles. Begon, évêque de Clermont, consacra un autel sur son tombeau peu de temps après sa mort; et, en 1095, Urbain II leva son corps de terre pour l'exposer à la vénération des fidèles.

A la mort de Mayeul, la congrégation de Cluni avait des ramifications dans toutes les provinces de France. Nous verrons plus tard les nouveaux accroissements que lui donna l'abbé Odilon.

III.

GERBERT. — Sa naissance. — Ses premières études au monastère d'Aurillac — Ses voyages en Espagne et en Italie. — Il revient en France avec l'archidiacre de Reims et devient chef de l'école cathédrale de cette ville. — Enseignement de Gerbert. — Son deuxième voyage en Italie — Sa discussion avec Otrik. — L'empereur Othon II le fait abbé de Bobio. — Difficultés qu'il éprouve dans cette abbaye. — Il revient à Reims. — Sa conduite dans l'affaire d'Adalberon-Ascelin, évêque de Laon. — Il se déclare pour le roi Hugues et contre Charles de Lorraine. — Adalberon d'Ardenne, archevêque de Reims, désigne Gerbert pour lui succéder et meurt peu après. — On choisit pour archevêque de Reims Arnulph au lieu de Gerbert. — Serment d'Arnulph. — Il trahit le roi Hugues et livre la ville de Reims à Charles de Lorraine. — Conduite sage de Gerbert à l'égard d'Arnulph. — Gerbert quitte Reims — Ses lettres à Arnulph. — Concile de Senlis où Arnulph refuse de comparaître. — Lettres de Hugues et des évêques au pape — Silence du pape. — Hugues attaque Laon, et s'en rend maître par les intrigues d'Adalberon-Ascelin. — Charles de Lorraine prisonnier avec sa famille. — Concile de Reims pour juger Arnulph. — Détails de la procédure. — Élection de Gerbert à l'archevêché de Reims — Une remarque historique.

982 — 991.

Si l'impulsion civilisatrice imprimée par Charlemagne à la société ne s'éteignit pas au xᵉ siècle, on le doit surtout aux premiers abbés de Cluni et à Gerbert.

Ce grand homme fit, pour les écoles ecclésiastiques, ce que firent pour les écoles monastiques, Odon, Mayeul, Odilon et leurs collaborateurs. Les travaux et les disciples de Gerbert eurent une immense influence et préparèrent la renaissance du xiᵉ siècle.

Gerbert [1] naquit dans la première moitié du xᵉ siècle, au milieu des montagnes de l'Auvergne, de parents pauvres et d'assez basse extraction; il devint orphelin dès ses plus tendres années, et fut élevé au monastère d'Aurillac. L'abbé Gérald, Raimond, écolâtre du monastère, les moines Bernard et Airard lui donnèrent des soins paternels.

Après avoir étudié la grammaire à Aurillac, Gerbert, passionné pour la science, sollicita la permission de quitter le monastère pour visiter les écoles les plus célèbres et chercher un nouvel aliment à son génie.

L'Espagne était alors renommée pour la profondeur de ses études. Gerbert prit le chemin de ce pays, muni d'une lettre de recom-

[1] Chron. Aureliac.; Chron. Virdun.; Adhem. Caban. Chron.; Rod. Glab., l. 1, c. 4; Gerbert., epist. 17 ad Gerald., 45, 91 ad Raimund. — Nous avons profité, dans ce chapitre, de l'ouvrage composé par Hock sur la vie de Gerbert ou Sylvestre II. Ce livre a été traduit par M. l'abbé Axinger qui l'a enrichi de notes utiles.

mandation de son abbé Gérald, pour Borel, duc d'Espagne [1]. Celui-ci le reçut avec bonté et le confia à l'évêque Hatton sous lequel le jeune moine fit de grands progrès dans les sciences mathématiques. Gerbert, pendant son séjour en Espagne, se mit en relation avec tous les savants du pays, et surtout avec Warin [2], abbé de Saint-Michel de Cusan, monastère peuplé d'artistes distingués. Plusieurs chroniqueurs prétendent que Gerbert ne s'arrêta pas dans la Marche d'Espagne, et que l'amour de la science le porta à s'avancer jusqu'à Séville et à Cordoue, pour s'initier aux sciences cultivées alors par les Arabes.

Il est certain au moins que ce fut en Espagne qu'il acquit ces connaissances mathématiques et astronomiques qui excitèrent l'étonnement de ses contemporains, au point qu'ils le regardèrent comme un magicien. Il fait lui-même mention dans ses lettres [3] du Traité des Nombres de l'Espagnol Joseph, et du Traité d'Astrologie que Lupito traduisit en latin à Barcelone. Borel et l'évêque Hatton ayant entrepris le voyage de Rome, Gerbert les y accompagna et se fit connaître de l'empereur Othon qui s'y trouvait alors [4]. Il en obtint des marques de bienveillance qui l'attachèrent à la maison impériale, et eurent ainsi une influence décisive sur son avenir.

Le pape [5] ayant remarqué la facilité merveilleuse de Gerbert, et ayant appris qu'il était fort habile dans les mathématiques et la musique, sciences fort peu cultivées en Italie, conseilla à l'empereur de le retenir à Rome et obtint le consentement de Borel et d'Hatton en leur promettant de garder peu de temps leur protégé. Gérard, archidiacre de Reims et docteur très-renommé pour ses connaissances philosophiques, ayant fait quelque temps après un voyage à Rome, Gerbert, qui désirait passionnément étudier la logique, obtint de l'empereur de suivre l'archidiacre à son retour en France. Admis à l'école ecclésiastique de Reims, il s'y fit bientôt remarquer par son étonnante facilité, et l'archevêque Adalberon d'Ardenne lui confia la direction de son école cathédrale.

[1] C'est-à-dire de la Marche d'Espagne, qui s'étendait des deux côtés des Pyrénées.

[2] Gerbert., Epist. 45.

[3] *Ibid.*, Epist. 17, 25.

[4] Sous le pape Jean XIII, vers l'an 968. C'était l'empereur Othon-le-Grand que connut Gerbert à son premier voyage de Rome.

[5] Rich., Hist. Franc.

Gerbert en fit la plus brillante que l'on eût vue depuis long-temps en France, et y forma un grand nombre de disciples distingués que nous aurons bientôt occasion de faire connaître.

L'enseignement de Gerbert était vaste et profond. Il initiait [1] d'abord ses disciples à tous les secrets de la dialectique et les faisait passer ensuite à l'étude des règles de la poésie qu'il leur donnait à admirer dans les œuvres de Virgile, de Stace, de Térence, de Juvénal, de Perse, d'Horace et de Lucain. Puis venaient la rhétorique, la philosophie et enfin les mathématiques, à l'enseignement desquelles il donnait beaucoup de soin. Il réforma particulièrement l'arithmétique, qui est la base des sciences mathématiques, contribua à faire renaître la connaissance de la musique, qui était alors à peu près inconnue en France, et perfectionna la méthode musicale en distinguant clairement sur une seule gamme les tons et demi-tons, les bémols et les dièzes. Il ne se contentait pas d'initier ses élèves aux règles de l'harmonie et aux éléments des mathématiques, mais se donnait encore une peine infinie pour les instruire de l'astronomie; dans ce but il composa des machines propres à leur faire comprendre la forme de la terre et les mouvements des astres.

Il ne donnait pas moins de soin à l'enseignement de la géométrie; le traité qu'il en a composé se distingue principalement par la clarté et l'exactitude des démonstrations [2].

L'enseignement de Gerbert lui acquit une réputation immense, non-seulement en France, mais en Germanie et au-delà des Alpes. De tous côtés on accourait à ses leçons; l'archevêque de Reims, Adalberon, qui avait pour lui l'amitié la plus touchante; Notger, de Liége; Ecbert, de Trèves; Eccard, abbé de Saint-Julien de Tours; Adson, abbé de Montier-en-Der; Constantin, écolâtre de Fleuri, et beaucoup d'autres savants, s'honoraient d'être en relations avec lui.

La vie de Gerbert s'écoula ainsi, dans la rude tâche du haut enseignement, jusqu'à l'année 980. Nous le trouvons à cette époque en Italie; sa vie dès-lors se déroule plus brillante, mais aussi plus agitée. Il avait accompagné en Italie l'archevêque Adalberon [3]. Ce fut dans ce voyage qu'il rencontra à Ravenne le célèbre écolâtre de Magdebourg, Otrik, avec lequel il eut une discussion scientifique fort curieuse.

[1] Rich., Hist. Franc.

[2] Parmi les élèves de Gerbert à Reims, on remarque Robert, fils de Hugues Capet, alors duc et peu après roi de France.

[3] Rich., Hist. Franc.

Otrik ayant entendu parler de la vaste science de l'écolâtre de Reims, avait envoyé un de ses disciples suivre ses leçons, et l'avait chargé de lui rapporter quelques-unes de ses opérations arithmétiques et de ses démonstrations philosophiques, afin de voir s'il était vraiment digne de sa réputation.

Otrik crut trouver un vice essentiel dans la division de la philosophie donnée par Gerbert, et fit part de sa découverte à l'empereur Othon II, qui lui avait confié l'éducation de son fils.

L'année suivante (980), l'empereur fit le voyage d'Italie et emmena Otrik avec lui. Ayant rencontré à Pavie Adalberon, Gerbert et Adson, abbé de Montier-en-Der, il les pria de l'accompagner jusqu'à Ravenne, et fut enchanté de l'occasion qui s'offrait ainsi d'elle-même de mettre aux prises Gerbert et Otrik.

Tous les savants des environs, convoqués par l'empereur, accoururent à Ravenne pour être témoins de la lutte. Othon prit séance au milieu d'eux, et posa lui-même la question sur laquelle les deux champions devaient argumenter.

La discussion fut vive et animée. De la division de la philosophie, on passa aux plus hautes questions de métaphysique, et le jour était terminé que les deux combattants étaient encore aux prises.

Otrik ne fut pas heureux. Gerbert revint en France avec une réputation plus brillante encore qu'auparavant. L'empereur Othon conçut la plus haute opinion de sa science, et, en témoignage de son admiration, lui donna l'abbaye de Bobio.

Les circonstances n'étaient pas favorables lorsque Gerbert prit possession de son abbaye. Son prédécesseur Pétroald en avait aliéné les biens, et les hommes puissants qui les possédaient cherchèrent à obtenir du nouvel abbé la confirmation de ce qui avait été fait en leur faveur. Mais Gerbert voulut soutenir les droits de son monastère, ce qui lui fit autant d'ennemis de ceux qui possédaient les biens dont il revendiquait la propriété.

Après avoir tenté de le rendre odieux à l'empereur et à l'impératrice-mère Adéléïde, ces hommes en vinrent jusqu'à faire des préparatifs de guerre afin d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir autrement. Tout moyen, du reste, leur paraissait bon contre un étranger qu'ils haïssaient et auquel ils ne pouvaient pardonner d'avoir été préféré aux Italiens pour le fief important de Bobio. Ils lui faisaient même un crime de son dévouement à Othon, qui, en sa qualité de Saxon, n'était pour eux qu'un Barbare.

Cet empereur mourut en 983. Privé de son protecteur, Gerbert

tourna les yeux vers le siége apostolique; mais il était occupé par Jean XIV, avec lequel il s'était brouillé lorsque ce pape n'était encore qu'évêque de Pavie. « Je suis entouré d'ennemis, lui écrivit-il, « et je ne possède plus rien que mon bâton pastoral et la bénédic- « tion apostolique. » Il n'obtint même pas de Jeau XIV cette bénédiction, et se décida alors à quitter l'Italie.

« J'ai bien des armes et des vassaux, écrivit-il alors à celui qui « lui avait tenu lieu de père, à Gérald d'Aurillac; mais quel espoir « puis-je conserver, n'ayant plus le soutien de l'empereur et sa- « chant à quoi m'en tenir sur la fidélité, les dispositions et les « mœurs de certains Italiens. Je cède aux circonstances et je vais « reprendre mes études que j'avais interrompues pour quelque « temps, mais auxquelles je n'avais point renoncé. »

Il retourna à Reims, auprès de son ami Adalberon; mais, dans sa pensée, son séjour en France ne devait être qu'une halte momentanée, et, ne désespérant pas de revoir bientôt son abbaye, il y avait laissé une partie de ses livres, ses meubles et une orgue qu'il destinait à ses amis, les moines d'Aurillac.

Après son départ de Bobio, deux factions adverses y mirent le trouble et la confusion. Quelques moines se déclarèrent contre lui et nommèrent successivement plusieurs abbés. Gerbert leur reprocha vivement d'avoir méprisé son autorité, consola ceux qui lui étaient restés fidèles, et fut toujours reconnu pour abbé par les moines les plus vertueux.

Il songeait à faire le voyage de Rome afin de poursuivre, auprès du pape Jean XV, sa réintégration dans ses fonctions et dans la possession des biens de son monastère, lorsque Boniface, surnommé Francon, qui déjà s'était emparé du siége apostolique par le meurtre et la violence, l'usurpa de nouveau. Boniface avait été obligé de se réfugier à Constantinople après avoir été chassé une première fois de Rome; mais lorsqu'il eut appris la mort de l'empereur, il reprit le chemin de l'Italie, fit étrangler le pape Jean XV et se rendit possesseur du saint-siége.

Gerbert ne pouvait espérer obtenir justice d'un tel pape. Après avoir hésité quelque temps s'il retournerait en Espagne où le rappelait l'abbé de Cusan, Warin; s'il irait à la cour impériale, ou s'il resterait à Reims, il se fixa définitivement dans cette dernière ville et reprit la direction de l'école épiscopale [1].

[1] Gerb., Epist. pass.

, Son dévouement à la famille des Othon le jeta alors dans des intrigues politiques.

Henri de Bavière, oncle du jeune Othon III, désirant placer sur sa tête la couronne impériale, chercha à gagner à sa cause le roi de France, Lothaire. Celui-ci se rendit sur les bords du Rhin; mais, au lieu de faire la guerre en faveur d'un autre, il crut plus avantageux de la faire pour lui-même, entreprit de s'emparer de la Lorraine et d'en dépouiller Charles qui s'était fait vassal des empereurs d'Allemagne. Lothaire mourut au milieu de cette guerre.

On voit, par la correspondance de Gerbert, qu'il travailla avec une étonnante activité à apaiser une guerre qui eût pu être si préjudiciable au jeune Othon et favoriser les prétentions de Henri. La paix ayant été conclue en 985, Gerbert espérait continuer paisiblement ses études, lorsqu'il fut obligé de prendre part au triste débat que suscita Charles de Lorraine, en accusant la reine Emma, veuve du roi Lothaire, d'adultère avec Adalberon-Ascelin, évêque de Laon. Le fils d'Emma, le roi Louis-le-Fainéant, se déclara contre elle; Adalberon fut outragé et chassé. A la tête de ses adversaires était Arnulph, fils naturel du roi Lothaire et clerc de l'église de Laon.

Adalberon-Ascelin, qui protestait de son innocence, s'adressa à tous ses confrères dans l'épiscopat et leur écrivit [1] :

« Quoique j'aie été forcé de quitter mon siége devant l'autorité du « roi et la faction de certaines gens, je ne suis cependant pas privé « de l'épiscopat. Ma conscience ne me reproche rien, et des accusa- « tions calomnieuses ne peuvent être un motif de condamnation. « Que j'aie la consolation de vous voir compatir à ma douleur et « que mon troupeau sente l'absence de son pasteur. Je vous en « prie donc, je vous en conjure, que personne de vous ne donne « le saint-chrême, ne célèbre la messe et ne donne la bénédiction « épiscopale dans toute l'étendue de mon diocèse. »

Cependant le roi et la faction dirigée par Charles de Lorraine cherchaient à faire déposer l'évêque de Laon [2]. L'archevêque de Reims, Adalberon d'Ardenne, refusa énergiquement de se faire l'instrument de leur haine. Soutenu par Gerbert, son ami, il résista courageusement à toutes les intrigues, malgré les menaces du roi qui vint mettre enfin le siége devant Reims. Gerbert, l'ami, le conseil de l'archevêque Adalberon, éprouva alors, comme il le dit lui-

[1] Inter Gerbert. Epist. 98, edit. Duchêne. Hist. Franc. script., t. II, p. 812.

[2] *Ibid.*, Epist. 97.

même [1], les effets de la colère des rois, des séditions populaires et des discordes des souverains; mais la paix fut rétablie par l'entremise de Béatrix, duchesse de Lorraine. Le roi se réconcilia avec la reine Emma, sa mère, et Adalberon-Ascelin fut rétabli sur le siége de Laon,

Le roi Louis-le-Fainéant mourut peu de temps après (987) sans laisser d'enfants. D'après l'ordre de succession suivi ordinairement par les races germaniques, la couronne appartenait à l'oncle du roi, Charles de Lorraine. Mais les Français ne l'aimaient pas et élurent roi Hugues-Capet, duc de France, arrière petit-fils de Robert-le-Fort. Hugues fut sacré à Reims par l'archevêque Adalberon, le dimanche 3 juillet 987, et, pour assurer le trône à sa famille, il fit couronner roi à Orléans, au mois de janvier de l'année suivante, son fils Robert, âgé de seize ans.

Gerbert, qui avait compté Robert parmi ses élèves à l'école de Reims, et qui était honoré de l'amitié de Hugues, se déclara pour les nouveaux rois et travailla de tout son pouvoir, comme l'atteste sa correspondance, à les faire reconnaître par tous les vassaux sur lesquels il pouvait avoir quelque influence.

Cependant Charles de Lorraine entreprit de conquérir une couronne qu'il regardait comme sienne; se jeta sur les terres de France, s'empara de Laon et fit prisonniers la reine Emma et Adalberon-Ascelin. Hugues n'était pas encore assez affermi sur son trône pour résister à Charles de Lorraine; les vassaux eussent peut-être refusé d'obéir à sa voix, et il le laissa pour quelque temps en possession de sa conquête.

Charles, enhardi par ses succès, voulut se faire sacrer roi et s'adressa dans ce but à l'archevêque Adalberon, sous prétexte de lui demander ses conseils. Gerbert écrivit pour son ami cette réponse à la lettre du duc de Lorraine [2] :

« Comment vous adressez-vous à moi, pour me demander con-« seil, puisque vous me regardez comme un de vos plus grands en-« nemis; vous m'appelez père, et en même temps vous cherchez à « m'arracher la vie. Je n'ai pas mérité que vous en agissiez ainsi « envers moi, car ce n'est pas mon habitude de me mêler aux in-« trigues des hommes pervers. Vous le savez, je vous conseillai au-« trefois de vous adresser, avant de rien entreprendre, aux princi-

[1] Gerbert., Epist. 91 ad Raimund.

[2] *Ibid.*, Epist. 122.

» paux du royaume. Qu'étais-je, en effet, pour m'arroger le droit
» de donner un roi aux Français? Ce sont là des affaires d'État qui
» ne sont pas du ressort d'un particulier. Vous croyez que je hais la
» famille royale; j'en prends mon Rédempteur à témoin, je n'ai
» contre elle aucun sentiment de haine. Vous me demandez ce que
» vous devez faire : il est difficile de le dire, je n'en sais rien, et,
» quand je le saurais, je ne sais si j'oserais le déclarer. Quant à
» vous personnellement, je voudrais pouvoir vous reconnaître pour
» seigneur, sans manquer à l'honneur; car quoique vous ayez ra-
» vagé le sanctuaire de Dieu, que vous ayez incarcéré une reine
» contre le serment que vous lui aviez fait, que vous ayez jeté en
» prison l'évêque de Laon et méprisé les anathèmes des autres évê-
» ques; tout cela ne peut me faire oublier le service que vous m'avez
» autrefois rendu en m'arrachant à mes ennemis. Je ne vous dirai
» pas que vous formez contre le roi mon seigneur une entreprise
» au-dessus de vos forces; mais laissez-moi vous dire que vos parti-
» sans vous trompent et qu'ils recherchent plus leurs intérêts que
» les vôtres... Mais peut-être en ai-je déjà trop dit. »

Cette lettre fort habile dut contrarier profondément Charles de Lorraine, qui eût désiré recevoir d'Adalberon la consécration royale. Cependant il ne renonça point à son projet. Hugues semblait d'abord se préoccuper fort peu de ses tentatives d'envahissement. Les grands vassaux du nord qui lui étaient dévoués suffisaient bien pour arrêter la marche de son compétiteur, et il s'occupait exclusivement à s'attacher les vassaux des provinces centrales et méridionales. Deux surtout hésitaient à le reconnaître pour roi : Seguin, archevêque de Sens, et Guillaume, duc d'Aquitaine.

Seguin était un prélat de mérite et son influence était grande. Hugues désirait vivement qu'il se déclarât, et lui écrivit à ce sujet :

« Comme nous ne voulons pas abuser de la puissance royale, lui dit-il [1], nous avons l'intention de prendre, sur toutes les affaires publiques, l'avis de nos fidèles et de suivre leurs décisions. Vous êtes particulièrement digne que nous ayons confiance en vos conseils; nous vous avertissons donc avec bonté de venir, avant le premier jour de novembre, nous prêter serment de fidélité, à l'exemple des autres vassaux, pour le bien de la paix, pour l'union de l'Église et de tout le peuple chrétien. Si, à l'instigation de quelques hommes pervers, vous refusiez de le faire, vous vous attireriez une sentence

[1] Inter Gerbert. Epist. 107, edit. Duchêne; Hist. Franc. script., t. II.

sévère de la part du pape et des évêques vos comprovinciaux; moi-même, malgré ma clémence dont personne ne doute, je serais obligé, en vertu de ma dignité royale, d'user envers vous de sévérité.»

Le pape et les évêques avaient ouvertement favorisé l'élection de Hugues, et l'influence de l'autorité ecclésiastique n'avait pas peu contribué à lui attacher les vassaux qui le regardaient, sur l'attestation des évêques, comme l'élu de Dieu.

Hugues vit donc bientôt se grouper autour de lui tous les seigneurs français, et fut en état de déclarer la guerre au duc d'Aquitaine qui différait encore. Après lui avoir fait sentir sa puissance en le battant près de Poitiers, Hugues marcha contre Charles de Lorraine et mit le siége devant la ville de Laon.

Adalberon d'Ardenne, archevêque de Reims, était à ce siége avec toutes les troupes de son archevêché. Il y tomba malade, se fit transporter à Reims, et mourut le 23 janvier 988.

Il avait désigné pour lui succéder son savant ami Gerbert qui l'avait aidé de ses lumières et de ses conseils dans les affaires politiques et ecclésiastiques les plus importantes. Gerbert était, sans contredit, le meilleur choix qu'on pût faire; mais la politique l'emporta sur son mérite, et on mit à la place dont il était digne le jeune Arnulph, ce fils naturel du roi Lothaire, clerc de l'église de Laon, qui s'était déclaré contre son évêque Adalberon-Ascelin. Hugues voulait gagner à son parti ce jeune ambitieux et donner quelque satisfaction aux partisans de l'ancienne famille karolingienne. Les évêques réunis à Reims entrèrent dans les vues du roi, et consacrèrent Arnulph dont ils firent un éloge pompeux. «C'était, suivant eux [1], un homme d'une grande piété, d'une foi remarquable, d'une admirable constance; prudent dans le conseil, et capable dans l'exécution. Né et élevé dans le pays, il s'était toujours montré pur d'hérésie simoniaque, éloigné de toute faction tyrannique, très-juste envers tout le monde.»

Gerbert n'en parlait pas si bien dans une de ses lettres [2] : «Arnulph, dit-il, fils, à ce qu'on croit, du roi Lothaire, après avoir usé de ruse et de perfidie envers son évêque, et l'avoir livré lui et sa ville; après avoir répandu beaucoup de sang humain et causé beaucoup de ravages et d'incendies, fut condamné dans un con-

[1] Labb., Conc., t. IX, p. 734.

[2] Gerbert., Epist. ad Wilderod. episc.; apud Duch., Hist. deposit. Arnulph., t. IV, p. 114.

cile des évêques de toute la France; cependant, après la mort de l'archevêque Adalberon de bienheureuse mémoire, et n'ayant été réconcilié que par Adalberon de Laon, il fut gratifié de la métropole de Reims, dans l'espérance qu'on eut d'obtenir la paix par ce moyen. »

Les évêques, dans l'acte d'élection dont nous avons rapporté un fragment, font allusion à cette condamnation d'Arnulph, l'attribuent au malheur des temps, et prétendent qu'il en fut relevé par l'autorité ecclésiastique.

Hugues fit sacrer Arnulph, archevêque de Reims, et lui fit prêter, dans la cérémonie de son ordination, le serment suivant[1] :

« Moi, Arnulph, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, je promets de garder aux rois des Français, Hugues et Robert, la fidélité la plus entière; de leur prêter en tout, selon mon pouvoir et mon savoir, conseil et assistance, et de ne soutenir jamais leurs ennemis de mes conseils ni de mon secours. Je fais ces promesses en présence de la Majesté Divine, des esprits bienheureux, et de toute l'Église, espérant la récompense de l'éternelle bénédiction pour ma fidélité à les observer. Mais, si contre ma volonté et mes désirs, je m'écartais de cette fidélité, que la bénédiction se change pour moi en malédiction; que mes jours soient abrégés, et qu'un autre reçoive mon épiscopat; que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je signe cet écrit fait par moi, pour être à mon égard un témoignage de bénédiction ou de malédiction, et je prie mes frères et mes fils de le signer aussi.

« Moi Arnulph, archevêque, j'ai signé. »

Arnulph maintint auprès de lui Gerbert[2], mais il suivit trop peu de temps ses conseils.

Charles de Lorraine était toujours à Laon. Tout-à-coup, ses soldats se présentent devant la ville de Reims dont ils trouvent les portes ouvertes; ils brisent les portes de l'église cathédrale, pillent le sanctuaire, se livrent à toutes sortes d'outrages envers les prêtres et les habitants de la ville; l'archevêque lui-même tombe en leur pouvoir.

Bientôt on apprend que c'est le prêtre Adelgar, le confident

[1] Apud Labb., Conc., t. IX, p. 734. — V. etiam Hist. deposit. Arnulph., apud Duch., Hist. Francor. script., t. IV, p. 101 et seq.

[2] V. plusieurs lettres d'Arnulph parmi celles de Gerbert; une entre autres à Ecbert de Trèves.

d'Arnulph, qui a ouvert les portes de la ville à l'ennemi. Arnulph était neveu de Charles et l'ami intime de son fils Louis; déjà on l'avait vu au nombre des partisans du prince Lorrain, lorsque celui-ci avait pris Laon. Toutes ces circonstances éveillent l'attention. On soupçonne Arnulph d'avoir trahi sa foi par amour pour sa famille, et d'avoir consenti à se constituer prisonnier pour mieux jouer son rôle [1].

Gerbert se trouvait à Reims dans une position difficile. Connu pour son dévouement au roi Hugues, Charles de Lorraine le détestait, et ne se croyait pas débarrassé de l'archevêque Adalberon, tant que vivrait son conseiller Gerbert. Cependant il n'osa pas l'arrêter et se contenta de l'abreuver de mille dégoûts [2].

Arnulph, pour faire croire qu'il n'était pour rien dans la trahison qui avait livré Reims à Charles de Lorraine, fulmina un monitoire foudroyant contre ceux qui avaient ravagé la ville.

« Troupe scélérate de brigands, s'écrie-t-il [3], que veux-tu? Les larmes de la veuve et de l'orphelin ne te touchent donc point? Tu ne crains donc pas celui qui est leur avocat? Malgré toi, il sera ton juge et le vengeur des crimes que tu as commis sous ses yeux. Tu ne t'es pas contentée de tes actions infâmes, tu es encore entrée dans l'Église de la mère de Dieu, dans ce sanctuaire vénérable à tous les hommes, tu en as brisé les portes, tu l'as souillé et profané. Tout ce que tes yeux ont vu, tu l'as désiré; tout ce que tes mains ont pu toucher, tu l'as volé. »

Arnulph ordonne ensuite aux pillards de restituer tout ce qu'ils ont pris dans la ville de Reims, excepté les vivres, sans quoi il les menace de les excommunier; ce qu'il fit peu après en ces termes :

« Par l'autorité du Dieu Tout-puissant Père, Fils et Saint-Esprit, avec le secours de la bienheureuse Marie toujours vierge, en vertu de la puissance qui a été donnée aux apôtres, et qui nous a été transmise, nous vous excommunions, anathématisons, maudissons, et retranchons de l'Église, vous tous qui avez été les auteurs, les coopérateurs et les fauteurs du brigandage exercé dans la ville de Reims. Que vos yeux se ferment à la lumière! que vos mains et vos autres membres se dessèchent! que vous travailliez sans trouver le repos, et sans jouir jamais du fruit de votre

[1] Hug. Flav., Chron. Virdun.

[2] Gerbert., Epist. passim.

[3] Apud Labb., Conc., t. IX, p. 735.

labeur! que la crainte et la terreur vous saisissent en présence de vos ennemis! que votre partage soit avec le traître Judas, dans la région de la mort et des ténèbres! »

Le roi Hugues et les évêques crurent d'abord qu'Arnulph était de bonne foi, et s'assemblèrent à Senlis pour excommunier le prêtre Adelgar et tous ceux qui avaient ravagé la ville de Reims:

« Satellites d'un nouveau Judas, s'écrient les évêques dans leur sentence [1], jusqu'où s'étendra votre licence effrénée? Quel terme votre chef a-t-il mis à ses crimes? Votre chef, c'est le prêtre Adelgar, l'opprobre de la dignité sacerdotale. Malheureux prêtre! c'est à toi que nous adressons la parole. Après avoir à Laon souillé tes mains dans les combats, qui t'a porté à devenir une seconde fois apostat du sacerdoce, à livrer Arnulph, ton archevêque et ton ami? Te serais-tu flatté d'éviter la rigueur des jugements de l'Eglise et ceux du Dieu Tout-Puissant?

« Tu as ouvert les portes de la ville à l'ennemi, tu as assiégé comme un château l'Eglise de la mère de Dieu! et vous scélérats qui avez paru armés devant l'autel de la Sainte-Vierge; qui, dans le sanctuaire, avez porté vos mains sacriléges sur le pasteur, les prêtres et les fidèles, espérez-vous échapper à la vengeance divine? »

Les évêques interdisent ensuite les églises de Laon et de Reims qui avaient été polluées, et ne pouvaient servir au culte qu'après avoir été reconciliées; lancent de terribles anathêmes contre les auteurs des violences faites à Adalberon-Ascelin et à Arnulph, et excommunient nommément Adelgar qu'ils appellent un *membre du diable*.

Cependant Hugues et les évêques ne furent pas longtemps dupes d'Arnulph. Ses intelligences avec Charles de Lorraine se montraient de plus en plus à découvert; il ôtait à ceux de ses diocésains qui étaient restés fidèles au roi de France leurs bénéfices, pour les donner aux partisans de Charles, et même à ceux qui avaient pris part au pillage de la ville. Il faisait sourdement des préparatifs de guerre, fortifiait la ville, et obligeait son clergé et son peuple à jurer fidélité au duc de Lorraine.

Gerbert ne put se résoudre à trahir sa foi. Il s'enfuit de Reims et annonça sa retraite à Arnulph par cette lettre [2]:

[1] Hist. deposit. Arnulph., apud Duch., Hist. Francor. script., t. IV; et ap. Labb. Conc.

[2] Libell. repud. Gerbert. Arnulph. archiep., apud Duch., op. cit., t. II; inter. Epist. Gerbert., 2e part., 24.

« Après avoir longtemps réfléchi sur l'état malheureux de notre ville, et ne pouvant prévoir d'autre terme à ces maux que la perte des gens de bien, j'ai pris enfin une résolution qui est en même temps pour moi un remède aux calamités présentes et une garantie que j'offre pour l'avenir à mes amis. Je change de pays et de domination, et, reprenant ma liberté, je laisse à votre disposition et à celle de mes adversaires, vos bénéfices, de peur que l'on n'en prenne un prétexte de m'accuser d'avoir trahi mes serments, ou d'avoir eu des rapports d'amitié avec votre oncle. Mes précédents engagements m'empêchent d'embrasser le parti d'un autre. »

Gerbert avait toujours suivi, en effet, le parti de Hugues et celui des empereurs que Charles de Lorraine détestait également.

« Votre intérêt, dit encore Gerbert à Arnulph, est différent de celui de votre oncle; comment donc être en même temps et pour vous et pour lui? Pour sortir de cet embarras, je me retire, et je ne me crois lié à vous et à votre parent que par un sentiment de bienveillance purement gratuit. Si vous agréez ce sentiment, conservez-moi les maisons que j'ai fait construire à grands frais et leur mobilier, ainsi que les églises qui m'ont été données suivant toutes les formes légales en usage dans ce pays. Je vous prie de ne me faire aucun dommage, et je ne vous fais aucune autre demande. Si vous en agissez ainsi, je vous serai dévoué; mais si, comme on me l'a dit, vous avez déjà abandonné mes biens à mes ennemis, je n'hésiterai point à donner contre vous les conseils les plus rigoureux; car je ne pourrai oublier les maux passés, si vos sentiments actuels les rappellent à mon souvenir. »

Gerbert se retira à la cour des rois Hugues et Robert qui le reçurent comme un ami [1], et il informa de sa démarche Ecbert de Trèves. « Il n'avait pas voulu, disait-il [2], être plus longtemps un instrument du démon par attachement pour Arnulph et pour Charles. » Il le prie de ne pas avoir mauvaise opinion de lui en le voyant changer de maître, et de lui conserver son ancienne bienveillance.

Gerbert contribua sans doute à éclairer Hugues sur les véritables dispositions d'Arnulph, et ce prince entreprit de le faire déposer.

Vers la fin de l'année 989, lorsque déjà on préparait un synode pour le juger, Gerbert, qui l'aimait, lui écrivit une lettre énergique

[1] Gerbert., Epist. 20, 21; 2me part., edit. Duch.

[2] *Ibid.*, Epist. 18, 19.

avec cette inscription significative : « A Arnulph, évêque encore vénérable [1]. » Il y explique l'état des choses, ce que lui Arnulph avait fait, ce qui était arrivé, de quelle accusation il était menacé, et le peu de ressources qui lui restaient; il l'exhorte à la pénitence, et lui montre dans le lointain la nécessité de plus en plus inévitable de se démettre de ses fonctions.

Dans sa réponse [2], Arnulph montre une ame qui n'était point insensible aux remords; mais, comptant sur la victoire, il rêvait follement le rétablissement de sa race sur le trône. Il adresse à Gerbert la bulle d'excommunication qu'il avait lancée contre les pillards de Reims, lui parle, d'un ton mystérieux, des plans dont on s'occupait pour relever la royauté karolingienne, le prie de suspendre son jugement tant qu'il ne connaîtra pas les motifs qui le font agir, et de ne rien entreprendre sans le concours du métropolitain; il l'invite à une conférence, lui renouvelle cette invitation dans une autre lettre, et fixe le jour de la réunion au 21 mars (990).

Pendant que Gerbert conduisait avec Arnulph cette négociation amicale, Hugues avait convoqué les évêques de la province de Reims. Arnulph fut cité au concile, mais refusa de comparaître.

On fut alors très embarrassé, car les règles du droit étaient fort ignorées, et l'on résolut, avant de passer outre, de s'adresser au pape qui était Jean XV. Le roi Hugues lui écrivit [3] : « Dans l'embarras où nous nous trouvons, nous avons résolu de vous demander vos conseils; car nous connaissons votre sagesse, et nous savons que vous avez passé toute votre vie dans l'étude des choses divines et humaines. Considérez donc ce qui est arrivé, et ditesnous ce qu'il convient de faire en ces circonstances, pour conserver aux saintes lois leur honneur et pour que le pouvoir royal n'ait pas le dessous. »

Hugues dit ensuite au pape comment Arnulph, après s'être lié à lui par un serment de fidélité, l'avait trahi en livrant sa ville aux ennemis.

« Comme il est prouvé par des témoins véridiques, ajoute-t-il, Arnulph a livré le clergé et le peuple qui lui étaient confiés à la

[1] Gerbert., Epist. 10, 2e part.

[2] Inter Gerbert., Epist. 11, 12.

[3] Epist. Hugon. ad Joann. pap.; apud Duchêne, op. cit., t. IV, et apud Labb. Conc., t. IX, pag. 737.

captivité et au pillage. Mais admettons, comme il le prétend, qu'il soit lui-même prisonnier ; pourquoi, alors, force-t-il les citoyens et les guerriers à se parjurer? Pourquoi amasse-t-il des armes contre nous? Pourquoi fortifie-t-il sa ville et ses châteaux? S'il est prisonnier, pourquoi ne permet-il pas qu'on le délivre? S'il est libre, pourquoi ne vient-il pas à nous? Je l'appelle à mon palais, et il dédaigne d'y venir; les archevêques et les évêques l'invitent à se rendre au milieu d'eux, et il répond qu'il n'a aucun compte à leur rendre.

» Donc, vous qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé par nous; de peur que notre douleur et votre silence ne nous obligent à ruiner la ville et à mettre en feu toute la province. Vous ne seriez pas excusable devant Dieu, si vous refusiez de nous indiquer la forme du jugement, à nous qui l'ignorons et vous la demandons. »

Le droit canonique était peu étudié en France au xe siècle, comme nous l'avons déjà remarqué.

Les évêques de la province écrivirent aussi au pape.

« Nous savons, très-saint Père, lui dirent-ils, que nous aurions dû depuis long-temps consulter la sainte Église Romaine, touchant la décadence et la ruine de l'Ordre sacerdotal; mais opprimés par une multitude de tyrans, et séparés de vous par une grande étendue de pays, nous n'avons pu jusqu'à présent le faire, malgré notre désir.

» Aujourd'hui, nous soumettons à votre examen un crime nouveau d'Arnulph, archevêque de Reims, qui est devenu un apostat fameux, et qui tient dans l'Église la même place qu'eut autrefois Judas. »

Les évêques font ensuite connaître au pape la trahison d'Arnulph, les fautes qu'il a commises dans l'administration de son diocèse, son refus de répondre à l'appel des archevêques du royaume de France, et lui disent qu'après avoir fait inutilement envers leur frère la démarche amicale que recommande l'Evangile, ils avaient dû le dénoncer à l'Eglise, et qu'ils le regarderaient comme un payen et un publicain s'il ne l'écoutait pas.

« Saint Père, continuent les évêques, secourez l'Eglise qui tombe en ruine, et portez contre le coupable la sentence prononcée par les saints canons, ou plutôt par la vérité elle-même. Que nous reconnaissions en vous un autre Pierre, défenseur et sou-

tien de la foi chrétienne. Que la sainte Eglise Romaine juge un coupable que l'Eglise universelle condamne. Que votre autorité appuie la déposition de l'apostat et l'ordination d'un nouvel archevêque. »

Le pape, comme Hugues semblait le craindre dans sa lettre, n'osa pas condamner Arnulph et crut prudent d'attendre l'issue de la lutte qui existait entre le nouveau roi et la vieille race karolingienne représentée par le duc de Lorraine et l'archevêque de Reims.

Hugues en fut irrité et marcha contre Laon. Charles et Arnulph vinrent à sa rencontre à la tête de quatre mille guerriers; mais le combat n'eut pas lieu. Charles se renferma dans la ville de Laon, et Hugues en forma le siége.

Cependant l'évêque de cette ville, Adalberon-Ascelin, que Charles avait fait prisonnier, avait trouvé moyen de s'échapper de la tour où il avait été enfermé, et s'était retiré auprès de Hugues [1]. Adalberon-Ascelin était un évêque habile et artificieux qui n'avait peur ni d'un parjure, ni d'un mensonge pour arriver à ses fins. Tandis que le roi assiégeait Laon, il conçut le projet de rentrer en possession de son siége épiscopal, de faire le duc de Lorraine prisonnier, et de lui infliger les mêmes traitements qu'il avait lui-même éprouvés dans sa prison. Il envoya dans ce dessein quelques affidés à l'archevêque Arnulph pour lui faire entendre qu'il désirait vivement se reconcilier avec lui et avec le duc Charles, et lui demander une entrevue secrète.

Arnulph reçut les envoyés d'Adalberon avec bienveillance; et, sans se douter du piége qu'on lui tendait, consentit à l'entrevue demandée. L'astucieux évêque de Laon réussit à souhait, et Arnulph lui promit l'amitié de Charles à condition qu'il lui obtiendrait pour lui-même celle de Hugues; car il commençait à s'effrayer de la marche des affaires et à craindre que les efforts du duc de Lorraine ne fussent pas couronnés de succès. Charles donna aussi bien que Arnulph dans le piége tendu par Adalberon, et promit, à la sollicitation de son neveu, de rétablir ce dernier sur le siége de Laon. Arnulph en donna aussitôt avis à Adalberon qui lui annonça de son côté que le roi Hugues consentait à lui rendre son amitié. Hugues était dans le secret de l'évêque de Laon, et favo-

[1] Richer. chron.; Vie de Sylvestre II, par Hock, ch. IV, notes; V. etiam Gerbert. Epist. pass.; et Hist. deposit. Arnulph., ap. Duchêne, Rer. franc. script., t. IV.

risait des intrigues qui devaient le rendre maître de la ville la plus forte qui fût alors en France.

Arnulph, d'après le conseil d'Adalberon, vint trouver Hugues [1], fut reçu à sa table et lui jura de nouveau fidélité. Il le fit sans doute de bonne foi, et travailla à reconcilier son oncle Charles avec le roi; mais tel n'était pas le but des intrigues d'Adalberon.

Cet évêque se rendit à Laon, eut une entrevue avec Charles, et fit si bien qu'il devint son confident intime. Les protestations et les serments lui coûtaient peu; il était toujours prêt à faire tous ceux qu'on lui demandait, et à les accompagner des circonstances les plus solennelles.

En même temps, il s'entendait avec le roi pour lui livrer la ville, et l'attaque fut fixée pour la nuit du dimanche des Rameaux. Le soir de ce jour, après souper, lorsque Charles et Arnulph se furent retirés et qu'il les crut endormis, Adalberon pénétra avec précaution dans leur chambre, tira doucement de dessous leur chevet les armes qu'ils avaient l'habitude d'y placer, trouva un prétexte pour éloigner le gardien qui veillait à la porte du prince, et s'y plaça lui-même une épée à la main. Alors ses affidés ouvrirent les portes de la ville aux hommes du roi qui pénétrèrent jusqu'aux appartements du duc. Celui-ci, s'éveillant en sursaut, entendit Adalberon qui lui disait : « Tu m'as enlevé cette ville autrefois, et tu m'as forcé de chercher ailleurs un asile; à ton tour, maintenant. » Charles s'élança furieux de son lit et se jeta sur l'évêque en lui reprochant ses parjures; mais des hommes armés se saisirent de lui, le rejetèrent sur sa couche, et, après l'avoir lié, le conduisirent à une prison où furent enfermés avec lui sa femme et ses enfants. L'archevêque Arnulph fut aussi fait prisonnier, car cet imprudent, après s'être laissé tromper une première fois par Adalberon, s'était rattaché plus fortement au parti de Charles en voyant cet évêque lui jurer solennellement fidélité, et après un léger échec qu'avait éprouvé le roi sous les murs de Laon. Cet échec avait suffi pour raviver en lui les plus chimériques espérances.

C'est ainsi que Hugues devint maître de Laon et du sort de son compétiteur. Il le laissa mourir dans sa prison.

Pour Arnulph, le roi résolut de le faire déposer de l'épiscopat, et convoqua à cet effet un synode à Reims [2].

[1] Gerbert., Epist. ad Wilderod., ap. Duch., t. IV, p. 114.

[2] Gerbert., Hist. deposit. Arnulph.; ap. Duch., op. cit., t. IV, et ap. Labb. Conc., t. IX, p. 738 et seq.

Le 17 juin de l'année 991, on vit s'assembler dans l'Eglise de Saint-Basle, près de Reims, les évêques de la province : Widon de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Godsman d'Amiens, Ratbod de Noyon, et Odon de Senlis; l'archevêque de Bourges Daïbert, Gauthier d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon, Seguin, archevêque de Sens, Arnulph d'Orléans et Herbert d'Auxerre se joignirent à eux. Plusieurs abbés prirent séance avec les évêques et les deux rois Hugues et Robert se rendirent au lieu de la réunion avec les principaux seigneurs.

L'archevêque Seguin, prélat recommandable par son âge, sa science et ses vertus, présida l'assemblée; Arnulph d'Orléans, regardé comme le plus savant et le plus éloquent des Pères du concile, fut chargé de diriger la procédure et de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur.

Après quelques préliminaires, Arnulph d'Orléans prit la parole en ces termes :

« Très révérends Pères, tandis que je travaillais de tout mon pouvoir à apaiser les troubles enfantés par tant de luttes dont nous sommes témoins, et à procurer la paix à l'Eglise que le Seigneur m'a confiée, j'ai été épouvanté d'une horrible nouvelle : la cité de Reims, disait-on, a été prise par trahison et pillée; le sanctuaire lui-même, envahi par des hommes armés, a été profané. On donnait comme l'instigateur et l'auteur de ces maux, je ne puis le dire sans douleur, l'archevêque Arnulph lui-même qui devait en garantir son église et son peuple. On prenait de là occasion d'attaquer le corps épiscopal tout entier et c'était le prétexte de nombreuses récriminations.

» Puisque nous voici réunis par amour pour la religion et par les soins du sérénissime roi Hugues, notre seigneur, nous devons chercher à laver cette tache qui retombe sur nous tous, et examiner si notre coévêque Arnulph peut se justifier. Car vous savez que pour la faute d'un seul, l'épiscopat tout entier est accusé d'infidélité et de perfidie.

» Puisque les évêques ont des lois, dit-on, pourquoi ne punissent-ils pas un traître; ils le feraient s'ils étaient fidèles au roi. Mais ils veulent cacher les crimes de leur confrère pour que les leurs restent impunis. A Dieu ne plaise que nous prenions la défense de quelqu'un contre les lois divines et humaines! Interrogeons les témoins; puis, après avoir entendu les parties, nous jugerons suivant les canons. »

Seguin, président du concile, prit ensuite la parole.

« Je ne souffrirai pas, dit-il, que l'on examine la cause d'un évêque accusé du crime de lèze-majesté, à moins qu'on ne promette de ne pas le condamner à mort, s'il est convaincu. » Et il appuya son opinion sur le trente-unième canon du quatrième concile de Tolède. Les évêques, en effet, ne pouvaient concourir directement à une sentence capitale. Daïbert de Bourges se rangea à cet avis; Hervé de Beauvais prétendit que si ce motif empêchait l'examen de la cause, on s'exposait à voir les évêques accusés traduits devant les tribunaux laïques; mais Brunon de Langres, en admettant en principe que les évêques ne devaient pas concourir, même indirectement, à la mort d'Arnulph, fit observer au concile qu'on obtiendrait aisément sa grâce du roi, s'il était trouvé coupable, et proposa de procéder immédiatement à l'examen de la cause, ce qui fut décidé.

Sur la proposition de Ratbod de Noyon, on fit d'abord lecture du serment qu'Arnolph avait prêté au roi Hugues, et on introduisit dans l'assemblée le prêtre Adelgar qui avait livré la ville à Charles de Lorraine.

Il fit la déclaration suivante:

« Très-révérends Pères, je sais que je ne puis fonder sur mes paroles beaucoup d'espérance, car tout ce que je dirai pour ma défense prouvera contre moi. C'est Dudon, vassal de Charles, qui m'a engagé dans la trahison. Je lui demandai pourquoi, entre tant d'autres, on s'adressait à un prêtre comme moi pour trahir mon seigneur évêque, pour la cause de Charles avec lequel je n'avais eu jusqu'alors aucun rapport. Il me donna alors de grands éloges et me dit que j'étais un homme sage, avisé et courageux, tandis que la plupart des autres étaient des lâches et des imbéciles; puis il ajouta que c'était mon seigneur lui-même qui le voulait et qui l'avait chargé de me transmettre ses ordres. Je n'avais qu'une demi foi à ses paroles et je voulus m'assurer par moi-même de la volonté de mon évêque. Je le vis donc, et c'est son commandement, c'est l'amour que j'avais pour lui qui a été cause de mon malheur. Ce fut par son ordre que je pris les clefs de la ville et que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un parmi vous ne veut pas me croire, qu'on me soumette à l'épreuve du feu, de l'eau bouillante, ou du fer chaud [1] »

[1] Nous avons remarqué que l'on poussait jusqu'à la superstition ces épreuves

Adelgar finit sa déposition en disant qu'il était devenu odieux aux partisans de Charles depuis qu'il avait paru effrayé de l'anathème des évêques, et que Richard, frère de l'archevêque, avait voulu le tuer, parce qu'il redoutait ses aveux. Sur la réquisition d'Odon de Senlis, on lut l'anathème lancé par Arnulph contre ceux qui avaient pillé Reims, et après les réflexions de Gauthier d'Autun sur cette pièce qui frappait les instruments de l'attentat sans en atteindre les véritables auteurs, on donna lecture de l'excommunication fulminée par les Pères du concile de Senlis.

Seguin, président du concile, fit le résumé des charges qui pesaient sur Arnulph d'après la déposition d'Adelgar et d'après les pièces qui avaient été lues, puis Arnulph d'Orléans prit la parole et s'exprima ainsi :

« Quoique l'archevêque Arnulph ait contre lui les avis unanimes de tous les évêques, on doit avertir ceux qui voudraient prendre sa défense et leur donner droit de parler en sens contraire. Il faut que notre décret soit tellement conforme au droit ecclésiastique, qu'il ne soit pas possible de l'attaquer. Nous voyons ici le clergé d'Arnulph lui-même, des abbés remarquables par leur science et leur éloquence ; qu'ils donnent secours à l'accusé, s'ils le peuvent. Nous ne devons pas en effet nous réjouir de la perte de notre frère et coévêque, et personne ne se croira offensé si l'on justifie Arnulph de tout ce qui a été dit et fait contre lui. »

Seguin parla dans le même sens ; et tous les Pères s'écrièrent : « Nous sommes de l'avis de Seguin. » Cette unanimité étonna ceux qui s'étaient imaginé que c'était un parti pris dans le concile de condamner Arnulph, et quelques-uns conçurent l'espérance de le sauver. Ses clercs n'osèrent ni l'accuser ni le défendre, mais trois abbés se déclarèrent pour lui : c'étaient Jean, écolâtre d'Auxerre ; Romulph, abbé de Senones, et Abbon, abbé de Fleuri, hommes instruits et très-bons orateurs. Un profond silence régna tout-à-coup dans l'assemblée et on apporta un grand nombre de volumes que l'on mit à la disposition des défenseurs.

que l'on nommait *jugements de Dieu*. Ces épreuves étaient alors autorisées par l'autorité ecclésiastique, et les plus saints personnages y avaient recours pour prouver leur innocence. Il est incontestable que plusieurs fois Dieu fit des miracles en faveur de l'innocence opprimée, comme pour l'impératrice sainte Cunégonde ; mais il n'en est pas moins certain que ces épreuves ne peuvent trouver leur excuse que dans la simplicité de ceux qui y avaient recours. Les évêques finirent par les combattre et les interdire complètement. On leur porta le dernier coup au concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III.

Après avoir lu des autorités canoniques, dont plusieurs, admises alors, n'étaient cependant pas authentiques, les trois abbés réduisirent aux quatre points suivants la défense d'Arnulph : 1.° Ayant été dépouillé de ses biens, il doit être rétabli d'abord avant d'être mis en jugement; 2.° On aurait dû lui faire les sommations canoniques avant d'examiner sa cause; 3.° Sa cause eût dû être notifiée au pape; 4.° Le concile n'est pas assez nombreux pour juger une cause aussi importante.

Sur le premier chef, on répondit que la détention d'Arnulph n'empêchait pas qu'on pût le juger et on cita des exemples à l'appui; sur le deuxième, que l'archevêque Arnulph avait été cité juridiquement; sur le troisième, que la cause avait été notifiée au pape, quoique le pape, par l'effet des intrigues de Herbert, comte de Vermandois et gendre de Charles, n'eût pas donné de réponse; pour le prouver, on lut les lettres du roi Hugues et des évêques de la province de Reims au pape Jean XV.

On s'étendit longuement sur ce dernier chef. C'était en effet le principal; car, suivant le droit canonique, un métropolitain ne pouvait être mis en jugement avant que le pape n'eût admis la cause et indiqué un concile pour examiner l'accusation et prononcer la sentence.

Mais Arnulph d'Orléans prétendit que, dans la cause de l'archevêque de Reims, il suffisait d'avoir notifié l'affaire au saint-siége et qu'on pouvait procéder au jugement quoique le pape n'eût pas donné de réponse, parce que, depuis long-temps, le siége apostolique n'était occupé que par des ambitieux et des papes indignes qui ne s'occupaient pas des choses de l'Eglise.

Ce principe poussé jusqu'à ses dernières conséquences conduirait droit au schisme; mais le fait n'était malheureusement que trop réel.

Voici quelques passages du discours d'Arnulph :

« Nous croyons, dit-il, qu'il faut toujours honorer l'Eglise Romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons point nous opposer aux décrets des papes, sauf toutefois les canons du concile de Nicée et des autres conciles qui doivent être éternellement en vigueur. Nous ne voulons point déroger au privilége du pape; mais, hélas! combien Rome est à plaindre aujourd'hui!

» Après avoir produit tant de lumières dans l'Église, quelles monstrueuses ténèbres elle a amassées! Autrefois elle eut des Léon, des Grégoire, des Gelase, des Innocent dont la sagesse et l'éloquence

surpassaient tout ce qu'eut de plus grand la philosophie humaine; aujourd'hui, que voyons-nous? des monstres d'impudicité et de cruauté.

» Et on pourrait prétendre que tant d'évêques distingués par leur science et leur sainteté, qui se trouvent dans l'univers, devraient se soumettre à de tels monstres, couverts d'infamie aux yeux des hommes, et vides de la science des choses divines et humaines?

» Dites-moi, qu'est-ce que cet homme assis sur un trône élevé et revêtu d'or et de pourpre? S'il n'a pas de charité et s'il est seulement enflé de sa science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, et s'y donnant comme un Dieu; s'il n'a ni charité ni science, c'est une idole, et le consulter c'est consulter un bloc de marbre. Espérons la conversion de nos supérieurs; mais, en attendant, voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Plusieurs, en cette sainte assemblée, savent combien sont distingués les évêques de Belgique et de Germanie! Si les querelles des rois ne nous en empêchaient pas, ce serait là que nous irions chercher des lumières, plutôt qu'à Rome où tout est vénal, où les jugements se vendent au poids de l'or.

» Honorons l'Eglise Romaine, consultons-la si l'état des royaumes le permet, comme on l'a fait dans cette cause d'Arnulph. Si son jugement est juste, recevons-le en paix; s'il ne l'est pas, suivons les ordres de l'apôtre, de ne pas écouter même un ange parlant contre l'Evangile; si Rome se tait, comme elle fait aujourd'hui, consultons les lois. Où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain, et semble s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche; sans parler de l'Asie et de l'Afrique, l'Europe elle-même commence à la quitter; l'Eglise de Constantinople ne la reconnaît plus, et le centre de l'Espagne s'est soustrait à ses jugements. L'antechrist apparaît et ses ministres ont déjà envahi la France. »

Arnulph partageait l'opinion commune sur la fin du monde et regardait comme les ministres de l'antechrist les Sarrasins qui ravageaient la France. Le tableau qu'il trace de l'état déplorable de la papauté est vrai et saisissant. C'était l'Eglise de France qui devait la sauver. Au VI[e] siècle, elle l'avait déjà arrachée au naufrage dont la menaçait l'arianisme; au huitième, elle l'avait tirée des serres des rois lombards; à la fin du onzième, nous verrons les guerriers chré-

tiens de France refouler la barbarie musulmane, sauver l'Église et protéger de leur vaillante épée le siége de saint Pierre.

Arnulph d'Orléans conclut son discours en disant qu'on devait consulter les canons pour savoir combien il fallait d'évêques pour en juger un autre.

On le fit et on s'assura que le quatrième moyen de défense apporté en faveur de l'archevêque Arnulph ne pouvait être admis.

Les défenseurs en convinrent et firent leurs excuses au concile.

L'archevêque Arnulph fut alors introduit et s'assit au milieu des évêques. Arnulph d'Orléans lui représenta avec douceur la gravité de l'accusation qui pesait sur lui, les faveurs qu'il avait reçues du roi et l'ingratitude dont il les avait payées. L'accusé chercha à s'excuser sur la position où il s'était trouvé, étant à la merci d'une puissance ennemie. Mais le prêtre Adelgar témoigna contre lui, et ce fut en vain qu'il s'écria : « Il ment ! » Adelgar ne répondit à cette injure que par cette réflexion : « Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurais pu m'enfuir depuis que je suis ici, et je vous ai toujours été très fidèle ; je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison qui pesait sur moi, et j'ai été obligé pour cela de déclarer que je n'avais fait que vous obéir. »

Widon de Soissons demanda ensuite à l'archevêque Arnulph pourquoi il ne s'était pas rendu au concile de Senlis, après y avoir été cité par le roi et les évêques. « J'étais accusé auprès du roi, répondit-il, je n'osai me présenter dans la crainte de compromettre ma vie et ma liberté. — Je vous offris cependant pour garants et otages mon père et mon frère, reprit Widon. »

Reinier lui-même, confident d'Arnulph, se déclara contre lui, tant sa trahison était odieuse. « Hâtez-vous, lui dit-il, de confesser vos péchés aux évêques, afin de sauver au moins votre ame, autrement je les publierai devant les évêques et devant tout le peuple qui est à la porte, et, afin que l'on me croie, j'en ferai serment, et un de mes hommes marchera sur des fers rouges [1]. »

Arnulph était ému. D'après le conseil des abbés qui avaient entrepris sa défense, on lui permit de choisir parmi les Pères du concile ceux qu'il voudrait pour se consulter avec eux en secret. Il choisit Seguin de Sens, Arnulph d'Orléans, Brunon de Langres et

[1] Les hommes de qualité comme Reinier ne se soumettaient pas eux-mêmes aux épreuves, et fournissaient un homme pour les subir à leur place.

Godsman d'Amiens, et se retira avec eux dans la crypte de l'église dont on ferma bien les portes.

En leur absence, on poursuivit l'accusation. Après quelque temps, les évêques qui s'étaient retirés appelèrent les autres et leur dirent qu'Arnulph s'était jeté à leurs pieds, qu'il avait déclaré ses péchés en confession, et qu'il était dans l'intention de renoncer à l'épiscopat. « Ne vous accusez pas faussement, lui dirent les évêques, car nous vous défendrons et nous vous maintiendrons sur votre siége malgré les rois, si vous pouvez prouver votre innocence. »

Arnulph persévéra dans son aveu. On fit entrer alors dans la crypte trente des plus savants clercs et abbés, pour arrêter avec eux ce que l'on devrait faire. On convint d'abord qu'il n'y avait plus lieu de se plaindre que l'on eût dédaigné le jugement de Rome, puisque l'accusé avait lui-même choisi ses juges. C'était en effet une règle de droit généralement admise, que l'évêque qui choisissait ses juges était jugé par eux directement et sans appel. On s'occupa ensuite des formes à suivre dans la déposition, et on arrêta qu'après la sentence prononcée, Arnulph rendrait l'anneau, le bâton pastoral et le pallium, et qu'il donnerait un écrit pour approuver lui-même sa déposition.

Ainsi finit la première séance du concile de Reims.

Le lendemain, les évêques s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Saint-Basle. Ils étaient tous visiblement émus du sort d'Arnulph. Les uns parlaient de sa naissance, les autres de sa jeunesse; tous étaient touchés de l'opprobre qui allait retomber sur un de leurs confrères. On était évidemment disposé en sa faveur, lorsque les deux rois Hugues et Robert entrèrent dans le concile avec leurs principaux seigneurs, et, après avoir loué les évêques du zèle qu'ils avaient montré pour leurs intérêts, demandèrent qu'on leur fît un exposé succinct de ce qui s'était passé.

L'évêque d'Orléans satisfit à leur demande, mais refusa, en termes mesurés, d'accepter les remercîments et les éloges des rois. « Quoiqu'ils s'intéressent à leur bonheur, dit-il, le sentiment du devoir les a seul guidés. Ils se sont émus en faveur d'un confrère malheureux, et il n'a pas tenu à leurs vœux qu'il ne se soit justifié. Du reste, on doit le faire paraître lui-même pour être son propre témoin, son accusateur et son juge, et on doit aussi faire entrer le peuple, afin de mettre les évêques à l'abri de tout soupçon d'injustice. »

On fit alors ouvrir les portes de l'église, et le peuple y entra en foule. Un profond silence régna tout-à-coup dans l'immense assemblée, lorsque l'accusé comparut. « Vous voyez tous les regards fixés sur vous, lui dit Arnulph d'Orléans, pourquoi ne parlez-vous pas? » Le pauvre archevêque, tremblant pour son honneur, sa liberté et sa vie, ne put prononcer que quelques mots entrecoupés et inintelligibles. « Êtes-vous encore dans les mêmes dispositions, reprit l'évêque d'Orléans, et renoncez-vous à la dignité épiscopale dont vous avez mal usé? — C'est ainsi que vous le dites, répondit l'accusé. — Que signifie cette réponse? demanda le comte Brochard [1]. Il faut une confession plus claire, afin que l'accusé ne puisse prétendre un jour que les évêques lui ont imposé un crime selon leur volonté. » Alors l'archevêque prononça ces paroles : — « Je déclare et je confesse publiquement que j'ai péché et que j'ai violé la fidélité que je devais au roi. Pour le reste, vous pouvez vous en rapporter au seigneur évêque Arnulph. Je le prie de parler pour moi et d'exposer ma cause. — L'archevêque Arnulph est naturellement taciturne, dit l'évêque d'Orléans, et il a honte de déclarer publiquement ce qu'il nous a confessé en secret; qu'il vous suffise de savoir qu'il reconnaît avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi. — Cela ne suffit pas, reprit le comte Brochard, il faut encore qu'il déclare ou qu'il nie publiquement avoir fait son abdication entre vos mains, afin qu'on puisse élire un autre archevêque à sa place. » Arnulph d'Orléans dit au comte : — « Vous n'avez pas ici la même autorité que les évêques et les prêtres; il doit vous suffire de savoir que l'accusé s'est reconnu indigne de l'épiscopat. » Puis, se tournant vers Arnulph de Reims, il ajouta : — « Que dites-vous de ce que j'ai répondu pour vous? — Je confirme ce que vous avez dit, reprit l'accusé. — Prosternez-vous donc, répliqua l'évêque d'Orléans, devant les rois vos seigneurs contre lesquels vous vous êtes rendu coupable d'une faute irrémissible, et demandez grâce pour votre vie. »

Arnulph se jeta à genoux, et, les bras étendus en croix, demanda en sanglottant qu'on lui conservât la vie et l'usage de ses membres. Ce triste spectacle remua tous les cœurs et fit verser des larmes à tous ceux qui en furent témoins. Au nom du concile, Daïbert, archevêque de Bourges, embrassant les genoux des rois, appuyait

[1] Ou Burchard, peut-être le même que ce comte de Corbeil qui réforma Saint-Maur-des-Fossés, avec l'aide de saint Mayeul.

la prière du coupable. Hugues lui-même était ému : « Qu'il vive, dit-il, et qu'il demeure sous notre garde, sans craindre ni le fer ni les chaînes, à moins qu'il ne cherche à s'enfuir. » Les évêques craignirent qu'Arnulph ne cherchât à se soustraire à la prison qui lui était destinée, et qu'il n'encourût ainsi la peine de mort; ils insistèrent donc, et le roi leur promit enfin de ne pas le faire mourir tant qu'il ne commettrait point de crime digne de la peine capitale.

Arnulph se leva après avoir obtenu cette assurance, et attendit en silence les décisions ultérieures du concile. Les évêques lui demandèrent s'il consentait à ce qu'on le déposât avec les solennités prescrites par les canons; il répondit qu'il s'en rapportait à eux. Sur leur conseil, il remit au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire les marques de l'investiture du fief, et déposa devant les évêques les insignes de sa dignité épiscopale. Il lut ensuite, au milieu de l'assemblée, un acte d'abdication semblable à celui qu'avait autrefois donné Ebbon, dans des circonstances analogues. Cet acte portait en substance que, pour les péchés qu'il avait confessés secrètement aux évêques, il se reconnaissait indigne de l'épiscopat, qu'il y renonçait et qu'il consentait à ce qu'un autre fût ordonné à sa place, renonçant positivement à interjeter appel du jugement rendu contre lui. Cet acte fut souscrit par tous les évêques présents qui, avant d'apposer leur signature, prononçaient cette formule usitée en pareille occasion : « Suivant ton aveu et ta signature, cesse les fonctions du ministère. » Puis Arnulph délia le clergé et le peuple de Reims de leur serment de fidélité, afin qu'il leur fût libre de s'attacher à un autre.

Le prêtre Adelgar fut ensuite déposé, et Arnulph de Reims fut conduit en prison à Orléans.

Les évêques, avant de se séparer, procédèrent à l'élection d'un nouveau métroplitain. Leur choix tomba sur Gerbert.

On doit remarquer que pendant le procès, Gerbert, malgré de nombreux et graves sujets de plainte, n'avait laissé échapper contre Arnulph aucune parole accusatrice. Ce ne fut ni avec plaisir ni avec empressement qu'il accepta la charge épiscopale. Pour l'y décider, les évêques furent même obligés de lui rappeler les divisions qui désolaient l'Eglise de Reims et le choix qu'avait fait autrefois de lui son cher Adalberon [1]. On possède l'acte d'élection de Gerbert. Les évêques y font le plus bel éloge du nouvel élu.

[1] Concil. Mosomag., infrà.

« Nous avons choisi pour archevêque, disent-ils[1], l'abbé Gerbert, homme d'un âge mûr, prudent par caractère, accessible aux bons conseils, affable et miséricordieux. Nous connaissons sa vie et ses mœurs depuis son enfance, ainsi que son savoir dans les choses divines et humaines. »

Aussitôt après son élection, Gerbert donna sa profession de foi que nous avons encore[2]. Elle est fort détaillée sur les trois principaux mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Il adhère, dit-il, aux quatre conciles généraux admis par l'Eglise notre mère commune; ce qui prouve qu'à la fin du xe siècle on ne reconnaissait encore en France que les quatre premiers conciles œcuméniques[3].

Nous devons remarquer que le récit que nous venons de faire, d'après Gerbert, de la déposition d'Arnulph, se trouve contredit en quelque chose par deux chroniqueurs rapprochés des temps où cet événement eut lieu. L'un[4] prétend que Gerbert ne parvint à l'épiscopat que par ses prestiges; l'autre[5] dit que le roi Hugues, voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnulph sous prétexte qu'il était né d'une concubine. Il ajoute que Seguin ne voulut consentir ni à la dégradation d'Arnulph ni à l'ordination de Gerbert, et qu'au contraire, il les reprocha au roi dont il s'attira l'indignation.

Ces deux assertions du chroniqueur de Fleuri ne nous semblent pas exactes.

Il est certain que Hugues avait pour faire déposer Arnulph plus qu'un prétexte, puisque cet archevêque avait incontestablement violé la fidélité qu'il lui avait jurée.

Il n'est pas moins certain que Seguin consentit à la déposition d'Arnulph et à l'ordination de Gerbert, puisqu'il fut un des évêques

[1] Ap. Labb. Conc. t. IX, p. 739.

[2] *Ibid.*

[3] Les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine.

[4] Chron. Virdun.; ap. D. Bouq., t. x, p. 205, 206. — Ce chroniqueur n'aime pas Gerbert, et prétend, non-seulement qu'il fut sorcier, mais encore qu'il fut chassé d'Aurillac pour *son insolence*. Les rapports qu'eut Gerbert, toute sa vie, avec les moines d'Aurillac, démentent cette assertion, que la plupart des historiens ont cependant acceptée. On n'a pas rendu à Gerbert toute la justice qu'il mérite.

[5] Fragment. chron., ap. Duch., t. IV, p. 142. — Cette Chronique est de Hugues, moine de Fleuri, dont était abbé Abbon, qui fut un des défenseurs d'Arnulph.

de l'assemblée de Chelles où l'une et l'autre furent officiellement ratifiées [1].

Nous croyons donc le récit de Gerbert beaucoup plus véridique que celui des deux chroniqueurs que nous avons cités.

III.

GERBERT. — Son épiscopat. — Intrigues ourdies contre lui par les évêques lorrains. — Abbon de Fleuri, contraire à Gerbert. — Lettre du roi Hugues au pape. — Assemblée de Chelles. — Déposition d'Arnulph confirmée. — Le pape excommunie les évêques de l'assemblée de Chelles. — Seguin consulte Gerbert sur la sentence du pape. — Réponse de Gerbert à Seguin de Sens. — Autres lettres de Gerbert à Notger, à Wilderod, au pape et à l'impératrice Adélélde. — Gerbert ne réussit pas à faire assembler un concile national. — Le pape envoie un légat en France. — Arrivée de Léon, légat du pape, en Lorraine. — Les rois et les évêques de France sont convoqués à un concile. — Hugues et Robert, disposés d'abord à s'y rendre, en sont empêchés par la conjuration d'Adalberon-Ascelin, évêque de Laon. — Concile de Mouzon. — Gerbert est le seul évêque de France qui s'y trouve. — Sa défense. — Gerbert consent avec peine à s'abstenir de célébrer la messe jusqu'au concile de Reims, où la décision est renvoyée. — On ne décide rien au concile de Reims. — Le roi Robert consent à rétablir Arnulph, mais à condition que le pape lui donnera dispense pour son mariage avec Berthe. — Gerbert, qui se voit sacrifié, s'enfuit secrètement en Allemagne, où l'avait appelé Othon III. — La reine Adélélde écrit à Gerbert de revenir. — Il refuse et attend la décision en Allemagne — Il suit Othon III en Italie — Concile de Rome où Arnulph est rétabli, et l'affaire du mariage de Robert ajournée. — Abbon de Fleuri chargé par le pape de travailler à la séparation de Robert et de Berthe. — Le pape nomme Gerbert archevêque de Ravenne. — Le pape excommunie Robert et meurt peu après. — Gerbert pape — Son activité. — Son instruction aux évêques. — Sa lettre à Arnulph de Reims. — Sa lettre à Adalberon-Ascelin. — Première idée des croisades conçue par Gerbert. — Lettre qu'il écrit à l'univers catholique sous le nom de Jérusalem. — Mort de Gerbert. — Son épitaphe et son éloge.

(991 — 1003)

Gerbert assis sur le siége de Reims vit s'élever contre lui un parti puissant, composé de tous les évêques de Lorraine, amis d'Arnulph et partisans de la vieille race karolingienne, représentée par Charles, leur duc. Il en parle ainsi lui-même à ses anciens amis, les moines d'Aurillac, dans une lettre qu'il leur écrivit peu de temps après avoir été élevé à l'épiscopat.

« Au milieu des graves et nombreuses occupations qui m'accablent, leur dit-il [2], je n'ai encore pu vous apprendre que j'ai été

[1] Après cette assemblée, Seguin fut effrayé de voir le pape condamner ce qui y avait été décidé, et eut besoin d'être encouragé par Gerbert, qui lui écrivit une lettre dont nous parlerons bientôt.

[2] Gerb., Epist. 35 ad. Gerald. — Duchêne, edit. 2. part. Les lettres de Gerbert

fait évêque de Reims, au moment où je venais de m'enfuir de cette ville pour la cause de Dieu. Cette faveur m'a procuré une foule d'envieux; et comme ils ne peuvent me faire la guerre les armes à la main, ils ont entrepris de se venger au moyen des lois. La lutte à main armée est incontestablement moins terrible que les chicanes des légistes. J'ai cependant vaincu mes ennemis même sur ce terrain; ce qui du reste ne les a pas fait renoncer à leur inimitié. Venez donc, révérends Pères, au secours de votre élève en priant pour lui. La victoire du disciple est la gloire du maître; or, j'ai à vous rendre grâces à tous pour mon éducation, mais surtout à mon père Raymond à qui je suis redevable, après Dieu, de ce que je sais. »

Les envieux de Gerbert l'avaient dénoncé à Rome comme occupant irrégulièrement le siége d'Arnulph qui aurait été, suivant eux, déposé injustement. Tandis qu'ils poursuivaient leurs intrigues, Gerbert ne songeait qu'à s'acquitter des devoirs de son ministère. Nous avons plusieurs lettres de cette époque dans lesquelles il répond à des consultations canoniques; il intervint dans une discussion qui avait éclaté entre les moines de Saint-Denis, et dit à cette occasion cette belle parole à Arnulph d'Orléans [1] :

« Dieu, mon cher ami, a beaucoup fait pour l'homme en lui donnant la *foi* et en ne lui refusant pas la *science*. Unissons donc la science et la foi; car on ne peut pas dire que les idiots aient une vraie foi. »

Gerbert assembla, la seconde année de son épiscopat (993), un synode provincial à Reims [2] pour condamner Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres seigneurs qui avaient pillé les terres du diocèse de Reims. Herbert, fort attaché à Arnulph, haïssait personnellement Gerbert, et tint sans doute fort peu de compte des menaces d'excommunication du concile.

Il en fut probablement de même de Foulques, successeur de Godsman sur le siége d'Amiens. C'était un jeune homme qui avait

se trouvent dans le deuxième volume de la collection des historiens de France de André Duchêne. Cet érudit les a partagées en deux parties.

On trouve aussi les lettres de Gerbert dans la collection des historiens de France de D. Bouquet, t. x, et dans la Bibliothèque des Pères, édit. de Lyon.

[1] Gerb., Epist. 32 ad Arnulph., edit. Duch., 2. part.

[2] Ap. Labb. Conc., t. ix, p. 740. Gerb. Epist. 40, 43, edit. Duch., 2. part.

plutôt les mœurs d'un seigneur laïque que d'un évêque, et qui pillait les biens ecclésiastiques dont ses prêtres avaient l'usufruit.

Gerbert lui en écrivit avec l'autorité que lui donnait son âge et son expérience.

« Parmi toutes les affaires auxquelles nous devons donner nos soins, lui dit-il [1], il n'en est pas qui nous soit plus pénible que les excès auxquels vous vous livrez. Chargé de la métropole de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous qui faites voir, par votre jeunesse et par la légèreté de vos mœurs, que vous ne savez pas encore porter le poids de l'épiscopat. »

Gerbert surveillait soigneusement ses suffragants, comme on le voit par plusieurs de ses lettres [2]. Il exhorte l'un à renoncer à une coupable partialité et à rétablir dans ses fonctions, après un nouveau jugement, un prêtre qu'il avait déposé, malgré l'appel interjeté par ce dernier à un tribunal supérieur. Il recommande à un autre de ne pas agir avec trop de sévérité, et à ne pas frapper d'interdit certains lieux à cause de quelques méchants qui s'y trouvaient.

La sagesse du savant archevêque de Reims était si bien reconnue, que l'archevêque de Tours le consulta sur une contestation qui s'était élevée entre lui et les chanoines de Saint-Martin.

Il n'était point rare de voir de ces contestations entre les évêques et certaines abbayes qui abusaient souvent, pour se soustraire à l'action légitime du pouvoir épiscopal, des privilèges que Rome leur avait accordés.

Les abbayes avaient alors un éloquent défenseur dans la personne d'Abbon de Fleuri, un des plus savants hommes de l'époque [3].

[1] Ap. Labb., Conc., t. IX, p. 740; Gerb., Epist. 47 ad Fulcon., episcop. Ambian., edit. Duch., 2.e part.

[2] Gerb., Epist. 39, 44, edit. Duch., 2.e part.

[3] Nous aurons plus tard occasion de faire connaître plus amplement Abbon de Fleuri; mais pour le moment nous devons faire observer qu'il se trouva plusieurs fois en lutte avec Gerbert.

Abbon eut des difficultés graves avec Arnulph d'Orléans, et Gerbert prit le parti d'Arnulph, qui était son intime ami; de là un premier germe de mécontentement dans l'ame d'Abbon contre Gerbert. Dans le différend qui s'éleva entre les moines de Saint-Martin, Abbon était pour les moines, tandis que Gerbert était pour l'archevêque.

Enfin, dans la fameuse discussion qui eut lieu sous le règne de Hugues-Capet,

Abbon prit la défense des chanoines de Saint-Martin et on fut obligé, pour terminer ce différend, de convoquer un concile qui se tint dans une église dédiée à saint Paul, on ne sait en quel lieu. Gerbert y assista et fut chargé par les autres évêques d'écrire aux chanoines de Saint-Martin de se réconcilier au plus tôt avec leur archevêque, et de se rendre à l'assemblée de Chelles qui devait se tenir peu de temps après [1].

Cette assemblée avait été convoquée pour obéir aux instances réitérées du pape qui demandait un examen juridique de la déposition d'Arnulph et de l'élection de Gerbert. Le pape Jean cédait aux

au sujet des dîmes, Gerbert et Abbon se trouvèrent encore divisés. Les évêques, prétendant que les dîmes appartenaient au clergé séculier, voulurent en priver les moines et s'assemblèrent, pour décider cette question, au monastère de Saint-Denis. Tandis qu'ils délibéraient, les moines de Saint-Denis et leurs serviteurs tombèrent à main armée sur les évêques qui se dispersèrent. Seguin de Sens, président du concile, fut frappé et couvert de boue. Les évêques se réunirent à Paris et excommunièrent les moines de Saint-Denis. Arnulph d'Orléans accusa d'avoir excité cette émeute Abbon de Fleuri, qui avait soutenu les prétentions des moines dans le concile de Saint-Denis. Abbon composa son *Apologie* pour se disculper. Il y attaque Arnulph d'Orléans sans ménagement. Gerbert prit chaudement parti pour son ami Arnulph, comme on le voit dans une lettre qu'il lui écrivit. (Epist. 32, edit. Duch. 2.e part.)

Il est donc facile de comprendre, après ces divisions entre Gerbert et Abbon de Fleuri, pourquoi ce dernier se déclara contre Gerbert comme nous le verrons bientôt, et pourquoi aussi deux écrivains du monastère de Fleuri, le chroniqueur Hugues et Aimoin, auteur de la vie de saint Abbon, sont peu favorables à Gerbert. Toutefois on doit remarquer que ces deux chroniqueurs se contredisent dans le peu qu'ils nous ont laissé sur Gerbert, et qu'ils ont commis les plus grossières bévues. Cependant la plupart des historiens postérieurs les ont pris pour guides dans leurs récits et n'ont tenu à peu près aucun compte des autres qui lui sont favorables et qui sont beaucoup plus exacts. A Fleuri même on revint cependant sur le compte de Gerbert. Ainsi le moine Helgald, historien du roi Robert, confirme les louanges que donnaient à Gerbert Dithmar et Raoul-Glabert.

La science de Gerbert le fit passer de son temps pour un magicien.

A la fin du XI[e] siècle, Huges de Flavigny, dans la Chronique de Verdun, et Sigebert de Gembloux, dans sa Chronique, accueillirent quelque chose des bruits populaires qui étaient méprisés par tous les hommes sérieux contemporains de Gerbert. Les chroniqueurs postérieurs accueillirent et embellirent successivement ces contes dont Guillaume de Malmesburi, au milieu du XII[e] siècle, fit un véritable roman. Depuis lors, Gerbert fut décidément magicien et vendu au diable. Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter de pareilles absurdités qui n'ont pour nous qu'une raison : le génie et la science extraordinaire de Gerbert.

[1] Gerb., Epist. 50, edit. Duch., 2.e part.

intrigues des évêques de Lorraine, ennemis de l'illustre archevêque, et le roi Hugues avait cru nécessaire de lui en écrire en ces termes [1] :

« Votre Sainteté recevra de la part de nos évêques et de la mienne, par l'archidiacre de Reims, des lettres contenant les détails de l'affaire d'Arnulph ; nous vous prions en outre de ne rien décider que de juste à notre égard et à l'égard des nôtres, et de ne pas accepter pour certaines des choses douteuses. Nous n'avons assurément rien fait contre votre autorité apostolique. Si vous n'ajoutez pas foi à cette lettre, nous pourrons traiter de ces choses de vive voix. La ville de Grenoble, située sur les confins de l'Italie et de la France, a, plusieurs fois déjà, été le théâtre des entrevues des pontifes romains et des rois franks. Elle peut le devenir encore, si cela vous est agréable. Si vous préférez nous visiter chez nous, nous vous accueillerons, à votre descente des Alpes, avec de grands honneurs, et nous vous reconduirons avec toutes les marques de respect qui vous sont dues.

» Nous vous parlons ainsi sans hypocrisie, et dans l'intention de vous convaincre que nous ne voulons point nous soustraire à votre jugement. Veuillez donc accueillir avec bienveillance l'archidiacre notre envoyé, et que le succès de sa mission vienne nous combler de joie et accroître notre dévouement pour vous. »

Cette lettre n'eut pas le succès que le roi pouvait en attendre. Les ennemis de Gerbert l'emportèrent dans l'esprit du pape. Ce fut en ces circonstances qu'eut lieu l'assemblée de Chelles. Elle fut présidée par le roi Robert, et on y vit quatre métropolitains : Gerbert de Reims, Seguin de Sens, Archambauld de Tours et Daïbert de Bourges [2].

Les évêques y décidèrent de former entre eux une ligue fortement unie, afin de lutter avec plus de succès contre les seigneurs laïques qui abusaient de leur puissance féodale, et étaient autant de tyrans pour les Eglises. Puis ils décrétèrent qu'ils regarderaient comme nul tout ce que le pape romain ordonnerait d'opposé aux

[1] Epist. Reg. Hug. ad Joann., pap. ; apud Labb., Conc., t. IX, p. 743.

[2] Rich., Hist. Franc. — Richer est le seul historien qui ait donné des détails suffisants sur l'assemblée de Chelles. L'ouvrage de Richer, disciple de Gerbert, était resté manuscrit jusqu'à nos jours. Il a été édité par la *Société de l'Histoire de France*.

décrets des Pères; enfin ils confirmèrent la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert.

Le pape ayant appris ces décisions, condamna les évêques qui les avaient prises et les interdit de la célébration des saints mystères. Cette sentence émut Seguin, archevêque de Sens. Cependant, avant de s'y soumettre, il en écrivit à Gerbert qui lui répondit[1] :

« Votre sagesse eût dû vous élever au-dessus des intrigues d'hommes artificieux, et vous eussiez dû entendre la voix du Seigneur qui vous disait: « Si on vous dit: le Christ est ici, le Christ est là, n'y » allez pas. » On dit que c'est à Rome que se trouve celui qui justifie ce que vous condamnez, et qui condamne ce que vous trouvez juste; et moi je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu et non pas à un homme de condamner ce qui paraît juste, et de justifier ce qui semble mauvais. Dieu a dit: « Si ton frère a péché contre toi, va et » reprends-le; s'il ne t'écoute pas, dénonce-le à l'Eglise; s'il n'é- » coute pas l'Eglise, regarde-le comme un païen et un publicain. » Comment nos envieux osent-ils donc prétendre que dans la déposition d'Arnulph on eût dû attendre le jugement de l'évêque romain? Croient-ils donc que le jugement de l'évêque romain est supérieur au jugement de Dieu? Mais le premier évêque des Romains et le prince des apôtres a dit: « Il vaut mieux obéir à Dieu » qu'aux hommes. » Je le dis sans hésiter, si l'évêque romain luimême pèche contre son frère, et, si après avoir été souvent averti, il n'écoute pas l'Eglise, il doit être, lui évêque romain, regardé, d'après l'ordre de Dieu, comme un païen et un publicain. Plus la dignité est élevée, plus la chute est grave. Si, à cause de cela, il nous juge indignes de sa communion, il ne pourra pas au moins nous séparer de la communion de Jésus-Christ.

» Vous n'avez pu être interdit de la célébration des saints mystères comme un criminel convaincu et ayant avoué son crime; vous n'avez pu l'être non plus comme rebelle et transfuge, puisque vous n'avez jamais manqué aux saints conciles, et que d'autre part votre conscience est pure; la sentence portée contre vous n'est donc pas légale et ne peut être portée légalement. Elle n'est pas légale, parce que le pape Grégoire a dit: « Une sentence portée sans écrit ne » mérite pas le nom de sentence. » Elle ne peut être portée conformément aux lois, parce que le pape Léon a dit: « Le privilége de

[1] Epist. Gerb. 85 ad. Siguin., edit. D. Bouquet, Hist. Franc. Script., t. x.

» Pierre ne subsiste plus dès que le jugement n'est pas conforme à » l'équité. » Ne donnons pas à nos envieux l'occasion de croire que l'épiscopat, qui est *un* comme l'Eglise catholique est *une*, soit tellement identifié à un seul homme, que si cet homme était vicieux et corrompu par l'argent, la faveur, la crainte ou l'ignorance, il n'y aurait d'évêque que celui qui aurait ces éminentes qualités. Que la loi commune de l'Eglise soit l'Evangile avec les écrits des apôtres et des prophètes, avec les canons établis par l'esprit de Dieu, consacrés par le respect du monde entier, enfin avec les décrets du siége apostolique non contraires aux canons; que celui qui méprise ces monuments soit jugé et condamné par eux; à celui qui les garde et les observe suivant son pouvoir, la paix continuelle en ce monde et la paix éternelle en l'autre!

» Je désire que vous vous portiez bien. Je vous salue et vous recommande de ne pas vous abstenir de célébrer les saints mystères; car l'accusé qui se tait devant son juge s'avoue par là même coupable, ainsi que celui qui se soumet volontairement à la peine qui lui est infligée.

» Or, l'aveu est salutaire, quand on affirme de soi la vérité; mais cet aveu est mauvais quand on s'accuse ou qu'on se laisse accuser à faux. Il faut rejeter la fausse accusation intentée contre nous, et mépriser la sentence illégale dont on a voulu nous frapper, de peur d'être coupables en voulant paraître innocents aux yeux de l'Église. »

Seguin et les autres évêques de France ne tinrent point compte de l'excommunication lancée contre eux par le pape [1].

Il nous reste plusieurs autres lettres qu'écrivit Gerbert vers cette époque pour se défendre, encourager ses amis, les consoler et les soutenir. Telles sont celles qu'il écrivit [2] à Notger, évêque de Liége; à Wilderod, évêque de Strasbourg. Cette dernière est un vrai traité dans lequel il cherche à s'appuyer sur l'autorité de toute la tradition catholique. Il s'adressa au pape lui-même [3] :

« J'éprouve une profonde douleur, lui dit-il, de paraître coupable envers votre très sainte Autorité apostolique. Jusqu'ici, ma

[1] Le successeur de Jean XV, Grégoire V, les cita pour cela au concile de Pavie.

[2] Epist. Gerb. ad Notger. et ad Welderod., apud Duch. et apud D. Bouquet., Hist. Franc. Script.

[3] Gerb., Epist. 38, edit Duch.

conduite, dans l'Église, a été utile à beaucoup et nuisible à personne. Je n'ai point divulgué les fautes d'Arnulph; mais quand son crime a été public, je l'ai quitté, non point dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme le disent mes envieux, j'en prends à témoin Dieu et ceux qui me connaissent; mais uniquement pour ne point participer aux fautes d'autrui. »

Gerbert se plaignait en même temps auprès de l'impératrice Adéléïde d'être l'objet de la colère de Rome, et la priait de s'entremettre auprès du pape en sa faveur [1].

Mais pendant ce temps-là, les évêques de Lorraine mettaient une telle insistance dans leurs intrigues, que le pape se décida à envoyer un légat en France. Ce fut Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface à Rome. Il avait commission d'assembler un concile à Aix-la-Chapelle; mais ce lieu n'étant pas situé dans le royaume de Hugues, Gerbert s'y fût trouvé à la merci de ses ennemis, et la passion y eût sans doute présidé plutôt que l'esprit de sagesse.

Gerbert désirait un concile national, et travailla de toutes ses forces à le faire assembler [2] avant l'arrivée de Léon, parce qu'il lui semblait contraire aux droits des évêques de laisser la décision au légat du pape [3]

Il ne put réussir dans ce projet. Les évêques lorrains [4] reçurent avec grande joie le légat du pape, et envoyèrent des députés à Hugues et à son fils Robert, pour les inviter à se rendre au concile, eux et leurs évêques, et à fixer eux-mêmes le temps et le lieu le plus convenables à cette réunion.

Cette demande avait été bien accueillie, le lieu et l'époque étaient fixés, les envoyés retournaient vers le légat, déjà même plusieurs évêques français s'étaient mis en route, lorsque les rois Hugues et Robert apprirent que sous ces apparences pacifiques se tramait une intrigue qui n'allait à rien moins qu'à mettre à leur place, sur le trône de France, Othon, roi de Germanie, qui était en même temps duc de Lorraine, depuis l'emprisonnement de Charles. Le principal fauteur de cette intrigue était Adalberon, évêque de Laon.

[1] Gerb., Epist. 45, edit. Duch. — C'était sainte Adéléïde dont nous avons déjà parlé. La reine de France portait le même nom.

[2] Epist. Gerb. 34 ad Notger., edit. Duch., 2.me part.

[3] Epist. Gerb. 33 ad Constantin. abb. Miciac., *ibid.*

[4] Rich., Hist. Franc. — Les évêques de Lorraine sont appelés par cet historien

Cet ambitieux n'avait pas peu contribué à exciter contre Gerbert l'orage qui se préparait. Pour arriver lui-même au siége de Reims qu'il désirait ardemment, il avait trouvé tout naturel de perdre Charles de Lorraine qui y eût maintenu Arnulph, et Hugues-Capet qui soutenait Gerbert. Il espérait recevoir d'Othon le titre de métropolitain, comme récompense de ses intrigues.

Les rois de France ayant reçu secrètement avis de la trahison d'Adalberon, firent savoir aux évêques lorrains qu'ils ne pouvaient se rendre au concile, et donnèrent pour prétexte qu'ils n'y seraient pas accompagnés des seigneurs du royaume sans lesquels ils ne pouvaient rien faire.

Adalberon était au palais de Hugues. Ne se doutant pas que sa trahison fût connue, il osa engager les deux rois à se rendre au concile. Hugues, pour toute réponse, lui dit qu'il eût à lui remettre la forteresse de Laon, et le jeune fils de Charles de Lorraine, Louis, qu'il avait confié à sa garde. L'évêque refusa. Alors les hommes du roi lui reprochèrent sa trahison, et lui en donnèrent des preuves si évidentes, qu'il fut obligé d'en convenir. Il fut sur-le-champ jeté en prison.

Cependant le concile s'était assemblé à Mouzon [1], dans le diocèse de Reims. Quatre évêques seulement s'y trouvèrent : Liudolf de Trèves, Notger de Liège, Haimon de Verdun et Sutger de Munster. Gerbert fut le seul évêque de France qui s'y rendit, et encore malgré la défense des rois ; il tenait à convaincre ses juges de la pureté de ses intentions, et il préféra s'exposer à perdre l'amitié des rois, plutôt que de paraître vouloir éviter le jugement. Plusieurs abbés recommandables par leur sainteté assistèrent au concile, ainsi que divers seigneurs laïques (995).

et par les autres, évêques de Germanie, parce qu'en effet la Lorraine comprenait les Germanies cis-rhénanes, nommées Austrasie sous les rois de la première race. On se tromperait si par le mot *évêques de Germanie*, on entendait les évêques d'Allemagne, comme l'ont fait certains historiens. Cette remarque est importante, en ce qu'elle explique l'inimitié des évêques de Lorraine contre Gerbert. Les évêques de Lorraine étaient dévoués à la race de Charlemagne, représentée par Charles leur duc, dont Arnulph était parent. Gerbert, au contraire, était dévoué à la nouvelle race personnifiée dans Hugues-Capet et son fils Robert.

[1] Rich., Hist. Franc., Conc. Mosom., apud Labb., Conc., t. IX, p. 747. — Les autres évêques d'Allemagne et de Lorraine n'osèrent sans doute pas se rendre à Mouzon, dans la crainte d'y être pris par les rois de France, qui auraient pu vouloir se venger sur eux de la trahison ourdie par Adalberon, en faveur de leur roi Othon.

Le légat prit séance, dans l'église de la bienheureuse Marie mère de Dieu, et au milieu des évêques. Gerbert s'assit vis-à-vis d'eux, pour rendre compte de son ordination. Tous ayant fait silence, l'évêque de Verdun, qui savait bien le français, se leva pour exposer le motif de la réunion. Après avoir dit que le pape avait eu intention de faire examiner juridiquement la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert, d'abord à Aix-la-Chapelle, puis à Rome, et avoir raconté comment il s'était décidé, en voyant ses démarches inutiles, à envoyer son légat Léon, il ouvrit la lettre du pape et en donna publiquement lecture.

Gerbert se leva ensuite et commença sa défense en ces termes :

« Vénérables Pères, toujours j'ai eu devant les yeux, j'ai espéré et désiré ce jour, depuis que, cédant aux exhortations de mes frères, j'ai accepté, non sans danger pour ma vie, le fardeau de l'épiscopat. Mon désir de sauver un peuple malheureux, et mon estime pour l'autorité à l'abri de laquelle je me croyais en sûreté, ont pu seuls me décider à accepter la charge pastorale ; j'étais de plus encouragé par le souvenir de vos bienfaits et de cette douce bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves ; mais tout-à-coup j'appris que vous étiez irrités contre moi et que l'on cherchait à vous faire envisager comme une faute ce que d'autres regardaient comme une preuve de zèle. Je frémis, je vous l'avoue, à cette nouvelle, et je redoutai beaucoup plus votre indignation que les glaives élevés jusqu'alors sur ma tête. Mais, grâce à Dieu ! je suis aujourd'hui en présence de ceux auxquels j'ai toujours confié mon salut, et je dirai quelques mots pour prouver mon innocence.

» Après la mort de l'empereur Othon, je pris la résolution de m'attacher indissolublement à l'archevêque Adalberon. Ce bon père m'avait choisi à mon insu pour lui succéder, et, avant de s'en aller au Seigneur, il le déclara devant plusieurs illustres personnages ; mais l'hérésie simoniaque me fit préférer Arnulph. Je me suis montré fidèle et obéissant à cet homme, plus peut-être qu'il n'eût fallu, jusqu'au moment où j'acquis, et par d'autres et par moi, les preuves irrécusables de sa félonie. Je lui adressai alors l'acte de ma séparation, et je l'abandonnai avec ses complices, non pas dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme mes envieux le supposent, mais épouvanté des œuvres monstrueuses de ce démon incarné. Je l'ai quitté pour ne point encourir cette malédiction prophétique : « Tu prêtes secours à l'impie et tu te lies d'amitié avec mes » ennemis, c'est pourquoi tu éprouveras la colère du Seigneur. »

Enfin Arnulph ayant été condamné, suivant les lois ecclésiastiques et par les rois, comme séditieux et rebelle, mes frères et les grands du royaume m'engagèrent à accepter la place de l'apostat et à prendre soin du troupeau qu'il avait ravagé. Je l'ai refusé longtemps, et je n'ai donné qu'à regret mon consentement, parce que je prévoyais tous les maux qui tomberaient sur moi.

» Voilà la simplicité de mes voies, voilà mon innocence; et devant Dieu et devant vous, prêtres du Seigneur, je le déclare, ma conscience est pure de tout ce qu'on m'a reproché.

» Mais voici que le calomniateur s'élève contre moi et use d'un langage tout nouveau pour donner plus de poids à ses mensonges: « Tu as livré ton Seigneur, s'écrie-t-il, tu l'as jeté en prison, tu as » ravi son épouse, tu as volé son siége. » Comment aurais-je pu trahir mon seigneur, dans la personne d'Arnulph, puisque jamais je ne fus son serviteur, et qu'aucun serment ne me liait à lui?.... Comment m'accuser de l'avoir jeté en prison, lorsque j'ai supplié le roi mon seigneur, en présence de témoins dignes de foi, de ne pas le retenir, à cause de moi, en prison un seul instant? J'ai ravi son épouse, dit-on; l'Église de Reims ne fut jamais son épouse, car il ne porta jamais au doigt l'anneau pastoral; l'eût-elle été, elle aurait cessé de l'être du moment où il l'a livrée à ses brigands. Quant à son siége, comment aurais-je pu l'envahir de force, moi, pauvre et étranger?

» Mais on nous oppose le siége apostolique, et on prétend que cette grave affaire aurait été terminée sans l'avoir consulté. Une chose certaine, c'est que la relation de tout ce qui s'était fait et devait se faire a été adressée au siége apostolique, et que sa décision a été attendue pendant dix-huit mois [1]. Or, les hommes ne donnant point leur avis, on a dû suivre celui de Dieu qui a dit: « Si ton » œil te scandalise, arrache-le. » Arnulph a été averti, il a mé-

[1] Certains historiens contestent cette assertion de Gerbert, dans laquelle ils voient, à tort ou à raison, une attaque à la papauté. Cependant cette assertion est exacte.

Les évêques et Hugues avaient envoyé, dix-huit mois avant le concile de Saint-Basle, des lettres au pape, pour lui dire qu'Arnulph avait refusé de comparaître pardevant eux, et lui demander ce qu'ils avaient à faire. Le pape ne répondit pas. Les évêques alors réunis à Saint Basle déposèrent Arnulph, et c'est alors que le pape fit des démarches pour faire annuler cette sentence de déposition. Ces démarches eurent lieu entre les conciles de Saint-Basle et Mouzon, c'est-à-dire de 991 à 995. Mais depuis la lettre des évêques jusqu'au concile de Saint-Basle, c'est-à-dire de 989 au mois de juin 991, le pape garda le silence. C'est ainsi que

prisé les avertissements; il a donc dû être regardé comme un païen et un publicain. Après sa déposition, j'ai été chargé du fardeau de l'épiscopat par mes frères les évêques des Gaules. Ça été, je le répète, malgré moi, parce que je redoutais les maux que j'ai soufferts et que je souffre encore. Si en tout cela on a fait quelque chose de contraire aux canons, ce n'a point été par malice, mais bien par l'effet des tristes circonstances où l'on s'est trouvé. En temps de guerre, suivre toutes les formalités du droit, ne serait-ce pas perdre la patrie? Les lois se taisent quand se fait entendre le bruit des armes.

» Vénérables Pères, que votre autorité réponde à l'attente générale, et qu'elle apporte remède aux maux non-seulement de l'Église de Reims, mais de l'Église de France, désolée tout entière et presque anéantie. »

Gerbert, après avoir prononcé ce discours, le remit par écrit au légat Léon, et reçut en échange les lettres du pape. Les évêques quittèrent l'assemblée et emmenèrent le comte Godfrid pour délibérer avec eux. Ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire, avec les honneurs convenables, vers le roi Hugues, le moine Jean que Léon avait amené avec lui d'Italie. Gerbert y consentit, et les évêques indiquèrent un nouveau concile à Reims pour le premier juillet.

Celui de Mouzon semblait ainsi être dissous; mais tout-à-coup les évêques vinrent trouver Gerbert, comme de la part du légat Léon, et lui annoncèrent qu'il eût à s'abstenir de la célébration de l'office divin jusqu'au prochain concile. Gerbert s'y refusa, et alla trouver Léon pour lui rappeler qu'aucun évêque, même revêtu des titres de patriarche ou de pape, ne pouvait priver de la communion aucun fidèle, à moins qu'il n'eût été jugé ou convaincu ou qu'il refusât de se rendre au concile; qu'il n'était point dans ce cas; qu'il ne s'était point avoué coupable, qu'il n'avait point été convaincu, et que, seul des évêques de France, il se trouvait au concile. Il ajouta

s'accordent parfaitement deux assertions dans lesquelles on a voulu voir une contradiction : celle de Gerbert, qui a donné occasion à cette note, et celle d'Haimon de Verdun, qui, dans son discours d'ouverture du même concile de Mouzon, mentionne les démarches faites par le pape. Il est donc certain que ce ne fut qu'après avoir attendu dix-huit mois l'avis du pape, que les évêques de France procédèrent à la déposition d'Arnulph. Ils crurent pouvoir agir sans le pape, puisque le pape refusait de suivre l'affaire. Voilà tout leur crime. Gerbert l'excuse par les circonstances impérieuses où l'on se trouva. Sa raison n'était certainement pas sans valeur.

enfin que, sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même, en se soumettant à une peine portée contre lui si irrégulièrement.

Ces raisons étaient certainement très fortes et on n'avait à leur opposer que la sentence portée trop précipitamment contre les évêques de l'assemblée de Chelles.

Le bon et modeste Liudolf de Trèves se contenta d'engager Gerbert à se soumettre, afin de ne point donner occasion à ses ennemis de dire qu'il refusait d'obéir au saint-siége. L'archevêque de Reims se rendit à cet avis fraternel, et consentit à ne point dire la messe jusqu'au premier juillet.

Avant de se séparer, les Pères du concile eurent une dernière séance [1] dans laquelle l'évêque de Verdun, promoteur du concile, déclara qu'on ne pouvait juger la cause pour laquelle on était réuni, parce que l'une des deux parties avait fait défaut, et qu'on prononcerait le jugement au synode de Reims qui était convoqué pour le premier juillet.

Ce synode se tint au lieu et au temps fixés [2]; mais, malgré toute l'éloquence de Léon [3], on se sépara sans avoir rien conclu. Le légat Léon avait à traiter, en même temps que l'affaire de Gerbert, celle de Robert qui venait d'épouser, malgré ses parents, Berthe, veuve du comte Odon. Comme il avait été parrain d'un enfant de Berthe, il avait contracté avec elle une affinité spirituelle qui rendait son mariage invalide. Le pape faisait des difficultés pour accorder dispense, et il paraît [4] qu'au concile de Reims on promit secrètement au légat de donner satisfaction au pape en lui sacrifiant Gerbert, si, de son côté, il accordait à Robert la dispense qu'il sollicitait.

Gerbert ne voulut point rester à Reims, quoique le concile n'eût rien décidé contre lui; il connaissait les dispositions du légat et craignait de nouvelles luttes: d'un autre côté, Charles de Lorraine était mort; Arnulph n'inspirait donc plus aucune crainte, et faisait agir du fond de sa prison tous ceux qui s'intéressaient à son sort, afin de toucher le roi et de lui faire abandonner son concurrent. Gerbert craignit que, par ses intrigues, Arnulph ne parvînt à ga-

[1] Rich., Hist. Franc.

[2] Epist. Abbon. ad Leon. Dùm nos ambos *Remis* positos..... Ap. D. Bouquet., Hist. Franc. Script., t. x, p. 434.

[3] *Ibid.*

[4] Epist. Gerb. 159 ad Adel. reg., edit. Duch., 1.re part.

gner le roi [1]; prenant donc secrètement le chemin de l'Allemagne, il se rendit auprès d'Othon III.

Il avait toujours conservé d'étroites relations avec la famille impériale d'Allemagne, et pendant qu'il luttait pour son siége de Reims, il avait reçu d'Othon cette lettre flatteuse [2] :

« Othon, à Gerbert le plus habile des philosophes, à celui qui a remporté la palme dans les trois parties de la philosophie :

» Je désire vivement que Votre Excellence, que nous vénérons tous, m'honore de son amitié et m'accorde sa protection ; car, malgré mon ignorance, j'ai su apprécier les leçons de Votre Sagesse. J'ai donc pris la résolution de vous écrire cette lettre pour vous témoigner combien je désire que vous veniez auprès de moi, afin de m'instruire par vos écrits et par vos discours, et de me guider dans les affaires du gouvernement. Venez détruire en moi ce qui reste de la rusticité saxonne, et développer ce que je puis avoir de délicatesse grecque, car peut-être se trouverait-il en moi quelque étincelle du génie grec, s'il se trouvait quelqu'un pour la faire jaillir. Nous vous supplions de venir l'enflammer du feu de votre génie. Eveillez en moi, avec le secours de Dieu, le vif esprit des Grecs, et instruisez-moi de la science des nombres, afin qu'il me soit possible de comprendre quelque chose à la subtilité des anciens [3]. Que Votre Paternité ne tarde point de me répondre. Portez-vous bien. »

Gerbert eut bientôt pris sa résolution et répondit à l'empereur [4] :

« Au seigneur et glorieux Othon, césar toujours auguste; Gerbert, par la grâce de Dieu, évêque de Reims; qu'il soit fait, à un si grand empereur, selon ses mérites!

» Pour répondre à la haute bienveillance avec laquelle vous daignez m'attacher pour toujours à votre service, je n'aurai peut-être à vous offrir que ma bonne volonté, au lieu de mérite réel. Si la lumière de la science m'éclaire quelque peu, j'en suis redevable à votre glorieuse famille, aux bontés de votre père, à la magnificence de votre aïeul. Je ne vous porterai donc point des richesses qui

[1] Rodolph., Glab. Hist., l. I, c. 4 ; ap. D. Bouquet., t. x, p. 8. *Cautè* iter arripiens ad prædictum devenit Othonem.

[2] Epist. Oth., inter Gerb. Epist. 153, edit. Duch., 1.re part.

[3] Les Othon, empereurs d'origine saxonne, suivirent les bonnes traditions de Charlemagne, cultivèrent et encouragèrent les sciences. Le xe siècle fut plus brillant en Allemagne qu'ailleurs.

[4] Gerb., Epist. 154 ad Oth., *ibid.*

m'appartiennent, je ne ferai que vous rendre les trésors qui m'avaient été confiés par les vôtres. J'obéirai, César, à votre ordre impérial, en ceci comme en tout ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Nous ne pouvons nous soustraire à votre service, puisque parmi toutes les choses de ce monde, nous ne voyons rien de plus doux que de vous obéir. »

Gerbert, en se retirant à la cour d'Othon, renonçait à peu près à l'Église de Reims qui n'avait été pour lui qu'une source de chagrins et d'amertume.

Pendant son absence, un nommé Gibuin [1], qui la ravageait depuis le commencement des dissensions dont elle était l'objet, redoubla ses déprédations aussitôt qu'il la vit abandonnée et sans pasteur. La reine Adéléïde de France écrivit alors à Gerbert pour le supplier de revenir en prendre la défense, mais Gerbert lui répondit [2] :

« Le commencement de votre lettre est aimable et contient des conseils affectueux, mais elle se termine mal. Après les témoignages d'affection qu'elle contient, et après le conseil que vous me donnez de revenir à mon siége, que signifie cette conclusion acerbe qui est ainsi conçue : « Sachez que si vous méprisez mes avis, nous ferons » usage des forces et des conseils des nôtres, sans que vous puis» siez nous le reprocher? » Lorsque j'étais maître de la ville de Reims, vous aviez sur elle les mêmes droits, vous les avez encore et vous en userez quand vous voudrez. Je ne pense pas qu'ils aient été plus grands lorsque Arnulph la possédait, puisqu'au contraire il vous l'enleva par fraude ; quant à moi, je n'ai épargné ni soins ni veilles pour vous la conserver et déjouer les ruses et les fourberies d'une multitude d'ennemis. Il est vraiment étonnant que vous n'aperceviez pas leurs intrigues. Ceux qui cherchent à rétablir Arnulph, afin de mettre le désordre dans votre royaume, ne penseront point avoir complètement réussi, s'ils ne parviennent à me perdre. Nous trouvons cela très-vraisemblable, pour deux raisons : la première c'est que dernièrement, lorsque j'étais en jugement à Reims, vous avez décidé de pardonner à Arnulph afin d'obtenir du pape la confirmation du mariage de mon seigneur roi Robert. »

On voit, par ces paroles, qu'on espérait à la cour de France ob-

[1] Verb. Gerb. in conc. Mosom.

[2] Gerb., Epist. 159 ad Adeleid. regin., edit. Duch., 1.re part.

tenir du pape la confirmation du mariage de Robert avec Berthe, en sacrifiant Gerbert et en rétablissant Arnulph. Gerbert avait ignoré ces intrigues lorsqu'il était en France, et ne les avait apprises qu'après son départ pour l'Allemagne, par quelques habitants de Reims qui lui en avaient écrit [1].

La seconde raison qu'apporte Gerbert pour prouver qu'il était probable que ses ennemis ne seraient satisfaits qu'après sa perte, c'est la haine qu'ils lui témoignaient.

« Si Arnulph doit être absous, dit-il, ou bien si Gibuin ou quelque autre devait être mis sur mon siége, qu'arriverait-il? Que je ne pourrais alors revenir à Reims sans m'exposer à la mort. Ce serait contre vos intentions, je ne dois pas en douter; je reconnais toutes vos bontés à mon égard, l'affection tendre que vous avez pour moi; si je ne puis vous en témoigner ma reconnaissance par des actes, je le ferai du moins par les vœux que je forme pour vous.

» Mais, je ne veux plus vous parler de moi; aussi bien la divine bonté m'a délivré de tout péril et m'a mis dans une condition où il ne tient qu'à moi d'être heureux; mais, au nom du Dieu tout-puissant, je vous prie, je vous conjure de faire tout ce qu'il vous sera possible pour secourir cette pauvre Eglise de Reims qui est si désolée. Comme elle est la tête du royaume des Français, si elle périt, les membres auront le même sort. Or, comment pourra-t-elle ne pas périr, placée qu'elle est entre Arnulph et moi comme entre le marteau et l'enclume? Que sera-ce si un troisième vient, sans le jugement de l'Eglise, augmenter le nombre des prétendants? Certes je puis prédire sa perte, sans être augure ni devin [2]. »

Après avoir exposé les persécutions que lui avait suscitées la haine de plusieurs de ses vassaux et de ses clercs, Gerbert continue ainsi:

« Je prie ma Dame toujours auguste, ainsi que mes frères les évêques qui ont été frappés d'anathême, avec ou sans raison, pour la cause d'Arnulph, de me laisser attendre patiemment le jugement de l'Eglise. Car je ne puis abandonner, sans le jugement des évêques, l'Eglise que les évêques m'avaient confiée; je ne suis pas non plus dans la disposition de la garder malgré les évêques, aussi-

[1] Ut mihi à Remensibus per litteras significatum est. (Epist. ad Adeleid.)

[2] Gerbert semble, par ces dernières paroles, faire allusion à la sotte crédulité de certaines gens qui le croyaient sorcier, et ne pouvaient expliquer autrement que par ses rapports avec le démon les œuvres de son génie et sa science étonnante.

tôt que leur autorité se sera manifestée d'une manière suffisante. En attendant leur jugement, je supporte patiemment, mais non sans un sentiment profond de douleur, un exil que beaucoup regardent comme heureux. Lorsque je me rappelle la figure si aimable de mon seigneur roi Robert, son regard si doux, les paroles si bienveillantes qu'il me disait souvent, vos discours pleins de sagesse et de gravité, la faveur et l'affabilité des princes et des évêques dont j'étais entouré; quand je réfléchis que tout cela m'est enlevé, la vie me deviendrait insupportable, si je n'avais pour me consoler le pieux et bon empereur Othon. Ce prince a beaucoup d'affection pour vous; nous parlons de vous jour et nuit, et il désire ardemment presser sur son cœur mon seigneur roi Robert qui est de son âge et qui partage les mêmes goûts. »

Gerbert finit sa lettre en disant que si le voyage qu'il devait faire à Rome pour assister au concile était retardé, il pourrait aller en France vers le mois de novembre.

Au mois de septembre [1], le légat Léon quitta la France, passa en Allemagne et adressa à Othon, touchant les dissensions d'Arnulph et de Gerbert, une note qui n'était sans doute pas favorable à ce dernier. Gerbert était alors à Soosbach, magnifique résidence que l'empereur lui avait donnée. Ayant appris la démarche du légat, il écrivit à Othon une lettre dans laquelle il lui dit que Léon aura sans doute beaucoup de propositions à lui faire concernant Arnulph, mais qu'il est bien convaincu qu'il saura résister à toutes les tentatives de ce genre.

Léon ne réussit pas en effet à indisposer Othon contre Gerbert. Il avait été chargé par le pape d'une autre mission plus honorable et plus importante, c'était d'engager l'empereur à se rendre à Rome pour délivrer le souverain pontife de la tyrannie de Crescentius.

Trois principes se trouvaient en présence à Rome; celui de la papauté, appuyé sur le droit de propriété du territoire romain que Charlemagne lui avait donné en fief; celui des empereurs qui avaient conservé le droit de suzeraineté, comme successeurs de Charlemagne, et enfin celui du sénat qui persistait à ne voir à Rome qu'une république maîtresse du monde, et qui déléguait son autorité à des consuls.

L'autorité pontificale s'affaiblit, au xe siècle, dans les mains d'une longue suite de papes indignes; celle de l'empereur avait peu de

[1] Gerb., Epist. 28 ad Oth., edit. Duch., 1.re part.

force, balancée par celle des petits princes ou seigneurs du nord de l'Italie. Le sénat profita de ces circonstances pour reconquérir la sienne. Un homme hardi et entreprenant, Crescentius, nommé consul, fit revivre pour un temps le pouvoir de la république romaine, et fut réellement le maître de Rome.

Jean XV avait chargé son légat Léon de prier l'empereur Othon de se rendre en Italie, pour abaisser la puissance de Crescentius et rétablir l'ancienne autorité du siége apostolique.

Othon partit au printemps de l'année 996. Ayant appris à Ravenne que le pape Jean venait de mourir, il indiqua au choix du clergé et du peuple romain Brunon, son chapelain et son parent, qui partit immédiatement pour Rome, accompagné des deux évêques Willigis de Mayence et Adebald d'Utrech. Brunon fut élu vers le milieu du mois de mai, et prit le nom de Grégoire V. Othon fit son entrée à Rome quelques jours après. Crescentius devait être envoyé en exil; mais Grégoire, voulant gouverner par des moyens pacifiques et gagner le cœur du peuple, obtint de l'empereur le pardon de Crescentius.

Gerbert avait suivi Othon en Italie. Il ne retourna pas avec lui en Allemagne; son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de faire deux voyages aussi longs et aussi rapprochés. « Mes jours sont passés, écrivait-il alors à l'impératrice Adéléïde [1], la vieillesse me menace d'une mort prochaine, je souffre de la poitrine, les oreilles me tintent; mes yeux se remplissent d'eau, tout mon corps est comme percé d'aiguillons. J'ai gardé le lit presque toute l'année, et maintenant que je suis à peine levé, je suis tourmenté d'une fièvre tierce. »

Gerbert étant à Rome, assista au concile dans lequel on devait définitivement terminer l'affaire de l'Eglise de Reims. Hugues-Capet venait de mourir (23 octobre 996). Robert, comme nous l'avons remarqué, avait sacrifié son ancien maître Gerbert à sa passion pour Berthe, et consentait à rétablir Arnulph, pourvu que le pape lui accordât les dispenses nécessaires pour légitimer son mariage. Abbon de Fleuri, qui avait toute la confiance de Robert, partit pour Rome, afin de conduire cette affaire. On avait d'abord décidé qu'Arnulph l'y accompagnerait, et Othon, qui l'avait appris de la bouche même du légat, en avait donné avis à Gerbert [2]. Mais on changea de résolution.

[1] Epist. Gerb. 49 ad Adel., imperat., edit. Duch., 2.[e] part.

[2] Epist. Oth. ad Gerb.; ap. Bzovium, Vit. Gerb.

Malgré les efforts d'Abbon et les désirs bien connus du roi, on décida au concile de Rome qu'Arnulph serait rétabli sur le siége de Reims, et on ajourna la décision relative au mariage de Robert. Il était facile de prévoir que le roi en serait vivement blessé; aussi le pape, qui avait beaucoup de confiance dans l'abbé de Fleuri, le chargea-t-il de lui annoncer avec beaucoup de ménagements ce qu'on avait arrêté. Abbon rendit compte au pape, par cette lettre, de la mission qu'il lui avait confiée [1] :

« Une mauvaise interprétation ternit trop souvent l'éclat de la pure vérité. J'y ai avisé, Vénérable Père, et j'ai accepté les pensées de votre esprit fidèlement et simplement comme vous me l'aviez recommandé. Je n'ai point redouté la colère du roi, et je n'ai eu en vue que d'accomplir avec exactitude la promesse que je vous avais faite. Je n'ai donc rien ajouté à la mission que vous m'avez confiée, je n'en ai rien retranché; je n'y ai rien changé, je n'en ai rien négligé. L'archevêque Arnulph, maintenant délivré de prison et absous, peut vous en rendre lui-même témoignage. Je lui ai remis votre *pallium*, en lui faisant connaître les conditions que vous y aviez mises. Je puis aussi en appeler au témoignage de mon seigneur, l'illustre roi Robert, que vous appelez avec raison votre fils spirituel en Jésus-Christ. Il veut vous obéir comme au bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont vous tenez la place sur cette terre.

» Maintenant, j'engage Votre Majesté à instruire le susdit archevêque de la manière dont il doit se conduire à l'égard de ses clercs, ainsi que des moyens qu'il devra employer pour ramener les enfants de son Eglise qui se seraient égarés, et faire restituer à l'église cathédrale les biens qui lui ont été ravis; car c'est cette église qui a payé pour les dissensions d'Arnulph et de Gerbert. Quoique j'aie toujours été et que je sois encore l'ami de l'un et de l'autre, je ne leur ai point caché ce que je trouvais en eux de répréhensible; à vrai dire, je n'ai réellement à leur reprocher que d'avoir, par leurs querelles, désolé et appauvri la plus illustre de toutes les Eglises de France. Usez de votre irréfragable autorité pour lui venir en aide et contribuer à lui rendre cet état de prospérité où l'avait laissée Adalberon de bienheureuse mémoire. »

Gerbert se soumit humblement à la décision du concile de Rome, et mérita l'estime du pape Grégoire V, qui lui en donna une preuve

[1] Abbon., Epist. ad Greg.; ap. D. Bouquet., t. x, p. 435, 436.

en l'élevant, l'année suivante, sur le siége archiépiscopal de Ravenne. Nous avons encore la lettre de son institution; on y lit ces paroles [1] :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gerbert, archevêque de la sainte Eglise de Ravenne et notre fils spirituel:

» Puisque, par un effet de la bienveillance du siége apostolique, et par respect pour l'ancienne coutume, nous avons élevé Votre Fraternité sur le siége de Ravenne, nous avons jugé convenable de vous accorder les insignes dont les évêques de cette Eglise ont toujours été décorés, c'est-à-dire le *pallium*, dont vous ferez le même usage que vos prédécesseurs. Nous vous avertissons de porter dignement cette distinction honorifique que vous avez reçue de nous avec joie, et de vous efforcer d'orner le sacerdoce de Jésus-Christ par vos vertus. Afin que vous connaissiez toute l'ardeur de l'amitié que nous avons pour vous, nous vous donnons, à vous et à votre Eglise, tout le district de la ville de Ravenne. »

Puis vient, dans la lettre du pape, l'énumération d'un grand nombre de droits qu'il confère au nouvel archevêque.

Il est probable qu'en élevant Gerbert à la dignité d'archevêque de Ravenne, le pape voulut prouver au monde catholique que, s'il ne le rétablissait pas sur son siége de Reims, c'était uniquement à cause du défaut de forme canonique que l'on pouvait remarquer dans la déposition d'Arnulph. Le siége apostolique, en effet, n'avait point approuvé cette déposition, et considérait par conséquent l'ordination de Gerbert comme illicite.

Avant de se rendre à Ravenne, Gerbert assista au concile de Rome dans lequel le mariage de Robert avec Berthe fut définitivement annulé [2].

Gerbert signa immédiatement après le pape les décrets du concile. Il n'avait point à se louer de Robert qui avait lâchement sacrifié son ancien maître et son ami, pour obtenir la ratification de son mariage. Sa honteuse politique n'eut pas le succès qu'il en avait espéré. Ger-

[1] Epist. Greg. ad Gerb.; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 753.

[2] Quelque temps avant le concile de Rome, avait eu lieu celui de Pavie auquel avaient été cités les évêques excommuniés pour avoir coopéré à la déposition d'Arnulph. Ceux-ci y envoyèrent un laïque pour présenter leurs excuses de ce qu'ils ne s'y étaient pas rendus, et pour justifier leur conduite.

Les Pères de Pavie n'accueillirent point cette défense anti-canonique et citèrent les évêques français au concile de Rome. Il paraît qu'ils donnèrent satisfaction, par il ne fut pas question d'eux à ce concile.

bert ne se crut point obligé de prendre, dans le concile, la défense de celui qui l'avait abandonné, et paya son ingratitude de la plus complète indifférence.

Les décrets du concile de Rome sont au nombre de huit, dont six concernent l'Eglise de France, et sont ainsi conçus[1] :

« Le roi Robert se séparera au plus tôt de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contrairement aux lois de l'Eglise, et il fera pénitence pendant sept ans. S'il refuse d'obéir, il sera excommunié, ainsi que Berthe.

» Nous suspendons de la sainte communion Archambaud, archevêque de Tours, qui a été le ministre de ce mariage incestueux, ainsi que tous les évêques qui y ont donné leur consentement, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction pour leur faute.

» Nous ordonnons que Etienne, évêque du Puy, soit déposé par l'autorité apostolique pour avoir été choisi par Widon, son oncle et son prédécesseur encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement.

» Nous suspendons de la communion Daïbert, archevêque de Bourges, et Roclin, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint-siége, pour avoir ordonné, contrairement aux canons, évêque du Puy, Etienne, neveu de Widon, du vivant de son oncle évêque de la même ville.

» Le clergé et le peuple du Puy pourront élire un autre évêque qui sera sacré par le pape.

» Que le roi Robert ne prenne point la défense de cet Etienne, neveu de Widon, qui a été justement condamné et déposé. »

Avant de prononcer ce décret, Grégoire avait employé tous les moyens possibles pour engager Robert à se séparer volontairement de Berthe. Abbon, suivant la commission qu'il en avait reçue du pape, avait constamment travaillé à lui inspirer cette résolution; mais le roi ne pouvait se décider à se séparer d'une femme qu'il aimait. Sur le point de prononcer la sentence, Grégoire avait écrit à Abbon[2], pour s'informer des dispositions du roi; mais l'abbé de Fleuri avait été obligé d'avouer que son zèle avait échoué contre la passion du roi.

Ce fut alors que Grégoire lança l'excommunication contre Robert.

[1] Conc. Rom.; ap. Labb., t. IX, p. 772.

[2] Epist. Gregor. ad Abbon.; ap. Bouquet, Hist. franc. script., t. X, p. 431.

Pierre Damien [1] nous a fait connaître le terrible effet que produisit cette sentence. Non-seulement le peuple, mais les seigneurs du palais rompirent tout commerce avec le roi, de peur d'encourir son excommunication, en communiquant avec lui. Il ne lui resta que deux serviteurs pour lui préparer à manger, et encore avaient-ils soin de faire passer par le feu les plats où il mangeait et les vases où il buvait, afin de les purifier.

Robert lutta et contre cet abandon général et contre ses sentiments religieux, jusqu'à l'époque de l'accouchement de Berthe. Il comptait sur un fils, et, si nous en croyons Pierre Damien, Dieu ne lui envoya qu'un monstre, pour manifester son horreur de l'union incestueuse qu'il avait contractée. Pour ce motif, ou pour tout autre, Robert consentit enfin à se séparer de Berthe, et épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles.

On possède une lettre de Grégoire [2] dans laquelle il loue Constance de sa piété. Le mariage de Robert eut donc lieu au plus tard à la fin de l'année 998, puisque le pape Grégoire mourut au commencement de l'année 999.

Il eut pour successeur Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II. Pendant son court épiscopat à Ravenne, Gerbert s'était distingué par son zèle pour la discipline ecclésiastique, et avait promulgué d'excellents réglements dans le synode de Ravenne [3]. Ses vertus, sa science, l'amitié d'Othon recommandaient l'archevêque de Ravenne aux suffrages du clergé et du peuple romain [4].

Gerbert, aussitôt après son élection, adressa aux évêques un écrit plein d'humilité, de force et d'onction, dans lequel il signale les vices du temps, en termes sévères et pénétrants qui annoncent une expérience consommée et une connaissance parfaite des mœurs. « Ce n'est pas, dit-il [5], en se donnant intérieurement la préférence à lui-même qu'il avertit les évêques ses collègues, ni parce

[1] Pet. Dam., lib. 2, Epist. 15 ad Desid. Inter opuscul. 34, c. 6, edit. Cajetan.

[2] Epist. Gregor. ad Constant.; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 756.

[3] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 766.

[4] Gerbert, faisant allusion aux trois siéges épiscopaux qu'il occupa, Reims, Ravenne et Rome, dont le nom commence par un R, avait fait, en plaisantant, ce vers :

Transit ab R Gerbertus in R, post papa viget R.

[5] Gerb., serm. de informat. Episcop. Inter S. Ambrosii opera. Append., t. II, p. 357 et seq.; edit. Bened.; et ap. Mabill., analect., p. 103, nov. edit. in-fol.

qu'il se croit parfait, qu'il les exhorte à une vie parfaite; au contraire, en s'adressant à eux, il parle aussi pour lui-même. Il proclame la grandeur de leur dignité; l'épiscopat, établi par Jésus-Christ, est un don de Dieu: il est élevé bien au-dessus de la puissance des princes, puisque les rois eux-mêmes abaissent leur front devant les prêtres et croient affermir par leurs bénédictions les édits et les lois. Mais si la dignité est grande, les mœurs de ceux qui en sont revêtus doivent être en rapport avec elle. »

Sylvestre II part de là pour exposer, d'après saint Paul, les vertus que doit avoir l'évêque, et il recommande surtout que son élection et son investiture soient à l'abri du reproche de simonie. C'est sur ce dernier vice qu'il s'étend, qu'il insiste, qu'il parle avec le plus d'amertume; on voit qu'il y a reconnu la plaie de l'époque. Depuis, en effet, que les titres ecclésiastiques étaient considérés par les rois et les seigneurs comme des bénéfices dont l'investiture leur appartenait au même titre que celle des autres fiefs, les évêchés et les cures étaient au plus offrant, et l'acquéreur cherchait, en vendant le plus cher possible les choses saintes, à se dédommager du prix que son bénéfice lui avait coûté. Déjà la simonie avait ravagé l'Église de France un peu après l'établissement des Franks, et, au VIIIe siècle, elle était montée à son comble avec l'ignorance. Charlemagne avait réussi à la détruire en grande partie, mais elle reparut au Xe siècle, et se développa progressivement en même temps que le régime féodal qui en était la cause la plus directe. Dès lors, tout l'effort de la papauté et de tout ce que l'Église eut de plus saint et de plus éclairé, fut de combattre ce vice honteux, et l'investiture laïque qui en était la principale cause.

C'est une gloire pour Sylvestre II d'être entré, dès ses premiers pas, comme souverain pontife, dans cette voie où se distinguèrent les plus illustres de ses successeurs. Une démarche qui ne l'honore pas moins c'est la lettre qu'il écrivit à son compétiteur, Arnulph de Reims. Si Gerbert n'eût pas été aussi grand par ses sentiments que par son génie, il eût certainement profité du pouvoir qui lui était conféré pour humilier Arnulph et le déposer; il aima mieux lui écrire en ces termes[1] :

[1] Epist. Gerb. 55 ad Arnulph.; edit. Duch., part. 2e.

Quelques auteurs ont voulu contester cette lettre à Gerbert et ont eu recours à une faute de copiste pour expliquer le nom de Sylvestre II qui aurait remplacé, suivant eux, celui de Grégoire V. Leur raison c'est qu'Arnulph, ayant été rétabli

« Sylvestre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils en Jésus-Christ, Arnulph, archevêque de la sainte Église de Reims.

» Il appartient au siége apostolique, non-seulement de donner conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés, et de rendre leurs dignités à ceux qui en ont été dépouillés, afin qu'il soit libre à Pierre d'exercer librement le pouvoir de délier qui lui a été confié, et que l'éclat de la dignité du siége de Rome brille de toutes parts.

» C'est pourquoi, Arnulph, qui avez été dépouillé de la dignité épiscopale à cause de quelques fautes, nous sommes venus à votre secours, et comme votre abdication n'a pas reçu l'assentiment de Rome, nous avons voulu prouver que vous pouviez être rétabli par une faveur de la bonté du siége apostolique; car Pierre possède une puissance que n'égale aucune autre puissance sur la terre. Ainsi donc, par la teneur de cette ordonnance, et en vous rendant la crosse et l'anneau, nous vous permettons de remplir les fonctions archiépiscopales et de jouir de toutes les distinctions attachées au siége métropolitain de la sainte Eglise de Reims; de porter le *pallium* dans certaines solennités, de sacrer les rois de France et les évêques vos suffragants, de reprendre enfin, en vertu de notre autorité apostolique, l'exercice de tous les droits dont vos prédécesseurs ont joui.

» Nous défendons à tous de vous reprocher l'accusation dont vous avez été l'objet dans le synode qui a décidé votre abdication, et de

avant le pontificat de Sylvestre, n'avait pas besoin d'être réintégré par lui. Ces critiques n'avaient pas réfléchi qu'Arnulph n'avait pas été réintégré en vertu d'un jugement formel, que sa cause n'avait pas été examinée et que le Saint-Siége s'était contenté de casser la sentence de déposition dont il avait été frappé, à cause d'un défaut de forme. Gerbert pouvait très-bien rétablir Arnulph et lui donner toute garantie contre les attaques dont il eût pu être l'objet, quoiqu'il eût été indirectement réintégré par le jugement qui cassait la sentence de déposition portée contre lui. On n'a donc aucune raison de refuser à Gerbert une pièce qui lui est attribuée dans tous les manuscrits et qui honore ce grand homme. Par une étrange fatalité, on devait lui contester tout ce qui fait sa gloire. Il est bien temps, après neuf siècles, que justice lui soit rendue. Du reste, des yeux non prévenus aperçoivent sans difficulté, dans la lettre elle-même, des preuves qu'elle ne peut appartenir à Grégoire V, car ce pape n'eût jamais dit, par exemple, qu'Arnulph avait été privé de la dignité épiscopale pour certains excès commis par lui, puisqu'il considérait la sentence de déposition comme absolument nulle et n'ayant pu, par conséquent, avoir l'effet de priver réellement Arnulph de sa dignité. C'est pour cela, sans doute, que Grégoire ne donna pas de lettre de réintégration à Arnulph.

prendre de là occasion de vous dire des paroles outrageantes; que notre autorité vous soit partout une sauvegarde, quand bien même au fond de l'âme vous vous sentiriez coupable.

» En outre, nous vous confirmons dans la possession de l'archevêché de Reims que nous vous accordons intégralement, avec tous les évêchés suffragants, les monastères, les peuples, les paroisses et chapelles, les fermes, châteaux et villages, et toutes autres choses appartenant à l'Eglise de Reims, tout l'héritage enfin de saint Remi, l'apôtre des Franks.

» Nous défendons à tous nos successeurs sur le siége de Rome et à tous autres, sous peine d'encourir la censure apostolique, l'anathème, et la condamnation de Dieu, d'enfreindre nos ordres à cet égard. Si quelqu'un, ce que nous ne pouvons croire, tentait de violer ce décret du siége de Rome, qu'il soit anathématisé. »

On ignore l'effet que produisit sur Arnulph la généreuse conduite de Gerbert. Mais le jeune archevêque, dont le caractère ne manquait ni de noblesse ni d'élévation, dut être sensible à cet acte de magnanimité. Pendant vingt-cinq ans encore, il administra paisiblement son archevêché. Après sa mort, on l'a loué de n'avoir été inférieur à personne en piété; d'avoir été l'espérance des indigents, le soutien des faibles, le père des moines, le prédicateur de la vérité et le gardien d'une discipline sévère [1].

Pour Gerbert, il ne tint que quatre ans le siége apostolique, et en si peu de temps il sut faire de grandes choses.

Wilgard, écolâtre de Ravenne qui était devenu païen par amour de l'antiquité, fut obligé de venir à Rome rendre compte de sa foi. Le monastère de Vezelai, au diocèse d'Autun, obtint des priviléges, et saint Odilon, abbé de Cluni, consulta le nouveau pape sur la validité des ordinations faites, dans son monastère, par un évêque qui s'y était retiré, après avoir donné sa démission. Odilon avait établi (en 998), à Cluni, la fête des trépassés qu'il avait fixée au deuxième jour de novembre; Gerbert rendit cette fête universelle; et c'est aussi à lui qu'on attribue l'établissement du jubilé qui termine chaque siècle. Il l'institua, dit son historien Bzovius [2], pour remplacer les jeux séculaires que le paganisme avait établis et qui s'étaient perpétués jusqu'à cette époque. Le même historien nous apprend qu'à la sollicitation de Gerbert, Othon III renouvela les priviléges accordés

[1] Epitaph. Arnulph.; ap. D. Rivet, Histoire litt. de France, t. VII, p. 246.
[2] Bzovius, Sylvest. II.

à l'Eglise romaine par Pepin, Charlemagne et Hludwig-le-Pieux, et que le grand pontife donna à la république d'Orviéto des lois de la plus haute sagesse.

A peine Gerbert était-il assis sur la chaire de saint Pierre, qu'il reçut des plaintes du roi Robert et des évêques de France au sujet d'Adalberon-Ascelin. Cet ambitieux évêque, qui avait tour à tour trahi Gerbert et Arnulph, Hugues-Capet et Charles de Lorraine, voulait retenir les tours de la ville de Laon qui appartenaient au roi. Les archevêques Arnulph de Reims et Archambaud de Tours, avec leurs suffragants, s'assemblèrent à Compiègne [1] et citèrent l'évêque de Laon à comparaître par devant eux. Il s'y rendit, après avoir exigé un sauf-conduit, fit toutes les promesses qu'on lui demanda et n'en tint aucune. Arnulph s'étant rendu à Laon pour l'engager à les mettre à exécution, Adalberon essaya de le surprendre et de le faire prisonnier; il ne réussit qu'à donner une nouvelle preuve de sa perfidie. Tel est le sujet des plaintes que le roi et les évêques portèrent au pape contre Adalberon.

Gerbert, qui avait compté Adalberon parmi ses élèves, à l'école de Reims, et ensuite parmi ses suffragants, connaissait bien son génie astucieux et lui avait souvent reproché ses violences. Il lui écrivit [2] une lettre dans laquelle il lui reproche en termes assez durs les faits que nous avons rapportés, et le cite à comparaître à Rome, dans la semaine de Pâques, pour répondre, dans un concile, aux accusations intentées contre lui. On ne connaît pas la suite de cette affaire. On pense qu'Adalberon-Ascelin se reconcilia avec le roi, auquel il dédia un poëme satyrique qui existe encore [3].

La même année (999), la paix fut troublée dans le diocèse de Sens, à la mort du célèbre archevêque Seguin, l'ami et le défenseur de Gerbert au temps de ses luttes. Léothéric, disciple de Gerbert, fut élu; mais Fromond, comte de Sens, qui voulait faire évêque son fils Brunon, s'opposa à l'élection de Léothé-

[1] Gerbert., Epist. 54 ad Adalberon Ascelin.; apud Duch., 2. part., Epist. 54; et ap. Labb. Conc., t. IX, p. 777.

[2] *Ibid.*

[3] Ap. D. Bouquet, Hist. franc. script., t. X, p. 65. Ce poëme est fait en forme de dialogue entre l'évêque et le roi, et contient 430 vers hexamètres. Adalbéron y attaque toutes les classes de la société, et particulièrement les moines de Cluni, et saint Odilon, leur abbé. Quelques traits satyriques plus dissimulés s'adressent au roi lui-même, ce qui pourrait faire croire que ce poëme appartient au temps où l'évêque de Laon était brouillé avec lui. Il y critique même Gerbert, son

ric[1]. Celui-ci eut recours à l'autorité de son ancien maître, fit le voyage de Rome et obtint sans peine la confirmation de son élection. Le clergé et le peuple le reçurent avec joie, sur la recommandation du pape; on se préparait à l'ordonner, lorsque Fromond s'y opposa de nouveau. Léothéric retourna à Rome, et Gerbert écrivit à tous les suffragants de Sens de s'assembler au plus tôt pour ordonner leur métropolitain. Les évêques-suffragants n'osèrent se réunir à Sens, dans la crainte du comte Fromond, et ordonnèrent Léothéric à Faremoutier.

Au milieu des détails de sa vaste et active administration, Gerbert, le premier pape français, conçut la grande et magnifique idée des croisades, idée qui reçut alors un commencement d'exécution; que reprit un demi-siècle plus tard Grégoire VII; que devait enfin réaliser un autre pape français, Urbain II.

Gerbert avait vu, l'an mil, les Sarrasins s'emparer de Capoue. Ces barbares commençaient à serrer l'Église de tous côtés; ils avaient mis le pied en Italie et dominaient en Espagne; ils étaient parvenus aux limites de l'Asie et menaçaient de se replier de ce côté aussi sur l'Europe. Gerbert, en homme de génie, comprit qu'il fallait attaquer l'islamisme au cœur même de sa puissance, dans la Palestine, à Jérusalem, dont le nom réveillait dans les cœurs de si touchants souvenirs. La politique et la religion voulaient que toutes les nations catholiques se levassent en masse pour étouffer la barbarie qui les menaçait. Le grand pontife leur fit un appel généreux, et mit dans la bouche de l'Église de Jérusalem elle-même ces touchantes paroles[2]:

« L'Église de Jérusalem, à l'Église universelle :

» Epouse immaculée du Seigneur, je suis un de tes membres,

maître, qu'il appelle *Neptanabus*, à cause de ses connaissances astronomiques et mathématiques.

L'ingratitude dont Adalberon-Ascelin donne des preuves dans ce poëme a fait dire à un autre poète satyrique du même temps :

Non percipit Adalbero, Architophel cur rideat :
Vulpes portat in pectore, qui suis nescit parcere.

La versification d'Adalberon est assez mauvaise, et son poëme, malgré les travaux de Valois, est fort obscur. Quelques renseignements curieux qu'il donne sur l'état de la société au commencement du XIe siècle, le rendent cependant digne d'être lu.

[1] Chronic. S. Petri vivi; ap. D. Bouquet, t. x, p. 222.

[2] Inter Epist. Gerb. 28, edit. Duch., 1 part.

L'amour de Gerbert pour Jérusalem donna sans doute occasion au conte de

et comme je te vois vigoureuse et forte, j'ai l'espérance de relever enfin ma tête affaissée sous le poids de la douleur. Eh! pourrai-je n'avoir pas confiance en toi, ô maîtresse des événements, si tu me reconnais comme tienne? Un seul de tes enfants pourrait-il regarder comme lui étant étranger le malheur qui m'accable, et me mépriser comme trop peu de chose? Il est vrai, aujourd'hui je suis humiliée, mais autrefois je ne fus pas la partie la moins brillante de l'univers. C'est de mon sein que sont sortis les prophètes, les patriarches et les apôtres, astres éclatants du monde; c'est de moi que l'univers a reçu sa foi, c'est en moi qu'il a trouvé son sauveur. Il appartient bien, il est vrai, ce sauveur, à tous les lieux par sa Divinité; mais, comme homme, c'est ici qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli; c'est d'ici qu'il s'est élancé vers les cieux.

» Or, le prophète a dit: *Son tombeau sera glorieux*, et pourtant le démon cherche à le couvrir d'opprobre, et les païens ont ravagé les saints lieux!

» En avant donc, soldat de J.-C.! saisis ton enseigne et tes armes! si tu ne peux combattre, donne le secours de tes conseils et de tes richesses! Que donnes-tu? à qui le donnes-tu? On te demande un peu de ce que tu as en abondance, et pour CELUI qui t'a tout donné gratuitement; encore, ne le recevra-t-il pas sans te récompenser; il te promet, par ma bouche, de multiplier tes biens en ce monde et de te récompenser dans l'autre; de te bénir, de te pardonner tes fautes, de te faire vivre et régner avec lui. »

L'appel de Gerbert fut entendu. Les Pisans [1] armèrent plusieurs vaisseaux pour secourir la Terre-Sainte. Cette expédition fut comme

Guillaume de Malmesbury qui raconte sérieusement que Gerbert avait fait un pacte avec le démon, que depuis ce pacte toutes choses lui réussirent bien et qu'il devint d'une merveilleuse habileté. Entre autres choses prodigieuses qu'il fit, il coula une petite tête en bronze qui lui prédisait l'avenir. Lui ayant donc demandé s'il vivrait jusqu'à ce qu'il eût dit la messe à Jérusalem, la petite tête lui répondit affirmativement. Mais il y a à Rome une église de ce nom où le pape dit la messe les trois dimanches où il est marqué au Missel: *Statio in Jerusalem*. Gerbert, après y avoir dit la messe, se trouva indisposé et comprit que son heure était arrivée.

[1] Muratori script. Ital., t. XII, p. 400. Après avoir cité la lettre de l'Église de Jérusalem, Muratori ajoute: « Hucusque Sylvester Benedictini ordinis æquè ac Romanæ Ecclesiæ *decus præclarissimum;* ut planè primus inveniatur (inquit cardinalis Baronius, annal. ad ann. 1003) qui sanctæ militiæ classicum occinuerit, quemadmodum et Pisani inventi sunt primi qui Pontificis sanctæ militiæ classico obediverint. »

le premier essai d'une croisade. La pensée de Gerbert, déposée dans la société, y fructifia peu à peu; on vit, dans le courant du XI[e] siècle, des pèlerins armés marcher au secours des saints lieux, et la société se trouva, à la fin du siècle, disposée à répondre à la voix d'Urbain II et de Pierre-l'Hermite.

Gerbert, avant de mourir, eut la douleur de voir son ami et son protecteur Othon III forcé d'abandonner Rome devant une foule ameutée, et périr quelque temps après, à peine âgé de 22 ans. Quelque temps auparavant, il avait vu mourir la vénérable impératrice Adéléïde, aïeule du jeune et malheureux empereur, et avec laquelle il avait, toute sa vie, entrenu les plus douces relations.

Malgré ces malheurs qui durent lui causer une douleur profonde, malgré ses infirmités qui s'accroissaient avec les années, il conserva jusqu'à la fin de sa vie beaucoup d'activité, et pendant un pontificat qui ne dura que quatre ans, trois mois et trois jours, il sut former une génération cléricale à laquelle Grégoire VII se glorifiait d'appartenir.

Gerbert mourut le 12 mai 1003 et fut enseveli sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. Sergius IV, le troisième de ses successeurs, fit mettre sur son tombeau l'épitaphe suivante :

« Quand retentira le son de la trompette annonçant la venue du » Seigneur, cette tombe rendra le corps de saint Sylvestre qui y » est enseveli. Avant que Rome en fît le chef du monde, la science » en avait fait la gloire.

» Gerbert naquit en France, et le premier siége qu'il occupa fut » celui de Reims, première métropole de sa patrie. Plus tard il » mérita d'être élevé à celui de Ravenne; il l'administra avec sa» gesse et avec éclat. Un an après, il changea de nom, devint évê» que de Rome et pasteur de l'univers entier.

» Ce fut l'empereur Othon III qui le fit élire, et qui s'associa » ainsi, dans le gouvernement, son ami fidèle et dévoué. Tous » deux illustres par leur sagesse, ils faisaient l'ornement du siè» cle, ils étaient l'effroi des coupables.

» Comme le prince des apôtres auquel il succédait, il reçut par » trois fois la mission pastorale; lorsqu'il eut rempli la charge du » prince des apôtres pendant un lustre, il mourut.

» Le monde avec lui vit disparaître la paix et fut effrayé; l'É» glise trembla en voyant chanceler sa victoire.

» L'évêque Sergius, son successeur, a orné le tombeau de celui » qui fut son ami. Vous qui jetez les yeux sur cette pierre funèbre,

» qui que vous soyez, dites : Seigneur, Dieu Tout-Puissant, ayez pitié » de lui. »

Il nous suffira d'avoir exposé impartialement les actions de Gerbert, pour venger sa mémoire des attaques absurdes et mensongères dont il a été l'objet. Croirait-on que la plupart des historiens, même catholiques [1], aient dénaturé tout ce qu'a fait de grand cet homme illustre, une des plus belles gloires de la France? Presque tous, au lieu d'approfondir sa correspondance, un de nos plus précieux monuments historiques, ont ajouté une foi aveugle aux récits de quelques chroniqueurs obscurs contredits par d'autres chroniqueurs d'une valeur au moins équivalente. Nous renverrons au docte Baronius [2] ceux qui voudraient une discussion approfondie des reproches que lui ont fait les hérétiques. Quant aux catholiques, nous trouvons la raison de leurs injustes attaques dans la lutte que soutint Gerbert contre le siége apostolique; mais quand ses paroles, parfois exagérées, ne trouveraient pas leur excuse dans les scandales dont la papauté avait épouvanté le monde catholique depuis un siècle, seraient-elles une raison suffisante pour dénier à Gerbert toute justice, et pour faire d'un homme de génie, qui fut un grand évêque et un grand pape, un vil intrigant?

Gerbert nous a apparu tout autre. Sans approuver tout ce qu'il a dit au milieu de ses luttes, nous n'avons pas donné une portée exagérée à des paroles qui trouvent leur excuse dans les circonstances. Nous l'avons admiré, nous le regardons comme le génie le plus éminent de son époque, comme l'homme qui, par ses ouvrages et ses disciples, a le plus contribué, avec les premiers abbés de Cluni, à la renaissance du XIe siècle.

[1] Qu'on lise en particulier les pâles récits du Père Longueval sur Gerbert. Voici tout ce que cet historien a jugé à propos de dire sur ses ouvrages : « Outre » un Recueil des lettres de Gerbert, nous avons de lui un Traité de la Sphère, un » Discours pour servir d'instruction aux évêques..... On lui attribue aussi » quelques ouvrages qui ne sont pas imprimés. » Quant à sa personne : « C'était » un moine d'assez basse naissance qui avait beaucoup d'esprit et d'érudition, et » encore plus d'ambition et d'intrigue, etc., etc. »
Hist. de l'Eglise Gallicane, liv. XIX, ann. 991 et 1000.

[2] Baron. annal. Eccl. ad ann. 999.

LIVRE DEUXIÈME.

(1004—1049)

I.

Renaissance du XIe siècle — Influence de Gerbert sur la renaissance du XIe siècle. — Ses ouvrages. — Ses disciples. — Le roi Robert. — Fulbert de Chartres et ses disciples dans les Ecoles de Poitiers, Tours, Angers, Le Mans. — Autres disciples de Gerbert dans le clergé. — Leur influence sur les Ecoles épiscopales. — Disciples de Gerbert dans l'Ordre monastique — Leur influence sur les Ecoles des monastères. — Le B. Richard de Saint-Vanne — Ecoles de Saint-Vanne et de Lobbes. — Le B Thierry et ses Ecoles primaires. — Ecoles de Saint-Hubert, de Liége, de Gemblours, de Vassor, de Saint-Tron, d'Hirsauge. Influence de Cluni sur la renaissance du XIe siècle — Abbon de Fleuri, ses ouvrages et ses disciples. — Le B. Guillaume de Dijon. — Saint Odilon, ses ouvrages et ses disciples. Principaux Evêques qui secondèrent le mouvement de régénération. — Saint Brunon de Toul. — Principales fondations monastiques au commencement du XIe siècle.

Le préjugé universellement répandu que le monde devait finir avec l'an mil avait glacé les âmes et retenu les masses dans une stagnation, une immobilité étonnantes. Le peuple voyait avec indifférence crouler ses maisons et ses temples, sous l'impression de cette panique générale contre laquelle échouèrent les efforts des hommes éclairés.

Mais la fatale époque passée, l'humanité se rassura [1] et espéra durer encore un peu. Elle vit comme Ezéchias que le Seigneur voulait bien ajouter à ses jours. Elle se leva de son agonie, se remit à vivre, à travailler, à bâtir; à bâtir d'abord les Eglises de Dieu.

« Trois ans environ après l'an mil, dit Raoul Glaber [2], les Eglises furent renouvelées dans presque tout l'univers; surtout en Italie et en France, quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne point exiger de réparations. Mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence pour élever des Eglises plus élégantes les unes que les autres. On eût dit que le monde entier, d'un commun accord, avait secoué les haillons de son antiquité pour revêtir la robe blanche des Eglises. Les fidèles, en effet, ne se

[1] Michelet, Histoire de France, t. II, p. 144.

[2] Rodolph. Glab. hist., lib. 3, c. 4; ap. D. Bouquet. Hist. franc. script., t. X.

contentèrent pas de reconstruire presque toutes les Eglises épiscopales; ils embellirent aussi tous les monastères dédiés à différents saints, et jusqu'aux chapelles des villages. Le monastère de Saint-Martin de Tours fut un des plus beaux édifices construits à cette époque [1]. »

Cette activité que l'on déploya pour la reconstruction et la restauration des édifices religieux donna une forte impulsion aux arts; aussi fut-ce par le progrès dans les arts que se manifesta d'abord la renaissance du XIe siècle, et l'on peut dire que c'est réellement de cette époque que date l'architecture religieuse du moyen-âge [2]. Dans les monuments antérieurs, on ne faisait guère que copier avec plus ou moins de perfection les règles de l'art grec ou romain; mais dès le commencement du XIe siècle, on voit dans les œuvres de l'architecture, de la sculpture et de l'orfèvrerie, une pensée propre, un genre nouveau. Ce fut une espèce de chaos d'abord où les idées mystiques du christianisme se trouvèrent confondues, d'une manière parfois incohérente, avec les réminiscences mythologiques, où les imitations orientales se retrouvèrent mêlées aux imitations grecques et romaines; mais bientôt l'idée chrétienne domina ces éléments divers et en fit surgir cette architecture aux formes gracieuses qui alla se perfectionnant jusqu'au XIIIe siècle, époque culminante de la période féodale.

La renaissance scientifique et littéraire suivit de près la renaissance artistique. Gerbert fut sans contredit l'homme qui contribua le plus à l'une et à l'autre par ses ouvrages [3] et par ses disciples.

[1] Il en reste encore quelques débris.

[2] Prosper Mérimée, Essai sur l'architecture religieuse au moyen-âge.

[3] On peut classer ainsi les divers ouvrages de Gerbert: 1° Ouvrages théologiques: *Sermo de informatione Episcoporum; Traité du corps et du sang du Seigneur; Actes du concile de Ravenne; Dispute des Chrétiens et des Juifs;*

2° Ouvrages philosophiques : *De l'usage de la raison;* et plusieurs autres Traités.

3° Ouvrages mathématiques : *Traité de Géométrie; Traité de la Sphère; Traités sur la construction de l'astrolabe et du quart de cercle; Traité d'Arithmétique; Abacus; Règles des divisions; Rithmomachia*, ou *des combinaisons des chiffres*;

4° Ouvrages littéraires : *Traité de Rhétorique;* quelques pièces de poésie ; *Cantique sur le Saint-Esprit ;* une *Sequence* commençant par ces mots : *Ad celebres rex cœli; 237 lettres* écrites par lui, en son nom propre ou pour d'autres, et parmi lesquelles on en trouve quelques-unes seulement qui lui ont été adressées par d'autres personnages ;

5° Ouvrages historiques : *Histoire de la déposition d'Arnulph; Actes du Synode*

Ce grand homme semblait avoir pour but principal de toute son activité la propagation de la science et du goût littéraire. Dans toutes les circonstances de sa vie, au milieu des occupations les plus graves, il y pense, il le poursuit. C'est surtout dans ses lettres qu'on trouve la preuve de toute sa sollicitude pour le progrès. Tantôt il prie Ecbert, archevêque de Trèves, d'envoyer des écolâtres en Italie, moins avancée dans les sciences que les régions des bords du Rhin ; tantôt il demande à Adalberon de Reims, son ami, de lui prêter un César pour le copier, lui promettant, en retour, huit volumes de Boëce sur l'astrologie, et d'excellentes figures de géométrie [1]. Au milieu des malheurs qui lui firent abandonner Bobbio, il conseille au moine Airard d'Aurillac de corriger Pline et de copier les ouvrages qui se trouvaient dans les écoles d'Orbais et de Saint-Basle [2]. En écrivant à son ami Renaud de Bobbio, pour le consoler de son départ, il lui demande les ouvrages de Manilius sur l'astrologie, de Victorin sur la rhétorique, du médecin Démosthènes sur les ophtalmies [3]. Quand il a reçu ce dernier ouvrage, il l'annonce comme une bonne nouvelle à l'abbé Giselbert [4]. A peine est-il arrivé de Bobbio à Reims, qu'il réclame de ses frères d'Aurillac le livre de l'espagnol Joseph sur la multiplication et la division des nombres, et que l'abbé Warin lui avait donné ; il écrit en même temps, en Italie, à son ami Etienne, de lui renvoyer les ouvrages de Suétone et d'Aurelius Victor qu'il avait laissés chez lui [5]. Il s'adresse même à des personnes très-éloignées, à Lupito, abbé à Barcelone, et à l'évêque de Girone, pour leur demander des livres sur l'astrologie et sur l'arithmétique [6]. Dans sa lettre à Eccard, abbé à Tours, Gerbert nous apprend lui-même qu'il possédait une bibliothèque considérable, qu'il s'était procurée avec beaucoup de peine et à grands frais, en Italie, en Allemagne et en Belgique [7].

de Mouzon. D. Rivet, dans l'*Histoire littéraire de France*, t. vi, et Hock, dans son *Histoire de Sylvestre II*, donnent d'intéressants détails sur les ouvrages de Gerbert qui sont encore manuscrits ou répandus dans diverses collections.

[1] Gerbert., Epist. 13, 8.

[2] Epist. 7.

[3] Epist. 130.

[4] Epist. 9.

[5] Epist. 17, 40 et 72.

[6] Epist. 24, 25. On confondait alors l'*astronomie* avec l'*astrologie*.

[7] Epist. 44.

Etant évêque, au milieu des luttes qu'il eut à soutenir et de ses occupations pastorales, il trouve encore moyen de s'occuper de science. En invitant l'écolâtre de Mici, Constantin, à venir lui rendre compte des désordres survenus à Fleuri, il le prie de lui apporter des copies du livre *de la République* de Cicéron, des discours contre Verrès et des autres harangues du grand orateur romain [1]. Dans plusieurs autres de ses lettres, on le voit acheter des manuscrits à l'abbé Arnulph de Sens; charger le moine Ditmar de lui compléter un passage tronqué du livre de Boëce περι Ερμηνειας; s'entretenir avec le moine Rémi de Trèves, des diviseurs des nombres; lui demander une copie de l'Achilléide, promettant de lui faire en retour une sphère céleste [2].

Retiré en Allemagne, après le synode de Reims, il profite de ses loisirs pour composer son traité de géométrie et faire des expériences astronomiques dont parle ainsi un historien contemporain, aussi sage qu'éclairé, Ditmar, évêque de Mersbourg [3] : « Gerbert connaissait parfaitement le cours des astres, et sa science astronomique surpassait de beaucoup celle de ses contemporains. Après avoir été expulsé de son siége, il se retira auprès d'Othon. Etant avec cet empereur, à Magdebourg, il fit une horloge qu'il régla d'une manière fort juste, en considérant l'étoile polaire au moyen d'un tube (fistula). »

Pendant le voyage qu'il fit avec Othon, en Italie, il trouva le temps de résoudre une difficulté proposée par l'empereur sur les rapports de l'attribut et du sujet. Ce fut vers la même époque qu'il acheva et adressa à son vieil ami Constantin son livre sur les nombres [4], et qu'il écrivit à Aldebold sa lettre sur les différentes manières de trouver géométriquement et arithmétiquement la surface du triangle équilatéral [5].

Cette activité scientifique porta ses fruits.

Gerbert était bien au-dessus de son siècle par l'étendue de son sa-

[1] Epist. 87.

[2] Epist. 116, 123, 134, 148.

[3] Ditmar., Chron. lib. 4. Quelques auteurs ont conclu, de ce passage de Ditmar, que Gerbert fut l'inventeur des horloges mécaniques. D'autres prétendent qu'il n'établit à Magdebourg qu'un cadran solaire.

[4] Epist. 160.

[5] Cette lettre est dans la collection de D. Pez; Thesaur. noviss.

voir et par l'application qu'il en savait faire. Outre ses connaissances mathématiques et physiques, ses divers ouvrages théologiques attestent qu'il possédait bien l'Ecriture-Sainte et la tradition. Son esprit était lucide et logique, il aimait la philosophie et traitait avec profondeur et solidité les questions les plus ardues. Son traité *De l'usage de la Raison* et *Du corps et du sang du Seigneur* sont des preuves irrécusables de la subtilité de sa dialectique, et de sa conception profonde du dogme chrétien. Les questions soulevées au IXe siècle sur la nature du corps eucharistique de J.-C., occupaient encore au dixième les hommes les plus savants, et Gerbert entreprit son traité pour concilier le sentiment de Paschase-Ratbert avec celui de Ratramn et de Raban-Maur [1].

Mais la science dans laquelle Gerbert excellait était celle des mathématiques. Il fut le premier qui apporta d'Espagne les chiffres arabes, et son fameux ouvrage connu sous le nom d'*Abacus* n'est qu'un recueil de tables dans lesquelles sont exposées les différentes combinaisons des chiffres arabes. Cet ouvrage ne fut pas apprécié d'abord, et plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'usage de ces chiffres devînt général. Aussi l'*Abacus* ne fut-il pas compris. Il passa même pour un livre magique, car Gerbert eut pendant longtemps la réputation d'un sorcier fort habile. La Géométrie de Gerbert est peut-être le plus parfait de ses ouvrages mathématiques, et aujourd'hui même elle mérite d'être lue, à cause de la clarté des démonstrations et de l'excellence de la méthode. Dans son ouvrage sur la sphère, il indique avec assez d'exactitude la manière de trouver le méridien et la circonférence de la terre, ainsi que les règles à suivre pour construire des sphères célestes et des cadrans solaires; ses connaissances en musique sont attestées par l'ancien surnom de *Musicus* qu'on lui donna, et par un passage d'une de ses lettres [2] où il propose à ceux qui en seraient désireux, de leur enseigner tous les secrets de l'harmonie et la manière de jouer de l'orgue. Non-seulement il savait bien toucher des orgues, mais il était aussi fort habile dans l'art de les construire. Guillaume de Malmesburi lui attribue l'invention de certaines orgues hydrauliques dans lesquelles

[1] Cet ouvrage de Gerbert sur l'Eucharistie confirme tout ce que nous avons dit, au IIIe volume de cette Histoire, sur la nature de la controverse qui s'éleva au IXe siècle sur l'Eucharistie. La présence réelle n'était point en cause, et toute la question, entre Paschase-Ratbert et Ratramn, roulait sur la *manière d'être* du corps de J.-C. dans l'Eucharistie.

[2] Epist. 92.

l'eau était l'agent employé pour produire les modulations. Enfin Gerbert avait étudié la médecine. Il cite dans plusieurs de ses ouvrages les médecins Celse, Galien et Démosthènes; il mettait même, à l'occasion, ses connaissances médicales au service de ses amis: c'est ainsi qu'il prescrivit à son maître Raimond d'Aurillac des remèdes contre une maladie de foie, et à l'évêque Adalberon de Verdun un traitement contre la pierre.

Le style de Gerbert, dans ses ouvrages soit scientifiques soit littéraires, est concis, plein de nerf, de force et de hardiesse, rarement obscur ou diffus. Son latin est pur, pour son temps; ses connaissances en grec étaient fort étendues.

On comprend l'influence que durent avoir les nombreux ouvrages de Gerbert pour le progrès intellectuel; mais ce grand homme l'accéléra peut-être plus encore par son enseignement oral et par les disciples qu'il forma à l'école de Reims [1].

Nous nommerons seulement ceux qui eurent sur le XIe siècle le plus d'influence.

A leur tête, il faut placer le roi Robert qui fut, dès son enfance, confié aux soins du célèbre écolâtre de Reims. L'influence scientifique de Robert sur son siècle n'a pas été assez appréciée. Nous n'avons point à nous occuper de ce prince comme politique et comme guerrier, et nous dirons volontiers, avec le moine Helgald, son historien [2] : « Quant aux guerres du siècle, aux ennemis vaincus, aux honneurs acquis par le courage, je laisse tout cela aux historiens qui pourront s'en occuper et trouveront, sous ces rapports, le père et ses fils glorieux dans les batailles et tout brillants de leurs exploits. » Ce qui nous frappe le plus dans la physionomie de ce bon roi, c'est son zèle pour répandre dans la société les deux éléments du progrès intellectuel et moral, la religion et la science. Voici le portrait que nous fait de lui le moine Helgald [3] :

« Il avait la taille élevée, la chevelure lisse et bien arrangée, les yeux modestes, la bouche agréable et douce, la barbe assez fournie

[1] Le Père Mabillon (Act. SS. Ord. S. Bened.; et Annal. Ord. S. Bened.) et les Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, nous ont spécialement servi pour composer le tableau abrégé de la renaissance du XIe siècle. On ne pouvait recueillir avec plus de soin que ces laborieux savants, les remarques éparses çà et là dans les nombreux documents qui appartiennent à cette époque.

[2] Helgald., Epitom. vit. Rotbert. Reg.; ap. D. Bouquet, t. X.

[3] *Ibid.*, Init.

et les épaules hautes. Il priait Dieu fréquemment, pour ainsi dire continuellement, et il faisait souvent la génuflexion. Enfin, pour me servir des termes d'Aurélius Victor, c'était un homme supérieur par ses mérites en tout genre. Lorsqu'il siégeait au conseil, il écoutait volontiers les évêques. Jamais une injure reçue ne le porta à la vengeance ; il aimait la simplicité et se plaisait à causer, à faire ses repas et ses promenades avec ses amis. Son application à lire les Saintes-Ecritures était si grande, qu'il ne passait aucun jour sans lire tout le psautier.

» Ce roi, au cœur très-parfait, fut gratifié par Dieu même des dons de la science, et était très-savant dans les lettres humaines. Sa pieuse mère l'envoya aux écoles de Reims, et le confia à maître Gerbert pour être élevé par lui et instruit dans les doctrines libérales. »

Il devint à cette école, comme le dit le même Helgald, « très-remarquable par la connaissance parfaite de toutes les sciences. » Et dans l'énumération des bonnes œuvres de son héros, le même historien n'a pas oublié le soin qu'il donnait à l'instruction du peuple. « Quel est, dit-il [1], l'ignorant qu'il n'a pas rendu savant ! »

C'était alors par la fondation des monastères que l'on favorisait le progrès intellectuel dans le peuple dont ils étaient les écoles, et où l'on donnait gratuitement l'instruction. Aussi Helgald a-t-il énuméré scrupuleusement tous les monastères fondés ou reconstruits par Robert [2]. Il n'a pas oublié surtout l'église de son monastère de Fleuri, dont il dirigea les travaux. Helgald était artiste en même temps que poète et historien ; c'est avec bonheur qu'il compte les beaux monuments élevés de toutes parts par la libéralité du roi ; les vases ciselés, les reliquaires artistement sculptés, les missels d'argent et d'ivoire, les chapes tissues d'or et d'argent, les croix et les autels enrichis d'or et de pierres précieuses qu'il prodiguait aux différentes églises. Il décrit avec un amour d'artiste une chasuble en or très-pur donnée par Adéléïde, mère de Robért, à saint Martin ; on voyait sur cette chasuble, entre les épaules, la majesté du pontife éternel, les chérubins et les séraphins humiliant leurs têtes devant le dominateur de toutes choses ; sur la poitrine, l'agneau de Dieu,

[1] Hegald., Epitom. vit. Rotbert. Reg., ad fin.

[2] Les principaux sont : celui de Saint Aignan et quelques autres à Orléans ; celui de Saint Cassien à Autun ; ceux de Saint Médard à Vitry, de Saint Léger dans la forêt Yveline, de Sainte-Marie à Melun, de Saint-Pierre et de Saint-Rieul à Senlis, de Sainte-Marie à Etampes, de Saint-Germain à Paris, de la Sainte-Vierge à Poissy.

victime de notre rédemption, liant les quatre animaux apocalyptiques.

Par ses fondations utiles et par les encouragements qu'il donna aux arts, Robert mérite incontestablement d'être compté parmi ceux qui contribuèrent le plus puissamment à la renaissance artistique et scientifique du XIe siècle [1].

A côté de lui brille un autre disciple de Gerbert, Fulbert de Chartres, surnommé *Socrate* à cause de la profondeur de sa sagesse. Ce grand homme nous apprend lui-même dans ces vers que sa famille était humble et pauvre [2] :

> Sed recolens quod non opibus, nec sanguine fretus,
> Conscendi cathedram, pauper de sorde levatus.

Ses étroites liaisons avec Guillaume, duc d'Aquitaine, qu'il nomme son seigneur, porteraient à croire qu'il était originaire des provinces méridionales de France. Après avoir étudié à Reims, sous le savant Gerbert, Fulbert se retira à Chartres où il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre. Le mérite et la science du maître étaient si généralement reconnus, qu'on accourait à ses leçons des pays les plus éloignés, d'Arles, de Liège, de Cologne, comme des lieux les plus voisins. Les moines et les clercs y allaient à l'envi, et ceux qui ne pouvaient assister aux leçons du grand docteur le consultaient par écrit.

Le concours des étudiants était si grand, que l'école de Chartres mérita la première de porter le titre d'académie. On y enseignait surtout la grammaire, la dialectique, la théologie et la musique. Les méthodes scientifiques de Fulbert étaient excellentes. S'il avait à corriger quelqu'un de ses disciples, il avait plus souvent recours à

[1] Robert était en outre musicien et poëte. Il aimait à chanter à l'église et à composer des répons, des hymnes et des séquences qui furent adoptés dans l'office de l'Eglise. On en connaît encore plusieurs, entre autres l'hymne : *Chorus novæ Jerusalem*, etc. ; la sequence de l'Ascension : *Rex omnipotens, die hodiernâ*, etc. ; les répons : *Judæa et Jerusalem ; O constantia martyrum*, qu'il fit pour satisfaire la reine Constance qui le pressait de chanter ses louanges, et se crut désignée dans le premier mot du répons.

[2] Fulb. Carm.

Fulbert de Chartres, un des plus grands évêques du commencement du XIe siècle, reparaîtra dans cette Histoire. On a de lui : 1° un recueil de lettres; 2° des sermons; 3° des compositions liturgiques; 4° un poëme sur la vie monastique; 5° quelques autres ouvrages sur différents sujets lui sont attribués.

V. Hist. litt. de France, t. VII.

la douceur et à la persuasion qu'à la sévérité, comme l'atteste Adelmann, un de ses disciples, qui a chanté dans ses vers la douceur et la science de son maître Fulbert: « O mon père, dit-il [1], honneur de la cité des Carnutes, je voudrais te chanter dignement dans mes vers; mais ma parole est impuissante!... Oh! avec quelle dignité, avec quelle gravité, avec quelle douceur, tu nous révélais les secrets de la science la plus profonde! Ce fut, ô maître, grâce à ton influence, qu'on vit en France refleurir les études; tu approfondissais les mysteres de Dieu, comme ceux de la nature, et jamais tu ne laissais l'ardeur pour l'étude se refroidir parmi nous. Comme un lac immense qui alimente les petits ruisseaux, comme le soleil qui lance de toutes parts ses rayons, c'est ainsi, vénérable père, que tu as envoyé tes illustres disciples dans toutes les contrées, répandre la science qu'ils avaient reçue de toi. »

Adelmann, dans ses rithmes d'où nous avons extrait ces paroles, nous a fait connaître ses principaux condisciples à l'école de Chartres. Il met au premier rang Hildier, originaire du pays de Chartres, homme de beaucoup d'esprit et qui avait spécialement étudié la médecine, la philosophie et la musique; parfait imitateur de son maître, il copiait même ses manières, son regard et le ton de sa voix. Sigon, excellent musicien, tenait le second rang parmi les disciples de Fulbert. Après eux, Adelmann compte Lambert et Angelbert qui enseignèrent, l'un à Paris, l'autre à Orléans; Rainald de Tours, très-fort sur la grammaire et doué d'une facilité étonnante pour parler et écrire; Girard-Gilbert, qui fit le voyage d'Orient; Regimbald de Cologne, qui acquit une juste célébrité; enfin Walter de Bourgogne, tellement passionné pour la science, qu'il parcourut presque toute l'Europe pour visiter les écoles les plus célèbres et grossir la somme de ses connaissances. Il arrivait d'Espagne, chargé d'un riche butin scientifique, lorsqu'il mourut, jeune encore, cruellement massacré par les envieux que lui avait suscités sa gloire naissante.

Adelmann ne compte au nombre des plus illustres disciples de Fulbert ni Pierre, chancelier de l'Eglise de Chartres, ni Enguerran qui devint abbé de Centule ou Saint-Riquier [2], ni le fameux Béran-

[1] Adelman. Rithm.; ap. Mabill. Analect.
Adelmann devint évêque de Bresse.

[2] On a de Pierre des commentaires sur les Psaumes et sur le livre de Job; Enguerran mit en vers la vie de saint Riquier, et composa plusieurs morceaux liturgiques.

ger, depuis écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers. Cependant il eut ce dernier pour condisciple, comme il nous l'apprend lui-même dans la lettre qu'il lui adressa pour le ramener à la foi, et dont nous parlerons plus tard. Angelramn, abbé de Saint-Riquier, et le savant Olbert, abbé de Gemblours, portèrent, dans ces deux monastères, les leçons de Fulbert qu'ils suivirent pendant plusieurs années; Domnus, moine de Mont-Majour, après les avoir suivies pendant neuf ans, les porta en Provence. Hildier, le plus savant des disciples de Fulbert, transporta les traditions de son maître à l'école de Saint-Hilaire de Poitiers.

Fulbert avait été nommé trésorier de cette abbaye par Guillaume d'Aquitaine, et avait envoyé Hildier, son disciple, gérer cette charge à sa place.

Pour lui, il fut élevé, vers l'an 1007, sur le siége épiscopal de Chartres; le roi Robert, avec lequel il avait étudié à Reims, sous Gerbert, contribua beaucoup à son élévation. Les devoirs de l'épiscopat n'empêchèrent point Fulbert de continuer ses leçons publiques.

L'impulsion que sut imprimer son disciple Hildier au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, se communiqua bientôt à l'école épiscopale de cette ville. Hilaire, qui en était modérateur, entreprit de rivaliser avec Hildier et parvint à former de doctes élèves; parmi eux, on distingue surtout Raoul-Ardent, qui réunissait toutes les qualités d'un grand orateur; Gilbert de la Poirée, qui fut dans la suite évêque de Poitiers, et l'historien Guillaume, surnommé de Poitiers, qui vint à l'école d'Hilaire perfectionner ses études.

Béranger, dans le même temps, après avoir étudié sous Fulbert, était devenu écolâtre de Saint-Martin, à Tours. Il rendit cette école si florissante, qu'un de ses contemporains, Baudri de Bourgueil, prétend qu'elle avait éclipsé toutes les autres. Il y eut pour disciples Eusèbe Brunon qui devint évêque d'Angers, et Hildebert qui le fut du Mans. Hildebert, plein d'admiration pour son maître, nous en a laissé un pompeux éloge dans lequel nous remarquons ce dystique flatteur:

> Quicquid philosophi, quicquid cecinere poetæ,
> Ingenio cessit eloquioque suo.

L'école épiscopale d'Angers avait aussi à sa tête un disciple de Fulbert, Bernard, dont il nous reste quelques ouvrages[1]. L'école

[1] Ces ouvrages sont : un recueil des miracles de Sainte-Foi; l'histoire de son pèlerinage à Notre-Dame du Puy en Vélai.

de Saint-Maurice, dans la même ville, rivalisait avec elle, et fut illustrée par Marbode et par Guillaume qui donna des leçons à Geoffroi de Vendôme. On distinguait dans le même diocèse l'école de Saint-Florent, qui eut surtout de l'éclat sous Sigon, disciple de Fulbert, et celle de Bourgueil, fondée à la fin du xe siècle, et qu'illustra Baudri, un des plus grands poëtes de l'époque.

Baudri nous a laissé quelques renseignements sur l'école du Mans dans laquelle furent élevés : Audebert qui, selon Baudri, faisait des vers aussi bien qu'Homère et Virgile; Gervais de Château-du-Loir [1], qui devint archevêque de Reims, et le doyen Guichier, qui passait pour avoir beaucoup d'érudition. Hildebert, après avoir suivi à Tours les leçons de Béranger, fut fait écolâtre du Mans et en devint évêque. L'école du Mans produisit aussi le célèbre Hervé, qui fut ensuite moine de Bourgdieu en Berry, et un des écrivains les plus laborieux de la fin du xie siècle.

Cette esquisse rapide des disciples de Fulbert et de leurs nombreux travaux peut nous donner une idée de l'influence de ce grand évêque sur le mouvement intellectuel qui se manifesta à cette époque.

D'autres disciples de Gerbert y travaillaient avec non moins de zèle et de succès. Tels étaient Aldebold d'Utrecht que l'on comparait aux plus grands hommes de son temps, comme Fulbert, Hériger et Abbon. Léothéric de Sens, Brunon de Langres, Erluin de Cambrai, Jean d'Auxerre, puisèrent tous à l'école de Gerbert l'amour de la science, et travaillèrent à la propager dans leurs diocèses. Grâce à leurs efforts, on ressentit bientôt dans toutes les écoles épiscopales ce mouvement de régénération dont Gerbert était le premier moteur.

De doctes abbés, qui suivirent les leçons de l'école de Reims, l'imprimèrent en même temps aux écoles monastiques: tels étaient Ingon, abbé de Saint-Germain-des-Prés; Herbert, abbé de Latigni; Richer, moine de Saint-Rémi, qui dédia à Gerbert, son maître, ses deux livres sur l'histoire des Franks; enfin le bienheureux Richard de Saint-Vanne.

Richard [2], élu abbé de Saint-Vanne en 1004, y porta les trésors de science qu'il avait puisés dans les doctes leçons de Gerbert, et sut

[1] Son père était Aimon, seigneur de Château-du-Loir, et il naquit dans un château que l'on appela *Curia Aimonis*, d'où on a fait Coaimon. On a de Gervais quelques lettres; il en écrivit beaucoup qui eussent été pleines d'intérêt pour l'histoire et qui sont perdues; on a aussi de lui des chartes et quelques opuscules.

[2] Le B. Richard composa plusieurs vies des Saints et des règlements monastiques.

les communiquer à vingt et un autres monastères dont il eut la direction et parmi lesquels étaient les célèbres abbayes de Lobbes, de Saint-Laurent de Liège, de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Corbie, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne, de Saint-Vandrille en Normandie, de Saint-Hubert dans les Ardennes.

A peine Richard eut-il commencé ses leçons à Saint-Vanne, qu'on y accourut de toutes parts. Grand nombre de parents, désireux de donner à leurs enfants une instruction solide, s'empressaient de les offrir au saint abbé. Hugues de Flavigny, qui fut offert ainsi dans son enfance et élevé à Saint-Vanne, manque d'expressions pour exprimer tout ce qu'il avait à dire du mérite de Richard et de l'activité de ses disciples. Richard avait connu dans un voyage en Orient un savant moine du mont Sinaï, nommé Siméon. Ce moine étant venu en France, fit quelque séjour à Saint-Vanne. Comme il savait le syrien, l'égyptien et l'arabe, on peut croire qu'il inspira aux écoliers de Saint-Vanne du goût pour l'étude des langues orientales [1].

Richard ayant pris la direction du monastère de Lobbes, y trouva une bonne école formée par Olbert et le docte Hériger [2], qui écrivit sur l'Eucharistie, grande question toujours agitée depuis plus d'un siècle. Richard mit à la tête du monastère de Lobbes, Hugues, ancien condisciple d'Hériger. Sous son impulsion intelligente, l'école prospéra et produisit une brillante lumière, le bienheureux Thierri, qui contribua à en éclairer bien d'autres. Thierri, jeune encore, fut chargé des écoles primaires de Lobbes et s'acquitta dignement de cet emploi. C'était merveille de le voir donner ses soins à de tout petits enfants qu'il initiait en même temps aux éléments de la science et de la vertu. Sa réputation alla jusqu'à Stavelo que gouvernait le saint abbé Poppon, grand amateur de science et de piété. Thierri ne put résister aux instances de Poppon. Il se rendit à Stavelo et y forma une excellente école. Plusieurs autres abbés voulurent avoir Thierri

[1] Saint Siméon vécut reclus auprès de Trèves, après avoir parcouru une grande partie de la France, et fut canonisé en 1041 par Benoît IX. Ce fut au XI[e] siècle que s'introduisit la coutume de faire canoniser les saints par le pape seul. Saint Siméon de Trèves est, dit-on, le second qui aurait été canonisé. Le premier serait saint Udalric d'Augsbourg. Auparavant chaque évêque canonisait, après une simple information des vertus et des miracles des saints. L'ignorance et la crédulité rendirent nécessaire la nouvelle discipline.

[2] Hériger composa plusieurs ouvrages historiques et scientifiques. Son ouvrage sur l'Eucharistie est perdu. Quelques auteurs lui ont attribué à tort le traité, composé par Gerbert, sur cette matière.

à leur tour. C'est ainsi qu'il alla successivement former des écoles primaires à Saint-Vanne, à Mouson et dans plusieurs autres monastères. A peine était-il de retour à Lobbes, qu'il fut choisi pour aller ressusciter l'école de Fulde, qui était bien déchue de l'état florissant où l'avait laissée Raban-Maur; mais les moines de Saint-Hubert l'ayant alors réclamé pour abbé, il ne partit pas pour l'Allemagne.

Le monastère de Saint-Hubert appartenait à la congrégation de Richard. Thierri en fut abbé pendant trente-deux ans et y rendit les études très-florissantes. Il y établit, suivant l'usage pratiqué alors dans presque tous les monastères, deux écoles: l'une pour les moines, confiée à Baudoin, l'autre pour les élèves du dehors, confiée à Stepelin. Les moines qui avaient fini le cours des études, travaillaient à copier des livres; les copistes de Saint-Hubert furent en réputation et l'on citait surtout parmi eux Gislebert, Etienne, Rémi, Rodulf et Foulques: ce dernier avait un talent particulier pour enluminer et orner les lettres capitales; il réussissait aussi très-bien dans la sculpture et la ciselure. Le monastère de Saint-Hubert était une des écoles où l'on cultivait les arts avec le plus de succès. On y formait d'excellents musiciens fort habiles à toucher des orgues.

Richard rétablit à Saint-Laurent de Liége l'amour de l'étude en même temps que la régularité.

Dans le même temps, enseignait dans cette ville un autre héritier de la science de Gerbert, Adelmann, ce disciple de Fulbert dont nous avons parlé. Notger [1], un des amis de Gerbert et évêque de Liége, sut donner à son école épiscopale un éclat que ses successeurs ne laissèrent point s'obscurcir et que le célèbre Alger contribua surtout à lui donner. L'école de Saint-Laurent fut dirigée par Lambert. C'était un homme fort instruit qui a laissé quelques ouvrages. Parmi les gloires de cette école, on cite un évêque italien, nommé Jean, peintre distingué.

Les écoles monastiques des provinces septentrionales, qui ne faisaient pas partie de la congrégation du bienheureux Richard, se ressentirent cependant de l'impulsion qu'il imprima aux études. Nous citerons principalement Gemblours, Vassor, Saint-Tron et Hirsauge.

Gemblours dut sa renaissance à Olbert [2]. Ce savant avait, dans sa

[1] Notger de Liége écrivit plusieurs vies de Saints.

[2] Sigebert de Gemblours nous apprend qu'Olbert eut beaucoup de part à la composition du Décret ou Recueil de Canons de Bouchard, évêque de Worms.

jeunesse, parcouru les plus célèbres écoles de France et avait rapporté de ses voyages des connaissances variées et de précieuses observations. Après avoir étudié à Lobbes, sous Hériger; à Saint-Germain-des-Prés, sous Ingon, disciple de Gerbert, il suivit à Troyes les leçons de l'archidiacre Aldrade qu'on appelait « la gloire du monde, l'honneur de l'Eglise et le maître des chrétiens. » Il resta trois ans sous ce professeur illustre, passa à l'école de Fulbert de Chartres et revint enfin à Lobbes. Il y était à peine de retour, que Burchard de Worms l'y alla chercher pour diriger son école épiscopale, et l'aider dans la composition de son grand recueil des canons. Tel était Olbert, lorsqu'il prit le gouvernement de Gemblours. Il s'y appliqua surtout à faire copier des livres, et parvint à réunir ainsi plus de cent volumes, tant de l'Écriture-Sainte que des auteurs ecclésiastiques, et cinquante des auteurs profanes; c'était une bibliothèque considérable pour l'époque. La réputation de Gemblours s'étendit au loin. Les Eglises et les monastères avaient une si haute idée des élèves qu'on y formait, qu'ils les demandaient pour maîtres. C'est ainsi que Sigebert, si connu par ses nombreux ouvrages, alla enseigner à Saint-Vincent de Metz, Anselme à Hautvilliers et à Lagni.

Vassor avait aussi une grande célébrité. Erembert, qui y fut élevé et en devint abbé plus tard, se rendit si habile à travailler l'or, l'argent et le cuivre, que ses ouvrages d'orfévrerie faisaient l'admiration des autres artistes. Au douzième siècle, où l'art de la ciselure avait fait de grands progrès, on estimait beaucoup deux tables d'argent qu'il avait travaillées. Etant devenu abbé, il apporta dans le régime de sa communauté une réforme utile, en transportant à quelque distance du monastère les écoles des enfants qui troublaient la paix et la tranquillité nécessaires aux moines.

Cette remarque et plusieurs autres que l'on trouve éparses dans les divers documents relatifs aux abbayes, sont de précieux renseignements que l'on ne doit pas laisser passer inaperçus. Ils contribuent à nous donner une idée juste du monastère qui était en même temps une académie de savants occupés à faire des livres ou à multiplier les manuscrits; une école secondaire où tous, sans distinction, venaient puiser des connaissances littéraires et scientifiques fort étendues; une école d'artistes et de théologiens; enfin une école

Olbert composa de plus des vies de Saints et des morceaux liturgiques qu'il savait mettre en musique.

primaire où tous les petits enfants pouvaient recevoir la première éducation.

Toutes ces écoles étaient gratuites, et les élèves pauvres étaient même souvent nourris et entretenus sur les fonds de l'abbaye. Au point de vue intellectuel, l'abbaye était un établissement fort utile. Elle ne l'était pas moins au point de vue moral, puisqu'elle était une école de vertus, un asile pour les pauvres, une maison d'hospitalité pour le voyageur. Comment s'est-il rencontré tant d'écrivains assez peu clairvoyants pour ne pas apercevoir tout ce qu'avait d'utilité sociale le monastère, pendant cette période féodale où le régime politique était si défectueux, où le peuple était si indignement traité par la plupart des seigneurs! Le pauvre trouvait au moins dans le monastère du pain et des vêtements, des remèdes et des médecins, des professeurs dévoués à la culture de son intelligence. Pour qui comprend ce qu'étaient les monastères au moyen-âge, il n'est pas étonnant que leur fondation ait été l'œuvre de prédilection des âmes généreuses et des coupables repentants. Le monastère résumait à lui seul toutes les œuvres de charité.

A Saint-Tron, comme à Vassor, on joignait la culture des beaux-arts à celle des sciences. Parmi les grands hommes qui y furent formés, on cite Adalard, très-habile dans la peinture et la sculpture, Lietbert et Steplin qui composèrent un recueil de sentences choisies des Pères et de canons des conciles; cet ouvrage fraya la route pour leurs grands travaux à Pierre Lombard et Gratien. Ce fut à Saint-Tron que le savant Thiofrid étudia le grec et l'hébreu, ce qui prouve qu'on s'y occupait des langues savantes.

Hirsauge avait la réputation d'une excellente école de mathématiques. C'était la science de prédilection de l'abbé Guillaume, qui fit sur ce sujet plusieurs ouvrages. La musique était, suivant Gerbert, une des ailes du mathématicien. L'abbé Guillaume la cultivait, et réforma le chant ecclésiastique [1]. Ses ouvrages sur les mathématiques, la mécanique et la musique étaient si estimés de son temps, qu'on les préférait à ceux des anciens sur les mêmes matières. Guillaume, comme tous les abbés intelligents, donnait un soin extrême à la transcription des manuscrits. Ce fut peut-être à Hirsauge

[1] Le chant ecclésiastique subit une réforme radicale pendant le XI[e] siècle. Ce fut alors que Gui d'Arezzo inventa les notes *ut*, *re*, *mi*, etc.; il y avait eu, avant lui, des réformes qui lui préparèrent la voie, comme celle de Guillaume et d'autres personnages célèbres qui cultivaient le chant.

que commença ses études le docte Manegold, qui, après avoir enseigné en Alsace, sa patrie, parcourut les principales villes de France et fonda à Paris une école privée où étudia Guillaume de Champeaux.

Presque toutes les écoles ecclésiastiques et monastiques dont nous avons parlé devaient l'éclat dont elles brillaient à Gerbert ou à ses disciples.

De son côté, l'illustre abbaye de Cluni poursuivait son œuvre civilisatrice. Saint Odilon, qui avait succédé à saint Mayeul, marchait sur les traces de ses prédécesseurs, et donnait une vaste extension à sa congrégation.

Il fut surtout secondé par deux hommes de haute capacité et d'une admirable vertu, Guillaume de Dijon dont nous avons déjà parlé, et Abbon de Fleuri.

L'abbaye de Fleuri, depuis qu'elle avait été réformée par saint Odon, comme nous l'avons rapporté, était devenue un centre lumineux d'où la science s'était répandue sur tout le diocèse d'Orléans. Parmi les écoles de ce diocèse, on remarquait celle de Mici, dirigée par Constantin, l'ami de Gerbert; celle de Meun où fut élevé Baudri de Bourgueil, et surtout celle de Fleuri, dont Abbon était la gloire.

Abbon fut élevé à Fleuri; mais, comme tous ceux qui aspiraient à agrandir le cercle de leurs connaissances, il visita les écoles les plus célèbres de France, entre autres celle de Reims où il se lia avec Gerbert. Quoique ami de ce grand homme, comme il nous l'apprend lui-même, il prit le parti de son compétiteur Arnulph, et poursuivit auprès de Robert le rétablissement de cet archevêque, d'après les ordres du pape. Ce fut aussi Abbon qui fut chargé par le pape de la mission délicate de vaincre l'obstination du roi Robert qui ne pouvait se décider à renvoyer une épouse illégitime, mais qu'il aimait passionnément.

Malgré les préoccupations que durent lui causer ces affaires importantes qui lui furent confiées, Abbon trouva moyen de travailler beaucoup et pour la science et pour la réforme monastique. Ses ouvrages sont nombreux et variés. On lui attribue une collection de canons, un abrégé de l'histoire des papes, et plusieurs ouvrages sur différents sujets de littérature et sur l'astronomie, science qui avait pour lui beaucoup d'attraits. Son meilleur ouvrage est l'*Apologie*, qu'il publia lorsqu'il fut accusé par Arnulph d'Orléans d'avoir excité une émeute contre les évêques assemblés à Saint-

Denis pour décider les questions des dîmes monastiques. Abbon ne se borna pas, dans ce livre, à exposer les motifs de la haine que lui portaient ses ennemis, et les preuves de son innocence; il profita de l'occasion pour critiquer les clercs, et les rabaisser bien au-dessous des moines. Or, les clercs, suivant Abbon, étaient les évêques, les prêtres et les diacres. Ceux qui n'avaient reçu que les ordres inférieurs n'appartenaient pas, suivant lui, véritablement au clergé. Les prétentions d'Abbon sur la supériorité monastique étaient au moins exagérées, et étaient peu propres à calmer ses adversaires qui appartenaient au clergé. Le célèbre abbé était plus dans le vrai lorsqu'il attaquait la simonie, l'avarice et les distinctions subtiles que faisaient pour s'excuser ceux qui trafiquaient des bénéfices ecclésiastiques. En terminant son *Apologie*, Abbon prie le roi Robert d'engager les évêques à corriger une faute qui s'était glissée dans le symbole de saint Athanase, à travailler à dissiper la fausse opinion qui régnait avant l'an mil sur la fin du monde, et à établir l'uniformité dans l'observation de l'Avent qui ne devait être que de quatre semaines. Dans plusieurs diocèses, l'Avent commençait à la fête de saint Martin.

L'*Apologie* d'Abbon était donc en même temps une satyre des vices du clergé et un appel à la réforme. La science et la vertu de l'auteur donnaient du poids à sa parole, et il offrait en même temps l'exemple du zèle que tous les évêques et les abbés eussent dû montrer pour réformer les clercs et les moines. Aussi avait-on recours de toutes parts à son expérience, et il apaisa des troubles graves qui s'étaient élevés dans les abbayes de Marmoutier, de Mici et de Saint-Père-de-Chartres, comme on le voit dans plusieurs de ses lettres.

Abbon donna à son école de Fleuri beaucoup de réputation, et y forma des hommes célèbres, tels qu'Aimoin, qui écrivit sa vie et fit plusieurs autres ouvrages [1]; le chroniqueur Hugues; Helgald, l'historien du roi Robert; Gauzelin [2], qui devint archevêque de Bourges; Bernard, successivement abbé de Beaulieu en Limousin, et évêque de Cahors; Gerard; Thierri, dont il reste plusieurs ouvrages [3]; Odol-

[1] Aimoin composa une *Histoire des Francs*, suivie d'un poëme sur la translation des Reliques de saint Benoît à Fleuri; l'*Histoire* des miracles de saint Benoît; l'*Histoire* des Abbés de Fleuri, ouvrage perdu.

[2] On a de Gauzelin quelques lettres et opuscules.

[3] On a de Gerard plusieurs poëmes religieux en l'honneur de saint Benoît et

ris, abbé de Saint-Martial de Limoges; Bernon, abbé de Richenow [1].

Abbon fut martyr de son zèle pour la réforme monastique. Il avait entrepris de réformer l'abbaye de la Réole qui dépendait de Fleuri, et il y fit, dans ce but, plusieurs voyages. Ses efforts furent inutiles, et les moines restèrent obstinément dans leurs désordres. Le saint abbé fit une dernière tentative, en 1004. Il y était à peine arrivé, qu'une querelle s'éleva entre les moines rebelles et ceux qui l'accompagnaient. On en vint aux armes. Abbon voulut séparer les combattants, mais il fut tué d'un coup de lance par un Gascon.

Les moines de Fleuri, en apprenant la mort cruelle d'Abbon, écrivirent à tous les monastères la lettre-circulaire suivante [2] :

« Que l'affection de votre fraternelle charité nous vienne en aide, « dans la douleur qui nous accable, et, par vos prières, soulagez « de pauvres affligés qui n'ont pour nourriture que le pain d'amer- « tume, et pour breuvage que des larmes. Hélas ! un glaive cruel a « transpercé notre ame ! Abbon, notre père, n'est plus ! l'épée des « Gascons l'a mis au rang des martyrs. Que vos prières effacent les « taches que son ame aurait contractées ! Obtenez de Dieu, par vos « sacrifices, qu'il daigne consoler un troupeau qui a perdu son « pasteur et son chef ! »

L'état monastique tout entier, la congrégation de Cluni surtout à laquelle il appartenait, pleurèrent avec les moines de Fleuri la mort d'Abbon. La réforme perdait un de ses plus zélés apôtres, et la science un de ses plus dignes représentants.

La congrégation de Cluni avait encore un homme de haute célébrité et d'une vaste science, c'était le bienheureux Guillaume de Dijon. Nous avons dit comment il avait été amené d'Italie et établi abbé de Saint-Bénigne de Dijon par saint Mayeul, et avec quel zèle il fondait des écoles gratuites dans toutes les abbayes qu'il réformait. Sa rigidité pour le maintien de la règle était si grande, qu'on l'avait surnommé Guillaume *Supraregulam* [3]. Il regardait l'étude comme une condi-

de la Sainte Vierge. Thierri, nommé aussi Diederic, par corruption du mot Thiéderic ou Thierri, composa l'Histoire de la translation de saint Benoît, de Saint-Aignan d'Orléans à Fleuri, et recueillit les coutumes de ce dernier monastère.

[1] Bernon fut musicien, liturgiste et littérateur distingué. On a de lui plusieurs ouvrages qui le prouvent.

[2] Aimoin, Vit. S. Abbon.

[3] Hug. Flav. Chron.

tion nécessaire de la régularité. Aucune science à ses yeux n'était inutile, et il voulait que ses moines fussent initiés à toutes les études scientifiques ou littéraires, suivant leur capacité ; il n'excluait même pas la médecine de son programme d'études. Il pouvait bien lui-même se donner pour modèle à ses disciples par la variété de ses connaissances. Une de ses occupations habituelles était de corriger les antiennes, les répons, les hymnes et les autres parties de l'office divin, car il était très-bon musicien, et on croit qu'il introduisit dans le chant une méthode différente de celle du chant grégorien. Guillaume encourageait, comme tous les savants de l'époque, la transcription des manuscrits, et Gerbert, un de ses moines, y devint si habile, qu'on lui donna le surnom de *Copiste*. Le saint abbé était non-seulement érudit, mais artiste fort distingué ; il dressa et fit exécuter lui-même le plan de la belle église de son monastère de Saint-Benigne. Ce monument fut regardé comme un des plus beaux de l'époque. Guillaume fut secondé dans son œuvre par son disciple Hunaud, qui se chargea de toutes les sculptures de l'église et de la construction de la chapelle dédiée à saint Jean. Le Copiste Jacques fut chargé de la chapelle dédiée à saint Benoît, et, en outre, de la couverture et du pavage de l'église entière [1].

Raoul-Glaber nous a conservé quelques fragments du discours prononcé par Guillaume à la dédicace de cette église. Ces fragments, la charte de la fondation de l'abbaye de Frutare ou Saint-Balain [2], et trois lettres qui nous restent du saint abbé, prouvent qu'il était très-bon écrivain.

Une de ces lettres est adressée à saint Odilon, abbé général de toute la congrégation de Cluni. Il lui rend compte du triste état où se trouvait l'abbaye de Vézelai dont il avait entrepris la réforme.

Guillaume, qui avait fortement contribué à gagner Odilon à la congrégation de Cluni, lui fut toujours uni par les sentiments les plus affectueux. Tous deux avaient la même activité, la même sagesse, et contribuèrent puissamment à la renaissance des études et à la réforme des mœurs.

[1] D. Mabillon a donné le plan de cette église dans ses Annales de l'ordre de Saint Benoît, t. IV.

[2] Il fonda cette abbaye, de concert avec ses frères, en Italie, dans une terre qui leur appartenait. La charte de fondation est, suivant les Bénédictins (Hist. litt., t. VII), peut-être la pièce la mieux écrite que l'on connaisse en ce genre.

Odilon [1], chargé du soin de toute la congrégation dès l'an 994, régla aussitôt sa vie sur celle des moines des premiers siècles chrétiens. A leur exemple, il partagea le temps que lui laissaient les devoirs de sa charge, entre la prière et l'étude. C'est ainsi qu'il acquit cette profonde connaissance de l'Ecriture, cette science ecclésiastique que l'on remarque dans ses écrits. Un homme aussi studieux devait nécessairement encourager la science; aussi prenait-il un soin particulier des études dans tous les monastères de sa congrégation.

La réputation de Cluni, sous son gouvernement, s'accrut encore en France et dans toute l'Europe; le saint abbé se vit entouré de la considération des papes et des évêques, des empereurs, des rois et de tous les seigneurs les plus distingués; tous voulaient l'avoir pour ami et profiter de ses conseils. Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, lui écrivit une lettre respectueuse que l'on possède encore; Benoît VIII, Benoît IX, Jean XVIII, Jean XIX et Clément II l'honoraient de leur affection, et les évêques Sanche de Pampelume, Gauthier de Mâcon et Letbald, dont on ignore le siége, avaient pour lui tant de vénération, qu'ils se firent moines de Cluni pour vivre sous sa direction. Fulbert de Chartres, que tant d'autres reconnaissaient pour maître, honorait Odilon et le consultait avec humilité et respect.

Les empereurs d'Allemagne s'étudiaient à lui donner des témoignages de leur bienveillance et de leur vénération; l'empereur saint Henri, surtout, le mandait de temps à autre à sa cour, pour jouir de ses pieux entretiens; le comte de Poitiers affiliait à sa congrégation les monastères de ses Etats; les rois de France, Hugues et Robert, le considéraient comme leur père.

On ne saurait compter tous les monastères qu'Odilon réforma, soit par lui-même, soit par les abbés secondaires qu'il avait sous ses ordres. On remarque que, malgré son amour de la pauvreté et le soin qu'il prenait pour établir solidement cette vertu dans le cœur de ses disciples, il n'épargnait rien dans la construction et l'ornementation des monastères qu'il faisait construire. Il avait surtout grand soin de bien les pourvoir de livres.

Les monastères, dans l'origine, n'étaient que des retraites exclusivement consacrées à la méditation et à la pratique des conseils de

[1] Vit. Odil. in Biblioth. Cluniac.

l'Evangile. Ils étaient devenus, au XI[e] siècle, de grands établissements sociaux, les asiles de la science et de la civilisation. Ils ne pouvaient donc plus être, comme ils l'étaient primitivement, une réunion de huttes sauvages.

Odilon comprit parfaitement ce que devaient être les monastères de son temps, et la civilisation doit beaucoup à la haute intelligence et à l'activité qu'il déploya dans leur fondation.

Outre Guillaume de Dijon et Abbon de Fleuri qui le secondèrent avec tant de zèle, il eut plusieurs disciples qui entrèrent parfaitement dans ses vues; tels fureut : Richard, qui devint évêque en Hongrie; Alfier, abbé de Cave en Italie; Adrald, abbé à Brême; Paterne et Garcias, qui contribuèrent plus que tous les autres à répandre en Espagne les institutions de Cluni; saint Hugues, qui fut successeur d'Odilon à Cluni, et Casimir qui devint roi de Pologne. Parmi les disciples d'Odilon qui se distinguèrent par leurs écrits, citons seulementRaoul-Glaber [1], Syrus et Aldebald, auteurs de la vie de saint Mayeul; Iotsauld, qui chanta dans ses vers les vertus d'Odilon, son bienheureux père.

Malgré ses visites fréquentes dans les monastères de sa congrégation et les soins multipliés dont il devait être accablé, Odilon trouva moyen de composer lui-même plusieurs ouvrages: quelques pièces de poésies, des discours, l'éloge historique de saint Mayeul, son prédécesseur, et des opuscules pieux. Ce fut sous sa direction que fut fait le cartulaire de Cluni, dans lequel il fit insérer par ordre les chartes et diplômes accordés à son abbaye depuis sa fondation. On doit aussi compter parmi ses écrits le *Statut* qu'il fit pour l'établissement de la *fête des trépassés*. Car ce fut ce saint abbé qui fonda cette fête touchante consacrée au souvenir de tous ceux qui ont quitté la terre. Etablie d'abord dans toute sa congrégation, elle ne tarda pas à être adoptée par l'Eglise universelle.

Nous avons vu, dans ce récit, plusieurs évêques seconder de tout

[1] Raoul-Glaber composa une Histoire que nous avons plusieurs fois citée, la Vie du B. Guillaume de Dijon, et quelques petits poëmes.

Raoul-Glaber est un historien de talent et qui peint bien l'époque qu'il décrit. Almoin, dans son *Histoire des Francs*, et Dudon, doyen de Saint-Quentin, dans son livre : *Des Mœurs et des Exploits des premiers ducs de Normandie*, rivalisent avec Raoul-Glaber, leur contemporain, et doivent être distingués de la foule des chroniqueurs qui furent nombreux à la fin du X[e] siècle et au XI[e] siècle.

On doit aussi distinguer de la foule des chroniqueurs du XI[e] siècle Ademar, moine de Saint-Cibar d'Angoulême, qui fut un historien de talent pour son époque,

leur pouvoir Gerbert et les chefs de la congrégation de Cluni dans leur œuvre civilisatrice. Il est juste de citer spécialement Adalberon de Reims, Ecbert de Trèves, Notger de Liége, Gauzelin de Bourges, disciple d'Abbon; saint Fulchram de Lodève, qui rebâtit sa cathédrale et fonda le monastère de Saint-Sauveur; le bienheureux Adalberon de Metz, qui restaura le monastère de Saint-Symphorien qu'illustrèrent l'abbé Constantin et le moine Alpert; Drogon de Beauvais, qui fonda dans sa ville épiscopale le monastère de Saint-Symphorien et dont il reste une lettre dogmatique; Hugues de Nevers, surnommé le Grand, qui jouit de son temps de la réputation d'un bon poète; Hugues de Langres, le premier adversaire de Bérenger; Halinard de Lyon, qui cultiva spécialement la géométrie et la physique; Jourdain de Limoges, que nous verrons prendre part à la fameuse question de l'apostolat de saint Martial; Maurille de Rouen, disciple de Gerbert. Mais parmi les évêques amis du progrès, nous devons donner une place spéciale à Brunon, d'abord évêque de Toul, et qui plus tard gouvernera avec gloire l'Eglise universelle, sous le nom de Léon IX.

Brunon, proche parent de l'empereur d'Allemagne, passa une partie de sa jeunesse à l'école du Palais, où il se fit remarquer par sa piété. Etant ensuite entré à l'école épiscopale de Toul, il fut élevé aux Ordres. Il était diacre lorsque l'évêque de Toul, Hériman, le chargea de conduire à l'empereur, qui faisait la guerre en Italie, le contingent de troupes qu'il devait à l'armée, comme feudataire de l'empire.

A peine était-il parti, qu'Hériman mourut, et qu'il fut élu, par le consentement unanime du clergé et du peuple, pour lui succéder.

Brunon, à cause de sa haute naissance, ne pouvait éviter l'épiscopat. Il jugea, dans son humilité, qu'il valait mieux accepter le petit siége de Toul que de s'exposer à être promu à un des plus élevés de l'Occident. Il partit donc pour sa nouvelle Eglise, et, après quelques difficultés que lui suscita la vanité de Puppon, archevêque de Trèves, son métropolitain, il reçut l'ordre de la prêtrise et ensuite l'épiscopat.

Avant même d'être complétement installé sur son siége, Brunon avait entrepris la réforme des monastères de son diocèse. Il devait logiquement commencer par là, pour réussir dans les projets d'amélioration morale qu'il avait formés.

Par le conseil du bienheureux Guillaume de Dijon, il déposa les deux abbés de Saint-Evre et de Mansui, et mit à la tête de ces deux

monastères le prévôt de Saint-Evre, nommé Vidric, auquel il donna la bénédiction abbatiale et qui gouverna ces deux communautés sous la direction du bienheureux Guillaume.

Brunon fit rebâtir le monastère de Saint-Evre, et plusieurs seigneurs l'aidèrent dans cette bonne œuvre [1].

Les seigneurs, les rois, les évêques, tous ceux qui en avaient la faculté, aimaient à concourir à la fondation ou au rétablissement des monastères, comme à l'œuvre la plus agréable à Dieu et la plus utile à la société. Plusieurs même en étaient seuls fondateurs, comme Guillaume Bras-de-Fer et son épouse Emma, qui fondèrent ceux de Maillezais [2] et de Bourgueil; Geoffroi de Sablé, celui de Solême [3]; Vautier le Blanc, comte d'Amiens, celui de Saint-Arnoux à Crêpi; Eustorge et Amblard de Brezons, celui de Saint-Flour [4] sur le mont *Indiciac*; Richard II, duc de Normandie, et sa femme Judith, celui de Bernai; Foulques-Nera, comte d'Angers, ceux de Beaulieu en Touraine, de Saint-Nicolas d'Angers et de Ronceray; Hervée, le restaurateur de l'abbaye de Saint-Martin, celui de Beaumont près Tours [5].

Tous ces monastères furent fondés dans les premières années du onzième siècle et contribuèrent à l'amélioration intellectuelle et morale de la société.

[1] *V.* Vit. S. Brunon.; Mabill., de Re Dipl., lib. 6.
Brunon, ou Léon IX, composa un grand nombre de bulles ou lettres, des sermons et divers opuscules. Il était fort bon musicien et composa le chant de quelques répons et plusieurs hymnes.

[2] Ce monastère devint un siége épiscopal qui fut transféré à la Rochelle en 1648.

[3] Solême ne fut primitivement qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de La Couture du Mans. Il est devenu de nos jours l'abbaye-mère de la nouvelle congrégation des Bénédictins de France, rétablis par D. Guéranger.

[4] Le monastère de Saint-Flour est devenu la ville et le siége épiscopal de ce nom.

[5] *V.* pour toutes les fondations monastiques de cette époque, les Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

II.

Progrès de l'idée des Croisades léguée à la chrétienté par Gerbert. — Principaux pèlerins au commencement du XI. siècle. — Opposition des Juifs et leurs sourdes intrigues. — Réaction contre eux. — Accord des deux autorités dans la punition des délits religieux. — Appui donné par Robert aux évêques, à Léothéric de Sens en particulier. — Erreurs de Léothéric sur l'Eucharistie. — Lettres que lui adressent, à ce sujet, Fulbert de Chartres et le roi Robert. — Voyage de Robert à Rome. — A son retour il nomme Thierri à l'évêché d'Orléans. — Troubles dans l'Eglise d'Orléans, Thierri et Odalric. — Manichéens découverts à Orléans, leur jugement et leur supplice. — Manichéens d'Arras, leur jugement, leur conversion. — Manichéens de Toulouse; concile de Charroux.

Le duc Guillaume travaille à la paix de Dieu. — Robert l'imite. — Réflexions sur les guerres entre les seigneurs — Amour de Robert pour la paix. — Entrevue de Robert et de l'empereur Henri — But de cette entrevue. — Etat de la papauté, avarice de Jean XIX. — Ses négociations simoniaques avec le patriarche de Constantinople. — Lettre que lui écrit le B. Guillaume à ce sujet. — Consolations du B. Guillaume au roi Robert à l'occasion de la mort de son fils Hugues. — Robert fait couronner roi son fils Henri. — Dépit de la reine Constance. — Plusieurs évêques n'osent, à cause d'elle, assister au sacre de Henri. — Fulbert est du nombre. — Autorité de ce grand évêque dans l'Eglise de France. — Détails tirés de sa correspondance — Mort de Fulbert.

Relations de Fulbert avec saint Odilon de Cluni. — Odilon au concile d'Anse où les priviléges de Cluni sont déclarés abusifs. — Odilon nommé par le pape à l'archevêché de Lyon. — Lettre du pape pour vaincre sa résistance. — Odilon refuse opiniâtrement la dignité épiscopale. — Son exemple est trop peu suivi. — Divers conciles tenus en France sur la question de l'apostolat de saint Martial et sur la paix de Dieu. — Troubles dans la famille de Robert — Guerre entre lui et ses enfants, occasionnée par la reine Constance. — Dernières actions de Robert. — Sa mort et son éloge.

1004—1031.

Le génie de Gerbert plane au-dessus de ce mouvement intellectuel dont nous venons d'esquisser le tableau. Dans le même temps que les ouvrages et les disciples de ce grand homme éclairaient le monde, on voyait grandir et se répandre l'idée des croisades qu'il avait léguée à la chrétienté.

La lettre écrite au nom de l'Eglise de Jérusalem par le chef vénéré de l'Eglise universelle avait parcouru le monde. Ce cri de douleur avait éveillé dans les ames de profondes sympathies, et l'on vit des hommes courageux partir pour l'Orient dans le but de combattre le Sarrasin qui souillait la terre consacrée par les pas de l'homme-dieu. Pendant le xe siècle, de nombreux pèlerins cheminaient tristement vers la Judée pour se rendre au jugement dernier; après l'an mil, ce ne fut plus par le même motif que l'on se mit en route, mais pour aller au secours des saints lieux, et consoler l'Eglise de Jérusalem qui gémissait sous le joug musulman. On voyait, non plus seulement quelques pèlerins isolés, mais des troupes composées de seigneurs, de guerriers, d'évêques, de moi-

nes, quelquefois même de hautes et nobles chatelaines [1], tous ayant à la main le bourdon et l'escarcelle, signes distinctifs du pieux pèlerin. Guillaume d'Aquitaine, fils de Guillaume *Bras-de-Fer*, se rendait ainsi à Jérusalem tous les deux ans; Foulque-Nera, le fougeux comte d'Anjou, aussi énergique dans sa foi que dans ses violences, y fit plusieurs voyages; on lui donna le surnom de *Palmier*, à cause des palmes qu'il rapportait d'Orient. En 1026, le bienheureux Richard de Saint-Vanne partit à la tête de sept cents pèlerins; ce fut Richard II, duc de Normandie, qui fit tous les frais de cette pieuse expédition.

Les papes et les plus saints personnages encourageaient ces voyages. Les récits que les pélerins faisaient à leur retour des maux qu'ils avaient soufferts de la part des Sarrasins, des insultes prodiguées par ces peuples à J.-C. et à ses fidèles, de l'oppression sous laquelle gémissait l'Eglise de Jérusalem; tout cela propageait dans les masses la haine des musulmans qui menaçaient la chrétienté tout entière. On préparait ainsi les fidèles aux grandes choses qui furent entreprises à la fin de ce siècle.

Les Juifs ne voyaient pas sans dépit cette ardeur des chrétiens, et ils en donnèrent avis au calife Hakem.

« Comme un concours prodigieux de fidèles, dit Raoul-Glaber [2], venait de toutes les parties de l'univers à Jérusalem, pour y voir le monument sacré que le Seigneur avait laissé sur la terre, le diable en conçut de l'envie et résolut d'employer les Juifs, sa nation favorite, à souffler le poison de la méchanceté sur les serviteurs de la vraie religion. Il y avait à Orléans, ville royale de France, un nombre considérable de Juifs plus jaloux, plus superbes, plus audacieux encore que le reste de leur nation. Après avoir concerté ensemble leur criminel projet, ils gagnèrent, à prix d'argent, un vagabond nommé Robert, esclave fugitif qui se cachait sous un déguisement étranger. Ils l'envoyèrent en secret porter au prince de Babylone une lettre écrite en caractères hébraïques, et qu'ils avaient eu soin de fixer avec de petites pointes dans un bâton creux, de peur qu'elle ne s'égarât par quelque accident.

« Le messager partit et remit la lettre entre les mains du prince.

[1] Rod. Glab. Hist. lib. 4, c. 6 et 7.

[2] Rod. Glab. lib. 3, c. 7; Adem. chron. ad ann. 1010; ap. D. Bouquet, t. x, p. 152.

C'était un chef-d'œuvre de perfidie et de scélératesse : on y prévenait le prince que s'il ne se hâtait de renverser le temple auguste des chrétiens, ceux-ci ne tarderaient pas à s'emparer de son royaume et à le dépouiller de ses honneurs. A cette lecture, le prince de Babylone entra en fureur et envoya à Jérusalem des soldats chargés de détruire le temple de fond en comble. Ses ordres ne furent que trop bien exécutés, et les soldats essayèrent même de briser l'intérieur du Saint-Sépulcre avec des marteaux de fer; mais tous leurs efforts furent inutiles. Peu de temps après la destruction du temple, on sut, à n'en pouvoir douter, qu'on devait cette calamité à la méchanceté des Juifs, et quand le fait se trouva connu partout, les chrétiens décidèrent d'un commun accord qu'ils expulseraient de leurs pays et de leurs villes tous les Juifs jusqu'au dernier. Ils devinrent donc l'objet de l'exécration universelle. Les uns furent chassés, les autres massacrés, ou précipités dans les fleuves, ou livrés à divers supplices; d'autres enfin se tuèrent eux-mêmes, de sorte qu'après la vengeance exercée contre eux, on en comptait à peine quelques-uns en Occident [1]. Un décret des évêques interdit alors aux chrétiens tout commerce avec les Juifs; ils n'exceptèrent de cette sentence que ceux d'entre eux qui voudraient se convertir et recevoir le baptême. Plusieurs souscrivirent à cette condition, plutôt par amour de la vie terrestre que de la vie éternelle, et retournèrent à leurs anciennes erreurs quand ils n'eurent plus la mort à craindre.

« La manière dont on avait traité les Juifs n'était pas propre à rassurer leur messager Robert. A son retour en France, il se mit à la recherche de ses complices et en retrouva quelques-uns à Orléans. Un étranger qui avait traversé la mer avec lui et auquel il avait parlé du but de son voyage, le reconnut dans cette ville et le dénonça. Robert fut aussitôt saisi et battu de verges. Il avoua son crime, et les ministres du roi le firent brûler vif à la vue de tout le peuple.

« Par un effet de la bonté divine, ajoute Raoul-Glaber, la mère du prince de Babylone, nommée Marie, femme très-chrétienne, fit reconstruire l'église du Saint-Sépulcre, en pierres polies et carrées, l'année même qu'elle avait été détruite par son fils. Alors on vit encore une foule innombrable de fidèles accourir, comme en triomphe,

[1] Raoul-Glabert dit : *dans le monde Romain*, expression remarquable pour l'époque, et qui prouve qu'on avait encore l'idée de l'empire romain d'Occident.

à Jérusalem, de tous les coins de la terre, et contribuer, par leurs offrandes, à la restauration de la maison de Dieu. »

Depuis longtemps il y avait une haine très-prononcée entre les chrétiens et les Juifs; mais cette haine s'accrut encore au moyen-âge. Les Juifs ne purent voir sans jalousie les chrétiens aspirer à posséder la Palestine qu'ils regardaient toujours comme à eux de droit divin, et cherchèrent à entraver leurs entreprises. Il ne faut pas oublier cette remarque qui nous découvre la véritable raison de cette recrudescence de haine dont ils furent l'objet. Tandis que le peuple leur faisait éprouver les terribles effets de sa colère, plusieurs saints évêques cherchaient, mais en vain, à les amener au christianisme. Parmi ces évêques, on cite principalement Alduin de Limoges[1], qui pendant un mois leur fit faire des conférences par les plus habiles théologiens; il en retira peu de fruits et ne baptisa que trois ou quatre de ces malheureux; il voulut cependant en purger son troupeau, et obligea tous ceux qui refusèrent d'embrasser la christianisme à quitter Limoges.

On a blâmé cette persécution suscitée contre les Juifs; on n'y a vu que la preuve d'un aveugle fanatisme. Sans approuver les cruautés que l'on exerça contre eux, on peut observer que, d'après le récit de Raoul-Glaber, les Juifs eux-mêmes y avaient donné occasion. De plus, le zèle religieux du moyen-âge eut pour la société les résultats les plus avantageux. Si le moyen-âge n'eût pas poussé jusqu'à l'intolérance son amour pour la pureté de la foi, le christianisme ne serait pas venu jusqu'à nous. L'islamisme et les systèmes ridicules des hérétiques de cette époque l'eussent étouffé et avec lui le principe de la civilisation. Ne jetons point légèrement le blâme, même sur les faits les plus contraires à nos mœurs actuelles, et sachons au moins excuser une intolérance qui nous a conservé le principe de la liberté et du progrès.

Le roi Robert appuya de son autorité la colère des peuples contre les Juifs, puisqu'il fit brûler vif celui qui avait porté leur lettre à l'émir Hakem; cet homme était coupable au double point de vue religieux et politique.

Depuis la fusion des deux puissances, les lois du christianisme se

[1] Adem. Chron.
Cet évêque montra beaucoup de zèle pour éloigner de son diocèse la peste connue sous le nom de *feu sacré*. Cette peste ravageait la France depuis assez longtemps. Apud D. Bouquet, t. x, p. 147.

confondaient avec celles de l'Etat; le roi et les seigneurs avaient une certaine action dans le domaine extérieur de l'Eglise, et les évêques étaient en même temps *seigneurs* et magistrats ecclésiastiques. Nous verrons souvent, dans le cours de la période féodale, les deux autorités civile et ecclésiastique se confondre, et il ne faudrait pas, comme l'ont fait tant d'historiens, considérer à un point de vue purement religieux les actes communs à ces deux autorités qui n'avaient souvent qu'un motif politique.

Robert se montra toujours disposé à appuyer de son autorité royale celle des évêques en tout ce qui pouvait être utile au bien de la religion. Il prenait même, autant que possible, leur parti contre les seigneurs qui les persécutaient. C'est ainsi qu'il soutint l'archevêque de Sens Léothéric contre Rainard, comte de cette ville. Rainard [1] était fils de ce Fromond qui s'était opposé à l'élection de Léothéric. C'était un monstre de cruauté et un persécuteur déclaré de l'Eglise. Il affectait l'impiété, et, comme tous les vrais fidèles détestaient les Juifs, lui se faisait gloire de les aimer et voulait que ses vassaux l'appelassent: « Rainard, roi des Juifs. » Cet homme ne traitait pas mieux les pauvres que la religion; c'est pourquoi Robert envoya contre lui une armée qui mit la ville de Sens à feu et à sang et en fit la propriété du roi.

Léothéric, archevêque de Sens, n'avait pas des idées très-catholiques sur l'Eucharistie.

Depuis la publication du traité de Paschase-Ratbert, cette question avait toujours été agitée entre les théologiens. A part Jean Scot, tous avaient été catholiques et ne différaient que par un point accidentel sur lequel ils s'accordaient dans le fond. Le livre de Jean Scot, qui était tombé dans l'oubli depuis plus de cent ans, obtint au commencement du XI[e] siècle une certaine vogue. Comme il était sans doute [2] composé avec l'obscurité prétentieuse que l'on remarque dans les autres ouvrages du même auteur, ses nouveaux admirateurs le vantaient, pour paraître plus pénétrants que les autres, qui s'en tenaient aux livres beaucoup plus simples de Paschase, de Ratramn, ou de Gerbert. Le trop fameux Bérenger commençait peut-être dès lors à dogmatiser dans son école de Tours. Quoi qu'il en soit, Léothéric n'avait pas, comme dit Helgald [3], une saine foi sur le

[1] Rodol. Glab. Hist., lib. 3, c. 6.

[2] Cet ouvrage de Jean Scot est perdu.

[3] Helgald. Epitom. vit. Robert. Les paroles de cet historien sont remarquables

Seigneur, et s'était perdu dans les questions épineuses relatives à la nature corporelle de J.-C.

Fulbert de Chartres, le plus savant docteur de l'Eglise de France depuis la mort de Gerbert son maître, entendit parler des opinions hétérodoxes de Léothéric. Ce grand homme saisissait toutes les occasions de défendre le mystère de l'Eucharistie et gémissait des investigations indiscrètes dont il était l'objet de la part d'hommes légers qui préféraient interroger leur étroite raison, que la raison divine exprimée dans les Saintes-Écritures. « Plusieurs, disait-il [1], considérant ce mystère des yeux de la chair, en croient plus à leurs sens qu'à la révélation de la foi, et se jettent dans l'abîme de l'erreur; ils ne savent comprendre ni la réalité des choses, ni la vertu des sacrements. Ils se séparent ainsi de l'unité de l'Eglise, et, au lieu d'être disciples de vérité, ils deviennent maîtres d'erreurs. »

La position de Léothéric, titulaire de l'un des principaux siéges métropolitains de France, rendait plus dangereuses ses opinions erronées.

« Pilote d'un vaisseau royal, lui écrivit Fulbert [2], veillez bien, soyez sur vos gardes. Les flots commencent à s'enfler, avisez à ne pas former dans votre cœur une double mer d'incertitude et de duplicité. La voie du Seigneur est simple; celui qui y marche avec simplicité n'a rien à craindre; mais si vous vous écartez de cette voie dans laquelle vous aurez la foi pour guide, vous ferez certainement naufrage. »

Le roi Robert, en homme lettré, en théologien habile, s'occupait des questions agitées entre les savants de son royaume. Fulbert, son ancien condisciple, avait toute sa confiance, et ce fut lui sans doute qui l'avertit des erreurs de Léothéric. Robert écrivit aussitôt à l'archevêque de Sens [3]: « Tu portes un nom de science, et cependant la lumière de la sagesse ne luit pas en toi; je demande par quelle audace, pour satisfaire ta mauvaise volonté et ta haine contre les serviteurs de Dieu, tu oses élever des doutes sur le corps et le sang

et prouvent en faveur de l'opinion que nous avons adoptée relativement à la nature de la question eucharistique controversée depuis la fin du IXe siècle.

[1] Fulb. Epist. 1a. Bibl. PP.; edit. Lugd., t. XVIII, p. 3 et seq.

[2] Fulb. Epist. 27. On possède plusieurs lettres de Fulbert à Léothéric. Ce sont des réponses à des consultations.

[3] Helg. Epitom. vit. Robert.

du Seigneur. Puisqu'il est ordonné au prêtre qui distribue le sacrement de dire : *Que le corps de J.-C. te serve au salut du corps et de l'âme*, pourquoi ne crains-tu pas de dire, d'une bouche souillée et téméraire : *Reçois-le, si tu en es digne ?* Ne sais-tu pas que personne n'en est digne ? Pourquoi attribues-tu à la divinité les misères du corps, aussi bien que les infirmités et les douleurs de la nature humaine ?

« J'en jure par la foi du Seigneur, si tu ne renonces pas à tes erreurs, tu seras privé des honneurs du pontificat ; tu seras condamné avec ceux qui ont dit à Dieu : *Eloignez-vous de nous* ; tu n'auras aucune part avec ceux à qui il est dit : *Approchez-vous de Dieu, il se rapprochera de vous.* »

L'évêque ignorant, dit Helgald [1], ayant ainsi été sagement repris par le bon roi et ayant ouï ces paroles, se tint tranquille, se tut, quitta son opinion perverse qui déjà croissait dans ce siècle.

Nous la verrons bientôt agiter l'Eglise entière.

Quelque temps après avoir écrit cette lettre, Robert fit le voyage de Rome (1016). C'était sans doute un pèlerinage de dévotion ; mais peut-être avait-il aussi la pensée secrète de faire casser la sentence qui l'avait séparé de Berthe, sa première épouse, qu'il aimait toujours avec tendresse. Berthe le suivit à Rome [2] ; mais il paraît que Benoît VIII, qui alors occupait le siége de saint Pierre, refusa de revenir sur cette affaire.

Saint Odilon, abbé de Cluni, avait prié Robert de s'intéresser auprès du pape en faveur de son monastère dont les biens étaient envahis par plusieurs seigneurs. Benoît, qui déjà avait reçu d'Odilon une lettre à ce sujet, écrivit en présence du roi une circulaire qu'il adressa à tous les évêques de Bourgogne et d'Aquitaine. Il y excommunie les usurpateurs des biens de Cluni, confirme les exemptions accordées à ce monastère, et donne l'absolution aux seigneurs qui en avaient pris la défense [3].

A son retour de Rome, le roi trouva le siége épiscopal d'Orléans vacant par la mort de Foulques. Il désigna pour le remplir un clerc de sa chapelle nommé Thierri, parent de Seguin, autrefois archevêque de Sens. Malgré la désignation du roi, il fallait que Thierri

[1] Helg. Epitom. vit. Robert.

[2] Odorann. Chron. continuat. ad ann. 1031 ; ap. D. Bouquet, t. x, p. 166.

[3] Ap. Labb. Conc., t. ix, p. 810.

fût élu par le clergé et les fidèles d'Orléans. Un clerc de cette ville, nommé Odalric, mit tout en œuvre pour faire échouer cette élection et se faire élire lui-même. Il y eut ainsi à Orléans deux partis adverses qui n'épargnèrent ni intrigues, ni cabales, et qui même en vinrent plusieurs fois aux mains. Thierri, soutenu de l'autorité du roi, sortit vainqueur de la lutte, et l'on prit jour pour son ordination.

Le métropolitain Léothéric de Sens et les évêques comprovinciaux y furent invités, conformément à la loi. Fulbert de Chartres s'y rendit comme les autres.

L'artificieux Odalric, qui savait toute la considération dont jouissait ce grand évêque, l'alla trouver à son arrivée à Orléans et lui exposa toutes les causes de nullité qui entachaient, suivant lui, l'élection de son concurrent. Plusieurs méritèrent considération aux yeux de Fulbert, qui écrivit[1] aussitôt à Thierri pour lui notifier qu'il n'assisterait pas à son ordination et pour lui exposer les motifs de son refus. Ces motifs étaient: qu'on n'avait encore reçu ni lettres ni députés de la part des évêques comprovinciaux dont la présence ou le consentement formel était nécessaire; que le pape avait défendu de procéder à l'ordination avant qu'on se fût informé si Thierri était réellement coupable du crime d'homicide dont il avait été accusé; que les aveux de Thierri sur ce point suffisaient pour l'exclure de l'épiscopat; enfin que son élection n'avait pas été légitime, puisqu'elle n'avait pas été libre, le roi s'étant tellement prononcé pour lui, que les évêques, le clergé et le peuple n'avaient pas eu la liberté de faire un autre choix.

« Voilà, ajoute Fulbert dans sa lettre à Thierri, les raisons pour lesquelles je n'ose vous imposer les mains; je craindrais, en le faisant, de désobéir à la loi et de perdre la puissance d'ordonner. O sacrilège impiété! peu s'en est fallu que je n'aie été mis à mort, dans l'enceinte même de l'église, par des gens de votre faction! Je me trouve si heureux d'avoir eu la vie sauve, que je regrette peu ce qui m'a été pris en cette circonstance. Du reste, je dois vous en avertir, vous vous trompez étrangement si vous prétendez entrer de force dans l'épiscopat. Si l'ambition seule en rend indigne, à plus forte raison quand elle est jointe à la violence. De plus, vous osez célébrer la messe dans une église profanée, qui n'a pas encore été reconciliée. »

[1] Fulb. Epist. 62.

Il paraîtrait, d'après cette lettre, que Fulbert aurait eu beaucoup à souffrir de la part des partisans de Thierri. Celui-ci, qui était vraiment digne de l'épiscopat, ne fut sans doute pour rien dans ces mauvais traitements, et il se justifia si complétement des accusations intentées contre lui, que l'évêque de Chartres consentit à assister à son ordination. Elle fut faite par Léothéric, archevêque de Sens, métropolitain de la province. Tandis qu'on y procédait, Odalric entra dans l'église avec une troupe de ses partisans, et chercha à l'empêcher en excitant un grand tumulte. On acheva cependant la cérémonie. Les partisans d'Odalric en conçurent un si profond dépit, qu'ils formèrent le projet de tuer le nouvel évêque. Ils profitèrent pour cela d'un voyage qu'il fit, l'attendirent sur la route et le frappèrent avec tant de cruauté, qu'ils le laissèrent pour mort sur le chemin. Si nous en croyons le biographe de Thierri [1], Dieu fit un miracle en faveur de son serviteur, et, lorsque ses meurtriers se furent retirés, on le trouva sans blessure.

Thierri, qui n'avait point gardé rancune à Fulbert de l'opposition loyale et consciencieuse qu'il avait faite à son ordination, le consulta sur la manière dont il devait se conduire envers ceux qui avaient attenté à ses jours et lui demanda s'il ne serait pas à propos de les excommunier. Fulbert [2] lui conseilla d'agir plutôt avec douceur qu'avec sévérité. Thierri suivit cet avis et traita ses ennemis avec tant de bonté, qu'il les désarma. Odalric lui-même vint se jeter à ses pieds, et le saint évêque, pour lui prouver qu'il lui pardonnait de grand cœur, lui donna la première place dans l'église d'Orléans, afin que si le siége épiscopal venait à vaquer, il pût l'obtenir plus facilement; c'est en effet ce qui arriva.

Thierri étant mort en 1022, eut Odalric pour successeur. L'année même de son ordination [3], on découvrit à Orléans une secte infâme qui, après avoir germé dans l'ombre, dit Raoul-Glaber, produisit une ample récolte de perdition.

Ce fut une femme italienne qui apporta en France cette infâme

[1] Vit. S. Theod.; ap. Bolland. 27 jan.

[2] Fulb. Epist. 63.

[3] Rodolph. Glaber. Hist.; lib. 3, c. 8. — Cet historien dit que ce fut en 1017 que l'on découvrit cette hérésie à Orléans. Il se trompe évidemment; car le concile où elle fut condamnée se tint sous Odalric qui ne succéda à saint Thierri que l'an 1022. La Chronique d'Auxerre rapporte, en effet, à cette année, 1022, la punition des hérétiques d'Orléans.

hérésie qui n'était autre que celle des manichéens et des anciens gnostiques. « Cette femme, dit Raoul Glaber, était pleine des artifices du démon et savait séduire tous les esprits, non-seulement ceux des simples et des idiots, mais aussi ceux des clercs les plus distingués par leur science. Le court séjour qu'elle fit à Orléans lui suffit pour infecter plusieurs chrétiens de sa pernicieuse doctrine. Bientôt ses prosélytes firent de nouvelles conquêtes. » Le parti avait à sa tête les deux hommes les plus distingués du clergé d'Orléans : Etienne, chef de l'école de l'abbaye de Saint-Pierre [1], et Lisoie, le plus estimé des chanoines de Sainte-Croix.

Ces deux prêtres étaient aimés du roi et de tous les seigneurs du palais. Etienne était même le confesseur de la reine Constance. La considération dont ils jouissaient leur donnait une plus grande facilité pour répandre leur secte; ils se firent des adeptes dans les villes voisines d'Orléans, et envoyèrent même à Rouen quelques-uns des leurs pour gagner un prêtre distingué, nommé Herbert, qu'ils avaient connu autrefois aux écoles d'Orléans où Herbert avait terminé ses études [2].

Herbert feignit d'écouter volontiers les messagers de ses anciens amis, qui, le croyant gagné, lui découvrirent tous leurs mystères; mais à peine avaient-ils quitté Rouen, qu'Herbert fit connaître leur détestable doctrine à un seigneur nommé Aréfaste, dont il était le clerc. Aréfaste était pieux et plein de foi; il courut chez son parent, Richard II, duc de Normandie, et le pria de faire connaître au roi Robert la secte dangereuse qui se formait au sein de son royaume. « Le roi, dit Raoul Glaber, conçut, à cette triste nouvelle, une profonde affliction, car c'était un prince sage, un chrétien fidèle; et il craignait tout ensemble la ruine de sa patrie et la perte des ames. » Il ne se laissa cependant point emporter par son zèle, et tint la chose secrète. Afin de pénétrer complétement tous les mystères de la nouvelle hérésie, il pria Aréfaste de se rendre à Orléans avec le prêtre Herbert, et de chercher par tous les moyens à se faire initier.

[1] Cette abbaye, habitée d'abord par des religieuses, avait été appelée *Saint-Pierre des Pucelles*. C'est aujourd'hui une église paroissiale qu'on appelle *Saint-Pierre-le-Puellier*.

[2] *V*. Cartular. Carnot. S. Pet. in Valle, et Rodolph. Glab., loc. cit. Cet historien commet quelques erreurs de détail en cet endroit; mais son récit complète celui du Cartulaire ci-dessus.

Aréfaste accepta volontiers cette mission et passa par Chartres, afin de prendre l'avis de Fulbert. Le savant évêque venait de partir pour le pèlerinage de Rome. Aréfaste s'adressa à Ebrard, gardien des archives de l'église de Chartres, prêtre fort estimé pour sa sagesse et son érudition, et le pria de lui donner conseil sur la manière dont il devait remplir la mission délicate dont le roi Robert l'avait chargé. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins faire sa prière à l'église, de recevoir chaque jour le corps et le sang du Seigneur, de se munir du signe de la croix chaque fois qu'il devrait avoir des rapports avec les hérétiques, et d'aller après cela, sans crainte, recevoir leurs leçons. « Vous aurez soin, ajouta-t-il, de vous montrer disciple docile, de ne point les contredire et de les écouter avec soumission. » Aréfaste comprit que c'était là en effet l'unique moyen de pouvoir être initié à tous les mystères, et partit de Chartres avec l'intention arrêtée de suivre en tout point les conseils d'Ebrard.

Arrivé à Orléans, il fut admis aux réunions secrètes, à la recommandation d'Herbert que l'on regardait comme un adepte fidèle. Aréfaste, en humble néophyte, se mit au dernier rang, et le grand-prêtre lui dit avec douceur : « Puisque tu es sorti du monde d'iniquité pour entrer dans la société sainte, on prendra soin de te cultiver comme un arbre nouvellement transplanté; on ne cessera de t'arroser des eaux de la sagesse, jusqu'à ce que tu aies pris racine, et que le glaive de la sainte parole ait retranché de ton cœur les branches inutiles. »

Aréfaste se rendit très-régulièrement aux réunions, et se montra si zélé prosélyte, qu'on lui découvrit bientôt les plus profonds secrets. On lui dit donc que J.-C. n'était point né d'une vierge, qu'il n'était point mort pour les hommes; que l'histoire de sa sépulture et de sa résurrection n'était qu'une fable; que le baptême ne remettait point les péchés; que le corps et le sang de J.-C. n'étaient pas dans l'Eucharistie; qu'il était inutile d'invoquer les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Aréfaste ne témoignait rien de l'horreur que lui inspirait une si détestable doctrine, il désirait pénétrer plus avant encore dans le secret, et disait à ses initiateurs : « Maîtres, si toutes ces choses ne conduisent pas au salut, apprenez-moi sur quoi je dois appuyer mon espérance. — Frère, répondirent-ils, jusqu'ici tu as été dans l'abîme de l'erreur; mais te voici bientôt au sommet de la vérité. Puisque tu as ouvert les yeux à la lumière, nous t'ouvrirons la porte du salut par l'imposition de nos mains. Alors tu se-

ras délivré de tous tes péchés, l'Esprit remplira ton âme, et te découvrira les secrets des Ecritures. Quand tu auras été nourri du pain céleste, tu auras souvent, comme nous, les visites des anges qui te transporteront en un instant partout où tu voudras aller. »

Voici ce que les maîtres entendaient par *visites d'anges* et *pain céleste* :

A certaines époques désignées à l'avance, tous les initiés se rendaient pendant la nuit dans quelque maison écartée. Là, tenant tous des lampes à la main, ils récitaient, en forme de litanies, les noms des démons ou génies dont ils faisaient des anges. Tout à coup, à un instant donné, un génie, sous une forme quelconque, apparaissait; les lampes s'étaignaient aussitôt, et chacun des adeptes satisfaisait brutalement sa passion sur les femmes initiées qui faisaient partie de la société. Une fois l'année, ils brûlaient un enfant né de leur commerce infâme, en recueillaient les cendres et en faisaient prendre à leurs disciples. C'était là ce qu'ils appelaient le *pain céleste*, c'était leur moyen d'initiation.

Aréfaste, ayant pénétré tous les mystères de la secte, et connaissant tous les adeptes, en donna avis au roi.

Robert[1] convoqua aussitôt à Orléans des évêques, des abbés et des laïques religieux, et s'y rendit promptement lui-même avec la reine Constance. Dès le lendemain de son arrivée, il fit saisir tous les adeptes dans le lieu même de leur réunion. Aréfaste l'avait fait connaître d'avance et se laissa prendre lui-même, comme on en était convenu avec lui. Il comparut avec les autres devant le concile qui se réunit dans l'église de Sainte-Croix, et, le premier, prit la parole en ces termes :

« Seigneur, dit-il au roi, je suis un des hommes de Richard, votre comte de Normandie, et l'on n'eût pas dû me faire comparaître ici chargé de chaînes comme je le suis. — Alors, dit le roi, puisque tu es de Normandie, dis-nous pourquoi tu as quitté ton pays pour venir en cette ville, afin que nous jugions si tu es coupable ou non. — J'ai entrepris ce voyage, répondit Aréfaste, pour profiter des instructions de ceux qui partagent ma captivité. La renommée de leur sagesse et de leur piété était venue jusqu'à moi. Que les évêques ici présents disent si en cela j'ai fait quelque mal. — Nous en jugerons, dirent les évêques, lorsque tu nous auras dit ce

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 3, c. 8; Cartular. Carnot., sup. cit.; Labb. conc., t. x, p. 858.

qu'ils t'ont enseigné. — Que votre majesté, reprit Arefaste, s'adresse plutôt à mes maîtres qu'à moi, pour connaître leur foi. »

Le roi et les évêques ordonnèrent aux chefs du parti d'exposer leurs opinions. Ils parlèrent, mais tout autrement qu'ils avaient coutume de le faire avec leurs disciples, et n'épargnèrent ni équivoques ni mensonges, pour échapper aux difficultés de l'interrogatoire qu'ils avaient à subir. Alors Aréfaste, indigné de leur mauvaise foi, leur adressa ces foudroyantes paroles: « Je vous croyais des apôtres de la vérité et non des docteurs de mensonge. Lorsque vous me donniez vos opinions comme la doctrine du salut, vous m'assuriez que la crainte des supplices, que la mort même ne vous empêcheraient pas de les confesser, et je vois aujourd'hui le contraire. Eh bien, moi, j'obéirai au roi; je vais révéler vos véritables sentiments, et les évêques me diront ce qu'ils ont de contraire à la foi chrétienne. » Puis Aréfaste fit connaître la doctrine des hérétiques telle que nous l'avons exposée.

Il avait fini de parler, et les hérétiques gardaient un morne silence.

Warin [1], évêque de Beauvais, ayant demandé à Etienne et à Lisoie si telle était leur doctrine. « Il y a bien longtemps, répondirent-ils que nous la suivons. Nous nous attendions toujours à vous la voir professer comme les autres, et nous en conservons même encore l'espérance. » L'évêque se mit en devoir de refuter, les unes après les autres, toutes leurs erreurs, et commença par leur prouver que J.-C. était né d'une vierge et qu'il était ressuscité.

« Nous n'y étions pas, répondirent les sectaires, c'est pourquoi nous ne pouvons croire que ce soit vrai. — Croyez-vous que vous soyez nés de vos parents? dit l'évêque. — Oui, répondirent-ils. — Cependant, reprit l'évêque, vous ne le savez pas par vous-mêmes; pourquoi donc refuser de croire, sur le témoignage, que le fils de Dieu, engendré de son père de toute éternité, soit né d'une vierge, dans le temps, par la vertu du Saint-Esprit? — Nous refusons de le croire, répondirent les hérétiques, parce que c'est contraire à la nature. — Vous ne croyez donc pas non plus, ajouta l'évêque, que la puissance de Dieu soit supérieure à tous les effets naturels, et qu'il ait lui-même créé toute la nature par son Verbe? — Ce sont des contes, répondirent les hérétiques; vous pouvez débiter cela à ceux qui ne goûtent que les choses terrestres, et croient toutes les niai-

[1] D'où on a fait Guarin ou Guérin.

series que des hommes abrutis ont enregistrées sur le parchemin. Mais nous, qui ne croyons qu'à la loi divine écrite dans l'homme intérieur par l'Esprit-Saint, nous n'admettons que ce que nous révèle le Dieu créateur de toutes choses. Veuillez nous dispenser d'entendre plus longtemps vos sornettes, et faites de nous ce qu'il vous plaira. Notre roi se montre déjà à nous dans sa gloire, il nous appelle à d'éternels triomphes. »

Les évêques s'efforcèrent encore d'éclairer ces fanatiques, et la discussion dura depuis le matin jusqu'à trois heures du soir; elle fut inutile. Alors les évêques firent revêtir des habits sacerdotaux ceux des hérétiques qui étaient dans les ordres sacrés et les dégradèrent; après quoi, on les condamna tous à être brûlés vifs. Ils étaient au nombre de quinze; il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se rétractèrent; on leur fit à l'un et à l'autre grâce de la vie. Les autres restèrent opiniâtres, et se dirigèrent vers le lieu du supplice.

Au moment où ils sortirent de l'église, le peuple voulait les mettre en pièces. Il fallut que la reine Constance travaillât à l'apaiser. Cependant elle-même partageait l'indignation commune, et elle fut tellement exaspérée de voir Etienne, son ancien confesseur, au nombre des coupables, qu'au moment où il sortait de l'église, elle le frappa d'un bâton qu'elle tenait à la main et lui creva un œil.

Au milieu des flots du peuple qui les entourait, les malheureux sectaires poussèrent la jactance jusqu'à dire qu'ils ne craignaient rien, et qu'ils sortiraient du feu sans avoir éprouvé de mal. Ils ne répondaient aux bons conseils qu'on leur donnait que par des railleries insultantes. A la vue du bûcher, ils s'écrièrent que c'était là l'objet de leurs vœux, et se présentèrent d'eux-mêmes aux bourreaux. On en jeta treize dans le feu. A peine avaient-ils senti les premières atteintes des flammes, qu'ils crièrent tous que c'étaient les artifices du démon qui leur avaient inspiré leur coupable doctrine, et ils s'abandonnèrent au plus violent désespoir : « Nous avons blasphémé le souverain Seigneur de toutes choses, disaient-ils; nous sommes perdus pour toujours! La vengeance divine commence pour nous dès cette vie. »

A ces cris déchirants, plusieurs des assistants, émus de compassion, coururent au bûcher pour en arracher ces malheureux; mais il n'était plus temps, et ils ne retirèrent des flammes que des débris informes à demi consumés.

Tous ceux, ajoute Raoul Glaber, que l'on put convaincre des mêmes erreurs subirent la même peine [1].

Cette exécution si contraire à nos mœurs est affreuse sans doute, et nous sommes loin de vouloir la justifier en elle-même; cependant nous n'imiterons pas les nombreux historiens qui ont saisi cette occasion de donner libre carrière aux déclamations les plus énergiques contre un fait que personne aujourd'hui n'est tenté d'excuser. Au lieu de phrases, pathétiques sans doute, mais assez inutiles, l'homme sérieux préfère approfondir les causes de cette législation si étrange, et qui n'éprouvait aucune répulsion de la part du peuple, des seigneurs et même du clergé, dépositaire des lois si douces de l'Evangile. Nous verrons jusqu'au XVIe siècle des exécutions analogues à celle des hérétiques d'Orléans, mais celle-ci est la première de cette nature que nous offrent les annales de l'Eglise de France. Dans les monuments de la période gallo-romaine, nous n'avons trouvé que bien rarement des appels de la puissance spirituelle à la puissance temporelle pour la punition des hérétiques. A mesure que l'Eglise se confond avec l'Etat pendant les temps mérowingiens, ces appels deviennent plus fréquents; nous n'y trouvons pas cependant d'exemple d'exécution sanglante. Mais lorsque, sous les Karolingiens, l'empire fut définitivement identifié avec l'Eglise, lorsque les grands bénéficiers ecclésiastiques furent devenus *seigneurs*, et que leur autorité dans l'État n'eut plus seulement une influence morale, mais une action extérieure et légale comme celle des autres feudataires, c'est alors que nous voyons les crimes contre la religion punis au même titre que les crimes commis contre l'Etat. Au fait, les lois religieuses étaient lois de l'Etat et les évêques agissaient autant à titre de seigneurs qu'à titre d'évêques. Seulement, dans les jugements sur la doctrine, ils avaient la plus grande autorité, parce qu'en effet, c'était principalement à eux de donner leur avis dans ces matières.

Nous regardons comme déplorable cette fusion des deux pouvoirs, ce cahos législatif du moyen-âge, où le spirituel et le temporel étaient confondus; mais c'est un fait, et, comme tel, on doit l'admettre si l'on veut apprécier avec justesse l'action des évêques dans

[1] Ademar, dans sa Chronique, rapporte que sur les 13 qui furent brûlés, il y avait 10 chanoines de Sainte-Croix. Comme on eut des preuves que Théodore, chantre de la même église, mort trois ans auparavant, avait été affilié à la secte, l'évêque Odalric fit déterrer et jeter ses os à la voirie.

une infinité de circonstances. C'est pour les avoir seulement considérés comme évêques, que plusieurs historiens nous ont donné de creuses déclamations au lieu d'explications.

La femme italienne qui avait fondé l'association manichéenne d'Orléans était accompagnée, à son arrivée en France, d'adeptes qui se répandirent dans plusieurs diocèses. Quelques évêques se laissèrent tromper par leurs dehors hypocrites; il s'en rencontra même un qui, après avoir examiné leur doctrine, les renvoya absous [1]. Ces sectaires avaient un talent particulier pour dissimuler leurs opinions; rien d'étonnant qu'ils soient parvenus à tromper quelques évêques ignorants. Mais tous ne l'étaient pas, et les adeptes qui se dirigèrent sur Arras rencontrèrent là un évêque à la pénétration duquel ils ne purent échapper. C'était Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, parent de l'ancien archevêque de Reims Adalberon, et disciple de Gerbert.

Gérard [2], s'étant rendu à Arras, apprit qu'il y était venu d'Italie des hommes qui prêchaient une doctrine nouvelle, prétendant que la justice produisait seule la justification, et que l'Eglise ne possédait aucun sacrement qui fût réellement utile au salut. L'évêque donna aussitôt des ordres pour arrêter les nouveaux sectaires et les lui amener. Ceux-ci en ayant été avertis, prirent la fuite; mais les hommes de l'évêque parvinrent à les arrêter, et les conduisirent au prélat qui leur fit sur-le-champ plusieurs questions, afin de découvrir leurs véritables sentiments. Ils ne répondirent qu'en termes obscurs et ambigus, d'où Gérard conclut, avec raison, que leurs opinions étaient erronées, puisqu'ils cherchaient à les dissimuler. Il les fit mettre en prison et ordonna, le lendemain, aux clercs et aux moines, de jeûner pour leur conversion. Le troisième jour, qui était un dimanche, Gérard voulut faire subir un examen public à ses prisonniers. Il se rendit à l'église de Notre-Dame, revêtu de ses ornements pontificaux, accompagné de ses archidiacres, des abbés, des prêtres, des moines, précédé de la croix et du livre des Évangiles, et suivi de tout le peuple. On chanta le psaume *exurgat Deus*, puis l'évêque s'étant assis avec les abbés et les autres selon leur rang, il fit entrer les prisonniers et adressa au peuple un discours pour expliquer d'une manière générale le but de la réunion.

Se tournant ensuite du côté des accusés, il leur dit : « Quelle est

[1] Epist. Gerard. int. act. Synod. Atrebat.

[2] Act. synod. Atrebat. ; ap. D. d'Acheri Spicileg., nov. edit., t. I, p. 607 et seq.

votre doctrine, et quel est votre chef? — Nous sommes, répondirent-ils, les disciples d'un Italien nommé Gandulph; il nous a enseigné la vraie doctrine apostolique, telle qu'elle est contenue dans l'Evangile et les autres écrits des apôtres; ce sont là nos seules écritures. Nous cherchons à pratiquer cette doctrine par nos œuvres et à la répandre par nos discours. »

On avait dit à l'évêque que ces hérétiques rejetaient le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage; qu'ils affectaient un souverain mépris pour les églises, et qu'ils ne vénéraient comme saints que les apôtres et les martyrs. Il les interrogea donc sur ces divers points.

« Puisque vous acceptez la doctrine évangélique, comment se fait-il que vous rejetiez le Baptême? Car il est rapporté dans l'Evangile que J.-C. dit à Nicodême : *Quiconque ne renaîtra point par l'eau et par l'Esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux.* — La doctrine que nous a enseignée notre maître, répondirent les accusés, est conforme à l'Evangile et aux ordonnances des apôtres : elle consiste à fuir le monde, à réprimer la concupiscence, à vivre du travail de ses mains, à ne faire tort à personne et à aimer tendrement ceux qui pensent et vivent comme nous. Nous croyons qu'en agissant suivant cette justice, on n'a pas besoin du Baptême, et que si on ne vit pas de la sorte, le Baptême ne sert de rien pour le salut. Le Baptême est inutile pour trois raisons : parce que ceux qui l'administrent ont une mauvaise vie, et qu'ils ne peuvent, par conséquent, procurer le salut; parce que l'on contracte bientôt après le Baptême de nouveaux péchés en retombant dans les vices auxquels on a renoncé; enfin parce qu'un enfant qui ne sait pas ce qu'on lui administre ne peut tirer aucun avantage de la volonté et de la foi d'autrui. » L'évêque répondit à ces assertions par un discours dans lequel il s'appuya particulièrement sur des *faits* rapportés dans l'Evangile et dans les Actes des apôtres. Cette manière de procéder était habile et excellente devant un auditoire nombreux où la grande majorité n'était guère capable de saisir des arguments métaphysiques.

Après avoir satisfait aux difficultés des hérétiques sur le Baptême, il passa à l'Eucharistie, dont il exposa le dogme avec une admirable simplicité : « Ce sacrement, dit-il, est nommé *Sacrifice* parce qu'il est consacré par la vertu d'une prière mystique en mémoire de la Passion du Seigneur. Les Grecs l'appellent *Eucharistie*, c'est-à-dire en latin *Bona Gratia;* y a-t-il en effet une meilleure grâce que le corps et le sang de J.-C.? Tandis que le pain et le vin mêlé d'eau

sont consacrés sur l'autel d'une manière ineffable par le signe de la croix et par les paroles du Sauveur, ils deviennent le vrai et le propre corps, le vrai et le propre sang de notre Seigneur Jésus-Christ, quoiqu'ils paraissent autre chose à nos sens, car on ne voit que du pain matériel, et c'est cependant très-véritablement le corps de J.-C., ainsi que la vérité nous en assure en termes formels : *Ceci est mon corps*, *etc.* »

Gérard prouve ensuite par des *faits* évangéliques que le corps de J.-C., en vertu de sa puissance divine, peut être en plusieurs lieux à la fois, et termine son discours sur l'Eucharistie par le récit de quelques faits miraculeux, pour montrer que le pain et le vin sont réellement changés au corps et au sang de J.-C.

En entendant ce discours, les fidèles qui étaient présents fondaient en larmes, et louaient la puissance et la bonté de Dieu.

Gérard, s'adressant aux hérétiques, leur dit : « Parlez sans crainte, si vous avez quelque chose à répondre et si vous pouvez réfuter ce que j'ai dit. » Mais l'émotion générale les avait saisis, ils se prosternèrent à terre en se frappant la poitrine, avouèrent leurs erreurs et dirent qu'ils n'avaient pas un mot à répondre au discours de l'évêque. Cette conversion subite et sincère disposa en leur faveur ; on s'empressa de les relever ; pour eux, confus et repentants, ils ne pouvaient assez admirer la patience de J.-C. qui les avait supportés si longtemps à la honte du nom chrétien, et ne manifestaient qu'une seule crainte, celle de ne pas obtenir de Dieu leur pardon, à cause de l'activité qu'ils avaient déployée pour engager les autres dans leurs erreurs. « Vous auriez raison de le craindre, leur dit l'évêque, d'après les principes que vous enseigniez, puisque, suivant ces principes, le pécheur ne peut retirer aucune utilité de la pénitence. Mais si vous rejetez sincèrement ces erreurs pour embrasser la doctrine catholique, je vous promets sans hésiter votre pardon, de la part de Dieu. »

Gérard continua ensuite à les instruire sur les points dans lesquels ils avaient erré : d'abord sur les églises matérielles qu'ils ne considéraient que comme des amas de pierres, puis sur les autels, l'encens et les cloches ; il leur expliqua tous les ordres ecclésiastiques depuis les ordres inférieurs jusqu'à l'épiscopat ; car ces hérétiques, ne voulaient aucun culte extérieur, regardaient comme chose complétement indifférente la hiérarchie et estimaient tout autant un bois ou une place publique qu'une église pour leurs réunions religieuses. Ils ne se mettaient point en peine non plus en quel lieu

on les enterrât, disant que les cérémonies des funérailles n'étaient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la pénitence, sur le mariage, sur le culte que l'on devait aussi bien aux saints confesseurs qu'aux apôtres et aux martyrs; sur la psalmodie, sur la vénération qui est due à la croix et aux images; enfin il établit la nécessité de la grâce et prouva que la fausse justice qui faisait le dogme fondamental de la nouvelle hérésie n'était pas l'unique moyen de justification et de salut. Sur toutes ces questions, Gérard apporte autant que possible en preuves des *faits* tirés de l'Evangile, et s'appuie particulièrement sur les discours et les exemples de J.-C. et des apôtres.

Cette instruction de l'évêque Gérard dura jusqu'à la fin du jour. Comme il vit les hérétiques convaincus, il leur ordonna de condamner formellement leurs erreurs. Lui-même, avec les archidiacres, les abbés et le reste du clergé, prononça à haute voix cette formule de condamnation: « Nous condamnons et anathématisons cette hérésie suivant laquelle: le baptême ne sert de rien pour effacer le péché originel et les péchés actuels; les péchés ne peuvent être remis par la pénitence: l'église, l'autel, le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps; nous condamnons cette hérésie et tous ceux qui la soutiennent. » Puis l'évêque et tout le clergé firent une profession de foi diamétralement opposée à toutes ces erreurs.

Cette condamnation et cette profession de foi furent prononcées en latin; mais comme eux qui avaient professé l'hérésie ne l'entendaient pas bien, on les leur expliqua en langue vulgaire, et ils déclarèrent qu'ils y acquiesçaient en toute sincérité. Ils les souscrivirent même, comme ils purent, c'est-à-dire en faisant des croix. Tous les assistants rendirent grâce à Dieu et se retirèrent après avoir reçu la bénédiction de l'évêque.

On découvrit à la même époque plusieurs autres associations manichéennes dans les villes du midi de la France, et particulièrement à Toulouse [1]. Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, les poursuivit avec zèle, à l'exemple de Robert, et convoqua pour les juger un nombreux concile à Charroux où se trouvèrent tous les évêques et les seigneurs d'Aquitaine [2].

[1] Adem. Chron. ad ann. 1018, 1022 et 1027; ap. D. Bouquet, t. x.

[2] On ne possède pas les actes du concile de Charroux.

La sévérité de Guillaume ne détruisit point la secte des nouveaux manichéens

Après l'examen de la cause des hérétiques, Guillaume fit jurer la paix aux seigneurs qui se faisaient mutuellement la guerre, et leur recommanda de respecter les églises.

Le grand fléau de l'époque était ces guerres particulières des seigneurs qui, ayant fait des fiefs leurs propriétés, tendaient sans cesse à en reculer les limites. De là des discussions qui amenaient presque toujours la guerre, et cette guerre n'était qu'un brigandage. C'était toujours le peuple, rançonné, pillé par le vainqueur, qui payait ces luttes de l'ambition et de l'avarice. Comme la France entière n'était, au XI[e] siècle, qu'un champ de bataille, on comprend les maux affreux, la désolation qui pesaient sur les pauvres habitants des campagnes. Souvent, sans avoir d'autre motif que son amour du pillage, un seigneur faisait des courses sur les terres du fief de son voisin, ou se mettait en embuscade sur les chemins, pour dépouiller les marchands et les voyageurs.

L'autorité du roi avait peu d'empire sur les grands feudataires, beaucoup plus puissants que lui, et qui souvent s'entendaient et se prêtaient secours. Les grands feudataires eux-mêmes avaient sous eux des seigneurs qui ne redoutaient pas plus leur puissance qu'eux-mêmes ne redoutaient celle du roi.

Un des résultats les plus utiles des croisades fut de faire cesser ces guerres particulières qui ruinaient la France. Vers la même époque la royauté conçut l'idée de s'appuyer sur les villes ou communes pour étendre sa puissance au détriment de celle des seigneurs, et commença contre la féodalité une lutte qui dura quatre cents ans[1]. Le onzième siècle, à défaut de ces grands moyens politiques, en employa un moins efficace il est vrai, mais seul possible dans ces circonstances, ce fut : *La paix de Dieu.*

Guillaume d'Aquitaine semble avoir eu le premier l'idée de faire jurer solennellement devant Dieu aux seigneurs de rester en paix. Robert imita Guillaume, et, dans les conciles de Virdun au diocèse

qui reparurent, au XII[e] et au XIII[e] siècles, sous différents noms, en particulier sous celui d'Albigeois, dans le comté de Toulouse et aux environs.

[1] Ce fut Louis-le-Gros qui conçut l'idée de s'appuyer sur les communes pour lutter contre la puissance des seigneurs. Il les aida, en retour, à reconquérir les droits municipaux dont elles avaient joui sous la domination romaine, et que plusieurs avaient perdus. Louis XI et Richelieu portèrent les derniers coups à la puissance féodale des seigneurs. La révolution de 89 leur enleva les derniers débris de leurs priviléges.

de Châlon-sur-Saône, et d'Aire au diocèse d'Auxerre [1], il fit tous ses efforts pour terminer les différends qu'avaient entre eux les seigneurs et pour leur faire conclure une paix solide.

La paix fut toujours dans les vœux de Robert. Dans ce siècle de luttes et d'antagonisme, il est remarquable qu'il réussit presque toujours, par des moyens pacifiques, à terminer les différends qui s'élevaient entre lui, les rois ses voisins ou les seigneurs. Aussi fut-il toujours intimement lié avec Alfred, roi d'Angleterre, Sanche-le-Grand, roi des Espagnes, et surtout avec Henri, empereur et roi de Lorraine.

Henri était pieux comme Robert, et cette similitude de caractère avait formé entre eux une étroite amitié. Ils s'en donnèrent des preuves touchantes dans l'entrevue [2] qu'ils eurent ensemble sur les bords de la Meuse, l'an 1023. On était convenu que, suivant la coutume, les deux princes s'avanceraient, chacun de son côté, dans un bateau jusqu'au milieu de la rivière, à une distance égale des deux bords: Henri, pour témoigner à Robert toute son estime, partit de son camp, de grand matin, avec quelques seigneurs, passa la rivière et entra dans la tente de Robert, au moment où celui-ci l'attendait le moins. Cette cordialité émut le bon Robert qui se jeta dans les bras de Henri et l'embrassa avec effusion. Les deux rois entendirent ensemble la messe, et prirent ensemble leur repas. Henri ne retourna que le soir à son camp, après avoir reçu de Robert de magnifiques présents. Le lendemain, le roi français se rendit au camp de l'empereur et en reçut de même des présents.

Le but de cette entrevue intéressait l'Eglise. Les deux rois y résolurent de se rendre l'un et l'autre à Pavie pour faire signer, au pape Benoît VIII, certains articles qu'ils arrêtèrent secrètement; mais la mort du pape et celle de l'empereur rompirent cette négociation

Benoît VIII mourut au mois de février 1024. Son frère lui succéda et prit le nom de Jean XIX. Il paya la papauté argent comptant et la posséda pendant neuf ans.

[1] On ne possède pas les actes de ces conciles; on sait seulement que le roi Robert avait voulu faire transporter au concile d'Aire les reliques de saint Germain d'Auxerre, et que l'évêque Hugues s'y refusa. On avait la coutume de porter beaucoup de reliques dans les conciles, afin d'attirer de nombreux pèlerins au lieu de la réunion et de faire connaître ainsi les décisions à un plus grand nombre. V. Hist. Episcop. autessiod.; et Chronic. S. Petri vivi.

[2] Rodolph. Glab. hist., lib. 3, c. 2.

A peine était-il sur la chaire de saint Pierre, que le patriarche de Constantinople envoya à Rome des députés chargés de grosses sommes d'argent destinées à lui acheter le titre d'*œcuménique* ou d'*évêque universel* pour l'Eglise orientale. Ce fut toujours l'ambition des patriarches de Constantinople d'être regardés comme les papes de l'orient. Le patriarche Eusthate, connaissant l'avarice de la plupart des pontifes qui occupaient depuis longtemps le saint-siége, crut obtenir par argent ce que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu obtenir par tout autre moyen. « L'avarice est la reine du monde, disait alors Hugues de Flavigny [1], et elle semble avoir établi à Rome le siége de son empire. » La papauté avait besoin de Grégoire VII pour la réhabiliter aux yeux du monde et lui faire reprendre l'initiative du bien et des utiles réformes.

Jean XIX entra en négociation avec les députés orientaux; mais l'affaire ne put être traitée si secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose au dehors. Le bruit s'en répandit bientôt en Italie, et même en France. Tous les amis de l'Eglise en furent indignés, et le saint collaborateur d'Odilon de Cluni, l'abbé Guillaume de Dijon, en écrivit au pape.

« Le Maître des nations, lui dit-il [2], nous apprend qu'il ne faut pas reprendre durement une personne constituée en dignité; mais je lis aussi cette parole dans l'Ecriture : *Si je suis insensé, c'est vous qui m'avez contraint de l'être.* L'amour filial que j'ai pour votre paternité, me porte à l'exhorter à imiter le Sauveur et à demander à l'un de ses amis, comme il demanda lui-même à saint Pierre : *Qu'est-ce que les hommes disent de moi?*

« Il se répand un bruit fâcheux qui scandalisera tous les serviteurs de Dieu. Vous le savez, quoique l'empire romain soit aujourd'hui partagé en plusieurs royaumes, la puissance de lier et de délier est toujours restée *une;* il n'y a donc que la vanité qui ait pu porter les Grecs à demander ce que, dit-on, ils ont obtenu de vous. Je souhaite vivement que vous ayez plus de vigueur pour corriger les abus et pour maintenir la discipline; c'est pour vous un devoir, puisque vous êtes chargé du soin de tout le troupeau. »

L'humilité dont les saints ont, de tout temps, fait profession, ne les a jamais empêchés de reprendre avec vigueur, même les chefs

[1] Hug. Flavin. Chron.

[2] Ap. Chron. Hug. Flavin.; Labb. biblioth., t. I, p. 175.

de l'Eglise, lorsqu'ils les ont vus faillir aux devoirs attachés à leur dignité. Jean XIX fut effrayé de la lettre du bienheureux Guillaume et du cri de réprobation qui retentit dans toute la chrétienté contre le marché simoniaque qu'il était sur le point de conclure; il n'accorda rien aux Grecs et montra dans la suite plus de respect pour les règles canoniques.

Le bienheureux Guillaume, qui reprit si vigoureusement le pape, savait, dans l'occasion, donner les plus fortes leçons aux seigneurs et aux rois.

Robert ayant perdu son fils aîné, nommé Hugues, qu'il avait par avance fait couronner roi, ne pouvait se consoler d'une mort qui l'avait frappé dans ses plus chères affections. Guillaume[1] se rendit à la cour et, pour toute consolation, dit au roi et à la reine Constance ces graves paroles : « Vous ne devez pas vous croire malheureux d'avoir perdu un fils si accompli; mais vous devez vous estimer heureux de l'avoir possédé. Pour moi, je le trouve surtout heureux d'être mort avant d'être monté sur le trône, car je crois qu'il n'y a pas d'état où il soit plus difficile de faire son salut que dans la royauté. » Robert et son épouse, étonnés d'un genre de consolation si peu ordinaire, dirent au saint abbé : « Quelle raison avez-vous de parler ainsi? — Vous n'avez donc jamais pensé, répondit Guillaume, à ce que nous apprend l'Ecriture? Sur trente rois qui régnèrent sur le peuple de Dieu, à peine si l'on en trouve trois de bons. Cessez donc de pleurer votre fils, et félicitez-le plutôt d'être entré dans le repos éternel. »

Il restait deux fils au roi, Henri et Robert; la reine Constance n'aimait pas Henri, et voulut, après la mort de Hugues, faire couronner Robert qui était le plus jeune. Mais le roi refusa de priver Henri d'un privilège auquel lui donnait droit son âge, et le fit couronner à Reims. Plusieurs évêques, invités à assister à cette cérémonie, n'osèrent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la reine; de ce nombre fut l'évêque de Chartres, Fulbert.

Un des amis de ce grand évêque l'avait averti de se tenir sur ses gardes, parce que la reine s'en prenait surtout à lui de la résolution du roi[2]. Robert avait en effet la plus entière confiance en Fulbert, et il est probable qu'il l'avait consulté avant de se décider à faire sacrer son fils aîné. Dans la crainte d'exaspérer davantage la reine

[1] Vit. S. Guill. Divion.

[2] Fulb. Epist. 106.

contre lui, Fulbert n'assista pas au sacre, et allégua pour motif ses infirmités : « Je désirerais bien vivement, dit-il dans une de ses lettres, assister au sacre du prince Henri, mais ma mauvaise santé y met obstacle. Je tâcherais cependant de m'y rendre à petites journées, si je ne craignais sa mère, qui tient toujours parole quand elle promet de faire du mal. »

La reine Constance était en effet orgueilleuse et irascible; le bon Robert avait besoin d'être soutenu par des hommes comme Fulbert pour avoir quelquefois raison contre elle.

L'évêque de Chartres n'en imposait pas en parlant de sa mauvaise santé, et il n'avait plus qu'un an à vivre lorsqu'il écrivit la lettre que nous avons citée. La mort de Fulbert priva l'Eglise de France de l'une de ses plus brillantes lumières. La vaste science et la sagesse de l'évêque de Chartres en avaient fait comme l'oracle de l'épiscopat; quelques fragments de sa correspondance donneront une idée de la haute autorité dont il jouissait.

Azelin, évêque de Paris, étant tombé malade, avait fait sa confession à son métropolitain Léothéric de Sens et à Fulbert, puis avait renoncé à l'épiscopat et engagé le roi de lui donner un successeur. Robert jeta les yeux sur Francon, son chancelier, et doyen de l'Église de Paris, et pria Fulbert de ne point s'opposer à son élection. Fulbert était très-zélé pour l'ancienne discipline; son amitié pour le roi n'était pas capable de lui en faire transgresser les règles; il lui répondit donc que si Francon avait la science et les vertus nécessaires pour être digne de l'épiscopat, et si d'ailleurs il était élu avec le consentement du métropolitain et des autres évêques de la province, il ne s'opposerait pas à son ordination. Le roi demandait plus, et considérait sans doute son choix comme supérieur à l'élection canonique; mais l'évêque de Chartres n'était pas flatteur et s'en tenait strictement à la loi. Francon fut élu, et comme il avait, du reste, les qualités requises, Fulbert ne fit pas d'opposition.

Cependant Azelin n'étant pas mort de la maladie pendant laquelle il avait renoncé à l'épiscopat, se repentit de son abdication et entreprit de remonter sur son siége. Entre autres moyens qu'il prit, il accusa Léothéric et Fulbert d'avoir violé le secret de la confession en révélant qu'il avait abdiqué l'épiscopat. Fulbert, choqué de ce procédé, lui écrivit cette lettre [1] :

[1] Fulb. Epist. 8. Vid. Et. Epist. 88.

« Certainement, mon frère, personne ne croira, quoi que vous en disiez, que mon archevêque et moi, ayons révélé votre confession. C'est une calomnie et un outrage que vous nous faites. Nous n'avons publié que le bien que nous savions de vous, et cela dans le but de confondre ceux qui prétendaient trouver la raison de votre abdication dans l'avarice, la négligence, et même dans une passion honteuse qu'on aurait eue à vous reprocher. Si vous nous avez confessé des péchés secrets, nous les avons cachés avec soin; mais si vos péchés étaient publics, vous comprenez que nous n'avons pas pu les rendre secrets : du reste, si vous voulez intenter un procès pour remonter sur votre siége, je ne sais trop qui vous poursuivrez, car personne ne vous en a chassé; c'est vous-même qui avez renoncé à l'épiscopat pour cause de maladie, comme vous disiez. Francon vous a remplacé; il a pour lui l'élection du clergé, le suffrage du peuple, l'agrément du roi et du pape, et l'ordination qu'il a reçue de son métropolitain. On n'a rien fait en cela que de conforme aux décrets de saint Grégoire.

« Vous le savez bien, vous êtes indigne de l'épiscopat. Cessez donc de fatiguer les rois et les princes de vos ennuyeux écrits, ne vous mêlez plus du gouvernement de l'Eglise de Paris, car elle ne vous regrette point, et ne s'est jamais réjouie de vous avoir possédé. »

Francon demeura évêque et il eut de graves démêlés avec Lisiard, son archidiacre, qui souleva son peuple contre lui. Francon eut recours à son métropolitain qui lui écrivit, de concert avec Fulbert, une fort belle lettre [1], dans laquelle il excommunia l'archidiacre.

Il n'était pas rare alors de voir entre les dignitaires ecclésiastiques des querelles intestines, comme entre les seigneurs. Heureusement que l'autorité ecclésiastique jouissait d'une influence incontestée, car le terrible antagonisme qui existait entre tous les possesseurs de fiefs et bénéfices eût encore eu des résultats plus déplorables. Cependant l'autorité ecclésiastique, malgré le respect dont elle était entourée, échouait quelquefois contre la violence, et les évêques, s'ils n'étaient obligés de recourir au pape, devaient souvent s'unir pour effrayer les seigneurs avides des biens des églises et des pauvres. C'est ainsi que Fulbert [2] prit la défense d'Avesgaud, évêque

[1] Leoth. Epist. inter Fulb. Epist. 34.

[2] Fulb. Epist. 7.

du Mans, persécuté par Herbert, comte de cette ville; il menaça ce comte de l'excommunier, de concert avec ses comprovinciaux, aussitôt que l'évêque du Mans aurait lui-même lancé sa sentence d'excommuuication. Il fit la même menace à Foulques, comte d'Angers, s'il ne faisait satisfaction à l'église de Tours dont il avait usurpé les biens. Ces biens avaient été ravagés par l'évêque d'Angers lui-même, qui avait suivi le comte Foulques à la tête des troupes de son évêché [1]. On voyait souvent les évêques ou les abbés remplir par eux-mêmes leurs devoirs de vassaux et négliger ceux de leur charge ecclésiastique; trop souvent aussi, le courage ou la naissance étaient à leurs yeux des recommandations plus puissantes que la science et les vertus, dans la distribution des fiefs dépendants de leurs évêchés ou abbayes. Cependant il y eut toujours de grands évêques qui luttèrent contre ces abus par leurs écrits comme par leur exemple, et Fulbert tient une des premières places parmi ceux du XIe siècle. Il n'avait en effet jamais égard qu'au mérite, pour nommer aux bénéfices de son église. Il en donna une preuve éclatante surtout, lorsque la charge de sous-doyen de son église fut devenue vacante. Radulf, évêque de Senlis, la fit demander pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit qu'il ne donnerait pas le bénéfice vacant à l'évêque de Senlis parce que, étant évêque, il ne pourrait en remplir les obligations, et qu'il ne le donnerait pas à Gui parce qu'il était trop jeune; après quoi il nomma sous-doyen un clerc distingué par sa piété. Quelque temps après, le nouveau bénéficier fut assassiné par des hommes attachés à la famille de l'évêque de Senlis. Fulbert accusa l'évêque et son frère d'avoir fait commettre ce crime; écrivit à l'évêque de Laon une lettre pathétique, afin de le prier d'unir son autorité à la sienne pour excommunier les coupables. Il les eût sans doute poursuivis avec vigueur si la mort n'était venue le frapper sur ces entrefaites [2].

[1] Epist. Hugon. ad Hubert Andecav. inter Fulb. Epist. 116.

[2] Après la mort de Fulbert, il y eut de grands troubles pour le choix de son successeur. Les chanoines élurent leur doyen, dont le nom n'est désigné que par l'initiale O. Le roi, à l'instigation de la reine, nomma un clerc ignorant appelé Thierri; les chanoines protestèrent, mais Léothéric de Sens n'osa résister au roi et ordonna Thierri. Les chanoines en écrivirent à Léothéric et persistèrent dans leur protestation, malgré la retraite de leur doyen, qui se fit moine pour n'être pas une cause de schisme. Ils s'adressèrent aussi à plusieurs évêques et à saint Odilon de Cluni pour faire valoir leur droit auprès d'eux; mais tous leurs efforts échouèrent contre la volonté du roi qui fut plus forte que le droit.

V. Inter Fulb. Epist. 131, 132, 133.

Les écrivains du siècle de Fulbert donnent à l'envi les plus grands éloges à la sainteté de sa vie et à sa science merveilleuse; les nombreux disciples qu'il forma, et dont nous avons nommé ailleurs les principaux, rendirent son nom glorieux non-seulement en France, mais en Italie et en Allemagne. Un auteur contemporain du grand évêque va jusqu'à dire, pour exprimer la perte que l'Eglise de France fit en lui : « Que l'amour de la philosophie et la gloire de l'épiscopat semblèrent être ensevelis avec lui dans le tombeau. » Fulbert était en relations avec tous les hommes distingués de son époque : Robert, roi de France; Canut, roi d'Angleterre; Richard II, duc de Normandie; Foulques d'Anjou, Guillaume d'Aquitaine. On doit déplorer qu'un grand nombre de ses lettres aient été perdues, car sa correspondance renferme les plus précieux documents sur l'histoire religieuse et politique de son temps. Il eût été surtout intéressant d'étudier le saint évêque dans sa vie privée, dans les relations intimes qu'il avait avec ses amis. Ces lettres, où son cœur se montre à découvert, sont trop rares dans sa correspondance. Nous regrettons particulièrement celles qu'il écrivit à Odilon de Cluni, si capable de comprendre le saint évêque de Chartres, si digne de son amitié, et l'un de ceux qui contribuèrent le plus, avec lui, au progrès des études et à l'amélioration de l'état social.

Il nous reste deux lettres de Fulbert à Odilon. Dans la première, il lui demande conseil sur la pensée qui lui était venue de quitter l'épiscopat; dans la seconde, il réclame de lui les avis qui lui étaient nécessaires pour remplir dignement ses obligations épiscopales, puisqu'il n'en restait chargé que pour lui obéir. Odilon, au lieu de donner des avis à Fulbert, lui prodigua les plus grands éloges; il avait en effet pour lui la plus profonde estime, et Fulbert, de son côté, n'appelait Odilon que l'*archange des moines* [1].

Odilon, par ses vertus et par la haute position que lui donnait son titre d'abbé-général de la congrégation de Cluni, était un des personnages les plus influents de l'Eglise de France. Nous le trouvons en 1025, au concile d'Anse, dans lequel on attaqua les priviléges accordés par le siége apostolique à son abbaye. Ce concile [2] fut présidé par Burcard, archevêque de Lyon; deux autres archevêques, Burcard de Vienne et Amiron de Tarantaise, s'y trouvèrent avec neuf

[1] Fulb. et Odilon. Epist. in biblioth. Cluniac., p. 350.

[2] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 859.

évêques. Après qu'on eut traité, dans ce concile, de plusieurs affaires concernant le bien de l'Eglise et du peuple, Gauzelin de Mâcon porta plainte contre Burcard de Vienne, qui avait fait des ordinations au monastère de Cluni situé dans son diocèse. Burcard de Vienne [1] était un pieux évêque; il répondit avec beaucoup d'humilité : « Le seigneur abbé Odilon qui est ici présent et qui m'a prié de faire ces ordinations en prouvera la légitimité. » Alors Odilon se leva avec ceux de ses moines qui assistaient au concile, et montra au concile un privilége accordé par le siége apostolique et en vertu duquel : Cluni était exempt de la juridiction de l'ordinaire, et l'abbé de ce monastère pouvait y appeler l'évêque qu'il lui plaisait, pour faire les ordinations et consécrations.

Ces exemptions, peu communes encore à cette époque, étaient contraires à l'ancienne discipline. Les évêques présents à Anse remontèrent aux canons du concile de Calcédoine et de plusieurs autres qui composaient l'ancien droit, et ayant vu que les moines devaient être soumis à l'évêque diocésain et qu'il était défendu à tout évêque de faire des ordinations dans le diocèse d'un autre, le privilége accordé à Cluni fut déclaré abusif. L'archevêque de Vienne n'insista pas, et s'obligea envers l'évêque de Mâcon à lui envoyer tous les ans l'huile d'olive nécessaire à la confection du saint-chrême, en réparation de la faute qu'il avait commise.

Burcard de Lyon mourut peu de temps après avoir présidé le concile d'Anse. Ce qu'il fit de mieux pour son troupeau, dit Hugues de Flavigny, ce fut de mourir. C'était, en effet, un évêque grand seigneur, très-fier de sa naissance, et qui eût dû plutôt en rougir, car il était fils naturel de Conrad, roi de Bourgogne.

Après sa mort, comme après celle de la plupart des évêques de cette époque, il y eut de grandes querelles pour le choix de son successeur. Lorsqu'un évêque mourait, il se trouvait toujours là quelque ambitieux, soutenu de la faveur d'un seigneur puissant ou du roi, qui voulait s'imposer et annuler le droit d'élection qu'avaient les clercs. A la mort de Burcard, ce fut son neveu qui usurpa le siége de Lyon, qu'il préférait à celui d'Aoste qu'il occupait auparavant. L'empereur [2] l'exila, mais aussitôt le comte Gérard s'empara de la

[1] Ce fut en considération de Burcard de Vienne que Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le comté de Vienne aux archevêques de cette ville. Burcard eut pour successeur Leudgaire, qui composa l'histoire de ses prédécesseurs.

[2] Lyon était du royaume de Bourgogne et dépendait alors de l'empereur.

place vacante pour son fils, encore enfant. « Le pontife romain, dit Raoul-Glaber [1], fut informé de tous ces événements, et des fidèles lui suggérèrent la pensée d'élire, de sa propre autorité, notre père Odilon, abbé du monastère de Cluni; car c'était le vœu général du clergé et du peuple qui l'appelaient unanimement au siége de Lyon. Le pape lui envoya aussitôt le *pallium* et l'anneau, en lui conférant le titre d'archevêque de cette ville. Mais le saint homme, fidèle à son humilité ordinaire, refusa constamment cet honneur. Il consentit seulement à recevoir en dépôt le *pallium* et l'anneau, pour les remettre à celui que Dieu jugerait digne de remplir cette place. »

Le pape fit faire à Odilon les instances les plus pressantes. L'humble abbé refusa toujours et s'attira cette lettre [2] dans laquelle Jean XIX laissa percer sans ménagement le dépit que lui causait un refus aussi obstiné. « Qu'y a-t-il, dit le pape, de plus recommandé à un moine que l'obéissance? Que peut faire un chrétien de plus agréable à Dieu que d'obéir avec humilité? Nous avons ressenti vivement l'outrage que vous avez fait à l'Eglise de Lyon qui vous demandait pour époux; par votre refus, vous lui avez, pour ainsi dire, craché au visage. Sans parler du mépris que vous avez eu pour les sollicitations de tant de prélats qui vous pressaient d'accepter ce siége, nous ne pouvons ni ne devons laisser impuni celui que vous avez montré pour l'Eglise romaine. Si vous refusez opiniâtrement de lui obéir, vous éprouverez sa sévérité. L'évêque Geoffroi vous notifiera nos ordres, à vous et à nos frères les évêques. »

Odilon resta impassible devant la menace comme devant les sollicitations, et ne fut pas archevêque de Lyon [3]. L'Eglise avait besoin de tels exemples pour les opposer à cette ambition qui dévorait les âmes, qui portait les sujets les plus indignes à employer les moyens les plus bas pour s'élever aux dignités ecclésiastiques, qu'ils achetaient à prix d'argent comme une vile marchandise. C'était la plaie de l'époque, et il faut avouer que le siége apostolique lui-même, depuis plus d'un siècle, avait donné l'exemple de cet esprit simoniaque contre lequel nous le verrons bientôt lutter avec tant d'énergie.

Les évêques de France, au lieu d'attaquer de front ce vice et de

[1] Rodolph. Glab. Hist., lib. 5, c. 4.

[2] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 858.

[3] On choisit à sa place l'archidiacre de Langres, Odalric, homme pieux et instruit.

le poursuivre vigoureusement dans leurs conciles, perdaient leur temps à discuter une question futile qui émut alors l'Eglise de France presque tout entière; nous voulons parler de la fameuse question de l'apostolat de saint Martial de Limoges [1].

La querelle commença entre les moines du monastère de Saint-Martial et le clergé de Limoges. Les moines prétendaient que leur patron devait être placé dans les litanies au rang des apôtres, et Hugues, abbé du monastère, l'y mit de sa propre autorité. Il semblerait que les deux partis étaient d'accord sur un point historique rejeté aujourd'hui avec raison comme une erreur incontestable, c'est-à-dire que saint Martial avait été un des soixante-douze disciples de J.-C. La discussion n'existait que sur le titre qui convenait à ce saint. Jourdain, évêque de Limoges [2], contrairement à l'opinion des moines, soutint que saint Martial ne devait avoir que le titre de confesseur qu'on lui avait toujours donné dans les litanies, et il désapprouva l'innovation de l'abbé Hugues. Les moines ne cédèrent pas si facilement sur ce qu'ils croyaient l'honneur de leur patron, et comme la querelle s'échauffait entre eux et les clercs, Guillaume, duc d'Aquitaine, fit assembler un concile à Poitiers pour décider la question. Il plaida lui-même la cause de saint Martial, et, pour prouver qu'on devait lui donner le titre d'apôtre, il montra au concile un ancien livre, écrit en lettres d'or, dont Canut, roi d'Angleterre, lui avait fait présent, et où les noms des saints étaient écrits et leurs images peintes. Le duc y fit remarquer celle de saint Martial au rang des apôtres, sur quoi, adressant la parole à l'archevêque de Bordeaux, il dit: « Ceci doit nous apprendre de quelle autorité est notre saint patron, puisque la tradition qui le met au rang des apôtres a été transmise aux Anglais par saint Grégoire, qui a tant travaillé pour le salut de cette nation. Ce serait une témérité

[1] *V.* pour cette question les Actes du concile de Bourges et de Limoges dans la collection des PP. Labbe et Cossart, t. IX, p. 863 et seq.

[2] Jourdain de Limoges fut un des meilleurs évêques de l'époque. Ademar, dans sa chronique, nous a conservé les détails de son installation par le duc Guillaume. Ces détails sont intéressants et très-curieux. Gauzelin, archevêque de Bourges, n'ayant pas été invité à son ordination, qu'il avait cependant le droit de faire, en sa qualité de métropolitain de Limoges, assembla un concile auquel assista le roi Robert, et jeta un interdit général sur le diocèse de Limoges, exceptant seulement le monastère de Saint-Martial. Jourdain, pour faire satisfaction à Gauzelin, se rendit à Bourges nu-pieds, avec cent personnes, tant clercs que moines, aussi nu-pieds. Gauzelin, édifié de tant d'humilité, alla au devant d'eux avec son clergé, et leva l'interdit qu'il avait porté.

que de révoquer en doute ce qu'un si grand pape a écrit. » Guillaume ajouta que, dans le même livre, on ne donnait pas le titre d'apôtre à plusieurs hommes apostoliques, comme Thimothée, Cléophas et Silas, et que cependant on le donnait à saint Martial, ce qui prouvait la supériorité de ce saint sur les disciples des apôtres.

Le livre donné à Guillaume par le roi Canut avait sans doute été fait, au xe siècle, dans quelque monastère du Limousin, et porté en Angleterre par les Normands, qui passaient souvent de France en ces contrées pour y continuer leurs ravages. Guillaume en faisait trop gratuitement un monument de la tradition grégorienne; aussi son argument n'eut-il pas l'avantage de convaincre les évêques. La question fut laissée indécise.

Jourdain, ayant tenu un concile à Limoges le jour de la Pentecôte de l'année 1025, se plaignit de l'innovation que quelques-uns voulaient faire en mettant saint Martial au rang des apôtres. Ragimbald, abbé de Meaubec, prit aussitôt la parole et dit qu'il était surpris qu'on disputât le titre d'apôtre à saint Martial dans l'Église qu'il avait fondée, tandis qu'on le lui avait toujours donné dans les monastères des provinces de Tours et de Bourges, où il n'avait fait que passer. Jourdain et ses clercs ne furent point convaincus et s'en tinrent à la vieille tradition de l'Eglise de Limoges.

L'Église de France presque tout entière prit alors part à cette contestation. Le roi Robert fit tenir à ce sujet à Paris une conférence où il appela les hommes les plus savants sur la question. Parmi eux étaient Gauzelin, archevêque de Bourges; Hugues, abbé de Saint-Martial, et le moine Odolric, qui succéda à cet abbé. Plusieurs clercs de Limoges y assistèrent aussi, pour combattre les assertions de ceux qui prétendaient donner le titre d'apôtre à saint Martial. Malgré leurs efforts, ils virent que le résultat de la conférence ne leur serait pas favorable, et ils s'écrièrent : « Vous autres Français, vous faites mal de placer saint Martial au nombre des apôtres, et nous faisons bien de le mettre au rang des confesseurs; car, d'après votre opinion, il serait le dernier des apôtres, au lieu que, d'après nous, il tient la première place parmi les confesseurs. »

Gauzelin, archevêque de Bourges, prit alors la parole. C'était, suivant lui, faire injure à saint Martial de le mettre au rang des confesseurs, comme ce serait faire injure au roi de le mettre parmi les comtes, et l'on ne pouvait, assurait-il, que s'attirer l'indignation de saint Pierre en rabaissant ainsi un de ses collègues, son parent, son fils spirituel, un des disciples de J.-C. lui-même. « N'admettre que

douze apôtres, ajoutait-il, c'est tomber dans l'erreur des ébionites[1]. Du reste, nous suivons, en ceci, la tradition que nous ont transmise nos pères, qui ont établi et discipliné le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Ceux qui marcheront avec nous ne s'écarteront point du chemin de la vérité. »

Gauzelin avait puisé toutes ces assertions dans un roman pieux, composé à la fin du neuvième ou au commencement du x[e] siècle sur saint Martial. Nous avons remarqué qu'on en composa alors un grand nombre de cette sorte, dans lesquels on trouve quelques débris des anciennes traditions confondus avec les fables les plus invraisemblables.

L'Église de Limoges avait conservé des traditions beaucoup plus pures que le monastère de Saint-Martial, et Jourdain, avec ses clercs, les soutinrent d'abord courageusement contre l'erreur; mais Gauzelin de Bourges prit vivement parti pour les fables dans lesquelles il croyait bonnement l'honneur de saint Martial intéressé.

La conférence de Paris ne mit pas fin à la dispute, et on en référa au pape Jean XIX, qui écrivit à ce sujet une lettre à Jourdain de Limoges. Le pape, s'appuyant sur la vie apocryphe de saint Martial, déclare qu'on peut lui donner le titre d'apôtre et faire son office comme celui d'un apôtre; puis il ajoute : « Pour rendre plus célèbre, dans tout le monde chrétien, le culte de ce grand apôtre saint Martial, nous avons érigé en son honneur, dans l'Eglise de saint Pierre, un bel autel dont nous avons fait la consécration le cinquième jour de mai, et où la mémoire de ce saint est révérée tous les jours, mais spécialement le jour de sa fête, qui est le dernier jour de juin. »

Jourdain ayant reçu cette lettre (1029), assembla un concile à Limoges pour en donner connaissance. La décision du pape fit beaucoup d'impression sur les assistants. Jourdain déclara abandonner son opposition, leva de terre le corps de saint Martial, le déposa sur un autel, dit la messe en son honneur, et ordonna de célébrer dans tout son diocèse la fête de ce saint comme celle d'un apôtre.

Cependant plusieurs clercs ne regardèrent pas la décision du pape comme un motif suffisant de changer d'opinion; c'est pourquoi la question fut de nouveau examinée au concile de Bourges qui se tint l'an 1031. Gauzelin était mort après le concile de Limoges, et ce fut

[1] Les ébionites, suivant saint Epiphane, refusaient à saint Paul le titre d'apôtre et le réservaient aux douze qui avaient été choisis par J.-C. lui-même.

son successeur Aimon qui convoqua et présida celui de Bourges. Jourdain de Limoges ne put s'y rendre.

Au commencement de la première séance, on lut la lettre du pape Jean XIX sur l'apostolat de saint Martial, puis on rédigea vingt-cinq canons. Le premier porte que, dans toutes les églises de la province de Bourges, le nom de saint Martial, docteur d'Aquitaine, ne sera plus mis parmi ceux des confesseurs, mais parmi ceux des apôtres, comme le Saint-Siége de Rome et plusieurs anciens Pères l'avaient défini [1].

Après le concile, Aimon de Bourges rédigea un décret qui fut signé de ses comprovinciaux et adressé à tous les évêques, abbés et simples fidèles de l'Aquitaine, pour leur ordonner de placer saint Martial dans les litanies et dans les autres offices, au rang des apôtres.

Quinze jours environ après le concile de Bourges, les évêques qui y avaient assisté se rendirent à Limoges où se trouvèrent aussi quelques évêques de la seconde Aquitaine et plusieurs abbés. Jourdain ouvrit le concile par un discours sur les nombreux abus qui désolaient l'Eglise, et la nécessité où l'on était de s'entendre pour résister aux envahissements des seigneurs. Lorsqu'il eut fini de parler, Odolric, abbé du monastère de saint Martial qui était assis auprès de lui et revêtu de ses ornements sacerdotaux, se leva, et, s'adressant à Jourdain : « Je vous en prie, dit-il, vénérable évêque, avant d'entamer toute autre affaire, terminez la question de l'apostolat de saint Martial pour laquelle nous avons principalement procuré, vous et moi, la convocation de ce concile. — L'évêque Jourdain répondit : Cette vérité est déjà appuyée sur l'autorité du pape et sur celle du concile de Bourges; mais comme je n'ai pas assisté à cette

[1] Voici ce que nous trouvons de plus remarquable dans les vingt-quatre autres canons : « On renouvellera le corps du Seigneur tous les huit jours dans les églises paroissiales. — Défense aux clercs majeurs d'avoir chez eux des femmes ou concubines ; défense aux clercs mineurs de se marier à l'avenir. — Le sous-diacre promettra, à son ordination, de n'avoir ni femme ni concubine. — Il est ordonné à tous les clercs d'avoir la barbe rasée et de porter la couronne ou tonsure sur la tête. — Défense d'admettre dans le clergé des fils de prêtres, de diacres ou de sous-diacres. — Défense de marier sa fille à des prêtres, diacres ou sous-diacres, ou à leurs fils. — Défense de faire payer pour les ordinations, le baptême, la pénitence ou les inhumations. Les offrandes devaient être volontaires. »

Ces décisions attaquaient directement les deux vices principaux qui régnaient alors dans le clergé : l'incontinence et la simonie.

réunion, je désire que la question soit maintenant décidée en ma présence, pour en finir avec cette discussion. — Engelric, prêtre et chanoine du Puy, regardé comme très-savant, prit la parole en ces termes : Une infinité d'ignorants prétendent que saint Martial ne fut pas apôtre, parce qu'il n'a point été au nombre des douze; mais saint Jérôme dit que tous ceux qui avaient vu le Seigneur en sa chair, et qui prêchèrent ensuite son Evangile, furent nommés apôtres. »

On apporta dans le concile le commentaire de saint Jérôme sur l'Epître aux Galates, et on vérifia le passage.

Azenaire, abbé de Massai et de Fleuri, dit qu'à la cour et dans tous les monastères de France, il avait toujours entendu nommer saint Martial parmi les apôtres; mais que le roi Robert lui ayant donné l'abbaye de Massai en Berri, il y avait trouvé un autre usage et l'avait réformé. « Car ajouta-t-il, allant à Jérusalem et me trouvant à Constantinople, le samedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs, dans leurs litanies, nommaient saint Martial parmi les apôtres. »

Odolric rapporta ce qui s'était passé à la conférence tenue à Paris en 1025; puis Gerauld, abbé de Solignac, un savant clerc d'Angoulême, un prêtre nommé Pierre, Odolric, et Isembert, évêque de Poitiers, donnèrent successivement leurs raisons en faveur de l'apostolat de saint Martial. L'archevêque Aimon raconta ensuite ce qui s'était passé au concile de Bourges, et Jourdain ce qu'on avait fait au dernier concile de Limoges, après quoi on leva la séance et on alla célébrer la messe à l'église Saint-Sauveur. L'archevêque de Bourges officia, à la prière de Jourdain, et, après la première oraison de la messe, il ajouta celle de saint Martial, apôtre [1].

Après l'Evangile, Jourdain fit un discours sur les pillages exercés par les seigneurs contre les églises. Il exhorta les seigneurs qui étaient présents à se trouver au concile le lendemain et le surlendemain, afin de traiter de la paix avec les évêques, les priant de la garder entre eux en venant au concile, pendant leur séjour à Limoges, et après leur retour dans leurs châteaux, c'est-à-dire pendant sept jours. Cette recommandation fait voir combien étaient

[1] Le pape Jean XIX avait envoyé cette oraison de Rome avec la secrète, la préface et la post-communion de la messe du Saint. On nomma pour cela cette oraison *Grégorienne*, car on supposait que c'était le grand liturgiste saint Grégoire qui l'avait composée, parce qu'elle venait de Rome.

fréquentes les luttes des seigneurs entre eux, et combien il était important que les évêques travaillassent à établir la paix. Après le discours de Jourdain, le diacre qui avait lu l'Evangile monta à l'ambon et prononça, au nom des évêques, cette formule d'excommunication :

« Par l'autorité de Dieu, père, fils et Saint-Esprit; de sainte Marie, mère de Dieu; de saint Pierre, de saint Martial et des autres apôtres; nous, évêques assemblés ici au nom de Dieu, nous excommunions les nobles et autres hommes d'armes du diocèse de Limoges qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix et la justice qu'il demande. Qu'eux et leurs fauteurs soient maudits, que leur demeure soit avec Caïn, Judas, Dathan et Abiron, qui ont été engloutis tout vivants dans l'enfer. De même que ces lumières vont s'éteindre à vos yeux, que leur bonheur soit éteint aux yeux des anges; à moins qu'avant la mort ils ne se repentent et ne se soumettent au jugement des évêques. »

Au même instant, les évêques et les prêtres jetèrent à terre les cierges allumés qu'ils tenaient à la main, disant alternativement ces lugubres paroles : « Que leur lumière s'éteigne comme la lumière de ce cierge ! »

La foule était profondement émue, et tous s'écrièrent : « Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas donner ou recevoir la paix et la justice ! »

Le concile de Bourges avait, quelques jours auparavant, réussi à faire jurer la paix aux seigneurs; c'est pourquoi Jourdain, s'adressant à son peuple, lui dit : « Cette malédiction qui vient d'être prononcée l'a été naguère au concile de Bourges; puissions-nous voir la paix établie parmi nous, comme elle l'est dans ce diocèse ! » Ensuite l'archevêque de Bourges et tous les évêques présents déclarèrent solennellement qu'ils entendaient lier ceux que l'évêque de Limoges aurait liés, et bénir ceux qu'il aurait bénis.

Le lendemain on tint la seconde session du concile. On confirma ce qui avait été déclaré touchant saint Martial, et l'on prétendit qu'il était apôtre à bien meilleur titre que les autres apôtres de la Gaule, tels que saint Denis, saint Saturnin, saint Ursin, saint Austremoine, saint Front et saint Julien, en ce qu'il avait été ordonné par J.-C. lui-même [1]. L'archevêque voulait prononcer dès-lors l'ex-

[1] Il paraît qu'on n'avait pas encore élevé pour plusieurs de ces saints la même prétention que pour saint Martial. On les vengea bientôt après.

communication contre ceux qui contesteraient désormais à saint Martial son titre d'apôtre. Grâce à Jourdain, dont la foi n'était peut-être pas très-solide, on ajourna la sentence.

Après plusieurs affaires particulières [1], Odolric rappela les évêques à la grave question de l'établissement de la paix. « Si les seigneurs du pays de Limoges, dit-il, s'opposent à votre projet d'établir la paix, que ferez-vous? — Les évêques l'ayant prié de leur donner son avis, il ajouta : Vous devrez jeter sur tout le pays une excommunication générale, et alors on ne donnera la sépulture à personne, excepté aux clercs, aux pauvres mandiants, aux enfants de deux ans et au-dessous; l'office divin se fera secrètement dans toutes les églises, on donnera seulement le Baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce, on sonnera les cloches dans toutes les églises, et tous se prosternant, le visage contre terre, prieront pour la paix. On ne donnera la pénitence et le viatique qu'aux mourants. Les autels seront découverts comme au Vendredi-Saint et on voilera les croix et les images des saints. On ne revêtira les autels que pour les messes qui ne seront dites qu'à voix basse et à huis-clos. Pendant tout le temps de l'interdit, personne ne se mariera. On ne se saluera pas, on ne se rasera point, et personne ne mangera d'autres viandes que celles qui sont permises en carême. Tout cela durera jusqu'à ce que les seigneurs se soient soumis au concile. »

Ces interdits généraux furent usités à cette époque. Les peuples et les seigneurs en étaient épouvantés, et rien n'était plus propre à les faire vivre en paix que de lancer contre eux cette peine qui les attaquait dans leurs habitudes religieuses les plus chères, qui pesait sur eux à toute heure du jour et dans tous leurs actes. Aussi les plus

[1] L'archevêque de Bourges fit lire les canons de son dernier concile, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, excepté le second qui obligeait à renouveler les espèces eucharistiques chaque semaine. Jourdain prétendit que c'était assez d'une fois par mois; les moines de Beaulieu demandèrent un abbé régulier qui leur fut accordé; on traita ensuite de plusieurs cas relatifs aux inhumations en terre sainte. Après avoir traité la question de la Paix, on décida que l'on pourrait être baptisé, comme par le passé, dans l'abbaye de Saint-Martial, et que l'on pourrait, en toute église, *affranchir les esclaves;* que les évêques devaient autoriser tous les clercs, qui en étaient capables, à prêcher, afin de répandre l'instruction; qu'un homme coupable d'homicide ne pourrait être ordonné prêtre. Enfin on se plaignit de ce que le pape donnait l'absolution à des gens qui avaient été légitimement excommuniés par les évêques. Mais comme on eut la preuve que le pape ne le faisait que parce qu'il ignorait la cause, on décida qu'on l'avertirait des excommunications et de leur motif, afin qu'il agît en conséquence.

grands évêques avaient-ils recours à ce moyen puissant pour faire respecter leur autorité. Nous trouvons dans la correspondance de Fulbert une lettre dans laquelle il écrit au roi Robert que s'il ne s'oppose pas aux violences de plusieurs seigneurs de son diocèse, il le mettra en interdit. Nous en verrons d'autres exemples.

Les Pères du concile de Limoges adoptèrent le moyen proposé par Odolric pour obliger les seigneurs à observer la paix de Dieu. Seulement ils décidèrent que si un seigneur en particulier se soumettait, l'interdit serait levé dans ses terres.

Le roi Robert, qui toute sa vie avait secondé les projets pacifiques des évêques, eut la douleur de voir, dans ses derniers jours, la guerre éclater au sein de sa famille. L'injuste prédilection de la reine Constance pour le prince Robert en fut la première cause. Cette femme détestait Henri, le fils aîné du roi, et sa haine s'était accrue surtout depuis que ce jeune prince avait reçu de son père la couronne royale. Le prince Robert était peu sensible à la prédilection de Constance pour lui, et souffrait de l'injustice qu'elle ne cherchait même pas à dissimuler envers son frère; il finit même par se déclarer ouvertement pour Henri, et Constance en fut si outrée, qu'elle les persécuta l'un et l'autre avec violence. Les deux jeunes princes[1] s'enfuirent du palais, prirent les armes et pillèrent les terres de leur père. Le roi, l'âme navrée de douleur, leva une armée et se dirigea sur la Bourgogne où guerroyait son fils Robert. « S'étant rendu à Dijon, il consulta le vénérable Guillaume, dit Raoul-Glaber, et même, comme il avait beaucoup de piété et de douceur, il supplia le bon père de le recommander à Dieu, ainsi que ses enfants, dans ses prières. Voici quelle fut la réponse du saint abbé: « Prince, « vous devez vous rappeler tous les outrages que vous avez faits à « votre père et à votre mère. Eh bien! Dieu, ce juge équitable, per« met que vos enfants vous rendent aujourd'hui le mal que vous « avez fait à vos parents. »

Le roi entendit ces paroles avec résignation, reconnut ses fautes et avoua qu'en effet il avait été très-coupable. Après bien des ravages en France et en Bourgogne, la tranquillité fut enfin rétablie, et le roi reprit ses œuvres de piété et de charité.

Pendant le carême de l'an 1031, il se mit en route pour faire plusieurs pèlerinages. Il visita, à Bourges, l'église de Saint-Etienne; à Sauvigny, les reliques de saint Mayeul; à Brioude, celles de saint

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 3, c. 9.

Julien; à Castres, celles de saint Vincent; à Toulouse, celles de saint Saturnin; à Pamiers, celles de saint Antonin; à Saint-Gilles, celles de ce grand solitaire; à Aurillac, celles de saint Gerauld. Il retourna ensuite à Bourges, d'où il se rendit à Orléans pour célébrer les fêtes de Pâques.

« Dans tout ce chemin, dit Helgald [1], il fit beaucoup d'offrandes aux saints, et sa main ne fut pas vide pour le pauvre. Ce pays est habité par beaucoup de malades et notamment de lépreux; mais cet homme de Dieu n'en avait point horreur. Il allait à eux, leur distribuait de l'argent et leur baisait les mains. »

Robert mourut peu de temps après son retour de ses pieux pèlerinages. (20 juillet 1031.)

« Depuis le jour de saint Pierre, continue Helgald, jusqu'à celui de sa mort, il se passa vingt et un jours pendant lesquels il chantait les psaumes de David, et méditait jour et nuit la loi du Seigneur; de sorte qu'on peut lui attribuer à juste titre ce que l'on disait du patriarche saint Benoît: « Assidu à réciter les psaumes, il ne don-« nait aucun repos à sa langue, et il mourut en chantant les saints « cantiques. »

« Ce bienheureux soldat du Seigneur savait combien est douce la paix qu'il réserve à ses serviteurs; aussi était-il impatient d'échanger cette triste vie pour le bonheur de la vie éternelle. Prêt à sortir de ce monde, il invoquait le Seigneur Jésus, priait les anges et les archanges de venir à son secours, et formait sans cesse sur son front, sur ses yeux, ses narines et ses lèvres, sur ses oreilles et sur son sein, le signe de la croix. Il avait eu cette coutume pendant toute sa vie, et se servait, autant que possible, d'eau bénite pour faire ces signes de croix. Robert voyait avec intrépidité la mort s'approcher de lui, et il demanda lui-même le saint et salutaire viatique du corps vivifiant du Seigneur Jésus-Christ. Peu de temps après l'avoir reçu, il alla trouver le roi des rois dans le royaume céleste.

« Il mourut le mardi, vingtième jour de juillet, au château de Melun, fut porté à Paris et enseveli à Saint-Denis, à côté de son père.

« Un grand deuil, une immense douleur l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Les moines qui s'étaient rendus en foule à ses obsèques pleuraient la perte de leur père; une multitude innom-

[1] Helgald. Epit. vit. Rob. — Cet historien prétend que Robert guérit plusieurs lépreux en faisant sur eux le signe de la croix.

brable de pauvres clercs déploraient leur malheur d'être privés de celui qui soulageait leur misère; des veuves, des orphelins sans nombre, gémissaient en pensant aux bienfaits dont il les avait comblés; tous poussaient de grands cris et disaient : « O mon Dieu ! « pourquoi nous ôtes-tu la vie, en nous ôtant notre père? » Ils se frappaient la poitrine, allaient au tombeau et en revenaient sans cesse en disant : « Tant que Robert a régné et commandé, nous « avons vécu tranquilles et à l'abri de toute crainte. Que l'ame de « ce bon père, de ce père de tout bien, soit à jamais sauvée! qu'elle « demeure à jamais avec J.-C., roi des rois! »

Après ce candide et touchant récit de la mort de Robert, Helgald fait ainsi le tableau de ses mérites et de ses vertus :

« Élevé à la première place du royaume, cet humble homme de Dieu rejeta bien loin de lui tout orgueil, et plaça son trésor dans le ciel. La vertu de ce saint roi a été utile à tous, et particulièrement aux clercs et aux moines, qu'il aimait et qui l'aimeront toujours. Le Christ l'avait donné à tous pour père, et il nous faut dire en peu de mots l'immense bonté de cet admirable roi. Qui lui a parlé et n'en a pas été comblé de joie? quel est l'ami de la paix qui n'a pas oublié toute haine en le voyant? qui, en apercevant son visage, n'a pas renoncé à toute dissimulation? quel est le moine qui n'a pas obtenu le calme par ses prières, et n'a pas été aimé, chéri, respecté par lui? quel clerc n'est devenu zélé pour la chasteté par ses saintes exhortations? à qui ses aimables paroles n'ont-elles pas servi de remède? quels sont les déréglés pour lesquels sa présence n'a pas été un frein? qui, en voyant ses humbles regards, ne s'est pas senti porté aux choses célestes? quel est le pauvre et l'affamé qui est sorti, sans être rassasié, de sa table? quel est le mort qui n'en a pas reçu le dernier vêtement? quel est l'ignorant qu'il n'ait pas instruit? Les veuves et les pauvres ne pourraient-ils pas montrer les habits qu'il leur donnait? tous les malheureux ne l'appellent-ils pas leur père et leur nourricier? quel est celui qui, tombé dans le péché, n'a pas reçu le secours de ses consolations? tous ceux qui ont voulu louer le Seigneur et faire l'aumône n'ont-ils pas dû le prendre pour modèle?

« O Robert! ô notre amour! reçois les adieux des moines, clercs, veuves et orphelins, de tous les pauvres de J.-C.! »

Robert est une des personnifications les plus parfaites du roi chrétien. Pieux envers Dieu, ami sincère du pauvre, prodigue de ses richesses envers les malheureux, plein de zèle pour la justice et pour le bien général du peuple, il mérite d'être placé parmi les

bienfaiteurs de l'humanité. Il travailla activement à corriger les abus de la féodalité et à dissiper les ténèbres de l'ignorance. Par ses exemples et par les encouragements qu'il donna aux moines et aux clercs, seuls instituteurs de l'époque, il contribua puissamment aux progrès de la science et de la civilisation [1]. Le peuple a voulu en faire un saint. Quoique l'Église n'ait pas ratifié sa sentence, le témoignage qu'il rendit à ses vertus n'en est pas moins une auréole glorieuse que trop peu de rois ont méritée.

III.

Le roi Henri. — Guerres de famille — Affreuse famine qui ravage toute la France — Dévouement du clergé. — Du B. Guillaume, sa mort. — Du B. Richard de Saint-Vanne. — De saint Odilon de Cluni. — Les évêques profitent de la terreur générale pour travailler à détruire les guerres particulières. — La Trève de Dieu — Le B. Richard et saint Odilon travaillent à la faire adopter — Mort du B Richard. — Reproche qu'on lui a fait. — Son influence et celle de saint Odilon sur l'institution monastique.

Progrès de la réforme monastique. — Nouvelles fondations ou rétablissements de monastères. — Pont-Levoy, la Trinité de Vendôme, etc., etc. — Fondation de l'abbaye du Bec, Herluin. — Arrivée de Lanfranc au Bec — Cluni sous saint Odilon — Casimir, moine de Cluni et roi de Pologne. — Derniers travaux de saint Odilon. — Sa mort.

Commencement de la réforme des clercs canoniques ou chanoines. — Clercs réguliers de Saint-Rufe et de Falempin.

Commencement de la réforme du clergé séculier. — Vices du clergé. — Election de Léon IX. — Hildebrand fait cardinal. — Zèle de Léon IX pour la réforme. — Conciles qu'il tient à Rome, à Pavie, à Reims, à Mayence, à Siponte. — Détails du concile de Reims et de la dédicace de l'Eglise de Saint-Remi, faite par le pape. — Canons contre la simonie et les mauvaises mœurs des clercs et des laïques.

(1031 — 1050)

Henri Ier succéda à Robert, son père. La reine Constance, qui le haïssait, tenta de rallumer la guerre dans sa famille et parvint même à se faire un parti composé de quelques seigneurs toujours prêts à guerroyer. Henri, soutenu du duc de Normandie, les mit à la raison. La reine Constance étant morte peu de temps après, la paix fut rétablie et Henri donna en fief à son frère Robert la partie de la Bourgogne qui dépendait du royaume de France.

Tandis que Henri soutenait cette guerre, la France était désolée

[1] Dans toute occasion, dit le protestant Mosheim, ce prince montra le zèle le plus ardent pour l'avancement des sciences, et ses généreux efforts ne furent point infructueux. — Hist. eccl. secul. 11°, 2me part. cap. 1.

par le terrible fléau de la famine. Raoul-Glaber, qui en fut témoin, nous en fait cet épouvantable tableau [1] :

« La température devint d'abord si contraire, que l'on ne put trouver un temps convenable pour ensemencer les terres ou pour faire la moisson, surtout à cause des eaux dont les champs étaient inondés. On eût dit que les éléments furieux s'étaient déclarés la guerre. Toute la terre fut tellement inondée par des pluies continuelles que, pendant trois ans, on ne put former un sillon pour ensemencer. Au temps de la récolte, on ne trouvait dans la campagne que de l'ivraie et des herbes parasites; le boisseau de grain, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure au moment de la moisson, et ce sixième rendait à peine une poignée de pure farine. Le fléau, après s'être d'abord fait sentir en Orient, ravagea la Grèce, l'Italie, la France et l'Angleterre.

« Les nobles et les gens de condition ordinaire, comme les pauvres, en ressentirent les atteintes; tous avaient la pâleur sur le front et étaient affamés. Celui qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction. Faute de pain, on se nourrit d'abord de bêtes et d'oiseaux; mais, une fois cette ressource épuisée, la faim ne se faisant pas moins cruellement sentir, il fallut pour l'apaiser se résoudre à dévorer des viandes en putréfaction ou toute autre nourriture aussi horrible; on allait jusqu'à manger les racines des arbres ou l'herbe qui poussait sur le bord des ruisseaux. La mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette lamentable époque pendant laquelle les fureurs de la faim renouvelèrent ces atrocités, si rares dans l'histoire, où les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le voyageur était assailli sur les chemins, et ses membres déchirés étaient grillés et dévorés. D'autres, fuyant leur pays pour éviter la famine, étaient égorgés par ceux qui leur donnaient l'hospitalité et devenaient leur nourriture. On en vit qui présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart et les immoler à leur faim. En beaucoup d'endroits, on alla jusqu'à déterrer les cadavres. Cette rage s'accrut d'une manière si effrayante, que les animaux sauvages étaient plus sûrs que les hommes d'échapper aux mains des affamés;

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 4. — Hugues de Flavigny, dans la *Chronique de Verdun*, confirme les détails les plus horribles du récit de Raoul-Glaber.

il semblait que c'était un usage désormais consacré de se nourrir de chair humaine, et un misérable osa même en porter au marché de Tournus pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, ne chercha point à nier son crime, fut garotté et jeté au feu. La chair qu'il avait étalée fut enfouie dans la terre, mais un homme alla la déterrer pendant la nuit et la mangea. On le sut et on le jeta aussi au feu. »

Ces exécutions n'épouvantèrent point les mangeurs de chair humaine.

« On trouve, continue Raoul-Glaber, à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Chatenay, une église isolée consacrée à Saint-Jean. Un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait de leurs cadavres. Un homme vint un jour lui demander l'hospitalité avec sa femme; à peine était-il entré, qu'il aperçoit, suspendues dans un coin de la cabane, des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Un frémissement subit s'empare de lui, il pâlit et se lève pour sortir de cet horrible lieu et continuer sa route. Mais son hôte cruel s'y oppose et s'efforce de le retenir malgré lui. Le voyageur est obligé de lutter pour sortir; il y réussit, parvient à s'échapper sain et sauf avec sa femme, court en toute hâte à la ville et fait part au comte Othon et aux habitants de l'affreuse découverte qu'il vient de faire. On envoie aussitôt à l'endroit indiqué un grand nombre d'hommes qui pressent leur marche et trouvent dans son repaire le scélérat avec les têtes de quarante-huit personnes qu'il avait égorgées et dont il avait dévoré la chair. On l'emmena à Mâcon où il fut brûlé. Moi-même, dit Raoul-Glaber, j'ai assisté à son exécution.

« Dans cette même province, ajoute cet historien, beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche semblable à l'argile avec ce qu'elles avaient de farine et de son, pour faire du pain; cette chétive nourriture ne pouvait les soutenir, et tous avaient le visage pâle et décharné, la peau tirée; ils n'avaient même pas la force de parler; leur voix était grêle et ressemblait au cri plaintif des oiseaux expirants. Les morts étaient tellement nombreux qu'on ne pouvait les enterrer tous; l'odeur que répandaient ces cadavres attirait les animaux carnassiers qui sortaient des bois et venaient les dévorer. Ceux qu'on pouvait inhumer l'étaient en masse dans d'immenses charniers qui en contenaient au moins cinq cents, et qui étaient creusés par des hommes pleins de la grâce de Dieu. Les

places publiques étaient transformées en cimetières, et l'on remplissait de cadavres tous les fossés pratiqués au milieu des champs. Beaucoup mouraient sur les chemins en essayant de gagner des provinces que l'on disait moins malheureuses.

« Ce fléau redoutable exerça ses ravages pendant trois ans [1]. Les ornements des églises furent sacrifiés aux besoins des pauvres; on consacra au même usage les trésors des églises, mais ils ne purent suffire, et il arrivait même souvent que les malheureux auxquels on procurait quelque nourriture enflaient aussitôt et mouraient. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer la douleur, la tristesse, les sanglots, les gémissements, les larmes des malheureux témoins des scènes lamentables qui se passaient dans ces jours de désolation. Les évêques, les abbés, les moines se distinguaient entre tous pour secourir tant d'infortunes. »

Parmi eux [2], il faut nommer le bienheureux Richard de Saint-Vanne qui fit distribuer toutes les provisions de son monastère, et vendre les ornements les plus précieux de son église, pour nourrir les pauvres. Il écrivit de plus aux évêques, aux comtes, aux princes les lettres les plus pathétiques pour exciter leur charité, et parvint à fournir, chaque jour, une nourriture suffisante à un grand nombre de pauvres.

Le bienheureux Guillaume de Dijon ne montra pas moins de charité. Etant venu un jour à son monastère de saint Bénigne, pendant que le fléau sévissait avec violence, il assembla ses moines au chapître et leur demanda s'ils ne manquaient de rien. « Grâce à Dieu, répondirent-ils, nous avons des provisions pour longtemps. » Il s'informa en même temps des aumônes que l'on faisait, et vit qu'on se contentait de distribuer les aumônes accoutumées. « Où est donc votre charité? » s'écria-t-il, saisi d'une sainte indignation; et se levant aussitôt, il se fit conduire par le cellerier au grenier et à la cave; puis, faisant venir tous les pauvres des environs, il leur distribua le blé, l'orge et le vin qu'il y trouva. « Où est votre charité? » s'écriait-il en parcourant le monastère; il ne cessa de répéter cette foudroyante apostrophe que quand il eut tout donné.

Cet homme admirable mourut pendant la famine, au monastère

[1] De 1030 à 1033.

[2] Chron. Verdun.; ap. Labb. biblioth. et ap. D. Bouquet. — Dans cette Chronique, Hugues de Flavigny remarque que les évêques, dans l'impossibilité de nourrir tous les malheureux, soutinrent particulièrement les agriculteurs, afin que les champs ne restassent pas sans culture.

de Fécamp, dont il avait la direction et où il était allé faire sa visite ordinaire.

Son collaborateur et son ami, Odilon de Cluni, fut sublime de dévouement au milieu des calamités publiques. Son monastère était un des plus riches du monde chrétien, et il le rendit pauvre; il préférait même les pauvres à ses religieux, car il distribuait tout aux premiers, et se confiait pour les seconds en la Providence. On l'accusa de profusion : nous n'avons pas besoin de le venger de ce reproche, et tous les siècles le loueront d'avoir vendu jusqu'aux vases sacrés de son monastère, jusqu'à la couronne d'or que l'empereur Henri avait donnée à son Eglise. Odilon, allant un jour de Paris à Saint-Denis, trouva deux pauvres enfants, presque nus, morts de faim et de froid sur le chemin. Il n'hésita pas un instant, et se dépouilla d'une partie de ses vêtements pour les ensevelir. Ses immenses charités avaient réduit ses moines à l'indigence, et il fut obligé d'implorer, en leur faveur, les secours du roi de Navarre Garcias, qui était, comme Sanche son père, un des bienfaiteurs de Cluni.

Les pasteurs de l'Église profitèrent des malheurs publics pour travailler plus efficacement à la *paix de Dieu*. Aussitôt que les circonstances le permirent, on vit, en Aquitaine d'abord [1], les évêques, les abbés et tous les hommes religieux former ensemble des assemblées et des conciles. On portait dans les lieux de réunion une quantité prodigieuse de châsses, et les pèlerins y accouraient en foule; les provinces d'Arles et de Lyon, la Bourgogne, puis toute la France, suivirent cet exemple. De toutes parts on faisait connaître les lieux où les prélats et les grands du royaume se réunissaient pour travailler au rétablissement de la paix. Tous les peuples accueillaient avec bonheur cette nouvelle, et, au souvenir des maux auxquels ils venaient d'échapper, étaient disposés à écouter la voix des pasteurs de l'Église comme celle de Dieu lui-même. Les évêques profitèrent de ces bonnes dispositions et firent, pour le maintien de la paix, les réglements les plus sévères. Ainsi, il fut ordonné que les nobles, comme les gens du peuple, ne porteraient plus d'armes en temps ordinaire, et que le ravisseur du bien d'autrui serait dépouillé de ses propres biens et soumis aux peines corporelles les plus rigoureuses. Le droit d'asile fut rétabli, comme il était primitivement; et il fut décidé que tous ceux qui se réfugie-

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 5.

raient dans les églises et les monastères y seraient en sûreté, excepté ceux qui auraient violé les lois relatives au maintien de la *paix de Dieu*. Pour ces derniers, l'autel lui-même ne pouvait les mettre à l'abri de la rigueur des lois. Dans leur sollicitude pour les opprimés, les évêques établirent en outre que ceux qui voyageraient dans la compagnie d'un clerc ou d'un moine seraient à l'abri de toute violence. L'autorité de l'Église était la seule qui fût respectée. Il était donc bien avantageux pour le pauvre de pouvoir, en toute circonstance, se mettre sous cet abri tutélaire.

Il faut se transporter par la pensée à cette époque de violence où la force était le droit, pour apprécier l'utilité des institutions que le peuple dut à l'Eglise. Que de pauvres persécutés trouvèrent dans l'humble église du village ou dans le cloître voisin de sa chaumière un refuge assuré contre le seigneur orgueilleux et violent! Que de voyageurs purent cheminer en sûreté au pied des tours si redoutées du château féodal, protégés par la robe noire du clerc ou la cuculle du religieux! Peu de seigneurs étaient assez hardis pour affronter l'excommunication portée contre celui qui mettait la main sur l'homme consacré à Dieu, ou sur celui qu'il couvrait de sa protection.

Les conciles, selon Raoul-Glaber, firent beaucoup d'autres statuts et s'accordèrent tous à décider que le vendredi on ferait abstinence de vin, et le samedi abstinence de viande (1034).

Depuis longtemps, il était d'usage de ne pas manger de viande le vendredi de chaque semaine. Nous pensons que ce ne fut qu'au XIe siècle que l'abstinence du samedi fut généralement établie en France. Le but des évêques, dans l'établissement de cette pénitence, fut évidemment de faire à Dieu une satisfaction collective et sociale, afin de désarmer sa colère qui avait éclaté sur le monde d'une manière si redoutable.

La paix fut établie pour cinq ans dans les conciles de toutes les provinces, d'un commun accord entre les seigneurs et les évêques. Cette décision causait partout un enthousiasme extraordinaire. Le peuple en remerciait Dieu à haute voix, poussait des cris d'allégresse, et les évêques, avant de se séparer, élevaient vers le ciel leurs houlettes pastorales, et s'écriaient : *Paix! Paix! Paix!* en signe de l'alliance qu'ils venaient de faire, au nom des peuples, en présence de Dieu.

Gérard [1], évêque de Cambrai et d'Arras, fut le seul, dans l'épis-

[1] Baldric, Chron. Camerac. lib. 3, c. 27.

copat, qui refusa de publier le décret qui faisait une loi de la paix; il écrivit même pour contester à ses confrères le droit d'établir un pareil décret et l'opportunité des autres lois qu'ils avaient établies. Cette résistance souleva tout son diocèse contre lui. Le peuple de Douai se révolta ouvertement, et Gérard, craignant d'être victime de sa résistance, publia enfin le décret adopté par les autres évêques de France et de Belgique.

Ce décret fut mis à exécution pendant quelque temps, et l'on vit un heureux changement s'opérer dans les mœurs [1]. La justice remplaça la violence et les brigandages; avec la tranquillité fleurirent la pratique de la religion et l'amour de la vertu. Mais, hélas! dit Raoul-Glaber [2], la race humaine oublia bientôt le Seigneur. Trois années d'une abondance extraordinaire ayant succédé aux trois années de famine, les esprits se rassurèrent; on oublia cette crainte salutaire de la colère de Dieu qui avait mis fin à tant de désordres, et on vit bientôt des seigneurs se livrer à leurs brigandages avec une licence encore plus effrénée qu'auparavant. Le peuple imita leur exemple, et il y eut comme une recrudescence de crimes et de forfaits. On eût dit qu'on voulait se dédommager de quelques jours de vertu. Les prêtres, comme les autres, s'abandonnèrent au vice, et, pour comble de malheur, la chaire de Saint-Pierre était occupée par Benoît IX [3], un pape âgé de dix ans qui ne devait son élévation qu'à ses trésors. Il y en avait trop, parmi les chefs de l'Eglise, qui devaient, comme le pape, leur dignité plutôt à leurs richesses qu'à leur mérite. Ceux-là ne s'occupaient guère du bien de la société et songeaient bien plus à leur intérêt personnel. Heureusement que la Providence avait ses élus dont le zèle ne faisait que s'accroître en raison des obstacles qu'ils rencontraient.

Les bons évêques, voyant les guerres particulières recommencer entre les seigneurs, et remarquant que tous ceux qui se faisaient un devoir d'observer religieusement le décret de la *Paix de Dieu* étaient indignement maltraités par ceux qui affectaient de le mépriser, résolurent de modifier leur loi. Il se tint à ce sujet des conciles dans les différentes provinces, et l'on décida que la *Paix de Dieu* serait changée en *Trève de Dieu*. On fixa généralement que le temps de

[1] Baldric., Chron. Camerac. lib. 3, c. 27.

[2] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 5.

[3] Il fut élu en 1033.

cette trève durerait quatre jours par semaine, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin. Les peines que l'on porta contre les violateurs de la trève furent l'amende, l'excommunication et l'exil. Il n'y eut pas cependant uniformité complète dans toutes les provinces sur le temps que durerait la trève chaque semaine. Le concile d'Elne décida qu'il n'y aurait obligation de l'observer que le dimanche.

Un grand nombre de seigneurs observèrent la *Trève de Dieu*, et les deux saints abbés Richard de Saint-Vanne et Odilon de Cluni travaillèrent, de concert, à la faire adopter.

Richard de Saint-Vanne exerça son zèle principalement auprès des seigneurs de Normandie (1040). Cette province était alors bien agitée.

Robert, qui en était duc, avant de partir pour le pèlerinage de Jérusalem, fit promettre par serment aux seigneurs de reconnaître pour duc son fils naturel, nommé Guillaume, s'il mourait pendant le voyage. Cette précaution ne fut pas inutile, car il mourut en effet à Nicée, en Bythinie, à son retour de Jérusalem. Guillaume, surnommé *le Bâtard*, lui succéda, mais non sans contradiction de la part des seigneurs qui se divisèrent en plusieurs factions à ce sujet et recommencèrent leurs guerres. Ce fut dans ces circonstances que le bienheureux Richard arriva en Normandie, dans le but d'y publier la *Trève de Dieu*. Le succès ne répondit point à son zèle. Cette province fut alors atteinte de la contagion appelée le *feu sacré*, qui depuis longtemps désolait la France ; on attribua ce fléau au mépris que l'on avait fait des exhortations du saint abbé. Ceux qui en étaient frappés avaient donc recours à lui ; il les recevait avec bonté, mais, avant que de leur donner des soins, il exigeait qu'ils jurassent l'observation de la *Trève de Dieu*.

La guerre qui eut lieu à la même époque entre le roi Henri et Thibault et Etienne, fils de Eudes, comte de Champagne, retarda dans ces contrées l'établissement de la *Trève de Dieu*. Cependant elle fut adoptée dans une grande partie de la France [1]. Ce fut un immense service rendu par l'Eglise aux populations. Outre cette institution salutaire, les pèlerinages à Jérusalem, qui devenaient de jour en jour plus fréquents [2], contribuaient à arrêter les guerres

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 5, c. 1 et 2.

[2] Les pèlerins furent même assez nombreux à cette époque pour livrer un combat aux Sarrasins. — *V.* Rodolph. Glab. lib. 5, c. 7.

particulières des seigneurs; car l'Eglise avait décrété les peines les plus graves contre ceux qui oseraient ravager les terres des pèlerins.

Le bienheureux Richard [1], après avoir travaillé avec saint Odilon à établir la *Trève de Dieu*, se retira à son abbaye de Saint-Vanne, d'où il ne put sortir pendant les dernières années de sa vie. Malgré ses infirmités, il continua de veiller au maintien de la discipline dans tous les monastères dont il conserva la direction générale jusqu'au moment où ses forces l'abandonnèrent complètement. Il disposa alors en faveur de quatre de ses disciples des abbayes de Saint-Pierre de Châlons, de Beaulieu, de Saint-Hubert et de Saint-Urbain, ne se réservant que celle de Saint-Vanne.

Sa maladie ayant pris un caractère alarmant et le bruit s'en étant répandu dans la ville de Verdun, l'évêque, les moines et même les religieuses accoururent aussitôt pour le visiter. Les évêques des villes voisines et plusieurs seigneurs se rendirent aussi à Verdun pour assister aux derniers moments de l'homme de Dieu. Après avoir fait sa confession et reçu le saint viatique, Richard se fit mettre sur un cilice devant l'autel de saint Nicolas, et employa le peu de forces qui lui restaient à faire une dernière exhortation à ses moines. Il pria ensuite de lui apporter les reliques que lui avait données le patriarche de Jérusalem lors de son pèlerinage aux lieux saints; il les baisa respectueusement et, en attendant son dernier moment, se fit lire la passion de J.-C. Son neveu Richard, évêque de Verdun, lui dit, en lui fermant les yeux : « Mon père, si vous allez à Dieu, obtenez que je ne vous survive pas un an. » Il fut exaucé et mourut peu de temps après (1046).

Le bienheureux Richard, comme ses amis Guillaume de Dijon et Odilon de Cluni, avait fait élever dans ses monastères de vastes et magnifiques constructions; car, comme eux, il comprenait l'importance sociale du monastère au XIe siècle, et savait qu'il n'eût pu accomplir la mission que lui confiait la Providence s'il fût resté une agglomération de huttes sauvages, comme il était primitivement. Pierre Damien [2] rapporte, dans une de ses lettres, qu'un saint homme eut une vision dans laquelle Dieu lui fit voir Richard de Saint-Vanne en enfer, condamné à élever de grands échafaudages et à bâtir des tours, en punition de son amour démesuré des constructions trop belles et superflues. Malgré le respect que mérite

[1] Hug. Flavin. Chron. Virdun.

[2] Pet. Dam. Epist. ad Cinth. lib. 8, Epist. 2.

Pierre Damien, nous croyons que la vision du saint homme ne fut qu'une hallucination de son esprit prévenu contre un zèle qu'il ne comprenait pas. Pour lui, le monastère parfait eût été, sans doute, celui qui se serait le plus rapproché de ceux de la Thébaïde; pour Richard et les plus illustres directeurs de l'institution monastique, il devait être tout autre dans les circonstances où l'on se trouvait, et nous croyons leur avis préférable à celui du moine visionnaire. Notker-le-Physicien, moine de Saint-Gal, parle, dans sa paraphrase teutonique des Psaumes [1], d'une manière peu avantageuse de Richard, ainsi que de son disciple Poppon, honoré cependant comme saint. « Richard et Poppon, dit-il, se prétendent d'autres Benoît; mais ils n'ont fait que d'en changer la règle, et ils ont ainsi divisé la robe du Seigneur. » Notker représentait la vieille école de Saint-Benoît; Richard, avec Guillaume et Odilon, représentaient l'école réformée et progressive. La seconde finit par annuler la première et se l'assimiler complètement.

L'institution monastique, dirigée en France par des hommes de génie et d'une vertu extraordinaire, ne pouvait que faire des progrès; aussi trouvons-nous, vers le milieu du XIe siècle, un grand nombre de fondations remarquables [2].

Robert de Normandie avait rétabli, avant de partir pour la Terre-Sainte, le monastère de Montivilliers qui avait été détruit; Alain Cognard, comte de Cornwailles, fonda celui de Quimperlé; un autre Alain, comte de Rennes, l'abbaye de Saint-Georges; Gotcelin, vicomte de Rouen, ceux de la Sainte-Trinité et de Saint-Amand; Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, celui de Saint-André à Cateau-Cambresis. Gilduin, comte de Breteuil, rétablit dans cette ville un monastère qui avait été ruiné par les Normands. Roger, comte de Saint-Paul, fit rebâtir pour des moines le monastère de Blangi, fondé primitivement pour des religieuses. On doit rapporter au même temps la fondation des monastères de Noyers en Touraine et de Roncerai, par Foulques-Nera. Le fils de ce fameux comte d'Anjou, nommé Geoffroi-Martel, ayant acquis le comté de Vendôme, fonda dans cette ville la célèbre abbaye de la Trinité. L'église en fut dédiée l'an 1040, en présence d'un grand nombre d'évêques, de seigneurs et d'abbés. Les évêques étaient : Arnoulx de Tours, Thierri de Chartres, Gervais du Mans, Hubert d'Angers, Isembert de Poitiers,

[1] Ap. Mabill.

[2] *V.* Mabill. Annal. ordin. S. Bened.

Arnoulx de Saintes, Gérard d'Angoulême, et Amelius d'Albi. Parmi les abbés était celui de Pont-Levoy, nommé Ausbert. L'abbaye de Pont-Levoy avait été fondée cinq ans auparavant par Gilduin, qui avait reçu de Thibault-le-Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, le fief de Pont-Levoy en récompense de ses exploits contre Foulques-Nera. Ausbert était venu du monastère de Saint-Florent de Saumur. Foulques-Nera, s'étant emparé de cette ville, avait fait cette prière : « Saint Florent, permets que je brûle ta maison, je t'en bâtirai une plus belle à Angers ; » puis il avait mis le feu au monastère. Ausbert et plusieurs autres moines, appelés par Gilduin, se rendirent à Pont-Levoy et donnèrent naissance à cette illustre abbaye[1].

Guillaume, duc de Normandie, fit achever, dans le même temps, le monastère de Saint-Vigor, dont la reconstruction avait été commencée par son père, Robert. Un seigneur normand, nommé Hunfroi, fonda ceux de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Préaux ; Roger de Montgommeri, ceux de Saint-Martin de Séez et de Saint-Martin de Troarn.

Parmi tous ces monastères, plusieurs devinrent célèbres, mais aucun n'égala en splendeur l'abbaye du Bec, qui fut fondée à la même époque par Herluin.

Herluin[2] était Normand, son père se nommait Ansgot et sa mère Héloïse. Il fut élevé dans la maison de Gislebert, comte de Brionne, et devint un des plus braves chevaliers de Normandie. Il avait trente-sept ans lorsque, dégoûté du monde, il résolut de le quitter pour se donner tout à Dieu. Gislebert ayant voulu le charger alors d'affaires importantes, Herluin s'y refusa ; le comte en fut tellement irrité, qu'il confisqua les biens qu'il lui avait donnés en fiefs. « Faites de ces biens ce qu'il vous plaira, dit simplement Herluin à Gislebert ; je ne me plaindrai pas d'en être privé ; seulement je vous ferai observer qu'ils étaient destinés aux pauvres. Comme ceux-ci n'ont point mérité votre colère, je vous prie de les leur distribuer. »

Gislebert, édifié de cette réponse et connaissant les intentions d'Herluin, lui rendit ses biens, avec autorisation d'en faire ce qu'il voudrait. Herluin jeta aussitôt les fondements d'un monastère dans une de ses terres nommée Bonneville. Quelques compagnons se joi-

[1] C'est aujourd'hui une école célèbre.

[2] V. Mabill. sæcul. 6. Bened. ; et Annal. ord. S. Bened. ; Order. vit. Hist. lib. 5 ; Chron. Becc. ; et vit. Herluin. inter op. Lanf. append.

gnirent à lui, et il leur donnait l'exemple de l'amour du travail et de l'humilité, creusant la terre, et portant sur ses épaules les pierres, le sable et la chaux. Lorsque les constructions furent terminées, Herluin avait quarante ans. En sa qualité de noble, il ne savait pas lire; mais, devenant moine, il comprit l'importance de l'étude, se mit à apprendre à lire, et, au bout de quelque temps, put retenir tout le Psautier par cœur. Il ne fut jamais fort instruit; cependant la sainteté suppléait en lui à la science et il comprit si bien les Saintes-Ecritures, qu'il étonna plus d'une fois les savants par les explications qu'il en donnait.

Voulant apprendre les règles de la vie monastique, il se rendit à un monastère du voisinage qui jouissait d'une grande réputation. Il s'approcha de la porte avec le plus grand respect et après avoir fait une prière, comme si c'eût été la porte du ciel; mais à peine avait-il fait quelques pas dans l'intérieur, qu'il fut scandalisé de la légèreté des moines. Tandis qu'il avançait lentement, hésitant sur ce qu'il avait à faire, le portier, le prenant pour un voleur, le saisit par les cheveux et le mit à la porte. Herluin ne dit mot et s'en retourna paisiblement. Quelque temps après, il alla à un autre monastère et entra dans l'église. C'était le jour de Noël. A la procession, les moines, au lieu de prier Dieu, faisaient aux séculiers qui assistaient à l'office des signes de connaissance et leur montraient les beaux ornements dont ils étaient revêtus.

Les monastères qui n'avaient pas encore été réformés, étaient presque tous fort peu édifiants.

Herluin ne sortit pas de l'église avec les fidèles, et s'y plaça dans un coin pour y passer la nuit. Il fut bien édifié de la piété d'un moine qui, sans le voir, vint se placer assez près de lui et passa toute la nuit en prières, tantôt humblement prosterné le visage contre terre, tantôt à genoux. Le Seigneur eut toujours de ces ames d'élite dans les communautés les moins régulières. Le nombre en était trop petit dans le monastère qu'avait visité Herluin pour qu'il s'y fixât. Il revint donc à Bonneville, et Herbert, évêque de Lisieux, ayant consacré l'église de ce monastère, lui donna l'habit monastique. Trois ans après, il le fit prêtre et abbé. Cette dignité n'empêcha pas Herluin de donner à ses moines l'exemple des plus humbles travaux; lorsque l'office était fini, il allait le premier aux champs pour labourer ou semer, porter ou jeter le fumier, ou bien arracher les mauvaises herbes. Tous travaillaient et revenaient à l'Eglise pour toutes les heures de l'office. Leur nourriture était du pain de seigle

et des légumes cuits à l'eau et au sel. La pieuse Héloïse suivit son fils dans la retraite, et, malgré son grand âge, s'occupait à laver les habits des moines et à leur rendre tous les services dont elle était capable.

Le monastère de Bonneville ayant brûlé par accident, Herluin en bâtit un autre dans un lieu plus agréable et plus commode, sur les bords d'un petit ruisseau nommé le *Bec* qui donna son nom au nouveau monastère.

Cependant Herluin sentait chaque jour davantage le besoin de posséder un religieux plus capable que lui de diriger ses moines dans les études et dans la pratique des devoirs monastiques. Dieu exauça les désirs de son cœur et lui envoya le célèbre Lanfranc d'une manière presque miraculeuse.

Ce grand homme[1], après avoir étudié à Pavie, où il était né, et dans les plus célèbres écoles de l'Italie, passa les Alpes afin de visiter les écoles de France. Il vit à Tours le fameux Béranger, dont l'école était en réputation, et lui proposa une dispute publique sur les points les plus subtils de la dialectique. Béranger accepta et fut vaincu, de sorte que plusieurs de ses meilleurs élèves le quittèrent et suivirent Lanfranc en Normandie. Celui-ci s'arrêta quelque temps à Avranches, où il donna des leçons, et partit ensuite pour Rouen avec un seul compagnon. Comme il passait près d'une forêt, sur la fin du jour, il rencontra des voleurs qui lui ôtèrent tout ce qu'il possédait, lui lièrent les mains derrière le dos, lui couvrirent les yeux avec le capuce de sa cape, l'éloignèrent de son chemin, et le laissèrent dans des broussailles épaisses, attaché à un arbre. Son compagnon fut traité de même. Dans ce triste état, Lanfranc, ne sachant que devenir, s'adressa à Dieu, et essaya de réciter quelqu'une des prières de l'Eglise; mais il ne put, car il ne les avait point apprises. Confus de cette ignorance, il s'écria: « Ah! Seigneur, j'ai étudié si longtemps! j'y ai usé mon esprit et mon corps, et je ne sais comment vous prier! Délivrez-moi du danger où je suis, et, avec votre grâce, je me dévouerai à votre service pour toute ma vie. » Il passa la nuit attaché à son arbre. Au point du jour, ayant entendu des voyageurs qui passaient, il cria au secours. Ceux-ci eurent peur d'abord; puis, remarquant que c'était la voix d'un homme qu'ils entendaient, ils s'approchèrent de lui, le délièrent et le ramenèrent dans le chemin. Lanfranc les pria de lui indiquer le monastère le plus pauvre du pays; ils

[1] Vit. Lanf.; ap. Mabill. sæcul. 6. Bened.; et inter op. Lanf. edit. D. d'Acheri.

lui répondirent : « Nous n'en connaissons pas de plus pauvre que celui qui vient d'être bâti ici près par un homme de Dieu. » C'était l'abbaye du Bec. Lorsque Lanfranc y arriva, il trouva Herluin occupé à bâtir un four. Celui-ci le salua, et, le reconnaissant pour étranger, lui demanda s'il n'était pas Lombard. « Je le suis, répondit Lanfranc. — Que désirez-vous? dit Herluin. — Je veux être moine, répondit encore Lanfranc. » Alors l'abbé ordonna au moine Roger, qui travaillait avec lui, d'aller chercher le livre de la règle et de le donner à lire au nouveau postulant. Lanfranc lut la règle tout entière et dit qu'avec l'aide de Dieu il l'observerait; puis, ayant fait connaître qui il était et d'où il venait, il fut admis, et, se prosternant devant Herluin, il lui baisa respectueusement les pieds (1041).

Herluin ne douta point que son nouveau disciple ne fût le savant qu'il désirait pour diriger son monastère, et il conçut pour lui la plus vive affection. Lanfranc, de son côté, ne pouvait assez admirer la candide simplicité et la science spirituelle de son abbé; il passa trois ans dans une entière solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique et des règles de l'office divin. Il parlait à peu de personnes, et n'était même pas beaucoup connu dans le monastère. Mais la réputation qu'il s'était acquise était trop brillante pour qu'il pût rester plus longtemps oublié. Lorsqu'on apprit qu'il était au Bec, on y accourut de toutes parts; les clercs et même les savants les plus distingués s'y rendirent pour lui demander ses leçons, et plusieurs seigneurs, par considération pour lui, donnèrent des biens au pauvre monastère de Herluin. Les moines du Bec, qui savaient mieux cultiver la terre que la science, ne comprenaient pas la prédilection que l'on montrait pour un confrère qu'ils considéraient comme moindre qu'eux, par la raison qu'il n'était entré qu'après eux dans la vie monastique. Ils devinrent jaloux et manifestèrent hautement la crainte de l'avoir un jour pour supérieur. Lanfranc, s'en étant aperçu, prit la résolution de quitter le monastère et de vivre en ermite; mais Herluin, qui pénétra son dessein, lui fit promettre de ne pas le quitter, le nomma prieur de la communauté et le chargea de l'école.

Par amitié pour le bon Herluin, Lanfranc accepta ces fonctions, et fit, comme nous le verrons dans la suite, de l'école du Bec une des plus célèbres de France.

La Providence, qui voulait renouveler la société par les Ordres monastiques, leur envoyait tout ce que le monde possédait de plus grand par le génie, de plus énergique par la foi.

Lanfranc était depuis peu de temps au Bec, lorsque le roi de Pologne Casimir se fit moine à Cluni. Ce jeune prince, obligé de fuir devant la faction de quelques seigneurs, renonça généreusement à une couronne qu'avait portée son père; se dirigea vers la France, et, sous le nom de Charles, qu'il prit pour rester inconnu, se présenta, comme postulant, au monastère de Cluni. Saint Odilon le reçut avec bonté et le jugea digne, après ses années de probation, d'être élevé au diaconat.

Les Polonais, las des guerres civiles qui désolaient leur pays et des ravages qu'y causait, à la faveur de leurs divisions, Brétislas, leur ennemi, duc de Bohême, résolurent de rappeler sur le trône Casimir, fils de leur dernier roi; mais, ne sachant ce qu'il était devenu, ils envoyèrent des députés à Rixa, sa mère, qui vivait retirée en Allemagne. Celle-ci leur apprit que son fils avait fait sa profession monastique à Cluni. Les envoyés se dirigèrent vers cette abbaye et obtinrent d'Odilon la permission de parler à leur ancien roi. Lorsqu'ils furent en sa présence, ils se jetèrent à ses pieds, lui demandèrent pardon de l'ingratitude de la Pologne, et lui dirent : « Nous venons, de la part de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume et d'y revenir pour mettre fin à l'anarchie et aux guerres dont il est désolé. — Je ne suis plus à moi, répondit Casimir, et je n'eus même pu vous parler sans la permission de mon abbé; adressez-vous à lui. » Les envoyés polonais allèrent trouver Odilon qui, après avoir pris conseil, leur répondit : qu'il n'était pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devaient s'adresser au pape qui seul avait dans l'Eglise le souverain pouvoir.

Les députés de Pologne se rendirent auprès du pape Benoît IX, lui représentèrent le triste état de leur pays et le besoin qu'ils avaient de Casimir pour la conservation du royaume et de la religion. Le cas était nouveau. Toutefois, après de mûres réflexions, le pape crut devoir dispenser Casimir de ses vœux, lui permettre de sortir de son monastère, de rentrer dans le monde et de se marier, à condition toutefois que les nobles de Pologne paieraient tous les ans, au saint-siége, chacun un denier de redevance. Casimir retourna en Pologne où il fut reconnu roi, épousa Marie, fille du prince des Russes, et eut plusieurs enfants.

Peu de temps après son retour en Pologne, il envoya des députés à saint Odilon pour lui demander quelques-uns de ses religieux, capables de faire fleurir en Pologne l'institution monastique suivant la

réforme de Cluni. Odilon, par affection pour son ancien disciple, et pour le bien de son royaume, lui envoya les moines qu'il demandait. Casimir les reçut comme d'anciens confrères, et leur bâtit plusieurs monastères à ses frais. C'est ainsi que la congrégation de Cluni eut des affiliations jusque dans les régions septentrionales les plus éloignées.

Cluni devenait ainsi progressivement le chef-lieu d'une agrégation monastique puissante, et par le nombre des maisons qui en dépendaient, et par la capacité des moines qui y étaient élevés.

Odilon, qui était le premier abbé de tout ce peuple monastique, y entretenait, par ses instructions et par sa vigilance, la ferveur et l'activité. Le courage du saint abbé semblait augmenter, dit son historien [1], à mesure que ses forces diminuaient. Malgré ses infirmités et ses quatre-vingt-cinq ans, il entreprit, l'an 1048, le pèlerinage de Rome, espérant mourir près du tombeau des saints apôtres. Il n'eut pas cette consolation. Après être resté languissant à Rome pendant quatre mois, il revint à Cluni où il demeura environ un an, s'adonnant au jeûne, à la prière et à l'instruction de ses religieux, autant que son grand âge pouvait le permettre. Son zèle lui persuada alors qu'il aurait encore assez de force pour faire la visite de quelques-uns de ses monastères. Il se mit donc en chemin et commença par Souvigny, où son prédécesseur saint Mayeul était mort. Comme Noël approchait, il prêcha publiquement pour disposer les fidèles à célébrer cette fête; mais étant tombé gravement malade aussitôt après, on dut renoncer à tout espoir de guérison. On lui administra les sacrements de l'Extrême-onction et de l'Eucharistie, et on plaça devant ses yeux un crucifix dont la vue lui inspirait les sentiments de la plus tendre piété. La veille de Noël, il parla à toute la communauté et la consola de sa mort avec tant de grâce et d'éloquence, qu'il sembla à tous les moines n'avoir jamais mieux parlé. Le jour de la fête, il se fit porter à l'église et remplit à l'office toutes les fonctions sacerdotales, donnant les bénédictions et entonnant les antiennes avec une joie intérieure qui rayonnait sur son visage. Il espérait mourir le jour de la Circoncision, comme son cher ami le bienheureux Guillaume. La veille de ce jour, il demanda la sainte Eucharistie, et se fit lire le Symbole, avec l'exposition qu'en a faite saint Augustin. Comme ses disciples le consultaient sur celui qui devrait être son successeur, il répondit : « J'en laisse le choix à

[1] Vit. S. Odilon, in Bibl. Cluniac., p. 315 et seq.

Dieu et à mes frères. » Le soir il voulut encore qu'on le portât à l'église pour assister aux vêpres. Pendant la nuit, on le trouva plus mal. Les frères qui le veillaient le mirent à terre sur un cilice couvert de cendre, et réunirent toute la communauté pour assister à son dernier soupir. Le saint abbé ayant demandé si elle était réunie tout entière, « Oui, lui répondit-on, les moines, et même les enfants sont tous présents. » Alors, jetant les yeux sur le crucifix qui était devant lui, il expira tranquillement le premier jour de l'année 1049, à l'âge de 87 ans. Il avait gouverné environ 56 ans la congrégation de Cluni.

Saint Odilon était doué d'une ame douce et bienveillante. Sa vertu, austère en elle-même, ne paraissait au dehors que revêtue d'une gracieuse amabilité et d'une pudeur virginale qu'il conserva jusque dans sa vieillesse [1]. L'autorité dont il jouit constamment dans sa nombreuse congrégation venait principalement de l'affection qu'on lui portait; il préférait se faire aimer que se faire craindre. Un de ses adages était : « que s'il avait à être condamné, il aimait mieux l'être pour avoir eu trop de bonté que trop de sévérité. » Sa charité pour ses disciples était inépuisable, et il mit réellement en pratique à leur égard cette maxime de l'Evangile [2], trop souvent oubliée par les dépositaires de l'autorité : « Les princes des nations dominent sur elles, et ceux qui sont à la première place exercent sur elles le *pouvoir*. Il n'en sera pas ainsi parmi vous. Quiconque voudra devenir votre supérieur deviendra votre ministre ; celui qui voudra être le premier parmi vous sera votre serviteur, à l'exemple du fils de l'homme qui est venu pour servir et non pour être servi. »

Odilon, comme tous les vrais disciples de J.-C., ne regarda jamais son autorité que comme un *service* qu'il devait rendre à ses frères, et non comme un *pouvoir* qu'il avait droit d'exercer sur eux. Aussi sa nombreuse congrégation ne chercha-t-elle jamais à se révolter contre sa direction si douce et si chrétienne. Tous ses disciples étaient ses amis, ses enfants.

Odilon était d'une taille médiocre, son visage était gracieux et distingué. Ses cheveux, qui devinrent de bonne heure d'une blancheur parfaite, encadraient bien sa figure pâle et souffrante. Souvent il versait des larmes, dominé qu'il était par un sentiment profond et continuel des tendresses de Dieu pour l'homme; ses yeux étaient vifs, sa voix grave et pénétrante, ses paroles pleines de

[1] On l'appelait dans sa vieillesse : la Vierge de cent ans, *Virgo centenarius.*

[2] Evang. S. Matth. c. 20, v. 25 et seq.

charme et naturellement éloquentes. Nous avons cru devoir recueillir cette esquisse que nous a conservée le pieux historien du saint abbé de Cluni. Les moindres détails intéressent quand ils nous font connaître plus intimement des hommes qui ont eu, comme Odilon, une part si grande au bien de la société.

Nous avons parlé ailleurs de ses ouvrages, et nous avons remarqué que c'était à lui que l'on devait cette solennité si touchante que l'Eglise célèbre encore chaque année, le 2 novembre, en mémoire des fidèles trépassés.

Hugues, prieur de Cluni, fut élu abbé-général à la place d'Odilon, et donna sa place de prieur à Hildebrand, devenu depuis si fameux sous le nom de Grégoire VII. Hugues n'avait que vingt-cinq ans, mais l'affection qu'Odilon avait eue pour lui, son mérite incontestable, et ses talents pour l'administration, firent oublier sa jeunesse. Du reste, il n'était jeune que par les années, et il avait dans ses mœurs la gravité d'un vieillard. Son esprit et son cœur étaient de plus entourés d'un double rempart de vertu et de science qui les mettaient à l'abri des atteintes des passions et de l'orgueil; il reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'archevêque de Besançon. Nous le verrons, dans tous ses actes, digne de ses glorieux prédécesseurs.

Tandis que l'institution monastique arrivait, grâce aux réformateurs de Cluni, à un si haut degré de splendeur, l'institution des clercs réguliers ou chanoines commençait à reprendre un peu de vie. Les chanoines avaient, dans les troubles du xe siècle, oublié la règle de saint Chrodegang, ou du moins en avaient abandonné la pratique. Leur réforme fut un peu plus tardive que celle des moines, et nous n'en découvrons les commencements que vers le milieu du xie siècle. Plusieurs clercs vertueux, scandalisés des mœurs de leurs confrères, formèrent alors de petites communautés particulières, et perfectionnèrent même la règle canoniale en y ajoutant l'obligation de ne rien posséder en propre, à l'exemple des moines.

Les premiers clercs réguliers ou chanoines réformés que l'on connaisse sont ceux de Saint-Rufe d'Avignon. Ils ne furent d'abord que quatre et s'appelaient : Arnaud, Odilon, Ponce et Durand. Ils prièrent Benoît, évêque d'Avignon, de leur donner l'église de Saint-Rufe à desservir, ce que l'évêque leur accorda par un charte que l'on possède encore [1].

[1] *V.* Hist. des ordres monastiques, t. II, c. 9.

Dans le même temps, un nommé Sasuvalon pria Hugues, évêque de Tournai et de Noyon, de lui permettre d'établir à Falempin une communauté de pauvres clercs de J.-C., et d'avoir la charité de la doter de biens suffisants pour son existence. Hugues y consentit, à la condition que lui et ses successeurs donneraient les pouvoirs à celui qui serait élu prieur de la communauté.

Les évêques mettaient souvent cette clause dans les fondations, car ils se trouvaient entre deux puissances qui tendaient à soustraire les communautés à leur juridiction : la puissance royale, qui cherchait toujours à étendre son droit d'investiture, et la puissance papale, qui s'efforçait dès-lors de concentrer sur le siége apostolique la direction exclusive des communautés religieuses. Les efforts que fit la papauté, dans ce but, devinrent évidents surtout depuis le pontificat de Léon IX, qui monta sur la chaire de saint Pierre en 1049, et qui mérite d'être placé à la tête des grands papes réformateurs de la période féodale.

Benoît IX, qui avait commencé à l'âge de dix ans à être pape, fut chassé de Rome à quatorze ans, à cause de ses mauvaises mœurs, en 1038. L'empereur Conrad le rétablit, mais les Romains le chassèrent une seconde fois en 1044, et élurent à sa place Léon, évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylvestre III. Environ trois mois après, les parents et les amis de Benoît prirent les armes, chassèrent Sylvestre de Rome et rétablirent le pape dégradé, dans tous ses honneurs. Il n'en jouit pas longtemps. Voyant qu'il ne pouvait espérer d'apaiser les Romains, il se réserva seulement les villes et les châteaux dépendants du saint-siége et vendit le pontificat à l'archiprêtre de Rome, nommé Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI.

Il y eut donc, sans compter Benoît, deux papes à la fois, Sylvestre et Grégoire. Ce dernier osa écrire une circulaire à tous les fidèles pour leur demander des aumônes afin de soutenir l'éclat de de la dignité qu'il avait achetée.

Heureusement pour l'Eglise qu'un empereur, zélé pour la religion, prit en main ses intérêts. C'était Henri, surnommé *le Noir*, qui entreprit de détruire la simonie, cause de tous les maux de l'Eglise. « Henri, dit Raoul-Glaber [1], voyant qu'une simonie criminelle envahissait toute la Gaule et la Germanie, convoqua les archevêques et les évêques de ses Etats et leur tint ce discours : « C'est « avec une profonde douleur que je m'adresse à vous qui êtes les re-

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib, 5, c. 5.

« présentants du Christ dans l'Eglise; mais il faut vous rappeler ce « que votre maître disait aux apôtres en les envoyant prêcher « l'Evangile : *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuite-« ment.* Vous êtes donc maudits, vous tous qui vous laissez cor-« rompre par l'avarice et la cupidité, quand vous ne devriez songer « qu'à répandre vos dons, vous qui violez également les saints « canons en recevant comme en ne donnant pas. Je veux que tous « ceux d'entre vous qui se reconnaissent coupables de simonie soient « dépouillés, suivant les lois canoniques, de leur ministère sacré. « Tous les rangs de l'Eglise, depuis le souverain pontife jusqu'au « simple prêtre, sont accablés sous le poids de leur condamnation, « et, pour me servir de la parole même du Seigneur : un brigan-« dage spirituel s'est emparé de tous les esprits. »

« A ces redoutables paroles, les prélats ne savaient que répondre et tremblaient pour leurs évêchés, car ils les avaient achetés, et toutes les charges ecclésiastiques étaient l'objet d'un trafic, comme les marchandises exposées en plein marché. »

Henri ne poussa pas la rigueur jusqu'à dépouiller de leurs siéges tous ceux qui les avaient acquis illégalement, mais il publia dans tout son empire un édit par lequel il déclarait qu'aucun ministère ecclésiastique ne pourrait s'acheter et que tous ceux qui en trafiqueraient seraient frappés d'anathème.

Après avoir rendu ce décret, Henri alla en Italie pour s'y faire couronner empereur et mettre fin aux troubles de Rome. Ayant convoqué un concile à Sutrino, il fit déposer ou abdiquer les trois papes Benoît, Sylvestre et Grégoire, et fit élire Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. C'était un digne pape, mais son pontificat ne dura que neuf mois. Après sa mort, l'infâme Benoît IX s'empara du saint-siége; mais on le força de le céder à Poppon, évêque de Brixen, choisi en Allemagne par Henri, et qui prit le nom de Damase II. Il ne fut pape que vingt-trois jours. Les Romains envoyèrent des députés à Henri pour lui annoncer sa mort et lui demander un autre pape. Henri convoqua à Worms les évêques et les seigneurs de son royaume, afin de leur demander avis sur celui qu'il devrait choisir. Les suffrages tombèrent sur Brunon évêque de Toul, qui était connu à Rome dont il faisait chaque année le pèlerinage et qui, de plus, était proche parent de l'empereur. Il était âgé de quarante-six ans et avait déjà passé dans l'épiscopat vingt-deux ans qu'il avait dignement employés à réformer les monastères de son diocèse, comme nous l'avons dit ailleurs.

Brunon [1] n'accepta qu'avec peine la dignité qu'on lui offrait et ne s'y décida qu'après avoir passé trois jours dans la prière, les larmes et le jeûne le plus rigoureux. Il fit ensuite une confession publique de toute sa vie, croyant par là faire connaître son indignité. Mais son humilité ne servit qu'à édifier les évêques et les seigneurs présents, et il fut enfin obligé de consentir à son élection. Il retourna à Toul où il célébra les fêtes de Noël avec quatre évêques : Hugues, italien, député des Romains; Everard, archevêque de Trèves; Adalberon, évêque de Metz, et Thierri de Verdun. Après les fêtes, il partit pour Rome, revêtu de ses habits pontificaux.

Il s'arrêta en route au monastère de Cluni. L'abbé Hugues et le prieur Hildebrand ayant appris qu'il approchait de l'abbaye, allèrent au-devant de lui et l'accueillirent comme un ami et un des plus fermes soutiens de leur congrégation.

Hildebrand, du fond de son monastère de Cluni, avait déjà conçu le vaste plan des réformes qu'il exécuta depuis. Il avait sondé, avec cette indépendance et cette pénétration qui font comme le caractère de son génie, les plaies hideuses de l'Eglise; et il comprit bientôt que le principe du mal était dans l'action prépondérante du pouvoir civil dans le domaine religieux. Plein de ces hautes pensées, il prit à part le nouveau pontife, lui fit comprendre qu'il était illicite de recevoir d'une main laïque le souverain pontificat, et lui persuada d'échanger ses ornements pontificaux pour l'humble habit de pèlerin. Brunon, naturellement doux et sans orgueil, goûta l'avis du prieur de Cluni, l'emmena avec lui à Rome, continua son voyage en pèlerin, et, à son arrivée, traversa la ville nu-pieds. Le clergé et le peuple, qui étaient accourus à sa rencontre, le suivirent jusqu'à l'église de Saint-Pierre, en chantant des hymnes et en poussant des cris de joie. Après avoir fait sa prière, Brunon, s'adressant au clergé et au peuple, leur dit : « J'ai été choisi par l'empereur pour occuper le siége apostolique, mais je veux que ce choix soit ratifié par vous. Veuillez donc me déclarer quels sont vos sentiments. J'ai accepté le pontificat contre mon gré; aussi suis-je tout disposé à m'en retourner, si vous n'approuvez pas le choix qu'on a fait de moi. »

[1] *V.* Vit. Leon.; ap. Bolland. 19 april.; et ap. Mabill. sæcul. 6. Bened.; Otho. Frising. Chron.; Paul. vit. Greg.; ap. Bolland. 25 maii, et ap. Mabill., loc. supra cit. — Ces divers monuments se contredisent en quelques détails de peu d'importance sur l'élection et le voyage de Brunon à Rome. Nous avons cherché dans notre rédaction à les concilier le mieux qu'il a été possible.



Le clergé et le peuple lui répondirent par les plus vives acclamations. On fit ensuite l'élection suivant l'ancien usage; et Brunon ayant réuni l'unanimité des suffrages, fut intronisé le premier dimanche de Carême, 12 février de l'an 1049. Il prit le nom de Léon IX.

Léon, plein de confiance en Hildebrand dont il appréciait chaque jour davantage le génie, le nomma cardinal sous-diacre de l'Eglise romaine et lui donna à réformer le monastère de Saint-Paul qui était tombé dans un grand relâchement. Ce fut sans doute par le conseil de ce grand homme, qu'il déclara la guerre à la simonie dès les premiers jours de son pontificat et qu'il convoqua un concile à Rome pour le dimanche dans l'octave de Pâques. Hélinard, archevêque de Lyon, et plusieurs autres évêques de France y assistèrent. Après avoir confirmé d'une manière générale les décrets des quatre premiers conciles généraux et ceux de ses prédécesseurs, le nouveau pape fit des règlements sévères contre la simonie et déposa plusieurs évêques qui furent convaincus de ce crime [1]. Aussitôt après ce concile, Léon quitta Rome et tint, vers la Pentecôte, un concile à Pavie où il promulgua les décisions de celui de Rome. Il passa ensuite les Alpes, visita Cluni dont il confirma les priviléges, et alla trouver l'empereur à Cologne où il célébra la fête de saint Pierre. Hérimar, abbé de Saint-Remi de Reims [2], l'ayant prié de présider à la dédicace de son église qu'il venait de rebâtir, Léon forma le projet de tenir un grand concile à Reims après la dédicace de cette église. S'étant rendu à Toul, son ancienne ville épiscopale, il envoya de là une lettre de convocation aux évêques et aux abbés de France. Hérimar, flatté de ce que le pape consentait à visiter son monastère, alla trouver à Laon le roi Henri et le pria d'assister aussi à la dédicace de son église avec les évêques de son royaume. Henri y consentit d'abord, mais quelques évêques et des seigneurs laïques qui avaient plus d'une raison de redouter le concile projeté par le pape, s'efforcèrent de lui faire changer d'avis. Gebuin, évêque de Laon, et Hugues, comte de Braine, contribuèrent surtout à modifier sa résolution. Ils se rendirent auprès de lui, et lui firent entendre qu'il ne devait pas permettre au pape d'exercer ainsi son autorité en France; l'honneur du royaume, disaient-ils, y était in-

[1] Wibert. vit. Leon.; ap. Mabill. et Bolland.

[2] Anselm. Itinerar. Leon.; ap. Mabill. sæc. 6 Bened.

téressé, et jamais ses prédécesseurs n'avaient autorisé une démarche pareille à celle que projetait Léon : le concile, absolument parlant, pourrait se tenir en temps de paix ; mais dans les circonstances où se trouvait le royaume, continuellement troublé par les factions des seigneurs, le roi, au lieu de permettre aux évêques et aux abbés d'aller au concile, ferait bien mieux de les obliger à combattre les factions, puisqu'ils étaient les plus riches feudataires ; il ferait bien surtout d'y obliger cet orgueilleux Hérimar qui, enflé de ses richesses, avait eu la vanité de faire venir le pape en France pour dédier son église.

Le roi se rendit à ces raisons et envoya au pape, Frolland, évêque de Senlis, pour lui dire que lui, ses évêques et ses abbés étant obligés de partir en campagne pour réprimer des rebelles, ils ne pourraient se rendre à Reims au temps marqué ; qu'il priait le pape de différer sa venue en France à un autre temps où il pourrait le recevoir avec les honneurs convenables. Le pape répondit qu'il ne pouvait manquer de parole à saint Remi, qu'il irait dédier son église, et qu'il tiendrait à Reims le concile qu'il avait indiqué, avec les évêques qui s'y trouveraient. Le roi, mécontent de la résolution du pape, envoya ordre aussitôt à tous les évêques et abbés du royaume de se rendre auprès de lui avec un contingent de leurs vassaux, et il partit brusquement dès qu'il apprit que le pape se dirigeait sur Reims. L'abbé de Saint-Remi fut obligé, comme les autres feudataires, de se rendre au camp du roi ; il obtint cependant de retourner à Reims, le second jour de marche.

Le pape y arriva le 29 septembre, jour de Saint-Michel. Il était accompagné des trois archevêques de Trèves, de Lyon et de Bezançon ; de Jean, évêque de Porto, et du diacre Pierre, chancelier de l'Eglise romaine. Les trois évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers allèrent au-devant de lui en procession, et le reçurent au monastère de Saint-Remi qui était hors des murs de la ville. A son entrée dans la ville elle-même, il fut reçu par l'archevêque de Reims et son clergé, qui l'accompagnèrent jusqu'à l'église métropolitaine. Après y avoir célébré la messe, le pape se rendit au palais archiépiscopal, où l'archevêque de Reims donna en son honneur un repas splendide.

Une foule immense était accourue non-seulement des villes et des campagnes environnantes, mais des provinces les plus éloignées de France, et des pays étrangers, pour voir le pape et assister à la dédicace de l'église de Saint-Remi. Tous s'empressaient autour du

tombeau de ce saint pour y déposer leurs offrandes; ceux qui ne pouvaient approcher les jetaient de loin, et la plupart, à demi suffoqués, ne parvenaient qu'à grand'peine à fendre la foule pour venir respirer un peu dans le parvis de l'église; le pape ne pouvait se montrer que des fenêtres de la maison où il était logé, il adressait de là ses exhortations au peuple et lui donnait sa bénédiction. Il ne pouvait sortir que pendant la nuit, tant la foule était empressée pour le voir et lui témoigner son respect. La veille de la cérémonie, on fit sortir tout le monde de l'église, par ordre du pape, pour l'office des vigiles; mais le peuple passa la nuit auprès de l'église. Le lendemain matin, on vit arriver les clercs de Compiègne portant la châsse de saint Corneille. Ils venaient implorer la protection du pape contre les persécuteurs de leur Eglise. Sur les neuf heures, Léon, accompagné seulement de quelques prélats, leva la châsse de saint Remi et la porta sur l'autel de la Trinité qui avait été dédié préalablement par l'archevêque de Trèves. On ouvrit alors les portes de l'église, et quand le peuple eut vénéré les reliques, on les transporta avec pompe du monastère à l'église métropolitaine.

Le deuxième jour d'octobre, on les rapporta au monastère tandis que le pape et les évêques firent la cérémonie de la dédicace. La foule qui suivait la châsse était si grande, que le pape défendit d'ouvrir la porte de l'église avant la fin de la cérémonie, et on introduisit les reliques par une des fenêtres; mais la foule pénétra de force dans l'église. Le pape termina la fête par un discours dans lequel il annonça que ce jour serait désormais un jour de fête pour le diocèse de Reims. Il donna ensuite l'absolution au peuple, et convoqua les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques présents pour le concile qui devait s'ouvrir le lendemain.

Le concile [1] se réunit dans l'église du monastère de Saint-Remi. Vingt-trois évêques, près de cinquante abbés et un grand nombre de clercs y assistèrent. Après quelques vaines difficultés sur la préséance entre le clergé de Trèves et celui de Reims, on prit séance. Le pape était au milieu. A sa droite était l'archevêque de Reims, et à sa gauche celui de Trèves; puis venaient à l'orient: Berold de Soissons, Drogon de Térouanne, Frolland de Senlis et Adalberon de Metz; au midi: Hélinard de Lyon, Hugues de Langres, Josfred de Coutances, Yves de Séez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun; au nord: Hugues de

[1] Anselm, op. cit. *V*, et Labb. et Cossart, conc., t. IX, p. 1035.

Bezançon, Hugues de Nevers, Eusèbe d'Angers, Budic de Nantes, Budoc de Bathe, évêque anglais envoyé au concile par le roi Edouard, et Jean, évêque de Porto, venu d'Italie avec Léon. Les évêques étaient ainsi disposés en cercle devant le pape. Parmi les abbés on distinguait surtout : Hugues de Cluni, Hérimar de Saint-Remi, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, et deux abbés anglais envoyés avec l'évêque Budoc.

Le diacre Pierre, chancelier de l'Eglise romaine, ayant fait faire silence par ordre du pape, proposa l'objet du concile, savoir : la réforme des abus qui s'étaient établis dans l'Eglise de France, c'est-à-dire: la simonie, les usurpations des dignités ecclésiastiques et des Eglises par les laïques; les redevances qu'on exigeait des Eglises; les mariages illicites; l'apostasie des moines et des clercs; les pillages et vexations dont les pauvres étaient victimes; la coutume qu'avaient certains clercs de porter des armes et de se mêler aux guerres et autres affaires du monde; la sodomie et autres crimes infâmes, enfin les hérésies qui avaient quelques adeptes en France.

Tous ces abus étaient certainement dignes de l'attention d'un pape réformateur, mais la simonie était sans contredit la plaie la plus hideuse qui défigurât l'Eglise de France. Il n'était pas rare d'y rencontrer alors des évêques comme Hugues, Robert et Mauger de Rouen, Sigefroi du Mans, Benoît et Orscand de Quimper, qui considéraient leurs Eglises comme des fiefs, se mariaient publiquement ou vivaient avec des concubines, et s'occupaient, comme les autres seigneurs, de pourvoir leurs enfants de bénéfices ecclésiastiques ou séculiers; d'autres, comme Avesgaud du Mans, s'adonnaient plus à la chasse qu'à l'administration de leurs diocèses; d'autres, enfin, comme Gauthier de Nantes, guerroyaient pour leurs évêchés, comme les seigneurs pour leurs fiefs; la plupart des bénéficiers achetaient leurs titres soit du roi, soit des seigneurs, et vivaient plutôt en mercenaires qu'en pasteurs [1].

Ce fut principalement des bénéficiers simoniaques qu'on s'occupa au concile de Reims.

Le diacre Pierre [2], promoteur du concile, après avoir exhorté tous les assistants à donner aide et conseil au pape pour l'extirpa-

[1] *V.* Hist. archiep. Roth.; Act. Episc. Conom.; Guill. Gemmet. lib. 6.; et Order. Vit. lib. 5; Chron. Namnetens.

[2] Anselm. Itinerar. Leon. — Vid. et Labbe et Cossart. Conc. t. IX, loc. cit.

tion des vices qu'il avait signalés, s'adressa directement aux évêques et leur dit que, sous peine d'anathème, ils devaient déclarer publiquement si quelqu'un d'eux avait reçu ou donné les ordres sacrés par simonie. Les plus coupables, comme on le pense bien, n'étaient pas au concile.

L'archevêque de Trèves se leva et dit qu'il n'avait rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les ordres sacrés à personne. Les archevêques de Lyon et de Besançon protestèrent aussi de leur innocence sur ce point. Le diacre Pierre, se tournant vers l'archevêque de Reims, lui demanda ce qu'il avait à dire. L'archevêque répondit qu'il voulait parler au pape en particulier et qu'il sollicitait un délai jusqu'au lendemain; ce qui lui fut accordé. Les autres évêques, se levant tour à tour, se justifièrent du crime de simonie, excepté quatre, savoir: ceux de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes. On remit à la prochaine session l'examen de leur cause, et le promoteur, s'adressant aux abbés, leur fit la même admonition qu'aux évêques. L'abbé de Saint-Remi se leva le premier et prouva son innocence; l'abbé de Cluni et plusieurs autres firent de même, mais il s'en trouva qui n'osèrent rien répondre.

L'évêque de Langres se porta accusateur contre l'abbé de Poutières, son diocésain, et dit: qu'il vivait dans l'incontinence, et qu'ayant été excommunié pour n'avoir pas payé le cens annuel qu'il devait à l'Eglise romaine, il n'en avait pas moins dit la messe. L'abbé ne put se justifier et fut déposé.

A la fin de cette première session, on déclara solennellement que le pape était seul chef de l'Eglise universelle, et il fut défendu à tous ceux qui étaient présents au concile de se retirer, avant le troisième jour, sans permission. On prit cette dernière décision probablement dans la crainte que ceux qui se sentaient coupables ne prissent la fuite. On peut croire que le pape crut utile de faire reconnaître solennellement son autorité, à cause des graves décisions qu'il avait à prendre, ou bien à cause des prétentions du patriarche de Constantinople Michel Celurarius, qui travaillait alors, avec plus d'activité encore que ses prédécesseurs, à se faire reconnaître pour chef de l'Eglise orientale.

Le lendemain, quatrième jour d'octobre, le pape, les évêques, les abbés et les autres clercs se réunirent de nouveau dans l'église de Saint-Remi. Le pape se retira d'abord dans la chapelle de la Sainte Trinité avec quelques prélats. L'archevêque de Reims lui fit sa con-

fession en particulier, et on parla longtemps des affaires de l'Eglise; puis le pape reprit la même place que la veille, et l'on commença la seconde session du concile.

Le diacre Pierre, continuant à remplir l'office de promoteur, s'adressa d'abord à l'archevêque de Reims et le somma de se défendre contre l'accusation de simonie pour laquelle il avait obtenu délai. L'archevêque demanda à prendre conseil de quelques-uns de ses confrères, ce qui lui fut accordé. Après avoir conféré à l'écart avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, il revint et obtint du pape que l'évêque de Senlis parlerait pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque de Reims n'était point coupable de simonie; le pape ayant ordonné à l'archevêque de le déclarer lui-même par serment, celui-ci demanda encore un délai, et sa cause fut renvoyée au concile que le pape avait intention de tenir à Rome au mois d'avril de l'année suivante.

Le diacre Pierre cita alors l'évêque de Langres et l'accusa d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrés, porté les armes, commis des homicides et des crimes infâmes, traité tyranniquement son clergé. Ces crimes étaient prouvés par plusieurs témoins, parmi lesquels était un clerc qui assura que, lorsqu'il était encore laïque, l'évêque lui avait enlevé sa femme dont il avait fait une religieuse après en avoir abusé. Un prêtre se plaignait aussi d'avoir été tourmenté d'une manière ignominieuse et cruelle par les gens de l'évêque qui avait extorqué de lui une somme d'argent.

Sur ces plaintes, l'évêque de Langres demanda à se consulter, ce qui lui fut accordé. Ayant donc conféré secrètement avec les archevêques de Lyon et de Besançon, il les pria d'être ses avocats. L'archevêque de Besançon voulut commencer sa défense, mais tout à coup il perdit la parole et fit signe à l'archevêque de Lyon de parler à sa place. Cet archevêque déclara que l'évêque de Langres avouait qu'il avait vendu les ordres sacrés et extorqué une somme d'argent au prêtre qui l'en avait accusé, mais qu'il niait tout le reste.

Toutes ces procédures contre l'archevêque de Reims et l'évêque de Langres avaient duré fort longtemps. La nuit approchait. Le pape fit donc lire seulement les canons des conciles contre les simoniaques, et leva la séance.

La troisième session eut lieu le lendemain. Le diacre Pierre appela par trois fois l'évêque de Langres, qui ne se trouva pas présent. On envoya à son domicile les évêques d'Angers et de Senlis. En atten-

dant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux des évêques qui ne s'étaient pas encore justifiés. L'évêque de Nevers confessa que ses parents lui avaient acheté son évêché, mais à son insu, et que, depuis, il avait commis plusieurs fautes qui lui donnaient lieu de redouter la justice divine. Il déposa, en conséquence, son bâton pastoral aux pieds du pape, en le priant de lui permettre de quitter une dignité à laquelle il préférait son ame. Le pape lui demanda s'il pourrait faire serment que ses parents avaient acheté son évêché à son insu. L'évêque en fit serment. Alors le pape, touché du repentir qu'il avait montré, lui rendit son évêché et lui remit un autre bâton pastoral, en signe de sa nouvelle et légitime institution.

Ceux qui étaient allés au domicile de l'évêque de Langres étant rentrés dans le concile, déclarèrent qu'il s'était enfui, dans la crainte de se voir condamner pour les crimes dont il était accusé. Alors le pape, après avoir fait lire préalablement les autorités canoniques, prononça contre le transfuge une sentence d'excommunication. L'archevêque de Besançon déclara aussitôt après qu'il avait perdu l'usage de la parole, dans la session précédente, par un miracle de saint Remi qui n'avait pas voulu qu'il défendît une aussi mauvaise cause que celle de l'évêque de Langres. La déclaration de l'archevêque de Besançon causa à tout le concile une émotion extraordinaire. Le pape ne put retenir ses larmes et s'écria: « Saint Remi est toujours vivant! » et se levant avec les membres du concile, ils allèrent tous se prosterner devant la châsse du saint, et chantèrent une antienne en son honneur.

On reprit ensuite la procédure contre les évêques accusés. Josfroi de Coutances avoua qu'un de ses frères avait acheté pour lui son évêché, mais qu'il l'ignorait d'abord; que l'ayant appris, avant son ordination, il avait essayé de s'enfuir pour ne pas recevoir l'épiscopat d'une manière illégitime, mais que son frère s'était emparé de lui et l'avait fait ordonner de force. Sur la réquisition du pape, il attesta sa déclaration avec serment et fut déclaré non coupable de simonie.

L'évêque de Nantes déclara sincèrement avoir hérité son Eglise de son père qui en avait été aussi évêque, et moyennant une somme d'argent. On lui ôta son anneau et sa crosse; mais, en considération de la franchise de sa confession, on lui permit d'exercer les fonctions sacerdotales.

Le pape exhorta ensuite les archevêques à déclarer publiquement s'ils connaissaient quelqu'un de leurs suffragants qui fût coupable

de simonie; ils répondirent qu'ils n'en connaissaient aucun. Alors on traita l'affaire des évêques qui, ayant été invités au concile, ne s'y étaient pas rendus et n'avaient point envoyé d'excuse. On les excommunia avec tous ceux qui, craignant la venue du pape, avaient suivi le roi à la guerre, et nommément l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de Saint-Médard qui avait quitté le concile sans permission, et l'archevêque de Compostelle qui prenait le titre d'*Apostolique*, réservé jusqu'alors au pape. Cet archevêque s'imaginait sans doute qu'il avait droit à ce titre à cause des reliques de l'apôtre saint Jacques qu'il prétendait posséder dans son Eglise. On cita au concile de Rome, qui devait se tenir à la mi-avril, les évêques bretons qui refusaient toujours à reconnaître l'archevêque de Tours pour métropolitain, on excommunia plusieurs seigneurs qui avaient contracté des mariages illicites, et on renouvela douze canons de l'ancienne législation canonique contre la simonie, les rétributions exigées pour les fonctions sacerdotales, et la promotion des évêques non élus par le clergé et le peuple.

L'Eglise protestait toujours en faveur de cette vieille loi des élections, qui seule eût pu faire son salut et mettre fin à tous les abus qui la déshonoraient.

Après avoir terminé plusieurs autres affaires de peu d'importance, on lança des anathêmes contre les sodomites, contre les hérétiques, leurs fauteurs et leurs protecteurs; puis, le pape donna sa bénédiction à tous ceux qui étaient présents et déclara le concile terminé.

Le lendemain, 6 octobre, il plaça la châsse de saint Remi dans le lieu qui lui avait été préparé, embrassa paternellement tous les moines, et leur fit les adieux les plus touchants. Il quitta le monastère au milieu des acclamations du peuple, et se rendit à Verdun, de là à Metz, et ensuite à Mayence, où il tint un nouveau concile. Il y fit pour l'Allemagne ce qu'il avait fait à Reims pour la France. En retournant à Rome, Léon visita la célèbre abbaye de Richenouw et celle de Montier-en-Der, dont il emmena l'abbé, nommé Humbert, qu'il fit cardinal et archevêque. Ce fut un des personnages les plus illustres de l'époque. Ses connaissances théologiques étaient fort étendues, et, comme Hildebrand, il ne pouvait qu'inspirer au pape des projets utiles au bien de l'Église.

Léon tint un concile à Siponte, au pied du mont Gargan, et y déposa deux archevêques pour crime de simonie. Dès qu'il fut ar-

rivé à Rome, il écrivit à tous les fidèles de l'Eglise de France une lettre dans laquelle il témoigne de son affectueuse dévotion pour saint Remi, et leur recommande d'en célébrer tous les ans la fête le 1er octobre, qui était le jour où il avait consacré l'Eglise du monastère de ce saint.

LIVRE TROISIÈME.

(1050—1085)

I.

Béranger. — Exposé de la controverse eucharistique. — Hérésie de Béranger. — Sa première condamnation à Rome sous Léon IX. — Béranger en Normandie. — Conférence de Brionne. — Lettres de Béranger à Ascelin et d'Ascelin à Béranger. — Béranger condamné au concile de Verceil. — Progrès de l'hérésie en France. — Écrit de Gozechin. — Lettre de Déoduin de Liège au roi Henri. — Concile de Paris où Béranger est de nouveau condamné — Le roi lui ôte son revenu. — Démarches de Béranger pour adoucir le roi. — Béranger soutenu par l'évêque Eusèbe-Brunon, un de ses adeptes. — Lettre d'Adelmann à Béranger. — Réponse de Béranger. — Voyage du pape Léon IX après le concile de Verceil. — Son expédition contre les Normands. — Sa mort. — Victor II, pape. — Influence de Hildebrand dans ce choix. — Légation de Hildebrand en France — Concile de Tours où Béranger abjure ses erreurs. — Hildebrand parcourt la France et travaille à la réforme de la discipline ecclésiastique — Plusieurs évêques l'imitent. — Concile de Rouen sous l'évêque saint Maurile. — Profession de foi contre l'hérésie de Béranger. — Conciles de Toulouse, de Narbonne, de Saint-Gilles. — Mort de Victor II. — Etienne IX lui succède. — Ses relations avec Gervais de Reims. — Notice sur cet évêque. — Son projet d'un concile national pour la réforme de la discipline. — Mort d'Etienne IX. — Nicolas II lui succède. — Grand concile de Rome où Hildebrand fait modifier la loi pour l'élection des papes. — Béranger et Lanfranc au concile de Rome. — Béranger y souscrit une profession de foi dressée par le cardinal Humbert. — Saint Hugues de Cluni légat en France. — Nicolas forme le projet d'y venir lui-même. — Le roi Henri s'y oppose — On attribue sa mauvaise volonté à Gervais de Reims qui se justifie. — Mort du roi Henri et du pape Nicolas II.

1050—1061.

Léon IX, de retour à Rome, tint, vers la mi-avril de l'année 1050, le concile qu'il avait indiqué l'année précédente et dont il fut question dans celui de Reims. Les différentes causes qu'on avait renvoyées à un plus ample examen y furent traitées [1]; mais

[1] L'archevêque de Reims fut absous et resta sur son siége; l'évêque de Langres, qui s'était enfui de Reims, alla à Rome nu-pieds et fit pénitence jusqu'à sa mort dans l'abbaye de Saint-Vanne. L'abbé de Saint-Médard, qui avait aussi quitté le concile, fut convaincu de simonie et déposé. On ignore comment se termina l'affaire des évêques d'Amiens et de Beauvais qui avaient été excommuniés. L'archevêque de Sens, Gilduin, qui l'avait aussi été, fut chassé par son peuple et remplacé par Mainard qui fut appelé du siége de Troyes. L'archevêque de Sens en appela au pape qui fit comparaître les deux compétiteurs, les déposa.

l'affaire la plus importante fut la condamnation de l'hérésie de Béranger contre l'Eucharistie.

Depuis la publication du livre de Paschase-Ratbert, une controverse importante s'était élevée sur ce sujet. Nous l'avons suivie autant qu'ont pu nous le permettre les rares monuments qui nous en sont restés. Il ne s'agissait point d'abord, entre les divers antagonistes, de la question de la présence réelle, que tous admettaient, mais d'une question secondaire touchant la *manière d'être* de J.-C. dans l'Eucharistie, ou bien, ce qui revient au même, touchant la *nature* du corps eucharistique de J.-C.

Cette discussion remontait au IXe siècle et avait eu, pour première cause, certaines expressions de Paschase-Ratbert dont plusieurs de ses disciples avaient exagéré le sens. Nous pensons que Paschase-Ratbert ne donnait qu'un sens raisonnable à des expressions comme celles-ci, copiées dans les Pères de l'Eglise les plus estimés : « Le corps de J.-C. qui est dans l'Eucharistie est le même que celui qui est né de la Vierge, qui a été crucifié, qui est ressuscité. » Il entendait sans doute qu'il était le même quant à l'*être*, mais non quant à la *forme* ou à la *manière d'être*. Pourtant quelques-uns de ses disciples prirent ces expressions dans leur sens rigoureux, prétendirent que le corps eucharistique était, quant à l'*être* et quant à la *manière d'être*, le même que le corps naturel de J.-C.; il s'en trouva même qui poussèrent cet absurde système jusqu'à la dernière conséquence et adoptèrent l'opinion monstrueuse du *stercoranisme* [1].

Les plus savants hommes, comme Raban au IXe siècle et Gerbert au Xe, combattirent ce système dont l'absurdité pouvait, aux yeux des simples, retomber sur le dogme catholique; tout en admettant avec l'Eglise la présence réelle, ils prétendirent avec raison que le corps eucharistique de J.-C., le même que son corps naturel quant à l'*essence*, n'était pas le même quant aux *qualités accidentelles*, à la manière d'être; qu'il avait cette nature quasi-spirituelle dont seront doués les corps des justes après la résurrection générale; qu'il avait des qualités surnaturelles encore plus éminentes.

Tel est, en effet, le véritable sentiment admis de tout temps dans l'Eglise catholique.

l'un et l'autre, mais rétablit immédiatement Mainard qui en était digne. Les évêques de Bretagne cités à Rome ne se présentèrent pas et furent excommuniés.

[1] Système d'après lequel le corps eucharistique de J.-C. serait soumis au travail digestif de l'estomac.

En même temps que des disciples, plus croyants que raisonnables, de Paschase-Ratbert, exagéraient jusqu'à l'absurde le sentiment de ce grand homme; Jean Scot adoptait un système diamétralement opposé et également éloigné de la vraie foi catholique[1]. C'était la manie de Jean Scot de vouloir toujours subtiliser plus que les autres; il voulut tellement spiritualiser le corps eucharistique de J.-C., qu'il ne lui laissa plus aucune réalité, ou du moins le réduisit à une réalité vague et fantastique comme une émanation purement intelligible. Au nom de la philosophie et de la raison, Jean Scot donnait un démenti à l'Ecriture-Sainte qui affirme une réalité positive, tandis que les stercoranistes plus ou moins exagérés, contestaient à la philosophie et à la raison leurs droits les plus légitimes.

Le dogme catholique, également éloigné de ces deux exagérations, donne en même temps satisfaction à la parole divine et à la raison; car la parole de J.-C. est claire: « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Les droits de la raison sont également respectés dans le dogme catholique sainement entendu. Les sens, en effet, n'attestent que ce qui *paraît*; leur témoignage ne va pas au-delà, et ce n'est que par une induction, qui n'est pas toujours logique, que nous nous formons, d'après l'*apparence* d'un objet, une idée de l'*essence* elle-même de cet objet.

Dans les faits naturels, cette induction est souvent fausse. A plus forte raison, lorsqu'un avertissement divin, clair et formel, nous met en garde contre elle, devons-nous nous abstenir et nous contenter d'accepter purement et simplement ce que les sens nous attestent, c'est-à-dire *ce qui paraît*, ce qui tombe sous les sens. Quant à la réalité, à l'essence, nous la connaissons dans l'Eucharistie par le témoignage divin qui ne contredit en rien le témoignage des sens qui nous attestent toujours ce qu'ils sont chargés d'attester; et jamais on ne prouvera qu'il soit contraire à la raison d'admettre que, sous les *apparences* qu'attestent nos sens, il ne puisse exister une essence autre que celle que nous serions portés à déduire par le raisonnement, dans les cas ordinaires.

Au point de vue de la philosophie, comme au point de vue de la foi, Jean Scot était donc dans l'erreur. Il n'eut point de partisans jusqu'au XIe siècle. Son livre même était à peu près oublié lorsque

[1] Le livre de Jean Scot est perdu. Mais, comme Béranger déclara avoir pris son opinion dans le livre de ce philosophe, on connaît ainsi l'opinion de Jean Scot par celle de Béranger.

Béranger le tira de la poussière et adopta les sentiments hérétiques qui y étaient développés [1].

Béranger, d'abord écolâtre à Tours, où il s'était acquis une réputation méritée, était devenu archidiacre de l'Église d'Angers. Il avait une science réelle; mais, si nous en croyons un de ses adversaires [2], il aurait poussé, sur ce point, ses prétentions trop loin. Il tranchait de l'homme extraordinaire, et sa démarche trahissait en lui beaucoup de suffisance : il marchait avec une gravité affectée, parlait avec emphase et avait presque toujours la tête enfoncée dans son capuchon, pour faire croire qu'il réfléchissait profondément. Son caractère était, du reste, fort doux, son éloquence insinuante; il était irréprochable dans ses mœurs, mais la haute estime qu'il avait de sa science l'avait rendu tellement opiniâtre dans ses idées, qu'il les conservait intérieurement même lorsqu'il était obligé de les abandonner publiquement.

Nous avons dit comment Béranger, après avoir étudié sous Fulbert de Chartres, s'était fixé à Tours, dont il rendit l'école une des plus célèbres de France. Après avoir été vaincu dans le cartel philosophique que lui avait proposé Lanfranc à son arrivée en France, sa gloire pâlit; ses élèves n'eurent plus pour lui autant d'estime, et l'école du Bec, dirigée par Lanfranc devenu moine, fit oublier l'école de Tours.

Béranger ne pouvait voir sans un profond chagrin ses élèves passer dans le camp de son vainqueur. De dépit, il abandonna la grammaire et la philosophie pour se jeter dans le vaste champ de l'exégèse biblique [3]. Il n'apportait point à l'étude des Ecritures les connaissances philologiques et historiques qui lui eussent été nécessaires pour en pénétrer le sens, mais seulement une subtilité de dialectique qui ne pouvait que le conduire à des systèmes erronés. C'est ce qui arriva. Comme il ne s'appliquait, dans ses travaux bibliques, qu'à trouver des explications neuves, sans tenir compte des interprétations traditionnelles qui seules peuvent avoir une valeur incontestable, il ne resta pas longtemps dans la vérité.

[1] Quelques auteurs, entre autres le P. Mabillon et l'abbé Pluquet, ont prétendu que Béranger avait cru à la présence réelle et rejeté seulement la transsubstantiation. Nous croyons que ces auteurs se sont trompés et que Béranger eut l'opinion qui fut admise depuis par Calvin et ses sectateurs.

[2] Guitmond. Cont. Berengar. lib. 1.

[3] Guitmond., loc. cit.

Béranger avait lu les livres de Jean Scot, dont l'esprit subtil avait beaucoup d'analogie avec le sien; il avait lu en particulier son livre sur l'Eucharistie, et comme personne n'en avait adopté les conclusions hétérodoxes, ce fut pour Béranger une raison de les admettre et il entreprit de les propager. Au lieu donc d'interpréter, comme toute la tradition chrétienne, les paroles évangéliques touchant l'Eucharistie, il ne voulut voir dans ce sacrement qu'une simple figure, ou une présence purement intelligible.

Béranger communiqua d'abord son système à de pauvres écoliers qu'il nourrissait et qu'il s'était attachés par ses libéralités; puis il envoya ces disciples le répandre dans les diverses écoles de France.

L'écolâtre du Bec, Lanfranc, ayant ainsi appris que Béranger enseignait les erreurs de Jean Scot sur l'Eucharistie, s'appliqua dans son école à défendre la croyance catholique. Béranger, qu'on en instruisit, fut heureux de trouver cette occasion de laver la honte de son ancienne défaite, et adressa à Lanfranc un défi sur le terrain théologique où il se croyait fort.

« Frère Lanfranc, lui écrivit-il [1], Engelramn de Chartres m'a rapporté que vous désapprouviez et traitiez d'hérétique le sentiment de Jean Scot touchant le sacrement de l'autel, en ce qu'il a d'opposé au sentiment de Paschase que vous défendez. Frère, si cela est, je vous dirai franchement que c'est indigne de vous de raisonner ainsi, car vous n'êtes pas sans intelligence : on voit que ni vous, ni vos disciples n'êtes encore assez versés dans la science des Ecritures. Quoique je n'y sois pas moi-même très-habile, je désirerais bien, s'il était possible, vous entendre discourir sur ce point devant tels juges et tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, faites bien attention à ceci : si vous traitez d'hérétique Jean Scot dont j'approuve la doctrine, il faut aussi donner le même titre à Ambroise, à Jérôme et à Augustin, sans parler de beaucoup d'autres. »

Lanfranc dut recevoir cette lettre au moment où il partait pour le concile que le pape Léon IX avait convoqué à Rome et qui eut lieu dans l'Eglise de Latran. Il ne répondit donc pas à Béranger qui, ignorant son départ, lui écrivit une seconde lettre dans laquelle il s'applaudissait presque d'avoir obligé Lanfranc à adopter ses opinions. Sa vanité lui faisait sans doute croire que le savant prieur du Bec avait reculé devant sa provocation.

[1] Epist. Bereng. ad Lanf. — Ap. Labb. et Cossart. Conc. t. IX, pag. 1054.

Le porteur [1] de cette lettre n'ayant pas trouvé Lanfranc, la remit à des clercs qui, après l'avoir lue, crurent que le docte écolâtre du Bec s'était véritablement rallié au sentiment hétérodoxe de Jean Scot, conçurent quelques soupçons sur la pureté de sa foi et envoyèrent au concile de Rome la lettre qui lui était adressée.

Cette lettre fut lue dans le concile où l'on traita la question importante de l'Eucharistie.

On peut croire que le diacre Pierre avait en vue l'erreur de Béranger, lorsqu'au concile de Reims il fit mention de certaines hérésies qui avaient des adeptes en France; l'on s'en fût dès lors sans doute occupé si Hugues de Langres, le premier adversaire de Béranger, n'eût quitté le concile dans la crainte d'être condamné comme simoniaque. Cet évêque se trouvant au concile de Rome, put éclairer les évêques sur les véritables opinions de Béranger, contre lequel il s'était cru obligé de publier un livre [2] pour défendre le dogme catholique. Béranger fut condamné et cité au concile de Verceil qu'on indiqua pour l'automne de cette année (1050). Comme la lettre adressée par Béranger à Lanfranc pouvait donner lieu de soupçonner la foi de ce dernier, le pape lui ordonna d'exposer ses sentiments. Il le fit d'une manière si nette et si précise, que tout le concile en fut satisfait. Comme Lanfranc connaissait parfaitement les opinions de Béranger, le pape le garda auprès de lui jusqu'au concile de Verceil.

Béranger, pendant qu'on le condamnait à Rome, parcourait la Normandie [3] pour y répandre ses erreurs. Ne recevant point de réponse de Lanfranc, il croyait sans doute que l'on craignait de discuter avec lui ou qu'on était disposé en sa faveur. Il est probable qu'il se rendit au Bec où, n'ayant pas trouvé Lanfranc, il visita le nouveau monastère de Préaux, où l'abbé Ansfroi eut horreur de sa doctrine; il se rendit de là au palais de Guillaume, duc de Normandie. Guillaume n'avait aucune prétention à la théologie; cependant, comme la question était grave, il convoqua tous les savants de son duché à Brionne, afin de discuter avec Béranger.

[1] Lanf., lib. de corp. et sang. Domini, adv. Bereng., c. 4.

[2] Lanf., loc. cit. — *Vid.* etiam Mabillon, præfat, in sæcul. VI Bened. — Le livre de Hugues de Langres se trouve parmi les œuvres de Lanfranc, edit. de D. Luc d'Acheri, append. p. 68.

[3] Durand. Troarn. lib. de corp. et sang. Christi, pars 9ª. — Inter Op. Lanf. append. p. 106.

Lanfranc n'était pas là pour lutter avec son antagoniste; mais deux de ses disciples, Ascelin et Guillaume, tinrent dignement sa place, et combattirent Béranger avec une telle vigueur, qu'il fut obligé de convenir que le livre de Jean Scot contenait des erreurs et qu'il ne l'avait pas lu tout entier.

Il se retirait confus de cette conférence où son orgueil avait tant souffert, lorsqu'il apprit à Chartres la condamnation de sa doctrine au concile de Rome, et sa citation au concile de Verceil. Quand il passa à Chartres, on y connaissait déjà son échec de Brionne et sa condamnation. On le questionna malicieusement, et il sortit de la ville tellement exaspéré, qu'il écrivit à ses amis des lettres pleines des plus violentes invectives contre le pape et son concile.

Cependant il envoya à Verceil deux de ses plus habiles disciples pour prendre sa défense. Afin de détruire le fâcheux effet qu'avait produit le bruit de son échec à Brionne, il publia un prétendu compte-rendu de la conférence, sous forme de lettre à Ascelin, l'un de ses adversaires.

« En passant chez vous, lui dit-il [1], j'avais résolu de ne disputer avec personne sur l'Eucharistie, et mon unique but était d'en référer aux évêques que j'allais trouver. Voilà pourquoi je n'ai à peu près rien dit dans la conférence où vous avez eu tort de vous trouver. »

On n'aperçoit pas dans ce pauvre préambule le vigoureux champion qui défiait Lanfranc avec tant de hardiesse.

« C'est pour la même raison, continue-t-il, que je n'ai point voulu crier trop haut contre cette damnable et sacrilège proposition de Guillaume: *Tout homme doit approcher à Pâque de la table du Seigneur*.

« Pour en venir à ce qui me fait écrire cette lettre, j'ai appris que Guillaume se vantait de m'avoir forcé à avouer que Jean Scot était hérétique. Puissiez-vous comprendre combien il est imprudent et impie de traiter ainsi ce savant! Paschase, sachez-le bien, est le seul qui se soit imaginé que la substance du pain disparaît complétement dans le sacrement du corps du Seigneur; si vous pensez comme lui, votre opinion est aussi contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Evangile et de l'apôtre. Voici tout ce que j'ai dit de Jean Scot dans la conférence: Après avoir déclaré que je n'avais pas lu tous ses ouvrages, j'ai dit que je pouvais démontrer qu'il était catholique dans ce que j'en avais lu; et cela je le prouverai par les

[1] Epist. Berengar, ad Ascelin.; Inter ap. Lanfranc, not. p. 24, edit. d'Achert.

écrits des Pères que j'ai cités dans ma lettre à Lanfranc, où j'ai prétendu qu'on devait traiter ces Pères d'hérétiques, si l'on donnait cette qualification à Jean Scot. J'ajoutai que si dans ses écrits on trouvait quelque chose d'inexact, je le condamnerais sans difficulté. Je parlais sincèrement et je ne voulais pas entrer en discussion là-dessus.

« Quant à Guillaume, il me demanda si je soutenais véritablement ces deux propositions que l'on m'attribuait : 1° les paroles de la consécration prouvent que la substance du pain demeure dans l'Eucharistie ; 2° le bâton pastoral n'est pas le signe du soin des âmes confiées à ceux qui le portent. Je n'ai jamais avancé cette seconde proposition ; pour la première, vous pouvez vous souvenir que je la démontrai si clairement, que le moindre écolier capable d'entendre passablement la signification des mots pourrait me comprendre et faire à d'autres la même démonstration. »

Or c'était précisément sur ce point qu'il avait été confondu, et il ne parlait avec tant d'aplomb que pour faire illusion à ceux qui voudraient bien le croire sur parole.

Ascelin ne laissa pas sans réponse la lettre de Béranger et rétablit la vérité sur tout ce qui s'était passé à la conférence [1]. Il lui reproche, en particulier, d'avoir tronqué la proposition de Guillaume sur l'obligation où était tout fidèle de communier à Pâque, car Guillaume y avait mis cette condition : « A moins que pour ses péchés, il ne soit trouvé indigne d'un banquet si salutaire ; il ne doit pas s'en éloigner lui-même, mais seulement par ordre de son confesseur. »

On doit remarquer la conformité de cette doctrine avec celle qui fut plus tard officiellement décrétée au concile de Latran, sous Innocent III. Les crimes et les désordres qui affligeaient l'Eglise avaient fait perdre progressivement la pieuse coutume où étaient les fidèles de participer, chaque dimanche, au banquet eucharistique. Déjà, au IXe siècle, on avait été forcé d'ériger en obligation cette participation que les premiers fidèles regardaient comme une faveur; on avait alors rendu la communion obligatoire trois fois l'année : à Pâque, à la Pentecôte et à Noël. Au XIe siècle, on avait déjà réduit cette obligation à Pâque seulement, et encore s'en trouvait-il qui, comme Béranger, ne voulaient pas la reconnaître. Comme, à cette époque, il n'y avait pas de décret positif sur ce point, les indiffé-

[1] Epist. Ascelini ad Bereng.; inter Op. Lanf. not. p. 24.

rents adoptaient cette opinion relâchée, et c'est pour cela sans doute qu'au commencement du XIIIe siècle, le concile de Latran porta le décret qui est encore en vigueur aujourd'hui et qui ne fit que consacrer un usage déjà passé depuis longtemps dans la pratique, comme on le voit par la lettre d'Ascelin.

Cet auteur, après avoir réfuté les assertions de Béranger relativement à la conférence de Brionne, lui dit en finissant: « Rougissez de défendre un livre qui vient d'être condamné à Verceil dans un concile plénier où vous-même avez été noté d'hérésie. »

Le concile de Verceil [1] avait eu lieu en effet à l'époque fixée par le pape. Le livre de Jean Scot y fut lu et condamné d'une voix unanime, et les disciples de Béranger furent confondus dès les premiers mots qu'ils voulurent prononcer en faveur de leur maître.

L'hérésie de Béranger faisait grand bruit en France. Cet hérésiarque travaillait clandestinement à augmenter le nombre de ses sectateurs, et ses adeptes parcouraient dans ce but les principales écoles. Ils firent quelques tentatives à Liége, mais ils rencontrèrent dans cette ville des gardiens vigilants de la foi, l'évêque Déoduin, l'écolâtre Adelmann et l'écolâtre Gozechin qui signale avec énergie les progrès de l'erreur.

« Ouvrez les yeux, dit-il [2], et voyez les dogmes pernicieux, les fausses opinions qui sortent de l'académie de Tours à laquelle préside Béranger, cet apôtre de Satan ! Voyez les serpents qui sortent des cavernes de cette nouvelle Babylone. Les hommes enivrés du vin nouveau ou plutôt du venin de cet hérésiarque, sont à la piste de nouveautés sacriléges et donnent aux Écritures des sens contraires à la foi. Ils disent, chose horrible à entendre ! que les divins sacrements qui s'opèrent sur nos autels ne contiennent que l'ombre et non la vérité. Ils enseignent cette erreur avec tant d'artifices, qu'ils séduisent un grand nombre de clercs nomades dont ils pipent la simplicité ou piquent la curiosité. Ces novateurs leur font voir la superficie des Ecritures, comme un chemin uni qui les conduit au palais de la sagesse, comme un sentier droit qui les mène au port du salut. Mais dès qu'ils sont entrés dans ce chemin, ils les embarrassent dans les filets de leur philosophie sophistique et dans leurs syllogismes captieux, les éloignent de la voie du salut et les jettent dans l'abîme. »

[1] Lanfranc., lib. de corp. et sang. Domini adv. Berengar., c. 4.

[2] Ap. Mabillon. Analect.

Le principal sectateur de Béranger était Eusèbe-Brunon, évêque d'Angers. Les autres évêques furent alarmés des progrès de l'hérésie, et, de concert avec les seigneurs, conseillèrent au roi Henri d'assembler un concile à Paris. Les hérétiques eux-mêmes le sollicitèrent [1]; c'est pourquoi Henri le convoqua pour le 16 octobre (1050).

Déoduin, évêque de Liége, ayant appris que l'on devait tenir ce concile, en écrivit au roi Henri. « Le bruit s'est répandu, dit-il [2], dans toute la Germanie que Brunon, évêque d'Angers, et Béranger de Tours, renouvelant les anciennes hérésies, prétendent que le corps du Seigneur n'est pas un corps réel, mais une ombre et une pure figure; attaquent le mariage légitime, et le baptême des enfants [3]. On dit aussi que votre zèle pour l'Eglise vous a inspiré de convoquer un concile pour les convaincre publiquement et délivrer de cette peste votre illustre royaume. Ce projet est digne d'un grand roi, et plaise à Dieu que vous puissiez l'exécuter et punir, comme ils le méritent, les auteurs de ces blasphèmes! Cependant nous ne pensons pas que vous puissiez le faire dans votre concile; car Brunon est évêque et ne peut être condamné que par le pape. Voilà ce qui nous afflige, nous fidèles enfants de l'Eglise; nous craignons qu'après avoir entendu les hérétiques dans votre concile, vous ne puissiez les punir, car de là résultera un grand scandale pour le peuple, qui croira qu'on n'aura pas pu les y convaincre d'erreur. Nous prions Votre Majesté de n'avoir point égard à la demande que vous ont faite les hérétiques, car ils ne sollicitent un concile que parce qu'ils se tiennent assurés de l'impunité. Ayez donc soin de faire autoriser préalablement votre concile par le pape, ou mieux ne songez point à demander d'éclaircissements aux sectaires: il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques lorsque les questions n'étaient pas encore bien approfondies; mais aujourd'hui, qu'est-il besoin d'un concile pour éclaircir des questions si bien définies par les conciles et les Pères? »

Déoduin, après avoir cité plusieurs passages de saint Cyrille, de saint Ambroise et de saint Augustin sur la présence réelle, le mariage et le baptême des enfants, conclut ainsi:

[1] C'est au moins ce que dit Déoduin dans la lettre citée ci-dessous.

[2] Epist. Deoduin; ap. Mabill. analect.

[3] Guimond, l'un des adversaires de Béranger, nous apprend aussi que cet hérétique attaquait le mariage et le baptême des enfants.

« Nous croyons donc que Brunon et Béranger doivent être regardés comme des hérétiques déjà condamnés. Vous n'avez plus qu'à délibérer avec vos évêques et les nôtres, avec l'empereur votre ami et avec le pape, de la punition qu'ils méritent. »

Ces dernières paroles sont remarquables. Aux yeux de Déoduin l'hérésie attaque l'empire chrétien, et tous les représentants de l'autorité doivent concourir à éteindre une erreur funeste qui menace son unité.

Henri ne crut pas devoir tenir compte de la lettre de l'évêque de Liége, et le concile se tint à l'époque fixée [1]. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, de clercs et de seigneurs. Le roi lui-même y assista. Béranger, au lieu de comparaître, comme il en avait reçu l'ordre, se retira à Angers auprès de Brunon, son protecteur. On n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause. Isembert, évêque d'Orléans, qui avait assisté au concile de Rome où Béranger avait été condamné pour la première fois, produisit une longue lettre de l'hérétique: « Ordonnez, dit-il aux évêques, que cette lettre soit lue. Ce n'est pas à moi qu'elle a été écrite; mais je l'ai interceptée et enlevée de force au porteur qui devait la remettre à un de ses amis, nommé Paul. » On croit que c'est Paulin, primicier de Metz. Cette lettre fut lue, mais les Pères du concile en furent si scandalisés, qu'ils en interrompirent plusieurs fois la lecture pour témoigner leur indignation. On condamna d'une voix unanime Béranger, ses adeptes et le livre de Jean Scot d'où ils avaient tiré leurs erreurs. On déclara ensuite que si Béranger et ses sectateurs ne se rétractaient, toute l'armée de France, ayant à sa tête le clergé revêtu des ornements sacerdotaux, marcherait contre eux et irait les traquer, quelque part qu'ils fussent, et les mettrait à mort.

D'après l'opinion commune, l'hérésie était un crime politique.

Comme l'abbaye de Saint-Martin était un fief relevant du roi, qui en avait même le titre d'abbé, Béranger, en sa qualité de chanoine de cette abbaye, lui était immédiatement subordonné. Henri le priva donc, après le concile de Paris, des revenus auxquels il avait droit sur les biens de l'abbaye. Béranger, plus sensible à la perte de son revenu qu'à celle de sa foi, écrivit à l'abbé Richard, son ami, de s'intéresser auprès du roi en sa faveur [2], et de lui dire

[1] Durand. Troarn. Lib. de Corpore Christi, pars 9a.— Inter op. Lanfranc., append.

[2] Epist. Berengar.; ap. D'Acheri spicileg. nov. edit., t. III, p. 400.

qu'il s'offrait de prouver que Jean Scot avait été injustement condamné à Verceil. « Le roi, ajoute-t-il, doit savoir que Jean Scot n'a écrit qu'à la prière de Karl-le-Grand, son prédécesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers et ignorants de ce temps-là ne prévalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les Ecritures de quoi les désabuser. »

Jean Scot avait écrit, en effet, par l'ordre de Karl-le-Chauve: ce n'était pas une preuve que son livre fût très-catholique.

Béranger réclama aussi l'appui du trésorier de l'abbaye de Saint-Martin. « Si vous avez occasion, lui dit-il [1], de parler au roi, ayez la bonté de lui dire un mot en ma faveur, pour exciter sa libéralité, sa religion, sa compassion, et le porter à me dédommager, par quelque largesse, du tort qu'il m'a fait, à moi qui suis un clerc de son Église. »

On peut croire qu'il sollicita de même la protection de Frolland, évêque de Senlis; au moins cet évêque parvint-il à faire croire au roi que Béranger était un vertueux prêtre qui n'était poursuivi que par des envieux jaloux de son mérite. Frolland [2] donna avis à Béranger du succès qu'il avait eu auprès du roi, et comme il était malade au moment où il lui écrivait, il se recommanda à ses prières. Frolland n'était sans doute pas partisan des erreurs de Béranger; il est probable que son estime pour la personne de cet hérétique lui faisait interpréter d'une manière bienveillante des opinions condamnables. Quoi qu'il en soit, son crédit auprès du roi empêcha que le décret du concile de Paris ne fût mis à exécution. Béranger resta cependant privé de son titre canonial; mais l'évêque d'Angers, son ami, l'avait fait archidiacre de son église depuis assez longtemps [3].

Ce fut sans doute vers cette époque que Béranger reçut une lettre d'Adelmann, écolâtre de Liége, et qui fut depuis évêque de Bresse. Adelmann était ce disciple de Fulbert qui nous a fourni de précieux renseignements sur l'*académie* de Chartres. Il y avait connu Béranger. Au nom de leur vieille amitié et de leur vénérable maître, il le conjure, dans sa lettre, de ne pas troubler l'Eglise en prêchant une détestable hérésie.

[1] Ap. Mabill. præf. in sæcul. VI Bened.

[2] Ap. D'Acheri spicileg. t. III, p. 399.

[3] Il avait ce titre en 1040 lorsqu'il assista à la consécration de l'église de Vendôme. — *V.* Mabill. præfat. in sæcul. VI Bened.

« Je vous appelle mon frère, lui dit-il [1], quoique vous soyez plus jeune que moi, à cause de la douce intimité dans laquelle nous avons vécu à Chartres, à l'école de notre vénérable *Socrate*. Platon remerciait la nature de l'avoir fait naître du temps de son Socrate; mais nous, c'est avec plus de raison que nous pouvons nous glorifier du nôtre, de cet homme si chrétien, si catholique, dont nous avons expérimenté la sagesse, la sainte vie, la salutaire doctrine, et qui prie sans doute aujourd'hui le Seigneur pour nous. Il se souvient de nous certainement, il nous conjure encore de marcher, à la suite des saints Pères, vers la sainte cité qu'il habite maintenant, sans nous laisser égarer dans les sentiers de l'erreur. Ne vous rappelez-vous pas ces conversations touchantes qu'il avait avec nous, dans son petit jardin, auprès de l'oratoire; ces douces larmes qu'il répandait en nous parlant et que lui arrachaient sa foi et sa tendresse pour nous? Que le Seigneur, mon cher frère, vous préserve d'entrer dans ces routes ténébreuses que nous indiquait notre père Fulbert! Puissent-ils mentir ceux qui publient partout que vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, et que vous avez des sentiments contraires à la foi catholique touchant le corps et le sang du Seigneur immolé chaque jour sur l'autel, dans toute la terre. Suivant eux, vous diriez que ce n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de J.-C. qui serait offert sur l'autel, mais seulement une figure et une ressemblance.

« L'ayant entendu dire il y a deux ans, je résolus de vous écrire et de vous demander à vous-même ce qui en était. Mais comme votre ami Paulin, primicier de Metz, est un peu plus rapproché de vous, je le priai de s'en charger et il le promit. Il n'en a rien fait jusqu'ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc, par la miséricorde de Dieu, et par la mémoire de notre cher Fulbert, de ne point troubler la paix de l'Église catholique pour laquelle tant de milliers de martyrs et tant de saint docteurs ont combattu, et qu'ils ont si bien défendue, que tous les hérétiques sont demeurés confondus. »

Adelmann établit ensuite la foi catholique touchant l'Eucharistie, d'après les paroles de l'Écriture.

On croyait à Liége, comme l'atteste la lettre de Déoduin, que Béranger refusait de croire à la réalité du corps eucharistique de J.-C., parce qu'il aurait pensé, comme d'anciens gnostiques, que le Sauveur n'aurait eu qu'un corps fantastique et purement apparent. Telle

[1] Biblioth. PP., t. XVIII.

n'était pas l'opinion de Béranger. Il admettait que J.-C. avait eu un vrai corps et que le corps eucharistique était *vrai* en ce sens qu'il n'était pas fantastique, mais il n'admettait pas que ce vrai corps fût *réellement* sous les apparences eucharistiques, mais seulement d'une *manière intelligible*, comme disait Hugues de Langres [1]. C'est en ce sens qu'il répondit à Adelmann. Après l'avoir assuré de la pureté de sa foi, il ajoute [2] :

« Vous avez entendu dire que je n'admettais pas dans l'Eucharistie le vrai corps et le vrai sang de J.-C. Sachez que j'ai toujours été éloigné des opinions des manichéens. En accordant qu'une chose peut devenir le corps et le sang de J.-C., je dois nécessairement accorder que c'est un vrai corps, car J.-C. a eu un corps humain et non pas un corps fantastique, comme le croyaient les hérétiques. Je dis que, selon l'Ecriture, le pain et le vin deviennent le corps et le sang de J.-C., par conséquent je ne puis nier qu'après la consécration le pain et le vin ne soient, pour la *foi* et pour l'*intelligence*, le vrai corps et le vrai sang de J.-C. »

Ces paroles, en apparence si formelles, contenaient cependant toute l'erreur de Béranger. S'il eût été catholique, il n'eût pas dit que le pain et le vin étaient le corps et le sang de J.-C., ce qui est faux; mais que le corps et le sang étaient réellement sous les apparences eucharistiques : et comme, suivant lui, le pain et le vin existaient substantiellement dans le sacrement de l'autel, le pain et le vin *représentaient* à la foi et à l'intelligence le vrai corps et le vrai sang de J.-C.; ils l'étaient pour la foi et pour l'intelligence, c'est-à-dire d'une manière purement intelligible, et non pas en réalité. Béranger se servait volontiers d'équivoques pour dissimuler ses véritables sentiments à ceux qu'il savait ne pouvoir compter parmi ses adeptes [3].

Le pape Léon [4], après avoir condamné Béranger à Verceil, fit un

[1] Hug. Lingon. Tract. de corp. et sang. Dom. cont. Ber.; inter op. Lanf. append.

[2] Ap. Mabill. præfat. in sæcul. VI. Bened. part. 2ª § 38. — Nous ignorons pourquoi le P. Mabillon ne regarde pas cette lettre comme la réponse à celle d'Adelmann et pourquoi il dit, en parlant de cette réponse (loc. cit., § 20) : *Quæ epistola ad nos non pervenit.* La lettre de Béranger à Adelmann, qu'il cite plus loin, nous paraît bien être cette réponse.

[3] Les auteurs qui ont pensé que Béranger admettait la présence réelle, à cause de son affectation à se servir des mots : *Vrai corps du Seigneur*, n'avaient pas fait attention au reproche non fondé qu'on lui avait fait de n'admettre, comme les gnostiques, qu'un corps fantastique. Béranger se défend de ce reproche, mais n'admet pas pour cela la réalité.

[4] Wibert. Vit. S. Leon. lib. 2, c. 8. — Cet historien nous apprend que ce fut

second voyage en-deçà des Alpes. Il avait avec lui Lanfranc [1] et l'abbé Hugues de Cluni qu'il chargea d'une légation importante en Hongrie. Le pape, dans ce voyage, ne fit rien de particulier pour l'Église de France; son principal but semble avoir été d'affermir la paix entre l'empereur et le roi de Hongrie. L'année suivante (1052), il passa de nouveau les Alpes; en traversant la France, il nomma saint [2] Robert abbé de la Chaise-Dieu, nouveau monastère qui avait été fondé par ce saint homme; puis il se rendit en Allemagne pour demander à l'empereur des secours contre les Normands qui venaient de s'emparer des provinces méridionales de l'Italie [3].

Dès le commencement du XIe siècle, une troupe de Normands revenant du pèlerinage de Jérusalem, étaient débarqués à Salerne qu'ils avaient trouvé assiégée par les Sarrasins. Echangeant volontiers le bourdon de pèlerin contre des armes que leur offrit Gaimar, prince de Salerne, ils avaient fait une sortie vigoureuse contre les infidèles qui furent obligés de lever le siége. Le prince de Salerne combla d'éloges ses défenseurs, leur offrit des présents et les pressa de se fixer sur ses terres; mais les généreux guerriers qui

pendant ce second voyage que Léon nomma Vidon pour lui succéder sur le siége de Toul dont il était resté jusqu'alors titulaire.

[1] Lanfranc. epist. 13.

[2] S. Robert était un seigneur d'Auvergne, fils du comte Gerauld, de la même famille que saint Gerauld d'Aurillac. Il fut d'abord chanoine de Brioude, puis moine à Cluni; il fit ensuite un pèlerinage à Rome et, à son retour, se retira dans un lieu désert. — Plusieurs disciples étant venus lui demander à partager son genre de vie, il obtint du roi la permission de fonder, en ce lieu, un monastère qui fut appelé *Casa Dei*, maison de Dieu, et par corruption *Chaise-Dieu*. En 1052 le pape Léon confirma l'érection du nouveau monastère et éleva Robert à la dignité d'abbé.

[3] Pendant ce troisième voyage, le pape Léon assista à l'invention d'un corps que les moines de Saint-Emmeran de Ratisbonne prétendaient être celui de saint Denis l'aréopagite et qu'ils avaient trouvé en creusant la terre. Les ambassadeurs français, qui étaient alors à Ratisbonne, réclamèrent et donnèrent avis au roi Henri de la prétention des moines de Saint-Emmeran. Celui-ci fit faire, au monastère de Saint-Denis, l'invention des reliques de ce saint, afin de constater qu'elles y étaient, et non pas à Ratisbonne; mais les moines de Saint-Emmeran soutinrent leur prétention et l'appuyèrent dans la suite sur une bulle que le pape Léon leur avait donnée pour reconnaître qu'ils possédaient véritablement le corps de saint Denis. On trouve, en effet, une lettre de Léon IX sur ce sujet. Plusieurs auteurs la croient apocryphe. (*V.* de Detectione corp. S. Dyon.: ap. Duch. Scrip. Hist. franc. et Diplom. Leon; ap. Labb. et Cossart. Conc. t. IX, p. 989.)

n'avaient eu, en combattant les Sarrasins, d'autre motif que l'amour de Dieu et de la religion, s'en étaient retournés dans leur pays sans avoir voulu accepter les présents qu'on leur offrait. Gaimar avait alors envoyé avec eux, en Normandie, des députés chargés de citrons et autres beaux fruits d'Italie, d'étoffes précieuses et de harnais dorés, afin d'exciter d'autres Normands à émigrer et à se rendre dans un pays où l'on jouissait de tant de richesses.

Quelques années après, un Normand nommé Raoul se retira à Rome auprès du pape, et fit remporter plusieurs victoires aux Italiens sur les troupes de l'empereur grec qui prétendait avoir encore des droits sur la haute Italie. Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu, un grand nombre de Normands quittèrent leur pays, émigrèrent en Italie et se groupèrent autour de lui. Quelque temps après, d'autres Normands arrivèrent sous la conduite du fameux Robert-Guiscard, et, après avoir chassé les Grecs et les Sarrasins qui se disputaient depuis longtemps les provinces méridionales de l'Italie, ils s'y établirent en conquérants. Au milieu des guerres qu'ils furent obligés de soutenir, on eut à leur reprocher des violences et des déprédations, suites inévitables des combats; voilà ce qui irrita contre eux le pape Léon, et qui lui fit demander à l'empereur des secours pour les combattre. Il fut même assez mauvais politique pour en demander aux Grecs [1], ces irréconciliables ennemis de l'Eglise Romaine, et pour marcher lui-même à la tête de troupes mal disciplinées et aussi mal commandées, contre les Normands.

Ceux-ci ne furent effrayés ni des armes spirituelles du pape, ni de ses démonstrations militaires. Ils battirent ses troupes, le firent prisonnier, et le relâchèrent quelque temps après lorsqu'il leur eut donné l'absolution des censures qu'il avait lancées contre eux. L'expédition du pape était une faute, surtout au point de vue politique; car la race courageuse des Normands était une barrière que la Providence opposait à l'invasion de l'islamisme.

Le pape était malade lorsqu'on le mit en liberté. On fut obligé de le porter en litière jusqu'à Rome, où plusieurs Normands l'accompagnèrent par respect. Il mourut l'année suivante, en saint, comme il avait vécu (1054).

Léon IX eut le bon esprit de s'entourer des hommes les plus di-

[1] Epist. Leon. ad Constantin. imperat.; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 981. — Wib. vit. S. Leon.

gnes de sa confiance et les plus capables de l'éclairer. De ce nombre furent surtout Pierre Damien, Humbert et Hildebrand, trois hommes de haute capacité et d'une vertu éprouvée. Il avait aussi une estime particulière pour l'abbé Hugues de Cluni et pour Halinard, évêque de Lyon, prélat fort distingué par sa science [1].

Léon IX était instruit. A l'âge de cinquante ans, il apprit le grec pour mieux entendre l'Ecriture-Sainte, et réfuter les calomnies des Grecs schismatiques contre l'Eglise Romaine. Pendant son trop court pontificat, il avait entrepris de rattacher à l'Eglise les Grecs, dont Michel Cerularius travaillait alors à consommer le schisme. Il avait même envoyé dans ce but, à Constantinople, trois légats, le cardinal Humbert, Pierre d'Amalphi, et le chancelier Frédéric, qui devint pape sous le nom d'Etienne IX; mais sa mort vint interrompre une négociation qui avait eu d'heureux commencements, et l'indigne patriarche Michel consomma l'œuvre commencée par Photius.

Jusqu'à ses derniers moments, Léon IX fit preuve d'un zèle admirable pour la réforme de l'Église. Pendant tout son pontificat, il suivit principalement les conseils de Hildebrand, qui commençait dès-lors la guerre qu'il devait faire plus tard, avec tant de courage, aux vices qui déshonoraient le clergé.

Ce grand homme avait, par sa sagesse et ses lumières, conquis l'estime du peuple et du clergé de Rome, en même temps que celle de Léon IX; aussi, lorsque ce saint pape fut mort, on le chargea de la mission délicate de choisir son successeur. Hildebrand n'était encore que sous-diacre; mais son titre de cardinal et son génie le mettaient en position de répondre dignement à la confiance qu'on lui témoignait. Il se rendit en Allemagne auprès de l'empereur, et, dans une assemblée qui se tint à Mayence, fit élire Gebhard, évêque d'Eichstat, proche parent de l'empereur. Ce prince fut affligé de ce choix, parce qu'il aimait Gebhar, et disait qu'il lui était nécessaire pour le gouvernement; mais il ne put persuader à Hildebrand de changer d'avis; malgré l'empereur, malgré Gebhard lui-même qui hésitait à donner son consentement, Hildebrand l'emmena à Rome

[1] Halinard avait été moine de Saint-Benigne de Dijon. Ce fut un des plus saints évêques de son temps. Le pape l'ayant laissé à Rome pour le remplacer pendant son troisième voyage en Allemagne, Halinard y fut empoisonné. L'auteur de sa vie remarque qu'il était savant et surtout habile dans la géométrie et la physique. (Vit. Halinard. ap. Mabill. sæcul. VI Bened.)



où il fit ratifier son choix par le clergé et le peuple. Le nouveau pape prit le nom de Victor II.

Victor continua, à la persuasion d'Hildebrand, la réforme commencée par son prédécesseur, et chargea Hildebrand lui-même d'aller réformer l'Église de France. Celui-ci partit aussitôt, et tint, l'an 1055, un concile à Lyon [1]. Six évêques simoniaques y furent déposés. Parmi eux étaient Libert de Gap et Hugues, archevêque d'Embrun. La cause de ce dernier fut examinée dans la première session; il se défendit assez mal, mais cependant on remit au lendemain l'audition des témoins et le prononcé du jugement. Hugues profita de la nuit pour corrompre les témoins, et acheta leur silence à prix d'argent. Le lendemain, dès l'ouverture du concile, Hugues se leva et dit, d'un air triomphant : « Où sont mes accusateurs? » Tous gardaient le silence. Hildebrand était trop clairvoyant pour être dupe. S'adressant à Hugues, il lui dit avec gravité : « Archevêque, croyez-vous que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient une même divinité? — Je le crois, répondit Hugues. — Dites donc alors le *Gloria Patri*, reprit le légat. » L'archevêque se mit en devoir de le faire, mais il ne prononça que les premiers mots : *Gloria Patri et Filio*, et ne put jamais nommer le Saint-Esprit contre lequel il avait péché en achetant et en vendant ses dons. L'archevêque d'Embrun, confondu de cette manière miraculeuse, fut obligé de s'avouer lui-même coupable et on le déposa. Pierre Damien et Didier, abbé du mont Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avaient appris de la bouche même d'Hildebrand. Le pape Victor ordonna Viminien, archevêque d'Embrun, et Hugues, l'archevêque déposé, se fit moine à Cluni.

Saint Hugues de Cluni avait assisté au concile de Lyon; il invita son ami Hildebrand à venir visiter son monastère, dont il avait été prieur, et celui-ci fut bien édifié de la ferveur de ses anciens frères.

Hildebrand parcourut la France entière. Partout les évêques et les abbés simoniaques, effrayés de son énergie et du miracle arrivé en la personne de l'archevêque d'Embrun, renonçaient d'eux-mêmes aux dignités qu'ils avaient achetées. Si nous en croyons un ancien auteur [2], quarante-cinq évêques et vingt-sept abbés ou prieurs se seraient ainsi reconnus coupables avant tout jugement.

L'intrépide légat, en poursuivant ainsi la simonie, n'oubliait pas

[1] Paul. Bern. vit. S. Greg.

[2] Pet. Aragonius, de Gest. rom. PP.

une autre mission dont il avait été chargé par le pape. Victor, l'année même où il était monté sur le saint-siége, avait présidé à Florence un nombreux concile où il avait condamné l'hérésie de Béranger. Ce fut sans doute aussitôt après ce concile qu'Hildebrand passa en France; le pape le chargea de citer Béranger dans un concile qu'il assemblerait à Tours même, le berceau de l'erreur.

Hildebrand [1] tint ce concile. Béranger s'y trouva, ainsi que Lanfranc qui s'était déclaré son adversaire. L'hérétique eut la liberté d'exposer et de défendre son système, mais il n'osa le faire devant des juges aussi capables de le suivre à travers toutes les subtilités de sa dialectique, et il prit le parti de confesser tout simplement la foi catholique. Il fit même serment de n'avoir jamais d'autre sentiment que celui de l'Eglise touchant l'Eucharistie, et il fut reçu à la communion [2].

L'exemple du légat du saint-siége anima le zèle des prélats les plus recommandables de l'Eglise de France, et l'on y tint alors plusieurs conciles.

Maurile, métropolitain de Rouen, convoqua celui de sa province l'année même où se tint le concile de Tours. On y fit de beaux réglements, particulièrement sur la continence des prêtres, qui était le point de discipline le plus mal observé en Normandie.

Le clergé, selon Ordéric Vital [3], y était tombé dans une telle dissolution, que non-seulement les simples prêtres, mais les évêques eux-mêmes y avaient des concubines et se glorifiaient du nombre de leurs enfants. En 1050, Mauger [4], qui était alors archevêque,

[1] *V.* Epist. Euseb. Brun. ad Berengar.; Orderic. Hist. eccl. lib. 4; Mabill. sæcul. VI Bened. præf. part. 2a § 23. Plusieurs auteurs mettent à la même date que le concile de Tours, celui d'Angers contre le même Béranger, et la lettre d'Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, à cet hérétique. Nous croyons devoir placer cette lettre et le concile d'Angers sept ans plus tard.

[2] L'empereur Henri III envoya au concile de Tours des ambassadeurs pour se plaindre de ce que Ferdinand, roi de Castille, prenait le titre d'*empereur* qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le pape trouvèrent fondée la plainte de Henri, et Ferdinand consentit à ne plus prendre le titre d'empereur.

Les empereurs d'Allemagne croyaient que, comme successeurs de Charlemagne dans l'empire d'Occident, ils avaient une certaine supériorité sur les autres royaumes; mais cette supériorité leur échappait, et Hildebrand, devenu pape, contribua plus que tout autre à la reporter sur le siége apostolique, qui dès lors en avait une plus réelle même dans le domaine politique.

[3] Order. Vital. Hist. eccl. lib. 3.

[4] *V.* Labb. et Coss. Conc. t. IX, p. 1047.

avait bien cherché à apporter quelques remèdes aux désordres de son église; mais comme il donnait lui-même l'exemple des vices qu'il voulait corriger dans les autres, ses règlements furent inutiles. Mauger ayant été déposé, à cause de ses scandales, Maurile [1] lui succéda. Ses règlements ne furent peut-être pas plus utiles que ceux de Mauger, mais au moins il donnait l'exemple des vertus que tous ses prêtres eussent dû pratiquer et qu'il leur recommandait. Maurile avait été élevé à la célèbre école de Reims, d'où il avait passé à celle de Liége, qui jouissait d'une haute réputation et que dirigeait Adelmann, disciple de Fulbert. Il était ensuite devenu écolâtre d'Halberstat, en Saxe, où il vécut plusieurs années. Dégoûté du monde, il se fit moine à Fécamp, d'où il passa en Italie avec un savant moine, nommé Gerbert, qui fut plus tard abbé de Saint-Vandrille. Maurile devint abbé de Sainte-Marie à Florence; mais, ne pouvant corriger les désordres de ses moines, il revint à Fécamp d'où on le tira pour l'élever sur le siége de Rouen. Un homme de cette nature devait souffrir des désordres de son église : Maurile s'entoura des hommes les plus capables de Normandie, et l'on peut croire qu'il se servit d'eux pour travailler à la réforme. Thierri [2], abbé de Saint-Evroul; Ansfrid, abbé de Préaux; un savant nommé Fulbert; Lanfranc, prieur et écolâtre du Bec, tous ces hommes remarquables l'aidaient de leurs conseils.

Ce fut sans doute Lanfranc, l'infatigable adversaire de l'hérésie de Béranger, qui engagea le saint évêque de Rouen à dresser, dans son concile, une profession de foi [3] que nous avons encore et qui fut évidemment dirigée contre les vaines subtilités par lesquelles Béranger voulait détruire la croyance catholique.

Un an après le concile de Rouen, les archevêques Rimbauld d'Arles [4] et Ponce d'Aix reçurent du pape Victor une commission spéciale pour en assembler un à Toulouse. Dix-huit évêques y assistèrent, et on y dressa treize canons, presque tous contre la simonie.

[1] Vit. S. Mauril.; Hist. Episcop. Rothom.; Order. Vital. Hist. Eccl., loc. cit.

[2] Orderic. vit. Hist. lib. 3.

[3] Ap. Mabill. Analect.; et præfat. in sæcul. vi Bened. § 23 part. 2ª.

[4] Rimbauld était un bon évêque, il avait été élevé au monastère de Saint-Victor de Marseille, qui jeta alors quelque éclat sous le saint abbé Isarne. De son temps on trouva à Marseille le tombeau de Maximien-Hercule. Rimbauld, consulté sur ce qu'on en devait faire, conseilla de jeter tout à la mer, ce qui fut fait.

Wifroi, archevêque de Narbonne, qui y assista, prononça sa condamnation en y apposant sa signature, car c'était un prélat simoniaque et il avait été condamné comme tel au concile de Florence par le pape Victor. Au commencement de son épiscopat, il avait tenu un concile dans lequel on avait fait vingt-neuf canons pour obliger à l'observation de la *Trève de Dieu;* mais il était le premier à violer ces règlements, et, lorsque le concile de Toulouse eut lieu, il était en guerre avec Béranger, vicomte de Narbonne, son beau-frère. Le vicomte présenta au concile de Toulouse une requête [1] dans laquelle il prouva que l'archevêché de Narbonne avait été acheté par le père de Wifroi pour son fils ; que Wifroi lui-même avait acheté l'évêché d'Urgel pour son frère Guillaume, et que, pour le payer, il avait vendu les croix, les vases sacrés et les ornements des châsses de son église; qu'il vendait les ordres sacrés, et qu'il avait fait payer aux évêques de Lodève et d'Elne leur ordination. Mais Wifroi, quoique tous ces griefs fussent vrais et prouvés, ne fut pas déposé alors; il fallait pour y réussir toute l'énergie d'Hildebrand, qui le déposa lorsqu'il fut devenu pape.

Victor II, après avoir dignement travaillé pendant deux ans à l'œuvre de la réforme commencée par Léon IX, s'en alla au ciel recevoir la récompense de son zèle. Frédéric, abbé du Mont-Cassin, lui succéda sous le nom d'Etienne IX. Gervais de Reims écrivit au nouveau pape pour le féliciter.

Gervais [2] était un évêque régulier, ce qui était assez rare alors,

[1] Querim. Bereng.; ap. Labb. conc. append., t. IX, p. 1254. — Dans cette requête Béranger parle d'un concile d'Arles. Il s'était sans doute tenu sous l'évêque Raimbauld. Ce fut lui aussi qui fit assembler le concile de Saint-Gilles. Ce concile se tint peu avant celui de Toulouse et l'on s'y occupa de faire observer la *Trève de Dieu.*

[2] Gervais, comme nous l'avons déjà remarqué, naquit à Coaimon sur le Loir. Son père était Aimon, seigneur de Château-du-Loir, et sa mère Hildeburge, fille d'Ives I, comte de Bellesme et d'Alençon. Il était neveu d'Avesgaud, évêque du Mans, auquel il succéda en 1036. Herbert-Baccon, gouverneur du Maine pendant la minorité du comte Hugues, l'empêcha pendant deux ans de prendre possession de son siége. Gervais, avec l'aide des citoyens du Mans, chassa Herbert, établit le comte Hugues dans ses droits et lui fit épouser Berthe, fille de Eudes, comte de Blois. Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, qui s'était lié avec Herbert, assiégea Château-du-Loir qui appartenait à Gervais, et s'empara de cet évêque en l'attirant perfidement à une conférence. Gervais fut sept ans prisonnier et donna Château-du-Loir pour sa rançon, lorsqu'il eut appris que le comte du Maine était mort et que Geoffroi-Martel s'était emparé de son comté. Gervais ne put rentrer au Mans et s'en alla en Normandie. Il avait pu, au milieu des agitations de son

et un littérateur distingué, ce qui ne l'était pas moins dans le haut clergé. On pourrait lui reprocher des allures hautaines; mais son zèle, sa vigueur sacerdotale, son éloquence, sa science et surtout ses bonnes mœurs compensaient bien ce que sa magnificence seigneuriale pouvait avoir de peu apostolique.

Victor II avait la plus haute idée du mérite de Gervais; il l'honora du pallium, et l'établit primat de toute la Gaule [1]. Gervais avait compris les efforts des papes pour la réforme de l'Eglise. Témoin des abus qui déshonoraient la France, il eût désiré que Victor, à l'exemple de Léon IX, fût venu à Reims tenir un grand concile national, pour y remédier. Il avait même pris à cet effet quelques mesures avec Victor. Ce pape étant mort après un trop court pontificat, Gervais parla de son projet à Etienne IX, dans sa lettre de félicitation.

Le pape lui fit une réponse dans laquelle nous remarquons le passage suivant [2] : « Quant au concile qui devait se tenir à Reims, tout ce que je puis vous dire, c'est que le pape Victor, d'heureuse mémoire, n'est plus, et que vous ne me marquez pas si le roi y consentirait. » Etienne se souvenait de la susceptibilité de Henri lors du voyage de Léon IX. Il finit sa lettre à Gervais en l'engageant à accompagner à Rome le légat Hildebrand qui, après avoir parcouru toute la France pendant deux ans, devait y retourner vers les fêtes de Pâque de l'année 1058. Etienne avait indiqué un concile à Rome pour cette époque; mais il mourut auparavant, à Florence, entre les bras de saint Hugues de Cluni.

Etienne avait recommandé, avant de mourir, qu'on ne fît pas l'élection de son successeur avant le retour de Hildebrand pour lequel il avait la plus haute estime; mais à peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue à Rome, que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était Grégoire, comte de Tusculum, imposèrent à l'Église pour pape Jean, évêque de Veletri, qui prit le nom de Benoît.

Pierre Damien, que le pape Etienne avait fait évêque d'Ostie et le premier des cardinaux, protesta avec ses collègues contre l'élection irrégulière de Benoît, et prononça anathème contre ceux qui l'avaient faite. Les partisans de Benoît, qui étaient les plus forts,

épiscopat, faire plusieurs fondations religieuses. En 1055, le roi Henri le rappela de Normandie et le fit archevêque de Reims. En 1059, il sacra roi Philippe, fils de Henri.

[1] C'est ce que l'on voit dans le discours prononcé par Gervais au sacre de Philippe.

[2] Epist. Steph. ad Gervas.; ap. Labb. conc. t. IX, p. 1098.

passèrent outre. Pierre et ses collègues furent obligés de s'enfuir et de se cacher en divers lieux. Selon Pierre Damien, Benoît aurait été si stupide, qu'il aurait bien pu ne rien connaître du complot qui fit de lui un pape; quelques ambitieux qui voulaient jouir de la puissance pontificale l'auraient élevé sur la chaire de saint Pierre, comme malgré lui, et lui auraient acheté, à force d'argent, quelque sympathie dans le peuple.

Hildbrand ayant appris à Florence l'élection que l'on avait faite à Rome, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et ayant obtenu leur consentement pour l'élection de Gérard, évêque de Florence, le fit choisir dans une assemblée qui se tint à Sienne. Des députés partirent aussitôt pour l'Allemagne, afin de faire approuver cette élection par le roi Henri IV, ou plutôt par sa mère Agnès qui gouvernait pour lui. Le nouveau pape prit le nom de Nicolas II. Il avait une haute réputation de science et de piété. Hildebrand, qui avait pris une si grande part à son élection, eut toute sa confiance, et ce fut par ses conseils qu'eut lieu le concile de Sutri où se trouvèrent les évêques de Toscane et de Lombardie. L'antipape y fut condamné. Benoît, effrayé de l'anathême prononcé contre lui, quitta le Saint-Siége. Nicolas l'ayant appris, se dirigea vers Rome, paisiblement et sans être accompagné de troupes. Le clergé et le peuple l'y reçurent avec honneur, et il fut intronisé par les cardinaux, comme il était d'usage. Quelques jours après, Benoît vint se jeter aux pieds du pape, et, sans chercher à justifier sa criminelle usurpation, protesta qu'on lui avait fait violence; Nicolas leva l'excommunication portée contre lui, mais à condition qu'il demeurerait à Sainte-Marie-Majeure, déposé de l'épiscopat et de la prêtrise.

Le schisme étant ainsi terminé, Nicolas s'appliqua tout entier à la réforme de l'Eglise. On possède de lui plusieurs lettres qui témoignent de sa sollicitude pour l'Eglise de France [1]. Mais ce qu'il fit, sans contredit, de plus remarquable pour la réforme de l'Eglise, fut le concile qu'il tint à Rome, dans l'église de Latran, au mois d'avril de l'an 1059. Cent treize évêques y assistèrent, avec un très-grand nombre d'abbés, de prêtres et de diacres. Hildebrand fut l'ame de cette immense assemblée, et sut lui inspirer ses hautes pensées sur la réforme et sur l'indépendance de l'Eglise. Outre plusieurs canons contre la simonie et le concubinage des clercs, on y fit deux décrets très-remarquables : le premier, qui transportait aux

[1] Ap. Labb. conc. t. IX.

cardinaux le droit exclusif d'élire les papes, et ne laissait au peuple et au reste du clergé que voix confirmative; le second, qui prescrivait la vie commune aux clercs attachés aux diverses églises. Par ce dernier décret, on voulait détruire le concubinage, qui venait principalement de la vie isolée de la plupart des membres du clergé, et c'est à dater de cette époque que les chanoines-réguliers devinrent beaucoup plus communs dans l'Eglise. Le décret sur l'élection des papes ne semble pas aussi sage, au premier abord; mais les circonstances avaient sans doute rendu nécessaire cette modification aux règles primitives de l'élection, et peut-être n'y avait-il que ce moyen de soustraire le choix des papes à l'influence trop directe de l'empereur et des factions qui existaient à Rome.

Il est certain qu'Hildebrand, en inspirant au pape la pensée de proposer ce décret, n'eut en vue que l'indépendance de l'Eglise.

Béranger se rendit à Rome pour le concile, et s'y trouva avec Lanfranc, son habile et infatigable adversaire. La doctrine de l'hérétique y fut examinée avec soin; Lanfranc en fit sentir tout le venin, et l'artificieux sectaire, n'osant la défendre en présence du concile, jeta au feu le livre de Jean Scot, et pria le pape Nicolas de lui donner par écrit la foi qu'il devait professer. Le savant cardinal Humbert fut chargé de rédiger cette profession de foi, qui était ainsi conçue [1] :

« Moi, Béranger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la foi, vraie, catholique et apostolique, j'anathématise toute hérésie, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, et suivant laquelle : le pain et le vin offerts sur l'autel ne sont, après la consécration, que le *Sacrement* [2] et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur J.-C.; et d'après laquelle le corps et le sang de J.-C. ne peuvent être touchés et rompus par les mains des prêtres, mangés par les fidèles d'une manière sensible, si ce n'est seulement en *sacrement*. Je suis d'accord avec le saint-siége romain et apostolique, et je professe de cœur, comme de bouche, touchant le sacrement de la table eucharistique, la foi que le seigneur et vénérable pape Nicolas, ainsi que ce saint concile, ont définie conformément à l'autorité évangélique et aposto-

[1] Ap. Lanf. Lib. de corp. et sang. Domini, c. 2.

[2] Le mot *sacrement* signifie *signe* ou *figure*. L'Eucharistie est bien le signe ou la figure du corps et du sang de J.-C., par les *espèces sacramentelles ;* mais cette figure n'exclut pas la réalité. Les *sens* n'aperçoivent que le *signe*, et la foi *croit* à la *réalité*, sur la parole de J.-C. conservée, dans son vrai sens, par l'Eglise.

lique, et qu'ils m'ont prescrite, savoir : Que le pain et le vin offerts sur l'autel sont, après la consécration, non-seulement le *sacrement*, mais aussi le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur J.-C., et que ce corps et ce sang peuvent être touchés et rompus par les mains des prêtres, mangés par les fidèles d'une manière sensible, non-seulement en *sacrement*, mais en *vérité*; je jure que telle est ma foi, par la sainte et consubstantielle Trinité, et par les très-saints évangiles du Christ; je déclare ceux qui s'écarteraient de cette croyance dignes d'un éternel anathême avec leur doctrine et leurs sectateurs; moi-même, si jamais j'osais la contredire par mes sentiments ou mes paroles, que je sois soumis à toute la sévérité des canons. »

Béranger adopta cette profession de foi et écrivit au bas :

« Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai signé de mon plein gré. »

Béranger, après cette quatrième rétractation, ne fut pas plus fidèle à la vraie foi qu'auparavant. De retour en France, il poursuivit de ses invectives et de ses injures le cardinal Humbert dont la parole claire et méthodique n'avait laissé aucun jour à son astucieuse subtilité. Ce grand homme n'était, aux yeux de Béranger, qu'un *très-inepte Bourguignon* qui se ressentait prodigieusement de son origine. La Bourgogne était alors la Béotie de la France. Béranger se trompait sur la patrie du savant cardinal, qui était Lorrain et non pas Bourguignon [1]; du reste, comme le fait remarquer Lanfranc, l'esprit de Dieu souffle où il veut et pouvait fort bien faire surgir en Bourgogne, comme ailleurs, un homme de génie; Humbert en était un, quoi qu'en dise Béranger, dont le témoignage a peu de valeur en cette circonstance, et ses savants et nombreux écrits sont là pour attester qu'il fut digne de traiter les affaires de l'Eglise à côté de Pierre Damien et de Hildebrand.

Après le concile de Rome, le pape envoya en deçà des Alpes deux légats: saint Hugues, abbé de Cluni, pour l'Aquitaine, et le cardinal Étienne pour le reste de la France. Ils étaient porteurs d'une lettre [2] du pape adressée aux évêques de France, d'Aquitaine et de Gascogne, et qui contenait l'abrégé des canons du concile de Rome. Les deux légats se mirent courageusement à l'œuvre et poursuivirent la réforme commencée sous la légation de Hildebrand.

Saint Hugues tint un concile à Avignon. Les actes en sont per-

[1] Lanf. lib. de corp., etc., ch. 2.

[2] Epist. Nicol. pap. ad epist. Gall., etc.; ap. Labb. et Coss. Conc. t. IX, p. 1096.

dus et l'on sait seulement que Gérard y fut élu évêque de Sisteron. Cette église n'avait pas d'évêques depuis dix-sept ans, et les terres en avaient été pillées et usurpées par les seigneurs des environs. Gérard fut sacré à Rome, et en rapporta une lettre du pape aux fidèles de Sisteron ; mais, malgré les ordres du pape, il ne put entrer dans sa ville épiscopale et se fixa à Forcalquier où Frondonius, un de ses prédécesseurs, avait autrefois résidé et établi une partie de ses chanoines.

On ne sait rien autre chose de la légation de saint Hugues de Cluni en Aquitaine.

Le cardinal Etienne convoqua un concile [1] à Tours pour le premier mars de l'an 1060.

Il ne s'y trouva que dix archevêques ou évêques, et l'on y fit dix canons contre les abus que la papauté avait entrepris de déraciner, surtout contre le concubinage des clercs et la simonie. Le légat avait cité à ce concile Johanæus ou Junqueneus de Dol, qui se prétendait métropolitain de Bretagne. La vieille querelle des archevêques de Tours et de Dol durait toujours. Johanæus était un prélat scandaleux qui avait publiquement femme et enfants ; il se soucia très-peu sans doute de la citation du légat.

Les résultats de la légation d'Etienne en France ne sont pas plus connus que ceux de la légation de saint Hugues de Cluni en Aquitaine.

Le pape Nicolas, qui avait hérité du zèle de ses prédécesseurs pour la réforme de l'Église de France, résolut d'y venir travailler lui-même.

Le roi Henri, qui avait déjà entravé les efforts de Léon IX et qui était fort ombrageux au sujet de son autorité, mit obstacle à ce voyage. Comme Gervais de Reims avait beaucoup de part à la confiance du roi, on lui attribua sa mauvaise volonté vis-à-vis du pape. La calomnie trouve toujours moyen de se faire croire. Nicolas écouta les ennemis de Gervais, et, pour le punir des prétendus mauvais conseils qu'il aurait donnés au roi, mit son diocèse en interdit. Gervais qui, en sa conscience, se savait innocent, fit observer rigoureusement l'interdit, et envoya immédiatement au pape des personnes capables de l'éclairer et de le faire revenir sur la décision précipitée qu'il avait prise. Le pape, qui n'avait eu pour motif de sa conduite que l'amour du bien, rendit promptement à Gervais la jus-

[1] Conc. Tur. ; ap. Labb. et Coss. t. IX, p. 1108.

tice qu'il méritait et prit à tâche, pour ainsi dire, de lui faire oublier ses procédés peu bienveillants, par la charité qu'il montra envers ses envoyés. L'un d'eux, en effet, étant tombé malade à Rome, Nicolas le visita et lui rendit même les derniers devoirs.

Gervais en remercia le pape par une lettre [1] dans laquelle il se félicita d'avoir recouvré ses bonnes grâces et lui témoigna tout le désir qu'il aurait de le voir en France.

Gervais parlait sincèrement, car toujours il avait invité les papes de la manière la plus pressante à venir travailler eux-mêmes à la réforme de l'Eglise de France qu'ils avaient si glorieusement entreprise.

Sur ces entrefaites, mourut le roi Henri Ier. Le trône de France échut à Philippe Ier, qui n'était âgé que de huit ans. Gervais l'avait sacré [2] l'année précédente. La jeunesse du nouveau roi effraya l'archevêque de Reims, qui écrivit au pape pour le prier de couvrir de son immense autorité le royaume de France. « La France est votre patrie, lui dit Gervais [3], vous vous devez à elle. Vous nous faites honneur par votre prudence et par vos vertus; c'est de notre pays que vous êtes sorti pour devenir le chef de Rome et du monde. »

Nicolas II n'eut pas le temps d'être utile à la France, car il mourut l'année suivante, après un court mais glorieux pontificat. Il eut pour successeur Alexandre II.

[1] Gervas. epist. ad Nicol.; ap. Labb. et Cossart. t. IX, p. 1097.

[2] On possède le procès-verbal du sacre de Philippe, dressé sans doute par Gervais lui-même. Cette pièce est curieuse.

[3] Epist. Gerv. ad Nicol. pap.

II.

Election du pape Alexandre II. — Schisme de Cadaloüs — Alexandre annonce à Gervais de Reims la captivité de l'anti-pape — L'Eglise de France pendant le schisme. — Discussions entre les évêques et les abbés au sujet des priviléges accordés par le Saint-Siége aux abbayes. — Raison de ces priviléges. — Légation de Pierre Damien en France. — Béranger retourne à son erreur après l'avoir abjurée à Rome. — L'évêque d'Angers, Eusèbe-Brunon, l'abandonne. — Ouvrage de Durand de Troarn contre Béranger. — Profession de foi touchant l'Eucharistie, faite par Gervais de Reims au moment de sa mort — Légation d'Etienne et de Hugues en France. — Institution monastique. — Ses progrès. — Abbaye du Bec — Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen. — Anselme, prieur du Bec. — Institution des chanoines réguliers. — Ses progrès. — Quelques ermites et autres saints — Dernières années du pontificat d'Alexandre II. — Lanfranc, archevêque de Cantorbéri. — Sa lettre au pape. — Guimond refuse d'être évêque — Concile de Rouen. — Mort d'Alexandre II.

(1061 — 1073)

Après la mort de Nicolas, Hildebrand voulut appliquer à l'élection du nouveau pape les règles établies par le concile de Rome. Il invita donc, en sa qualité d'archidiacre, les cardinaux et les membres de la noblesse à se réunir. Dans cette assemblée, on élut, sans avoir eu recours au roi d'Allemagne Henri IV, Anselme évêque de Lucques. Anselme était aimé à la cour d'Allemagne et l'on espérait que, par considération pour lui, Henri[1] fermerait les yeux sur l'atteinte portée aux prérogatives dont ses prédécesseurs avaient joui. Le peuple, qui n'avait pas été appelé à l'élection, se déclara hautement contre les prétentions nouvelles des cardinaux et des nobles; quelques membres de la noblesse dont Nicolas, par sa sévérité, avait fait les irréconciliables ennemis de la puissance politique du saint-siége, se joignirent au peuple et envoyèrent à Henri des messagers chargés de lui offrir une couronne d'or et le titre de patrice des Romains.

Les évêques de Lombardie, dévoués à l'empereur, suivirent ces messagers en Allemagne et assistèrent à un nombreux concile qui se tint à Bâle, en présence de Henri. On y attaqua, comme illégaux et erronés, les règlements promulgués par Nicolas touchant l'élection des souverains pontifes.

Anselme n'avait pas encore pris possession du saint-siége. Hildebrand et les autres cardinaux députèrent à Henri le cardinal Etienne, dans le but de combattre l'influence des messagers du peuple et de défendre les règles suivies pour l'élection d'Anselme.

[1] Ou, pour parler plus juste, Agnès, sa mère, qui gouverna en son nom pendant sa jeunesse.

Etienne se rendit à Bâle, mais il fut obligé de s'en retourner sans avoir obtenu audience du prince, et après avoir essuyé beaucoup d'injures de la part du concile. Tout autre que Hildebrand eût pu s'effrayer et fléchir; mais lui, assemblant de nouveau les cardinaux et les nobles, leur fit confirmer le choix d'Anselme qui prit le nom d'Alexandre II.

Le concile de Bâle, apprenant cette élection définitive, cria bien haut à l'illégalité, comme si le chef de l'Eglise n'avait pu être élu sans la permission d'un roi, et choisit pour pape Cadaloüs, évêque de Parme, qui se fit appeler Honorius II.

Pierre Damien, si dévoué à l'Eglise, épouvanté des scandales qui la désolaient, ne put entrevoir sans effroi ce schisme qui venait s'ajouter à ses maux déjà si nombreux. Ce grand homme, depuis longues années, faisait entendre les plus éloquentes, les plus énergiques protestations contre les impuretés et la simonie qui souillaient le sanctuaire, contre les violences et les crimes qui bouleversaient la société. Après de longs et incroyables efforts, il était tombé, affaissé sur lui-même, découragé en voyant ses efforts inutiles, et il soupirait après le moment où il lui serait permis de quitter Rome et son titre épiscopal, pour s'ensevelir dans la solitude et gémir sur des maux qu'il ne pouvait guérir. Mais Hildebrand, qu'Alexandre II venait de faire chancelier de l'Eglise romaine, ne voulut point se priver des lumières d'un cardinal si saint, si dévoué. Une lutte bien étrange s'établit alors entre ces deux hommes, les plus fermes soutiens et la gloire de l'Eglise.

Hildebrand, aussi zélé, aussi vertueux que Pierre Damien, avait de plus que ce dernier un caractère de fer qui ne savait pas fléchir. Les maux de l'Eglise, en l'affligeant profondément, stimulaient son énergie au lieu de l'affaiblir; il s'irritait contre les obstacles et son courage grandissait dans la lutte. Pierre Damien ressentit les effets de ce caractère indomptable, et il est curieux de voir par quel mélange d'expressions douces et sévères, il s'efforce de le peindre; Hildebrand, dans les écrits de Pierre, est tour à tour : l'*élu chéri de l'Eglise romaine et le fléau d'Assur; c'est un tyran flatteur qui n'a eu pour lui qu'une amitié de Néron et qui l'a caressé avec des serres d'aigle; c'est un saint démon*. Toutes ces expressions ont été mal comprises par plusieurs historiens, qui ont cru à une mésintelligence réelle entre Hildebrand et Pierre Damien; elles n'étaient chez ce dernier qu'une manière un peu emphatique de peindre l'obstination que mettait Hildebrand à le retenir au milieu des hon-

neurs de la cour romaine et de l'épiscopat. Pierre Damien l'emporta dans cette lutte singulière, inspirée par l'amitié et l'humilité; il obtint du pape de redevenir simple moine, et se retira dans la solitude après laquelle il soupirait depuis longtemps.

Avant de quitter Rome, il écrivit à Cadaloüs pour le conjurer de ne point ajouter un schisme aux malheurs de l'Eglise; mais l'antipape ne vit dans le saint cardinal qu'un partisan de son compétiteur, ne tint point compte de ses éloquentes paroles et marcha sur l'Italie. Il passa les Alpes au printemps de l'année 1062, ayant avec lui une forte armée et beaucoup d'argent. Alexandre, de son côté, fit ses préparatifs de défense, et les deux compétiteurs se livrèrent un combat acharné sous les murs de Rome. La victoire resta indécise; Alexandre se retira dans son évêché de Lucques, et Cadaloüs dans son évêché de Parme; ils tinrent chacun un concile et s'excommunièrent mutuellement.

L'Italie, dans le trouble et la confusion, ne savait auquel des deux prétendants se rattacher. Son salut lui vint d'Allemagne.

Cologne possédait alors un saint archevêque nommé Annon. Parmi les prélats de l'Eglise catholique, il en était peu qui lui fussent comparables en vertus et en lumières. Désolé des maux que le schisme causait à l'Eglise, il se donna des peines infinies pour y mettre fin et tint à Osbor un concile nombreux où furent examinés les titres des deux prétendants.

Pierre Damien, que le pape avait tiré de la solitude pour le charger d'une légation importante en France, écrivit, de ce pays, un plaidoyer curieux entre un avocat du roi Henri et un défenseur de l'Eglise romaine. Son but, dans cet ouvrage, était de prouver que le roi d'Allemagne ou l'empereur n'avait pas le droit de désigner le pape. Le concile d'Osbor fut du même avis et condamna Cadaloüs, le jour de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude; il y avait un an, à pareil jour, qu'il avait été élu à Bâle.

Annon, après cette sentence, fit plusieurs voyages en Italie pour mettre fin au schisme. Malgré ses soins et ses peines, Cadaloüs se maintint encore quelque temps, soutenu qu'il était par plusieurs petits princes du nord de l'Italie; mais, abandonné des évêques d'Allemagne, son parti ne pouvait que décroître de jour en jour; Pierre Damien parvint même à en détacher Godefroi de Toscane, qui en était l'âme, et à lui faire accepter l'arbitrage d'un concile pour la réunion duquel Godefroi offrit sa ville de Mantoue.

Pierre Damien écrivit dans le même temps à Henri pour le sup-

plier de pacifier entièrement l'Eglise. Ce prince hésitait à se prononcer ouvertement pour Alexandre. En sa qualité de successeur de Charlemagne, il ne voulait voir dans le siége apostolique qu'un fief de l'empire, et dans le pape qu'un vassal qui devait recevoir de lui l'investiture féodale; mais le temps était venu où l'idée même de l'empire romain devait s'évanouir devant celle de l'empire chrétien, et où l'empereur ne serait plus qu'un vassal du chef suprême du christianisme. Henri voulut lutter encore; mais Annon de Cologne enleva hardiment le jeune prince à sa mère Agnès, se chargea de sa tutelle et se rendit en Italie pour aviser aux moyens de concilier d'une manière définitive les prérogatives du roi avec la suprématie spirituelle et la liberté du Saint-Siége. Il s'avança jusqu'à Rome et se fit l'avocat de son roi; mais Hildebrand plaida, d'une manière si solide, pour les droits de l'Eglise et la liberté des élections pontificales, qu'Annon lui-même n'eut rien à répliquer. Il se contenta de renvoyer la décision définitive de ces questions délicates au concile de Mantoue, qu'il supplia le pape d'assembler dans le plus bref délai.

Ce concile se tint en 1064. Alexandre y fut reconnu pape légitime. Cadaloüs, condamné tout d'une voix, n'en persévéra pas moins dans ses prétentions; il chercha même à s'emparer par force du siége apostolique, partit pour Rome avec une troupe de soldats et s'embusqua avec eux dans l'église de Saint-Pierre. A cette nouvelle, les habitants de Rome se portèrent en masse sur l'église; les soldats de Cadaloüs, effrayés, se dispersèrent à la faveur des ténèbres, et l'antipape, fait prisonnier, fut enfermé dans une tour [1].

Le pape Alexandre annonça cette heureuse nouvelle à Gervais de Reims. Cet archevêque lui avait écrit pour le féliciter de son avénement, lui dire la peine que ressentait l'Eglise de France du schisme de Cadaloüs, et l'avertir qu'à la faveur du désordre causé par ce schisme, la simonie, combattue si vigoureusement par ses trois derniers prédécesseurs, faisait de nouveaux progrès.

« Nous avons vu, par votre lettre, lui répondit le pape [2], que Votre fraternité est vivement émue des maux de sa mère, la Sainte-Eglise Romaine, et que, si vous le pouviez, vous viendriez la visiter. Je ne doute pas que vous ne preniez part à sa prospérité aussi bien

[1] Il en sortit à la fin de l'année 1065 et s'enfuit en Toscane où on le laissa tranquillement faire le pape jusqu'à sa mort.

[2] Epist. Alexand. ad Gervas.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1118.

qu'à son adversité; c'est pourquoi nous vous apprenons que le malheureux Cadaloüs est tombé aussi bas qu'il avait voulu s'élever haut; car il est prisonnier dans une tour d'où il ne sortira, nous l'espérons, qu'après avoir expié les crimes dont il s'est rendu coupable envers saint Pierre. »

Alexandre, après avoir loué Gervais de son zèle, le charge de terminer, de concert avec l'archevêque de Sens, l'affaire de l'évêque d'Orléans Haderic, accusé d'avoir acheté son évêché; et celle de Rainald, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui se maintenait toujours dans son abbaye, malgré sa condamnation au concile de Reims.

Le pape avait beaucoup de confiance dans la sagesse de Gervais; il lui écrivit plusieurs [1] autres lettres où il le charge d'affaires importantes, et lui parle avec affection et confiance; il lui fait part des plaintes qui lui ont été portées contre les évêques de Beauvais et d'Amiens, et lui défend d'ordonner évêque de Soissons un nommé Goslin, qui avait acheté l'archidiaconé de Paris et venait de faire l'acquisition du siége épiscopal de Soissons; l'évêque de Beauvais avait été accusé, auprès du pape, de dissiper les biens de son église, et l'évêque d'Amiens de vexations envers les moines de Corbie dont il ne voulait pas reconnaître les priviléges.

Le siége apostolique, depuis peu de temps, avait considérablement multiplié ces priviléges des abbayes. En vertu de ces priviléges, la juridiction de l'évêque était restreinte, et les monastères étaient comme des fiefs ne relevant directement que du siége apostolique. Nous avons indiqué ailleurs [2] la raison de ces priviléges ou exemptions accordés par les papes aux monastères, et il nous semble certain qu'ils n'ont eu en vue que de se former une milice active, régulière, propre à combattre les vices du clergé séculier et à le suppléer auprès des fidèles, presque abandonnés de leurs propres pasteurs, trop souvent même scandalisés par eux.

Mais beaucoup d'évêques ne voyaient pas sans dépit la nouvelle coutume introduite par l'Eglise romaine contrairement aux anciens canons.

Les évêques du concile d'Anse s'appuyant, comme nous l'avons vu, sur l'ancien droit, avaient déclaré abusifs les priviléges accordés par les papes au monastère de Cluni, et l'Eglise de France, au

[1] Ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1125 et seq.

[2] *V.* le coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

commencement du pontificat d'Alexandre II, était gravement troublée par les querelles élevées entre les évêques et les abbés.

Gui d'Amiens n'étant encore qu'archidiacre de cette église, n'avait cessé d'exciter l'évêque Foulques, son frère, à donner des atteintes aux priviléges de Corbie. Le pape Léon IX, au concile de Reims, avait déjà été obligé de défendre les moines de ce monastère, et l'évêque Foulques, refusant de conférer la prêtrise à l'abbé de Corbie, celui-ci avait dû aller recevoir l'ordination à Rome. Ce fut un nouveau sujet de querelle. L'archidiacre Gui se rendit à Rome, et accusa l'abbé de plusieurs crimes, particulièrement d'avoir reçu l'ordination d'une manière peu canonique. Léon IX cita les parties à comparaître devant le concile de Verceil. L'abbé de Corbie obéit à la citation; mais personne ne s'y étant présenté de la part de l'évêque d'Amiens, le pape prononça contre lui et chargea l'archevêque de Reims de protéger l'abbé de Corbie.

Foulques d'Amiens respecta les volontés du pape; mais Guy, lui ayant succédé, se remit à combattre plus vivement encore les priviléges de Corbie. Après bien des conférences inutiles, l'abbé essaya d'apaiser l'évêque en lui donnant une somme d'argent; Gui prit l'argent et continua la guerre avec une telle activité, que l'abbé fut obligé d'avoir recours au comte Baudoin, régent de France pendant la minorité de Philippe Ier. L'affaire fut portée devant une assemblée nombreuse d'évêques et d'abbés qui donnèrent raison à l'abbé de Corbie (1063).

Gui ne tint aucun compte de cette décision, et somma, sous peine d'excommunication, l'abbé Foulques de se rendre, avec le moine Baudoin, à son synode épiscopal qu'il devait tenir le 5 juillet. Foulques était malade; il envoya ses excuses à Gui, qui répondit sept jours après par une sentence d'excommunication. Le métropolitain, à la requête de l'abbé, donna ordre à l'évêque de lever les censures, et celui-ci, au lieu d'obéir, lança une nouvelle sentence. Alors Foulques s'adressa directement au saint-siége, et envoya au pape Alexandre II une requête dans laquelle sont exposés les faits que nous avons rapportés [1].

Alexandre ayant reçu cette requête, écrivit à Gui une lettre sévère dans laquelle il le menaça de déposition et d'excommunication s'il ne cessait d'inquiéter les moines de Corbie. Il chargea Gervais de Reims de mettre ses menaces à exécution. Gui s'opiniâtra quelque

[1] Libell. Fulc. abbat.; ap. Mabill.

temps, et le pape insista de nouveau. La paix se conclut enfin, et l'abbé de Corbie en fut pour une terre de son abbaye qu'il céda à l'évêque [1].

Une querelle non moins vive existait entre Geoffroi, évêque de Paris, et l'abbé de Saint-Denis. Les priviléges monastiques en étaient aussi la cause. L'abbé et l'évêque comparurent par-devant le pape, qui jugea en faveur des moines. Geoffroi dissimula si peu le dépit que lui causait cette sentence, que le pape chargea l'archevêque de Sens, métropolitain de la province, de donner le saint chrême et les ordres sacrés aux moines de Saint-Denis, ou de les leur faire donner par quelqu'un de ses suffragants.

Les évêques avaient ordinairement le droit de faire les ordinations dans les monastères exempts de leur juridiction par privilége, et de leur donner le saint chrême.

Drogon, évêque de Mâcon, fit, dans ce temps, une rude guerre aux priviléges de Cluni, et, au lieu d'avoir recours aux formes légales, employa les armes qui lui semblaient un moyen beaucoup plus expéditif. Il se rendit à Cluni avec une troupe de gens armés et assiégea l'église où, disait-il, il voulait tenir un synode. Les moines de Cluni soutinrent courageusement l'attaque, et Drogon fut obligé de se retirer, après toutefois avoir excommunié toute la communauté.

L'abbé Hugues alla aussitôt à Rome porter plainte au pape, et se trouva ainsi à un concile de plus de cent évêques, qu'Alexandre tint en 1063. Hugues obtint du pape que le cardinal Pierre Damien serait envoyé en France pour terminer le différend élevé entre lui et l'évêque de Mâcon.

Pierre Damien, par amitié pour l'abbé Hugues, consentit à quitter sa chère solitude, et le pape le chargea de porter en même temps en France les canons du dernier concile de Rome.

Ces canons, au nombre de douze, ont surtout pour objet de réprimer la simonie et l'incontinence des clercs, les deux grands vices que la papauté avait entrepris de déraciner du champ de l'Eglise. La vie commune y est rendue obligatoire pour les clercs. On reconnaît dans ces canons la pensée de Hildebrand, qui était le conseiller de tous les papes depuis Léon IX.

Le pape, en envoyant Pierre Damien travailler à la réforme de l'Eglise de France, le chargea d'une lettre adressée aux archevêques

[1] *V.* Epist. Alexand. pap. XIX ad Gervas.; in op. supra cit.

Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemi de Tours, Aimon de Bourges et Goscelin de Bordeaux.

« Très-chers frères, leur dit le pape [1], vous n'ignorez pas qu'en vertu des prérogatives du siége que nous occupons, malgré notre indignité, nous sommes chargé de gouverner l'Eglise universelle. C'est pourquoi, les affaires de l'Eglise ne nous permettant pas d'aller nous-même dans votre pays, nous vous envoyons celui qui, après nous, occupe la première place dans l'Eglise de Rome, c'est-à-dire Pierre Damien, notre œil et le soutien du siége apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs, afin que ce qu'il aura réglé et décidé soit aussi respecté que si nous l'eussions établi nous-même après un mûr examen. Nous vous avertissons en conséquence, et nous vous ordonnons, comme dépositaire de l'autorité apostolique, de le recevoir comme nous-même et d'obéir à ses ordonnances. »

Pierre Damien, à son arrivée en France, assembla un concile à Châlon-sur-Saône [2]. Les priviléges de Cluni, appuyés sur l'acte de fondation du monastère et sur les lettres de plusieurs papes, furent reconnus et confirmés. L'évêque de Mâcon fut obligé d'avouer qu'il avait péché en les attaquant, et de se soumettre à une pénitence que lui imposa le concile.

L'autorité du siége apostolique grandissait chaque jour, et il y avait loin de la décision de ce concile de Châlon à celle du concile d'Anse relativement au même objet.

Pierre Damien, après avoir jugé plusieurs évêques ou abbés accusés de simonie, quitta Châlon et se rendit à Cluni.

Il y fut reçu par l'abbé Hugues, son ami, qui l'instruisit des usages de sa communauté. Pierre Damien, tout en manifestant son étonnement des richesses immenses du monastère et de l'abondance dans laquelle vivaient les moines, ne put qu'admirer leur ardeur pour le travail et leur régularité. Après avoir quitté Cluni, il écrivit à Hugues plusieurs lettres [3] dans l'une desquelles nous remarquons ces paroles: «Quand je me rappelle les observances de votre monastère, je vois clairement qu'elles ne sont point des inventions

[1] Epist. Alexand. XXI ad archiepiscop. Gall.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1131.

[2] Concil. Cabilon.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1177. — *Vid* etiam Biblioth. Cluniac.

[3] Pet. Dam. epist. ad Hugon. et ad monach. Cluniac., lib. 6, epist. 2, 3, 4, 5.

humaines, mais des inspirations de l'Esprit-Saint. Les exercices sont tellement multipliés, les offices surtout sont si longs, que les moines ont à peine une demi-heure par jour pour s'entretenir ensemble dans le cloître. On a voulu sans doute, par ces actes fréquents, prémunir les faibles contre leur propre fragilité. Ils n'ont pas, en effet, le temps de pécher, si ce n'est peut-être en pensée. »

Pierre Damien visita, pendant sa légation en France, Hugues, archevêque de Besançon, et lui écrivit ensuite une lettre [1] dans laquelle il lui témoigne son estime et lui donne quelques avis.

On ne possède pas d'autres détails sur la légation de Pierre Damien.

Béranger, qui avait quitté Rome en même temps que lui, fut à peine arrivé en France, qu'il publia un ouvrage pour réfuter la profession de foi dressée par le cardinal Humbert et qu'il avait signée en présence de tout le concile.

La mauvaise foi de Béranger se dévoilait par cette démarche indigne, et les insultes qu'il prodiguait dans son ouvrage au savant cardinal Humbert ne servirent qu'à lui faire perdre l'affection de ceux qui avaient été jusqu'alors ses plus zélés partisans. L'évêque d'Angers lui-même, Eusèbe-Brunon, l'abandonna et lui écrivit une lettre dans laquelle il lui exposa les motifs de son changement. « J'ai horreur, lui dit-il [2], de ce qui est un sujet de scandale pour toute l'Eglise, et mon unique souci est d'opérer mon salut et de vivre dans la paix chrétienne, en suivant avec simplicité les paroles de J.-C. Elles suffisent bien pour soutenir notre foi; je le crois, du moins, et d'autres plus habiles que moi croient de même. C'est d'après ce principe que la discussion a été terminée à Tours, en présence du légat Gérald; qu'elle l'a été une seconde fois dans la même ville par le jugement du légat Hildebrand, et une troisième fois à Angers par ordre de notre comte. L'archevêque de Besançon [3] et plusieurs sa-

[1] Pet. Dam. Opuscul. 39.

[2] Epist. Euseb. ad Berengar., ap. de Roye, de Vitâ Hæræsi et Pœnit. Berengar.

[3] Une ancienne chronique d'Angers (ap. Labb. biblioth., t. I) nous apprend que Hugues, archevêque de Besançon, se trouva, à Angers, à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur, qui eut lieu en 1062. Ce fait sert à fixer la date de la lettre d'Eusèbe-Brunon à Béranger : elle dut être écrite postérieurement à 1062, puisqu'il y est fait mention du concile où assista Hugues. C'est donc avec raison que nous la regardons comme écrite l'an 1064, après le retour de Béranger du

vants qui se trouvèrent à cette dernière assemblée, écrasèrent sous leurs pieds le monstre qui commençait à lever la tête. »

La nouvelle apostasie de Béranger donna occasion à Durand, savant abbé du monastère de Troarn, d'entrer en lutte contre lui et de composer son Traité sur l'Eucharistie [1].

Il fit précéder cet ouvrage de neuf cents vers hexamètres. Les vingt-cinq premiers sont comme le prélude du poëme et du traité qui le suit. Dans ce préambule, et à la fin de son traité, Durand fait connaître les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre son ouvrage. Désolé des progrès de la nouvelle hérésie, il crut de son devoir de recueillir, dans les ouvrages des Pères, ce qu'ils ont écrit de plus solide et de plus propre à établir la foi de l'Eglise touchant le mystère de l'Eucharistie. Il divisa son livre en neuf parties. Dans la première, il démontre la nécessité de la foi en général et de la foi à la présence réelle en particulier, et expose en peu de mots l'hérésie de Béranger. « Elle consiste, dit-il, à ne voir rien de réel dans le sacrement du Seigneur et à n'y admettre que figure et ressemblance. Les adeptes, pour échapper au soupçon d'hérésie et faire croire qu'ils n'ont pas d'autre opinion que celle du Seigneur, se déguisent avec art et vont jusqu'à dire que le pain et le vin offerts à l'autel sont, tout en conservant leur nature, le *vrai corps* et le *vrai sang* du Christ, non pas, il est vrai, *naturellement*, mais *figurativement;* d'où ils concluent que les substances offertes sont sujettes au travail de la digestion. »

C'était bien là, en effet, l'opinion de Béranger. Le mot *vrai*, appliqué par lui au corps eucharistique de J.-C., n'était pas synonyme de *réel*; l'hérétique voulait seulement dire, en employant ce mot, que l'Eucharistie était la *figure d'un corps vrai* et non d'un corps fantastique comme celui que les gnostiques attribuaient à J.-C.

Dans la seconde partie de son Traité et dans les suivantes jusqu'à

concile de Rome. On doit remarquer qu'Eusèbe-Brunon mentionne deux conciles de Tours. Gérald, dont il parle, était légat en même temps que Hildebrand.

[1] Durand. lib. de corp. et sang. Christi; inter op. Lanf. append., p. 73 et seq., edit. d'Acheri. — Ce traité fut composé après l'an 1059, et au moment où l'on parlait d'une nouvelle apostasie de Béranger, comme on le voit dans la neuvième partie du Traité lui-même. Le P. Mabillon (sæcul. 6. Bened. præf. 2e part. § 59) s'est donc trompé en mettant ce traité après ceux de Lanfranc et de Guimond, qui n'écrivirent que sous le pontificat de Grégoire VII. Sa véritable date paraît bien être 1064 ou 1065. Il a été écrit certainement avant 1078, puisqu'il est dédié à Ansfroi, abbé de Préaux, qui mourut cette année-là.

la huitième, Durand établit le dogme de la présence réelle par le témoignage des Pères de l'Eglise et surtout de saint Augustin que les hérétiques prétendaient leur être favorable.

La neuvième partie est un abrégé de l'histoire de l'hérésie de Béranger jusqu'au concile de Paris que Durand met, par erreur [1], en 1053.

L'érudition de Durand de Troarn ne fit pas revenir Béranger de ses erreurs.

Lanfranc en écrivit au pape [2] Alexandre qui avait cru à la sincérité de Béranger, et lui adressa une lettre [3] affectueuse pour le conjurer de ne plus troubler l'Eglise. Mais l'hérétique fut insensible à cette marque de tendresse et osa même répondre au pape qu'il persévérait dans ses anciennes opinions.

Les plus grands évêques de France étaient profondément affligés des progrès de l'hérésie. Gervais de Reims étant tombé malade à cette époque et sentant approcher sa fin, voulut, en mourant, protester contre les opinions hérétiques de Béranger et faire une profession de foi solennelle. Il fit donc assembler les chanoines et les autres clercs de son église, et « en notre présence, dit le prévôt Odalric [4] qui assista à cette scène touchante, il fit sa profession de foi en bon catholique, nous priant de lui servir de témoins, devant le Seigneur, qu'il croyait recevoir le vrai corps et le vrai sang de J.-C. »

Plusieurs autres saints personnages imitèrent Gervais, à cette époque, et crurent nécessaire, au moment de la mort, de confesser hautement leur foi en présence de témoins; l'hérésie de Béranger leur causait tant d'horreur, qu'ils ne voulaient pas que le plus léger soupçon sur ce point pût ternir leur mémoire.

L'Eglise de France perdit, dans la personne de Gervais, un évêque vertueux, zélé pour la discipline, et ami des lumières. Sous son épiscopat, l'école cathédrale de Reims avait conservé la supé-

[1] Ce concile se tint certainement en 1050. Il faut que Durand ait écrit plusieurs années après l'époque qu'il fixe pour s'être trompé de trois ans ; ainsi est déterminée d'une manière très-probable l'époque où il écrivit son Traité. Nous croyons ne pas nous tromper en le fixant à l'année 1064 ou 1065.

[2] On a confondu cette lettre de Lanfranc contre Béranger, avec son Traité contre le même, ce qui a été cause de graves erreurs sur la date de ce Traité. La lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

[3] Ap. Mabill. sæcul. 6. Bened. 2[e] part. § 25.

[4] *Ibid.*, § 26.

riorité que Gerbert lui avait donnée. Gervais l'avait confiée à Bruno, un des plus savants hommes de l'époque, et qui devint si illustre par l'institution de l'Ordre des Chartreux. Ce fut à l'école de Bruno, et sous l'archevêque Gervais, que fut élevé Odon, successivement prieur de Cluni, évêque d'Ostie et pape sous le nom d'Urbain II. L'Eglise de Reims dut ressentir la perte de Gervais d'une manière d'autant plus vive, qu'elle fut gouvernée, après lui, par Manassès, évêque simoniaque et incontinent. Manassès [1] avait acheté le siége de Reims et trouvait son argent bien placé, car il jouissait de très-gros revenus. Une seule chose le gênait, c'était d'être obligé de remplir quelques fonctions épiscopales. « Mon évêché serait très-bon, disait-il, s'il ne fallait pas chanter la messe. »

Gervais venait de mourir lorsque deux nouveaux légats d'Alexandre II, le cardinal Hugues-le-Blanc et le cardinal Etienne, arrivèrent en France. Le siége apostolique poursuivait avec vigueur l'œuvre de la réforme, mais il avait de terribles obstacles à surmonter.

On sait que le cardinal Etienne parvint à réunir un concile à Bordeaux et que le cardinal Hugues en tint deux, l'un à Auch, l'autre à Toulouse; mais il ne nous est rien resté de ces conciles qui mérite d'être enregistré dans l'histoire. Le clergé séculier était généralement trop corrompu pour ne pas annuler, autant qu'il était en lui, l'effet des mesures qu'auraient pu prendre les légats du saint-siége.

Ce n'était que par les Ordres monastiques que la papauté pouvait parvenir à sauver l'Eglise, et, avec elle, la civilisation; aussi cherchait-elle à en favoriser le développement.

La France s'enrichissait chaque jour de ces utiles institutions. Vers le milieu du XI[e] siècle, nous voyons s'élever les monastères de Saint-Martin-des-Champs, de Lire, de Cormeille, de Conches, de Saint-Pierre-sur-Dive, du Tréport, de la Trinité de Lessai, de Lonlai, de Saint-Étienne-de-Fontenai, de Grestain, de Montebourg, de Saint-Sévère, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de la Charité-sur-Loire, de Saint-Martin de Pontoise, d'Orval et plusieurs autres. Ce fut aussi à la même époque que l'on rétablit le célèbre monastère d'Ouche, plus connu sous le nom de Saint-Evroul qui en avait été le premier fondateur.

La plupart de ces monastères étaient bâtis et dotés par des seigneurs qui croyaient ainsi faire de leurs richesses un usage utile à

[1] Guib. in vitâ suâ.

la société et agréable à Dieu. Souvent les papes et les évêques imposaient aux coupables pour pénitence la fondation d'un monastère : c'est ainsi que Guillaume, duc de Normandie, pour s'être marié avec Mathilde, sa parente, fut condamné à bâtir deux monastères, l'un pour des moines et l'autre pour des religieuses. Guillaume, en conséquence, fonda à Caen les deux monastères de Saint-Etienne et de la Trinité.

Le célèbre Lanfranc [1], prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Etienne de Caen. Le vénérable Herluin ne le céda qu'avec peine, car, outre l'affection qu'il lui portait, il avait besoin, pour bâtir l'église de son monastère, de l'argent que le savant écolâtre recevait de ses disciples.

Lanfranc ayant pris possession de son nouveau monastère, en donna avis au pape Alexandre II qui avait été son disciple au Bec. Alexandre lui répondit par une lettre flatteuse [2] qui est en même temps un acte de privilége par lequel il prend sous sa protection l'abbaye de Saint-Etienne et la déclare dépendante seulement du saint-siége.

L'école de Lanfranc à Saint-Etienne devint fort célèbre; de nombreux clercs y accoururent de toutes les provinces de France, même de Rome et des autres contrées d'Italie. Parmi ces derniers, on distinguait les parents du pape Alexandre II [3]. Lanfranc leur enseignait lui-même les lettres humaines et les sciences ecclésiastiques. De cette école, comme de celle du Bec, sortirent d'illustres personnages qui remplirent avec distinction les plus hautes dignités de l'Eglise [4].

Lanfranc fut remplacé, comme prieur et écolâtre du Bec, par Anselme, le plus savant de ses disciples.

Anselme, le plus profond philosophe qu'ait eu l'Eglise de France au moyen-âge, naquit vers l'an 1034 dans la ville d'Aost, sur les confins de la Bourgogne et de la Lombardie [5]. Ses heureuses dispositions naturelles et les leçons de sa mère Ermengarde lui donnèrent de bonne heure le goût de la vertu, et, à l'âge de quinze ans, il pria l'abbé d'un monastère du voisinage de le recevoir au nombre de ses moines. L'abbé, dans la crainte d'indisposer contre lui Gon-

[1] Vit. Lanf. c. 4.

[2] *Vid.* not. ad vit. Lanf. inter ejus op., p. 27, edit. d'Acheri.

[3] Lanf. epist. 1a.

[4] Chron. Beccens. int. op. Lanf. append., p. ?.

[5] Vit. S. Anselm.; ap. Bolland. 12 april.

dulf, père d'Anselme, n'osa se rendre aux prières du jeune postulant. Anselme, contrarié dans ses désirs, se dégoûta de l'étude qui jusqu'alors avait fait ses délices, et se laissa même entraîner au milieu des plaisirs du monde. La tendresse qu'il avait pour sa pieuse mère le retint quelque temps sur le bord de l'abîme; mais il la perdit bientôt et s'abandonna dès lors à ses passions.

Un grave différend qui s'éleva entre son père et lui, le força de quitter sa patrie. Il passa en Bourgogne, puis en France, et, au bout de trois ans, parvint jusqu'à Avranche, d'où il se rendit au Bec, attiré par la réputation de Lanfranc. Son séjour dans ce lieu sévère et paisible eut sur lui une influence salutaire: il sentit renaître son amour pour la vertu et se livra à l'étude avec une telle ardeur, qu'il ne tenait aucun compte du froid, de la faim et des autres privations qu'il s'imposait. Le désir qu'il avait eu autrefois d'embrasser la vie monastique se réveilla. Il en parla à Lanfranc, qui était autant son ami que son maître. « J'hésite entre trois états, lui dit-il; je ne sais si je dois me faire moine, ou ermite, ou vivre dans le monde en n'usant de mes biens que pour être utile aux pauvres; aidez-moi à prendre une détermination. » Lanfranc n'osa pas lui donner de conseil. Anselme s'adressa alors à saint Maurile, archevêque de Rouen, qui se déclara pour la vie monastique.

Anselme n'hésita plus que sur le monastère où il se consacrerait au Seigneur. Son inclination le portait bien à rester au Bec ou à entrer à Cluni, mais, par un reste de vanité, il craignait d'être éclipsé dans ces deux abbayes, les plus illustres de France. « Au Bec, se disait-il à lui-même, je ne pourrai l'emporter sur l'érudition de Lanfranc; à Cluni, je serai vaincu en régularité par tant de moines qui observent une si exacte discipline. » Mais cette inspiration de l'orgueil ne fit qu'effleurer son cœur. « Quelle étrange illusion! s'écria-t-il; est-ce donc être moine que de vouloir l'emporter sur les autres? J'entrerai dans le lieu où je serai le plus méprisé, où je ne serai compté pour rien; » et il se fixa au Bec. Il y était moine depuis trois ans [1] lorsqu'il en fut élu prieur. Son élévation lui suscita des envieux parmi les anciens moines qui murmuraient de ce qu'on leur avait préféré un religieux n'ayant que trois ans de profession. Anselme les eut bientôt gagnés par son humilité et sa charité.

Comme l'abbé Herluin était fort âgé et ne pouvait plus diriger son

[1] Saint Anselme avait vingt-sept ans lorsqu'il se fit moine et trente ans environ, en 1064, lorsqu'il fut élu prieur. Herluin étant mort en 1078, il fut élu abbé.

abbaye, Anselme était surchargé d'affaires, et ses occupations devinrent si nombreuses, qu'il trouvait à peine quelques instants pour lire ou écrire. Il eût bien préféré passer tranquillement ses jours dans l'étude et le recueillement, aussi très-souvent pensait-il à se démettre de sa charge de prieur. Il s'en ouvrit un jour à saint Maurile [1]. « Mon cher fils, lui répondit le pieux archevêque de Rouen, il ne faut pas que le soin de votre salut vous porte à vous décharger de la conduite des autres. J'en ai vu plusieurs qui, après avoir renoncé à travailler au bien du prochain, sous prétexte de ne s'occuper que de leur perfection, sont tombés dans la paresse, et sont allés de mal en pis. C'est pourquoi je vous ordonne de garder votre charge par obéissance et de ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si même vous êtes appelé quelque jour à une place supérieure, ne la refusez pas; je sais que vous ne serez pas longtemps dans celle que vous occupez. » Anselme fut affligé, mais il obéit et s'acquitta de sa charge avec tant de douceur, que tous ses religieux l'aimaient comme un père.

Il prenait un soin particulier des jeunes clercs qui faisaient leurs études dans son monastère. Jamais il n'usait à leur égard de cette sévérité, aussi sotte qu'inutile, que d'autres croyaient nécessaire pour soutenir leur autorité.

Un abbé qui avait ce préjugé, se plaignait un jour à Anselme des jeunes étudiants de son monastère qu'il ne pouvait corriger, malgré les coups qu'il leur faisait administrer presque tous les jours. « Nous les fouettons continuellement, disait l'abbé, ils n'en deviennent que pires. — Et quand ils sont grands, dit Anselme, comment sont-ils? — Des imbéciles, des idiots, répondit l'abbé. — Voilà, reprit Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes! Dites-moi, seigneur abbé, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés et le serriez si bien qu'il ne pût étendre ses branches, votre arbre ne serait-il pas tortu et stérile? Eh bien, c'est ce qui arrive à vos jeunes gens. En ne leur laissant aucune liberté, en les aigrissant par vos menaces et vos coups, vous ne réussissez qu'à leur inspirer de la dissimulation, de la rancune, de l'obstination. N'éprouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont en vous aucune confiance, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge; courbés et comme penchés par le vice, n'ayant point été nourris de

1. Saint Maurile mourut en 1067.

charité, ils ne regardent les autres qu'avec des yeux obliques. Dites-moi, ces jeunes gens ne sont-ils pas vos semblables? or, voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'un morceau d'or ou d'argent, l'ouvrier ne le frappe pas toujours à coups de marteau; mais il le polit doucement, le travaille légèrement pour lui donner les traits qu'il a en vue. Les afflictions peuvent être acceptées par une âme forte, vigoureuse, qui priera même pour ses ennemis; mais une âme faible a besoin d'être conduite à la vertu, doucement, par attrait, avec charité. »

L'abbé sentit toute la sagesse de ces conseils et promit d'en faire son profit. Anselme les mettait toujours en pratique, aussi tous les écoliers du Bec l'aimaient-ils avec une tendresse vraiment filiale.

Malgré ses nombreuses occupations, Anselme trouva moyen de composer plusieurs ouvrages pendant le temps qu'il fut prieur. Ce fut alors qu'il publia le *Monologium*, le *Proslogium* et sa réponse au moine Gaunilon.

Nous aurons occasion plus tard d'apprécier les travaux philosophiques et théologiques d'Anselme [1].

Ses ouvrages et ses leçons orales lui acquirent une telle réputation, qu'on vit à son école le même concours qu'à celle de Lanfranc. Ceux qui ne pouvaient l'entendre lui écrivaient, et l'on possède un recueil considérable et intéressant des réponses qu'il faisait à ceux qui avaient recours à ses lumières. Son historien remarque, avec raison, qu'il fit faire à la théologie dogmatique de très-grands progrès, et que ses connaissances en morale étaient si profondes, qu'il semblait lire dans les cœurs et qu'il indiquait à chacun, avec une rare sagacité, les moyens de se corriger des vices et d'acquérir les vertus. Le même auteur nous apprend que le savant prieur s'occupait beaucoup de corriger les livres viciés par l'inadvertance ou l'ignorance des copistes.

Les plus grands hommes alors dirigeaient et encourageaient ces utiles travaux philologiques. C'est à eux et aux humbles moines qui écrivaient sous leur dictée que nous devons toutes les richesses intellectuelles de l'antiquité. Quand ils n'auraient fait que cela pour la civilisation, ce serait assez pour leur mériter une éternelle reconnaissance.

Des hommes comme Anselme ne pouvaient qu'augmenter gran-

[1] Nous avons déjà parlé des écrits philosophiques de saint Anselme dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.



dement l'influence des Ordres monastiques et les rendre dignes de la mission que leur confiait la Providence.

L'Ordre des chanoines réguliers jetait moins d'éclat; cependant, il continuait à faire quelque progrès.

Gui, doyen de Saint-Quentin, ayant été élevé sur le siége de Beauvais en 1067, voulut populariser dans sa nouvelle église le culte de son premier patron; c'est pourquoi il fit bâtir près de Beauvais une église dédiée à saint Quentin, et établit, pour y faire l'office, une communauté de chanoines réguliers. Yves, depuis évêque de Chartres, en fut le premier abbé. Cette communauté devint si florissante, que Philippe, évêque de Troyes, voulant établir des chanoines dans l'église de saint George, les tira de Saint-Quentin de Beauvais qu'il considérait comme la communauté qui honorait le plus la religion par sa régularité. Hugues, évêque de Nevers, fit rebâtir, à la même époque, l'église de Saint-Etienne qui était primitivement un monastère de religieuses fondé par saint Colomban, et la confia à des chanoines réguliers. Il y avait aussi plusieurs maisons de cet institut dans le Limousin, en particulier au Dorat et à l'Esterp, dont était abbé saint Gautier [1], célèbre par la rigueur de sa pénitence. L'auteur de sa Vie rapporte qu'à la fin de ses jours, ne pouvant plus se frapper assez fort, il se faisait donner des coups par un robuste chanoine.

Plusieurs saints personnages tombaient alors dans ces excès et ne peuvent être excusés que par l'excellence des motifs qui les faisaient agir. Tel fut surtout saint Thibault de Provins, dont nous devons esquisser la vie aussi sainte qu'extraordinaire. Il fut un des rares ermites qui essayèrent de renouveler au moyen-âge la vie des solitaires de la Thébaïde. L'institution monastique était devenue si florissante, que tous ceux qui désiraient s'adonner à la pratique des conseils de l'Evangile entraient dans les abbayes, et l'on ne trouve que de rares exemples de la vie ermitique. Saint Thibault en offre un des plus remarquables.

Il était né à Provins, de famille noble [2]. Son père se nommait Arnoul et sa mère Gisla. Dès ses plus tendres années, il eut beaucoup de goût pour la piété, et traversa, sans flétrir son innocence, l'époque si fragile de la jeunesse. Epris des charmes de la solitude, il prit de bonne heure la résolution de mener la vie solitaire et com-

[1] Vit. S. Galt.; ap. Bolland. 9 maii.

[2] Vit. S. Theob.; ibid. 30 jun.

muniqua son dessein à un ermite qui demeurait dans une île de la Seine et qui l'encouragea à le mettre à exécution. Thibault trouva à Provins un jeune seigneur, nommé Gauthier, qui partageait ses goûts. Les deux amis quittèrent Provins, suivis de leurs écuyers, afin de n'inspirer aucun soupçon; arrivés à Reims, ils les renvoyèrent, changèrent d'habits avec deux pauvres qu'ils rencontrèrent et allèrent nu-pieds jusqu'au diocèse de Trèves. Ils se fixèrent quelque temps dans un lieu désert de cette contrée, s'occupèrent à faire du charbon, et gagnèrent ainsi un peu d'argent qui leur servit à faire le pèlerinage de saint Jacques en Galice. Ils firent encore ce long voyage nu-pieds.

Thibault, de retour à Trèves, voulut acquérir un peu d'instruction; car, en sa qualité de noble, il ne savait rien. Un clerc lui apprit par cœur les septs Psaumes de la Pénitence. Quand il les sut, il désira apprendre les autres, mais il n'avait ni Psautier ni argent pour en acheter un. A la prière de Gauthier, le clerc alla à Provins en demander un au père de Thibault.

Le clerc fut bien reçu à Provins, et il apprit à Arnoul et à Gisla la haute sainteté à laquelle leur fils était parvenu. Arnoul voulut suivre le clerc. Thibault avait défendu de faire connaître à son père le lieu de sa retraite, mais le clerc ne crut pas devoir respecter cette défense, emmena Arnoul à Trèves, et lui dit de se trouver le lendemain hors de la ville sous un gros arbre où il avait coutume de donner des leçons à son fils. Arnoul fut exact au rendez-vous; mais Thibault, en l'apercevant, dit au clerc: « Vous m'avez trahi, » et prit aussitôt la fuite. Son père courut après lui, en s'écriant: « O mon fils, pourquoi fuis-tu ton père? Je ne viens pas pour te détourner du service de Dieu; je veux seulement avoir la consolation de te parler, afin de pouvoir donner de tes nouvelles à ta mère. — Seigneur, répondit Thibault, allez en paix, et laissez-moi servir J.-C. en paix. » Après quoi il reprit de nouveau la fuite, quitta Trèves et ne s'arrêta qu'en Italie.

Il voulait de là passer en Terre-Sainte, mais Gauthier, son fidèle compagnon, l'engagea à se fixer près de Vicenze, dans un lieu nommé Salanigo, dont le site désert et sauvage leur sembla très-propre à servir de demeure à des solitaires.

Ils y bâtirent, avec l'agrément des seigneurs du lieu, une petite cellule auprès des ruines d'une église, et s'y consacrèrent à toutes les rigueurs de la pénitence. Thibault se priva seulement d'abord de tout aliment gras; puis sa nourriture fut du pain d'orge et de l'eau; enfin, les dernières années de sa vie, il se retrancha le pain

et toute espèce de boisson, ne vivant que de légumes et de fruits. Son lit était une planche, une pierre lui servait d'oreiller. Les cinq dernières années de sa vie, il ne se coucha point, et ne prit qu'assis le peu de sommeil qu'il ne pouvait refuser à la nature.

L'évêque de Vicenze appréciant les vertus de Thibault, l'ordonna prêtre, et Pierre, abbé des ermites camaldules de Vingadice, lui donna l'habit monastique; mais l'humble solitaire ne quitta point sa cellule.

Arnoul et Gisla ayant connu la nouvelle retraite de leur fils et la réputation de sainteté dont il jouissait, entreprirent le voyage d'Italie pour le voir. Thibault les reçut, cette fois, avec tendresse. Sa mère ne put se résoudre à le quitter et se sanctifia, sous sa conduite, dans une cellule proche de la sienne. Saint Thibault mourut, épuisé d'austérités, douze ans après être sorti de la maison paternelle, en 1066.

Un jeune seigneur [1], nommé Ebrard, voulut imiter saint Thibault, dont la vie extraordinaire faisait grand bruit en France. Après avoir passé sa jeunesse d'une manière licencieuse, il s'enfuit secrètement et se fit charbonnier, comme Thibault; mais il s'aperçut bientôt que la vie solitaire serait pour lui remplie d'écueils, et il se fit moine à Marmoutier, où il mena une vie très-austère.

Dieu eut toujours des élus dans toutes les conditions sociales, et l'histoire doit enregistrer les noms de sainte Godelième et de la bienheureuse Ide qui vivaient dans le même temps que les Thibault, les Ebrard et plusieurs autres saints personnages. Godelième était née à Lodefort, entre Calais et Boulogne. Après quelques années d'un mariage qui ne fut qu'un martyre continuel, elle fut étranglée par ordre de son mari. La bienheureuse Ide fut mère de Godefroi de Bouillon, le héros de la première croisade [2].

Ces exemples de vertu étaient malheureusement trop rares non-seulement dans le monde, mais aussi dans le clergé. Le siége apostolique poursuivait cependant toujours avec énergie ses projets de réforme.

Alexandre II ne bornait pas ses efforts à la France. Guillaume, duc de Normandie, ayant conquis l'Angleterre (1066), le pape y envoya, l'an 1069, deux légats pour travailler à la réforme des abus qui régnaient dans ce pays comme dans le reste de l'Eglise. Guil-

[1] Guib. de vit. suâ, lib. 1.

[2] V. Bolland. 6 jul. et 13 april.

laume seconda ses vues, et, à cet effet, conçut la pensée de donner les évêchés de son nouveau royaume aux hommes vertueux et savants dont l'abbaye du Bec avait peuplé son duché de Normandie.

Stigaud, archevêque de Cantorbéry, ayant été déposé pour cause de simonie, Guillaume jeta les yeux sur Lanfranc pour remplir ce siége. Lanfranc avait déjà refusé l'archevêché de Rouen après la mort de saint Maurile, arrivée deux ans auparavant; il refusa de même celui de Cantorbéry. Mais Guillaume fit passer en Normandie les deux légats du pape qui, dans une nombreuse assemblée des évêques, des abbés et des seigneurs de la province, ordonnèrent à Lanfranc, en vertu de l'autorité apostolique, d'accepter la dignité qui lui était offerte. Herluin, qui vivait encore, joignit ses ordres à ceux des légats. Lanfranc n'osa résister : il partit pour l'Angleterre, avec l'espérance toutefois de faire agréer son refus au roi. Ses efforts furent inutiles. Malgré sa répugnance, il fut obligé de donner son consentement, et en fit part au pape Alexandre II, par cette lettre [1] :

« Lanfranc, évêque indigne, au pape Alexandre, souverain pasteur de la sainte Eglise.

« Je ne sais à qui je pourrais mieux confier mes malheurs, qu'à vous, mon père, qui en êtes cependant la cause. Tiré de l'abbaye du Bec, où j'embrassai la vie monastique, j'avais été placé par Guillaume, prince des Normands, à la tête du monastère de Saint-Etienne de Caen, lorsque, par l'effet de je ne sais quel jugement de Dieu, j'ai été forcé par vous d'accepter la conduite d'un peuple nombreux, moi qui n'étais pas capable de guider quelques moines! J'avais résisté à toutes les sollicitations du roi, lorsque vos deux légats, Hermanfroi, évêque de Sion, et Hubert, cardinal de la sainte Eglise romaine, sont arrivés en Normandie, ont convoqué les évêques, les abbés et les seigneurs, et m'ont ordonné, en leur présence, de prendre le gouvernement de l'Eglise de Cantorbery. Ce fut en vain que je fis valoir ma faiblesse, mon indignité, mon ignorance de la langue des peuples barbares auxquels on m'envoyait; tout me fut inutile. Je donnai donc mon consentement, je suis parti et je me suis chargé d'un fardeau qui n'est pour moi qu'une source de chagrins et d'ennuis, à cause de tous les crimes et de l'endurcissement dont je suis témoin. J'entends et je vois tant de choses qui

[1] Lanf. Epist. 1ª.

menacent l'Eglise, que la vie m'est insupportable et que je déplore d'avoir vécu jusqu'à présent.

« Mais je ne veux point distraire plus longtemps Votre Grandeur de ses nombreuses et graves occupations; je veux seulement la prier d'user, pour me décharger de l'épiscopat, de la même autorité qui m'en a chargé. »

Le pape tenait trop à avoir des ouvriers évangéliques comme Lanfranc, pour accéder à sa demande.

Guillaume voulut, dans le même temps, faire évêque en Angleterre un autre savant moine de Normandie, nommé Guimond [1].

C'était un homme d'une vertu sévère, et d'un caractère plein de loyauté. Il répondit aux avances du roi par une lettre qui fit grand bruit et qui fut blâmée par les courtisans, mauvais juges en fait de franchise. Guimond y traitait d'usurpation la conquête de l'Angleterre.

« Beaucoup de raisons, dit-il au roi, me rendent indigne de l'épiscopat, surtout mes infirmités spirituelles et corporelles. Je ne puis pas me conduire moi-même, comment voulez-vous que je conduise les autres? Et puis, quand j'y regarde de près, je ne vois pas comment il me serait permis de gouverner ceux dont je ne connais ni le langage ni les mœurs, ceux dont vous avez pillé, exilé, tué les pères et les amis. Lisez les Ecritures et dites-moi s'il est permis de donner au troupeau de J.-C. un pasteur choisi par les ennemis de ce troupeau. L'élection, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs et confirmée ensuite par les supérieurs. Pensez-vous pouvoir donner sans péché à moi ou à d'autres ce que vous avez ravi avec violence et en répandant le sang? Un religieux comme moi doit avoir horreur du vol; or l'Angleterre n'est qu'un bien que vous avez volé, et je ne voudrais pas plus toucher à ses trésors qu'au feu. »

Guimond accompagnait ces réflexions des plus sages avis sur la fragilité des choses humaines et sur le compte que Guillaume aurait à rendre à Dieu de son gouvernement.

L'indépendance du vertueux moine n'empêcha pas Guillaume d'avoir pour lui la plus haute estime, et il pensa même depuis à lui pour un autre évêché. Les envieux que lui avait suscités son caractère un peu trop rude peut-être vinrent à bout d'empêcher ce choix en disant bien haut que Guimond était fils de prêtre. Le reproche

[1] Orderic. Vital. Hist. eccl., lib. 4.

était vrai ; mais ce vice de naissance ne lui ôtait rien de son mérite, et plus tard le siége apostolique éleva le savant moine sur le siége épiscopal d'Averse.

Nous le verrons plus tard mettre sa science au service de la saine doctrine et attaquer vigoureusement Béranger.

Ce fut en Normandie et parmi les élèves sortis de l'école du Bec que cet hérétique rencontra les plus terribles adversaires. La Normandie, grâce à cette illustre école, était, au milieu du XI[e] siècle, la province de France la plus éclairée et la plus zélée pour la discipline.

L'archevêque de Rouen Jean, successeur de saint Maurile, y tint, en 1072, un concile où l'on fit des réglements sévères contre l'incontinence des clercs.

Un canon de ce concile nous semble surtout digne de remarque, c'est le vingtième, où il est dit que six évêques sont nécessaires pour déposer un prêtre, et trois pour déposer un diacre.

On voit par là quelles précautions s'imposaient eux-mêmes les évêques pour éviter les surprises de l'ignorance ou les préventions mal fondées.

L'année qui suivit la tenue de ce concile de Rouen, mourut le grand pape Alexandre II. Il venait d'envoyer en France un nouveau légat, Girald, évêque d'Ostie, pour accélérer les progrès de la réforme : il mourut ainsi au milieu des travaux qui l'avaient préoccupé pendant tout son pontificat.

III.

Grégoire VII pape. — Son caractère. — Idée générale de son pontificat. — Ses luttes avec Philippe I[er], roi de France, touchant les investitures. — Règlements de Grégoire sur le célibat ecclésiastique. — Légation de Hugues de Die, chargé de faire adopter ces règlements en France. — Divers conciles tenus en France à ce sujet. — Luttes de plusieurs évêques et prêtres simoniaques ou concubinaires. — La controverse eucharistique en France, sous Grégoire VII. — Suite de l'histoire de Béranger. — Ouvrages de Guimond, de Lanfranc et du moine Anastase contre lui. — Mort de Béranger. — Mort de Grégoire VII.

1073 — 1085.

Aussitôt après la mort du pape Alexandre II, Hildebrand, en sa qualité d'archidiacre de l'Eglise romaine, indiqua un jeûne de trois jours [1]

[1] Gregor. Epist. 1ª ad Desid. et 3ª ad Guibert. ; ap. Labb. et Cossart. conc.,

pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint et connaître le choix de Dieu. Pour ouvrir ce temps de pénitence et assister aux funérailles d'Alexandre, les cardinaux, les évêques, les abbés, les prêtres, les diacres, les moines et tous les clercs qui étaient à Rome, se rendirent processionnellement à l'église de Saint-Pierre. Une foule immense remplissait déjà l'enceinte de la basilique. A peine Hildebrand est-il entré au milieu des autres cardinaux, qu'une grande agitation se manifeste dans le peuple et dans le clergé. Soudain tous s'écrient : « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi pour lui succéder. » Puis ils se jettent sur lui, comme des hommes hors de raison, suivant l'expression de Grégoire lui même [1]; c'est en vain qu'il essaye de les calmer et de leur faire abandonner leur projet : tous répondent à ses instances par ces paroles : « Nous vous choisissons pour pasteur et pour souverain pontife. » Le cardinal Hugues-le-Blanc, voyant que la foule persistait dans son choix, se leva et dit : « Vous savez bien que depuis le pontificat de Léon, notre archidiacre, homme sage et énergique, a élevé la sainte Eglise romaine à un très-haut degré de prospérité, et qu'il a délivré notre ville de bien des dangers qui la menaçaient. Nous ne trouvons personne plus capable que lui de gouverner l'Eglise et de défendre notre ville; c'est pourquoi, nous tous, évêques et cardinaux, nous le choisissons d'une voix unanime avec vous pour souverain pasteur de vos ames. »

A ces mots, le peuple s'écrie de nouveau : « Saint Pierre nous a choisi Hildebrand pour seigneur et pour père. » Aussitôt on revêtit Hildebrand, suivant l'usage, de la robe de pourpre et de la tiare, puis on le plaça sur la chaire de saint Pierre. Alors les cardinaux et les évêques dirent au peuple : « L'archidiacre Hildebrand est le pape que nous avons élu; il sera notre seigneur et portera le nom de Grégoire : nous le voulons et le choisissons. Vous convient-il? — Il nous convient, répondit la foule. — Le voulez-vous? reprirent les cardinaux, approuvez-vous ce choix? — Nous le voulons, répondit la foule, nous approuvons ce choix. »

t. x, p. 6 et 7. Tout le monde connaît l'ouvrage de Voigt, ministre protestant, sur Grégoire VII et sur son siècle. Nous avons consulté avec avantage cet excellent travail, traduit en français par M. l'abbé Jager.

[1] Gregor. Epist. 1ª ad Desid. et 3ª ad Guibert.; ap. Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 6 et 7. — *Vid.* etiam Paul. Bern. vit. S. Greg. et Baron. Annal. eccl. ad ann. 1073. Grégoire avait soixante ans lorsqu'il fut élu.

Chacun, après l'élection d'un si digne pape, se retira joyeux. Grégoire seul était triste [1]; c'est qu'il connaissait trop clairement les rudes travaux que lui imposait sa nouvelle dignité.

Depuis vingt ans au moins qu'il prenait une part active aux affaires les plus importantes de la catholicité, il avait eu le temps et les moyens de connaître exactement les maux affreux qui désolaient l'Eglise.

Deux vices surtout, comme deux cancers, la rongeaient de la manière la plus horrible: l'incontinence du clergé et la prépondérance de l'autorité civile dans le choix des bénéficiers. Malgré les continuelles et énergiques protestations de l'Eglise, le mariage des prêtres était à peu près passé en usage; les membres du clergé qui ne se mariaient pas vivaient publiquement avec des concubines, et l'on rencontrait fort peu de prêtres observant la continence, surtout en Angleterre et en Allemagne [2]. Les papes eux-mêmes, au xe siècle surtout, donnaient l'exemple des mauvaises mœurs, beaucoup d'évêques les avaient imités, et la grande majorité des prêtres avait suivi la même voie.

Hildebrand, encore simple moine, avait formé, dans la solitude du cloître, les plus vastes projets pour l'amélioration morale du clergé, et ne voyait pas d'autre moyen de lui rendre l'énergie et l'initiative puissante avec lesquelles il avait jadis dirigé la société, qu'en le rappelant à l'antique usage de la continence absolue. Léon, Victor, Etienne, Nicolas et Alexandre avaient successivement poursuivi cette œuvre avec ardeur, sous l'inspiration de leur archidiacre Hildebrand; mais leurs efforts, entravés par ceux qui eussent dû les seconder, c'est-à-dire par la plupart des évêques, n'avaient pas obtenu des succès brillants. Cependant l'influence du siége apostolique, qui grandissait chaque jour, avait déterminé le choix de quelques bons évêques et commencé à se créer, dans les ordres monastiques, une armée dévouée et active.

[1] *Vid.* Epist. supra cit.

[2] En Angleterre les prêtres mariés étaient si nombreux, que Lanfranc fut obligé de permettre aux prêtres des campagnes de conserver leurs femmes et de ne défendre qu'aux chanoines d'en avoir. (Concil. Winton.; ap. Labb., t. x, p. 351.) — En Allemagne, les prêtres se révoltèrent contre Sigefroi, archevêque de Mayence, qui, au synode de Mayence, voulait appliquer les règlements sévères de Grégoire VII sur le célibat, et dirent hardiment qu'ils garderaient leurs femmes. (*V.* Epist. Greg. ad Sigef., lib. 3, epist. 4, Lambert. Chron.; Labb. Conc., t. x, p. 345.)

Au moment où Grégoire VII s'assit sur la chaire de Saint-Pierre, l'état politique de l'Europe n'était pas plus florissant que son état religieux. L'idée de l'empire romain avait disparu; l'empereur, malgré son titre, n'était qu'un roi de Germanie; les royautés s'étaient constituées d'une manière indépendante [1]; les seigneurs cherchaient à rompre jusqu'au dernier des liens qui les rattachaient aux royautés; et l'Europe entière se trouvait fractionnée en mille parcelles, en mille petites souverainetés jalouses, toujours en guerre les unes contre les autres. Au milieu de ce fractionnement général qui laissait l'Europe, ou, comme on disait alors, l'Eglise d'Occident sans union et sans puissance, on commençait à sentir le besoin d'un centre commun où pussent converger les forces des différentes souverainetés, et à placer ce centre à Rome. Mais cette idée n'était encore dans les esprits qu'à un état vague et indéterminé lorsque Grégoire fut élu. A lui était réservée la rude tâche de la réaliser, de constituer l'empire chrétien, de faire de Rome chrétienne le centre d'un empire catholique.

Dans les vues de Grégoire, Rome chrétienne devait être la capitale d'un empire chrétien, de même que Rome païenne avait été la capitale d'un empire païen. Tous les royaumes soumis à la foi du Christ ne devaient être que des provinces de cet empire, ou des fiefs, comme on disait alors; le pontife souverain du christianisme devait remplacer les vieux empereurs et ne voir dans les rois que des vassaux, comme les empereurs ne voyaient en eux que des patrices et des consuls.

C'était une idée sublime, nous ne craignons pas de le dire, de réunir, de concentrer ainsi tous les royaumes, toutes les seigneuries sous la haute direction du siége apostolique, d'où, comme d'une source pure, eussent découlé sur les souverains et sur les peuples les principes civilisateurs de l'Evangile. L'homme qui trouva cette idée, à l'état latent, dans les profondeurs de la société, qui la mit en lumière, qui déploya un invincible courage et une grande habileté pour l'appliquer, la faire vivre, cet homme est un génie.

Or cet homme c'est Grégoire VII.

On comprend au premier coup-d'œil quelles luttes il dut avoir à soutenir. Mais Grégoire était fait pour ces luttes. Autant son corps était faible et chétif, autant son âme était vigoureuse et forte. Rien n'était capable de dompter son courage; l'adversité et la prospérité

1 Ce qui n'arriva qu'au xe siècle.

le trouvaient le même : calme, sévère, toujours vertueux et pur. Parfois il se trompa en voulant appuyer sur les prérogatives de son pouvoir spirituel la puissance que les besoins du temps lui donnaient dans le domaine temporel; mais quel homme fut jamais parfait et à l'abri de l'erreur? Nous ne ferons pas un crime à Grégoire d'une opinion qu'il eut sans doute de bonne foi. Quelques nuages n'obscurciront pas à nos yeux l'auréole éclatante qui environne ce front sublime où furent conçus de si admirables projets d'amélioration sociale.

Grégoire n'était pas homme à s'arrêter à la superficie des choses et à prendre des demi-mesures. Zélé contre l'incontinence du clergé, il rechercha la cause de ce vice déplorable et la trouva aisément dans la prépondérance des rois et des seigneurs sur le choix des dignitaires ecclésiastiques. Ces rois et seigneurs ne considérant, pour la plupart, que leur intérêt; ne voyant dans les bénéfices ecclésiastiques que de simples fiefs, les vendaient au plus offrant. De là de mauvais choix, de là tous ces évêques, tous ces prêtres qui n'avaient nul souci de leurs devoirs, qui ne vivaient même pas en bons laïques, qui pillaient et scandalisaient les peuples. Les rois et seigneurs considéraient si bien les églises comme de simples fiefs dépendants uniquement de leur autorité, qu'ils se croyaient en droit de conférer même les pouvoirs ecclésiastiques. Non contents de donner l'investiture civile, ils prétendaient donc investir du *titre ecclésiastique*, et donnaient aux évêques, en les instituant, l'anneau et la crosse ou bâton pastoral, signes de leur dignité ecclésiastique. Ce qu'ils faisaient pour les évêques, sans respect aucun pour les canons et pour les droits des métropolitains ou des papes, ils le faisaient pour les curés, sans respect pour les droits des évêques; rien de plus commun, dans les canons des conciles de la période féodale, que la défense faite aux laïques d'instituer des prêtres dans les paroisses, sans le consentement des évêques.

Quand Grégoire aurait poursuivi courageusement la réforme du clergé, il n'eût pu réussir, s'il n'eût coupé dans sa racine le principe des vices. Il avait trop de pénétration pour agir d'une manière aussi imparfaite, et les *investitures laïques* furent attaquées par lui avec un courage, une persévérance dignes des plus grands éloges.

Mais, tout en combattant l'investiture du titre ecclésiastique, il respecta l'investiture civile appuyée sur l'usage et sur les lois.

Grégoire VII, aussitôt après son élection, nomma Hugues-le-

Blanc légat en France et en rappela Girald [1], évêque d'Ostie, qu'y avait envoyé Alexandre peu de temps avant de mourir.

Girald, pendant sa courte légation, avait tenu plusieurs conciles [2] : à Châlon-sur Saône où furent déposés plusieurs évêques, à Saint-Maixent, près Poitiers, où fut cité Béranger qui y soutint opiniâtrement sa doctrine.

L'état de l'Eglise de France s'était fort peu amélioré, malgré les efforts que faisait la papauté depuis plus de vingt ans pour en réformer les abus. Grégoire devait y apporter une attention spéciale. Philippe Ier, qui régnait en France depuis treize ans et qui n'en avait encore que vingt, était un prince très-jaloux de son autorité, déréglé dans ses mœurs et peu scrupuleux dans la collation des bénéfices ecclésiastiques dont il faisait un trafic honteux. Grégoire, la première année de son pontificat, chargea Roclin, évêque de Châlon-sur-Saône, d'aller trouver Philippe sur lequel il avait de l'influence, et de lui faire des remontrances sur son usurpation des droits de l'Eglise. Voici la lettre qu'il écrivit à cet évêque [3] :

« Entre les princes de notre temps qui désolent l'Eglise de Dieu par leur avarice et leurs trafics sacriléges, qui humilient leur mère, à laquelle ils devraient honneur et respect, et en font une esclave, Philippe, roi de France, se distingue d'une manière particulière; nous savons de bonne source qu'il opprime les églises de France et que ses excès sont montés à leur comble. Nous en sommes d'autant plus affligés, que, jusqu'à présent, la France a été le royaume le plus distingué par sa sagesse, son esprit religieux, ses forces et son dévouement envers l'Eglise romaine. La dévastation de tant d'églises a éveillé si vivement notre sollicitude, que nous étions décidés à agir sévèrement contre les audacieux excès auxquels on se livre envers elles.

« Mais comme ce prince vient de nous donner, par son envoyé Albéric, l'assurance qu'il voulait diriger sa vie et se conduire, par rapport aux églises, suivant nos avis, nous avons ajourné les rigueurs que les canons nous font un devoir d'exercer envers lui. »

[1] Greg. Epist. 6 ad Gerald. lib. 1. Hugues le Blanc ne fit que traverser les provinces méridionales et se rendit en Espagne.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 345. — *V.* et. Epist. 16 Greg. ad Girald., lib. 1.

[3] Greg. Epist. 35 ad Roclen., lib. 1.

Grégoire dit ensuite à Roclin qu'il veut d'abord éprouver l'obéissance du roi dans l'affaire de l'évêque de Mâcon.

Landri, archidiacre d'Autun, avait été élu évêque de cette ville, et son élection avait même été confirmée par Philippe. Mais il s'était sans doute présenté quelque clerc assez peu délicat pour offrir un prix considérable de cet évêché, et Philippe n'avait pas hésité à revenir sur sa parole et à s'opposer à l'ordination de Landri.

« S'il continue à s'y opposer, écrit le pape à Roclin, il saura bientôt que nous ne sommes point disposé à tolérer plus longtemps la ruine de cette Eglise, et nous répondrons à son opiniâtreté en lui appliquant les canons dans toute leur sévérité, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes revêtu. Il faut que le roi renonce aux trafics honteux et simoniaques, ou les Français, frappés d'anathême, cesseront de lui obéir, à moins qu'ils n'aiment mieux renoncer à la foi chrétienne. Ainsi, très-cher frère, voyez le roi, exhortez-le, priez-le, décidez-le, par tous les moyens possibles, à laisser l'église de Mâcon et toutes les autres se gouverner suivant les lois. »

Grégoire écrivit [1] le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, d'ordonner Landri, évêque de Mâcon, quand bien même le roi n'y consentirait pas; de forcer Landri lui-même à accepter l'ordination, s'il prenait le parti de se désister. Il était hors de doute que Landri n'en eût agi ainsi que par crainte du roi. Philippe persista dans son opposition à l'ordination de Landri, et Humbert n'osa pas suivre les ordres du pape. Grégoire alors manda Landri à Rome, l'ordonna évêque et le renvoya à son métropolitain avec une lettre qui en faisait foi [2].

Philippe prit le parti de dissimuler, laissa Landri prendre possession de son siége et envoya même des ambassadeurs (1074) à Rome pour assurer Grégoire de ses bons sentiments. Le pape lui répondit [3] en ces termes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Français, salut et bénédiction apostolique.

« Vous nous avez notifié, par votre lettre et par vos ambassadeurs, que vous vouliez obéir avec piété, et comme il convient, au bienheureux Pierre, prince des apôtres, écouter et suivre nos avis

[1] Greg. Epist. 36 ad Humb., lib. 1.
[2] *Ibid.*, Epist. 76.
[3] *Ibid.*, Epist. 75

dans tout ce qui regarde les choses ecclésiastiques. Si vous avez réellement ces sentiments, nous ne pouvons que nous réjouir de voir ainsi Votre Eminence portée à respecter les choses saintes et à s'occuper sérieusement des devoirs que lui impose sa dignité royale. Nous avertissons Votre noblesse, de la part de saint Pierre, nous la prions, avec toute la charité dont nous sommes capables, de se rendre Dieu propice, et pour cela de réparer tous les torts que vous avez faits, particulièrement à l'église de Beauvais; il est de votre honneur d'en agir ainsi. Considérez avec nous, et voyez comme vos prédécesseurs ont été chéris du siége apostolique; comme ils ont été glorieux et illustres dans presque tout l'univers, lorsqu'ils s'appliquèrent pieusement à protéger et à défendre les églises. Les rois postérieurs, ayant bouleversé les droits divins et humains, perdirent peu à peu leur puissance; la gloire et l'honneur de tout le royaume se sont changés avec les mauvaises mœurs; la réputation si brillante de la France a disparu, sa stabilité même a été menacée. Notre charge nous fait un devoir de vous dire ces choses ou autres semblables, très-souvent et même, s'il le faut, en termes durs. Il ne nous est jamais ni libre ni permis de dissimuler la vérité à personne; mais c'est principalement à ceux qui sont plus élevés que nous devons parler haut et ferme, pour les rappeler à la justice. Le Seigneur, en effet, nous dit : *Crie, ne cesse pas, que ta voix résonne comme une trompette.* »

C'était chez Grégoire une idée fermement arrêtée de rappeler courageusement aux princes leurs devoirs. Il savait qu'en agissant ainsi, il s'attirerait des contradictions et des luttes, et voilà pourquoi, malgré son énergie, il n'accepta qu'avec répugnance le souverain pontificat. Il était convaincu que la plupart des souverains manquaient à leurs devoirs envers l'Eglise et envers les peuples. Il faut l'entendre, lui-même, confier au duc Godefroi de Lorraine ses tristes pensées à ce sujet.

« Notre élévation, lui dit-il [1], vous a fait plaisir à vous et à d'autres pieux fidèles, à cause de la bonne opinion que vous avez de ma personne; mais, pour moi, cette élévation n'est qu'une source de poignantes douleurs, d'anxiétés, d'amertume. Nous voyons toute l'étendue de la sollicitude que nous devons avoir, nous sentons la pesanteur du fardeau sous lequel notre conscience tremble, et nous aimerions bien mieux aller nous reposer en J.-C. que de continuer

[1] Greg. Epist. 9 ad Gottifred., lib. 1.

à vivre au milieu de tant de dangers.... Le monde entier est enseveli dans sa malice; tous, et principalement ceux qui sont placés au premier rang dans l'Eglise, s'efforcent plutôt de la troubler que de la protéger et de la défendre : ils ne songent qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition; ils s'opposent, en ennemis, à tout ce qui regarde la religion et la justice. Et nous ne gémirions pas amèrement, nous qui sommes chargés du gouvernement de toute l'Église, en voyant que nous ne pouvons ni l'administrer comme il faudrait, ni l'abandonner! »

En considérant attentivement l'état de l'Église à l'avènement de Grégoire VII, on comprend tout ce que son âme si vertueuse dut concevoir de peine, tout ce que son courage dut lui inspirer d'énergie.

Le roi Philippe ne tint point la promesse qu'il avait faite au pape, et, malgré ses protestations de piété et d'amour de la justice, continua son commerce des églises et ses injustices. Grégoire s'en prit aux évêques qui n'osaient pas élever la voix et leur écrivit cette lettre [1] :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald, évêque de Chartres, et à tous les autres évêques de France, salut et bénédiction apostolique.

» Depuis longtemps, déjà, le royaume de France, autrefois si illustre, si puissant, a commencé à décheoir de sa gloire, à perdre toutes vertus, à se laisser absorber par les mauvaises mœurs. Aujourd'hui son honneur et sa beauté ont disparu, les lois y sont méprisées, la justice est foulée aux pieds; tout ce qu'il y a de cruel, de honteux, de déplorable, d'intolérable, tout cela se commet impunément; la licence est passée en coutume. Il y a quelques années, lorsque le pouvoir royal était affaibli [2], on vit les Français se jeter en ennemis les uns sur les autres, assembler des troupes, se combattre et se venger eux-mêmes des injures qui leur étaient faites, sans être réprimés ni par les lois ni par le pouvoir. Ces troubles, qui ont causé dans la patrie tant de meurtres et d'incendie, qui ont amené tous les fléaux qu'enfante inévitablement la guerre, on doit les déplorer, quoiqu'il n'y ait pas lieu de s'en étonner. Mais main-

[1] Greg. Epist. 5 ad Episcop. franc., lib. 2.

[2] Pendant la minorité de Philippe Ier.

tenant que ces motifs de trouble n'existent plus, tous n'en sont pas moins atteints de malice, comme d'une maladie contagieuse, et commettent, pour ainsi dire sans motifs, les crimes les plus horribles, les plus exécrables; on ne reconnaît plus ni lois divines, ni lois humaines : parjures, sacrilèges, incestes, trahisons, tout cela n'est compté pour rien; et, ce qui ne se voit nulle part ailleurs, des concitoyens, des parents, des frères, se font prisonniers, se pillent mutuellement, se tuent sans aucun sentiment de compassion ou de repentir. Plusieurs font prisonniers les pèlerins qui vont au tombeau des apôtres ou en reviennent, les tourmentent avec plus de cruauté que les païens, et en exigent des rançons plus considérables que toute leur fortune. Votre roi, ou plutôt votre tyran est la cause et le principe de tous ces maux, car, guidé et inspiré par le démon, il passe sa vie entière dans le crime et l'infamie; gouverneur inutile et misérable, il donne non-seulement occasion, par sa faiblesse, aux crimes de son peuple, mais lui en donne l'exemple par sa mauvaise vie. Ce n'était pas encore assez pour lui d'avoir mérité la colère de Dieu, par le pillage des églises, par ses adultères, ses vols, ses parjures et toutes les fautes qui lui ont attiré de notre part des réprimandes réitérées, il vient encore d'extorquer, comme un voleur de profession, une forte somme d'argent à des marchands qui s'étaient rendus de divers pays pour une foire qui avait lieu en France. Jamais roi jusqu'ici ne s'était conduit de la sorte; l'antiquité païenne elle-même ne nous offre pas un pareil exemple; celui donc qui devait être le défenseur des lois s'est fait pillard et n'a pas voulu renfermer ses crimes dans les limites de son royaume! Ce sera à sa confusion.

« Frères, nous vous prions, nous vous avertissons avec charité de prendre garde d'attirer sur vous cet anathème du prophète: *Maudit soit l'homme dont le glaive craint le sang;* c'est-à-dire, comme vous le comprenez bien, l'homme qui n'ose pas dégaîner la parole de vérité contre les hommes charnels. Vous aussi, frères, vous êtes coupables, car vous ne résistez pas aux crimes de votre roi avec une vigueur vraiment sacerdotale, vous les favorisez, au contraire, par votre mutisme; je le dis avec peine et en gémissant, mais je crains bien qu'au lieu de la sentence du pasteur, vous ne subissiez, au dernier jour, la sentence du mercenaire, puisque vous fuyez en voyant le loup déchirer le troupeau du Seigneur; puisque, semblables à des chiens qui ne savent pas aboyer, vous allez vous cacher silencieux... Si vous croyez ne pouvoir le reprendre de ses

crimes, sans manquer à la fidélité et au respect que vous lui devez, vous êtes dans une erreur étrange, car il est facile de prouver que celui-là lui est plus fidèle qui cherche à le tirer, même malgré lui, du naufrage de son âme, que celui qui, par une cruelle condescendance, le laisse périr dans le gouffre du crime. Il est inutile de parler de la crainte que vous pourriez avoir ; si vous vous unissez fortement pour la défense de la justice, vous aurez tant de force que, sans avoir rien à craindre, vous pourrez corriger votre roi de son habitude de faire le mal ; mais quand il faudrait vous exposer à la mort, vous ne devriez pas pour cela manquer de remplir votre devoir avec liberté.

« Nous vous prions donc, nous vous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, de vous assembler, de délibérer ensemble sur ce qui doit être fait pour le bien de votre patrie, pour votre réputation, pour votre salut. Ensuite, allez ensemble trouver le roi, avertissez-le de la confusion où il met son royaume et du danger auquel il s'expose lui-même ; cherchez à le toucher en lui remettant devant les yeux ses crimes et ses injustices... S'il ne veut pas vous écouter, s'il s'endurcit et persiste à n'être touché ni de la crainte de Dieu, ni de son honneur, ni du salut de son peuple, dites-lui, de notre part, qu'il n'échappera pas longtemps au glaive apostolique. De votre côté, imitez la sainte Église romaine, votre mère ; séparez-vous en même temps qu'elle de la communion du roi, ne lui obéissez plus, et défendez de célébrer l'office divin dans toute la France. S'il résiste encore après cette excommunication, il faut que tout le monde sache que nous emploierons les moyens en notre pouvoir pour le priver du royaume de France.

« Pour vous, si je vous trouve tièdes en cette circonstance, nous en conclurons qu'il ne reste incorrigible que parce qu'il se fie sur votre faiblesse ; alors nous vous considérerons comme complices de ses crimes et nous vous déposerons, en conséquence, de l'épiscopat. Dieu nous est témoin que personne, ni par prières ni par présents, ne nous a engagé à prendre cette résolution ; nous n'écoutons en cela que notre conscience, et nous y avons été porté par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un misérable, un si noble royaume et un peuple si nombreux. Souvenez-vous donc de cette parole de l'Ecriture : *Celui qui craint un homme tombera vite ; celui qui espère dans le Seigneur se tiendra fort.* Agissez de manière à prouver que vous avez un cœur et une langue libres.

Deux mois après, Grégoire écrivit [1] à Guillaume, comte de Poitiers, une lettre analogue, dans laquelle il l'engage à s'unir aux évêques pour forcer le roi Philippe à renoncer à sa vie criminelle. Il y fait les mêmes menaces que dans la lettre aux évêques. Au mois de décembre de la même année il écrivit [2] dans le même sens à Manassès, archevêque de Reims.

On ne voit pas que ces lettres aient produit beaucoup d'effet en France. D'abord les menaces étaient exagérées : celle, par exemple, de déposer tous les évêques français ne pouvait pas évidemment être mise à exécution. D'un autre côté, les prélats auxquels le pape s'adressait étaient, pour la plupart, bien meilleurs vassaux qu'évêques, et préféraient de beaucoup manquer à leur devoir que de s'exposer à être dépouillés de leurs fiefs. On peut croire aussi que Philippe renouvela les belles promesses qu'il avait déjà faites plusieurs fois.

On trouve dans la correspondance de Grégoire plusieurs lettres relatives aux affaires de l'Eglise de France et écrites dans le courant de cette même année 1074. Il écrit à Manassès de Reims de cesser ses vexations contre les moines de Saint-Remi ; à saint Hugues de Cluni de remettre à l'archevêque de Reims la lettre ci-dessus et de prendre la défense des moines de Saint-Remi [3] ; à Adrald de Chartres, de rétablir un certain abbé Isembert dans l'abbaye dont il avait été dépouillé [4] ; à Manassès de Reims pour le louer d'avoir donné un bon abbé au monastère de Saint-Remi [5] ; c'était Arnoul, abbé à Metz, qui renonça bientôt à son abbaye de Saint-Remi, comme Grégoire l'écrivit à Hériman, évêque de Metz, pour lequel il avait une haute considération [6]. Grégoire écrivit la même année aux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, touchant un usage de liturgie, et ordonna, dans une autre lettre, aux évêques suffragants de l'église d'Auch d'obéir à leur métropolitain [7].

[1] Greg. Epist. 18 ad Guillelm., lib. 2.

[2] *Ibid.*, Epist. 32.

[3] *Ibid.*, Epist. 13, 14, lib. 1.

[4] *Ibid.*, Epist. 32.

[5] *Ibid.*, Epist. 52.

[6] *Ibid.*, Epist. 53.

[7] *Ibid.*, Epist. 54, 55.

Le roi Philippe ayant fait faire des instances auprès du pape pour obtenir l'absolution de l'évêque de Châlons-sur-Marne, nommé Roger, Grégoire cita cet évêque à Rome pour l'examen approfondi de sa cause [1]. En même temps qu'il avait l'œil ouvert sur les membres scandaleux du clergé pour les réprimer, Grégoire cherchait à exciter le zèle de tous ceux qu'il jugeait capables de le seconder. C'est ainsi qu'il écrivit à saint Hugues de Cluni pour se plaindre amicalement de ce qu'il n'était pas encore venu le voir à Rome; il le prie de le faire, de se montrer plus affectueux envers l'Église romaine, et de le recommander aux prières de ses religieux [2]. Grégoire se montrait surtout protecteur des moines et cherchait continuellement à en faire des établissements indépendants des évêques; on en possède une preuve très-remarquable dans sa lettre à Frotair de Nîmes qui voulait étendre son autorité sur le monastère de Saint-Gilles [3]. Il n'était pas moins jaloux de protéger les églises contre le pouvoir laïque. C'est ainsi qu'après avoir ordonné évêque de Die Hugues, choisi par Girald pendant sa légation en France, il écrivit au comte de Die, nommé Guillaume, pour lui enjoindre d'obéir à Hugues et le menacer d'excommunication s'il ne respectait pas les droits de l'évêque et de son Eglise [4]. Nous verrons bientôt Hugues de Die nommé légat du saint siége en France et seconder avec beaucoup de courage et d'intelligence les projets de réforme de Grégoire.

Les habitants de Beauvais s'étant révoltés contre leur évêque, Grégoire les excommunia et ne les releva des censures qu'après en avoir obtenu satisfaction [5]; les évêques vertueux ou lésés dans leurs droits étaient sûrs de trouver en lui un intrépide défenseur, comme les mauvais un censeur rigide. Il déposait sans pitié les derniers et leur donnait des successeurs. C'est ce qu'il fit en particulier pour le Puy, où il déposa un évêque simoniaque nommé Etienne; il en

[1] Greg. Epist. 56, lib. 1.

[2] *Ibid.*, Epist. 62.

[3] *Ibid.*, Epist. 68. On peut donner encore en preuve la lettre qu'il écrivit la même année à Isembert, évêque de Poitiers (lib. 2, epist. 72); une autre écrite à Humbert de Lyon (lib. 2, epist. 15)

[4] *Ibid.*, Epist. 69.

[5] *Ibid.*, Epist. 74. On trouve encore d'autres preuves de l'intérêt que Grégoire portait aux évêques, dans une lettre à Richer de Sens (lib. 2, epist. 20); une lettre à l'abbé de Beaulieu où il prend le parti de l'archevêque de Tours contre lui (lib. 2, epist. 21); une autre lettre à Hugues de Sainte-Maure qui blessait les droits de l'archevêque de Tours (lib. 2, epist. 22).

établit un autre du même nom et écrivit aux habitants du Puy pour leur recommander de lui obéir [1].

Grégoire se tenait au courant des affaires de toutes les églises par les légats qu'il envoyait dans les différentes contrées et qui entretenaient avec lui une correspondance active. Parfois des évêques traitaient mal ces légats. C'est ce que fit Isembert de Poitiers, lorsque Amat, évêque d'Oleron, et Goscelin, archevêque de Bordeaux, se rendirent dans cette ville pour juger au nom du pape l'affaire du comte Guillaume de Poitiers qui avait épousé sa parente. Le pape cita Isembert à Rome pour rendre compte de sa conduite envers les légats, et ordonna à Guillaume de Poitiers de se séparer de sa parente [2]. La papauté travaillait toujours à conserver au mariage toute sa sainteté. Le pape craignit qu'Isembert ne se rendît pas à la citation, et avertit son métropolitain Goscelin de Bordeaux de l'excommunier dans ce cas, ou de le suivre à Rome pour soutenir l'accusation contre lui, s'il y allait [3]. Isembert ne s'étant pas rendu à Rome, le pape l'excommunia jusqu'au prochain synode où il le cita, et il écrivit en même temps à Goscelin de faire en sorte que toute obéissance lui fût refusée, s'il ne tenait pas compte de cette citation [4]. Cette dernière lettre était adressée en même temps à Guillaume, comte de Poitiers, qui était très-dévoué au saint-siége et en avait suivi les avis.

On voit par les nombreuses lettres que nous venons de citer, et qui furent toutes écrites dans la même année, quel soin Grégoire apportait aux affaires de l'Eglise de France. Il en était de même pour toutes les églises, et, en parcourant sa volumineuse correspondance, que nous n'avons pas cependant tout entière, on reste frappé d'étonnement devant cette effrayante activité.

Le concile de Rome, auquel Isembert de Poitiers fut cité, se tint au commencement du carême de l'année 1075.

Outre l'évêque de Poitiers, plusieurs autres évêques de France y avaient été cités et devaient y rendre compte de leur conduite. Parmi eux étaient celui de Toul, accusé de simonie et de concubinage, et Garnier de Strasbourg, accusé de simonie. Ceux qui avaient usurpé

[1] Greg., Epist. 80, lib. 1.

[2] *Ibid.*, Epist. 2, 3, lib. 2.

[3] *Ibid.*, Epist. 4.

[4] *Ibid.*, Epist. 23, 24.

les biens de l'église de Die [1] et avaient consenti à faire droit aux réclamations de Hugues, leur nouvel évêque, durent se rendre de même au concile pour y recevoir du pape la pénitence qu'avait méritée leur usurpation.

On ne possède que le sommaire des principales décisions prises dans ce concile. On y lit [2] ces mots : « Philippe, roi des Français, sera excommunié s'il ne donne pas aux légats qui seront envoyés en France l'assurance de se corriger et de satisfaire pour les torts qu'il a faits. »

Le légat chargé par le pape de le représenter en France fut Hugues, évêque de Die. Outre la mission de conclure différentes affaires qui n'avaient pu être terminées au concile, Hugues fut chargé de poursuivre, en France, l'application des règlements [3] sévères que Grégoire avait promulgués sur le célibat dans un célèbre concile qu'il tint à Rome en 1074, et qui furent renouvelés dans celui de 1075.

Ces réglements avaient déjà trouvé une forte opposition à Milan, en Allemagne et en Angleterre. Grégoire, sans être découragé, avait été profondement affligé de cette opposition. Un peu avant le concile de 1075, il avait confié ses angoisses à son ami Hugues de Cluni, dans cette lettre [4] :

« Je voudrais, si c'était possible, que vous connussiez l'immense tribulation qui m'environne, le travail incessant qui m'accable; vous auriez alors compassion de moi, vous verseriez des larmes, vous prieriez Notre Seigneur Jésus, par qui tout a été fait et qui gouverne tout, de me tendre la main et de délivrer un malheureux. Souvent je l'ai prié ou de m'ôter la vie, ou de se servir de moi pour le bien de notre mère commune; mais, jusqu'à présent, il ne m'a pas tiré de mes tribulations, et ma vie n'a pas été aussi utile que je l'espérais à notre mère à laquelle il m'a attaché. Une douleur poi-

[1] Greg., Epist. ad Hug., lib. 2, epist. 43.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 344.

[3] Grégoire avait arrêté que tous les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs. Il défendit même aux laïques d'assister à la messe de ces prêtres. Les règlements du concile de Rome contre la simonie ne sont pas moins rigoureux. Quiconque avait acheté quelque Ordre ou dignité ecclésiastique devait être déposé. Ceux qui avaient acheté des bénéfices devaient en être dépouillés.

[4] Greg., Epist. 49, lib. 2.

gnante m'assiège de toutes parts. D'un côté, l'Église orientale s'est séparée de la foi catholique ; si je tourne mes regards à l'occident, au midi, ou au septentrion, c'est à peine si je distingue quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat ou qui y vivent suivant les canons, qui gouvernent le peuple chrétien par amour et non par ambition. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas qui préfèrent l'honneur de Dieu à leur honneur, et la justice à leur intérêt. Ceux au milieu desquels je vis, c'est-à-dire les Romains, les Lombards et les Normands, sont pires que les païens et les Juifs, comme je le leur ai souvent reproché. Quand j'en viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé sous le poids de ma vie tout entière, qu'il ne me reste aucune espérance de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde du Christ. Si je ne conservais l'espoir d'une meilleure vie, et d'être de quelque utilité à l'Eglise, je ne resterais jamais à Rome où je suis forcé, Dieu m'en est témoin, d'habiter depuis vingt ans. Mais, partagé que je suis d'un côté entre des chagrins qui se renouvellent sans cesse, de l'autre entre des espérances dont l'effet s'éloigne, hélas! trop longtemps, je suis comme agité par la tempête, et je vis comme entre mille morts. J'attends CELUI qui m'a mis dans ces liens, qui m'a conduit à Rome malgré moi, qui m'y a environné de piéges. Souvent je lui dis : Hâtez-vous, ne tardez pas, délivrez-moi pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre. Mais la prière d'un pécheur ne mérite pas d'être si tôt exaucée. Priez donc pour moi, vous dont les prières sont dignes d'être écoutées. »

Grégoire réclamait souvent le secours des prières de ses anciens frères de Cluni, dans ses tribulations et dans cet abattement dont ne peuvent se défendre les plus grandes âmes au milieu des contradictions. Mais Grégoire, découragé quelquefois, n'était jamais vaincu et n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur le plan des réformes qu'il avait conçues pour le bien de l'Eglise.

Son légat, Hugues de Die, était digne, par son zèle, son activité et son intelligence, de la confiance que Grégoire avait en lui. Depuis l'année 1075, où il fut chargé de la mission de faire adopter en France les règlements du pape touchant le célibat, jusqu'en 1082, il parcourut toute la France, assemblant partout des conciles, déposant les prélats simoniaques et concubinaires, travaillant en digne légat de Grégoire VII à établir partout les règles de la plus pure discipline.

Le premier concile que tint Hugues de Die fut celui d'Anse en

Bourgogne; le second, celui de Clermont, où il déposa les évêques de Clermont et du Puy, qui avaient usurpé leurs siéges. Hugues tint un troisième concile à Dijon, où fut déposé Humbert, archevêque de Lyon, convaincu de simonie, et un quatrième à Autun [1]. Ce dernier concile fut assemblé principalement pour examiner la cause de Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, qui avait reçu l'investiture de son évêché de Henri, roi de Germanie. Après de graves discussions, qui n'ont aucun rapport avec cette histoire, Grégoire avait excommunié Henri IV et défendu à tous ses sujets de le reconnaître pour souverain. Gérard II avait reçu de lui l'investiture après cette sentence. Craignant d'être, pour cette raison, déposé par le légat Hugues de Die, il se rendit à Rome, avoua sa faute, donnant pour excuse l'ignorance où il était de la sentence portée contre le roi Henri. Le pape écrivit à ce sujet la lettre suivante [2] à son légat :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à Hugues, vénérable évêque de Die, salut et bénédiction apostolique.

« Gérard, élu évêque de Cambrai, est venu à nous et nous a avoué franchement qu'après son élection faite par le clergé et le peuple, il avait reçu l'investiture du roi Henri; ajoutant, pour sa défense, qu'il ne connaissait ni le décret par lequel nous avons interdit de recevoir de telles investitures, ni la sentence d'excommunication portée contre le roi. Il s'en est rapporté pour sa cause à notre jugement. La soumission qu'il nous a montrée et l'élection canonique qu'on nous a dit avoir certainement précédé l'investiture, nous ont disposé en sa faveur, et nous croyons devoir user de beaucoup de douceur à son égard, à cause du bon témoignage que rendent de lui plusieurs de nos frères les évêques qui nous en ont écrit. Cependant, de peur que son exemple ne soit une cause de relâchement, nous lui avons ordonné de se présenter devant vous, devant l'archevêque de Reims et les autres évêques ses comprovinciaux, et d'affirmer par serment qu'il ignorait l'excommunication du roi lorsqu'il en reçut l'investiture, et qu'il ne connaissait pas le décret par lequel nous avons défendu ces investitures laïques.

[1] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. IX, p. 359. — Nous pensons que ce fut au concile de Dijon, en 1076, qu'on déposa Humbert. Il se fit moine dans le monastère du Mont-Jura, et au concile d'Autun, en 1077, on lui donna un successeur.

[2] Greg. Epist. 22, lib. 4.

« Assemblez, à cet effet, un concile dans la province de Reims, et obtenez pour cela l'autorisation de Philippe, roi des Français, si toutefois c'est possible. S'il ne voulait pas y consentir, assemblez-le dans le diocèse de Langres, et entendez-vous pour cela avec l'évêque de cette église qui a promis de nous aider, nous et nos légats. Choisissez, de concert avec l'évêque de Langres, le lieu le plus convenable; convoquez l'archevêque de Reims et le plus grand nombre possible des archevêques et des évêques de France. Si l'évêque de Cambrai fait le serment qui lui est imposé, confirmez son élection et procédez à sa consécration avec l'archevêque de Reims.

« Apportez, en outre, tous vos soins à terminer les affaires de l'évêque de Châlons-sur-Marne, des églises de Chartres, de Clermont et du Puy, du monastère de Saint-Denis, et toutes les autres qui vous sembleront nécessaires au bien de la religion. Occupez-vous-en avec tant de diligence, que nous puissions nous sentir un peu soulagé. Invitez, de notre part, au concile notre vénérable frère Hugues, abbé de Cluni. »

Le pape ne savait pas encore, à la date de cette lettre, que les affaires du Puy et de Clermont étaient terminées.

Il avait bien déjà chargé [1] Manassès de Reims de terminer le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Châlons-sur-Marne et ses clercs, qu'il avait injustement dépouillés de leurs biens; mais l'archevêque de Reims était plutôt disposé à entraver qu'à seconder les vues du pape. Grégoire ne le connaissait pas alors parfaitement et lui confiait parfois [2] l'examen de causes assez délicates; mais l'archevêque de Reims ne devait pas longtemps conserver une confiance dont il était indigne.

Quant à l'affaire du monastère de Saint-Denis à laquelle le légat devait apporter une attention spéciale, nous avons des lettres [3] de Grégoire qui nous en instruisent. Yves, qui en était abbé, avait été accusé à Rome de simonie; les moines s'étaient divisés : les uns avaient pris parti pour Yves, les autres contre lui, et le monastère était dans le trouble.

L'affaire de l'église de Chartres, que Grégoire désigne spécialement comme digne des soins de son légat, était analogue à celle du mo-

[1] Greg. Epist. 56, lib. 2.

[2] *Ibid.*, Epist. 57.

[3] *Ibid.*, Epist. 64, 65.

nastère de Saint-Denis. Le légat avait déposé, pour cause de simonie, l'évêque Godefroi, et un nommé Robert s'était emparé de ce siége par la protection du roi Philippe. Cité, pour ce fait, à comparaître par-devant le pape, Robert s'était vu dans la nécessité de promettre avec serment, devant le tombeau de saint Pierre, de laisser toute liberté aux élections; mais, de retour en France, il oublia son serment. Le pape l'ayant appris, écrivit [1] aux fidèles de l'église de Chartres d'élire un autre évêque à la place de Robert, et chargea Richer, métropolitain de la province, de veiller, avec ses suffragants, à ce que l'élection se fît selon les canons. Le roi Philippe voulut soutenir Robert et l'envoya au pape. Grégoire en écrivit [2] aussitôt à son légat et lui enjoignit de se transporter sur les lieux, afin d'y faire élire soit Robert, soit un autre, suivant les règles canoniques. Mais Godefroi porta sa cause par-devant le pape et fut rétabli.

Hugues de Die avait convoqué dans le même temps le concile d'Autun qui se tint dans le courant de l'année 1077 [3].

Le roi Philippe s'était sans doute opposé à ce que le concile fût réuni dans la province de Reims. Le légat avait donc dû s'entendre avec l'évêque de Langres, suivant les instructions du pape, et Autun fut désigné comme le lieu le plus convenable. Manassès de Reims ne s'y rendit pas, mais à sa place arrivèrent plusieurs de ses clercs qui l'accusèrent de violences et de simonie.

Hugues de Flavigny, dans la Chronique de Verdun, nous a conservé en abrégé ce qui fut fait en ce concile.

Beaucoup d'hommes illustres de France et de Bourgogne, des évêques et des clercs, des abbés et des moines, s'y rendirent. Au premier rang, avec le légat, était Rainard, surnommé Hugues [4], qui gouvernait alors l'église de Langres. C'était un homme profond

[1] Gregor. Epist. 14 et 15, lib. 4.

[2] *Ibid.*, Epist. 11, lib. 5.

[3] *Vid.* Chron. Virdun.; ap. Labb. bibliotb., t. I; et ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, pag. 360.

[4] Le P. Longueval relève, avec une certaine affectation, une inadvertance du P. Mabillon relativement à cet évêque. Le savant bénédictin, après avoir distingué Rainard de Hugues, admet, quelques pages après, que ces deux noms désignaient un même personnage. Il faut, dit le P. Longueval après avoir noté cette variation, prendre ce dernier parti si les chartes citées par ce Père ne sont pas supposées. Il y a une autre preuve que ces chartes, c'est le texte formel de la Chronique de Verdun: *Rainardus cognomento Hugo.* Le P. Longueval ne l'avait pas sans doute remarqué.

dans les études de rhétorique, spirituel, éloquent, savant, très-affable et plein de sagesse.

Il eut à entretenir le concile des troubles de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, et le fit dans la sixième session.

Dans les quatre premières on s'occupa, dit Hugues de Flavigny, d'un grand nombre de choses utiles à la sainte Eglise. Les affaires de Gérard et de Manassès fixèrent surtout l'attention. Comme le légat avait reçu l'accusation des clercs de Reims quelque temps avant la tenue du concile, il en avertit l'archevêque et le cita à comparaître par-devant lui. Manassès ne tint aucun compte de cette citation. Il fut donc déposé. Cette sentence le mit en fureur. Il dressa des embûches aux clercs qui étaient allés l'accuser à Autun, afin de les faire périr à leur retour, détruisit leurs maisons, vendit leurs prébendes et ravagea tous leurs biens. Parmi ces clercs était l'écolâtre Bruno.

Après la cause de Manassès, on s'occupa de choisir un successeur à Humbert, archevêque de Lyon, déposé l'année précédente pour cause de simonie. On élut Gibuin, archidiacre de Langres. Cet homme, vraiment digne de l'épiscopat, s'opposa à son élection et se réfugia auprès de l'autel. On le saisit malgré ses protestations, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche où il fut consacré.

Rainard de Langres ne donna qu'avec peine son consentement à une élection qui le privait d'un archidiacre vertueux et capable; mais il céda devant l'unanimité des suffrages de l'assemblée et se contenta de demander, comme dédommagement, qu'on voulût bien choisir Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye était dans le plus triste état, et l'évêque de Langres, ainsi que Hugues, duc de Bourgogne, souhaitaient ardemment y rétablir la régularité.

Rainard, se levant au milieu de l'assemblée, fit un discours éloquent dans lequel il se plaignit du dommage apporté à son église par l'élection de Gibuin. «En me l'enlevant, dit-il, on m'a comme arraché l'œil, on m'a ôté mon appui et ma consolation.» Passant ensuite à la désolation où était l'abbaye du bienheureux Guillaume, il supplia les Pères du concile de lui venir en aide dans le choix d'un homme capable de gouverner ce monastère autrefois si florissant. Le légat lui ayant dit de désigner celui qu'il en croyait capable, Rainard montra du doigt le prieur de la Chaise-Dieu, et dit, en fléchissant le genou : *Donnez-moi ce poisson de la fontaine de Dieu.* Hugues, duc de Bourgogne, joignit ses prières à celles de l'évêque de Langres. Tous les yeux étaient fixés sur Jarenton. Hugues de

Die, connaissant son caractère un peu dur, considérant, d'autre part, les maux qu'il aurait à guérir, consentit difficilement à son élection ; mais il dut céder à la volonté presque unanime de l'assemblée. Jarenton eut beau s'enfuir, pleurer, protester contre son élection, l'évêque de Langres le mit sous bonne garde jusqu'au dimanche où il devait recevoir la bénédiction abbatiale. Les moines de Saint-Benigne, avertis du choix qui avait été fait, se rendirent à Autun et l'approuvèrent par écrit, après quoi Jarenton fut béni abbé et Gibuin consacré évêque, aux applaudissements du clergé, des moines et du peuple.

Bien d'autres choses utiles à la sainte Eglise de Dieu furent faites en ce concile d'Autun, suivant le témoignage de Hugues de Flavigny. Gérard y fit le serment exigé par le pape et fut consacré.

Le légat [1] se rendit d'Autun à Lyon avec Gibuin, ensuite au Puy où l'évêque simoniaque Etienne voulait toujours se maintenir [2], et se dirigea sur Poitiers, en traversant l'Aquitaine. Il se fit accompagner de Hugues de Cluni, qui reçut du pape le titre de légat.

Après le concile d'Autun, Gérard, évêque de Cambrai, montra beaucoup de zèle pour l'établissement des règlements de Grégoire touchant le célibat ecclésiastique. Il interdit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voudraient pas quitter leurs femmes, et avertit qu'il ne donnerait jamais les Ordres à leurs enfants. Les chanoines se rendirent en corps chez l'évêque pour protester contre ces ordonnances. Gérard leur répondit qu'il n'osait transgresser les ordres qu'il avait reçus de Hugues de Die qui l'avait sacré. Les chanoines en appelèrent alors à l'archevêque de Reims, leur métropolitain, et écrivirent à leurs confrères les chanoines de Reims une lettre pour les engager à prendre fait et cause pour eux, et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé qu'on voulait soumettre au joug insupportable du célibat, et à la nécessité de mourir de faim en obligeant tout bénéficier à ne posséder qu'une prébende, lorsqu'il en fallait souvent trois ou quatre pour avoir le nécessaire.

« Si vous avez quelque courage, disent, en finissant, les chanoines de Cambrai à leurs confrères de Reims, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti

[1] Chron. Virdun.

[2] Cet évêque avait été excommunié par le légat ; le pape avait confirmé cette sentence et écrit aux chanoines du Puy de refuser à l'intrus toute obéissance. Grégoire donna avis de ces décisions aux évêques de France, les priant de les faire connaître dans leurs diocèses. V. Greg. Epist. 18 et 19, lib. 4.

est pris : nous conserverons des usages sagement établis par l'indulgence de nos pères et nous refuserons de nous soumettre aux nouvelles coutumes qu'on veut introduire. »

On voit par ces paroles, et par d'autres preuves que fournissent les réglements des conciles de cette époque, que le mariage des prêtres était passé en usage [1].

Malgré les protestations de ses chanoines, Gérard voulut maintenir les règlements. Alors les chanoines ameutèrent le peuple qui prit leur parti si chaudement, qu'on ne pouvait, sans s'exposer, parler contre l'incontinence des prêtres ou contre la simonie. On dit même qu'un homme fut brûlé à Cambrai pour avoir osé dire qu'un prêtre concubinaire ne devait pas dire la messe et qu'il était défendu à tout fidèle d'y assister. Le bruit de cette atroce exécution se répandit à Rome; Grégoire chargea Josfroi, évêque de Paris,

[1] Nous trouvons dans la correspondance de Grégoire VII quelques lettres relatives aux affaires de France, qui méritent d'être signalées. Il écrit une lettre commune à Udon de Trèves, Thierry de Verdun et Hériman de Metz (Epist 12, lib. 3), et leur dit de se garder des schismatiques, c'est-à-dire des adhérents de Henri IV, roi de Germanie, qui les avait d'abord entraînés dans leur parti, et de ramener à la soumission Poppon, évêque de Toul. — Il avertit Richer de Sens des crimes de Rainier, évêque d'Orléans, son suffragant (Epist. 16, lib. 3), et cite Rainier lui-même à se rendre à Rome pour expliquer sa conduite (Epist. 17, lib. 3). Dans une autre lettre à Richer de Sens, il ordonne à cet archevêque de se rendre à Rome avec Rainier qui prétendait n'avoir pas reçu la première lettre du pape (Epist. 9, lib. 4). — Dans une lettre à Rodulphe, archevêque de Tours, Grégoire prie cet archevêque de ne pas trouver mauvais que le *Pallium* ait été donné à l'archevêque de Dol, car ses droits ont été sauvegardés : la vieille querelle de juridiction entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol durait toujours (Epist. 13, lib. 4). — L'évêque d'Orléans ayant méprisé les ordres du pape, celui-ci chargea Richer de Sens et Richard de Bourges de le juger et de le condamner, de concert avec leurs suffragants (Epist. 8, lib. 5). Il donna en même temps avis à Rainier de la commission donnée par lui à ces archevêques (Epist. 9, lib. 5). Rainier comparut devant ce concile et se justifia, de sorte que le pape écrivit aux fidèles d'Orléans de lui obéir jusqu'à ce qu'il eût lui-même rendu une sentence définitive (Epist. 14, lib. 5). Mais de nouvelles plaintes arrivèrent au pape qui ordonna à Rainier de comparaître devant ses légats (Epist. 20, lib. 5). Grégoire écrivit encore en 1079 aux fidèles d'Orléans qui réclamaient la déposition de Rainier et désignaient au pape Sanzon, qu'ils désiraient pour évêque : il leur promit de faire examiner par ses légats la cause de Rainier (Epist. 23, lib. 6). Grégoire écrivit aussi à deux comtes bretons du nom de Gausfride ou Geoffroi, de réunir les clercs et les fidèles notables de l'église de Dol pour juger entre deux prétendants à ce siége : le pape avait lui-même ordonné un de ces prétendants, nommé Evenus, auquel il donna le titre d'archevêque.

Ces lettres de Grégoire sont des années 1076 et 1077, pour la plupart.

de prendre des informations sur ce point, et d'excommunier les auteurs et complices de ce crime, s'il était avéré [1].

Manassès de Reims ne reçut sans doute pas l'appel des chanoines de Cambrai, non pas qu'il fût plus scrupuleux sur l'article du célibat que sur tout autre, mais il craignait d'être déposé, et il écrivit alors au pape cette lettre fort soumise [2], pour s'excuser de n'avoir pas obéi à la citation de son légat (1077).

« Au seigneur Grégoire souverain pontife, son seigneur et son père, Manassès, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, fidélité et obéissance, soumission et dévouement. »

Après lui avoir parlé de quelques affaires peu importantes, Manassès arrive à ce qui était le but principal de sa lettre.

« Je supplie Votre Bienveillance, dit-il au pape, de me conserver la dignité que vos prédécesseurs ont accordée aux miens et qu'ils ont, par leurs écrits et leurs actes de privilége, confirmés pour l'avenir. Ne rendez pas vain et inutile le privilége que vous m'avez accordé à moi-même de ne répondre à aucune citation, si ce n'est à la vôtre et à celle des légats romains, et non à celle de légats d'en deça des Alpes qui ne cherchent que leurs intérêts et non ceux de J.-C., et qui, sous de beaux dehors, songent à leur avarice et non à l'Eglise de Dieu. Qu'il me soit donc permis, à moi qui seul ai droit de convoquer tous les évêques de France, de ne répondre qu'à vous de ce qui me concerne, jusqu'à ce que je puisse me rendre à Rome; ce qui, j'espère, aura lieu vers Pâques. Je dois vous dire qu'en mon absence, on a commis dans certaines parties de mon diocèse un grand nombre de crimes; si, à cause de cela, on avait porté contre moi quelque accusation à votre tribunal, j'espère que vous n'y ajouterez pas foi si vite et que vous ne m'en ferez pas un crime avant que de m'avoir entendu. »

On remarque, dans toute la lettre de Manassès, de grandes démonstrations d'obéissance et une intention peu dissimulée de donner au pape une mauvaise idée de ses légats; c'est dans ce but qu'il dit à la fin de sa lettre :

« Il me reste à vous dire que le seigneur évêque Hugues de Die a interdit de ses fonctions notre suffragant Drogon, évêque de Térouanne, qui a été longtemps prêtre, et qui est évêque depuis soixante ans. Nous vous prions de rétablir dans son ministère ce

[1] Greg. Epist. 20, lib. 4.

[2] Epist. Manass. ad Greg.; ap Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 382.

vénérable vieillard si proche de sa fin et qui pourrait mourir sous l'interdit. »

Grégoire répondit à Manassès en ces termes [1]:

« En réclamant ce qui peut être utile à l'honneur de votre épiscopat et ce qui n'est point contraire à l'autorité de nos prédécesseurs, vous pouvez être sûr du succès de vos demandes; vous savez que nous sommes tout disposé à vous écouter, soit à cause de la charité fraternelle que nous avons pour vous, soit à cause des prières et de l'entremise de plusieurs de nos fidèles qui vous sont dévoués. Mais nous voulons en même temps prier Votre Fraternité de ne pas se trouver blessée si nous croyons devoir lui refuser pour un temps, et pour l'utilité commune, ce qu'elle nous demande. »

Après avoir expliqué à Manassès qu'il devait tout aussi bien obéir à des légats français qu'à des légats romains, Grégoire continue ainsi:

« Nous avertissons Votre Dilection, de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, de comparaître par-devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluni, nos légats, de répondre aux charges élevées contre vous, de satisfaire suivant les lois, et de vous justifier conformément aux canons. »

Le pape avertit ensuite Manassès qu'il envoie à ses légats une commission spéciale pour terminer toutes les affaires dont il lui avait parlé dans sa lettre.

Grégoire écrivit [2] en effet, le même jour, à Hugues de Die et à Hugues de Cluni, de terminer l'affaire de l'archevêque de Reims.

Mais ce prélat coupable n'osa se présenter devant eux et préféra aller à Rome, espérant, au moyen des amis qu'il y avait, et par son hypocrisie, séduire le pape. Il ne se trompa point dans son attente. Grégoire crut au récit mensonger qu'il lui fit, exigea seulement de lui qu'il promît par serment, sur l'autel de Saint-Pierre, de se présenter devant le légat, après son retour en France, et le renvoya absous, comme nous le verrons bientôt.

Tandis qu'il se rendait à Rome, Hugues de Die écrivait [3] au pape pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait jusqu'alors dans sa légation et lui demander s'il l'approuvait. Ce légat avait rencontré en France une grande opposition, surtout de la part des trois arche-

[1] Epist. Greg. 2, lib. 6.

[2] Greg. Epist. 3, lib. 6.

[3] Epist. Hugon. ad Greg.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 364.

vêques de Reims, de Bourges, de Sens, et il avait osé les déposer, ainsi que plusieurs autres évêques. Ils portèrent tous leurs plaintes à Rome en même temps que Manassès, c'est-à-dire à la fin de l'année 1077.

Au mois de janvier 1078, Hugues de Die tint un concile à Poitiers : les actes en sont perdus [1], mais on possède la lettre par laquelle Hugues rendit compte au pape de ce qui s'était passé.

Voici cette lettre [2] :

« Au seigneur digne et bienheureux pape Grégoire, Hugues, humble évêque de Die, salut dans le Seigneur.

« Nous avons tenu, grâce à Dieu, un concile à Poitiers avec quelque fruit, mais nous avons couru bien des dangers, éprouvé bien des contradictions pendant le voyage et dans la ville, dans le concile et hors du concile. D'abord le roi des Français, qui est son propre ennemi à lui-même, en se déclarant ennemi du roi du ciel, nous adressa une lettre dans laquelle il nous assurait qu'il désirait en toutes choses être digne du nom de notre fils, et honorer, autant qu'il lui serait possible, l'autorité de légat dont nous sommes revêtu. En même temps il écrivait au comte de Poitiers et aux évêques de son royaume qu'il les regarderait comme coupables de félonie : le comte, s'il me laissait tenir mes *conventicules* ou *quasi-conciles* (ce sont ses expressions), et les évêques, s'ils assistaient à ces conciles ou autorisaient nos décrets dans lesquels, disait-il, nous ne cherchions qu'à ternir l'éclat de sa couronne et à rabaisser les princes de son royaume.

« Les ennemis de la vérité prirent de là occasion de nous in-

[1] On attribue à ce concile de Poitiers dix canons (ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 367). Dans le premier, on défend aux évêques, aux abbés et aux prêtres de recevoir l'investiture du roi, du comte ou de tout autre laïque. Dans le second, on défend la pluralité des bénéfices et l'achat des dignités ecclésiastiques. Dans le troisième, on décide qu'on ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté. Dans le quatrième, il est défendu aux évêques de recevoir de l'argent pour les ordinations ; et dans le cinquième, aux abbés ou autres, d'imposer des pénitences publiques ; les pénitenciers seuls le pouvaient au nom de l'évêque. Le sixième canon interdit aux abbés, moines ou chanoines d'acquérir de nouvelles églises sans le consentement de l'évêque. Lorsqu'une communauté acquérait ainsi une nouvelle église, un membre de cette communauté avait charge d'âmes, c'est-à-dire était curé et était immédiatement sous la juridiction épiscopale. Les septième, huitième et neuvième canons sont contre les prêtres concubinaires ; le dixième contre les clercs qui portaient les armes, et contre les usuriers.

[2] Epist. Hug. ad Gregor. pap. ; ap. Labbe et Cossart. Conc., t. x, p. 366.

sulter, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient entraîné à gauche ceux que je voyais auparavant à droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte Eglise, et avec lui l'évêque de Rennes, rivalisèrent d'orgueil et de perversité et causèrent beaucoup de trouble dans le concile. L'évêque de Rennes fut trouvé coupable, et l'on prouva qu'il avait été ordonné évêque avant que d'avoir été ordonné clerc; que l'évêque d'Angers avait promis et donné pour cela une cape, mais à l'insu de l'évêque de Rennes; que ce dernier, avant son épiscopat, avait jeté un cavalier, son ennemi, à bas de son cheval, lequel cavalier avait ensuite été frappé par le compagnon de l'évêque de Rennes, avec tant de violence, qu'il en était mort. Cependant, touché des prières qui nous ont été faites par un grand nombre de personnes, en sa faveur, nous ne l'avons pas déposé, mais seulement suspendu, et nous l'abandonnons à votre bonté et à votre justice.

« L'archevêque de Tours a été convaincu d'avoir acheté un doyenné avant son épiscopat, et lorsqu'il n'était pas même encore prêtre, ce qui est contraire à l'usage de cette église. Cet archevêque n'a pas été élu canoniquement, et, de plus, n'a pu obtenir l'agrément du roi pour son institution qu'après que son neveu eut acheté le doyenné en question. Il serait trop long, très-saint Père, de vous énumérer les oppositions que nous fit, en toutes circonstances, cet archevêque de Tours. Il ne cessait point de parler tantôt pour lui, tantôt pour l'évêque de Rennes : ses clercs étaient aussi impudents et aussi audacieux que lui; ce n'était, de leur part, que clameurs et discours dépourvus de sens. Ils avaient presque gagné à leur cause l'archevêque de Lyon qui commençait à prier pour eux, lorsque leurs gens, brisant les portes de l'église à coups de hache, entrèrent dans le concile, les armes à la main. Au milieu du tumulte, l'archevêque de Tours sortit avec ses suffragants.

« Le lendemain, nous nous assemblâmes dans l'église de Saint-Hilaire. L'archevêque de Tours ne daigna pas s'excuser de l'injure qui nous avait été faite. Au contraire, il recommença à s'élever contre nous avec une espèce de rage. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et, dégaînant *le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu*, nous en avons frappé cet orgueilleux et l'avons suspendu des fonctions épiscopales.

« L'abbé de Bergue, en Flandre, a été convaincu de simonie et déposé. L'archevêque de Besançon ne s'est présenté ni au concile d'Autun ni à celui de Poitiers et n'a même pas envoyé d'excuse.

Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. Je vous renvoie également les évêques de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis.

« J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il avait raison; je n'ai pas osé cependant l'absoudre et nous avons réservé cette décision à Votre Sainteté. Votre fils Taizon vous apprendra ce que nous avons arrêté touchant les évêques de Térouanne et de Poitiers.

« Que votre Sainteté ne nous expose pas à recevoir des affronts de la part des simoniaques ou autres coupables que nous avons déposés, suspendus ou condamnés; ils sont partis pour Rome et se flattent d'y obtenir plus facilement leur absolution, lorsqu'ils devraient au contraire y être traités plus rigoureusement; les absoudre, serait le moyen de les rendre bien pires qu'ils ne sont.

« Priez, très-saint Père, pour le serviteur inutile de votre Sainteté. »

Cette lettre fait voir combien le clergé séculier de France était opposé aux réformes.

Malgré la recommandation de son légat, le pape reçut avec bonté les coupables qui avaient été déposés ou suspendus de leurs fonctions, et donna le rescrit suivant [1], pour faire reviser leurs causes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« Comme la sainte Eglise romaine, dont nous sommes, par la grâce de Dieu, le serviteur quoique indigne, a coutume de tolérer ou d'adoucir certaines choses, nous avons cru devoir nous relâcher un peu de la rigueur des canons, après la révision pénible que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne qui ont été suspendus ou condamnés par notre légat Hugues de Die.

« Quoique l'accusation portée contre Manassès de Reims soit très-grave, et qu'il se soit refusé à se rendre au concile où il avait été cité par notre légat Hugues de Die; la sentance portée contre lui ne l'ayant pas été avec toute la maturité et la douceur ordinaire à l'Eglise romaine, nous l'avons rétabli dans sa dignité, à condition qu'il ferait le serment suivant sur le corps de saint Pierre :

« Moi, Manassès, archevêque de Reims, j'atteste que ce n'est « point par orgueil que j'ai refusé de me rendre au concile d'Autun « où l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par

[1] Inter Epist. Greg. 17, lib. 5.

« envoyé pour subir le jugement du saint-siége, je n'userai ni « d'artifice ni de mauvais vouloir pour m'y soustraire, et je m'y « soumettrai humblement. S'il plaît au pape Grégoire ou à son suc- « cesseur que je me soumette au jugement de son légat, j'obéirai « sans arrière-pensée. Je n'emploierai les trésors et les ornements « de l'église de Reims confiée à mes soins que pour l'honneur de « cette église; je ne les aliénerai jamais pour résister à la justice. »

« Quant à Hugues, archevêque de Besançon, déposé dans le concile d'Autun, les lettres qui l'invitaient à se rendre au synode ayant été retenues par ses clercs qui ne lui en donnèrent pas connaissance, nous l'avons rétabli dans sa charge épiscopale, à condition qu'il se présentera devant notre légat pour répondre à l'accusation élevée contre lui. Il pourra, s'il le veut, se faire accompagner de ses suffragants et de ses confrères voisins.

« Nous avons aussi rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions épiscopales dont il avait été interdit, parce qu'il nous a promis d'aller lui-même, ou du moins d'envoyer quelqu'un faire connaître à notre légat les raisons pour lesquelles il n'avait pas assisté à son concile, et que, de plus, il s'est engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques et à ne rien omettre pour gagner ses bonnes grâces.

« Pour Godefroi, évêque de Chartres, il a été rétabli par nous dans sa charge épiscopale parce qu'il a été jugé en son absence et sans avoir été appelé en jugement [1]. Mais il portera sa cause devant notre légat pour être examinée et jugée.

« Richard de Bourges n'a quitté son église que d'après l'inspiration d'un mouvement d'irritation, et non d'après un jugement synodal; nous lui avons rendu la crosse et l'anneau, après qu'il nous eut promis de se présenter devant le légat pour lui faire satisfaction.

« Nous avons rétabli Rodulphe, archevêque de Tours, dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'avaient pas les qualités requises par les lois et que les évêques qui l'avaient accusé se sont désistés. D'ailleurs cette cause ayant été jugée par notre prédécesseur Alexandre, d'heureuse mémoire, nous n'avons pas dû en faire un nouvel examen sur des données vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos d'envoyer à Tours un légat spécial qui devra s'entendre avec un envoyé de l'évêque de Die pour assembler

[1] C'était un évêque scandaleux qui fut obligé de quitter une seconde fois l'épiscopat.

les évêques de la province, ainsi que le peuple et le clergé de la ville, afin de prendre auprès d'eux des renseignements exacts sur la manière dont l'archevêque a été élu et ordonné. Si, d'après cette enquête, son innocence est constatée, il ne devra plus être question de cette affaire; si, au contraire, on acquiert contre lui des preuves positives, on rendra une sentence canonique. »

Le légat, pour terminer toutes les affaires dont le pape l'avait chargé, et particulièrement celle de Manassès de Reims, se rendit à Lyon; après avoir accommodé un différend qui existait entre l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluni, il tint un concile où Manassès fut cité [1]. Le légat avait d'abord eu la pensée de le tenir à Troyes, mais on lui fit observer qu'on n'y serait pas en sûreté, car Manassès était puissant en France, et le roi Philippe le soutenait; il valait mieux se réunir en Bourgogne, dont le duc était bien disposé en faveur du légat.

Manassès eût bien désiré éviter toute espèce de procédure, car il savait, en sa conscience, qu'il ne pourrait en sortir justifié. Croyant que le légat partageait son amour pour l'argent, il lui envoya offrir une très-forte somme s'il voulait lui permettre de se purger par un triple serment, sans prendre d'information sur sa conduite. Il lui fit même espérer que s'il voulait se contenter d'un serment fait par lui seul, et non avec six évêques, comme le pape l'avait ordonné dans le cas où ce serment serait exigé, il lui donnerait des sommes immenses et garderait toute sa vie le secret le plus profond sur ce marché fait entre eux. Ces ouvertures ne séduisirent point le légat et ne servirent qu'à lui démontrer encore plus clairement la culpabilité de l'archevêque de Reims.

Manassès n'osa se rendre au concile de Lyon [2] et adressa seulement au légat un mémoire où, sans entrer dans la discussion des accusations intentées contre lui, il s'efforçait d'attaquer les formes de la procédure et de prouver qu'il n'était pas obligé de comparaître devant le concile de Lyon. Le pape lui avait promis, disait-il, qu'il serait jugé par l'abbé de Cluni, et il ne voyait pas le nom de cet abbé dans les sommations qui lui avaient été faites; en outre, les guerres qui désolaient le pays d'Auxerre et de Nevers l'empêchaient de se rendre à Lyon; et, de plus, cette ville était dans une province où la justice ne serait pas libre et où déjà il avait été condamné in-

[1] Chron. Virdun.; Apolog. Manass., ap. Mabill. Mus. Ital., t. I, p. 119.

[2] Chron. Virdun.; et ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 390.

justement. C'était une allusion au concile d'Autun. Manassès dit ensuite beaucoup de mal de ses accusateurs, parmi lesquels était cependant le pieux et savant Bruno qui avait quitté son école de Reims à cause des scandales de Manassès et s'était fait chanoine à Cologne. Il offre ensuite au légat d'obtenir du roi Philippe la permission de tenir le concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis. On comprend pourquoi Manassès désirait voir le concile assemblé en France et non en Bourgogne, où il se serait trouvé en présence d'accusateurs et de juges intègres et libres. Il finit son mémoire en disant que si le légat le condamne, il ne tiendra aucun compte de sa sentence.

L'archevêque de Reims écrivit en même temps au pape, pour lui exposer les raisons qu'il avait pour ne pas comparaître devant le concile de Lyon ; mais Grégoire lui répondit [1] que ses raisons n'étaient pas suffisantes et qu'il devait obéir à la citation.

Manassès persista dans son refus. Le légat n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause et le déposa de l'épiscopat (1080).

Les chanoines de Noyon prirent sa défense. Ces chanoines avaient été consultés par ceux de Cambrai touchant les nouveaux réglements que la papauté voulait imposer à tous les clercs majeurs pour leur faire observer une continence absolue et exclure leurs enfants des dignités et bénéfices ecclésiastiques. Si l'on rapproche cette consultation de la lettre écrite par les mêmes chanoines de Cambrai à ceux de Reims, on saisira quelques-uns des fils d'une vaste conspiration tramée par le clergé contre les décrets réformateurs du saint-siége.

Les chanoines [2] de Noyon furent de l'avis de ceux de Cambrai, et leur répondirent que, pour lutter contre les charges insupportables dont on voulait les accabler, ils trouveraient des armes dans les saintes Écritures. Ils terminent leur lettre en protestant contre l'excommunication de l'archevêque Manassès, cette sentence, suivant eux, étant plutôt un effet de l'envie que de la justice. Les éloges des chanoines concubinaires de Noyon ne pouvaient servir beaucoup la cause de l'archevêque de Reims.

Il avait écrit au pape, aussitôt après son excommunication, pour se plaindre de sa déposition et le disposer en sa faveur ; cependant

[1] Greg. Epist. 12, lib. 7.

[2] Ap. Mabill. Musæ Italic., t. II, p. 128, 2e part.

Grégoire commençait à le bien connaître et lui répondit [1] qu'il confirmait la sentence portée contre lui; mais que, par une dernière condescendance, il voulait bien lui permettre de faire réviser sa cause jusqu'à l'époque de la Saint-Michel, pourvu qu'en attendant cette époque, il se retirât à Cluni ou à la Chaise-Dieu, pour y vivre à ses frais seulement avec un clerc et deux domestiques. Cette condition, imposée par le pape à l'archevêque de Reims comme une pénitence, prouve avec quel luxe vivaient alors les seigneurs ecclésiastiques.

Manassès ne suivit point le conseil du pape : alors Grégoire confirma solennellement la sentence portée par son légat, ordonna aux fidèles de Reims d'élire un autre archevêque, écrivit au comte de Reims, Hebole, de refuser à Manassès son amitié, et de travailler à lui ôter ses partisans; enfin il défendit aux suffragants de Reims de le reconnaître pour leur métropolitain [2].

Philippe, roi de France, ayant jusqu'alors prêté son appui à l'archevêque de Reims, Grégoire lui écrivit cette lettre [3] :

« Nous avons souvent appris des ambassadeurs de Votre Grandeur, que vous désiriez avoir les bonnes grâces de saint Pierre et notre amitié. Nous avons reçu avec plaisir cette assurance, et si vous persévérez encore dans les mêmes sentiments, nous vous en félicitons. Vous faites voir que vous avez soin de votre salut, en désirant, comme il convient à un roi chrétien, jouir de la bienveillance apostolique. Vous l'obtiendrez facilement et vous en serez dignes, si, dans les affaires ecclésiastiques, vous vous montrez diligent et dévoué. Sur ce point vous n'avez pas eu, vous le savez bien, tout le zèle, toute la bonne volonté que nous eussions désiré. Mais oublions les fautes de votre jeunesse, espérons que vous vous en corrigerez, et que désormais vous suivrez l'avis que nous vous donnons de châtier vos mœurs et de remplir vos devoirs avec soin. Parmi ces devoirs, nous vous indiquerons principalement ceux-ci : Aimer la justice, être miséricordieux, défendre les églises, protéger les orphelins et les veuves, mépriser les mauvais conseils et principalement éviter les rapports avec les excommuniés.

« Ainsi donc, nous ordonnons à Votre Grandeur, de la part du bienheureux Pierre, et de notre part nous vous prions de ne plus accorder votre faveur à Manassès, autrefois archevêque de Reims,

[1] Greg. Epist. 20, lib. 7.

[2] Ibid., Epist. 17, 18, 19, lib. 8.

[3] Ibid., Epist. 20.

et aujourd'hui déposé irrévocablement pour des crimes que vous connaissez certainement. N'ayez plus d'amitié pour lui, ne le souffrez plus en votre présence, et faites voir, en repoussant loin de vous les ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire les excommuniés endurcis, que vous aimez Dieu, que vous obéissez aux décrets apostoliques, et que vous désirez véritablement les bonnes grâces de saint Pierre.

« De plus, nous vous défendons, en vertu de notre autorité apostolique, d'empêcher ou d'influencer, en quelque manière que ce soit, l'élection que le clergé et le peuple de Reims devront faire suivant les règles canoniques. Conduisez-vous de manière à faire voir que vous êtes devenu homme et que ce n'est pas en vain que nous avons consenti à fermer les yeux sur les fautes de votre jeunesse. »

Cette lettre fut écrite à la fin de décembre 1080. On procéda alors à l'élection du successeur de Manassès. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, fut élu, mais, pendant quelques années, il eut à lutter contre son prédécesseur qui refusa de se soumettre à la sentence portée contre lui.

Hugues de Die, vraiment digne de Grégoire VII par la fermeté de son caractère et l'activité de son zèle, poursuivit l'œuvre de réforme dont il avait été chargé, malgré les contradictions qu'il rencontrait à chaque pas.

En 1080, il tint cinq conciles : à Bordeaux, à Saintes, à Avignon, à Langres et à Meaux. En 1081, il en assembla deux, l'un à Meaux, l'autre à Issoudun. En 1082, il en présida deux : le premier à Charroux, le second à Saintes [1].

On ne possède pas les actes de ces conciles; on ne les connaît que par des faits peu importants; ils n'en sont pas moins des preuves du zèle, parfois trop vif, mais toujours pur, de Hugues de Die et de son digne collaborateur, Amat d'Oléron, qui avait, ainsi que saint Hugues de Cluni, le titre de légat.

Hugues de Die, pendant sa légation, ne travailla pas seulement à la réforme des mœurs, mais aussi à la destruction de l'hérésie de Béranger, qui avait en France un assez grand nombre d'adeptes.

Béranger, depuis sa rechute sous le pontificat d'Alexandre II, avait travaillé activement à détruire dans les âmes la foi à la pré-

[1] *V.* Chron. S. Pet. vivi. Chron. Malliac. et Chron. Virdun.; *V.* et. Labb. et Coss. Conc., t. x, a pag. 389 ad 402.

sence réelle. L'an 1074, un an seulement après l'élection de Grégoire VII, il avait soutenu ses erreurs avec tant d'audace dans un concile de Poitiers [1], qu'on s'était jeté sur lui et qu'il avait failli être tué. Il n'en continua pas moins à répandre ses erreurs. Hugues de Cluni et ses moines en écrivirent à Grégoire qui leur répondit [2] en 1078 que le cardinal Richard, qu'il envoyait en Espagne, leur dirait ce qu'il comptait faire au sujet de cet hérétique.

La même année, Béranger comparaissait à Rome devant un nombreux concile, et signait une nouvelle profession de foi ainsi conçue [3]:

« Je confesse que le pain offert sur l'autel est, après la consécration, le vrai corps du Christ, le même corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert sur la croix, qui est assis à la droite du Père; et que le vin, après qu'il a été consacré, est le vrai sang qui a coulé du côté du Christ. J'affirme que je crois intérieurement ce que je professe de bouche; qu'ainsi Dieu et ses saints Evangiles me soient en aide. »

Cette profession de foi avait probablement été présentée au concile par Béranger lui-même. Plusieurs évêques, qui se défiaient de sa bonne foi, ne la trouvèrent pas assez explicite. Sur leur proposition, on décida que Béranger resterait à Rome jusqu'au concile qui s'y tiendrait l'année suivante, et où l'on examinerait avec plus de maturité la question importante de l'Eucharistie.

Ce concile [4] fut très-nombreux. Des archevêques, des évêques, des hommes religieux de divers pays s'assemblèrent dans la basilique du Sauveur, et le concile fut ouvert par un discours sur la présence du corps et du sang de J.-C. dans l'Eucharistie. Pendant deux jours une controverse savante eut lieu. D'une part, était la presque unanimité de l'assemblée qui défendait la foi catholique en s'appuyant sur les Pères grecs et latins; de l'autre, étaient quelques partisans de Béranger qui cherchaient, avec leur maître, à défendre leurs opinions erronées. Le troisième jour, les hérétiques s'avouèrent vaincus; Béranger abjura ses erreurs devant tout le concile, en demanda humblement pardon et fit serment de ne les plus soutenir à l'avenir.

[1] *V.* Mabill. sæcul. VI, Bened. præf., § 27 2e part.

[2] Greg. Epist. 21, lib. 5.

[3] Mabill. op. cit., § 28.

[4] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X, p. 378.

Voici la formule de ce serment et la profession de foi que lui proposa le concile [1] :

« Moi, Béranger, je crois de cœur et je confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et par les paroles de Notre Rédempteur, changés substantiellement au corps et au sang vrais, propres, et vivifiants du Christ; et qu'après la consécration, ils sont le vrai corps du Christ, le même qui est né de la Vierge, qui a été suspendu à la croix pour le salut du monde, qui est assis à la droite du Père; et le vrai sang du Christ, le même qui a coulé de son côté. Je crois que le pain et le vin consacrés sont ce corps et ce sang, non pas seulement en signe et par vertu du sacrement, mais en propriété de nature et en réalité de substance.

« Je crois comme il est dit en cet écrit et conformément à vos sentiments. Je n'enseignerai désormais rien qui soit contraire à cette foi. Qu'ainsi, Dieu me soit en aide avec ces saints Evangiles. »

Grégoire crut à la sincérité de Béranger, et, en lui permettant de quitter Rome, lui remit cette lettre [2] de recommandation :

« Nous donnons avis à tous que, par l'autorité de Dieu, Père Tout-Puissant, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous avons prononcé anathème contre tous ceux qui oseraient faire injure à Béranger, fils de l'Eglise romaine, soit dans sa personne, soit dans ses biens, et contre ceux qui l'appelleraient hérétique. Nous l'avons retenu à Rome auprès de nous, autant de temps que nous avons voulu, et nous le renvoyons chez lui accompagné de notre fidèle Foulques. »

Sous la sauvegarde de l'autorité apostolique, Béranger traversa paisiblement toutes les contrées d'Italie et de France jusqu'à sa demeure. A peine y fut-il arrivé, qu'il viola ses serments et écrivit contre la profession de foi qu'il avait faite [3].

Cette nouvelle apostasie fit beaucoup de bruit. Le grand adversaire de Béranger, Lanfranc, archevêque de Cantorbery, entra de nouveau en lice contre lui, et écrivit [4] son *Traité du corps et du sang*

[1] Lanf. lib. de corp. et sang. Dom., c. 2.

[2] Epist. Commend. Greg.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 410.

[3] Mabill., præfat, sæcul. vi Bened. 2 part., § 31.

[4] On doit nécessairement fixer l'époque de l'ouvrage de Lanfranc, dont nous parlons, à la dernière période de la discussion eucharistique, puisqu'il y fait mention de la rétractation de Béranger sous Grégoire VII (*V.* cap. 2um).

du Seigneur; dans le même temps Guimond, ce moine qui avait si noblement refusé l'épiscopat que lui offrait Guillaume-le-Conquérant, attaqua Béranger dans un savant ouvrage, et un pieux moine d'Angers, nommé Anastase, écrivit sa Lettre dogmatique à l'abbé Gérard.

Ces divers ouvrages méritent une attention spéciale.

Le traité de Lanfranc [1] est divisé en vingt-trois chapitres. Dans les premiers, l'auteur suit pas à pas son adversaire à travers toutes ses variations, et lui reproche de n'avoir jamais osé exposer clairement sa doctrine que devant ceux qu'il savait disposés en sa faveur. Pour les différents conciles où il avait à en rendre compte, il n'osait la leur communiquer et se contentait d'affirmer avec serment que sa foi était conforme à la doctrine de l'Eglise.

Lanfranc entre ensuite dans la discussion des passages des Pères de l'Eglise que Béranger citait en sa faveur, et des reproches qu'il adressait au siége apostolique dont il faisait la chaire de Satan. Le savant auteur prouve à son adversaire qu'il n'a cité les Pères de l'Eglise qu'avec ignorance ou mauvaise foi, et que ses reproches envers l'Eglise romaine n'avaient rien de fondé.

Après cette discussion, Lanfranc expose clairement la doctrine de l'Eglise, la met en opposition avec celle de Béranger, et réfute plusieurs objections que son adversaire tirait des mots : figure, sacrement, signe ou apparence, mots par lesquels on désignait l'Eucharistie et qui excluaient la réalité, selon Béranger. Lanfranc lui prouve en quel sens on appelle, avec beaucoup d'exactitude, l'Eucharistie : figure ou sacrement du corps et du sang du Seigneur. L'Eucharistie, en effet, *pour les sens* n'est que le sacrement, le signe ou la figure du corps et du sang de J.-C., car elle ne paraît aux sens que par les *espèces* ou apparences; mais *pour la foi*, elle n'est pas seulement une figure, puisque, sous les apparences, l'intelligence, éclairée par la parole divine, reconnaît la réalité du corps et du sang de J.-C.

Le traité de Lanfranc est clair, méthodique et bien écrit [2]. Il est fait en forme de dialogue, de même que celui de Guimond.

[1] Lanf. lib. de corp. et sang. Domini; inter op. Lanf., p. 231. edit. d'Acheri. — Lanfranc composa, outre son ouvrage contre Béranger, des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul ;* un *Ordre* pour les offices de toute l'année, à l'usage des monastères soumis à la règle de saint Benoît; un livre de *Lettres* qui sont au nombre de 60; un livre du *Secret de la Confession.* Le P. d'Acheri a publié les Œuvres de Lanfranc, 1 v. in-fol., et a enrichi son édition d'ouvrages précieux de la même époque.

[2] Les protestants ne l'estiment pas; mais on comprend pourquoi.

Ce savant moine composa son traité à peu près dans le même temps que Lanfranc. Il est divisé [1] en trois livres. La moitié de l'ouvrage, à peu près, est consacrée à la discussion des raisonnements des partisans de Béranger; dans le reste Guimond discute les passages de l'Ecriture sainte et des Pères que les hérétiques se croyaient favorables.

On voit, dans ce savant ouvrage, que dès lors les ennemis de l'Eucharistie étaient, comme de nos jours, partagés en deux partis : ceux qui n'admettaient dans ce sacrement qu'une simple figure, et ceux qui croyaient à la co-existence du pain et du vin et du corps et du sang de J.-C. Guimond désigne sous le nom d'*impanation* ce dernier sentiment qui renfermait en quelque sorte le corps eucharistique de J.-C. dans la substance du pain. Il réfute cette grossière erreur aussi bien que la première qui consistait à n'admettre qu'une simple figure, et prouve que le sentiment catholique d'une *réalité substantielle* voilée par des *espèces sensibles*, était la croyance la plus raisonnable et la plus conforme à l'Ecriture, la croyance admise par toute la tradition catholique et par l'Eglise universelle.

Le traité de Guimond est peut-être supérieur à celui de Lanfranc. A part une erreur qu'il rejeta depuis, sur l'incorruptibilité des espèces sacramentelles, le savant moine s'y montre solide logicien, érudit profond et écrivain élégant. Il attaque de front toutes les objections de ses adversaires, les fortifie plutôt qu'il ne les affaiblit, et les détruit d'une manière triomphante. Le livre de Guimond est le monument qui jette le plus de lumières sur la controverse eucharistique du XIe siècle.

La lettre dogmatique d'Anastase [2] est courte, mais très-solide et pleine de piété. C'est une profession de foi claire, exacte, appuyée

[1] Biblioth. PP., t. XVIII, edit. Lugdun. — Guimond, après avoir passé une partie de sa vie en Normandie, se rendit à Rome où il prit part à plusieurs affaires importantes. Urbain II l'ordonna évêque d'Averse en Pouille. Il n'y fut pas en pays étranger, car cette partie de l'Italie était alors habitée par des Normands. Outre le grand ouvrage contre Béranger, on a de Guimond un petit traité dans lequel il exposa avec une grande clarté ce que tout fidèle était obligé de croire touchant la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie (Biblioth. PP., t. XVIII). — Le P. d'Achері a édité dans son Spicilège un autre ouvrage de Guimond qui n'est qu'une réponse à Erfaste, abbé de Lire en Normandie, qui l'avait consulté sur la *Trinité* et sur l'*Eucharistie*. Guimond s'y montre, comme dans ses autres écrits, très-profond théologien. Nous avons parlé de sa lettre à Guillaume, roi d'Angleterre. On ne connaît pas d'autre ouvrage du savant évêque d'Averse.

[2] Inter oper. Lanf., edit. d'Ach., p. 21, inter not. ad vit. Lanf.

sur les témoignages de la sainte Ecriture et des Pères de l'Eglise. On peut croire qu'elle était destinée à être répandue pour fortifier dans la foi les fidèles peu lettrés qui ne pouvaient comprendre les grands traités de Durand de Troarn, de Lanfranc ou de Guimond.

Les savants ouvrages composés contre Béranger après sa dernière apostasie, éveillèrent l'attention du légat Hugues de Die, qui cita l'hérétique à comparaître devant un concile [1] qu'il réunit à Bordeaux (1080). C'est le dernier fait que l'on connaisse touchant la controverse eucharistique, du vivant de Béranger. Il vécut encore huit ans, pendant lesquels, si nous en croyons plusieurs auteurs, il aurait fait une rigoureuse pénitence de ses erreurs.

Ce sentiment n'est pas absolument certain : cependant il faut avouer qu'il est appuyé sur des monuments plus nombreux et plus dignes de foi que l'opinion contraire [2].

On lit en effet, dans la chronique de Saint-Martin de Tours, que Béranger mourut en *vrai et fidèle catholique*. Hildebert, qui avait été disciple de Béranger et qui était écolâtre du Mans lorsqu'il mourut, n'hésite pas à dire, dans le poëme qu'il consacra à la louange de son ancien maître, qu'il ne *désirait pas dans l'autre monde un meilleur sort que le sien ;* or Hildebert était un savant et pieux catholique qui a fait un beau poëme pour célébrer la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie. Baudri de Bourgueil, contemporain de Béranger aussi bien qu'Hildebert, et qui demeurait à une très-petite distance de Tours, consacra à la mémoire de Béranger une épitaphe dans laquelle il le regarde comme ayant mérité le ciel par ses vertus, ce que n'eût pas dit un auteur aussi catholique que Baudri, si Béranger eût persévéré dans son opposition à l'Eglise. Le moine Clarius, contemporain de Béranger, Guillaume de Malmesbury, qui vécut peu de temps après, et plusieurs autres écrivains, attestent, de la manière la plus positive, que Béranger vécut retiré, pendant les dernières années de sa vie, dans la petite île de Saint-Côme, près de Tours; qu'il s'y adonna à la pratique des bonnes œuvres, qu'il y fit pénitence et qu'il y mourut en bon catholique.

Pendant longtemps les chanoines de Saint-Martin de Tours se

[1] *V.* Mabill. sæcul. VI. Bened., § 32, 2 part.

[2] Le P. Mabillon (præf. sæcul. VI. Bened. 2 part. § 63 et seq.) adopte et prouve que Béranger a fait pénitence de ses erreurs. Les protestants, et surtout Oudin, soutiennent le contraire; mais il faut avouer que leurs preuves ne valent pas celles du P. Mabillon qu'ils cherchent à réfuter.

rendirent chaque année, le mardi de Pâques, à l'île Saint-Côme, et récitèrent un *De profundis* sur le tombeau de leur ancien confrère. Cet usage prouve qu'il était mort dans la foi de l'Eglise.

Son erreur ne mourut pas avec lui : cependant la controverse eucharistique n'eut qu'un faible retentissement depuis la mort de Béranger jusqu'au XVIe siècle.

La bonté avec laquelle Grégoire VII avait traité Béranger, pendant son séjour à Rome, donna lieu à plusieurs calomnies envers ce saint pontife. Béranger lui-même, dans l'ouvrage qu'il composa pour combattre la dernière profession de foi qu'il avait souscrite, prétendit que le pape se serait contenté d'expressions beaucoup plus simples, et que la profession de foi qu'il avait été obligé d'adopter n'était que le résultat des intrigues de cardinaux ignares et jaloux.

Il est possible que le pape ait hésité quelque temps devant les expressions en apparence si claires et si catholiques de Béranger; l'autorité ecclésiastique, en effet, n'a qu'à sauvegarder intact le dépôt de la foi et n'a point à se préoccuper des divers systèmes d'explications fondés sur le raisonnement, pourvu que la *vérité* elle-même soit respectée par eux; tel était le cas où se prétendait Béranger, et il faut avouer qu'en prenant la plupart de ses expressions dans leur sens le plus raisonnable, il eût été catholique. Mais sous ces expressions, il déguisait un système destructeur de la vérité, et ce n'était que dans le but d'obvier à tous ses subterfuges, qu'on lui avait dressé une profession de foi dont les termes étaient tous diamétralement opposés aux erreurs qu'on lui reprochait.

Grégoire VII adhéra complètement à cette profession de foi, et défendit à Béranger de discuter jamais avec personne touchant l'Eucharistie, si ce n'est pour désabuser ceux qu'il avait induits en erreur [1]. C'est Lanfranc qui nous fait connaître ce fait. De plus, Grégoire, dans une lettre à la comtesse Mathilde [2], rendit compte du concile de Rome de manière à ne laisser aucun doute sur ses sentiments catholiques et en tout conformes à la profession de foi dressée par le concile.

Il n'eut que des égards pour Béranger qu'il crut sincère, mais aucune faiblesse pour sa doctrine erronée.

[1] Lanfran. lib. de corp. et sang. Dom., c. 2.

[2] Greg. Epist.; ap. Mabill. sæcul. VI. Bened., præf. § 75.

Ce grand pape, au milieu de ses immenses travaux, ne cessait d'avoir l'œil sur l'église de France.

Nous trouvons dans sa correspondance un grand nombre de lettres qui méritent d'être mentionnées comme autant de preuves de sa sollicitude, et qu'il écrivit dans le courant des années 1078 à 1081. Grégoire s'y montre préoccupé de la grande idée de grouper de plus en plus les églises et les abbayes autour du siége apostolique.

Cette pensée éclate surtout dans ses lettres à Richard, cardinal et abbé de Saint-Victor de Marseille. Grégoire voulait faire de cet illustre abbaye le centre d'une agrégation monastique analogue à celle de Cluni. Il fit part de son projet aux moines de Saint-Victor dans une lettre [1] qu'il leur écrivit en 1078, et le réalisa l'année suivante, lorsque le cardinal Richard prit possession de son abbaye [2]. Il déclara l'abbaye-mère fief immédiat du saint-siége et confia à l'abbé Richard la direction de plusieurs monastères, et même de la chanoinie de Saint-Saturnin, située près de Toulouse [3], et qui ne relevait déjà auparavant que du siége apostolique.

Grégoire comprenait de quelle utilité lui étaient les monastères pour la réforme de l'Eglise; aussi cherchait-il à y entretenir la régularité la plus parfaite, à en ôter tous les germes de désordre. Il s'occupait des moindres discussions qui pouvaient s'élever entre les abbés de divers monastères ou entre les moines, et chargeait les évêques les plus recommandables d'accommoder ces différends [4]. Le choix des abbés éveillait toute sa sollicitude, et si, par hasard, on faisait quelque mauvais choix, il élevait la voix. C'est ainsi qu'il obligea les moines de Déols, ou Bourg-Dieu en Berri, de casser le choix qu'ils avaient fait d'un certain Gaulthier, et qu'il défendit aux seigneurs du pays de soutenir ce mauvais moine [5].

Plus l'importance des monastères était grande, plus Grégoire devait les protéger. On trouve dans sa correspondance de nombreuses lettres en leur faveur. Il n'en est pas de plus remarquables que celles qu'il écrivit à tous les habitants de la Provence pour leur ordonner

[1] Greg. Epist. 15, lib. 6.

[2] *Ibid.*, Epist. 7, 8, lib. 7.

[3] *Ibid.*, Epist. 6 et 29, lib. 9.

[4] *Ibid.*, Epist. 24, 25, lib. 6.

[5] *Ibid.*, Epist. 27, 28, lib. 6.

de restituer les biens du monastère de Saint-Pierre de Mont-Majour, et celles qu'il adressa aux habitants des provinces de Bourges, de Narbonne et de Bordeaux, pour les obliger de restituer les biens de l'abbaye de saint Gerault d'Aurillac [1].

Plusieurs monastères, assurés de cette protection du pape, cherchaient parfois à usurper les biens des églises. Ainsi, Cluni usurpa plusieurs biens de l'église de Mâcon, et les moines de Bourg-Dieu entreprirent de s'inféoder deux monastères dépendants de l'église de Limoges. Grégoire écrivit aussitôt à Hugues de Cluni et aux moines de Bourg-Dieu de restituer ce qu'ils avaient usurpé [2].

L'amour de Grégoire pour l'institution monastique n'était pas capable de le faire dévier du sentier de la justice.

Ce que Grégoire faisait pour les monastères, il essayait de le faire pour les églises. Il eût voulu resserrer plus étroitement les paroisses autour de l'évêque, les évêques autour du métropolitain, les métropolitains autour des primats, et ne faire de ces primats que les légats, les correspondants du souverain pontife. Ainsi nous le voyons, dans ses lettres, recommander aux chanoines de Lyon d'imiter leur doyen qui avait remis ses bénéfices à la disposition de l'archevêque, et rétablir en faveur de Gibuin, archevêque de Lyon, les droits de primatie dont son siége avait joui sur les quatre provinces de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, qui portaient primitivement le titre de Lyonnaises [3]. A la mort de Gibuin, arrivée l'an 1081, Hugues de Die fut élu pour remplir ce siége [4]. Hugues, devenu archevêque, continua d'être légat du pape qui lui confia plusieurs affaires, entre autres celle de l'évêque de Térouanne. C'était un mauvais évêque contre lequel le pape souleva le clergé et le peuple de la Flandre, et qu'il fit poursuivre non-seulement par son légat, mais par le duc de Flandre lui-même [5].

Grégoire en appelait à tous les fidèles de l'Eglise, ecclésiastiques ou laïques, contre les évêques incorrigibles; mais, avant d'avoir recours à la sévérité, il épuisait tous les moyens de douceur : c'est ce qui ressort de toutes les lettres de ce grand pape auquel on a

[1] Greg. Epist. 31, lib. 6; 19, lib. 7.
[2] *Ibid.*, Epist. 33, lib. 6; 17, lib. 7.
[3] *Ibid.*, Epist. 34, 35, 36, lib. 6.
[4] *Ibid.*, Epist. 18, 19, lib. 9.
[5] *Ibid.*, Epist. 30, 31, 32, 33, 34, lib. 9.

voulu faire cependant une réputation de sévérité, et même de violence outrées.

Nous avons vu avec quelle mansuétude il traita les évêques de France déposés par Hugues de Die. On trouve dans sa correspondance bien d'autres preuves de sa bonté et de la protection qu'il accordait même à des évêques quelquefois indignes, mais qui n'étaient pas convaincus. C'est ainsi qu'il rétablit Geoffroi de Chartres et Arnold du Mans sur leur siége, et qu'il soutint l'évêque d'Angers et l'archevêque de Tours contre les insultes de Godefroi d'Anjou qu'ils avaient excommunié pour son mariage illicite; c'est ainsi qu'il ordonna à Hugues de Die de rétablir les évêques normands qu'il avait déposés, afin de ne pas contrarier le duc Guillaume qui était dévoué à l'Eglise [1]. Grégoire, que l'on a présenté comme un ambitieux cherchant à réunir sur sa tête toutes les couronnes du monde, n'attaqua réellement que les tyrans et les despotes qui opprimaient les peuples. Pour les bons princes, il les aimait, les couvrait de sa protection, les soutenait dans les efforts qu'ils faisaient pour améliorer le sort du peuple. On en trouve mille preuves dans sa correspondance; nous citerons en particulier une de ses lettres à Hugues de Cluni [2], dans laquelle il témoigne au saint abbé tout son mécontentement de ce qu'il avait reçu dans son monastère le duc de Bourgogne. Ce prince faisait le bonheur de son duché et Grégoire était désolé de le voir ainsi s'enfermer dans un monastère où il ne rendait à l'Eglise que les humbles services qu'elle pouvait attendre de tout religieux.

Mais, comme le zélé pontife le dit maintes fois dans sa correspondance, les princes de la chrétienté étaient presque tous les oppresseurs et les tyrans des peuples, au lieu d'être leurs pasteurs et pères. Voilà pourquoi il s'élève contre eux avec tant de vigueur, qu'il les menace si souvent de cette autorité suprême dont il était dépositaire et qui planait sur le monde, non pour opprimer, mais pour protéger. Cette autorité était si bien reconnue et si puissante, que princes et peuples ne pouvaient souvent trouver de sûreté qu'en contractant vis à vis d'elle les devoirs de vassalité. Grégoire, pendant son pontificat, reçut ainsi la foi et l'hommage de plusieurs feudataires, et c'était surtout à eux qu'il parlait en suzerain, lorsqu'ils manquaient à leurs devoirs. Pour les autres, il ne faisait valoir

[1] Epist. 22, lib. 7; 5, 15, 16, 22, 23, lib. 9.

[2] Greg. Epist. 17, lib. 5.

auprès d'eux que son autorité spirituelle en vertu de laquelle il pouvait les retrancher du corps de l'Eglise, et les mettre ainsi, à l'égard de leurs peuples, dans un état de complet isolement et d'abandon.

Cette distinction que nous venons d'établir entre les princes vassaux du saint-siége et les princes simplement soumis à l'autorité spirituelle, n'a pas été assez remarquée par les historiens qui ont déclamé avec violence contre les projets ambitieux de Grégoire VII. Après avoir lu sa correspondance avec attention et sans préjugés, nous avons conçu l'idée la plus haute de la profondeur du génie politique, de la sagesse, de la pureté de vues, de la sainteté, de l'activité prodigieuse du saint pontife si injustement calomnié par les défenseurs de l'absolutisme.

Nous n'avons pu suivre ce grand homme ni au milieu de ses luttes contre Henri IV et l'antipape Guibert, ni à travers les adversités où il montra une âme si grande et si courageuse. Ces faits n'appartiennent pas à notre histoire. Nous avons pieusement recueilli les monuments qui nous restent de la sollicitude du grand pontife pour l'Eglise de France; mais malheureusement sa correspondance s'arrête à l'année 1081, et, jusqu'à l'année 1085 qu'il mourut, ce qu'il put faire pour notre Eglise est entièrement inconnu.

Dès le mois de janvier 1085, Grégoire, accablé par les tribulations qu'il avait eues à supporter, ressentit une grande faiblesse. Cet épuisement se prolongea jusqu'au mois de mai, époque où il lui devint impossible de quitter le lit. Il appela alors les cardinaux et les évêques qui ne s'étaient pas ralliés au parti de Guibert, et, comme ceux-ci le louaient des grandes œuvres qu'il avait faites : « Mes frères bien-aimés, leur dit-il, je compte mes travaux pour peu de chose. Ce qui me donne de la confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité. »

Ceux qui étaient auprès de son lit lui ayant demandé conseil sur le choix de son successeur, il désigna les trois hommes qui lui semblaient les plus dignes du souverain pontificat : Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin; Otton, évêque d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon et ancien évêque de Die.

Après avoir entretenu les évêques de différents sujets édifiants, le saint pape Grégoire mourut, le 25 mai; son pontificat avait duré douze ans, un mois et trois jours.

Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé que Grégoire. On n'avait pas approfondi l'époque où il

vécut. C'est le tort d'un trop grand nombre d'historiens de n'apprécier les actes d'un personnage que d'après les idées dominantes dans le pays et dans le temps où ils vivent : il est plus juste et plus raisonnable de se transporter à l'époque elle-même où vécut l'homme que l'on veut juger ; de s'identifier avec les mœurs de cette époque par l'étude approfondie des monuments. C'est l'unique moyen de voir les choses sous leur véritable point de vue, d'apprécier les raisons d'actes qui ne paraissent extraordinaires au premier abord que parce qu'ils sont en désaccord avec les idées du siècle où nous vivons.

Un historien, assez courageux pour s'isoler de son siècle autant que possible, et aller vivre en esprit au onzième, par l'étude consciencieuse des monuments de cette époque, ne pourra voir dans Grégoire VII qu'un homme admirable et par sa sainteté et par son génie.

LIVRE QUATRIÈME.

(1086—1100)

I.

Pontificat de Victor III. — Intrigues de Hugues de Lyon et de Richard, abbé de Marseille, contre lui. — Election de Urbain II — Fondation de quatre nouvelles congrégations religieuses en France à la fin du XIe siècle. — Saint Robert de Molesme, fondateur de Cîteaux — Saint Etienne fondateur de Grandmont — Saint Bruno fondateur de la Chartreuse. — Le B. Robert d'Arbrissel fondateur de Fontevraud. — Quelques autres fondations monastiques moins importantes. — État de l'institut des chanoines réguliers à la fin du XIe siècle.

Didier, abbé du Mont-Cassin, un des trois désignés par Grégoire VII comme les plus dignes du souverain pontificat, fut élu pour lui succéder. Il fut intronisé malgré lui et malgré les cabales de l'antipape Guibert que soutenait l'empereur Henri IV : on lui donna le nom de Victor III.

Hugues [1], archevêque de Lyon, fut jaloux de l'élévation de Didier et s'entendit avec le cardinal Richard de Marseille pour faire de l'opposition au nouveau pape. Il ambitionnait le siége de Rome dont Grégoire l'avait trouvé digne, mais dont il se montra indigne par l'ambition et la basse jalousie dont il donna alors des preuves. Il chercha même à prévenir contre Victor la comtesse Mathilde qui avait été, pendant le pontificat de Grégoire VII, le plus ferme soutien du siége apostolique. Les choses allèrent si loin que Victor l'excommunia, ainsi que Richard de Marseille, dans un concile qu'il tint à Bénévent peu après son exaltation.

« Vous connaissez, dit le pape aux Pères du concile [2], les intrigues ourdies contre moi par Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques en voyant qu'ils ne pouvaient réussir dans le désir secret qu'ils avaient de monter sur le saint-siége. Richard nous avait élu à Rome avec les autres cardinaux et les évêques; Hugues était venu peu de temps après se jeter à nos pieds et nous rendre, malgré nous, les honneurs dus au

[1] Chron. Virdun.; ap. Labb. biblioth., t. I.

[2] Concil. Benevent.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X, p. 419.

souverain pontife; il nous avait demandé et avait reçu la légation de France. »

Hugues était sans doute sincère dans ses démonstrations respectueuses, et l'on peut croire qu'il ne songea à ambitionner le saint-siége qu'en voyant les hésitations de Victor qui fut un an avant de se décider à accepter officiellement.

Le pape ajouta, en présence des Pères du concile de Bénévent, en parlant de Hugues et de Richard :

« Lorsque nous résistions à l'élection qui avait été faite de nous et qu'ils avaient approuvée, ils nous pressaient d'accepter le souverain pontificat; mais lorsqu'ils virent que nous nous étions laissé fléchir, ils ne purent retenir plus longtemps l'ambition qui dévorait leur cœur. Témoins de l'unanimité des suffrages qui nous portaient au siége apostolique, ils se séparèrent de la communion de leurs frères et de la nôtre. Ainsi, nous vous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, de vous abstenir de communiquer avec eux, puisqu'ils se sont séparés, de leur plein gré, de l'Eglise romaine; car, suivant saint Ambroise, celui qui abandonne l'Eglise romaine doit être regardé comme hérétique. »

Victor III mourut l'année même du concile de Bénévent (1087), et eut pour successeur Otton, évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II.

Ce pape, que Grégoire VII avait jugé le plus digne, avec Didier et Hugues, d'occuper après lui le siége de saint Pierre, était né en France, à Châtillon-sur-Marne. Il avait été chanoine de Reims, puis moine de Cluni, et enfin évêque d'Ostie, d'où il passa au siége de Rome. Dès le commencement de son pontificat, il réconcilia Hugues de Lyon, qu'il fit même son légat en France. Urbain prit Grégoire VII pour modèle; son pontificat fut brillant et utile à l'Eglise, particulièrement à l'Eglise de France. Nous raconterons ce qu'il entreprit pour elle, lorsque nous aurons tracé le tableau des progrès que firent, à la fin du XIe siècle, les institutions des moines et des chanoines réguliers.

L'institut monastique grandissait chaque jour en influence et répondait dignement aux vues de la providence qui lui avait confié la réforme de l'Eglise et la civilisation de la société. Il s'enrichit, dans les dernières années du XIe siècle, de quatre congrégations nouvelles : celles de Citeaux, de Grandmont, de la Chartreuse et de Fontevraud.

Citeaux eut pour fondateur saint Robert de Molesme. Robert na-

quit[1] en Champagne, vers l'an 1024. A l'âge de quinze ans, il quitta le monde et se retira dans l'abbaye de Moutier-la-Celle, dont il fut élu prieur, étant encore fort jeune. Quelques années après, on l'élut abbé de Saint-Michel de Tonnerre. Il s'appliqua avec ardeur à la réforme de ce monastère, mais, ne trouvant dans ses religieux que des cœurs endurcis et rebelles, il prit la résolution de les abandonner.

Il y avait dans le voisinage de Tonnerre un lieu solitaire nommé Colan; sept anachorètes s'y étaient retirés pour y vivre dans les exercices de la contemplation et de la pénitence. Ces pieux personnages, instruits de la sainteté de l'abbé Robert, le conjurèrent de se charger de leur conduite. Après quelques difficultés qui furent enfin levées, Robert se rendit à leurs instances et se retira à Colan. Ce désert était fort malsain; c'est pourquoi Robert et ses nouveaux disciples l'abandonnèrent bientôt et s'établirent dans la forêt de Molesme, au diocèse de Langres, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne. Ils s'y construisirent de petites cellules avec des branches d'arbres et bâtirent un oratoire dédié à la Sainte-Trinité, l'an 1075. Leurs pénitences et leurs austérités devinrent bientôt célèbres. Leur pauvreté était si grande, qu'ils manquaient souvent des choses les plus nécessaires à la vie. Plusieurs personnes des environs et l'évêque de Troyes s'empressèrent de subvenir à leurs besoins. Les secours qu'ils reçurent devinrent même considérables en peu de temps; mais l'abondance fit disparaître la mortification et introduisit le relâchement; ce fut en vain que Robert voulut en arrêter les progrès, le mal ne faisait qu'augmenter chaque jour.

Le saint abbé, désespérant de ramener ses religieux à l'observation de la règle, les quitta et se retira dans la solitude de Hanz, auprès des moines qui y vivaient avec ferveur et régularité. Il les édifia tellement par son application à la prière et au travail, qu'ils l'élurent pour abbé. Les moines de Molesme l'ayant appris, rougirent d'avoir forcé un si saint homme de chercher un asile ailleurs que dans leur monastère et prièrent le pape et l'évêque de Langres de lui ordonner de revenir parmi eux. Ils firent à Robert les plus belles promesses pour l'avenir, mais se mirent très-peu en peine d'y être fidèles.

Cependant tous les religieux de Molesme n'étaient pas tombés dans le relâchement, et plusieurs gémissaient intérieurement de se trou-

[1] Vit. S. Robert.; ap. Bolland. 29 april.; Histoire des Ordres religieux.

ver dans une communauté où ils ne pouvaient, malgré leurs désirs, observer fidèlement la règle de saint Benoît. Ils résolurent de la quitter et demandèrent à leur abbé la permission de se retirer en quelque lieu solitaire, pour observer la règle dans toute sa pureté. Robert loua leur dessein et leur promit non-seulement de leur venir en aide pour le mettre à exécution, mais encore de se joindre à eux. Il prit donc avec lui six des religieux les plus zélés et se rendit à Lyon pour conférer avec l'archevêque Hugues, légat du saint-siége, touchant le projet qu'ils avaient conçu, et lui demander sa protection. Hugues autorisa Robert à quitter Molesme et lui donna, à lui et à ses compagnons, des lettres pour les encourager officiellement, au nom du pape, à persévérer dans leur pieuse résolution. Les six religieux qui accompagnèrent Robert dans son voyage à Lyon étaient : Alberic, Odon, Jean, Etienne, Létalde et Pierre.

Lorsque Robert fut de retour à Molesme, tous les religieux fervents se joignirent à lui. Ils partirent au nombre de vingt et un et allèrent s'établir dans un lieu nommé en latin *Cistercium* et en français Citeaux, situé à cinq lieues de Dijon et dans le diocèse de Châlon-sur-Saône. C'était un lieu solitaire couvert de bois et de broussailles. Ils en défrichèrent une certaine étendue, et construisirent de petites cellules, avec le consentement de Gautier, évêque de Châlon, et de Renaud, vicomte de Beaune, à qui cette terre appartenait.

Le nouvel établissement fut définitivement constitué le 21 mars 1098, jour de la fête de saint Benoît, et c'est de là que l'on date l'origine de la congrégation de Citeaux.

Hugues, archevêque de Lyon, s'intéressait vivement à la nouvelle fondation monastique. Considérant qu'elle ne pourrait subsister si elle n'était soutenue par quelque puissant personnage, il écrivit en sa faveur à Eudes, duc de Bourgogne. Ce prince se déclara protecteur de Citeaux, fournit pendant longtemps aux moines tout ce qui leur fut nécessaire, fit achever à ses frais les bâtiments commencés par les religieux, et leur assigna enfin des revenus fixes et assez considérables. L'évêque de Châlon érigea le nouveau monastère en abbaye et en confia solennellement la direction à Robert.

Les moines de Molesme réclamèrent encore une fois leur abbé Robert, qui fut obligé de quitter Citeaux et de retourner dans son ancienne abbaye.

Il laissa pour abbé, à Citeaux, Albéric qui en était prieur, et qui

dirigea son abbaye avec beaucoup de sagesse. Les moines de Citeaux firent bientôt l'admiration de l'Eglise entière. Leur vie était d'une régularité parfaite et leur mortification extraordinaire. Ils ne dormaient chaque nuit que quatre heures, et en employaient quatre à chanter les louanges de Dieu. Dans la matinée, ils travaillaient pendant quatre heures, puis étudiaient jusqu'à trois heures du soir, où commençait l'office. Des herbes et des racines faisaient toute leur nourriture.

La congrégation de Citeaux fit des progrès rapides, devint l'émule de Cluni, et surpassa même en influence et en célébrité cette illustre abbaye.

Tandis que saint Robert de Molesme travaillait ainsi à la fondation d'un ordre dont il ne pouvait prévoir la prodigieuse influence, saint Etienne de Muret fondait celui de Grandmont [1].

Il était fils du vicomte de Thiers en Auvergne, et n'avait que douze ans lorsque son père le mena avec lui en pèlerinage en Italie. Il tomba malade à Bénévent et son père le laissa auprès de l'archevêque Milon qu'il connaissait intimement. Milon n'étant encore que doyen de l'église de Paris, avait pris soin de la première éducation d'Etienne. Il le retint auprès de lui à Bénévent et se chargea de le former à la piété et aux sciences ecclésiastiques. Après la mort de Milon, Etienne alla terminer ses études à Rome où il demeura quatre ans. Après ce temps, il obtint du pape Grégoire VII la permission d'établir en France une congrégation pareille à celle qu'il avait vue en Calabre et dont la régularité l'avait fort édifié.

Il revint donc en France, s'arrêta quelque temps en Auvergne chez ses parents, s'enfuit ensuite secrètement, et, de solitude en solitude, parvint à la montagne de Muret, située à quatre lieues de Limoges. C'était un lieu habité seulement, jusque alors, par des animaux sauvages, et il y régnait un froid excessif. Etienne le choisit pour sa demeure, s'y fit une espèce de cabane avec des branches d'arbre entrelacées et y vécut quarante-six ans, dans les exercices de la prière et de la pénitence.

Les austérités qu'il pratiquait étaient extraordinaires. Il ne se nourrissait d'abord que d'herbes et de racines; mais des bergers qui le découvrirent la seconde année de sa retraite, eurent la charité de lui apporter du pain de temps en temps. Les habitants des environs

[1] Vit. S. Steph.; ap. Bolland. 8 feb.; Mabill. sæcul. VI Bened. præfat. 2 part., § 82 et seq.

imitèrent les bergers et rendirent le même service au pieux solitaire tant qu'il vécut. Non content d'affaiblir son corps par une abstinence rigoureuse, Etienne portait sur sa chair une haire de mailles de fer recouverte d'une étoffe grossière qui était son seul vêtement pour l'hiver comme pour l'été. Lorsqu'il était forcé de prendre quelque repos, il se couchait sur des planches nues, arrangées en forme de cercueil. Il partageait son temps entre le travail et la prière.

Quelques fidèles, désireux de leur perfection, se rendirent à Muret pour y vivre sous la conduite d'un si saint homme. Il leur donna une règle sévère dans laquelle il leur défendait l'usage des viandes, même pendant les maladies, et tout rapport avec les femmes; il les obligeait en outre à la pauvreté absolue. Sa communauté fit peu à peu des progrès, et, dans le pays, on appelait les nouveaux religieux: les *bons hommes*.

Après la mort d'Etienne (8 fév. 1124), ses disciples furent obligés de quitter Muret et s'établirent dans une autre solitude nommée Grandmont, située à une lieue de leur première demeure. Grandmont devint une abbaye célèbre et le chef-lieu de la congrégation des Grandmontains.

Ces religieux furent utiles à l'Église, mais n'obtinrent jamais la célébrité des Cisterciens et des Chartreux qui naquirent à la même époque.

La congrégation des Chartreux ne fut fondée que neuf ans après celle de Grandmont, c'est-à-dire l'an 1084. Leur premier instituteur fut Bruno que nous avons eu déjà occasion de nommer.

Bruno [1] naquit à Cologne, et fit ses premières études à l'école de saint Cunibert. Il quitta Cologne étant encore fort jeune et se rendit à Reims, attiré sans doute par la réputation de l'école de cette ville qui passait pour une des plus savantes depuis Gerbert. Bruno y fut accueilli avec empressement et y fit de rapides progrès dans les sciences, surtout dans la philosophie et la théologie. Hérimann, chef de l'école, ayant embrassé la vie monastique, l'archevêque Gervais ne crut pas pouvoir mieux remplir la place vacante qu'en y plaçant Bruno qui devint ainsi le modérateur des hautes études, suivant l'expression alors en usage. Bruno acquit par son enseignement une très-grande réputation: on le regardait comme la gloire

[1] V. Bolland. Comment. et Vit. S. Brun. 6 octob. *Vid.* etiam Guib. in vitâ suâ; Annal. Carthus.; de Tracy, Vie de saint Bruno.

de l'Allemagne et de la France, le docteur des docteurs, l'astre de l'Eglise; on lui donnait les titres les plus flatteurs et surtout celui de *veri sectator*, *disciple de vérité*.

Manassès ayant remplacé Gervais sur le siége de Reims, Bruno eut beaucoup à souffrir des désordres de ce scandaleux archevêque et osa, de concert avec les clercs les plus vertueux, se porter pour son accusateur au concile d'Autun. Manassès ne lui pardonna pas cette conduite courageuse et l'obligea de quitter la direction de l'école cathédrale.

Bruno l'abandonna sans regret, car, depuis quelque temps, il songeait à se faire moine, comme on le voit dans une lettre qu'il écrivit à Raoul, prévôt de Reims :

« Vous vous souvenez, lui dit-il, que nous promenant ensemble avec Fulcius, nous eûmes une conversation sur la vanité des joies et des plaisirs du monde et les pures délices du ciel. Nous fûmes alors enflammés d'une telle ferveur, que nous promîmes de quitter au plus tôt le siècle et de prendre l'habit monastique afin de mériter les biens éternels. Nous eussions mis aussitôt notre projet à exécution, sans un voyage que fit alors Fulcius à Rome. »

Raoul abandonna son projet et resta à Reims dont il devint archevêque; mais Bruno fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à Dieu de quitter le monde.

Après plusieurs voyages, il se dirigea vers la Bourgogne, afin de consulter saint Robert de Molesme et de faire, sous un si habile maître, l'apprentissage de la vie monastique. Il passa d'abord quelques années dans la retraite, puis il se sentit inspiré de fonder un nouvel institut monastique, et se dirigea, avec six compagnons, vers la ville de Grenoble où se trouvait un saint évêque, nommé Hugues, célèbre par sa sainteté et sa profonde sagesse.

La nuit qui précéda l'arrivée de Bruno à Grenoble, Hugues fut transporté en esprit au milieu des montagnes de la Chartreuse, et il lui sembla voir le Seigneur qui se construisait, dans un vallon sauvage, entouré de sombres forêts et de rochers, un temple magnifique. En même temps il crut voir sept étoiles brillantes qui s'avançaient devant lui comme pour lui montrer le chemin qui conduisait à ce temple.

Bruno et ses six compagnons étant arrivés à Grenoble, se jetèrent aux pieds du saint évêque qui se souvint du songe qu'il avait eu la nuit précédente et ne douta pas que les sept pèlerins ne lui eussent été désignés par les sept étoiles brillantes qui le guidaient

vers la Chartreuse. Il leur indiqua donc ce lieu comme le plus propre à leur dessein et les y conduisit après les avoir comblés de témoignages d'affection.

L'aspect sauvage de la Chartreuse ne put décourager ni Bruno ni ses compagnons. Ils se construisirent d'humbles cellules avec des fragments de roc détachés des montagnes supérieures et les isolèrent les unes des autres, de sorte que leur monastère ressemblait aux anciennes laures de la Palestine. Le nombre des disciples de Bruno s'accrut bientôt, et saint Hugues de Grenoble leur fit céder un territoire assez vaste. On possède encore l'acte de donation qui fut signé par tous ceux qui avaient des droits sur le domaine de la Chartreuse. Nous croyons utile d'en donner quelques fragments :

« Avertis miséricordieusement de notre salut par la grâce de la sainte et indivisible Trinité, nous nous sommes rappelé l'état de la condition humaine, les fautes innombrables de cette vie fragile que nous menons sans cesser de commettre le péché. Nous avons donc jugé bon de nous racheter, nous esclaves du péché, de la main de la mort ; d'échanger des biens temporels pour les biens célestes ; d'acquérir l'héritage éternel au prix de richesses périssables, de peur que les misères de la vie présente ne soient pour nous que le commencement de peines et de douleurs plus grandes encore.

« C'est pourquoi nous cédons un vaste ermitage à maître Bruno, aux frères qui sont venus avec lui chercher un lieu solitaire pour en faire leur demeure, et à leurs successeurs à perpétuité.

« Moi, Humbert de Miribel, d'accord avec mon frère Odon, je cède tous les droits que nous avons sur le susdit lieu ; Hugues de Tulnon, Anselme Garcin ; Lucie et ses enfants Rostan, Guigues, Anselme, Ponce et Boson, à la prière et par l'intervention de leur mère ; Bernard-le-Lombard avec ses enfants ; enfin l'abbé dom Seguin de la Chaise-Dieu, d'accord avec ses religieux, cèdent également leurs droits.

« Si quelque homme puissant ou faible porte atteinte à cette donation, qu'il soit séparé de la grâce de Dieu et de la communion des fidèles, comme coupable de sacrilège ; qu'il soit frappé d'anathème ; et, s'il ne satisfait avant sa mort, qu'il brûle dans l'enfer avec Dathan, Abiron et le traître Judas.

« Le susdit ermitage a commencé d'être habité par maître Bruno et par ses frères, l'an 1084 de l'Incarnation du Seigneur, la quatrième année de l'épiscopat du seigneur Hugues de Grenoble : lequel évêque approuve et confirme le don qui a été fait par les per-

sonnes ci-dessus désignées, et, d'accord avec ses clercs, cède tous les droits qu'il pourrait avoir sur le même ermitage. »

Suivent les signatures des témoins.

« La présente charte a été lue à Grenoble, dans l'église de la bienheureuse et toujours vierge Marie, à la férie quatrième de la seconde semaine de l'Avent, en présence du seigneur Hugues, évêque de Grenoble, de ses chanoines, et de beaucoup d'autres prêtres ou clercs, réunis pour le saint synode, le cinquième des ides de décembre. »

Cette confirmation solennelle ne fut donnée par saint Hugues que l'an 1086 [1].

Saint Hugues encouragea de tout son pouvoir la nouvelle fondation, bâtit l'église à ses frais et fit construire un grand nombre de cellules de bois.

Guibert de Nogent [2], qui visita la Chartreuse peu de temps après sa fondation, décrit ainsi ce monastère et les mœurs de ceux qui l'habitaient :

« Leur église est bâtie près du sommet de la montagne; ils ne demeurent pas ensemble, comme les autres moines, mais chacun a sa cellule autour du cloître; ils y travaillent, y prennent leur sommeil et leurs repas. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour leur semaine, et font cuire eux-mêmes ces légumes; c'est leur seule nourriture. Ils ont dans leurs cellules de l'eau qui y vient par des conduits différents et leur sert pour boire et pour les autres usages. Ils peuvent, les dimanches et les jours de fête, manger du fromage et du poisson, si on leur en donne; mais ils n'en achètent point. Ils n'accepteraient ni or ni argent, ni ornements précieux, même pour leur église; le calice seul est en argent. Ce n'est pas leur habitude de se rendre à l'église à toutes les heures de l'office, comme nous qui suivons la règle de saint Benoît, et, si je ne me trompe, ils n'entendent la messe que les dimanches et les fêtes.

« Ils ne parlent presque jamais et se servent de signes pour se faire comprendre. Leur vin, quand ils en boivent, est si détrempé d'eau qu'il n'a presque pas plus de goût que de l'eau pure. Leurs vêtements sont légers et ils portent le cilice sur la chair. Ils n'ont

[1] Les Bollandistes remarquent que le 5e des ides de décembre tomba en effet, cette année 1086, à la 4e férie ou mercredi de la seconde semaine de l'Avent.

[2] Guib. in vitâ suâ.

qu'un prieur pour les gouverner; l'évêque de Grenoble, qui est très-pieux, leur sert d'abbé et d'économe.

« Le lieu qu'habitent ces solitaires s'appelle *la Chartreuse;* ils y cultivent peu le blé, mais ils ont des troupeaux dont ils vendent les toisons pour acheter les choses qui leur sont nécessaires. Il y a au bas de la montagne une maison habitée par vingt frères laïques qui cultivent avec soin les terres qui leur sont confiées.

« Les ermites de la Chartreuse sont très-fervents, très-unis à Dieu et bien fidèles à leur réglement. Quoique pauvres, ils ont une riche bibliothèque. Le comte de Nevers étant allé les visiter par dévotion, eut compassion de leur pauvreté et leur fit parvenir, à son retour, de l'argenterie d'un grand prix; ils la lui renvoyèrent, et le comte, édifié de ce refus, leur fit remettre des cuirs et des parchemins qu'il savait leur être nécessaires pour transcrire des livres. »

La Chartreuse fut donc, dès l'origine, une école savante et laborieuse, comme elle le fut toujours dans la suite.

A ce tableau de la vie des premiers chartreux tracé par Guibert de Nogent, nous joindrons, pour le parfaire, celui-ci que nous a transmis Pierre-le-Vénérable [1], autre contemporain illustre et digne de foi :

« Ils ne mangent jamais de viande, même pendant les maladies; un pain grossier leur sert de nourriture, et leur vin est à peu près comme de l'eau. Rarement ils mangent du poisson, n'en achètent jamais et n'en font usage que si on leur en donne. Les dimanches et jours de fête, il leur est permis de manger des œufs et du fromage. Le mardi et le samedi, ils mangent des légumes cuits; le lundi, le mercredi et le vendredi leur nourriture consiste en un peu de pain et d'eau. Ils ne font qu'un seul repas par jour, excepté pendant les octaves de Noël, de l'Epiphanie, de Pâque et de la Pentecôte, et quelques autres fêtes; alors ils mangent ensemble au réfectoire deux fois par jour.

« Leurs vêtements courts, étroits, grossiers et hérissés de poils, leur donnent une physionomie qui fait peine; leur but, en se vêtissant de cette manière, est d'éloigner d'eux toute occasion de vaine gloire. Ils portent, pour mortifier leur corps, de durs et rudes cilices.

« Ils chantent l'office entier, les jours de fêtes solennelles; mais, aux autres fêtes, ils ne se réunissent au chœur que pour matines et pour

[1] Pet. venerab. de Miracul., lib. 2, c. 28; in biblioth. Cluniac., p. 1329.

vêpres, et disent les autres heures de l'office dans leurs cellules, au son de la cloche. Leur recueillement, pendant l'office, est admirable et leurs cœurs adorent le Seigneur tandis que leurs langues le louent.

« Ils poussent si loin le désintéressement, qu'en dehors de leur ermitage ils ne voudraient pas posséder aussi large de terrain que peut en couvrir le pied. Ils nourrissent des bœufs, des chèvres et des brebis pour subvenir à leurs besoins; dans la crainte de voir trop augmenter leurs richesses, le nombre des bestiaux qu'ils peuvent posséder est déterminé.

« Il n'y a à la Chartreuse que douze moines et un prieur, dix-huit convers et quelques domestiques pour les ouvrages les plus humbles. Les religieux s'appliquent en silence, dans leurs cellules, à la lecture, à la prière et au travail des mains; leur principal travail est de copier des livres. A l'exemple des anciens solitaires, ils n'assistent à la messe que les dimanches et les fêtes, pour ne pas se distraire de leurs exercices ordinaires. »

Bruno dirigeait depuis six ans sa communauté lorsqu'il fut appelé en Italie par le pape. Urbain II avait suivi à l'école de Reims les savantes leçons du pieux ermite; lorsqu'il fut élevé sur le siége apostolique, il voulut s'aider des lumières de celui qu'il aimait à appeler *son cher maître*, et le manda à Rome. Bruno nomma pour le remplacer, comme prieur de la Chartreuse, Landvin, l'un des six compagnons qui s'étaient, dès le commencement, associés à lui, et se disposa à partir. Mais ses religieux ne purent supporter la pensée de vivre éloignés de lui, et, de son consentement, l'accompagnèrent à Rome. Ils ne tardèrent pas à regretter leur ermitage, et Bruno obtint pour eux, du pape, la permission d'y retourner.

De son côté, Bruno déplorait au fond de son âme d'être obligé de vivre au milieu du tumulte du monde; l'amitié d'Urbain ne pouvait lui faire oublier la joie qu'il avait goûtée dans la solitude. Il obtint enfin du pape la permission de se retirer dans un ermitage du diocèse de Squillacio en Calabre. Quelques-uns de ses disciples l'y suivirent, et il fonda un monastère dans lequel il passa le reste de ses jours, obligé parfois de retourner à Rome, pour obéir au pape, mais s'enfuyant toujours, aussitôt qu'il lui était possible, dans la solitude, qui faisait ses délices [1].

Tandis que Bruno fondait ainsi en Italie le monastère qui fut la

[1] On a de saint Bruno deux lettres, des commentaires sur les Psaumes et une élégie en quatorze vers. Il savait le grec et l'hébreu et passait pour un des profes-

première affiliation de son Ordre, la Chartreuse, rétablie par le prieur Landvin, devenait de jour en jour plus florissante.

Le saint évêque Hugues de Grenoble contribuait beaucoup à sa prospérité; aussi les Chartreux le rangent-ils, et avec raison, parmi les principaux fondateurs de leur congrégation. Hugues était un de ces évêques, trop rares encore à la fin du XI[e] siècle, qui rachetaient, par leurs vertus et leurs pieux exemples, les vices et les scandales de la plupart des membres du clergé séculier.

Hugues[1] aimait à aller à la Chartreuse rafraîchir son âme, fatiguée du contact d'un monde dont la corruption le faisait tristement gémir. Dans ces visites, il était pour les religieux un exemple de l'humilité la plus profonde, de la piété la plus fervente. Il lui arriva plusieurs fois de s'oublier tellement dans la méditation des choses divines et les humbles exercices de la vie monastique, que Bruno était obligé de l'avertir de quitter sa modeste cellule et de retourner à son église. « Allez à vos brebis, lui disait Bruno, elles ont besoin de vous. Rendez-leur ce que vous leur devez. » Hugues obéissait et retournait à son troupeau qu'il édifiait par sa sainte vie, qu'il visitait souvent, qu'il instruisait par des discours d'une éloquence simple et douce qui remuait les cœurs et les amenait à Dieu.

En sa qualité d'évêque, Hugues était souvent appelé à rendre la justice, et son biographe remarque qu'il la rendait avec une équité, une droiture qui contrastaient bien avec la conduite de tant d'autres juges qui faisaient céder les règles de la justice aux exigences de certaines positions et au caprice. Ceux que l'Église a canonisés et qui ont, par leurs actions, exprimé sa vraie doctrine, ont toujours été fidèles aux règles de l'équité, même dans ces temps de désolation où la violence tenait lieu de justice.

A côté des Ordres de Citeaux, de Grandmont et de la Chartreuse, il faut placer celui de Fontevraud qui eut pour fondateur le bienheureux Robert d'Arbrissel.

Aucune vie, mieux que celle de Robert d'Arbrissel, ne rappelle cette pensée de l'Ecriture, que les saints se sont faits *insensés* pour J.-C., insensés selon le monde dont les maximes sont si souvent en contradiction avec celles de l'Evangile.

seurs les plus savants de son temps. Il n'écrivit pas sa règle; Guigues, 5[e] prieur de la Chartreuse, écrivit, en 1228, un abrégé des usages du monastère, et plusieurs chapitres généraux y ajoutèrent depuis de nouveaux statuts. Saint Bruno mourut en 1101.

[1] Vit. S. Hugon.; apud Bolland., 1 april.

Né [1] en Bretagne de parents pauvres, il montra dès sa jeunesse beaucoup de capacité, fit ses études à Paris avec distinction et fut rappelé en Bretagne par l'évêque de Rennes Sylvestre de la Guerche qui le fit son archiprêtre. Cette position donna à Robert l'occasion d'exercer son zèle contre les clercs concubinaires et simoniaques qu'il poursuivit avec une vigueur qui lui fit beaucoup d'ennemis.

Marbode ayant succédé à Sylvestre, désavoua les actes de Robert qui abandonna sa charge d'archiprêtre et se retira dans la forêt de Craon pour y vivre en ermite. Plusieurs disciples accoururent à lui : il leur bâtit un monastère, grâce aux libéralités du seigneur de Craon, puis il s'en alla nu-pieds prêcher de province en province. Son éloquence vive, passionnée, populaire, lui attirait une foule innombrable d'auditeurs, et il n'était bruit que des discours du nouvel apôtre.

Urbain II, qui arriva en France alors, pour prêcher la première croisade, lui donna la mission spéciale de parcourir la France entière pour y disposer les peuples à la pénitence. Fort de cet appui, Robert redoubla de zèle; il appela à son aide les disciples qu'il avait laissés dans la forêt de Craon. Ceux-ci se répandirent en plusieurs provinces, prêchant les peuples et fondant des monastères [2].

Pour Robert, nu-pieds, les épaules couvertes d'un sac, et toujours suivi d'une foule innombrable, il prêchait la pénitence. Parmi ceux qui le suivaient, il y avait des laïques et des clercs, des femmes mariées, des veuves et des jeunes filles; des gens de tout âge et de toute condition. Robert craignit qu'entre tant de personnes il ne se commît quelque scandale; c'est pourquoi il résolut d'établir deux communautés où pourraient se fixer ceux qui voudraient vivre sous sa direction. Il trouva sur les confins de l'Anjou et du Poitou un lieu solitaire qu'il jugea très-propre au dessein qu'il se proposait; ce

[1] Vit. B. Rob.; ap. Bolland., 25 april. — Robert naquit à Arbrissel, village appelé aujourd'hui *Arbresec.* C'est de là que lui vint son surnom.

[2] Le monastère de la forêt de Craon s'appelait l'abbaye de Roër, en latin, *de Rota.* Les principaux disciples de Robert étaient Vital de Mortain qui fonda l'abbaye de Savigny en Normandie; Raoul de la Fusteale, fondateur de Saint-Sulpice de Rennes; Alleaume, qui rétablit l'abbaye d'Estival dans le Maine; Pierre de l'Etoile, qui fonda celle de Fontgombaud, et Bernard, fondateur de celle de Tyron. On compte aussi parmi les disciples de Robert d'Arbrissel le B. Renaud qui mena la vie érémitique dans la forêt de Melinais où Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, fonda une abbaye de chanoines réguliers qui fut réunie dans la suite à l'abbaye de la Flèche.

lieu s'appelait *Fontevraud*; il était couvert de broussailles et tout à fait inculte. Robert, aidé de ses disciples, y bâtit des cellules et un oratoire. Les cellules habitées par les femmes furent séparées de celles des hommes par une forte clôture. Les clercs qui se trouvèrent parmi ses disciples furent chargés de chanter l'office, les laïques de défricher le terrain et de le cultiver pour nourrir la communauté. Les femmes furent de même partagées en deux catégories : les plus délicates chantèrent l'office et s'adonnèrent aux exercices de piété, les plus fortes s'occupèrent des travaux de la maison propres à leur sexe.

Cette fondation fit grand bruit et attira à Fontevraud des personnes de toute condition, même des femmes de mauvaise vie qui voulaient faire pénitence. Robert recevait tout le monde. Les aumônes qu'on lui envoyait croissaient avec le nombre de ses disciples. Il put même entreprendre la construction de deux grands monastères, l'un pour les femmes et l'autre pour les hommes. Le monastère des femmes fut divisé en deux bâtiments: dans l'un, Robert mit trois cents religieuses, et dans l'autre cent vingt femmes de mauvaise vie qui étaient dans la résolution de faire pénitence. Ce second bâtiment fut appelé *la Magdeleine*, le premier fut dédié à la Sainte-Vierge.

Le monastère des hommes fut aussi composé de deux bâtiments séparés: celui des religieux proprement dits, dédié à saint Jean-Baptiste, et un autre appelé *Saint-Lazare*, dans lequel il mit des lépreux. Les voyages d'Orient, qui se multipliaient chaque jour davantage, avaient augmenté beaucoup en France le nombre de ces malheureux. Ils faisaient horreur et étaient obligés de vivre isolés et sans consolation. Robert d'Arbrissel recueillit, avec charité, ceux qui se présentèrent à son monastère et fut ainsi un des premiers fondateurs de ces hospices ou maladreries qui s'élevèrent depuis sur tous les points de la France, sous le vocable de saint Lazare.

L'institut de Fontevraud fit de rapides progrès, et Robert se vit en peu de temps à la tête de trois mille religieux et religieuses. Il les distribuait, comme à Fontevraud, en deux monastères distincts, mais assez rapprochés, et donnait toujours la supériorité aux religieuses. Dans sa pensée, les religieuses représentaient la sainte Vierge, et les religieux saint Jean l'Evangéliste; or, comme saint Jean avait reçu de J.-C. mourant sa sainte mère pour qu'il en prît soin, de même les religieux ne devaient se considérer que comme les serviteurs des religieuses. Robert poussa si loin cette idée origi-

nale, qu'il voulut que toute sa congrégation reconnût pour chef une femme, l'abbesse de Fontevraud. Cette abbaye fut le chef-d'ordre, et tous les monastères de la congrégation ne furent gouvernés que par des prieurs qui regardaient l'abbesse de Fontevraud comme leur supérieure.

Nous dirons plus tard les progrès que firent les quatre grandes congrégations dont nous venons de raconter la fondation. L'histoire des ordres religieux a une très-haute importance, puisque ce fut surtout par eux que la papauté dirigea la société pendant le moyen-âge, et que ce sont eux qui donnèrent aux sciences et aux arts la principale impulsion. Ils étaient déjà, à la fin du XIe siècle, dignes, à bien des titres, de la haute mission qu'ils avaient reçue de la providence. Un grand nombre des anciens monastères avaient peu à peu été affiliés à Cluni ou le furent dans la suite à Citeaux; la réforme y pénétra ainsi, les abus disparurent, et les monastères furent, aux XIIe et XIIIe siècles, des pépinières de saints, de savants et d'artistes.

Outre Robert de Molesme, Etienne de Muret, Bruno et Robert d'Arbrissel, quelques pieux personnages travaillaient, à la fin du XIe siècle, à l'amélioration et au progrès de l'institution monastique. Nous devons nommer particulièrement saint Gérard, d'abord moine de Corbie, et ensuite fondateur de l'abbaye de Seauve-Majeure en Aquitaine; le bienheureux Simon de Crépi, qui abandonna les grandeurs du monde pour embrasser la vie monastique et devint un des plus saints personnages de la congrégation de Cluni; enfin Gaston et Gironde, son fils, fondateurs de l'Ordre de Saint-Antoine.

Cet ordre monastique fut établi à l'occasion d'une peste nommée le *feu sacré* qui désola la France à plusieurs reprises pendant les Xe et XIe siècles, mais surtout en 1089.

Au milieu de la terreur générale que causa ce fléau, on fit des prières publiques et l'on se rendit surtout en pèlerinage à la Motte-Saint-Didier [1], où avaient été déposées les reliques de saint Antoine apportées en France plus d'un siècle auparavant. Dieu ayant glorifié les reliques du grand solitaire par plusieurs miracles, les malades atteints du *feu sacré* accoururent en foule pour implorer sa protection. Ce concours continuel de malades inspira à un seigneur du pays, nommé Gaston, et à son fils Gironde, la charitable pensée de fonder un hospice et de s'y consacrer au service des pestiférés,

[1] Ou Saint-Antoine de Viennois.

Huit autres personnes s'associèrent à eux et formèrent ensemble une pieuse association qui prit ensuite quelque accroissement et se dévoua toujours spécialement au soin des malades [1].

L'institution des chanoines réguliers jetait beaucoup moins d'éclat que les Ordres monastiques; cependant elle continuait à faire quelque progrès et possédait plusieurs saints personnages, comme saint Gaucher qui gouvernait la chanoinie de Saint-Jean d'Aureil, au diocèse de Limoges, et le bienheureux Hildemare.

Ce saint prêtre, de concert avec un autre prêtre nommé Conon et un laïque nommé Roger, menèrent d'abord le vie érémitique et fondèrent ensuite à Arouaise un monastère qui devint l'abbaye-mère d'une congrégation de chanoines réguliers. Hildemare fut tué par un mauvais clerc qui n'avait à lui reprocher que ses vertus.

La gloire de l'institut des chanoines réguliers était Yves, doyen de Saint-Quentin, dont nous avons déjà parlé. Yves gouverna si bien sa communauté qu'elle devint le modèle de toutes les autres du même genre. Il n'était encore que chanoine lorsqu'il composa son grand ouvrage intitulé *le Décret*, espèce de code ecclésiastique qui dénote dans l'auteur une vaste science et qui contribua puissamment au rétablissement de la discipline ecclésiastique; cet ouvrage augmenta la réputation que déjà lui avaient acquise ses vertus et sa sagesse dans le gouvernement de sa communauté, et, en 1090, il fut élu évêque de Chartres.

II.

Yves élu évêque de Chartres. — Difficultés que lui suscite son métropolitain Richer de Sens. — Il est sacré par le pape Urbain II. — Conduite de Yves de Chartres dans l'affaire du divorce du roi Philippe I. — Sa conduite dans l'affaire de Roscelin. — Opinions philosophiques et théologiques de Roscelin. — Ses discussions avec Anselme. — Etat de la philosophie en France à la fin du XIe siècle. — Guillaume de Champeaux, Odon de Cambrai.

(1090 — 1095)

Yves fut élu évêque de Chartres après la déposition de l'indigne évêque Godefroi qui avait été déposé déjà une fois par Hugues de Die, puis rétabli par le saint pape Grégoire VII à cause de quelques

[1] Ce n'était d'abord qu'une confrérie de séculiers. Boniface VIII leur donna le titre de chanoines de Saint-Antoine et érigea en abbaye leur principal monastère de Saint-Antoine de Viennois. (*V.* Helyot, hist. des Ordres monastiques.)

défauts de forme que l'on pouvait relever dans le jugement prononcé contre lui. Urbain II le cita à comparaître à Rome pour répondre à de nouvelles accusations de simonie et d'incontinence élevées contre lui. Godefroi obéit à la citation, dans l'espoir sans doute d'obtenir une sentence favorable, comme la première fois; mais ses crimes y étaient si bien connus et si bien prouvés, qu'il n'entreprit même pas sa défense et remit au pape son anneau et son bâton pastoral.

Le clergé et le peuple de Chartres purent dès lors procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Yves, abbé des chanoines de Saint-Quentin, obtint la presque unanimité des suffrages. Le roi Philippe I, qui le connaissait, donna son adhésion au choix de l'église de Chartres. Mais le métropolitain de la province, Richer de Sens, refusa de donner à Yves la consécration épiscopale. Il allégua pour motif de son refus, que Godefroi n'avait pas été déposé légalement. Il est vrai que, selon l'ancien droit, un évêque ne devait être déposé que dans le concile provincial présidé par le métropolitain; mais l'ancien droit avait cédé sur ce point à une nouvelle discipline, et, du reste, Godefroi s'était déposé lui-même, en remettant au pape son bâton pastoral, pour éviter un jugement qui n'eût pu tourner qu'à sa honte.

Yves fit le voyage de Rome pour recevoir la consécration du pape lui-même. Urbain le connaissait depuis longtemps, le reçut avec distinction, le consacra évêque et lui adressa cette allocution [1] après la cérémonie :

« Nous sommes persuadé, très-cher frère, que c'est par l'inspiration de Dieu que le clergé et le peuple de Chartres vous ont élu et vous ont amené à nous pour que nous vous conférions la dignité épiscopale. Nous avons accédé à ce désir, et vous avez reçu la consécration de nos mains. Comprenez bien maintenant que vous êtes chargé d'un lourd fardeau : celui du gouvernement des âmes; il faut, dès aujourd'hui, vous dévouer au service d'un grand nombre, être le plus petit et le serviteur de tous, vous souvenant que vous rendrez compte au dernier jugement du talent qui vous a été confié.

« Si notre Sauveur a dit : *Je ne suis point venu pour être servi, mais pour servir et pour donner ma vie pour mes brebis*, à combien plus forte raison, nous, pauvres serviteurs du père de famille, de-

[1] Orat. Urban. pap. ad Yvon., ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 430.

vons-nous chercher, au prix des plus pénibles travaux, à conduire au bercail du Seigneur, sous l'égide de la grâce divine, les brebis qui nous ont été confiées par le souverain pasteur, pour les lui rendre saines et pures !

« Nous exhortons Votre Dilection à conserver intacte la foi que nous vous avons fait professer en peu de mots au commencement de la cérémonie de votre consécration; car la foi est le fondement de toutes les vertus. Nous savons que, dès votre enfance, vous avez été formé aux saintes lettres, et initié à la science des canons, cependant nous avons jugé à propos de vous adresser ces quelques mots.

« Que la prospérité ne vous élève point, que l'adversité ne vous abatte jamais; que votre cœur reste le même, sans orgueil comme sans crainte, au milieu des vicissitudes de cette vie; agissez toujours avec prudence et discrétion afin que votre vie soit irréprochable. Que la Sainte-Trinité couvre Votre Fraternité de sa protection, afin que vous portiez bien le fardeau dont vous êtes chargé, et que vous méritiez d'entendre un jour ces paroles : « *Bien ! fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle dans les petites choses, je vais te confier une plus grande administration ; entre dans la joie de ton maître.* »

Urbain ayant conféré à Yves la consécration épiscopale, adressa cette lettre [1] au clergé et au peuple de Chartres :

« Notre dévotion envers la bienheureuse Marie toujours vierge et notre devoir nous ont porté à avoir une affection spéciale pour votre Église, et nous l'avons enfin délivrée des maux qu'elle eut trop longtemps à souffrir de la part de Godefroi, autrefois évêque, et que nous avons déposé après avoir de nouveau examiné attentivement sa cause. Respectant votre volonté, nous avons consacré évêque le vénérable prêtre Yves que vous avez élu canoniquement. Nous vous le renvoyons consacré, pour ainsi dire, par les mains de saint Pierre lui-même; nous vous prions de le recevoir avec la faveur qu'il mérite, de lui obéir comme à un membre du *vrai Pasteur*, de suivre les avis qu'il vous donnera dans sa sollicitude. Afin qu'il plaise à Dieu, qu'il puisse s'interposer entre vous et le Seigneur, et vous obtenir miséricorde pour vos péchés, tâchez vous-mêmes de faire en toutes choses la volonté de Dieu. »

Urbain finit sa lettre au clergé et au peuple de Chartres, en leur

[1] Epist. Urban. ad cler. et popul. Carnot. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, pag. 429.

défendant de songer jamais à réclamer Godefroi pour évêque, et de lui obéir comme à leur pasteur, puisque lui-même s'était jugé indigne de l'être.

Le lendemain, Urbain écrivit à Richer de Sens [1]. Il lui rappelle dans cette lettre les raisons qui l'ont forcé à déposer Godefroi et lui dit que les fidèles de Chartres n'ayant pu obtenir de lui qu'il conférât la consécration épiscopale à Yves, leur évêque élu, il avait dû recevoir et ordonner un homme choisi canoniquement et dont il connaissait depuis longtemps le mérite; qu'en cela il n'avait point voulu attenter à ses droits de métropolitain et qu'il le priait de recevoir Yves avec bonté.

Richer ne suivit pas les avis du pape, refusa de reconnaître Yves pour son suffragant, et lui envoya une lettre injurieuse dans laquelle il lui ordonnait de venir rendre compte de sa conduite dans son concile provincial.

Yves répondit à l'archevêque de Sens avec fermeté.

« Vous prétendez, lui dit-il [2], que j'ai usurpé le siége de Godefroi; en cela, vous vous élevez évidemment contre le siége apostolique, vous cherchez à détruire ce qu'il a établi, à rétablir ce qu'il a détruit. Cependant, c'est être hérétique de résister aux jugements et aux constitutions du saint-siége; car il est écrit : *Celui qui ne s'accorde pas avec l'Eglise romaine est hérétique, sans aucun doute.*

« De plus, est-ce avoir soin de votre réputation, que de donner encore le nom d'évêque à un bouc dont les adultères, les débauches, les duperies, les parjures sont connus de presque toute l'Eglise latine; à un coupable condamné par le saint-siége, qui n'a même pas entrepris sa justification et qui a déposé lui-même son anneau et son bâton pastoral? Vous le savez bien, puisque vous avez reçu un décret apostolique dans lequel il est dit: *Quiconque aidera Godefroi, déposé de l'épiscopat, à troubler ou envahir l'église de Chartres, sera excommunié.* C'est lui cependant que vous voulez rétablir dans l'épiscopat!

« Je vois dans votre lettre un blasphème, car vous avez osé traiter de bénédiction *telle quelle*, celle que j'ai reçue des mains du pape et des cardinaux. N'est-ce pas au pape qu'appartient surtout la confirmation ou l'annulation des ordinations de tous les évêques, même des métropolitains? n'est-ce pas à lui qu'il appartient de con-

[1] Urban. Epist. ad Rich., op. cit.

[2] Yvon. Epist. 8.

firmer ou de casser vos décrets et vos jugements, tandis que ses inférieurs ne peuvent ni changer ni corriger les siens? »

Yves appuie ces assertions sur des autorités canoniques et termine sa lettre en disant qu'il est prêt à se présenter devant le concile provincial pour rendre compte de sa conduite, mais que si ce concile était assemblé à Etampes, comme le lui avait dit Richer, il voulait avoir un sauf-conduit.

Yves en avait besoin, en effet, pour s'y rendre et y assister en sûreté, car il avait parmi ses adversaires Godefroi, évêque de Paris, oncle de Godefroi de Chartres, son prédécesseur. Godefroi de Paris était un puissant seigneur, frère d'Eustache, comte de Boulogne, et chancelier du roi Philippe. Par amour pour son neveu, il eût bien pu faire sentir à Yves le poids de sa puissance.

L'évêque de Chartres obtint le sauf-conduit qu'il demandait et se rendit au concile d'Etampes qui se tint l'an 1091.

L'archevêque de Sens s'y trouva avec les évêques de Paris, de Meaux et de Troyes.

On sait, par une lettre de Yves au pape Urbain [1], ce qui se passa à ce concile :

« J'apprendrai à Votre Béatitude, lui dit-il, que l'archevêque de Sens, à l'instigation de l'évêque de Paris, s'est trouvé à Etampes avec cet évêque de Paris et les évêques de Meaux et de Troyes. Ils portèrent contre moi une accusation au sujet de l'ordination épiscopale que j'ai reçue de vous, disant qu'en cela, j'avais offensé la majesté royale. Comme ils ne voulaient rien moins que rétablir Godefroi, contrairement à votre décret, et me déposer moi-même, j'en ai appelé au saint-siége. La crainte qu'ils ont des décrets apostoliques les a arrêtés et ils n'ont ni donné suite à l'appel interjeté par moi, ni à leur projet de déposition, sans consentir toutefois à me recevoir en paix.

« Il me semble donc qu'il serait nécessaire que vous envoyiez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants pour les obliger ou à me reconnaître positivement pour évêque, ou à se rendre avec moi à Rome pour vous faire connaître les raisons de leur refus.

« Je prie aussi Votre Paternité de nommer pour nos pays un légat jouissant d'un bonne réputation et cherchant moins ses intérêts que ceux de J.-C. Un tel homme est nécessaire à notre Eglise, car chacun fait ce qu'il veut, et le fait impunément. »

[1] Yvon. Epist. 12 ad Urban. pap.

Yves, soutenu de l'autorité du pape, se maintint sur son siége malgré ses comprovinciaux et malgré les efforts de son prédécesseur Godefroi. Cet indigne évêque voulut d'abord se faire réintégrer de force, et s'établit dans une propriété dépendante de l'Eglise de Chartres et située en Normandie. Il y fut soutenu quelque temps par un seigneur du pays, mais il dut enfin abandonner ses projets schismatiques.

Yves était à peine établi sur son siége, qu'il eut à prendre part à l'affaire délicate du divorce du roi Philippe Ier.

Ce prince avait épousé, depuis longtemps, Berthe, fille du duc de Frise, et en avait eu trois enfants lorsqu'il s'avisa de vouloir la répudier pour épouser Bertrade, fille du comte Simon de Montfort.

Bertrade était une femme d'une beauté remarquable, mais sans aucune moralité. Elle avait contracté un mariage adultère avec Foulques-Rechin, comte d'Anjou, qui déjà avait deux femmes, et elle vivait avec lui depuis quelque temps lorsqu'elle s'aperçut que le roi Philippe l'aimait. Elle quitta aussitôt le comte d'Anjou, se rendit à la cour de Philippe et devint sa maîtresse. Ce n'était pas assez pour elle. Le titre de reine la flattait et elle suggéra à Philippe la pensée de faire casser son mariage avec Berthe, afin de pouvoir lui donner à elle-même le titre d'épouse et de reine qu'elle ambitionnait.

Philippe y consentit, relégua Berthe à Montreuil-sur-Mer et prit des mesures pour faire réussir le mariage qu'il projetait. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment des évêques. Pour quelques-uns, c'était chose facile; mais on prévoyait bien que d'autres, plus fidèles aux règles de l'Église, protesteraient contre leur violation. Parmi ces derniers était Yves qui, dès ses premiers pas dans la carrière épiscopale, s'était élevé au premier rang par ses vertus et par sa science profonde.

Le roi tenait beaucoup à gagner Yves, à cause de l'influence du pieux et savant évêque de Chartres sur les autres évêques de France. Il le fit donc venir à sa cour, le combla de prévenances et de témoignages affectueux, puis lui demanda son appui dans l'affaire qu'il projetait.

Yves mettait avant tout la loi et sa conscience. Il fit observer à Philippe qu'avant de songer à un nouveau mariage, il fallait au moins que son divorce fût légalement admis et autorisé. Le roi lui répondit que le pape et l'archevêque de Reims avec ses suffragants

avaient consenti à son divorce. Yves répondit au roi qu'il ne connaissait pas la décision dont il lui parlait et qu'il ne pourrait assister à son mariage s'il n'était béni par l'archevêque de Reims lui-même.

Yves pensait que Rainald de Reims était un prélat vertueux et incapable de trahir ses devoirs pour servir la honteuse passion du roi. A peine eut-il quitté la cour, qu'il lui écrivit[1] pour lui rendre compte de la conférence qu'il avait eue avec le roi et l'exhorter à soutenir vigoureusement la cause des lois de l'Eglise et de la religion. Le projet de Philippe lui attira de sages et nombreux avis. Mais sa passion devenait plus violente de jour en jour : il crut de son honneur de l'emporter dans cette affaire et jura que son mariage avec Bertrade aurait lieu.

Il écrivit donc insolemment à tous les évêques de France d'avoir à se rendre à la cour pour y assister.

Nous avons la réponse de Yves. Elle est ainsi conçue[2] :

« J'écris à Votre Sérénité ce que déjà je lui ai dit de vive voix. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage à laquelle vous m'invitez ; je voudrais auparavant qu'un concile général ait déclaré que votre divorce a été légitime et qu'il vous est permis de contracter mariage avec celle que vous voulez épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence où les évêques eussent pu librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué, mais je ne puis me rendre à Paris pour ce à quoi vous m'invitez.

« Je ne le puis, parce que je dois conserver ma conscience pure devant Dieu, et parce que la réputation d'un évêque de J.-C. doit être sans tache. J'aimerais mieux être jeté au fond de la mer, une meule de moulin au cou, que d'être, même pour le plus petit, un sujet de scandale. En vous parlant ainsi, je crois, non pas manquer à la fidélité que je vous dois, mais au contraire vous en donner une preuve. »

Yves adressa cette lettre aux évêques qui avaient été, comme lui, invités au mariage du roi, et les conjura[3] de ne pas être, en cette circonstance, semblables à des chiens muets qui ne savent pas aboyer.

Philippe, connaissant cette démarche de l'évêque de Chartres, comprit qu'il trouverait dans les évêques plus d'opposition qu'il ne l'avait prévu et se fit marier à la hâte par l'évêque de Senlis, en

[1] Yvon. Epist. 13 ad Rainald.

[2] Yvon. Epist. 15 ad Philipp.

[3] Yvon. Epist. 14.

présence de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux (1092).

Cette union adultère causa un grand scandale parmi le peuple. Plusieurs évêques élevèrent courageusement la voix pour la blâmer; il s'en trouva cependant d'assez lâches pour garder le silence, et d'assez coupables pour essayer de la justifier.

Le pape Urbain, aussitôt qu'il eut appris le mariage du roi, écrivit une lettre-circulaire à tous les évêques de France pour leur ordonner de se réunir en concile, d'y examiner si ce mariage avait été contracté contrairement aux lois de l'Église, et de le casser si l'on jugeait qu'il en était ainsi. Cette lettre du pape fut tenue secrète et Yves lui-même approuva provisoirement cette réserve [1]; mais Urbain, comme le lui avait conseillé l'évêque de Chartres, nomma un légat pour s'occuper spécialement de cette affaire importante et délicate : ce fut Hugues, archevêque de Lyon, l'ancien légat de Grégoire VII. Les évêques timides qui n'osaient soutenir les lois de l'Eglise contre la passion du roi, cherchèrent à inspirer leurs sentiments à Hugues de Die et lui exagérèrent les dangers qu'il allait courir dans l'accomplissement de sa mission.

Yves surprit cette intrigue et écrivit sur-le-champ au légat [2] :

« Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin, mais ceux-là seulement qui sont malades. Il s'est élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie et une nouvelle Jézabel dans celui de France; mais Elie ne peut pas dire qu'il soit demeuré seul, Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal; Hérodias danse devant Hérode, elle demande et peut obtenir la tête de saint Jean Baptiste, mais celui-ci doit dire cependant : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans motif.* Balaam apprend à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, mais Phinéès ne doit pas pour cela pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Néron, à l'instigation de Simon-le-Magicien, fait emprisonner Pierre, mais celui-ci n'en dit pas moins à Simon : *Que ton argent périsse avec toi !*

« Plus les méchants s'élèvent contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines.

« Ce n'est point pour vous instruire que je vous parle ainsi, mais seulement pour engager Votre Paternité à remettre fortement

[1] Philippe eût certainement résisté à la sentence prononcée contre lui et dans ce cas il eût été excommunié, ce qui aurait pu porter les grands feudataires à lui faire la guerre.

[2] Yvon. Epist. 18.

la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

Hugues comprit très-bien la lettre symbolique de l'évêque de Chartres, sentit renaître son ancien zèle et partit pour remplir la légation que le pape lui avait confiée.

Le roi Philippe était effrayé de l'énergie que déployait l'évêque de Chartres pour faire annuler son mariage et examiner juridiquement la cause de son divorce. Il lui fit dire que s'il voulait seulement rester neutre, il lui rendrait ses bonnes grâces. Yves répondit[1] à Gui qui lui avait fait ces ouvertures :

« Je vous remercie de la peine que vous prenez pour faire ma paix avec le roi; mais cette paix ne sera solide que s'il ne persiste pas dans le péché. J'attendrai donc encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se dispose pour casser son mariage et l'obliger à se séparer de sa nouvelle épouse. J'ai vu des lettres écrites par le pape Urbain aux archevêques et aux évêques : elles ont pour but de ramener le roi à la raison, et de le corriger par l'application des canons, s'il refuse de revenir à résipiscence. Les lettres auraient même été déjà publiées, mais, par attachement pour le roi, j'ai obtenu qu'on les tiendrait secrètes encore quelque temps. Je ne voudrais pas que le royaume eût une raison de se soulever contre lui. Avertissez donc le roi et faites-moi connaître ses sentiments.»

Philippe, après avoir épuisé tous les autres moyens pour gagner Yves, voulut recourir à la violence, et lui ordonna de se rendre auprès de lui avec les hommes de son fief. L'évêque de Chartres vit bien où le roi voulait en venir. Comme feudataire, il devait, à la réquisition du roi, lui amener un contingent de troupes, et il ne pouvait désobéir sans manquer aux lois de la féodalité et se mettre ainsi dans le cas d'être dépouillé de son fief et chassé de son Eglise. Le roi le mettait donc dans l'alternative, ou d'aller à la cour, où il serait à la merci de sa maîtresse, ou d'être poursuivi comme rebelle.

Yves préféra ce dernier parti et écrivit au roi[2] :

« J'ai de graves raisons de ne pas me rendre à l'ordre que j'ai reçu de Votre Excellence. La première, c'est que le pape Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, de rester avec la femme que vous regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu donner des garanties suffisantes pour la sûreté du concile que

[1] Yvon. Epist. 23.

[2] Yvon. Epist. 28 ad Philipp.

le pape avait chargé les évêques de tenir. Si vous ne quittez pas Bertrade, la même autorité vous excommunie, et défense est faite à tout évêque de couronner votre prétendue épouse.

« C'est par respect pour Votre Majesté que je ne veux pas me rendre auprès de vous, car j'y verrais des choses dont je serais obligé d'avertir le saint-siége auquel je dois obéissance comme à J.-C., et j'y devrais dire publiquement ce que je vous dis en secret.

« Une autre raison qui m'empêche de me rendre à votre ordre, c'est que la plupart des vassaux de mon Eglise sont absents ou excommuniés. Je ne puis les envoyer à l'armée tandis qu'ils sont séparés de la communion, et je ne puis, d'un autre côté, les reconcilier avant qu'ils n'aient fait satisfaction.

« De plus, Votre Sérénité sait bien qu'il n'y a pas de sûreté pour moi à la cour. Je crains tout de la colère d'un sexe trop infidèle à ses amis, pour être disposé à bien traiter ceux qu'il regarde comme ses ennemis. »

Philippe s'attendait à cette réponse. Aussitôt après l'avoir reçue, il partit pour le pays de Chartres, *déféoda* [1] l'évêque, c'est-à-dire déclara rompue entre eux la foi féodale, et ravagea les terres de son fief ou évêché. Yves fut ainsi réduit à la pauvreté avec ses vassaux. Son courage n'en fut point abattu, comme on le voit dans sa lettre [2] à Guillaume, abbé de Fescamp, qui l'avait félicité d'avoir été jugé digne de souffrir, comme Jean-Baptiste et Elie, pour les lois de la chasteté conjugale.

Le roi Philippe ne trouva pas que c'en fût encore assez d'avoir réduit un évêque et son troupeau à la mendicité pour satisfaire la haine d'une femme adultère; il entreprit de faire déclarer *félon* le saint évêque de Chartres, afin de le priver juridiquement de son fief, et de le faire déposer de l'épiscopat. Il le cita donc à comparaître devant ses pairs. Yves lui répondit [3] :

« Je reconnais que la grâce de Dieu s'est servie de vous pour m'élever aux honneurs, et que je dois hommage et respect à votre dignité. Mais puisque les avis salutaires que je vous ai donnés par purs motifs de charité et de fidélité vous ont tellement irrité contre moi, que vous m'avez *déféodé* et que vous avez mis au pillage les

[1] Diffiduciare, déclarer l'*alliance* ou *la foi féodale* rompue. On a fait de ce mot : *défier*, qui voulait dire, au moyen-âge, déclarer la guerre.

[2] Yvon. Epist. 19 ad Guillelm.

[3] *Ibid.*, Epist. 22 ad Philipp.

biens de mon église, je ne puis me présenter à la cour ni honorablement ni en sûreté.

« Que Votre Majesté me donne un peu de répit, et me laisse le temps de réparer mes pertes : elles ont été si grandes que j'ai presque manqué de pain.

« Quant aux accusateurs auxquels vous m'ordonnez de répondre, je le ferai quand je saurai ce qu'on me reproche. S'il s'agit d'affaires ecclésiastiques, je répondrai à l'Eglise ; s'il s'agit d'affaires séculières, je répondrai à la cour. »

La réponse ferme et digne du saint évêque ne fit qu'irriter davantage le roi. Hugues de Puiset, vicomte de Chartres [1], se mit au service de sa colère, s'empara de Yves et l'enferma dans un château-fort. Les habitants de Chartres prirent ouvertement le parti de leur évêque et trouvèrent moyen de lui faire dire dans sa prison qu'ils allaient prendre les armes pour le délivrer. Yves, en bon pasteur qui sait donner sa vie pour ses brebis, défendit aux fidèles de Chartres de prendre les armes en sa faveur ; il craignait que leur courageuse résolution n'attirât sur leur pays de nouveaux malheurs, dont il se serait cru la cause.

Urbain [2] écrivit alors de nouvelles lettres à l'archevêque de Reims et à tous les autres évêques de France, pour leur reprocher de laisser impuni le crime du roi et leur ordonner de travailler à faire sortir de prison l'évêque de Chartres (1093).

Yves fut délivré, mais les protestations du pape restèrent encore secrètes et l'excommunication prononcée par lui ne fut point publiée. Philippe entreprit même alors de négocier avec Urbain la ratification de son mariage et lui envoya des ambassadeurs qui eurent ordre de faire des menaces si les prières trouvaient le pape inflexible.

L'Eglise était toujours troublée par le schisme de l'antipape Guibert, soutenu par l'empereur Henri IV. Philippe chargea ses ambassadeurs d'avertir le pape que la France se rallierait au parti de l'antipape, s'il refusait de ratifier le mariage qu'il avait contracté avec Bertrade.

Yves trouva moyen d'avoir connaissance des instructions secrètes données aux ambassadeurs et écrivit aussitôt au pape pour le rassurer contre les craintes qu'on allait chercher à lui donner.

[1] Yvon. Epist. 20.

[2] Urban. Epist. ad Rainald. et ad omnes episcop. franc. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 463, 464.

« Les ambassadeurs qui vous sont envoyés, lui dit-il[1], pleins de confiance dans leur esprit et dans les artifices de leurs discours, se sont flattés d'obtenir du saint-siége ce que le roi désire, c'est-à-dire l'impunité de son crime. Ils doivent vous dire que le roi et son royaume se soustrairaient à votre obéissance, si vous ne leviez pas votre excommunication.

« Il ne m'appartient pas de vous donner des leçons, mais je veux vous faire savoir que ceux-là seulement se sépareraient de l'unité de l'Eglise, leur mère, qui en sont déjà séparés de cœur. Que Votre Saintété se rassure donc à l'aide de ces paroles des Saintes-Écritures: *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal... Il faut qu'il y ait des hérésies afin que l'on connaisse ceux qui sont éprouvés.* »

Philippe comptait beaucoup sur le succès de ses menaces et avait d'avance convoqué un concile à Troyes pour le premier dimanche d'après la Toussaint. Yves en avertit le pape et ajoute:

« Quoique je sois cité à ce concile, je ne crois pas devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez autrement; car je crains bien qu'on y fasse quelque chose contre la justice et contre le saint-siége. »

L'évêque de Chartres ne se faisait pas illusion sur le peu de foi de ses confrères et pensait que les projets schismatiques du roi eussent été soutenus par quelques membres de l'épiscopat. Mais la crainte d'un schisme ne devait pas, suivant lui, arrêter le pape, dans la guerre juste et légitime qu'il faisait au roi pour le maintien des lois sacrées de la religion. Urbain pensa comme Yves et répondit aux ambassadeurs de Philippe qu'il ne pouvait ratifier le mariage du roi avec Bertrade, à moins que l'on examinât juridiquement les raisons qu'il avait eues de répudier Berthe.

Philippe ayant reçu cette réponse du pape, fit assembler le concile dont nous avons parlé (1094). Comme l'archevêque de Reims était malade de la goutte, on se réunit dans cette ville au lieu de s'assembler à Troyes, ainsi que le roi l'avait d'abord décidé. Yves, sommé de se rendre au concile de Reims, demanda un sauf-conduit. Il ne put l'obtenir; c'est pourquoi il se crut dispensé de s'y rendre. On fit quelques procédures contre lui, mais l'évêque de Chartres les

[1] Yvon. Epist. 46.

mit à néant dans cette lettre [1] qu'il écrivit à Richer de Sens, son métropolitain, et aux autres évêques du concile de Reims.

« Si vous vous étiez souvenu de la loi divine dont vous devriez être les docteurs et les défenseurs, vous ne m'auriez pas invité à votre concile : premièrement, parce que j'y ai été cité par certains évêques qui ne sont pas mes comprovinciaux et qui ne peuvent être mes juges sans une délégation du siége apostolique; secondement, parce que, d'après l'avertissement de mon métropolitain, vous voulez me juger hors de ma province, quoique les canons aient décidé que tout crime devait être jugé d'abord dans la province elle-même à laquelle appartient l'évêque coupable; troisièmement, enfin, parce que j'en appelle au saint-siége, sachant bien que c'est la haine seule qui vous porte à m'accuser.

« Ce n'est point le désir de me soustraire au jugement qui me fait appeler au saint-siége, puisque j'avais demandé au roi un sauf-conduit qui m'a été refusé; mais, d'après les menaces qui m'ont été faites, j'ai très-bien compris qu'il ne me serait pas permis de dire impunément la vérité. C'est, en effet, pour l'avoir dite et pour avoir obéi au siége apostolique, que l'on m'accuse de parjure et d'offense envers la majesté royale. Je pourrais retourner contre vous, et à plus juste titre, les reproches que vous me faites, puisqu'au lieu de brûler et de trancher vif un mal incurable, vous ne cherchez qu'à le pallier à l'aide de remèdes trop doux pour être utiles. Si vous aviez été de mon avis, notre malade serait déjà en parfaite santé. C'est à vous de voir si, en différant la guérison, vous remplissez bien votre devoir et si vous êtes vraiment fidèles au roi.

« Que le seigneur roi fasse contre moi tout ce qu'il pourra, tout ce qu'il voudra; qu'il m'enferme, me chasse ou me proscrive, je suis décidé, avec le secours de la grâce, à tout souffrir pour la loi de mon Dieu, plutôt que de consentir à son péché; car en me faisant son complice j'encourrais les mêmes peines que lui. Que l'Ange du grand conseil et l'Esprit de force soient avec vous, afin que vous ayez des pensées droites et que vous agissiez suivant la justice. »

Tandis que des évêques courtisans tenaient leur concile de Reims [2], le légat Hugues, archevêque de Lyon, en présidait un

[1] Yvon. Epist. 35.

[2] *V.* Chron. Virdun.; Chron. S. Pet. viv. et Berthold.; ap. Labb. et Cossart, Conc., t. x, p. 497, 500.

autre à Autun. Il s'y trouva trente-deux évêques parmi lesquels on nomme Radulphe, archevêque de Tours, et Hoël, évêque du Mans; des abbés et des hommes religieux en grand nombre y assistaient aussi. On y renouvela plusieurs décrets importants contre la simonie et l'incontinence; puis le roi Philippe y fut publiquement excommunié à cause de son alliance adultère avec Bertrade.

Nous aurons plus tard à revenir sur cette triste et scandaleuse question du mariage de Philippe.

Une autre [1] beaucoup plus élevée préoccupait à la même époque les hommes d'intelligence et de foi : c'était celle de la Trinité. Ce mystère était depuis quelque temps l'objet des plus hautes spéculations philosophiques. Quelques théologiens, comme Guimond, s'étaient crus obligés d'exposer avec exactitude la foi de l'Église sur ce mystère, effrayés qu'ils étaient des hardiesses de plusieurs philosophes qui ne craignaient pas de le fixer hardiment, au risque d'être aveuglés par son éclat.

A la tête de ces philosophes était Roscelin. C'était un des principaux philosophes de l'époque, comme on le voit dans une vieille chronique [2] qui contient les faits écoulés depuis le roi Robert jusqu'à la mort de Philippe Ier. On y lit ces mots :

« En ce temps florissaient dans la philosophie, tant divine qu'humaine : Lanfranc, archevêque de Cantorbéry; Gui-le-Lombard, Maingaud-le-Teuton, et Bruno de Reims qui se fit ermite. Il y eut aussi de puissants sophistes dans la dialectique, comme Jean qui prétendit que la dialectique n'était que *nominale;* Robert de Paris, *Roscelin* de Compiègne et Arnoul de Laon. Ceux-ci furent les sectateurs de Jean et eurent aussi un grand nombre de disciples. »

D'après ce vieux chroniqueur, ce serait donc un certain Jean qui aurait été l'inventeur du *nominalisme*, et Roscelin se trouverait être un de ses disciples. Mais, pour l'histoire [3], l'auteur d'une opinion n'est

[1] Le pape Urbain rétablit à cette même époque l'évêché d'Arras, malgré les réclamations de l'évêque de Cambrai. Ce prélat voulait conserver les deux églises qui avaient été unies en effet depuis saint Waast. Le premier évêque d'Arras, depuis le rétablissement de ce siége, fut Lambert, ordonné par le pape lui-même.

Urbain, à la même époque, décida en faveur de l'église de Tours la question agitée depuis si longtemps entre cette église et celle de Dol.

[2] Fragment. hist.; ap. Duchêne et D. Bouquet.

[3] Cousin, Préface des œuvres inédites d'Abailard. — Ce travail de M. Cousin nous a été utile et a répandu de nouvelles lumières sur la question du nominalisme et du réalisme.

pas celui qui la soupçonne le premier, mais celui qui lui donne son vrai caractère, en l'appuyant sur des preuves nouvelles, en lui donnant des développements nouveaux; Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, a donc toujours passé, et à juste titre, pour l'auteur du nominalisme.

Il n'est pas facile de se faire une idée bien nette de ses opinions philosophiques. Les documents sont rares et insuffisants; ce ne sont que quelques paroles vagues d'un petit nombre de chroniques, la réfutation faite par saint Anselme de ses erreurs contre la Trinité, et une lettre d'un nommé Pierre que l'on croit être le célèbre Abailard.

Saint Anselme, dans son ouvrage contre Roscelin [1], se plaint de la mauvaise philosophie qui s'introduisait, de son temps, dans la théologie et minait les grandes vérités du christianisme. C'était en effet, comme nous l'avons remarqué ailleurs [2], le caractère distinctif de la philosophie scholastique, de vouloir appliquer ses principes à la théologie; de là il arrivait que les génies hardis, en possession de principes faux ou incomplets, cherchaient à plier les vérités chrétiennes à l'exigence de leurs opinions, adoptées *à priori* comme les bases incontestables *du vrai*. Anselme, philosophe de premier ordre et théologien exact, s'élève avec force contre ces dialecticiens, hérétiques même en dialectique, c'est-à-dire au point de vue purement rationnel, qui prétendaient que les universaux n'étaient que des mots. C'était là en effet l'opinion de Roscelin. Pour lui, l'individu seul avait une existence réelle et l'idée générale n'était qu'un *mot*. En partant de ce principe, il avait été amené à dire que les trois personnes de la Trinité, ayant chacune une existence réelle et individuelle, la Trinité n'était qu'un pur *mot* et qu'il y avait en Dieu trois existences réelles, c'est-à-dire trois Dieux.

Roscelin poussait si loin son opinion de la réalité individuelle, qu'il ne voulait pas que l'on distinguât dans l'individu plusieurs parties; pour lui, il était *tout un*, et la distinction des parties, en détruisant son individualité, détruisait en même temps sa réalité; il en disait autant des qualités extérieures qui n'avaient rien de réel, séparées de leur sujet.

Il ne nous appartient pas de faire voir ce qu'avait de faux et d'exagéré, au point de vue purement philosophique, le nomina-

[1] Anselm. de fide Trinitatis, etc.; Int. ejus op., edit. P. Gerberon.

[2] *V.* Coup-d'œil général au commencement de ce volume.

lisme de Roscelin. La question théologique est seule de notre domaine.

Un nommé Jean ayant entendu Roscelin attaquer le dogme chrétien au nom de la philosophie, en écrivit à Anselme que ses profonds ouvrages avaient placé à la tête de tous les docteurs de son temps. « Voici, lui dit-il [1], la question que remue Roscelin de Compiègne : Si les trois personnes de la Trinité sont une même chose et non trois choses distinctes, comme trois anges ou trois âmes, et seulement unies par l'identité de volonté et de puissance, il faut en conclure que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés avec le Fils. »

Roscelin prétendait appuyer son erreur sur l'autorité de Lanfranc de Cantorbéry et d'Anselme. Lanfranc venait de mourir; mais Anselme connaissait bien la foi de celui qui avait été son maître et son ami. Il le vengea des calomnies de Roscelin dans une lettre à Foulque, évêque d'Amiens, son ancien disciple.

« Je viens d'apprendre, lui dit-il [2], que le clerc Roscelin prétend que les trois personnes en Dieu sont autant de choses entièrement séparées, comme seraient trois anges, de manière cependant à ce qu'elles aient une volonté et une puissance identiques. Voici son raisonnement : Ou bien le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés, ou bien l'on pourrait dire qu'il y a trois Dieux, si l'usage le permettait. »

Après avoir vengé la foi de Lanfranc, Anselme ajoute :

« Quant à moi, je veux que tout le monde sache que je crois de cœur et professe de bouche les trois symboles : celui des Apôtres, celui de Nicée et celui de saint Athanase; je condamne en particulier les blasphêmes attribués à Roscelin; quiconque les soutient, fût-il un ange, je lui dis anathème. »

Anselme prie Foulques de porter sa lettre au concile de Soissons qui avait été convoqué par Rainald, archevêque de Reims, et qui se tint en 1092 ou en 1093.

Roscelin y comparut, et son erreur y causa une telle horreur au peuple, qu'il fut obligé de l'abjurer pour ne pas être puni de mort [3]. La rétractation de Roscelin ne fut pas sincère. A peine fut-il hors de danger qu'il se remit à l'enseigner, ce qui le fit exiler en Angleterre.

[1] *V.* Baluz. Miscellan., t. IV.

[2] Anselm. Epist. ad Fulcon.

[3] Anselm. de fid. Trinit.

Cette leçon sévère fut inutile. Il dogmatisa en Angleterre comme en France; mais il y rencontra saint Anselme qui fut élevé en 1093 sur le siége archiépiscopal de Cantorbery, à la place de son ami Lanfranc [1].

Anselme s'opposa autant qu'il put à son élection, et les évêques d'Angleterre eurent beaucoup de peine à vaincre sa résistance; l'humble abbé du Bec eût bien préféré sa solitude et ses livres aux travaux de l'épiscopat, si pénibles alors pour ceux qui voulaient dignement s'acquitter de leur charge.

A peine fut-il installé que les moines du Bec le prièrent de continuer le livre qu'il avait commencé en France contre les erreurs de Roscelin.

Cet ouvrage fut un coup de foudre pour le philosophe qui cherchait à se créer des adeptes en Angleterre. Le clergé anglais était peu régulier alors, et le pieux Lanfranc avait été obligé de pousser la tolérance jusqu'à autoriser le mariage des prêtres de la campagne. Roscelin, persécuté par un tel clergé, lui reprocha sa conduite scandaleuse et lui jeta, comme un défi, un pamphlet théologique [2] dans lequel il soutenait l'incapacité radicale des enfants des prêtres à recevoir les Ordres. Il était plus facile de dire au clergé d'Angleterre de dures vérités que de répondre aux arguments d'Anselme; Roscelin, en prenant ce parti, ne fit rien pour sa cause et excita contre lui une haine si vive qu'il dut s'enfuir au plus vite et qu'il courut risque de la vie [3].

Roscelin revint demander un asile à la France, et pria Yves de Chartres de lui accorder un bénéfice dans son diocèse.

Yves avait probablement eu de l'amitié pour Roscelin dont il estimait la science; mais il était trop bon catholique pour recevoir dans son clergé un homme d'une orthodoxie suspecte. Il lui répondit [4] qu'il ne pouvait lui donner la position qu'il sollicitait, tant qu'il n'aurait pas détruit le scandale qu'avait causé son erreur, en la réfutant lui-même par de nouveaux ouvrages. L'évêque de Chartres

[1] Lanfranc était mort en 1089; mais comme l'église de Cantorbéry avait de grands biens, le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, avait déclaré que, de son vivant, elle n'aurait que lui pour archevêque. Il changea d'avis dans une maladie qu'il fit en 1093.

[2] Ap. D. D'Acheri spicil.

[3] Pet. Epist. ad episcop. parisiens. inter op. Abælard.

[4] Yvon. Epist. 7.

fit entendre, de plus, à Roscelin qu'il se rendait lui-même suspect s'il avait des rapports avec lui ; il va jusqu'à dire, dans sa lettre, que Roscelin serait probablement lapidé par les fidèles de Chartres, s'il mettait le pied dans la ville.

Le philosophe hérétique revint cependant en France, et nous le verrons, dans la suite, en discussion avec Abailard [1].

Ses idées hétérodoxes n'eurent pas de succès, grâce surtout à Anselme, son premier adversaire.

Anselme, doué d'un génie vigoureux et élevé, fut pour ainsi dire le créateur de cette philosophie chrétienne ou théologique qui prit, au moyen-âge, une si vaste extension. Il en posa les bases dans ses trois ouvrages intitulés : *Monologium*, *Proslogium*, et *Dialogus de veritate* [2].

Sa méthode est de partir du dogme chrétien comme expression de la vérité, et d'arriver à la démonstration de cette vérité par le moyen de la raison. La *vérité* pour lui n'est autre que le Verbe de Dieu, ou l'expression de l'Être infini. La *vérité*, en effet, c'est ce *qui est*, et la vérité considérée d'une manière générale, n'est que l'Être infini lui-même ou Dieu qui est la raison des êtres, le principe de toute vérité ou réalité individuelle.

Cette théorie, parfaitement juste au point de vue philosophique comme au point de vue chrétien, conduisait Anselme à admettre des réalités générales ou *universaux*, et à rejeter le nominalisme de Roscelin, comme faux, même philosophiquement [3].

Cependant Anselme, dans sa réfutation de Roscelin, s'attache uniquement à défendre le dogme chrétien, et n'attaque qu'indirectement, et pour ainsi dire en passant, le système philosophique de

[1] On ne possède des ouvrages de Roscelin qu'un pamphlet contre le B. Robert d'Arbrissel, et son pamphlet contre les prêtres d'Angleterre.

[2] Outre ces trois ouvrages et le traité *de fide Trinitatis*, etc., contre Roscelin, on a de saint Anselme une réponse au moine Gaunilon qui avait attaqué sa démonstration de l'*existence* de Dieu tirée de l'*idée* de Dieu ; un traité de la *Procession du Saint-Esprit* contre les Grecs ; un dialogue sur la *chute du démon ;* deux livres sur cette question : *Pourquoi Dieu s'est-il fait homme ?* un traité *de la conception virginale et du péché originel ;* des traités de la *volonté*, du *libre-arbitre*, de l'*accord de la prédestination et du libre-arbitre ;* du *pain azyme ;* de la *Grammaire ;* des *homélies*, quelques discours, un recueil de *méditations* et de *prières ;* des *hymnes* et un *Psautier* en l'honneur de la sainte Vierge ; une collection considérable de lettres ; enfin plusieurs opuscules sur la théologie ou la discipline ecclésiastique. Le P. Gerberon a publié les œuvres de saint Anselme, 1 vol. in-fol.

[3] Anselm., de fid. Trinit., appelle Roscelin *hérétique même en dialectique.*

son adversaire. Son livre *de la foi de la Trinité* est tout théologique. Dans ses ouvrages philosophiques que nous avons cités plus haut, il s'élève bien au-dessus de tous ces petits systèmes établis sur des points particuliers, et embrasse, d'un regard sublime, le champ immense de la vérité entière. Il part de l'idée même de Dieu, c'est-à-dire du beau, du bien, du vrai essentiel, et de cette idée conclut l'existence même de Dieu. C'est sur cette base que, dans son *Monologium* et son *Proslogium*, il appuie l'édifice entier des dogmes chrétiens, dont la chaîne se déroule majestueuse sous les développements du profond docteur.

La France n'avait pas encore eu un métaphysicien aussi profond qu'Anselme; dans les siècles postérieurs, elle en a eu peu qui méritent de lui être comparés. Descartes, le père de la philosophie moderne, s'est rencontré trop souvent avec lui, disons le mot, lui a dérobé trop d'idées pour que l'on puisse nier que ses ouvrages ne lui aient été fort utiles.

Roscelin eut Anselme pour adversaire théologique et Guillaume de Champeaux pour adversaire en philosophie.

Guillaume, dont nous parlerons plus longuement dans la suite, est considéré comme le chef des *réalistes*, école diamétralement opposée à celle de Roscelin.

Guillaume était né au village de Champeaux, près de Melun, vers le milieu du XIe siècle. Il se rendit célèbre par ses leçons publiques de philosophie, et, au commencement du XIIe siècle, il était chef de l'école cathédrale de Paris. Il devint évêque de Châlons-sur-Marne, se lia intimement avec saint Bernard et fut l'âme de plusieurs conciles.

Il commença à enseigner à la fin du XIe siècle, en même temps que Roscelin, et adopta une théorie absolument contraire à la sienne. Pour Roscelin, les individus seuls existaient et les idées générales n'étaient que des *mots*. Pour Guillaume, les idées générales ou universaux, comme les genres, les espèces, avaient seuls de la réalité, et les individus n'existaient réellement que parce qu'ils faisaient partie de tel genre ou de telle espèce; c'était là seulement ce qui les faisait être ce qu'ils étaient [1].

Les écoles de philosophie se partagèrent entre les systèmes de Roscelin et de Guillaume de Champeaux.

[1] Nous avons exposé d'une manière plus détaillée les systèmes des *réalistes* et des *nominalistes*, dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

Celui-ci eut un disciple très-célèbre qui contribua beaucoup au succès de son système, c'était Odon de Cambrai.

Il était [1] né à Orléans et il se rendit particulièrement célèbre par les leçons de philosophie qu'il donna à la fin du XIe siècle, d'abord à Toul, puis à l'école de Tournai. Ses ouvrages philosophiques sont perdus; il en avait fait un en particulier, intitulé *De la chose et de l'être*, dans lequel il établissait sans doute ses preuves en faveur du réalisme. Le vieux chroniqueur qui nous a fait connaître Odon, nous dit qu'il n'enseignait point la dialectique nominale (in voce), comme certains nouveaux professeurs, mais la dialectique réelle (in re), comme Boèce et les autres anciens docteurs. Il y avait, à Lille, un professeur nommé Raimbert qui enseignait le système de Roscelin; mais l'école de Tournai effaça bientôt l'école de Lille.

La réputation d'Odon se répandit dans toute l'Europe et lui attira des disciples de Flandre, de Bourgogne, de Normandie et des autres provinces de France; d'Italie et de Saxe. Tournai était devenue une ville savante; on n'entendait, dans toutes les rues, sur les places publiques, que des discussions sur les points les plus obscurs de la philosophie. Si l'on s'approchait du lieu où se tenait l'école, on voyait les étudiants tantôt se promenant avec Odon, à l'exemple des péripatéticiens, tantôt assis autour de lui, à l'exemple des stoïciens, et écoutant ses leçons ou lui proposant leurs difficultés.

Outre ses leçons de dialectique, Odon en faisait aussi sur l'astronomie. C'était ordinairement le soir, devant la porte de l'église, qu'il les donnait. Là, entouré de ses disciples, il leur montrait les constellations, leur expliquait les mouvements des astres. Ces séances se prolongeaient quelquefois jusqu'au milieu de la nuit. Odon avait deux cents élèves environ: il maintenait parmi eux la plus exacte discipline et les conduisait lui-même à l'église. Ils s'y tenaient avec tant de modestie, qu'on les eût pris pour des moines de Cluni, dit le vieux chroniqueur auquel nous empruntons ces détails.

Quoique fort bon chrétien, Odon préférait de beaucoup Platon aux Pères de l'Eglise qu'il ne daignait pas alors étudier. Ayant cependant rencontré par hasard le Traité du libre-arbitre de saint Augustin, il l'acheta, mais le relégua aussitôt parmi les livres qu'il appréciait le moins.

Au bout de deux mois, expliquant le quatrième livre *de la consolation de la philosophie*, où Boèce traite du libre-arbitre, il se rap-

[1] De Restaurat monast. S. Martini, ap. D'Ach. Spicil.

pela l'ouvrage de saint Augustin qu'il avait acheté et se le fit apporter. A peine l'eut-il ouvert, qu'une vive lumière le frappa. Il découvrit dans saint Augustin une éloquence, une philosophie qu'il n'avait point jusque là soupçonnées. Mais, bien différente de la doctrine des anciens philosophes, qui ne fait que jeter dans l'intelligence quelques éclairs, celle du grand docteur de l'Eglise lui allait à l'âme, de sorte que plus il avançait dans la lecture, plus il sentait son cœur se détacher du monde.

Odon n'opposa aucun obstacle à la grâce. Il en seconda au contraire la sainte impulsion, et se donna enfin tout entier à la pratique de la philosophie divine de la croix. Il quitta son école, interrompit ses leçons publiques, et prit la résolution de quitter le monde.

Les abbés de tous les monastères et des chanoinies cherchèrent à enrichir leur maison du célèbre professeur; mais les habitants de Tournai le retinrent dans leur ville et lui firent céder par l'évêque Radbod une petite église dédiée à saint Martin et située hors des murs.

Odon s'y établit avec cinq de ses disciples. Leur nombre augmenta bientôt, et ce petit monastère devint une abbaye célèbre qu'Odon gouverna avec sagesse, jusqu'au moment où il fut élevé sur le siége de Cambrai [1].

Ce que nous avons dit, de saint Anselme, de Roscelin, de Guillaume de Champeaux et d'Odon de Cambrai, est à peu près tout ce que l'on connaît sur l'état de la philosophie à la fin du XIe siècle. Les documents nous manquent pour en donner une idée plus complète. Nous devons quitter le paisible domaine de la science, pour esquisser le tableau du grand mouvement qui agitait le monde, à la même époque, et fit entreprendre la première croisade.

[1] Outre l'ouvrage de *l'être et de la chose*, Odon avait composé deux autres ouvrages philosophiques intitulés : *Le Sophiste* et des *Complexions*, c'est-à-dire des *conclusions* ou *raisonnements*. Ces ouvrages sont perdus, ainsi que son poëme sur la *Guerre de Troie*. On possède encore d'Odon de Cambrai : *une explication du canon de la messe ;* un ouvrage *sur le Péché originel ;* un dialogue *sur l'Incarnation ;* un traité *du Blasphème contre le Saint-Esprit ;* enfin quelques commentaires sur divers endroits des saintes Ecritures.

III.

Première croisade.

1095—1099.

Depuis Gerbert la papauté avait travaillé à disposer le monde catholique à la guerre sainte [1].

Grégoire VII surtout, le génie politique du XIe siècle, avait cherché pendant tout son pontificat à faire comprendre à l'Europe le danger qui la menaçait du côté des Mahométans, et avait même organisé une expédition pour refouler ces barbares du côté de l'Espagne [2].

Sous l'impulsion du siége apostolique, on avait vu, à différentes époques, des troupes de plusieurs milliers de pèlerins armés, se diriger vers la Palestine pour y protéger les fidèles et les lieux consacrés par les mystères de l'Homme-Dieu. Les Français, plusieurs fois, s'étaient jetés, au delà des Pyrénées, à l'encontre des disciples de Mahomet, et depuis trois cents ans opposaient une digue insurmontable à ce torrent qui menaçait toujours de faire irruption.

A la fin du XIe siècle, les Musulmans redoublaient d'efforts. L'Europe allait être envahie. Il ne fallait rien moins que toutes les forces de la catholicité pour l'emporter dans cette lutte suprême.

Dieu, qui aime à choisir les plus faibles instruments pour faire éclater sa gloire, choisit un humble et pauvre ermite, du nom de Pierre, pour soulever toute l'Europe contre l'islamisme et pour sauver l'Église.

Pierre, dit Guillaume de Tyr [3], naquit au pays des Français et dans le diocèse d'Amiens. Il fut ermite autant de fait que de nom [4]. C'était

[1] On peut voir les considérations philosophiques que nous avons présentées sur les croisades dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

[2] On trouve dans les lettres de Grégoire VII des témoignages nombreux sur le projet qu'il poursuivait avec ardeur, d'opposer toutes les forces de l'Eglise à l'invasion des Mahométans.

[3] Guillelm. Tyr. de bello sacro lib. 1.— Nous nous attacherons principalement à cet excellent chroniqueur dans notre récit des premières croisades. Tout le monde connaît le bel ouvrage de M. Michaud sur les croisades. Avons-nous besoin de dire qu'il nous a été d'une grande utilité?

[4] On l'appelait en effet Pierre-l'Ermite. Orderic Vital prétend qu'on lui donnait aussi le nom de *Pierre de Acheris*. Anne Commène l'appelle *Cucupiettre*, mot qui paraît tiré, suivant la remarque de M. Michaud, du mot picard *kiokio*, petit, et du mot *Petrus*, Pierre. On pouvait lui donner vulgairement le nom de *Petit Pierre*, à cause de sa petite taille.

un homme de très-petite stature et d'un extérieur presque ignoble. En revanche, il avait l'esprit vif, l'œil perçant et le regard agréable; son éloquence était facile et abondante. Le bruit des pèlerinages d'Orient le fit sortir de sa retraite, il suivit dans la Palestine la foule des chrétiens qui allaient visiter les saints lieux. Comme les autres, il acquitta à la porte de la ville le tribut qu'on exigeait de tout fidèle et reçut l'hospitalité chez un fervent chrétien qui avait souffert pour sa foi. Pierre s'entretint longuement avec son hôte des persécutions que les fidèles avaient à supporter de la part des sectateurs de Mahomet et des malheurs qui les accablaient. Il put s'en assurer par lui-même en visitant les saints lieux. Au Calvaire, au tombeau de J.-C., dans les divers lieux consacrés par les actions de l'Homme-Dieu, tout était bien propre à enflammer son zèle, à le remplir d'indignation contre les Musulmans qui s'étudiaient à donner des preuves du fanatisme le plus intolérable. Pierre, ayant appris que le patriarche Siméon était un homme pieux et rempli de la crainte du Seigneur, désira s'entretenir avec lui en secret. Il alla donc le trouver. Siméon reconnut bientôt, au langage de Pierre, que, sous une chétive apparence, cet homme était doué d'une sagesse et d'une expérience extraordinaires. Il lui donna sa confiance et lui raconta en détail les maux qui affligeaient le peuple de Dieu habitant la sainte cité. En l'écoutant Pierre se sentit ému, son visage était inondé de larmes et il demanda au patriarche si l'on ne pourrait trouver aucun moyen de se soustraire à tant de calamités. « Pierre, lui répondit l'évêque Siméon, ce sont nos péchés qui empêchent le Seigneur d'entendre nos soupirs et de sécher nos larmes. Nos péchés ne sont point encore affacés, aussi le ciel continue-t-il à nous éprouver! Si du moins votre peuple, qui sert Dieu avec tant de zèle, voulait nous secourir ou bien prier pour nous! C'est là notre unique ressource. L'empire des Grecs, si rapproché de nous et si riche, ne peut nous secourir! à peine s'il peut se suffire à lui-même, et, dans l'espace de peu d'années, il a perdu la moitié de ses provinces. »

« Oh! s'écria Pierre, si l'Eglise romaine et les princes d'Occident étaient instruits de vos malheurs par un homme énergique et digne de foi, ils essaieraient, j'en suis sûr, d'y apporter remède. Ecrivez donc au pape, aux rois, à tous les princes de l'Occident. Donnez à votre lettre tous les caractères d'authenticité, et je me charge de la porter en Europe. J'irai dans tous les royaumes, je ferai partout le tableau de vos calamités, je prierai, je solliciterai de vous venir en aide; pour le salut de mon âme, je me dévouerai tout entier à cette œuvre. »

Le patriarche et les fidèles qui étaient présents accueillirent avec joie les paroles de Pierre et applaudirent à son courage.

Après cet entretien, l'enthousiasme de Pierre n'eut plus de bornes. Il embrassa d'un coup-d'œil l'énorme tâche qu'il devait accomplir et crut que Dieu lui-même lui en avait inspiré la pensée. Un jour qu'il était sous une impression plus forte encore qu'à l'ordinaire, et qu'il pensait à retourner dans son pays pour accomplir sa mission, il entra dans l'église du Saint-Sépulcre. La nuit le surprit au milieu de ses prières, et, fatigué de ses longues veilles et de ses oraisons, il s'étendit sur le pavé et s'endormit. Pendant son sommeil, il crut entendre J.-C. qui lui disait : « Pierre, lève-toi! cours exécuter ce qui t'a été prescrit. Je serai avec toi. Il est temps de purifier les lieux saints, et de secourir mes serviteurs. »

Pierre se lève subitement, se hâte d'aller trouver le patriarche, reçoit sa lettre [1] et sa bénédiction, se rend au bord de la mer où il trouve un vaisseau prêt à mettre à la voile pour la Pouille, et débarque en Italie après une heureuse navigation.

Le pape Urbain II, disciple et confident de Grégoire VII, embrassa avec ardeur un projet dont ses plus illustres prédécesseurs appelaient de tous leurs vœux la réalisation. Il reçut Pierre comme un homme chargé d'une mission divine et lui promit de l'appuyer et de soutenir son projet, de toute son autorité, lorsque le temps opportun serait venu.

Pierre, encouragé par les paroles du souverain pontife, sentit un zèle de feu dévorer son âme. Il traversa rapidement l'Italie, passa les Alpes, parcourut toute la France et la plus grande partie de l'Europe. Il s'adressa aux princes d'abord ; il suppliait, il tonnait contre l'indifférence, et luttait contre l'inertie; il parvint à en décider quelques-uns à marcher au secours de Jérusalem ; mais il vit bientôt qu'il aurait plus de succès auprès des masses. Il laissa donc là les châteaux, et parcourut tous les royaumes, appelant à lui les petits et les humbles. Son éloquence, vive et imagée, remuait des flots de peuple. Il peignait avec vivacité les profanations des lieux saints, le sang chrétien coulant dans les rues de Jérusalem. Il prenait à témoin de la vérité de ses récits le ciel même, les anges et les saints.

[1] La lettre de Siméon est adressée aux princes très-magnifiques et très-pieux de l'illustre race du très-magnifique seigneur Karl-le-Grand, empereur, et à tous les catholiques orthodoxes de tous les pays. On trouve dans cette inscription, comme dans une foule de pièces de cette époque, une idée confuse de l'empire karolingien à la tête duquel était alors le pape.

Le peuple entourait en foule l'apôtre de la guerre sainte qui prêchait sur les chemins, sur les places publiques. En entendant ses paroles véhémentes, les fidèles éprouvaient tour à tour les plus vives émotions de la pitié et toutes les fureurs de la vengeance; tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance de la Terre-Sainte.

C'est ainsi que Pierre l'Ermite, comme un autre Jean, suivant la remarque de Guillaume de Tyr, préparait les voies au pape Urbain dont la voix allait bientôt se faire entendre.

Au milieu de l'émotion générale produite par les prédications de Pierre, l'empereur d'Orient Alexis Commène envoya des ambassadeurs au pape pour réclamer le secours de l'Europe contre les Turcs. Déjà il avait adressé aux princes d'Occident des lettres étranges dans lesquelles il faisait appel en même temps à leur piété et à leurs passions et les suppliait de lui venir en aide. Pour répondre aux désirs d'Alexis, Urbain convoqua un concile ou plutôt une diète européenne à Plaisance [1]. Plus de deux cents évêques ou archevêques, quatre mille ecclésiastiques de différents ordres et trente mille laïques répondirent à l'invitation du saint-siége. Le concile se trouva si nombreux qu'on fut obligé de prendre séance dans une plaine voisine de la ville. Les ambassadeurs d'Alexis y exposèrent eux-mêmes l'objet de leur mission; Urbain appuya leurs discours et leurs prières de toutes les raisons que purent lui fournir les intérêts de la chrétienté. Cependant le concile ne décida rien, quant à la guerre d'Orient. Les déclarations de l'impératrice Adelaïde qui vint révéler sa propre honte et celle de son époux, les anathèmes contre l'empereur d'Allemagne et contre l'anti-pape Guibert, occupèrent plusieurs jours le pape et les membres du concile.

Urbain, en quittant Plaisance, se dirigea vers les Alpes et se rendit en France. Il était Français et comptait trouver dans sa patrie plus d'enthousiasme que chez les Italiens, pour la guerre sainte qu'il méditait. Il ne se trompait pas. Son grand projet ne lui faisait point oublier la réforme de l'Église qu'il poursuivait avec zèle, à l'exemple de ses prédécesseurs, et il s'en occupa d'abord.

En entrant dans le royaume des Français, dit Guillaume de Tyr [2], il reconnut, comme il l'avait entendu dire, que toutes les lois di-

[1] Concil. Placent.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 503.—Le roi Philippe y envoya des ambassadeurs pour demander un délai relativement à son mariage avec Bertrade.

[2] Guillelm. Tyr. de Bell. sacr. lib. 1.

vines étaient foulées aux pieds, la doctrine de l'Évangile méconnue et méprisée, la foi, la charité, toutes les vertus éteintes dans les cœurs. Préoccupé des moyens de mettre fin à tant d'abus, il résolut de tenir un concile général qui dut s'assembler d'abord à Vézelai, ensuite au Puy. Urbain se rendit en cette ville vers le mois d'août, mais n'ayant pas trouvé qu'elle fût propre à une réunion aussi nombreuse que celle qu'il convoquait, il indiqua définitivement le concile à Clermont pour le 18 novembre. En attendant cette époque, il visita plusieurs villes et monastères des provinces méridionales et de la Bourgogne, réveillant partout sur son passage l'amour de la discipline et excitant l'enthousiasme pour la délivrance des lieux saints. Il arriva à Clermont le 14 novembre.

La ville put à peine contenir les princes, les ambassadeurs, les prélats accourus à cette grande et solennelle réunion où toute la chrétienté allait délibérer sur son avenir. « Les villes et villages des environs, dit une ancienne chronique [1], se trouvèrent remplis de peuple, et furent plusieurs contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays fussent pleins d'extrême froidure. »

C'était la voix du pauvre ermite Pierre qui avait remué les cœurs de cette foule immense.

Le concile s'occupa d'abord de la réforme de l'Église [2]. On décréta de nouveau la *trève de Dieu* et l'on menaça des anathèmes de l'Église ceux qui continueraient à troubler la société par leurs guerres particulières. On condamna les deux vices les plus communs dans le clergé séculier : la simonie et l'incontinence, ainsi que les investitures laïques. On renouvela en même temps sur le droit d'asile, ces vieux décrets qui avaient sauvé tant d'innocents; la croix du chemin, comme l'église du village, furent déclarés lieux de refuge pour le faible que persécuterait l'homme puissant.

[1] Guillaume Aubert, Hist. de la conquête de Jérusalem, liv. 1er.

[2] Concil. Claromont.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 506 ad 597. — On s'occupa d'une foule de questions au concile de Clermont. Outre les décrets dont nous parlons, on en fit beaucoup d'autres. Le pape confirma en faveur de l'archevêque de Lyon les droits de *primat* que lui avait rendus Grégoire VII sur les quatre Lyonnaises, c'est-à-dire les quatre métropoles de Lyon, Sens, Tours et Rouen. Decret. Urban.; ap. Labb. et Cossart., p. 517; append. Cossart. can. 7, p. 589. L'archevêque de Tours y fut déclaré métropolitain de la Bretagne, malgré les prétentions de l'archevêque de Dol, ibid. Le monastère de Marmoutiers fut exempté de sa juridiction, op. cit., p. 596. On excommunia de nouveau Philippe Ier, roi de France, à cause de son mariage adultère.

L'Église se montrait toujours pleine de sollicitude pour le pauvre, et le couvrait, comme une mère, de sa protection puissante.

On décida enfin que le voyage en Terre-Sainte, entrepris non par simple sentiment d'honneur ou dans un but commercial, mais bien pour délivrer l'Eglise de Jérusalem, tiendrait lieu de toute pénitence [1].

Ce décret remplit d'un enthousiasme extraordinaire la foule immense rassemblée à Clermont et aux environs. Pendant que les chefs de la chrétienté délibéraient, Pierre l'Ermite continuait sa mission populaire au milieu de ces fidèles accourus de toutes parts et les enflammait du feu qui dévorait son âme.

Enfin le grand jour arriva où le pape lui-même devait publiquement prêcher la guerre sainte. Au milieu de la grande place de Clermont, on dressa une espèce de trône. Le pape y monta, accompagné des cardinaux. Pierre était au milieu d'eux, couvert du froc grossier de l'ermite, et adressa le premier la parole à la foule innombrable qui remplissait la place entière. Tous les cœurs frémirent sous les accents énergiques de l'apôtre, lorsqu'il rappela les profanations et les sacrilèges qu'il avait vu commettre dans les lieux sanctifiés par les pas de J.-C., lorsqu'il peignit les chrétiens chargés de fers par un peuple infidèle, traînés en esclavage, attelés au joug comme des animaux; les enfants du Christ obligés de payer la permission de saluer le tombeau de leur père; les ministres de Dieu, arrachés des saints autels, battus de verges, abreuvés d'ignominies.

Le peuple était déjà rempli d'émotion lorsque le pape lui-même se leva et fit entendre ces paroles [2] :

« Frères bien-aimés! comme nous, vous avez entendu le récit lamentable des persécutions, des malheurs, des cruelles souffrances que les chrétiens nos frères ont à supporter à Jérusalem, à Antioche, dans toutes les villes de l'Orient. Vous savez comme les membres de J.-C. sont de nouveau battus de verges! comme ils sont abreuvés d'ignominies ces chrétiens qui sont vos frères et vos amis, les enfants du même Christ, du même Dieu! comme ils sont

[1] Conc. Claromont.; Labb. p. 507, can. 2. On entend ici non pas le *sacrement* de Pénitence que tous les pèlerins devaient recevoir avant leur départ, mais les pénitences ecclésiastiques ou canoniques imposées par les évêques pour l'expiation des péchés.

[2] On possède trois discours prononcés par le pape et qui sont à peu près les mêmes pour le fond. Nous avons pris dans chacun ce qui nous a semblé plus éloquent. *V.* Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 514. Baron. Annal. eccl. ad ann. 1095.



vendus par des maîtres étrangers dans leurs propres héritages, ou exilés et obligés de venir au milieu de vous implorer votre charité! Le sang chrétien, racheté par le sang de J.-C., est cruellement répandu! la chair chrétienne, unie à celle du Christ par les liens d'une mystérieuse parenté, cette chair est accablée de souffrances, elle est esclave! Dans les villes de l'Orient, les chrétiens n'ont en partage que les larmes, la misère et la douleur. Oh! je ne puis le dire sans frémir, les églises où furent autrefois célébrés les saints mystères, ont été changées en étables. Des hommes pervers se sont emparés des villes les plus saintes; les Turcs, cette race immonde, sont les maîtres de nos frères. A Antioche, où le bienheureux Pierre fut évêque, ces païens ont souillé de leurs superstitions la sainte Eglise et ont indignement chassé la religion chrétienne de l'asile qui lui était consacré.

« Les domaines des églises et des pauvres sont aujourd'hui au pouvoir des tyrans païens. Le sacerdoce de Dieu est foulé aux pieds, le sanctuaire est profané, les chrétiens si peu nombreux qui sont restés dans ces régions désolées, sont obligés de se cacher pour se soustraire aux tourments.

« Et Jérusalem! vous en parlerai-je, frères bien-aimés? Je le crains, puisque c'est à cause de nos péchés que cette ville où J.-C. a souffert pour nous, a été arrachée au joug de Dieu pour être soumise au joug d'une race ignoble et païenne. Ce qui nous reste à Jérusalem est si peu de chose, que c'est pour nous un opprobre. A quoi sert aujourd'hui cette église de la Vierge Marie où son corps virginal fut enseveli! et ce temple de Salomon qui était devenu celui du Seigneur: hélas! les nations barbares l'ont souillé de leurs idoles! Et le tombeau du Seigneur! je ne puis vous retracer les abominations qu'y commet une race impie; beaucoup d'entre vous en ont été témoins. »

Le pape ne s'attacha pas uniquement, dans son discours, à éveiller le sentiment chrétien, mais à faire comprendre à son immense auditoire qu'il était de l'intérêt de l'Europe entière d'entreprendre la guerre sainte.

« Les hordes barbares des Turcs, dit-il, ont planté leurs étendards aux rives de l'Hellespont. De là, elles menacent toute la chrétienté. Si Dieu lui-même ne les arrête dans leur marche triomphante en armant contre elles tous ses enfants, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident? »

Il n'y avait, en effet, qu'une ligue européenne qui pouvait op-

poser aux Turcs un obstacle assez puissant pour les empêcher d'envahir l'Occident comme ils avaient envahi l'Orient. Les forces séparées des différents royaumes eussent succombé sous leurs efforts. Le pape faisait donc appel à l'Europe entière; mais surtout aux Français qui dès-lors étaient la nation la plus chrétienne et la plus énergique.

« C'est dans leur courage, leur dit Urbain, que l'Eglise plaçait son espoir; c'est parce qu'il connaissait leur bravoure et leur piété qu'il avait traversé les Alpes et qu'il leur apportait la parole de Dieu.

« Guerriers qui m'écoutez, poursuivit l'éloquent pontife, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime : voici le moment de montrer si vous êtes animés d'un vrai courage; voici le moment d'expier tant de violences commises au sein de la paix, tant de victoires souillées par l'injustice. Vous qui avez été si souvent la terreur de vos concitoyens et qui, pour un vil salaire, avez vendu vos bras aux fureurs d'autrui, prenez aujourd'hui le glaive des Machabées et courez à la défense de *la maison d'Israël*, *de la vigne du Seigneur des armées*. Ce n'est plus l'injure d'un homme que vous devez venger, mais celle de Dieu; ce n'est plus une ville ou un château qu'il faut attaquer, mais la Terre Sainte dont il faut faire la conquête. Si vous triomphez, vous avez en partage les bénédictions du ciel et les royaumes de l'Asie. Si vous succombez, eh bien, vous aurez au moins la gloire de mourir où mourut J.-C.! Dieu vous aura vu dans l'armée sainte et il ne l'oubliera point. Que de lâches affections, que des sentiments égoïstes ne vous retiennent point dans vos foyers; soldats du Dieu vivant, n'écoutez que les gémissements de Sion, brisez tous les liens terrestres et souvenez-vous de ces paroles du Seigneur: *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. Celui qui abandonnera sa maison, son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses biens à cause de moi, sera récompensé au centuple et possédera la vie éternelle.* »

A ces paroles d'Urbain, la foule entière, remplie d'enthousiasme, s'écria d'une voix unanime: *Dieu le veut! Dieu le veut!*

« Oui, Dieu le veut, reprit le saint et éloquent pontife; suivant sa promesse, il s'est trouvé au milieu de vous qui vous êtes rassemblés en son nom; c'est lui qui vous a inspiré ce cri unanime que je viens d'entendre. Qu'il soit votre cri de guerre, qu'il annonce partout la présence du Dieu des armées. »

En ce moment, Urbain, élevant la croix :

« J.-C. lui-même, dit-il, sort de son tombeau et vous présente sa croix. Elle sera l'étendard autour duquel viendront se grouper tous les enfants d'Israël. Vous la mettrez sur vos épaules ou sur votre poitrine, elle brillera sur vos armes et sur vos drapeaux, elle sera pour vous le gage de la victoire ou la palme du martyre; elle vous dira sans cesse que J.-C. est mort pour vous et que vous devez mourir pour lui. »

A ces dernières paroles d'Urbain, l'enthousiasme était à son comble et éclata par de vives acclamations. La piété, l'indignation, l'ardeur guerrière remuaient cette foule immense; les uns versaient des larmes sur le sort de Jérusalem et des chrétiens d'Orient, les autres juraient d'exterminer la race des Musulmans.

Tout à coup, au signal du pape, il se fit un profond silence. Le cardinal Grégoire, depuis pape sous le nom d'Innocent, annonça au peuple une absoute générale. La foule entière tomba à genoux, silencieuse et recueillie. Tandis que le cardinal lisait à haute voix une formule de confession générale, tous se frappaient la poitrine, et le pape leur donna l'absolution de leurs péchés.

Ensuite commença l'enrôlement pour l'armée sainte.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, demanda le premier à entrer dans la *voie de Dieu* et reçut des mains du pape une petite croix rouge [1] qui fut le signe adopté par tous ceux qui s'engagèrent à aller combattre les infidèles; d'où on leur a donné le nom de *croisés* et à l'expédition le nom de *croisade*. A l'exemple d'Adhémar, d'autres évêques, des ecclésiastiques, des moines, des seigneurs, tous les chrétiens qui avaient entendu les éloquentes paroles d'Urbain, accouraient recevoir des croix du pape et des évêques qui les bénissaient et les leur distribuaient. Tous, en se les attachant sur leurs vêtements, juraient d'oublier leurs querelles et leur haine, pour combattre ensemble les ennemis du nom chrétien.

D'après les ordres du pape [2], les évêques présents au concile se firent les apôtres de la croisade dans leurs diocèses, et se séparèrent avec la ferme résolution de faire observer par tous les fidèles la *trêve de Dieu*, afin que ceux qui voudraient se croiser n'éprouvassent aucun obstacle.

Le pape lui-même parcourut la plus grande partie de la France pendant les années 1095 et 1096, tenant partout des conciles, prê-

[1] Ces croix étaient en drap ou en soie rouge.

[2] Guill. Tyr. de Bello sac. lib. 1.

chant la réforme des mœurs, la trève de Dieu et la croisade, terminant toutes les querelles de juridiction qui existaient entre le clergé séculier et les moines. Les principaux conciles qu'il présida sont ceux de Limoges, de Rouen, de Tours, de Saintes, de Nîmes [1].

Les prédications du pape et des évêques produisirent des résultats extraordinaires.

Leur parole, dit Guillaume de Tyr [2], ne tombait nulle part sans produire de bons fruits. Le mari se séparait de son épouse, l'épouse de son mari; les pères quittaient leurs enfants et les enfants leur père; l'amour n'était pas assez fort contre le zèle de feu qui pénétrait les cœurs. Du fond même des cloîtres, de ces prisons où s'étaient enfermés les captifs volontaires de l'amour de Dieu, les moines sortaient en foule pour marcher vers les saints lieux. Cependant, ajoute le grave historien de la terre sainte, le zèle de Dieu n'était pas pour tous l'unique motif d'une telle résolution, et la prudence, mère de toutes les vertus, n'était pas toujours consultée. Quelques-uns ne partaient que pour ne point se séparer de leurs amis, d'autres pour n'être pas accusés de lâcheté; d'autres ne se décidaient que par légèreté ou pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers [3].

Un grand nombre cependant étaient guidés par des motifs plus nobles, et la masse du peuple n'écoutait que son enthousiasme religieux. Dans tout l'Occident, chacun semblait oublier son âge, son sexe, sa condition; tous, sans distinction, se donnaient la main

[1] *V.* Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 598 ad 611. — Urbain, dans ses jugements sur les querelles de juridiction, donne presque toujours raison aux moines, suivant le système adopté par ses prédécesseurs. Au concile de Clermont, le monastère de Marmoutiers fut exempté de la juridiction de l'archevêque de Tours. Les droits de cet archevêque sur la Bretagne furent reconnus, et le pape Urbain confirma de nouveau les droits de l'archevêque de Lyon sur les métropoles des quatre lyonnaises : Lyon, Sens, Tours et Rouen. — *V.* op. cit., p. 517, 589, 596; Petri de Marca dissert. ibid. a pag. 519 ad 587.

[2] Guillelm. Tyr. loc. cit.

[3] Les priviléges accordés aux croisés en décidèrent beaucoup à partir. Ces priviléges ont éprouvé des modifications de la première à la dernière croisade; cependant on peut les rapporter à ces quatre points principaux : 1° ils furent exempts des redevances féodales; 2° leurs dettes, quoique échues, ne furent point exigibles; 3° leurs propriétés furent mises sous la sauvegarde de l'Eglise; 4° ils eurent la faculté de ne relever, s'ils le voulaient, que de la justice ecclésiastique, excepté dans les causes capitales sur lesquelles il était défendu aux juges ecclésiastiques de prononcer.

comme des frères, répétaient en chœur le vœu du pèlerinage et se rendaient aux églises pour recevoir la croix. Dans tous les diocèses, dans toutes les paroisses, les évêques ou les prêtres ne cessaient de bénir des croix et de les distribuer à ceux qui s'enrôlaient dans l'armée sainte. L'Eglise a conservé les formules de prières récitées dans cette cérémonie [1].

L'évêque suppliait le Dieu Tout-Puissant qui a racheté le monde par la croix, d'attacher à celle du pèlerin une grâce spéciale qui garantît son âme du péché et son corps du péril des combats; puis il bénissait le pèlerin lui-même et le recommandait au Seigneur J.-C. qui est la voie, la vérité et la vie, et qui a dit à ses fidèles de marcher à sa suite en portant la croix.

« Seigneur, ajoutait-il, envoie-lui ton ange Raphaël qui accompagna Tobie dans son voyage; qu'il soit son défenseur pendant son pèlerinage, et qu'il lui tienne ouverts les yeux du corps et de l'âme afin qu'il évite toutes les embûches spirituelles et corporelles. »

Enfin l'évêque attachait la croix sur l'épaule ou la poitrine du pèlerin, en lui adressant ces paroles:

« Reçois le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'il te rappelle la croix, la passion et la mort du Christ, et qu'il te serve de défense pour ton corps et ton âme; puisses-tu, par la grâce de la divine bonté, revenir de ton voyage parmi les tiens sain et sauf et purifié; par le Christ Notre Seigneur. »

Le pèlerin répondait *Amen*, baisait la main du pontife et partait.

Le concile de Clermont avait fixé le départ des croisés à la fête de l'Assomption 1096. Jusqu'à cette époque on ne s'occupa de toutes parts que des préparatifs du voyage. On eût voulu voir le pape lui-même à la tête de l'expédition, mais de graves intérêts le retenaient en Europe et il choisit, pour le remplacer, Adhémar de Monteil, le premier des croisés.

Pendant l'hiver, on ne voyait dans toutes les provinces que des troupes de pèlerins, se rendant aux églises pour faire bénir leurs armes et leurs drapeaux et se dirigeant vers les lieux désignés comme centres de réunion. Le plus grand nombre allait à pied [2]; quelques cavaliers paraissaient au milieu de la multitude; plusieurs voyageaient montés sur des chars traînés par des bœufs ferrés; d'autres cotoyaient la mer ou descendaient les fleuves dans des

[1] Pontifical. roman. 2 part. de Bened. et imposit. crucis proficiscent, etc., etc.

[2] Michaud, Hist. des Croisades, t. I, liv. 1er.

barques. Ils étaient vêtus diversement, armés de lances, d'épées, de javelots, de massues de fer, etc. La foule des croisés offrait un mélange bizarre et confus de toutes les conditions et de tous les rangs : des femmes paraissaient en armes au milieu des guerriers ; la prostitution et les joies profanes se montraient au milieu des austérités de la pénitence. On voyait la vieillesse à côté de l'enfance, l'opulence près de la misère ; le casque était confondu avec le froc, la mitre avec l'épée, le seigneur avec les serfs, le maître avec ses serviteurs. Près des villes ou des châteaux, dans les plaines et sur les montagnes, s'élevaient des tentes, des pavillons pour les chevaliers, des autels dressés à la hâte pour l'office divin ; partout se déployait un appareil de guerre et de fête solennelle. D'un côté un chevalier exerçait ses soldats au maniement des armes ; de l'autre, un prédicateur prêchait au peuple les vérités de l'Évangile : ici on entendait le bruit des trompettes, plus loin on chantait des psaumes et des cantiques. Dans toute l'Europe on ne rencontrait que des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants, la croix sur l'épaule, jurant d'exterminer les Sarrasins et célébrant à l'avance leurs conquêtes. De toutes parts retentissait le cri de guerre : *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

Des familles, des villages entiers partaient pour la Palestine, chacun emportant ses meubles, ses provisions, ses ustensiles, comme pour un voyage de courte durée. Les plus pauvres n'emportaient rien, ne pouvant croire que celui qui nourrit les oiseaux du ciel pût laisser mourir de faim le pèlerin marqué de sa croix. Leur ignorance leur faisait croire sans cesse qu'ils touchaient au terme de leur voyage. Les enfants, en apercevant dans le lointain une ville ou un château, demandaient : *Est-ce là Jérusalem ?* Beaucoup de seigneurs qui avaient passé leur vie dans leurs donjons n'en savaient guère plus que les enfants ; ils marchaient le faucon sur le poing, et précédés de leur meute, espérant atteindre en peu de temps Jérusalem et se livrer bientôt au plaisir de la chasse.

Pierre l'Ermite, après le concile de Clermont, avait recommencé ses prédications dans toute la France. Une foule nombreuse se mit à sa suite. Impatiente de devancer tous les autres croisés, elle choisit pour général celui qu'elle regardait comme un apôtre envoyé du ciel. L'Ermite, trompé par son zèle et son courage, crut que l'enthousiasme pourrait remplacer la prudence et le génie militaire. Il partit des bords de la Meuse couvert de son manteau de laine, la tête couverte de son froc, et monté sur la mule qui l'avait porté à

travers tant de contrées. La troupe qui le suivait se grossit en chemin d'une foule de pèlerins de Champagne, de Bourgogne et des provinces voisines. Bientôt il se vit à la tête de quatre-vingt ou cent mille personnes : hommes, femmes, enfants, vieillards, pèlerins de toute sorte.

Pierre divisa son armée en deux corps et confia le premier à un gentilhomme nommé Gauthier et surnommé *Sansaveir*, c'est-à-dire *sans avoir*. Cette avant-garde n'avait que huit chevaliers ; le reste allait à la conquête de Jérusalem en demandant l'aumône. Tant qu'ils furent sur le territoire français, la charité des fidèles pourvut à leurs besoins ; même en Allemagne, ils furent bien reçus et leur exemple échauffa le zèle des peuples auxquels la croisade n'avait pas encore été prêchée. Mais de redoutables ennemis les attendaient sur les rives de la Morava et du Danube.

Les Hongrois et les Bulgares, quoique chrétiens, ne partageaient pas la ferveur des croisés. Ils connaissaient les Musulmans et ne comprenaient pas qu'on pût ainsi les aller attaquer en désordre. Gauthier *Sans avoir* essuya quelques avanies en traversant le pays des Hongrois. Il les supporta patiemment et arriva en Bulgarie devant Belgrade, demandant des vivres pour ses troupes. Le gouverneur en refusa. Alors les croisés se répandirent dans le pays, enlevant les troupeaux, brûlant les maisons, massacrant les habitants qui voulaient faire la plus petite résistance. Les Bulgares, irrités, tombèrent sur eux et en tuèrent un grand nombre ; Gauthier s'enfuit avec les débris de son armée et arriva devant Nissa. Le gouverneur de cette ville, touché de leur misère, leur donna des vivres, des armes et des vêtements.

Les soldats de Gauthier, persuadés que leurs revers n'avaient été qu'une punition de Dieu qui n'avait pu voir leurs désordres qu'avec horreur, observèrent une discipline plus exacte. Ils passèrent le mont Hémus, traversèrent Philippopolis et Andrinople sans commettre de désordres et sans éprouver de nouveaux malheurs. Après deux mois de fatigues et de misères, ils arrivèrent sous les murs de Constantinople où l'empereur Alexis leur permit d'attendre l'armée commandée par Pierre l'Ermite.

Cette armée, après avoir traversé la Bavière et l'Autriche, entra en Hongrie ; elle vit les lieux où plusieurs des soldats de Gauthier avaient été massacrés, et des bruits sinistres lui persuadèrent qu'un vaste complot de destruction était organisé contre elle. Pierre crut lui-même à ce complot et n'hésita pas à enflammer la colère de sa troupe qui se mit à tout piller sur sa route, à massacrer, à commettre

les plus horribles forfaits. Les armes et les dépouilles de seize compagnons de Gauthier étaient restées suspendues aux portes de Semlin ; à cette vue, Pierre ne put retenir son indignation et donna le signal du combat. Au son des trompettes, les croisés se jettent dans la ville, pillent toutes les maisons et poursuivent les habitants jusque sur une colline où ils s'étaient réfugiés. Les cadavres de 4,000 de ces malheureux, jetés dans le Danube, allèrent annoncer à Belgrade cette horrible victoire.

Le roi des Hongrois accourut, avec une nombreuse armée, pour venger le désastre de Semlin. Les croisés s'enfuirent à son approche et se hâtèrent de passer la Morava qui séparait la Hongrie du pays des Bulgares. Ces peuples avaient abandonné leurs villages, leurs villes, leur capitale elle-même, effrayés qu'ils étaient des cruautés exercées en Hongrie par l'armée de Pierre ; c'est à peine si les croisés purent trouver des guides pour les conduire jusqu'à Nissa, ville forte où les troupes des Bulgares s'étaient enfermées. Pierre avait traité avec le gouverneur, et poursuivait son chemin, lorsque cent Allemands de l'arrière-garde mirent le feu à des moulins situés près de la ville. A la vue de l'incendie, les Bulgares sortirent des retranchements, tombèrent sur les croisés et massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. Pierre, averti de cette attaque, retourna sur ses pas. Ses soldats, rencontrant sur le chemin les cadavres de leurs camarades, entrèrent dans une telle fureur, qu'ils se jetèrent en désespérés sur la ville, malgré les supplications de Pierre qui voulait négocier avec le gouverneur. Les Bulgares les repoussèrent et en laissèrent dix mille sur la place.

Cette défaite rendit les croisés plus réservés : ils cessèrent leurs brigandages, et les peuples dont ils traversèrent les provinces eurent pitié d'eux. Comme ils entraient sur le territoire de Thrace, l'empereur Alexis leur envoya des députés pour se plaindre des désordres dont ils s'étaient rendus coupables, mais en même temps pour les assurer de sa clémence et de sa protection. Pierre, qui craignait de nouveaux désastres, pleura de joie à cette nouvelle. Ses soldats prirent, en signe de paix, des palmes dans leurs mains, et ils arrivèrent sans obstacle sous les murs de Constantinople [1].

[1] Après le passage de Pierre et de Gauthier *Sans avoir*, on vit dans la Hongrie une troupe d'Allemands recrutée par un fanatique, nommé Gothscalk, et qui commit les plus affreux ravages. Les Hongrois la détruisirent. Une autre troupe, recrutée sur les bords du Rhin et de la Meuse, se mit sous les ordres du prêtre Volkmar et d'Emican, massacra les Juifs et partit précédée d'une chèvre et d'une

Vers le même temps arrivèrent aussi à Constantinople des Pisans et des Génois qui avaient pris la voie de mer.

L'empereur Alexis avait d'abord engagé les bandes de Gauthier et de Pierre l'Ermite à attendre l'arrivée des guerrriers qui préparaient une véritable expédition; mais, voyant que sa capitale avait beaucoup à souffrir du voisinage de cette foule indisciplinée, il la fit transporter au-delà du Bosphore. Gauthier *Sans avoir*, qui prit le commandement de toute l'armée, se trouva à la tête d'environ cent mille individus de toute espèce qui se répandirent comme un torrent dans les vastes plaines de l'Asie. La division se mit entre eux. Les Italiens et les Allemands, assez nombreux dans la troupe, se choisirent un chef particulier, nommé Renaud, et allèrent, sous sa conduite, se faire massacrer près de Nicée. Les Français forcèrent Gauthier à marcher sur Nicée pour les venger. Les Turcs les attaquèrent à l'improviste et en firent un si horrible carnage, qu'il n'en resta que trois mille. Les ossements des morts entassés formèrent comme une montagne, triste monument qui devait indiquer aux croisés futurs le chemin de la Terre-Sainte.

Pierre l'Ermite avait quitté l'armée avant cette bataille et était revenu à Constantinople où il ne cessait de tonner contre l'indocilité et l'orgueil de ses anciens soldats que Dieu jugeait indignes de voir le tombeau de son fils. Le mauvais succès de son expédition lui fit perdre en grande partie sa magique influence, et il ne joua plus qu'un rôle ordinaire dans cette première croisade qui pourtant était son ouvrage.

La première croisade ne commença réellement qu'au départ des guerriers qui organisèrent une véritable expédition militaire.

Les chefs de cette armée étaient déjà célèbres par leurs exploits et leur courage. A leur tête, il faut placer Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine. Il tenait, par son origine, à la race karolingienne. Sa bravoure, sa force, sa simplicité de mœurs en faisaient un de ces héros à physionomie antique, en même temps que sa foi et sa piété en faisaient un chrétien doux et modeste. Plusieurs chevaliers de France et de Lorraine se mirent sous sa conduite.

Parmi ces chevaliers, plusieurs vendaient leurs droits féodaux

oie, auxquels elle attribuait quelque chose de surnaturel. Cette troupe pénétra aussi jusqu'en Hongrie et y fut à peu près exterminée. On pense que les diverses bandes qui précédèrent la vraie armée des croisés pouvaient bien former ensemble trois cent mille individus.

ou leurs propriétés pour se mettre en état de faire partie de l'expédition. De nombreuses cités se rachetèrent et s'affranchirent. Les barons *sans avoir*[1] imploraient la charité des fidèles qui ne prenaient pas la croix; quelques-uns même, comme Guillaume, vicomte de Melun, pillèrent les bourgs et les villages pour avoir de quoi se mettre en route, et se faisaient ainsi, comme dit l'historien Guibert, un viatique criminel avec la substance des pauvres. Godefroy lui-même aliéna ses domaines, vendit aux habitants de Metz ses droits sur leur ville, vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun, et ses droits sur la principauté de Bouillon à l'évêque de Liège. « Ainsi[2] les princes séculiers se ruinaient pour la cause de J.-C., tandis que les princes de l'Église profitaient de la ferveur des chrétiens pour s'enrichir. »

La plupart des chevaliers firent comme Godefroy, et les plus grands sacrifices ne pouvaient refroidir leur enthousiasme.

Godefroy eut sous ses drapeaux quatre-vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Parmi ses chevaliers étaient : ses deux frères, Eustache de Boulogne et Baudoin, son cousin Baudoin du Bourg, Dudon, Renaud, Pierre de Toul. Godefroy conduisit son armée à travers la Hongrie et la Bulgarie; mais comme il faisait observer la plus exacte discipline, il ne trouva que des amis où les premiers croisés n'avaient rencontré que des ennemis. Ce bon guerrier déplorait le sort de ceux qui l'avaient précédé et dont on voyait çà et là les cadavres sur les chemins; mais il ne se crut pas, et avec raison, obligé de les venger.

Tandis qu'il se dirigeait ainsi vers Constantinople, d'autres armées se préparaient au départ.

Hugues-le-Grand, comte de Vermandois et frère du roi de France; Robert Courte-Heuze, duc de Normandie; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Blois et de Chartres, partirent pour la Terre-Sainte, chacun avec une armée composée de leurs vassaux et de chevaliers qui les prenaient pour chefs. Ces croisés traversèrent les Alpes et se dirigèrent vers les côtes méridionales de l'Italie avec le dessein de s'embarquer pour la Grèce. Le pape Urbain les rencontra à Luques, les bénit et loua leur courage. Ils visitèrent Rome et attendirent à Bari le temps favorable pour s'embarquer.

[1] Gauthier n'était pas le seul qui eût ce surnom qui était, selon toute probabilité, commun à tous les nobles sans propriété.

[2] P. Maimbourg, Hist. des croisades.

Leur passage à travers l'Italie éveilla le zèle des peuples de ces contrées. Bahémond, prince de Tarente, fils du fameux Robert Guiscard, conquérant de la Pouille, se décida le premier à partir. Il était pauvre et se fit prédicateur de la croisade pour se former une armée. Son éloquence enthousiaste eut de brillants succès, et il se vit bientôt à la tête d'un corps d'armée composé de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Le brave Tancrède fut un des chevaliers qui le choisirent pour chef.

Les croisés des provinces méridionales de France se mirent en marche sous la conduite de Raymond, comte de Toulouse, d'Adhémar, de Monteil, évêque du Puy, chef spirituel de toute la croisade.

Adhémar, revêtu des insignes du pontificat et de l'armure, était aussi bon évêque que brave guerrier. Le pape Urbain lui avait donné le titre de légat et des pouvoirs très-étendus. Raymond, comte de Toulouse, s'était déjà illustré par ses exploits en combattant, à côté du Cid, les Sarrasins d'Espagne. Le pape donnait à Raymond de Toulouse le nom de Josué, et à Adhémar celui de Moïse. Les évêques d'Apt, de Lodève et d'Orange, ainsi que l'archevêque de Tolède, se mirent à leur suite avec leurs vassaux; leur armée se trouva ainsi forte de cent mille hommes. Elle passa le Rhône à Lyon, traversa les Alpes, la Lombardie, le Frioul, et se dirigea sur l'empire grec à travers les montagnes de la Dalmatie.

Le rendez-vous général était Constantinople. Anne Commène, qui vit arriver les croisés, les compare aux grains de sable des bords de la mer, aux étoiles du firmament, à des torrents qui se réunissaient, de tous côtés, pour former un grand fleuve. « Les portes des Latins furent ouvertes, dit un historien d'Arménie [1], et les Occidentaux virent sortir de leur pays de formidables armées et des soldats aussi nombreux que les sauterelles et que les grains de sable de la mer. »

L'empereur Alexis, qui avait appelé l'Occident à son secours, fut effrayé du résultat de sa démarche. Il eût pu s'unir aux croisés et, avec leur secours, reconquérir tout son empire et même l'Asie entière; mais, quoique habile, il n'avait pas l'intelligence assez élevée pour concevoir un si grand projet. Il craignit que ses nouveaux alliés ne lui enlevassent le misérable débris d'empire qu'il ne pouvait plus défendre contre les Turcs, et épuisa toutes les ressources de

[1] Cité par M. Michaud, Hist. des croisades, t. I.

son astucieuse politique à prendre contre les croisés des mesures de précaution qui enfantèrent mille querelles. Il ne nous appartient pas de raconter en détail tous ces débats où les Grecs montrèrent peu de franchise et les croisés peu de modération. L'empereur Alexis ne se crut tranquille qu'après avoir fait transporter au-delà du Bosphore les armées qui arrivaient successivement sous les murs de sa capitale (1097).

Les croisés, jetés ainsi en Asie, s'avançaient à travers les plaines de la Bythinie, lorsqu'ils virent accourir à eux les débris de l'armée de Pierre l'Ermite. Ces malheureux, échappés au carnage, avaient vécu cachés dans les montagnes, les forêts, à peu près nus, couverts de blessures, exténués par la faim, disputant les restes d'une vie misérable à la rigueur de la saison et à la barbarie des Turcs. L'aspect de ces infortunés, le récit qu'ils firent de leurs misères jetèrent le deuil dans le cœur des guerriers. Des larmes coulèrent de tous les yeux lorsqu'ils racontèrent les désastres affreux des premiers croisés. L'armée s'avança en silence sur le théâtre de la dernière bataille, rencontrant partout des ossements, des lances brisées, des armes couvertes de terre et de rouille; les croisés ne purent voir surtout sans frémir le camp où Gauthier avait laissé les femmes, les enfants, les vieillards et les malades. On voyait encore la trace des fossés qui environnaient ce camp, la pierre sur laquelle on célébrait la messe au moment de la bataille, les ossements des malheureux qu'on avait massacrés et laissés sans sépulture. A la vue de ce triste lieu, l'armée entière tomba à genoux et fit retentir les airs des hymnes funèbres de l'Eglise.

Le désastre de l'armée de Gauthier fit comprendre aux nouveaux croisés la nécessité d'une discipline sévère; et ils reprirent leur route, animés d'un nouveau courage et du désir de venger leurs frères si horriblement massacrés. Quatre mille ouvriers munis de pioches et de pelles précédaient l'armée, lui facilitaient le chemin par leurs travaux, et plantaient de distance en distance des croix de bois ou de fer pour marquer la route qu'elle devait suivre. Elle arriva ainsi jusqu'à Nicée, capitale de la Bythinie.

Cette ville était défendue à l'occident par de hautes montagnes; au midi, le lac Ascanius baignait ses remparts et lui rendait facile la communication avec la mer; de larges fossés remplis d'eau l'environnaient; enfin 370 tours, bâties en briques et en pierres, protégeaient la double enceinte de ses murailles sur lesquelles on eût

pu faire rouler un char [1]. L'élite des guerriers turcs composait la garnison de la ville, et sur les montagnes voisines campait, avec cent mille hommes, le sultan David, surnommé *Kilig-Arslan*, c'est-à-dire l'épée du Lion.

Du haut de ces montagnes, les Turcs virent avec effroi l'armée des six cent mille croisés dérouler ses immenses anneaux dans la plaine de Nicée. Ces guerriers appartenant à dix-neuf races différentes, chargés de leurs casques brillants, de leurs boucliers peints et de leurs cottes-d'arme ornées d'écharpes de diverses couleurs; armés d'épées, de massues, d'arcs et de lances surmontées de longues banderolles marquées de la croix, produisirent un effet terrible sur les troupes asiatiques. Cependant Kilig-Arslan n'hésita pas à engager le combat, et tomba avec ses cent mille hommes, du haut des montagnes, comme une avalanche, sur l'armée chrétienne. Il vit bientôt qu'il n'avait plus affaire aux troupes indisciplinées de Gauthier ou de Pierre l'Ermite. La bataille dura du matin au soir. Les Turcs laissèrent quatre mille des leurs sur le terrain. La perte des croisés fut moins grande de moitié. A l'exemple de leurs ennemis, les guerriers chrétiens coupèrent les têtes des morts et les attachèrent à la selle de leurs chevaux. Ils en jetèrent un mille dans la ville et en envoyèrent un autre mille à l'empereur Alexis.

Après un siège où les croisés montrèrent un courage étonnant, Nicée était sur le point de se rendre, lorsque, tout à coup, on vit l'étendard d'Alexis flotter sur les tours. Cet empereur suivait les guerriers chrétiens, comme l'oiseau de proie qui cherche sa pâture sur les traces du lion; il les suivait de loin cependant, pour ne pas s'exposer, et ne songeait qu'à s'attribuer le fruit de leurs victoires. C'est ainsi que, pendant le siége de Nicée, il traita secrètement avec les assiégés qui lui livrèrent leur ville au lieu de la remettre aux vainqueurs. Alexis chercha, en louant le courage des croisés et en leur distribuant des trésors, à leur faire oublier l'injure qu'il venait de leur faire; mais ceux-ci ne purent la lui pardonner et surent désormais à quoi s'en tenir sur la politique tortueuse et hypocrite de l'empereur de Constantinople.

Un an s'était écoulé depuis le départ des croisés jusqu'au siége de Nicée. Ces guerriers généreux, laissant à l'empereur la ville qu'ils avaient conquise, ne songèrent qu'à poursuivre leur entreprise, après s'être reposés quelque temps. Toutes les provinces qu'ils

[1] Guil. Tyr. de Bello sac. lib. 3.

avaient à traverser étaient occupées par les Turcs, et l'on ne saurait dire les fatigues, les dangers qu'ils eurent à essuyer dans ces régions couvertes, non-seulement d'ennemis implacables et irrités, mais encore de montagnes, de défilés, de torrents, de plaines incultes et arides qui ne pouvaient leur fournir les vivres nécessaires.

Nous n'avons à retracer, dans cette histoire, ni ces dangers continuels, ni la terrible bataille de Dogorganhi, ni l'expédition de Baudoin au pays d'Edesse, ni la prise de Tarse par Tancrède, ni les dissensions qui s'élevèrent trop souvent entre les chefs de l'armée, ni enfin le difficile passage des monts Taurus et Amanus.

Après avoir surmonté des fatigues incroyables, les croisés entrèrent enfin dans la Syrie qui renfermait dans son territoire la Palestine, objet de leurs vœux et but de leurs travaux. Après avoir battu plusieurs fois les Turcs, ils arrivèrent devant Antioche, capitale de la Syrie.

La vue de cette ville si célèbre dans les annales du christianisme, ranima l'enthousiasme religieux des croisés. C'était dans les murs d'Antioche que les disciples du *Christ* avaient pris, pour la première fois, le nom de *chrétiens;* saint Pierre en avait été évêque avant de se fixer à Rome; aucune ville ne pouvait prétendre à une place plus glorieuse dans l'histoire de l'Église. Les croisés en formèrent immédiatement le siége. Il s'y trouvait une forte garnison commandée par l'émir Akhy-Syan que les chroniqueurs occidentaux nomment Accien. Il opposa une vive résistance aux efforts de l'armée chrétienne, mais ses efforts lui furent beaucoup moins funestes que les bords enchantés de l'Oronte. Ces régions, si célèbres dans l'antiquité païenne par le culte de Vénus et d'Adonis, firent bientôt oublier aux croisés le but et l'esprit de leur expédition. Ils s'abandonnèrent à une licence effrénée, et ne déployèrent aucun courage dans leurs attaques contre la ville. Les Turcs, au contraire, firent des sorties vigoureuses, et l'hiver surprit l'armée chrétienne qui bientôt ressentit les rigueurs de la famine et de la saison. Ces malheurs furent si grands, que beaucoup de croisés abandonnèrent le camp. Pierre l'Ermite les y ramena, et on leur fit jurer sur les saints Évangiles de ne le plus quitter. L'évêque Adhémar et les clercs les plus vertueux profitèrent des malheureuses circonstances où se trouvait l'armée chrétienne pour prêcher la réforme des mœurs; en même temps, ils faisaient ensemencer les terres des environs pour rassurer les guerriers contre la famine et faire croire aux Turcs que rien ne pourrait lasser leur courage et leur patience.

Avec la belle saison (1098), l'abondance revint dans le camp. L'espérance et l'enthousiasme reparurent, les mœurs étaient devenues plus pures. On reçut alors des ambassadeurs du calife d'Egypte qui sollicitait l'alliance des croisés [1]; on battit une armée de Turcs qui était venue à la défense d'Antioche et l'on poussa plus vigoureusement que jamais les travaux du siége.

Accien, pressé de toutes parts, se montra plein de cruauté contre les chrétiens qui habitaient la ville. Le vénérable patriarche grec fut traîné sur les murailles, le corps meurtri de coups, et fut montré aux assiégeants comme une victime dévouée à la mort. C'était surtout contre les prisonniers que s'exerçait la fureur d'Accien. Il fit conduire un jour sur les remparts un brave chevalier, nommé Raymond Porcher, et les Turcs qui l'entouraient le menacèrent de la mort s'il n'exhortait ses compagnons à le racheter moyennant une somme d'argent. Celui-ci, feignant d'obéir, dit aux assiégeants, dans sa langue que les Turcs n'entendaient pas : « Regardez-moi comme un homme mort et ne faites aucun sacrifice pour ma liberté. Tout ce que je vous demande, ô mes frères! c'est que vous poursuiviez vos attaques contre cette ville infidèle qui ne peut résister longtemps et que vous restiez fermes dans la foi de J.-C. Dieu est avec vous et y sera toujours. »

Accien, s'étant fait expliquer le sens de ces paroles, devint furieux et ne laissa à Raymond que le choix entre l'islamisme et la mort. Le pieux chevalier, se mettant sur-le-champ à genoux, pria Dieu de lui venir en aide et de recevoir son âme. Accien, plus irrité encore par cette prière, fit couper la tête au bon chevalier et ordonna d'allumer un immense bûcher où furent brûlés tous les autres prisonniers.

Les croisés étaient parfois cruels; mais les Turcs allaient jusqu'à l'atrocité.

Antioche, assiégée depuis sept mois, eût pu déjouer longtemps encore les efforts de l'armée chrétienne. La ruse vint au secours du courage.

Bohémond, qui ne s'était croisé que dans l'espérance de se former une principauté en Asie, ne songeait qu'aux moyens de réaliser ses projets. L'exemple de Baudoin, qui était devenu prince d'Edesse, avait éveillé sa jalousie, et Antioche lui semblait bien propre à faire

[1] Il considérait les croisés comme l'instrument dont la providence se servait pour punir les sectateurs d'Ali qui occupaient l'Asie et ne voulaient pas reconnaître le calife d'Egypte comme le vrai successeur de Mahomet.

la capitale du royaume qu'il ambitionnait. Il ne songeait donc qu'aux moyens de s'en rendre possesseur. Les circonstances le servirent à souhait.

Il y avait à Antioche un apostat nommé Féir [1]. C'était un homme dévoré d'ambition et d'avarice. Pour avancer sa fortune, il avait renoncé au christianisme et embrassé la religion de Mahomet. Accien l'aimait et lui avait confié les trois principales tours d'Antioche, pendant le siége. Féir se trouva ainsi en position de livrer la ville, et il en conçut l'idée dans l'espérance d'obtenir des chrétiens, pour ce service, de grands trésors. Il trouva moyen de faire connaître son projet à Bohémond. Les deux intrigants se virent, ourdirent ensemble leur complot, et, quand tout fut convenu, Bohémond avertit les chefs de l'armée chrétienne qu'il avait trouvé un moyen de s'emparer sûrement de la ville.

Les principaux chefs refusèrent d'abord de favoriser l'intrigue, mais l'astucieux prince de Tarente profita habilement d'une nouvelle qui se répandit dans le camp. On disait que Kerboga, prince de Mossoul, arrivait pour défendre Antioche avec une armée de 200,000 hommes. « Il ne faut donc point hésiter, dit Bohémond; on doit s'emparer de la ville au plus vite. » Sous l'impression de la terreur que produisait l'arrivée de Kerboga, les chefs de la croisade promirent à Bohémond de seconder le plan qu'il avait combiné avec Feir et de lui laisser la souveraineté d'Antioche.

L'armée entière est mise aussitôt sous les armes et on feint de la conduire, enseignes déployées, au devant de Kerboga qui avait fait annoncer son arrivée à Accien. Les assiégés la voient partir du haut de leurs remparts et ne doutent pas qu'elle n'aille livrer une grande bataille. Arrivée dans un vallon, Bohémond la fait arrêter. Lorsque la nuit est venue, il la fait approcher d'Antioche en silence; des ténèbres épaisses et un orage affreux qui éclate favorisent son projet. De nombreux croisés s'approchent de l'une des tours confiées à Féir, on y trouve une échelle de cuir. Bohémond y monte le premier; plusieurs le suivent. Le traître Feir leur indique une porte secrète qu'ils enfoncent et par laquelle les croisés entrent en foule dans la ville. Godefroy, Raymond, Robert de Normandie, à la tête de leurs soldats, s'emparent des points les plus importants; au signal donné, les trompettes sonnent toutes à la fois et le cri terrible : *Dieu le veut* ! retentit aussitôt sur les quatre collines sur lesquelles la ville

[1] On a latinisé son nom dont on a fait Phirous et même Pyrrhus.

était bâtie. Les habitants reconnaissent le cri de ralliement des croisés; ils se précipitent en foule hors de la ville; ceux qui ne peuvent fuir tombent sous l'épée des vainqueurs; les chrétiens seuls sont épargnés; tous ceux qui n'invoquent pas le nom du Christ, qui ne se font pas reconnaître pour chrétiens en faisant le signe de la croix, sont massacrés impitoyablement. Les places publiques furent jonchées de cadavres; le sang ruissela dans les rues. Plus de dix mille hommes périrent dans une seule nuit. Accien s'enfuit à travers les forêts. Des bûcherons qui le reconnurent le tuèrent et apportèrent sa tête aux croisés. Féir fut largement payé de sa trahison, redevint chrétien et suivit les croisés à Jérusalem. Deux ans après la prise de cette ville, il retourna à l'islamisme et mourut abhorré des chrétiens et des musulmans.

Les croisés, maîtres d'Antioche, se contentèrent d'entourer la citadelle qui refusait de se rendre, et se répandirent dans la ville, se livrant au pillage et à la débauche la plus effrénée. Leur joie se changea bientôt en terreur. Trois jours s'étaient écoulés depuis la prise d'Antioche, lorsqu'on aperçut les premiers guerriers de l'énorme armée de Kerboga. Les croisés n'osèrent aller à sa rencontre et se laissèrent assiéger dans Antioche où ils eurent à supporter toutes les horreurs d'une affreuse famine. Plusieurs abandonnèrent alors l'expédition; on cite surtout, parmi eux, Etienne, comte de Blois. L'empereur Alexis, qui suivait toujours de loin l'armée chrétienne, s'enfuit lâchement à Constantinople, en apprenant ses malheurs et l'arrivée de Kerboga.

La foi seule pouvait ranimer le courage, ressusciter l'enthousiasme de l'armée chrétienne; et, dans ces temps de candide simplicité, l'on ne pouvait exciter la foi que par le récit des prodiges. On eut recours à ce moyen. Bientôt l'on ne parla plus que d'apparitions extraordinaires, de promesses de victoire faites par Dieu ou les saints; on fit grand bruit d'une lance qui fut découverte sous un autel et qui passa pour être celle avec laquelle on avait percé le côté de J.-C. sur la croix [1]. Les prodiges se multiplièrent après cette découverte, avec eux l'enthousiasme religieux se réveilla; les soldats affamés, à demi morts, ne respiraient plus que les batailles; Pierre-l'Ermite fut envoyé à Kerboga pour lui proposer un combat singulier ou une bataille générale.

[1] Il fut prouvé, peu de temps après, que la découverte de cette lance n'avait été qu'un moyen d'exciter l'enthousiasme des croisés.

L'Ermite retrouva sa vieille ardeur et dit avec fierté au guerrier musulman qu'on ne lui donnait que trois jours pour aviser à ce qu'il aurait à faire. Kerboga répondit avec insolence; et comme Pierre voulait répliquer, il mit la main à son cimeterre : *Que l'on chasse ce mendiant!* s'écria-t-il. Pierre fut chassé, en effet, et courut plus d'une fois le danger de perdre la vie, en traversant le camp ennemi. La réponse de Kerboga indigna les croisés, et les hérauts d'armes annoncèrent pour le lendemain la bataille générale. L'armée chrétienne ne comptait plus que cent mille guerriers. Ils passèrent le reste de la journée et la nuit à se disposer au combat par la confession et la communion.

Dès le matin, les portes de la ville s'ouvrirent et l'armée se rangea en bataille, partagée en douze cohortes, en l'honneur des douze apôtres. Les prêtres parcouraient les rangs. Adhémar, revêtu de sa cuirasse par-dessus ses ornements pontificaux, animait les guerriers par ses discours. Un chœur de clercs suivait l'évêque du Puy en chantant l'hymne des batailles : *Exurgat Deus.* Les prêtres, qui étaient restés dans la ville, bénissaient les troupes du haut des remparts, et levaient les mains au ciel, comme Moïse lorsque Josué combattait les Amalécites. L'armée chrétienne n'avait plus cet éclat qui éblouissait les Musulmans pendant le siége de Nicée : les barons eux-mêmes combattaient à pied, car tous les chevaux avaient été tués pendant la disette. La plupart des guerriers étaient malades et affaiblis par la faim; les armes étaient en mauvais état. L'ardeur guerrière suppléa à tout, et, au moment où l'armée s'ébranla, les rives de l'Oronte retentirent du cri redoutable *Dieu le veut!* poussé par cent mille voix et répété par les échos.

Kerboga ne croyait pas à une bataille. Lorsqu'il apprit que les croisés sortaient de la ville, il pensa qu'ils venaient faire leur soumission et continua à jouer paisiblement aux échecs dans sa tente. Mais on vint lui annoncer que ses amis de la citadelle avaient arboré le drapeau noir qui était le signe d'une attaque, et que deux mille hommes de son armée, qui gardaient le pont de l'Oronte, étaient dispersés. Il se hâta alors de monter sur une colline pour être témoin par lui-même de ce qui se passait. Il vit l'armée chrétienne passer le fleuve et se placer fièrement dans une vaste plaine, devant son camp, enseignes déployées et l'épée à la main. Il fut bien obligé alors de croire à une bataille et fit sortir toute son armée.

Les croisés se jetèrent comme des lions courageux sur les Musulmans. Ceux-ci ne purent soutenir un choc aussi terrible; ils se dis-

persèrent et s'enfuirent de tous côtés, abandonnant leur camp. Les croisés y trouvèrent beaucoup de chevaux, les montèrent aussitôt, poursuivirent les ennemis l'épée dans les reins et en firent une épouvantable boucherie. On porte à cent mille le nombre des Musulmans qui restèrent sur le champ de bataille. Les chrétiens ne perdirent que quatre mille des leurs. Kerboga s'enfuit en toute hâte aux rives de l'Euphrate.

Cette victoire ranima le courage des croisés et leur procura des vivres en abondance. Ils trouvèrent dans le camp tout ce qui leur était nécessaire pour continuer la guerre. Les Musulmans de la citadelle d'Antioche se rendirent, et plusieurs abandonnèrent la religion de Mahomet qui n'avait pas su défendre ses disciples contre ceux du Christ.

Après la victoire d'Antioche, l'armée presque tout entière voulait marcher immédiatement sur Jérusalem. Les chefs furent d'un avis différent et résolurent de séjourner quelque temps encore à Antioche. Ils envoyèrent en Europe des députés qui durent faire connaître leurs succès et demander des secours; ils rappelèrent à l'empereur Alexis qu'il avait autrefois promis d'envoyer une armée à Jérusalem.

L'ambition et la volupté étaient pour beaucoup dans la détermination des chefs; ils voulaient, comme Baudoin et Bohémond, se créer des principautés en Asie, et déjà ils avaient prouvé qu'ils n'étaient point insensibles à l'influence corruptrice des rivages de l'Oronte. Dieu les punit de leurs débauches en leur envoyant une peste qui enleva cinquante mille hommes à l'armée. On compte Adhémar, évêque du Puy, au nombre des victimes. Ce fut une grande perte pour l'armée dont il était le père et le plus sage conseiller. Les chefs annoncèrent sa mort au pape et le prièrent de venir lui-même se mettre à la tête de l'expédition. Ils eussent eu besoin d'un guide aussi sage pour apaiser les discordes qui s'élevaient souvent entre eux; mais Urbain ne pouvait quitter l'Occident.

Tandis que la peste sévissait, et en attendant le départ pour Jérusalem, les chefs conduisirent leurs bandes à des expéditions partielles, dans lesquelles ils pillèrent le pays et se distinguèrent par de hauts faits d'armes. Bohémond fit des conquêtes importantes en Cilicie et agrandit sa principauté d'Antioche; la prise de Marra fut un sujet de querelle entre lui et Raymond qui voulait aussi se former une principauté en Asie. Tandis qu'ils se disputaient, les mahométans d'Egypte s'emparèrent de Jérusalem et en chassèrent les par-

tisans d'Ali. Les malheurs des croisés leur avaient fait croire qu'ils n'avaient plus à les craindre et qu'ils pouvaient impunément attaquer les musulmans d'Asie refoulés par l'armée chrétienne. La prise de Jérusalem causa presque un soulèvement contre les chefs de la croisade qui songeaient beaucoup plus à leurs intérêts qu'à la délivrance du tombeau de J.-C. Le clergé éleva sa voix si puissante sur les masses, et il fut décidé qu'on se mettrait en marche pour Jérusalem au mois de mars.

C'est ce qui eut lieu en effet. Arrivés à Laodicée, les croisés reçurent de nouveaux renforts d'Europe et des contrées de l'Asie soumises aux chrétiens. Bohémond ne suivit l'armée que jusqu'à Laodicée et retourna à Antioche qu'il craignait de se voir enlever. Après plusieurs combats, les croisés assiégèrent Archas. Comme ils étaient devant cette ville, des députés du calife d'Egypte vinrent leur annoncer que les portes de Jérusalem ne seraient ouvertes qu'aux pèlerins sans armes. A ces paroles, l'armée chrétienne quitta le siége d'Archas et marcha droit sur Jérusalem (1099). Elle n'était composée que de cinquante mille hommes : la peste, la famine et les combats l'avaient décimée, sans parler des désertions nombreuses qui l'avaient successivement affaiblie. A mesure qu'elle approchait de Jérusalem, elle semblait se recueillir, se pénétrer davantage des idées religieuses qu'elle avait trop oubliées depuis son départ et à travers les accidents variés de son long pèlerinage. Elle côtoyait la mer, laissant derrière elle les cités qui se rendaient et demandaient alliance.

Tandis qu'elle s'avançait ainsi à travers les montagnes de la Judée, les habitants des rives du Jourdain accouraient à Jérusalem, les uns pour la défendre, les autres pour y chercher asile avec leurs familles et leurs troupeaux. Sur leur passage, ils déchargaient leur fureur contre les chrétiens du pays, pillaient et brûlaient les églises. Les contrées voisines de Jérusalem étaient désolées, les campagnes comme les cités retentissaient de menaces et de cris guerriers. Lorsque les croisés furent arrivés à Emmaüs (Nicopolis), les chrétiens de Bethléem vinrent implorer leur secours. Tancrède partit la nuit avec une petite troupe de guerriers et planta le drapeau des croisés sur les murs de la ville où J.-C. avait pris naissance.

Pendant toute cette nuit, personne ne dormit dans l'armée chrétienne. Jérusalem était si près! On attendait avec impatience les premiers rayons du soleil, chacun voulait le premier apercevoir les tours si désirées de la ville sainte. A peine les ténèbres commen-

çaient-elles à disparaître, que plusieurs pèlerins, sans aucun souci des dangers auxquels ils s'exposaient, coururent jusqu'aux portes de la ville et revinrent, tout joyeux, raconter à leurs compagnons ce qu'ils avaient vu. Aux premiers rayons du jour, l'armée entière se mit en marche, enseignes déployées. Bientôt la ville sainte parut dans le lointain. Les premiers qui l'aperçurent s'écrièrent avec enthousiasme : *Jérusalem! Jérusalem!* en quelques instants les soixante mille pèlerins avaient répété : *Jérusalem*! et leur cri de guerre : Dieu le veut! Les échos des montagnes de Sion et des Oliviers répétèrent ce cri terrible et apprirent aux chrétiens de Jérusalem que leurs libérateurs n'étaient pas loin.

Les croisés semblent oublier que l'ennemi est près d'eux. Ils précipitent leur marche. Les chevaliers mettent pied à terre par respect : les uns se jettent à genoux; les autres baisent avec amour la terre que touchèrent les pas de l'Homme-Dieu; quelques-uns se félicitent d'être arrivés enfin au terme de leurs travaux; la plupart versent des larmes sous l'impression du sentiment que leur font éprouver le souvenir de la mort de J.-C., la pensée de leurs fautes, la vue du tombeau de J.-C. profané par les disciples de Mahomet. Chaque pas qu'ils faisaient leur rappelait un pieux souvenir; car ce territoire vénéré n'a pas une vallée, un rocher, qui n'ait un nom dans l'histoire sacrée. L'armée entière marchait ainsi sans ordre, et en chantant ces paroles d'Isaïe : « Jérusalem, lève les yeux et vois le libérateur qui vient briser tes chaînes. »

Ils dressèrent leur camp en face de Jérusalem, le 7 juin 1099.

A peine étaient-ils établis que les vents brûlants du désert desséchèrent toutes les sources. L'armée se trouva sans eau, dévorée par une soif ardente. Un fléau non moins funeste, ce fut la discorde qui se mit entre les chefs comme sous les murs d'Antioche. Il fallut toute l'influence du clergé pour ramener la paix. Pierre l'Ermite sentit renaître toute son ardeur, à la vue de Jérusalem, et, de concert avec Arnould de Rohes, chapelain du duc de Normandie et avec les ecclésiastiques les plus vertueux, il travailla à ranimer entre les guerriers les sentiments de la fraternité évangélique. Un solitaire du mont des Oliviers vint ajouter ses exhortations à celles du clergé, et dit aux chefs de l'armée : « Vous qui êtes venus des régions de l'Occident pour adorer J.-C. sur son tombeau, armez-vous comme des frères, et sanctifiez-vous par le repentir et les bonnes œuvres. Si vous obéissez à Dieu, il vous rendra maîtres de la ville sainte; si vous lui résistez, sa colère tombera sur vous. » Le solitaire conseilla

ensuite aux croisés de faire une procession autour de Jérusalem pour invoquer la miséricorde et la protection du ciel.

Après avoir jeûné trois jours, les pèlerins sortirent en armes de leur camp, marchant pieds-nus, la tête découverte, et firent le tour des murailles de la ville sainte. Les prêtres, vêtus de blanc, marchaient en tête, portant les bannières des saints et chantant des psaumes et des cantiques. Les enseignes étaient déployées et les trompettes des croisés sonnaient, comme autrefois celles des Hébreux autour des murs de Jéricho.

Les croisés commencèrent leur pèlerinage par la vallée de Raphaïm qui se trouve en face du Calvaire, s'avancèrent vers le nord, entrèrent dans la vallée de Josaphat où ils saluèrent les tombeaux d'Etienne et des premiers disciples de J.-C. Continuant leur marche vers la montagne des Oliviers, ils contemplèrent la grotte où J.-C. répandit une sueur de sang et le lieu où il pleura sur Jérusalem. Lorsqu'ils furent arrivés sur le sommet de la montagne, ils virent à leurs pieds toute la ville et son territoire. A cette vue, leur enthousiasme devint du délire. Arnould de Rohes leur adressa un discours pathétique qu'il termina en les exhortant à oublier toutes leurs querelles et à s'aimer les uns les autres comme des frères. Le brave et généreux Tancrède, touché de ces paroles, embrassa aussitôt Raymond avec lequel il avait eu de fréquents démêlés. Les autres chefs, tous les guerriers imitèrent son exemple et jurèrent solennellement d'oublier leurs discordes et de s'aimer comme de vrais disciples de J.-C.

Tandis que les chrétiens se livraient aux transports de leur piété, les Musulmans, rassemblés sur les remparts, prodiguaient les plus grossiers outrages aux signes vénérés de la religion. Pierre l'Ermite saisit cette occasion pour exciter l'indignation de l'armée chrétienne : « Guerriers, s'écria-t-il, vous entendez les menaces et les blasphèmes des ennemis de J.-C., jurez de le défendre ! » Un immense cri de vengeance répondit à ces paroles. « Oui, continua l'éloquent ermite, j'en jure par votre piété, j'en jure par vos armes, le règne des impies touche à sa fin ; l'armée du Seigneur n'a qu'à paraître et ce vil troupeau de Musulmans se dissipera comme une ombre... Encore quelques instants, et ces murailles, qui furent trop longtemps l'abri d'un peuple infidèle, deviendront la demeure des chrétiens. »

Les croisés rentrèrent dans leur camp, électrisés par le discours de Pierre l'Ermite, et se préparèrent, par la confession et la

communion, à l'assaut terrible qu'ils résolurent de donner à la ville.

Le jeudi 14 juillet 1099, dès la pointe du jour, les trompettes sonnent l'attaque dans tout le camp des chrétiens. Les guerriers saisissent leurs armes avec ardeur, et volent aux murailles, précédés des machines de guerre; le premier choc fut terrible, mais ils éprouvèrent une résistance opiniâtre et se retirèrent après douze heures de combat. « Malheureux que nous sommes! s'écriait, en rentrant au camp, Robert de Normandie, Dieu ne nous juge pas encore dignes d'entrer dans la ville sainte et de vénérer le tombeau de son fils. »

Le lendemain, le combat recommence avec la même ardeur. Les évêques, les prêtres parcourent les rangs; Godefroi, Tancrède, Robert de Flandre, et Robert de Normandie, Raymond, tous, chefs et simples guerriers, rivalisent de courage et d'audace. Les assiégés leur opposent une résistance désespérée. Les croisés se battaient avec furie depuis six heures; leurs machines étaient en feu, et ils ne pouvaient encore se flatter de l'espoir d'entrer dans la ville. Ils commençaient à perdre courage lorsque tout à coup ils aperçurent sur le mont des Oliviers un chevalier qui agitait son bouclier et donnait à l'armée le signal d'entrer dans la place. Godefroi et Raymond, qui le voient les premiers, s'écrient : « C'est saint George, c'est le patron des guerriers qui nous vient en aide! » Ces paroles volent de bouche en bouche; l'armée entière contemple avec joie le céleste chevalier et son ardeur redouble. Les femmes elles-mêmes, les enfants, les malades se jettent dans la mêlée, apportent de l'eau, des vivres, des armes et aident les guerriers à pousser contre les murailles les tours roulantes qui ne sont pas encore consumées par les flammes. Celle de Godefroi s'avance au milieu d'une terrible décharge de pierres, de traits, de feux grégeois. Le pont-levis de cette tour s'abaisse sur la muraille. Godefroi, l'épée à la main, s'élance sur les remparts, suivi de ses plus braves guerriers, refoule les ennemis et pénètre à leur suite dans Jérusalem. D'un autre côté, Tancrède y entrait en même temps, après d'incroyables efforts; les Musulmans, effrayés, s'enfuient; les croisés entrent en foule, par les tours, par les échelles, par les brèches en poussant leur cri de guerre: *Dieu le veut*! Godefroi et Tancrède se rencontrent auprès de la porte Saint-Etienne, la brisent à coups de hache, et la foule des pèlerins se précipite dans les rues de la ville sainte.

L'armée chrétienne fit un carnage horrible des Musulmans; les

cris de mort retentirent jusque dans les montagnes voisines du Jourdain.

Tandis que les autres assouvissaient leur soif de vengeance, Godefroi, suivi de trois de ses hommes, se rendait nu-pieds au tombeau du Sauveur. Cet acte de piété, connu de l'armée, ramena tout d'un coup les croisés à des sentiments plus dignes de disciples de J.-C. Ils se dépouillent de leurs habits sanglants, et, à l'exemple de leur chef, se dirigent, précédés du clergé, vers l'église de la Résurrection. Le sentiment religieux avait remplacé la fureur guerrière; pendant le chemin, on n'entendait que les sanglots et les gémissements des pèlerins qui pleuraient sur la mort de J.-C. et déploraient leurs péchés.

Le pieux pèlerinage terminé, les plus sages de l'armée, Godefroi et Tancrède surtout, voulurent empêcher les massacres. Leur autorité échoua contre la fureur des guerriers qui croyaient venger la religion en immolant impitoyablement ses ennemis. Le carnage dura une semaine, et plus de 70,000 Sarrasins ou Juifs perdirent la vie. Jérusalem changea complétement de face en quelques jours. Ses anciens habitants avaient disparu et une population entièrement chrétienne les avait remplacés. On était convenu que chaque pèlerin resterait en possession de la maison où il serait entré le premier. Une croix, un bouclier ou tout autre signe connu, placé au-dessus de la porte, fut pour chacun des croisés un titre de propriété que personne n'osa violer, et l'on vit en quelques jours le plus grand ordre succéder au tumulte du carnage et de la conquête. Les croisés trouvèrent à Jérusalem des trésors considérables, mais celui qu'ils regardèrent comme le plus précieux fut la croix de J.-C. Les chrétiens enfermés dans la ville l'avaient cachée pendant le siége. Son aspect excita les plus vifs transports, et, dit une vieille chronique, « De cette chose furent les chrétiens si joyeux comme s'ils eussent vu le corps de J.-C. pendu dessus icelle. » Elle fut portée en triomphe dans les rues de Jérusalem et replacée ensuite dans l'église de la Résurrection.

Dix jours après leur victoire, les chefs de l'armée se réunirent pour élire entre eux un roi de Jérusalem. Godefroi fut choisi. On le conduisit en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre où il fit serment de respecter les lois de l'honneur et de la justice; mais il refusa le diadème et les marques de la royauté: « Il ne volt [1] estre sacré et

[1] V. Assises de Jérusalem.

corosné roy de Jérusalem, porce qui il ne volt porter corosne d'or, là où le roy des roys, Jésus-Christ le fils de Dieu, porta corosne d'espines le jour de sa passion. »

Godefroy ne prit que le titre modeste de défenseur et baron du Saint-Sépulcre; mais l'histoire lui a donné le titre de premier roi de Jérusalem.

Arnould de Rohes en fut élu évêque. C'était un homme instruit et très-éloquent, mais de mœurs suspectes.

La bataille d'Ascalon et tous les autres combats que livrèrent les chrétiens aux Musulmans ne sont point du domaine de cette histoire; nous ne devons pas parler non plus de plusieurs armées qui partirent pour Jérusalem dans le but de défendre le nouveau royaume et qui furent taillées en pièces par la perfidie de l'hypocrite empereur Alexis.

Pierre l'Ermite, qui le premier avait ébranlé ces immenses armées qui passèrent alors d'Occident en Orient, ne quitta Jérusalem qu'en 1102. A son retour, il bâtit à Huy, sur les bords de la Meuse, une abbaye où il mourut saintement. Les ennemis des croisades ont indignement outragé sa mémoire. Pour nous, qui, sans excuser les fautes commises par les croisés, admirons le principe et les résultats de leurs expéditions, nous sommes loin de les reprocher à l'humble moine qui ne fut que l'instrument dont se servit la Providence pour sauver l'Europe et l'Église. Son zèle l'égara lorsqu'il se mit lui-même à la tête de la première armée des croisés; mais cette faute ne doit pas nous rendre injustes à son égard et nous empêcher de rendre à son éloquence extraordinaire, à sa foi, à ses vertus, à son énergie, l'hommage qu'elles méritent.

La prise de Jérusalem couvrit de gloire la nation française à laquelle on attribua à juste titre la meilleure part du succès. « On peut croire, dit Guibert de Nogent[1], historien contemporain, que Dieu avait réservé cette gloire à la nation française qui l'avait méritée par sa foi. En effet, depuis qu'elle a reçu l'Évangile par la prédication de saint Remi, elle ne s'est jamais souillée d'aucune tache d'hérésie. Les autres nations n'ont pas eu cet avantage. Alors même que les Français étaient idolâtres et qu'ils s'établissaient dans les Gaules, ils ne firent mourir personne à cause de la foi; au contraire, ils témoignèrent toujours beaucoup de respect pour la reli-

[1] Guib. Gesta Dei per Franc.

gion... La prise de Jérusalem a mis le comble à leur gloire. Aussi le nom de *Frank* est-il devenu un éloge, et si, parmi les Bretons, les Anglais ou les Italiens, nous remarquons des gens de bien, nous croyons leur faire honneur en disant que ce sont des *hommes franks.* »

C'est ainsi qu'appréciait la première croisade un contemporain qui ne voyait dans les Français que la nation choisie de Dieu pour opérer de grandes œuvres et qui n'a pas trouvé de titre plus convenable pour l'ouvrage où il raconte leurs exploits que celui-ci, un des plus beaux que puisse porter un livre : *Les OEuvres de Dieu par les Franks* (Gesta Dei per Francos).

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA.	ECCL. MET. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St-Paul-3-Chât.	ECCL. TELONENSIS (Toulon).	ECCL. ARAUSICANA (Orange).	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. CARPENTORAC. (Carpentras).	ECCL. VASIONENSIS (Vaison).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).
10°	Rostaganus II Manassès. Iterius. Anno.	Drogo. S. Honoratus.	Ebroinus. Pontius III.		Pendant le x[e] et	Fulcherius. Florentius. Rangefridus. Landricus. Vernerius.	Bernardus. Guido. Ayrardus. Stephanus.	Humbertus. Benedictus I.	Reginardus. Heribertus. Desiderius I. Walcaudus. Theodoricus.
11°	Rajambaldus. Aicardus. Gibelinus.	Pontius I. Pontius II. Raimundus I.	Odalricus. Martinus. Geraldus. Pontius IV.	Jondadus. Deodatus. Willelmus I.	le xi[e] siècles, les évêques d'Orange furent les mêmes que ceux de St-Paul-trois-Châteaux.	Petrus I. Hildebertus. Senioretus. Benedictus. Rostagnus. Albertus.	Matthæus. Franco. Julius. Guillelmus. Arnulfus.	Almeradus. Petrus I. Imbertus. Petrus II. Benedictus II. Petrus III.	Ingilramnus. Petrus. Clemens. Radulphus. Desiderius II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AQUENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. AQUENSIS (Aix).	ECCL. APTENSIS (Apt).	ECCL. REGENSIS (Riez).	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus).	ECCL. VAPINCENSIS (Gap).	ECCL. SISTARICENSIS (Sisteron).
10°	Odolricus. Israel. Silvester.	Rostagnus. Arnulfus. Nartoldus I. Stephanus I. Nartoldus II. Theudericus.	Geraldus.	Benedictus. Guntharus. Riculfus.	Castus.	Eustorgius. Arnulfus. Ursus. Umbertus. Rodulfus I.
11°	Amabricus. Ingilramnus. Pontius I. Petrus. Pontius II. Rostagnus d'Hières.	Hilbogus. S. Stephanus II. Leodegarius I. Elifantus. Isoardus.	Ermengaudus. Bertramnus I. Hugo. Bertramnus II. Agelricus.	P***. Berengarius II. Gaucelmus. Bertrandus I.	Faraldus. Radulfus. Ripertus I. S. Arnulphus. Ripertus II. Leodegarius. Otto.	Frondonus. Durandus. Petrus I. Geraldus I. Petrus II. Geraldus II. Carolus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA EBREDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. EBREDUNENSIS (Embrun).	ECCL. DINIENSIS (Digne).	ECCL. ANTIPOLITANA, postea GRASSENSIS (Grasse).	ECCL. VINCIENSIS (Vence).	ECCL. GLANDEVENSIS (Glandève).	ECCL. SENECTENSIS (Senez).
10°	S. Benedictus. S. Liberalis. Boso. Pontius. S. Ismidias.		Aimarus. Bernardus.	Elias. Arnulfus.	Wigo.	
11°	Rado. Hismido. Vivemnus. Guinervinarius. Hugo. Viminianus. Guinamandus. Guillelmus I. Petrus. Lantelmus.	Eminus. Bernardus. Hugo. Laugerius.	Heldebertus. Gaufredus. Aldebertus.	Durantus. Petrus I.	Pontius I. Pontius II.	Petrus. Amelius. Hugo. Stephanus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA.	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DEENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
10°	Wolfericus. Ragaufredus. Alexander. Sabo.			Alcherius. Isarius. Humbertus. Malenus. Ataldus. Pontius I.	Remegarius. Udabertus. Anno. Wigo.
11°	Theubardus. Barchardus. Leodegarius. Warmundus.			Pontius II. S. Hugo I. Hugo II. Othmarus.	Lambertus. Wabertus. Pontius. Guntardus. Eustachius.

	PROV. ECCL. TARENTASIENSIS.	PROVINCIA ECCLESIASTICA VESUNCIENSIS.	
SÆCULA	ECCLESIA METROPOLITANA TARENTASIENSIS (Tarentaise).	ECCLESIA METROPOLITANA VESUNCIENSIS (Besançon).	ECCLESIA BELLICENSIS (Belley).
10°	Annuco I. Adalbertus. Lizo. Amizo.	Leotoldus.	Hieronymus. Henricus. Desiderius Odo.
11°	Baltolfus. Luzo. Emmo. Annuco II. Bozo.	Hector. Bertoldus. Walterius. Hugo de Salinis. Hugo de Montfaucon. Hugo de Bourgogne.	Herdulfus. Aymo. Gaucerannus. B. * (cujus extat memoria ann. 1080). Pontius. I.

* Souvent, dans les monuments des xe et xie siècles, les copistes ne désignent que par des initiales les personnages dont ils parlent.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. NARBONNENS. (Narbonne).	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).	ECCL. BETERRENSIS (Béziers).	ECCL. NEMAUSENSIS (Nîmes)	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).	ECCL. UCETICENSIS (Uzès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSON. (Carcassone).	ECCL. MAGALONENS. (Maguelone)	ECCL. ELNENSIS (Perpignan).
10°	Arnustus. Agius. Aimericus. Ermengaud.	Armannus. Hugo I. Atto. Issolus. Atus.	Reginaldus. Rodoaldus. Bernardus I.	Aglardus. Wicbertus. Reinardus. Bernardus I. Bego. Bernard. II.	Autgarius. Theodericus S. Fulcrann.	Amelius I. Amelius II.	Gerardus I. Stephanus I. Dagbertus. Bernard. I. Salomon I. Bernard. II. Amelius. Salomon II. Armandus.	S. Guimera. Abbo. Wisandus. Franco. Eimericus.	Guntharius. Pontius. Ricuinus.	Riculfus I. Helmeradus Wadaldus. Riculfus II. Soniarius I. Hildesindus Berengarius
11°	Guiffredus. Petrus. Dalmatius. Bertrandus.	Raimundus. Petrus. Arnaldus I. Bernardus. Hugo II. Arnaldus II. Durandus. Isarnus.	Matfredus. Urbanus. Stephanus. Bernard. II. Berengar. I. Bernard. III. Berengar. II Matfred. III.	Frotarius I. Geraldus I. Frotarius II. Petrus I. Bertrandus.	Matfredus. Ollimbellus. Bernardus I. Bernard. II. Rostagnus. Bernard. III.	Aribaldus. Hugo.	Stephan. II. Willelmus. Guntherus. Berengarius	Adalbertus. Fulco. Guifredus. Petrus I. Arnaldus. Bernardus. Petrus II. Petrus III.	Petrus. Arnaldus. Bertrandus.	Fedelo. Oliba. Berengar. II Bereng. III. Soniarius II. Bereng. IV. Arnaldus. Raimundus. Artaldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. METR. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Acqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONVENENSIS (Comminges)	ECCL. CONSERANEN (Conserans).	ECCL. ATURENSIS (Aire).	ECCL. VASATENSIS (Bazas).	ECCL. TARBIENSIS (Tarbe).	ECCL. OLORENSIS (Oloron).	ECCL. LASCURRENS. (Lescar).	ECCL. BAYONENSIS (Bayonne).
10°	Ardinanus. Odilo. Bernard. I. Hidulfus. Seguinus. Odo I.	Gumbaldus Arsius.			Bernard. I. Berengar.	Gumbaldus Arsias.	Gumbaldus Hugo.		Gumbaldus		Arsius.
11°	Garsias I. Odo II. Raimund. I Garsias II. S. Austind. Guillelmus. Raimun. II.	Gregorius I Raimund. I Raimun. II. Petrus. Macharius. Gregor. II. Bernardus.	Arnaldus. Johannes. Raimundus	Petrus. Arnaldus. Guillelm. I. Bernardus. Guillem. II. Otgerius.	Bernard. II Guillelmus.	Raimund. Petrus.	Arnaldus. Raimundus Stephanus.	Amelius. Bernardus I Heraclius. Pontius. Hugo. Odo. Bernard. II	Arsias. Raimundus Stephanus. Amatus. Odo.	Arsias. Raimund. Gregorius. Bernardus. Sancius.	Raimun. I. Raimun. II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	ECCL. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECCL. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby)	ECCL. MIMATENSIS. (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
10°	Madalbertus. Gerontius. Launus. Richardus I. Hugo. Dagbertus.	Adalardus. Adebertus. Arnaldus. Bernardus. Bego I. Stephanus.	Turpio. Eblus. Hildegarius. Alduinus.	Adalardus. Hector. Gotescalcus. Bego. Wigo. Drogo. Stephanus.	Godolericus. Paternus. Angeluinus. Miro. Bernardus. Froterius. Amelius I. Ingelbinus. Honoratus.	Guillelmus I. Stephanus. Matefredus.	Geraldus I. Amblardus. Bernardus I. Stephanus. Frotarius. Gausbertus.	Gausbertus. Deus-Dedit I. Georgius. Almarus. Mangafredus. Deus-Dedit II.
11°	Gauslinus. Aimo. Richardus II. Audebertus.	Bego II. Stephanus II. Stephanus III. Renco. Stephanus IV. Guillelmus. Gurandus.	Geraldus. Jordanus. Iterius. Guido. Humbaldus. Guillelmus.	Theotardus. Fredolus. Stephanus II. Petrus. Stephanus III. Adhemarus.	Amblardus. Amelius II. Guillelmus I. Frotardus. Guillelmus II. Galterus. Hugo.	Rogamundus. Aldebertus I. Guillelmus II. Robertus. Aldebertus II.	Bernardus II. Deus-Dedit. Bernardus III. Fulco-Simonis. Bernardus IV. Geraldus II.	Arnaldus. Petrus. Pontius. Raimundus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
10°	Aldebertus. Gaufridus. Gumbaldus.		Gumbaldus. Fulcaldus. Ebulus, Ranulphus. Hugo.	Abbo.	Froterius. Alboinus. Petrus.	Sebaldus. Froterius. Martinus.
11°	Siguinus. Arnaldus. Iselo. Godefridus. Archembaldus. Andro. Goscelinus. Amatus.	Hugo. Sanctius. Arnaldus I. Bernardus. Willelmus. Arnaldus II. Donaldus. Helias. Simon.	Grimoardus. Guillelmus I. Roho. E. I. Gerardus. Guillelmus II. Ademarus.	Islo. Arnulphus. Goderannus. Boso.	Gislebertus. Isembertus I. Isembertus II.	Rodulphus. Arnaldus. Geraldus. Guillelmus. Rainaldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlon-sur-Saône).
10°	Bernardus. Austerius. Remigius. Anschericus. Wido. Burchardus I. Amblardus.	Walo. Herveus. Rotmundus. Gerardus.	Agrinus. Warnerius. Gotzelinus. Letericus. Ericus. Achardus. Widricus.	S. Geraldus. Adalrannus. Ledbaldus I. Berno. Maybodus. Teotelmus. Ado. Johannes. Milo.	Ardradus. Mancio. Axoranus. Stacteus. Durandus. Hildebodus. Frotgarius.
11°	Burchardus II. Odolricus. Halinardus. Philippus. Gaufredus. Humbertus. Gebuinus.	Walterius. Helmuinus. Agano.	Bruno. Lambertus. Richardus. Hugo. Harduinus. Rainardus.	Ledbaldus II. Gauslenus. Walterius. Drogo. Landricus.	Radulfus. Lambertus. Hugo. Gaufredus. Wigo. Achardus. Roclenus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVERNENSIS (Nevers).
10°	Walterius I. Walterius II. Adaldus. Guillelmus. Gerlannus. Hildemannus. Archembaldus. Anastasius. Siguinus.	Waltelmus. Aganus. Ragenfredus. Harduinus. Vulfaldus.	Gerannus. S. Betto. Gualdricus. Guldo. Richardus. Heribertus. Johannes.	Otbertus. Ansegisus. Walo. Adrieus. Milo. Manassès. Rainaldus.	Berno. Anselmus. Theodericus. Ermenthæus. Arnulfus I. Manasses. Arnulfus II.	Anschericus. Theodulphus. Fulradus. Adelhelmus. Gualterius. Albericus. Constantius. Garinus. Rainaldus I. Elisiardus. Gislebertus.	Hucbertus. Agonius. Rothardus. Gildricus. Ageratus. Archanradus.	Franco. Atto. Launo. Tedalgrinus. Gaubertus. Gerardus. Natrannus.
11°	Leothericus. Gelduinus. Mainardus. Richerius.	Odo. Rodulfus. Fulbertus. Theodericus. Agobertus. Hi... Robertus. Arraldus. Rotbertus. Gaufridus.	Hugo. Heribertus. Goffridus. Robertus.	Frotmundus I. Mainardus. Frotmundus II. Hugo I. Walterius. Hugo II.	Fulco. S. Theodericus. Odolricus. Isembardus. Hadericus. Rainerius. Arnulfus II. Johannes. Sanctio.	Rainaldus II. Azelinus. Franco. Imbertus. Gaufridus.	S. Gilbertus. Macarius. Bernerus. Dagobertus. Galterius.	Roclenus. Hugo I. Malguinus. Hugo II. Wido.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. ABRINCENSIS (Avranches).	ECCL. EBROICENSIS (Evreux).	ECCL. SAGIENSIS (Seez).	ECCL. LEXOVIENSIS (Lizieux).	EC. CONSTANTIENSIS (Coutances).
10°	Vitto. Franco. Gautherdus. Hugo.	Ricardus. Hugo I. Radulfus.		Hugo. Guichardus. Gerardus.	Adalhelmus. Azo.		Herlebaldus. Agebertus. Theodericus. Herbertus I. Algerundus. Gilbertus.
11°	Robertus. Malgerius. S. Maurilius. Johannes.	Hugo II. Odo.	Norgotus. Maingisus. Hugo. Johannes. Michael.	Gislebertus I. Hugo. Willelmus. Balduinus.	Sigefridus. Radbodus. Ivo. Robertus. Girardus.	Rogerius. Robertus. Herbertus. Hugo. Gislbertus.	Hugo. Herbertus II. Robertus. Gaufridus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPITUM (Quimper).
10°	Hebernus. Robertus. Theotolus. Joseph. Frotinus. Hardoinus.	Guntherius. Hubertus. Mannardus. Segenfridus.	S. Lupus. Raimo. Rochardus. Herveus. Collatobus. Argleharius. Aymonius. Camadus. Nefingus. Rainaldus.	Electrannus. Tethaldus. Gualterus I. Warinus I. Triscandus.	Isaias. Adalardus. Heremus. Walterus I. Guerechus. Judicaël.	Anavelenus.
11°	Archembaudus. Hugo. S. Arnulphus. Bartholomæus. Radulphus.	Avesgaudus. Gervasius. Vulgrinus. Arnaldus. Hoelus.	Rothardus. Hubertus. Eusebius. Gausfridus I. Gausfridus II. Reginaldus.	Gualterus II. Warinus II. Mainus. Sylvester. Marbodus.	Hugo. Hervisius. Walterus II. Airardus. Quiriacus. Benedictus.	Budicus I. Auriscandus. Budicus II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

(Suite.)

SÆCULA	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Tréguier).	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS *vel* ALETHENSIS (Saint-Malo).	ECCL. DOLENSIS (Dol).
10°					Cadocananus. Rivalonus. Judicaël.	Stephanus. Guyconeus.
11°	Judicaël. Budicus. Maengius. Morvannus.	Salomon.	Gratianus. Paulus. Soffrus.	Alanus. Adamus. Hamo. Guillelmus. Stephanus.	Reginandus. Meufenicus. Benedictus. Domellus.	Chaciconeus. Rolandus I. Stephanus. Lanfrancus. Hamo. Petrus piedritius. Joannes I. Joannes II. Yvo. Rolandus II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. REMENSIS. (Reims).	ECCL. SUESSIONENS. (Soissons).	ECCL. CATALAUNEN. (Châl.-s.-M.).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECT. (Senlis).	ECCL. BELLOVACEN. (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).	ECCL. MORINENSIS (Terouanne).	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon).	ECCL. CAMERACENS. (Cambrai).
10°	Herveus. Seulfus. Hugo. Artaldus. Odolricus. Adalbero. Arnulfus.	Abbo. Wido I. Wido II.	Mancio. Letoldus. Bovo. Gibuinus I.	Radulfus I. Adelelmus. Gozbertus. Ingelramus. Radulfus II. Rorico.	Othfredus. Adelelmus. Bernuinus. Gontbertus. Ivo I. Constantius. Odo I.	Honoratus. Herluinus. Bovo. Hildegarius. Walerannus Herveus. Hugo.	Otgarius. Deroldus. Thetbald. I. Ragembald. Thetbald. II Almannus. Gotesmann.	Herilandus. Stephanus. Witfridus. David. Lindulfus. Framericus.	Etilo. Rambertus. Airardus. Walbertus. Transmarus Rodulfus. Fulcherus. Hadulfus. Lindulfus. Ratbodus I.	Dodilo. Stephanus. Fulbertus. Berengarius Ingelranus. Autbertus. Wibaldus. Tedo. Rothardus.
11°	Gerbertus. Ebalus. Guido. Gervasius. Manasses. Rainaldus.	Fulco. Deodatus. Beroldus. Heddo. Adelardus. Theobaldus. Ursio. S. Arnulph. Hilgotus. Henricus.	Gibuinus II. Guido. Rogerius I. Rogerius II. Rogerius III	Adalbero. Gibuinus. Leothericus Helinandus.	Robertus. Rodulfus I. Guido I. Rodulfus II. Guido II. Frollandus I Guido III. Frolland. II. Odo II. Rolandus. Ingelardus. Ivo II. Ursio. Hugo. Letaldus.	Rogerius I. Warinus. Drogo. Guilbertus. Guido. Ursio. Fulco. Rogerius II.	Fulco I. Fulco II. Guido. Radulfus.	Balduinus. Drogo. Hubertus. Gerardus.	Harduinus. Hugo. Balduinus. Ratbodus II	Herluinus. Gerardus I. S. Lietbert. Gerardus II. Gualcher. *

* En 1093 Urbain II sépara les Églises de Cambrai et d'Arras unies depuis le VIe siècle, et nomma un évêque à Arras. Cet évêque se nommait Lambert.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VIRODUNENSIS (Verdun).
10°	Ratbodus. Rotgerus. Rotbertus. Hinricus. Theodericus. Egbertus.	Robertus. Wigericus. Benno. Adalbero I. Theodericus I.	Ludelmus. Drogo. S. Gauzlinus. S. Gerardus. Stephanus.	Dado. Hugo I. Bernuinus. Berengarius. Wicfridus. Hugo II. Adalbero I. Adalbero II.
11°	Ludolfus. Megingaudus. Poppo. Ebherardus. S. Cono. Udo. Egilbertus.	Adalbero II. Theodericus II. Adalbero III. Herimannus. Burchardus.	Robertus. Bertoldus. Herimannus. Bruno. Udo.	Heymo. Raimbertus. Richardus. Theodericus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA. — PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACT. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	ECCL. MET. COLONIENSIS vel AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS vel LEODIENSIS (Tongres).
10°	Hatto I.	Baltrannus.	Dierlachus.	Bernardus.	Herimannus I.	Franco.
	Herigerus.	Otbertus.	Richoo.	Everardus.	Wicfridus.	Stephanus.
	Hildebertus.	Godefridus.	Anno.	Amalricus.	Bruno.	Richarius.
	Fridericus.	Richuinus.	Hildeboldus.	Reginobaldus.	Folmarus.	Hugo.
	Guilelmus.	Rothardus.	Franco.	Godefridus.	Gero.	Farabertus.
	Hatto II.	Utho.	Erpho.	Odegarius.	Warinus.	Ratherius.
	Rupertus.	Archamboldus.	Razo.	Palzo.	Evergerus.	Baldricus I.
		Baldus.		Baldericus.		Eracilus.
		Wideraldus.		Rupertus.		
11°	Willegisus.	Alewicus.	S. Burchardus.	Walterus.	S. Heribertus.	Notgerus.
	Erkembaldus.	Wernherus I.	Hazeco.	Sigefridus.	Piligrinus.	Baldricus II.
	Aribo.	Willelmus.	Adalgero.	Regingerus.	Herimannus II.	Wolbodo.
	Bardo.	Hetzelo.	Arnoldus.	Reginbaldus.	S. Anno.	Durandus.
	Luitpoldus.	Wernherus II.	Adelhero.	Sigebotho.	Hildolfus.	Reginaldus.
	Sigefridus.	Theobaldus.		Arnoldus.	S. Siveginus.	Nithardus.
	Wezelius.	Otho.		Conradus.	S. Herimannus III.	Waso.
				Einhardus.		Deoduinus.
				Henricus.		Henricus.
				Rugkerus.		

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

Pages. 1, lisez ainsi la date du livre 1er : (898-1004).
64, ligne 31 et 32, au lieu de : *les prie*, lisez : *le prie*, et au lieu de : *leur*, lisez : *son*.
98, dernière ligne, note, au lieu de : *par*, lisez : *car*.
196, ligne 34, au lieu de : *Celurarius*, lisez : *Cerularius*.
261, ligne 11, au lieu de : *moines*, lisez : *monastères*.
314, ligne 17, ôtez : *de Die*.
334, ligne 37, au lieu de : *armez-vous*, lisez : *aimez-vous*.





